

Défense et Sécurité nationale

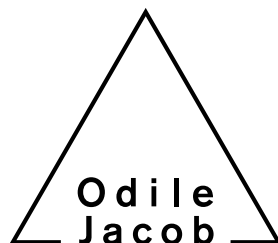
LIVRE BLANC

Les Débats

Défense et Sécurité nationale

LIVRE BLANC

Les Débats



La **documentation** Française

© ODILE JACOB/LA DOCUMENTATION FRANÇAISE
juin 2008
15, RUE SOUFFLOT, 75005 PARIS

www.odilejacob.fr

ISBN : 978-2-7381-2183-7

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5, 2° et 3° a), d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (art. L. 122-4). Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

SOMMAIRE

Introduction	9
Les « acteurs de terrain »	13
Les partis politiques	111
Les représentants de la société civile	197
Les responsables européens	255
Les « stratèges »	339

Les textes qui suivent ne constituent pas des retranscriptions littérales des propos tenus lors des auditions publiques. Ils ont pu faire l'objet d'amendements rédactionnels ou de synthèse pour en faciliter la lecture. Pour prendre connaissance du contenu exact et exhaustif des débats, vous pouvez en consulter les vidéos sur le site Internet de la Commission.

INTRODUCTION

L'élaboration du Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale a fait place à de nombreuses innovations, s'agissant de domaines aussi sensibles et traditionnellement « réservés » que ceux de la défense et de la sécurité nationale. Un souci de transparence, de consultations et la recherche de regards nouveaux sur la France, sa politique étrangère et sa défense ont constamment animé les travaux. Conformément aux souhaits du Président de la République et aux propres convictions des membres de la Commission, les travaux se sont allégrement affranchis du cadre d'habitude restreint, surtout en France, assigné à ce domaine. C'était le moyen de mieux percevoir les réalités. C'était aussi une façon de sensibiliser davantage un public plus large aux questions de sécurité internationale et de défense.

Ces consultations ont été largement *ouvertes au public*, avec le double souci de permettre à la communauté militaire de s'exprimer, y compris sur des modes informels, et de recueillir l'opinion de non-spécialistes.

Quarante auditions publiques ont été conduites par la Commission ; cinquante-deux personnalités ont été entendues : sept « acteurs de terrain », sept formations politiques, dix représentants de la société civile (sociologues, représentants des grandes religions, journalistes et ONG) et une vingtaine de responsables européens et de « stratèges ». Retransmises en direct ou en différé par les chaînes parlementaires et proposées sur le site Internet de la Commission, ces auditions ont été en outre consultées par plus de 150 000 internautes.

La Commission a également proposé aux internautes de « prendre la parole » en contribuant au débat *via* des *forums* organisés sur son site Internet. Neuf forums ont ainsi été ouverts en dix mois et ont permis à plus de 25 000 internautes de s'exprimer sur les sujets concernant la défense et la sécurité. Ces échanges ont montré que les centres d'intérêt des internautes étaient multiples, certains débats ressortant plus que d'autres : la place de la France et de l'Europe dans le monde, la relation avec l'OTAN, la nécessaire adaptation des moyens militaires aux missions, le recours aux réservistes, la mise en place d'un service civique volontaire ou obligatoire... Le *site* de la Commission a par ailleurs reçu

plus de 80 000 visites d'internautes d'origines très variées et n'étant pas tous, loin s'en faut, des spécialistes des questions de défense ou de sécurité.

Ces consultations ont été délibérément *internationales*, afin que la Commission dispose d'analyses « décentrées » par rapport au regard que les Français portent sur leur propre politique ou sur le monde. Des personnalités et experts de quatorze nationalités différentes, venus de tous les continents, ont ainsi pu être entendus et débattre publiquement. En outre, des membres de la Commission se sont rendus à plusieurs reprises en Allemagne, au Royaume-Uni, en Italie, en Espagne et, bien sûr, à Bruxelles au siège des institutions de l'Union européenne et de l'Alliance Atlantique.

Ces consultations ont été *pluralistes*, à la fois sur le plan politique, professionnel et social. Tous les partis politiques ont été entendus en audition publique et ont fourni des contributions. Dans un cadre plus restreint, afin de faciliter la liberté des échanges, ont été auditionnés des représentants des organisations syndicales du niveau confédéral et fédéral, des représentants d'associations, des membres des conseils représentatifs des personnels de la défense et de la sécurité, les chefs d'entreprises du secteur de l'armement, des universitaires, des représentants des confessions religieuses les plus pratiquées en France, des journalistes. Ces entretiens ont permis notamment à la Commission de mieux appréhender les différentes questions relatives aux relations sociales, aux industries de défense et de sécurité, à la communication publique ou à la recherche.

Ces consultations ont aussi été menées directement *sur le terrain*, auprès des forces armées ou des forces de sécurité intérieure et de sécurité civile, en opérations, dans leur cadre de vie, ou dans l'exercice de leurs missions, à l'extérieur comme à l'intérieur du territoire. Les visites ont comporté systématiquement des tables rondes entre les membres de la Commission et les personnels, catégorie par catégorie, et toujours à huis clos, hors la présence de la hiérarchie. Elles ont confirmé la grande qualité et les motivations profondes des personnels, leurs préoccupations quotidiennes, liées surtout à la qualité des matériels et aux difficultés souvent criantes du maintien en condition opérationnelle, ou encore à leur vie sociale et familiale. Ces déplacements ont montré combien les attentes étaient fortes, s'agissant en particulier de l'amélioration de la disponibilité des équipements.

Enfin, la Commission a fait appel *aux étudiants, aux chercheurs et aux enseignants* pour qu'ils apportent une contribution concrète. Ces travaux, immédiatement diffusés aux membres et aux sept groupes de travail mis en place dès septembre 2007, ont apporté des éléments nouveaux et essentiels à la réflexion.

Ces contributions ne peuvent pas toutes être publiées ici. Leur volume dépasserait largement le cadre de cet ouvrage. Mais il a semblé nécessaire que les lecteurs aient accès, avec le Livre blanc, à la contribution particulière, nouvelle pour un tel exercice, que représentent les très riches auditions publiques qui ont accompagné la première phase de la réflexion en octobre et novembre 2007.

Les « *acteurs de terrain* » qui ont témoigné sont officiers des trois armées, policiers, gendarmes, responsables de la sécurité civile. Ils ont apporté leur expérience directe des opérations conduites récemment par leurs unités et des problèmes quotidiens. Leurs auditions ont mis en lumière la passion de ces professionnels pour leur métier, leurs attentes fortes en ce qui concerne la modernisation et la disponibilité de leurs équipements, leur frustration quand ils ont le sentiment de ne pas disposer de moyens adaptés à leur mission. Ils ont insisté sur l'importance du facteur humain et de la vie en équipe.

Les échanges avec les représentants des différents *partis politiques* ont permis d'examiner l'ensemble des sujets de défense et de sécurité entrant dans le champ d'investigation de la Commission. Des propositions très précises ont été avancées sur les orientations fondamentales de l'effort de défense, sur l'Europe et l'OTAN, sur le rôle du Parlement, sur les priorités à respecter, sur la notion de sécurité nationale alors en gestation ou sur la mise en place d'un service civique.

Les représentants de la *société civile* étaient responsables d'organisations non gouvernementales, journalistes, philosophes, représentants des religions ; ils ont insisté sur l'importance de l'adhésion de la nation, la question des relations entre sécurité et éthique, ou la nécessité d'une prise de conscience collective, dans notre société, des enjeux de défense et de sécurité. À ce titre, ils ont souligné l'apport essentiel de la formation et de la communication dans la capacité de la société française à faire face à une crise grave.

Plusieurs hauts responsables sont venus de *nombreux pays d'Europe* : le haut représentant de l'Union européenne, M. Solana, le président du comité militaire de l'Union européenne, le général Bentégeat, l'ancien ministre et député européen de Pologne, M. Geremek, le président du Comité international de la Croix-Rouge, M. Kellenberger, pour n'en citer que quelques-uns. Ils ont présenté à la Commission leurs analyses et leurs espoirs sur les perspectives de l'Union européenne, les progrès que celle-ci doit accomplir dans les domaines de la défense et de la sécurité, le rôle qui peut être celui de la France dans cette perspective. L'importance des relations bilatérales avec l'Allemagne et le Royaume-Uni a été mise en lumière.

Cet ouvrage regroupe enfin, qu'ils nous en excusent, sous l'appellation de « *stratèges* », les meilleurs spécialistes des questions de défense ou de la sécurité internationale entendus par la Commission. Ils sont souvent venus de fort loin, du Japon, de Corée du Sud, des États-Unis, du Mexique, de Russie, du Proche-Orient, d'Afrique. Ils ont présenté à la Commission leur vision du monde, sous l'angle de leur continent respectif, ses évolutions et la place que la France et l'Europe pourraient occuper à l'avenir. Ils ont permis à ce Livre blanc d'être préparé avec un regard large sur les problématiques les plus actuelles de la paix et de la sécurité internationales. Ces regards croisés ont, sans conteste, aidé la Commission à caractériser la nouvelle donne internationale dans laquelle s'inscrit la nouvelle stratégie de la France.

Avec ce second volume du Livre blanc, nous souhaitons que le domaine « réservé » devienne davantage « partagé » : il met à la disposition du lecteur une mine d'informations, de témoignages et d'expériences, dans laquelle la Commission et le gouvernement ont eux-même puisé. Il est aussi l'occasion de remercier tous ceux, très nombreux, qui, présents ou absents de ce livre, ont contribué à une réflexion ouverte sur les quinze années à venir.

LES « ACTEURS DE TERRAIN »

AUDITION
DU LIEUTENANT-COLONEL BRUNO FOUSSARD

JEUDI 4 OCTOBRE 2007

Jean-Claude Mallet

Mon Colonel, je voudrais vous souhaiter très chaleureusement la bienvenue. Vous avez successivement été le chef des opérations de l'escadron de chasse 01.002 « Cigognes » doté de Mirage 2000-5. Vous avez fait un an de formation à l'Advanced Command and Staff Course, Joint Services Command and Staff College, du Royaume-Uni. Très récemment, vous avez commandé, de 2006 à cette année, l'escadron de chasse 01.003 « Navarre » doté de Mirage 2000 D. Et vous êtes, depuis quelques semaines, à l'état-major de l'armée de l'air.

Nous avons souhaité, et ceci est vrai pour cette audition et pour celles qui vont suivre dans les semaines qui viennent, pouvoir entendre le témoignage et la contribution de jeunes officiers de toutes les armées ayant l'expérience du commandement. Nous entendrons aussi un responsable départemental des services d'incendie et de secours, un responsable d'unité de lutte contre le trafic de stupéfiants, et d'autres encore.

Nous sommes très heureux de vous accueillir aujourd'hui et de pouvoir avoir avec vous un échange sur votre vision des enjeux de la préparation de ce Livre blanc. Vous représentez la catégorie des jeunes officiers montante dans nos armées. Vous avez eu une expérience importante. Vous venez de quitter votre commandement, c'est-à-dire un groupe d'hommes et de femmes que vous avez commandés pendant deux ans. Et c'est sur toutes les questions qui peuvent surgir de cette expérience que nous souhaiterions vous entendre cet après-midi. Je vous laisse la parole.

Lieutenant-colonel Bruno Foussard

Je voudrais tout d'abord vous dire tout l'honneur que j'ai d'être devant cette Commission pour partager mon expérience. Comme toute expérience, elle est unique et elle n'engage que moi.

Mon expérience est relativement large. Je vais essayer de vous faire partager assez rapidement deux thèmes qui me tiennent à cœur.

Dans un premier temps, j'aborderai les missions que j'ai pu réaliser et comment elles ont évolué au cours des quinze dernières années. Dans un deuxième temps, je parlerai des hommes avec qui j'ai pu travailler et ceux que j'ai eu l'honneur de commander.

Très succinctement, je commencerai avec les missions. Ce que je note, à travers toutes celles que j'ai pu réaliser, et d'abord en opération, c'est que l'action de l'armée de l'air française est relativement crédible. Nous sommes une nation qui compte auprès de nos alliés. Je vous expliquerai plus en détail que ma carrière est essentiellement axée sur le travail interalliés. Nous avons une action reconnue autant dans les exercices internationaux qu'au travers des opérations auxquelles nous participons actuellement.

J'ai aussi pu constater que ces missions, comme les détachements, étaient toutes très différentes. J'ai participé aux premières opérations en Bosnie au début de ma carrière, puis au Kosovo, puis en Arabie Saoudite pour des opérations en Irak et dernièrement en Afghanistan.

Chaque fois, ces opérations sont totalement différentes. Elles se distinguent tant par la quantité de forces déployées que par le type d'opérations que l'on réalise et les objectifs que l'on doit obtenir.

Cela m'amène à une constatation immédiate : c'est un métier difficile qui requiert d'être prêt à tout et de s'adapter en permanence.

Comme l'a dit également le général Bentégeat, nous vivons dans un contexte très évolutif. Je l'ai ressenti en permanence au cours de ces quinze dernières années. Vous disiez tout à l'heure que le monde de la défense bénéficie des avancées en terme de communications, de technologie. Elles nous permettent en effet d'avoir des capacités rapides d'appréciation de la situation. Il faut savoir que nos adversaires potentiels et le monde qui nous entoure vont au moins aussi vite.

Tous les théâtres auxquels j'ai pu participer sont, à mon sens, de plus en plus exigeants, ne serait-ce que par l'impact médiatique et l'intérêt que les gens témoignent à cet égard. Ce qui s'est passé en Bosnie, dans mes premières années, et en Irak, dans les années 1990, a beaucoup moins intéressé l'opinion publique. Il y a eu largement moins d'investissement médiatique dans ces campagnes que celui que l'on peut voir aujourd'hui en Afghanistan, ou dans les opérations récentes comme celle du Kosovo.

À travers ces détachements, j'ai aussi pu me rendre compte de l'importance du soutien. Autant j'ai pu être déployé en Italie pour les opérations en Bosnie et au Kosovo et cela était relativement facile à soutenir. Autant à 5 000 kilomètres de là, en Afghanistan, sur une piste civile, cela prend une tout autre mesure en terme de soutien pour pouvoir réaliser notre mission.

Quant à la menace, dans ces missions, je crois qu'elle évolue au même rythme que nos moyens de protection. C'est une guerre permanente entre le bouclier et le glaive. Ce qui est nouveau, c'est qu'elle sait de mieux en mieux se servir des médias. Elle utilise très bien les moyens modernes de communication ; elle est très diffuse et permanente.

On a un peu tendance, je crois, à focaliser sur les menaces terroristes. Et je l'ai subi de plein fouet en 2001 à partir du 11 Septembre puisque j'étais dans la défense aérienne. Ce sont des menaces importantes qui nous concernent et nous avons les moyens de réaction dans l'armée de l'air pour cela. Mais je crois qu'il ne faut pas oublier les autres menaces

qui peuvent demander des moyens et des investissements totalement différents.

Enfin, en terme de menace, il reste la prolifération. De nombreux États aujourd'hui se dotent de moyens technologiques performants, parfois plus modernes que les nôtres. Et ce ne sont pas des pays aussi riches que la France.

Toujours au travers des missions que j'ai pu réaliser, je constate l'importance des équipements, même s'il ne faut pas se focaliser là-dessus. Le matériel est particulièrement important dans l'armée de l'air. On est une armée de matériel... sans pour autant négliger les hommes qui sont au centre de tout, mais j'y reviendrai après.

Par ailleurs, on peut faire l'acquisition d'avions qui sont capables de faire plus de choses qu'avant, certes. Mais je crois qu'il ne faut pas non plus se tromper là-dessus. Cela ne dépend pas de l'armée de l'air, ni de moi. Mais j'ai pu constater, au Kosovo, que le message médiatique qui passait sur l'intervention des forces françaises, c'était les 10 % de participation française. Il s'agissait de la contribution française en nombre d'avions. Aujourd'hui ce sera peut-être davantage en nombre de sorties que l'on comptera, mais globalement cela revient au même.

L'aspect quantitatif est donc relativement important et je peux vous assurer que sur un théâtre, quand vous arrivez à deux avions, vous ne comptez pas autant que quand vous arrivez à vingt. Et sans parler des effets que vous pouvez produire.

Par exemple, au Kosovo, nous avions déployé environ 80 avions de chasse. Aujourd'hui, nous en déployons trois en Afghanistan, des Mirage 2000 D et trois Mirage F1. Nous y déployons ponctuellement trois Rafale à la place.

J'ai pu constater pendant mes trois dernières années en escadron, l'impact direct en métropole, en terme de disponibilité et de capacité d'entraînement, du déploiement de trois avions de chasse en Afghanistan. Cet effort, qui pourrait sembler tout à fait anodin pour quelqu'un qui nous regarde de l'extérieur, a un réel impact dans les forces actuellement.

J'ai eu la chance de commencer ma carrière sur Mirage 2000 RDI en 1992. C'était, à l'époque, je vous l'assure, la pointe de la technologie en Europe. Et même au niveau américain, il n'y avait pas grand-chose de mieux. Moins de cinq ans après, les Belges avaient du matériel plus performant. C'est quand même un peu choquant. Et aujourd'hui, ce qui est encore pire, c'est que cet avion n'a absolument pas évolué depuis le moment où je l'ai connu en 1992. Évidemment, on peut comprendre facilement qu'il se trouve en retrait. De même, le Mirage 2000 D que j'ai eu l'occasion de piloter ces trois dernières années, était un vecteur de pointe au Kosovo et, en ce sens, la France aussi a pu compter vis-à-vis de ses alliés.

Nous nous retrouvons en retrait de nos alliés avec ces deux types d'avions dans beaucoup d'opérations et d'exercices.

Enfin, concernant l'interopérabilité, je crois que nous pourrons y revenir plus tard si vous en avez envie au cours des questions, parce qu'il y a un vrai débat sur ce point. Comme je n'ai mené que des opérations

interalliées, j'ai pu constater que le problème de l'interopérabilité est particulièrement brûlant pour l'armée de l'air. Nous sommes relativement interopérables mais cela demande de gros efforts au quotidien et des contraintes dans l'activité qui sont assez importantes pour se mettre au niveau.

Mais je voudrais me concentrer encore plus sur les hommes dans la deuxième partie de mon exposé. Je crois que c'est au moins aussi important que ce que j'ai pu vous dire sur les missions et le matériel.

En préalable, je voudrais dire que le personnel en escadron de chasse, celui que j'ai connu, reste totalement passionné par son métier. Il est porté par des valeurs qui sont essentielles pour la réalisation de la mission, parfois spécifiques aux militaires : la cohésion, le sentiment de fierté de servir, d'exercer une activité de pointe et l'esprit de sacrifice. C'est un point essentiel à bien faire comprendre à nos concitoyens.

Je vais revenir un peu sur moi, mais ce que je vais dire concerne tous les gens de ma génération. Pour parler de la formation de pilote de chasse très rapidement, je suis un pur produit de « l'après-guerre du Golfe ». Nous n'avons pas du tout eu la même formation que les personnes qui nous commandent aujourd'hui. Cela ne veut pas dire qu'ils ne nous comprennent pas. Mais nous avons eu une vie différente et une perception des choses aussi très différente. Notre formation a été longue et difficile.

J'ai été « utilisable » seulement au bout de six ans et j'ai été rentable au bout de huit ans.

Cela est toujours valable aujourd'hui. Donc c'est une formation très longue et très exigeante qui demande beaucoup d'énergie, de moyens et d'hommes motivés. Toute notre expérience s'est forgée sur énormément d'exercices multinationaux, entre Européens et surtout dans un contexte OTAN, mais également en interarmées. Il y a évidemment beaucoup de détachements opérationnels dans notre expérience.

L'aspect du commandement est très important sur le plan humain. Je crois que les chefs demandent beaucoup, et en l'ayant été, j'ai demandé beaucoup à mes hommes. Et en l'occurrence, nous demandons des qualités particulières. Certaines sont communes avec nos concitoyens comme l'honneur, l'abnégation, le sens du devoir et du travail. D'autres sont spécifiques aux militaires et c'est là qu'on demande beaucoup, comme l'esprit de sacrifice, la capacité de faire don de sa vie.

En contrepartie, évidemment, le militaire attend quelque chose de ses chefs. C'est une relation de confiance. Il attend du courage, de l'honnêteté et surtout de la considération et de la reconnaissance du travail accompli.

Vous n'êtes pas sans savoir que le moral dans les armées, en règle générale, ces dernières années, a tendance à baisser. J'ai quelques explications ; je ne les ai pas toutes évidemment. En ce qui concerne l'armée de l'air, la raison de la baisse du moral et de la motivation des gens est essentiellement liée à la perception qu'ils ont de la capacité de notre outil de défense à réaliser sa mission. Cela rejoint un peu le côté matériel dont je vous parlais tout à l'heure. C'est une question de fierté ; c'est humain.

Dans un deuxième temps, les personnels de la défense dans leur ensemble, pas seulement dans l'armée de l'air, sont très attentifs au regard que porte sur eux la nation. Même si, évidemment, nous voyons à travers les sondages que nous avons des opinions très favorables. Ce que vont dire les politiques, nous touche aussi énormément.

Enfin, notre population, particulièrement dans l'armée de l'air, a absorbé depuis quinze ans des changements majeurs, profonds, dont fait partie la fin de la conscription, mais aussi des changements de structure et d'organisation. Or il faut avoir un peu de stabilité dans le changement de temps en temps.

Simplement pour finir, je vais résumer les deux points que je voulais aborder aujourd'hui. Dans un premier temps, notre crédibilité demande des efforts sur les équipements. Et pour les faire marcher, il faut des hommes. Globalement ces hommes sont très fiers d'être dans la défense, mais ils attendent un peu en retour.

* *
*

Jean-Claude Mallet — Merci beaucoup pour cet exposé. Nous avons tout à fait perçu vos différents messages. Avant de donner la parole à certains de mes collègues de la Commission, pourriez-vous être un peu plus précis sur les missions que vous avez eues, avec les différentes catégories d'avions de combat que vous avez pilotés ?

Je ne suis pas sûr que tout le monde saisisse exactement ce que cela signifie. Quand vous parlez de Mirage 2000 RDI de défense aérienne, pour moi c'est à peu près familier aujourd'hui. Pour ceux qui nous écoutent, pouvez-vous préciser les types de mission que vous avez eues à accomplir et leurs objectifs ?

Lieutenant-colonel Bruno Foussard — Merci de me poser la question, je suis désolé de ne pouvoir vulgariser suffisamment. C'est très difficile. Je vais essayer de faire cela très rapidement pour éviter de rentrer dans des détails techniques qui n'intéresseraient personne.

Globalement, il y a deux grandes catégories dans l'aviation de chasse. Nous sommes en train de fusionner ces catégories avec des avions polyvalents comme le Rafale.

La défense aérienne consiste à combattre des adversaires dans les airs. Elle s'effectue à deux niveaux : soit nous protégeons les forces chargées de bombarder, soit nous surveillons le territoire où l'on cherche à conserver la maîtrise du milieu. C'est ce que nous faisons actuellement au-dessus de la France, 365 jours par an, 24 heures sur 24, avec l'alerte de défense aérienne. Mais également lorsque nous sommes projetés pour des opérations qui visent à obtenir la liberté de mouvement des forces qui ont à travailler au sol.

Dans les détachements que j'ai pu faire en Irak et en Bosnie, la mission de la défense aérienne était relativement laborieuse. Elle consistait à surveiller pendant des heures si l'espace aérien était libre. Quand on est sur un théâtre où il y a beaucoup de menaces, comme cela a pu être le cas éventuellement au début de la guerre en Irak, et peut-être au début de la guerre du Kosovo, la défense aérienne a un rôle primordial à jouer. Après, elle a plutôt un rôle de surveillance.

En entraînement, pour arriver au niveau opérationnel, c'est-à-dire être capable d'intercepter quelqu'un en l'air et de le détruire, cela passe par un entraînement de très longue haleine. Toutes les heures que l'on effectuait au-dessus du théâtre irakien, cela représentait un ou deux détachements par an, soit 60 à 70 heures. Pour certains, ce sont largement une centaine d'heures par an. Ce sont autant d'entraînements que l'on a en moins et la qualité qu'on perd au niveau du spécialiste. À chaque fois que nous nous déployons quelque part, nous sommes monopolisés sur un type de mission, et nous ne sommes pas capables de faire les autres. Ceci est très particulier aux détachements opérationnels.

Le Mirage 2000 D est un avion spécialisé d'attaque au sol. Il ne sait faire quasiment que cela. Jusqu'en 1999, il le faisait très bien. Aujourd'hui, il fait encore certaines choses de façon crédible, mais il y a des choses qu'il fait un peu moins bien.

Les missions que nous sommes amenés à faire en Afghanistan, ce sont des missions combinées avec les forces terrestres notamment et également avec les forces spéciales qui agissent sur le théâtre. Nous venons les aider quand ils rencontrent des adversaires. On leur permet de se tirer d'un mauvais pas.

Amiral Édouard Scott de Martinville — Mon Colonel, tout d'abord, merci pour votre témoignage qui est effectivement très vrai. Pour rebondir sur ce que vous avez dit sur les missions de défense aérienne, comme vous le savez, la Commission, pour la première fois, devra élaborer un Livre blanc sur la défense et la sécurité. Compte tenu de votre expérience personnelle, pourriez-vous nous en dire un peu plus sur les missions de sûreté aérienne auxquelles vous avez participé au-dessus du territoire national, et en particulier sur les aspects relatifs à la coopération civilo-militaire ?

Lieutenant-colonel Bruno Foussard — Dans le cadre de l'alerte de défense aérienne, nous sommes passés en septembre 2001, très rapidement après les attentats, à une augmentation très nette du nombre de plots de défense aérienne pour augmenter la surveillance du territoire, avec des avions en alerte à deux ou sept minutes, selon le degré d'urgence ou selon la perception de la situation.

Dans ce cadre, au quotidien, il m'a notamment été demandé de vérifier si certains avions étaient en infraction parce qu'ils survolaient des zones qu'ils n'avaient pas à survoler, comme des centrales nucléaires ou des sites interdits. En ce qui concerne la coordination interministérielle, j'ose croire qu'elle était assurée par les forces de police qui leur

retiraient leur licence ou leur mettaient des amendes. J'ose le croire, mais je n'en suis pas sûr.

J'ai été aussi amené à faire des surveillances particulières pour certains événements comme le soixantième anniversaire du débarquement. Dans ce cadre, les dispositifs de surveillance sont un peu plus lourds.

Il y a encore actuellement beaucoup de renforcements de la surveillance dans certaines régions dont je ne peux pas parler pour des raisons évidentes de sécurité. Ceux-ci contribuent à renforcer le maillage de la sûreté globale du territoire national. Et, c'est une particularité aujourd'hui dans l'Union européenne, il y a des accords transfrontaliers qui nous permettent de poursuivre d'éventuelles cibles au travers des frontières. C'est vraiment ce que j'ai été amené à faire dans la période 2001-2003.

Quant à la coordination avec les autres ministères, il y a tout simplement une coordination essentielle avec le Premier ministre. Depuis 1944, la convention de Chicago nous interdit de détruire des cibles civiles en vol. Dans le cadre de l'action antiterroriste, c'est quelque chose qui, aujourd'hui, peut se produire. Nous pouvons concevoir d'avoir des actions particulières sur des éléments civils qui pourraient mettre en danger de façon plus grave notre territoire. Dans ce cadre, ce n'est que le Premier ministre qui interagit avec nous et les liens sont très bien rodés.

Jean-Claude Mallet — J'ai juste une question sur la remarque que vous avez faite tout à l'heure. Si j'ai bien compris, vous avez, au-dessus du territoire national, des interceptions à faire au titre de la défense aérienne et de la protection des zones survolées par des avions non immatriculés présentant une trajectoire apparue suspecte à un contrôleur. Or, une fois votre action faite, vous n'avez jamais d'informations venant d'une chaîne quelconque sur ce qui a pu arriver après ? Vous le verrez peut-être le lendemain dans le journal local ou national, mais vous n'avez pas de retour ?

Lieutenant-colonel Bruno Foussard — Il y a effectivement des actions pour lesquelles nous avons des retours immédiats, quand on sauve quelqu'un d'un danger, si l'on aide un avion en difficulté. Cela se passe assez fréquemment dans le ciel de France. Par exemple, nous interceptons des gens qui sont perdus et qui n'ont pas les licences pour voler ; nous les accompagnons sur un terrain et nous les posons avec l'aide des contrôleurs civils et militaires. Pour cela, oui, nous avons tout de suite les faits dans le journal du lendemain. Pour d'autres cas, beaucoup moins.

Jean-Claude Mallet — Avant même d'être amené à envisager un tir sur un avion ou quoi que ce soit, vous avez aussi des procédures qui vous permettent de vous coller à un avion pour l'inciter à se poser.

Est-ce que ceci fait l'objet d'entraînements réguliers ?

Lieutenant-colonel Bruno Foussard — Ceci fait l'objet d'un très gros entraînement dans les forces de défense aérienne, mais je ne détaillerai pas les procédures pour des raisons de confidentialité.

Francis Delon — Mon Colonel, vous avez évoqué tout à l'heure le fait que certains avions étaient utilisés hors du cadre français, l'impact que cela avait sur les bases d'où ces avions étaient partis. Est-ce que vous pourriez préciser ce que vous entendez par impact ?

Lieutenant-colonel Bruno Foussard — Malheureusement, l'impact ne se ressent pas seulement sur les bases d'où ces avions sont partis ; parce que nous avons une communauté de moyens dans l'armée de l'air qui fait que, par exemple, sur le Mirage 2000 D, nous utilisons le même moteur que sur un Mirage 2000 C RDI-5.

Ce n'est pas un secret de dire que nous avons des problèmes de moteurs dans l'armée de l'air en ce moment. Ceux-ci sont liés à de multiples facteurs, il n'y a personne à incriminer en particulier.

Quand nous envoyons un avion en Afghanistan pendant trois mois, il doit avoir un potentiel moteur suffisant pour faire deux ou trois mois d'activité aérienne, ce qui correspond à 250 ou 300 heures de vol. Or il s'agit du maximum de potentiel que l'on peut récupérer sur un moteur.

Ces moteurs que nous préparons en France viennent de partout, pas forcément de la base de Nancy. Nous prenons en France ceux qui ont le meilleur potentiel, les plus fiables, pour que nous ayons le moins de problèmes possible quand nous sommes en opérations extérieures.

Toute la chaîne de soutien logistique nécessaire pour dépanner ces avions prive de pièces détachées ceux qui restent sur la base de Nancy, et sur d'autres bases, évidemment.

Le matériel de servitude, les groupes électrogènes, les malles de test moteur il n'y en a pas beaucoup. À chaque fois que nous nous déployons, nous installons le matériel de test et de servitude. Et cela est très coûteux.

Nous avons une dotation de 60 avions sur la base aérienne de Nancy. Nous ne disposons, du fait de tout ce que nous avons déployé à droite et à gauche, que d'une seule valise de tests pour changer les moteurs. Cela induit des choix et des pertes d'énergie assez impressionnants. Cela semble peu de chose, mais sur cet exemple précis, nous avons un cas très problématique.

L'impact est direct sur la base aérienne de Nancy, comme sur d'autres bases. Il est évident que si les trois avions déployés en Afghanistan étaient à Nancy, nous aurions un peu plus d'avions en ligne le matin. Cela paraît logique.

Maintenant, il faut reconnaître que les avions déployés pour l'Afghanistan permettent de réaliser un certain volume d'entraînement et de continuer à gagner de l'expertise. Et ceci n'est pas négligeable.

Benoît d'Aboville — Vous avez insisté sur le fait que les déploiements extérieurs « mangent » en quelque sorte le potentiel qui reste pour l'entraînement en France. Il y a aussi toutes les questions relatives à l'interopérabilité.

Est-ce que vous considérez que vous disposez actuellement du niveau d'interopérabilité souhaitable pour le type d'opérations que nous menons par exemple en Afghanistan, qui peuvent avoir des répercussions médiatiques importantes, compte tenu des effets collatéraux possibles ?

Est-ce que ceci représente des besoins financiers accrus et des acquisitions un peu en dernière minute ?

Jean-Claude Mallet — Avant que vous répondiez, mon Colonel, peut-être que tout le monde n'est pas familier avec la notion d'interopérabilité.

Il s'agit de la possibilité pour une unité compétente de travailler avec d'autres nationalités, dans d'autres milieux maritime, aérien ou terrestre. Et ceci peut impliquer la nécessité d'un équipement pour dialoguer avec un autre ou d'avoir les mêmes procédures. Vous donneriez une meilleure définition de l'interopérabilité, mais c'est juste pour que chacun puisse comprendre.

Lieutenant-colonel Bruno Foussard — C'est exactement la même définition que j'aurais donnée. Il est clair que dans le milieu aérien, l'interopérabilité est essentielle. Si nous ne l'avons pas dans un milieu aussi perméable que celui-ci, nous ne pouvons tout simplement pas travailler. L'interopérabilité passe par plusieurs éléments, notamment par les communications. Ce n'est pas que du matériel. Ce sont aussi des hommes, des équipements, de l'entraînement, de la doctrine et la langue. Si nous ne sommes pas capables de parler la même langue et de nous comprendre, nous ne sommes pas très interopérables. Nous faisons des efforts tous les jours dans ce domaine. Dans l'armée de l'air, nous fonctionnons sur des standards qui sont ceux de l'OTAN depuis des années. En tout cas, moi je n'ai connu que cela. Nous sommes totalement interopérables dans la façon de travailler, de penser et dans le langage commun.

Ce que je constate, c'est que je n'ai participé qu'à des opérations dirigées par les alliés, surtout les Américains ou avec une participation américaine, soit dans le cadre de l'OTAN, soit dans le cadre d'une coalition.

Quand nous sommes dirigés par les Américains, cette direction est réelle partout. Elle est réelle également dans la façon d'imposer le matériel, la doctrine, les méthodes de travail qui évoluent très vite. Les Américains ont tendance à imposer leurs standards, qui ne correspondent pas nécessairement aux standards de l'OTAN. Le corollaire, c'est que lorsque les Américains imposent des standards, si nous ne les avons pas, nous sommes tout simplement hors jeu. Il n'est alors plus possible de travailler ensemble. Nous l'avons vu en Afghanistan, en 2005, où les avions français n'étaient pas équipés correctement.

Très rapidement, pour répondre à votre deuxième question, nous avons acheté sur étagère les équipements américains de cryptage que nous avons adaptés à nos avions. Cela s'est passé très vite parce que c'était sur étagère et nous avons pu recommencer à travailler avec eux.

Ce sera bientôt valable pour la liaison 16 qui est une liaison de données tactique permettant de transmettre et de diffuser l'information. Elle sera l'un des principaux moyens d'identification mutuelle dans l'avenir. Si nous ne possédons pas cette liaison, dans l'avenir, il est certain que nous serons hors-jeu. Aujourd'hui, en Afghanistan, il y a d'autres domaines où nous commençons à être un peu en retrait. Je pense aux capacités des capteurs, notamment, et à certains détecteurs.

Jean-Claude Mallet — Vous pouvez nous dire un mot sur le coût d'adaptation, par exemple sur un Mirage 2000 D ?

Lieutenant-colonel Bruno Foussard — Je ne sais pas.

Alain Delpuech — Mon Colonel, de votre point de vue, peut-on considérer comme interchangeables les équipages dédiés à des missions que je qualifierais de conventionnelles et ceux dédiés à la dissuasion ? Peut-on localiser ces deux missions dans un même escadron ?

La deuxième question concerne l'entraînement des équipages, juste pour avoir une valeur en tête. La part des entraînements sur simulateurs et sur avions a-t-elle beaucoup évolué ces dernières années ?

Lieutenant-colonel Bruno Foussard — Malheureusement, je crois que je vais être un peu limité pour la première réponse parce que je n'ai pas de compétence dans le domaine nucléaire. Je crois que cela demande des compétences spécifiques pour en parler.

En revanche, ce qui est certain, aujourd'hui, c'est que les avions sont particulièrement complexes. Sur un avion comme le Mirage 2000 D, où il y a une panoplie relativement réduite d'armements et de missions, nous avons déjà du mal, aujourd'hui, à couvrir la totalité de l'entraînement. Si, en plus, nous devons donner aux équipages une compétence nucléaire, ce serait très long et je crois que nous arriverions à perdre certaines capacités. Il est difficile pour moi de répondre à cette question, mais je crois que non.

Nous avons tendance, avec les avions polyvalents comme le Rafale, à croire que parce que l'avion sait tout faire, le pilote va savoir tout faire. Il faudra probablement spécialiser les pilotes, soit en défense aérienne, soit en air-sol et répartir les possibilités d'entraînement aux autres missions. Il est certain que cela est complexe.

Par ailleurs, mon objectif quand j'étais en escadron, c'était de préparer les forces, les personnes qui étaient sous mon commandement au combat. Et cette tâche est de plus en plus dure. Elle demande des compétences vraiment difficiles à acquérir. Quand les jeunes arrivent en escadron, quand ils voient le travail qu'il faut fournir en un an et demi, il y a de quoi être découragé ; d'ailleurs nous avons un taux d'échec assez important.

En effet, ces entraînements demandent beaucoup aux militaires. Aujourd'hui, avec 180 heures par an, nous constatons que c'est un minimum. D'ailleurs, les pays qui comptent comme la Grande-Bretagne ou les États-Unis ont tendance à faire beaucoup plus que 180 heures de vol par pilote et par an.

Le simulateur, évidemment, est complémentaire, mais il ne peut pas remplacer le sens de l'air et la situation réelle. Quand nous sommes dans l'avion et que nous devons délivrer une bombe à une centaine de mètres d'une unité amie dont nous ne connaissons pas exactement la position, alors qu'il fait nuit et que nous sommes limités en pétrole ; quand, en outre, nous sommes à 600 nautiques de notre base, nous nous retrouvons dans une situation de stress qui fait que nous perdons globalement une

bonne part de nos capacités intellectuelles. Ce stress-là, nous ne pouvons vraiment le simuler qu'à l'entraînement en vol. Ceci dit, nous avons fait évoluer les techniques de simulation. Un simulateur coûte cher car il faut aussi le mettre aux standards de l'avion au fur et à mesure. Nous avons des systèmes un peu moins chers, des simulateurs de systèmes d'armes que tous les équipages peuvent utiliser quand ils veulent, et qui permettent de s'entraîner plus rapidement.

Benoît d'Aboville — Est-ce que, compte tenu de la complexité des missions, les drones, dans une perspective de quinze ans, ne vont pas être susceptibles de remplacer en partie les appareils pilotés ?

Lieutenant-colonel Bruno Foussard — Dans une perspective de quinze ans, cela me semble un peu tôt. N'ayez pas l'impression que je défends mon métier ! Ce qui est important, ce sera de trouver le bon compromis, de rendre complémentaires tous ces outils. Qu'il s'agisse des satellites, des avions pilotés, de chasse, de transports ou des drones.

Le drone apporte quelque chose. Les Américains aiment parler des trois D : *Dirty, Dangerous and Difficult*. Ce sont des missions dangereuses, laborieuses et pas très valorisantes, qui pourraient être faites par un avion non habité. Cela ne veut pas dire qu'il n'est pas piloté. Il y a bien un opérateur pour « piloter » ces avions. Les Anglo-Saxons font bien la différence entre « piloté » et « inhabité ». Mais cette question fait encore débat.

Je crois effectivement que certaines missions pourraient être assurées par des drones, comme la surveillance, mais dans un avenir qui me semble un peu plus lointain.

Jean-Claude Mallet — J'ai quelques questions à la suite de vos réponses et sur ce que vous avez dit initialement.

D'abord, sur les menaces, et en particulier les menaces aériennes, celles qui vous visent en tant que pilote. Nous avons quand même beaucoup parlé dans les conflits auxquels vous avez été associé, de la menace sol-air qui semble être particulièrement importante. Elle oblige les aviations à se protéger considérablement ou à l'éliminer. À lire les comptes rendus des dernières crises, la concrétisation d'une menace air-air, représentée dans les conflits récents par la menace aérienne adverse, semble beaucoup moins présente dans les retours d'expérience que nous avons reçus après la Bosnie ou le Kosovo. Et cela semble également être le cas en Irak.

Est-ce que cette analyse vous semble juste, d'abord, du point de vue de la sécurité de nos pilotes ? Est-ce que vous voyez une évolution possible d'après votre propre connaissance ?

Est-ce qu'il faut en tirer les conséquences alors que par ailleurs, nous devons faire des choix dans nos capacités opérationnelles ? Est-ce que la défense aérienne tend à être moins importante qu'elle n'a pu l'être autrefois et, par conséquent, pourrait justifier des investissements moins importants, alors qu'au contraire les capacités de frappe air-sol et la

nécessité d'éliminer les défenses antiaériennes de l'adversaire, restent tout à fait présentes.

Lieutenant-colonel Bruno Foussard — Je vais commencer par la menace sol-air. Comme vous l'avez rappelé, elle est réelle et de plus en plus pointue. Particulièrement en ce moment, avec la menace des missiles portables et d'autres missiles beaucoup plus modernes qui débarquent par des voies détournées sur les théâtres d'opérations, et sont entre les mains de nos adversaires. La menace sol-air est pire que ce que l'on croit.

En ce qui concerne la menace air-air, je modérerai un peu. Dans un premier temps, toutes les opérations auxquelles j'ai participé étaient dirigées par des Américains. Ce sont eux qui ont fait le nettoyage de l'espace aérien. Ils ont clairement gardé les moyens avec des avions spécialisés pour acquérir cette domination aérienne indispensable à la poursuite de toutes les opérations. Si nous acceptons d'abandonner cela ou de limiter ces capacités aériennes, nous pouvons nous retrouver tout simplement pieds et poings liés dans une opération dans laquelle les Américains ne seraient pas là.

Dans un contexte européen, le problème est le même. Si nous opérons seuls, aurions-nous les capacités de remplir nos missions sans défense aérienne ? Les revues que l'on peut consulter, mentionnent que de nombreux pays s'équipent de matériels russes et américains, non seulement en vecteurs, mais aussi en missiles, et qui ont des capacités supérieures aux nôtres. Nous pouvons très bien nous retrouver, un jour, face à des systèmes d'armes plus performants que les nôtres. Je n'ai aucun doute là-dessus.

Jean-Claude Mallet — Je vous remercie. Vous me direz si je force le trait. J'ai eu le sentiment que vous nous décriviez une situation de la flotte de combat française qui était à un excellent niveau technologique au moment des actions au Kosovo. Il y avait une présence française extrêmement importante de l'armée de l'air dans ces opérations. Nous avions néanmoins eu quelques difficultés pour avoir de bons vecteurs, mais nous les avions adaptés.

Globalement, vous donnez le sentiment qu'aujourd'hui, la plupart des vecteurs aériens français sont peut-être déclassés. Le mot « déclassé » vous paraîtra peut-être un peu fort. Concrètement, est-ce que nos moyens aériens nous permettent, dans des conditions de sécurité acceptables, d'utiliser les capacités de frappe au sol dont nous disposons de façon efficace, si nous le décidons et si le Président de la République décide d'être présent sur tel ou tel théâtre ? J'ai eu quand même le sentiment qu'il y avait eu une sorte de retrait depuis 1999 dans ce que vous nous avez exposé.

Lieutenant-colonel Bruno Foussard — Très clairement, nous pouvons être présents. Cependant, au-delà d'être présent, pour pouvoir compter, il faut être crédible. Et pour être crédible, il faut avoir certaines capacités qui permettent de parler. Au Kosovo, nous avions les Mirage IV. Ils avaient une capacité photographique quasiment unique et les renseignements

qu'ils pouvaient apporter étaient une porte d'entrée pour avoir accès à beaucoup d'autres informations auprès des Américains.

Aujourd'hui, nous avons perdu cette capacité, comme beaucoup d'autres. Beaucoup d'enseignements du Kosovo n'ont pas été pris en compte pour l'amélioration des systèmes d'armes. Nous sommes petit à petit en train de décrocher. Certains systèmes d'armes restent à la pointe, mais ils ne sont pas pérennes. C'est le cas du Mirage 2000-5 ; cet avion n'a pas une durée de vie de plus de quinze ans.

Le Rafale, quant à lui, va monter en puissance. En attendant, effectivement, nous sommes en retrait. Le minimum serait de prendre en compte ces enseignements pour essayer d'avoir une flotte à peu près homogène et qui ait des capacités cohérentes.

Je vais vous donner un exemple très simple. En Afghanistan, lorsque vous êtes avec un Mirage 2000 D, de nuit, avec quelqu'un qui hurle à la radio qu'il a besoin d'une bombe et que vous n'avez plus de pétrole, vous devez ravitailler et trouver avec vos seules jumelles de vision nocturne, un ravitailleur qui est tous feux éteints et ne parle pas. Nous n'avons en effet aucun autre moyen autonome de perception de la situation. Je peux vous assurer que le travail dans l'avion est alors particulièrement intense. Nous savons qu'il y a des gens au sol qui ont besoin de nous. Nous n'avons plus de pétrole pour rentrer sur notre base. Nous n'avons aucune solution pour trouver le ravitailleur à part de la débrouillardise et de la sueur.

Et nous allons le trouver, certes, mais au prix de quel stress, de risques pris en plus ?

Ce problème est en partie lié aux capteurs de nos avions ; ceux-ci ne sont pas encore équipés de liaison 16 (un dispositif de perception de la situation tactique). Le radar est un autre capteur qui permet de le faire. Les capteurs du Mirage 2000 D commencent à devenir vraiment critiques.

De même, en terme de grosses capacités manquantes, en Afghanistan, ce que nous demandent les unités au sol, c'est de savoir si la personne que l'on est en train de surveiller est armée ; nous disposons de capteurs infrarouge pour faire cela. Dans l'avion, l'écran est à peine plus gros qu'un paquet de cigarettes. Le monsieur que nous sommes en train d'observer mesure un millimètre. Pour savoir s'il est armé ou pas, je vous assure que c'est complètement utopique. Nos capteurs, aujourd'hui, n'ont aucune commune mesure avec les capteurs étrangers.

Jean-Claude Mallet — Deux questions pour terminer, si vous le permettez.

Vous avez évoqué les effets, sur les bases, de la maintenance réalisée pour les matériels en opérations pour lesquels nous voulons avoir le niveau de disponibilité le plus élevé possible. Et vous avez rappelé que nous avons un escadron de Rafale et que nous avons un petit nombre de Rafale déployés à l'extérieur. Le déploiement de ces trois Rafale semble avoir un effet sur la maintenance.

Concrètement, ces problèmes de maintenance semblent s'être améliorés ou aggravés ces dernières années ? Un effort important, notamment

financier, a été fait dans ce domaine. Quelle serait votre appréciation sur l'évolution de cette maintenance de vos matériels ?

Lieutenant-colonel Bruno Foussard — Dans un premier temps, sur les Rafale, je ne suis pas compétent. Je ne sais pas l'impact qu'a eu le déploiement de Rafale en Afghanistan sur la maintenance locale. Il est clair que le problème s'est nettement amélioré. Je sais que les concepts de maintenance du Rafale sont différents de ceux du Mirage 2000 D. Je n'étais pas là, en 2002, quand les premiers avions français ont été déployés en Afghanistan. Mais je sais que cela a été particulièrement critique. Nous étions tombés en dessous du seuil critique.

Nous nous sommes améliorés parce que nous avons fait des efforts structurels. Nous avons modifié l'organisation de certains systèmes de maintenance. Nous sommes encore dans une phase de changements assez profonds. Je dois avouer que j'en ai ponctuellement vu les effets. Il se peut, un jour, que nous ayons une très bonne disponibilité. Cela est difficile à prévoir. Et, en tant que commandant d'escadron, je n'ai aucun autre levier que celui de faire travailler mes personnels, largement en dehors des heures de travail, pour récupérer un peu de disponibilité.

Amiral Édouard Scott de Martinville — Mon Colonel, j'ai trouvé que la présentation que vous faisiez du moral de votre escadron me semblait tout à fait partageable par l'ensemble des armées. Vous avez bien fait d'insister sur l'importance de la perception qu'ont les personnels de la capacité de notre outil de défense à remplir sa mission, par rapport aux questions relatives à la condition militaire. Pourriez-vous développer un peu ce point, en nous expliquant quels sont les facteurs essentiels qui fondent cette perception de l'aptitude de l'outil de défense à remplir ses missions ?

Lieutenant-colonel Bruno Foussard — Il y a deux grandes catégories dans ce domaine pour ce qui est de la perception qu'ont les militaires de leur action et leur fierté de servir. Il y a l'entraînement et les opérations.

L'entraînement, vécu au quotidien, s'effectue en partie lors de déploiements aux États-Unis ou en Europe. Nous faisons assez souvent des exercices de grande ampleur. Il y a quelques années, les Français bénéficiaient d'une forme de leadership sur le déroulement des missions, décidaient des choix tactiques, imposaient leur point de vue. Aujourd'hui, ce n'est plus du tout le cas. On nous donne des tâches qui ne sont pas très honorables. Il s'agit justement d'une perception de notre action qui est réelle à la base. Progressivement, cela use les personnes qui estiment avoir un niveau de compétence et un entraînement qui devraient leur permettre d'avoir du poids. Mais elles n'en ont pas, tout simplement à cause du matériel. Par exemple, nous ne pouvons pas faire de tirs de précision tout temps, parce que nous n'avons pas les effecteurs nécessaires.

Nous sommes limités par les choix d'équipements et, à terme, en exercice, cela se traduit directement par l'attribution de missions moins valorisantes. Hélas, c'est une réalité quotidienne. Il y a des domaines, en revanche, dans lesquelles nous sommes très bons, comme les missiles de

croisière. Nous n'avons pas à rougir de cette capacité. Mais on ne tire pas tous les jours un missile de croisière.

Le deuxième cas, celui de l'engagement opérationnel, est plus grave. Quand vous savez qu'au sol, quelqu'un de l'armée de terre a vraiment besoin de vous, car il est pris à parti, et que vous ne pouvez pas tirer parce que vous n'avez pas les capteurs nécessaires, qu'on vous dit d'aller voir ailleurs et que l'on va appeler quelqu'un d'autre à votre place, cela fait mal au cœur. Nous avons parfois l'impression de ne pas être utile en opération, alors qu'il s'agit de la concrétisation de notre entraînement.

C'était le cas, en 2005, quand nos camarades ont eu le sentiment d'être inutiles parce qu'ils n'avaient pas la radio cryptée. « Vous n'avez pas cette capacité ? Eh bien, nous allons prendre quelqu'un d'autre. »

C'est particulièrement blessant pour quelqu'un qui a envie de servir, de donner le meilleur, même au péril de sa vie, d'aider et d'être utile. Quand il sent qu'il ne l'est plus, c'est catastrophique pour son moral.

Jean-Claude Mallet — Mon Colonel, je vous remercie pour ce témoignage.

AUDITION DU COLONEL SERGE DELAIGUE

JEUDI 11 OCTOBRE 2007

Jean-Claude Mallet

Mon Colonel, nous sommes très heureux de vous accueillir. Vous avez accepté d'apporter votre contribution. Vous êtes l'un des témoins de la sécurité civile, du corps des sapeurs-pompiers professionnels. Vous pouvez nous apporter une aide précieuse au moment où nous délibérons pour définir cette notion de « sécurité nationale » qui s'étend donc au-delà de la défense. C'est la première fois qu'un Livre blanc sur la défense et sur la sécurité nationale sera élaboré. Nous sommes donc dans un travail très politique et très concret. Nous avons pensé que votre expérience, en tant que sapeur-pompier professionnel, nous serait précieuse.

Vous êtes directeur départemental des services d'incendie et de secours du Rhône (SDIS). Vous avez gravi tous les échelons de cette hiérarchie, avec une expérience très diversifiée. Nous sommes attentifs à ce que vous pourrez nous dire sur votre expérience personnelle, sur ce qui se vit, en particulier en ce moment à Lyon. Nous entendrons votre opinion sur l'avenir de ces risques et sur la réponse de l'État, mais aussi celle des collectivités locales. Vous nous parlerez aussi des acteurs de la société civile et de leur coordination avec les acteurs de la sécurité nationale.

Colonel Serge Delaigue

Je vais me présenter très rapidement. Je suis le colonel Serge Delaigue ; j'ai 51 ans. Je suis directeur départemental des services d'incendie et de secours du Rhône. Je suis ingénieur arts et métiers de formation. Le SDIS du Rhône est un service départemental d'incendie et de secours qui défend une population en matière de sécurité civile de 1 700 000 habitants. Il existe des risques importants dans le secteur, tels les voies de communication aérienne, routière, ferroviaire, des sites Seveso, de nombreuses populations en centre urbain. J'ai sous ma responsabilité 6 000 personnes ; 1 700 salariés dont 1 400 sapeurs-pompiers professionnels et 4 300 sapeurs-pompiers volontaires. Le budget du SDIS du Rhône est de 170 millions d'euros par an.

Quelle est la réponse du service de sécurité civile en France en 2007 ? Ces dernières années, il y a eu des évolutions importantes. La loi du 3 mai 1996 a départementalisé tous les services d'incendie et de secours.

De fait, nous n'avons plus qu'une seule structure par département. De plus, il y a eu la loi du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile. Ces deux lois, accompagnées d'environ 150 textes réglementaires, décrets et arrêtés, sont venues reconfigurer la totalité de la réponse de la sécurité civile ces dix dernières années.

La réponse de la sécurité civile est une réponse départementale – je suis là pour en apporter le témoignage à travers un SDIS. Mais la réponse peut être également zonale, nationale, voire internationale, selon le niveau de catastrophe à laquelle nous pouvons nous confronter. La sécurité civile a la particularité d'être une compétence très partagée entre les collectivités locales et l'État. En effet, le niveau départemental est pratiquement entièrement financé par les collectivités locales – département essentiellement et communes. L'État est le garant opérationnel de l'ensemble du dispositif et il finance l'intervention de tous les moyens de secours dès lors que l'on sort de l'échelle départementale.

Ce dispositif législatif est venu donner un peu de caractère scientifique à la mise en place des moyens. En outre, nous mettons des moyens de secours, non pas pour faire plaisir aux uns et aux autres, mais parce que nous en avons besoin. De fait, dans chaque département, des schémas départementaux d'analyse et de couverture des risques (SDACR) ont été pris sous forme d'arrêté préfectoral, après approbation par les différentes instances qui vont financer les schémas. Ainsi, pour le département du Rhône, ce schéma avait été arrêté en 1998. Il vient donc d'être refait complètement en 2006. Huit ans après sa première version, il prend en compte l'évolution des risques. Entre-temps, il y a eu les catastrophes liées au terrorisme dans le monde. Le département du Rhône et l'agglomération de Lyon ne pouvaient donc rester en dehors d'une évolution stratégique de la réponse en terme de moyens de secours. Il a donc fallu prendre en compte cette nouvelle analyse des risques, et donc, cette nouvelle couverture des risques.

Les risques se séparent entre les risques courants, c'est-à-dire ceux de tous les jours, et les risques particuliers, graves ou majeurs. Pour ces derniers, il faut faire appel à des moyens nationaux, voire internationaux, que ce soit pour les risques naturels, technologiques ou bien pour les risques de la société moderne, surtout le terrorisme.

Un élément important, qui a été défini dans la loi de 2004 sur la modernisation de la sécurité civile, est l'unicité de commandement qui est très importante pour faire face aux risques. Les militaires le connaissent et s'en inspirent. Il y a un directeur des opérations de secours : le maire au quotidien, le préfet – éventuellement un préfet désigné par le ministre de l'Intérieur, voire le Premier ministre. Ensuite, un commandant des opérations de secours – directeur départemental des services d'incendie et de secours – commande et organise ses propres moyens mais doit assurer, pour le directeur des opérations de secours, une coordination de l'action des différents services en matière de sécurité civile. Ainsi, une efficacité opérationnelle se met en œuvre.

Par ailleurs, une des évolutions en cours, nécessaire, est celle du réseau de commandement. En effet, aujourd'hui, le système radio est un

peu dépassé parce qu'il n'y a pas de confidentialité et qu'aucun service ne parle du même objet. C'est pourquoi le réseau Antarès, dérivation du réseau Acropol de la police, permettra demain (l'année prochaine pour le Rhône) à tous les services – pompiers, police, SAMU et autorité préfectorale – de travailler sur les mêmes réseaux numériques cryptés.

Je développerai les moyens de la sécurité civile de manière générale, et ceux des sapeurs-pompiers plus précisément. Aujourd'hui, en France, nous avons 96 services départementaux d'incendie et de secours, un bataillon des marins-pompiers de Marseille qui est une unité militaire mais territoriale, la brigade des sapeurs-pompiers de Paris qui défend Paris et les trois départements de la petite couronne. De fait, le bataillon de Marseille et la brigade de Paris sont des unités militaires à mission territoriale. Il est à noter que, depuis dix ans, la totalité du dispositif a été revue pour appliquer un certain nombre de normes dans tous les domaines. Aujourd'hui, sur la France entière, tous les véhicules opérationnels des services d'incendie et de secours, civils ou militaires, répondent aux mêmes normes. Toutes les formations et qualifications de tous les sapeurs-pompiers répondent à une norme unique. Il est à noter – ceci est rarement dit – que les formations opérationnelles des sapeurs-pompiers, qu'ils soient volontaires ou professionnels, ont les mêmes modules. Ceci est logique, puisque lorsque vous êtes secourus, vous ne savez pas si c'est un volontaire ou un professionnel qui viendra vous secourir, et vous n'avez pas à avoir une différence de traitement selon le statut de ces agents.

De plus, nous avons créé dans tous les départements des modules opérationnels de base. Ainsi, il existe un module pour tous les moyens de secours imaginables (feux de forêts, pour les maîtres-chiens, etc.). Ces modules sont les mêmes sur tout le territoire national. Lorsque nous avons besoin de renforts et de moyens qui sortent d'un département, nous allons chercher les mêmes modules ailleurs, pour les empiler, les rassembler et les projeter dans un autre département. Les agents sauront utiliser les mêmes moyens puisqu'ils ont été formés suivant le même corpus de règles.

Enfin, les mêmes enseignements de commandement sont institués sur l'ensemble du territoire national puisque notre école nationale fournit les mêmes modules de formation pour toutes les unités de commandement. Nous nous sommes largement inspirés du fonctionnement des armées. Si nous voulons être opérationnels dans ce domaine, il n'y a pas cinquante manières d'atteindre l'objectif.

Concernant les moyens humains, il y a 50 000 sapeurs-pompiers professionnels ou militaires (40 000 et 10 000 respectivement), 200 000 sapeurs-pompiers volontaires dont plus de 90 % sont intégrés dans les corps départementaux. Je le répète : dans les écoles départementales de sapeurs-pompiers ou dans les écoles nationales, ces agents bénéficient des mêmes corpus et mêmes modules de formation. Nous avons également un service de santé et de secours médical, largement inspiré du service de santé des armées, même si nous n'avons pas d'hôpitaux, par exemple – quand bien même nos médecins et infirmières s'inspirent

de ce qui a été fait dans les armées. Au niveau national, il y a 6 000 ambulances, 1 000 échelles aériennes, 5 000 engins feu de forêt, 5 000 engins d'incendie. Ainsi, le potentiel national des services d'incendie et de secours – sans compter les centaines de moyens spécialisés – est considérable. Les moyens financiers sont équivalents à 5 milliards d'euros pour le budget annuel des SDIS en France. Ce budget est financé essentiellement par les collectivités locales à travers l'établissement public. Les moyens nationaux de sécurité civile sont des moyens d'État – ministère de l'Intérieur : 40 hélicoptères, 26 avions, des unités d'instruction de la sécurité civile, ainsi que les services de déminage, pour ne citer que les principaux.

Je vais aborder la capacité opérationnelle puisque ce point vous intéresse au-delà des moyens. Les SDIS sont équipés à travers leurs SDACR pour faire face aux risques départementaux. Ces moyens sont utilisés tous les jours : on compte 10 000 interventions de sapeurs-pompiers par jour, en France et donc 4 millions d'interventions par an ; 1 000 habitants donnent naissance à 60 interventions de sapeurs-pompiers. La répartition des interventions est intéressante : 9 % d'incendies dont les deux tiers sont des incendies de voie publique ou de voiture, 20 % d'opérations diverses, 8 % d'accidents de la circulation et 63 % du secours aux personnes. L'intérêt du SDIS et de la départementalisation des services d'incendie et de secours est que tous les moyens peuvent être immédiatement utilisés pour un risque grave ou majeur. Ainsi, les mêmes moyens qui servent au risque quotidien sont préparés et aptes, dans une chaîne de commandement unique, à faire face à des catastrophes limitées ou majeures. Dans la pratique, nous avons besoin une fois ou deux de renforts extérieurs au département. Mais si le renfort extradépartemental reste rare, il faut qu'il soit organisé pour le jour où l'on en a besoin. Plus c'est rare, et plus c'est difficile à mettre en œuvre. Quand des renforts extérieurs au département sont nécessaires, il suffit de prendre 5 % ou 10 % des moyens disponibles sur l'ensemble du territoire national. Et comme ils sont préformatés sur les mêmes modules, nous pouvons amener dans un département des moyens considérables. Ceci fonctionne bien et notamment pour les feux de forêts qui nécessitent un dispositif curatif et préventif important. Nous sommes en Europe, l'un des dispositifs les plus performants dans la lutte contre les feux de forêt – ce qui n'était pas le cas au début des années 1980. Et ce qui a été inventé pour les feux de forêt a été traduit également dans tous les autres domaines techniques opérationnels dont la capacité de rassembler n'importe quel moyen sur le territoire national pour l'amener dans un autre département.

Je terminerai en évoquant la prévention. Depuis maintenant dix ou quinze ans, les mesures de prévention pour éviter les risques, ou pour en minimiser l'impact, sont très importantes. La législation a abondé en ce sens, la judiciaire de la société a favorisé ce point clairement. Par exemple, le service incendie ne représente qu'une part minime de l'activité des services d'incendie et de secours : moins de 10 %. La préparation des opérations de secours est également très importante. En effet, la crise ne sera bien gérée que si elle a été bien préparée. Il n'est pas possible de

l'improviser. Dans le département du Rhône, depuis les actes de terrorisme qui ont touché New York ou Londres, nous avons passé en revue tous les sites qui accueillent de nombreuses personnes pour les doter d'un plan inter-services : police, gendarmerie, police judiciaire, SAMU, pompiers, etc. Nous préparons ainsi une capacité de réponse inter-services à un risque d'attentat. C'est dans cette partie que nous apprenons à nous connaître, à préparer une intervention au mieux. Autre exemple, toutes les stations de métro sont dotées aujourd'hui à Lyon d'un dispositif indiquant la manœuvre si un attentat avait lieu, validée par l'ensemble des services sous l'autorité du préfet. Cette préparation interministérielle est une des évolutions de ces dix dernières années ; elle est stratégique et doit être continuée. En effet, aucun service, même le SDIS, n'est en capacité de faire face seul à une catastrophe de grande ampleur. Travailler en commun est le gage de l'efficacité opérationnelle. La préparation est fondamentale à ce titre.

Dans le département du Rhône, il y a deux ans, nous avons fait un exercice d'attentats multiples qui a concerné trois sites et 1 500 intervenants. Nous avons reproduit la situation de Londres et avons laissé une place importante aux services d'identification et de police judiciaire. Dans un acte terroriste, la partie enquête est aussi importante que la partie secours. De fait, il faut arriver à ce que tout le monde travaille ensemble sans se gêner. Par ailleurs, nous avons fait un exercice d'attentat NRBC dans le métro, un exercice d'explosion à la raffinerie de Feyzin avec fermeture de l'autoroute A7 et évacuation d'une partie d'une commune en collaboration avec les unités militaires. Deux fois par an, nous essayons de faire des exercices de cette ampleur et les médias sont associés à cette démarche. Nous avons également des dispositifs préventifs pour lesquels nous travaillons en inter-services, comme lors de la Coupe du monde de rugby, le G7, le G8, les congrès internationaux ou la fête des Lumières qui accueille 500 000 personnes. Notre dispositif nous permettrait de gagner deux heures si attentat il y avait. Lors de manifestations importantes, nous ne pouvons plus ne pas être prêts.

Je pense que dans les pistes d'amélioration et perspectives, ce travail inter-services reste encore fragile selon les départements. Il est important de continuer dans cette voie. Une action de grande ampleur ne peut pas être menée si l'on ne se connaît pas et si l'on ne peut pas travailler à l'avance en inter-services. Concernant la coopération civilo-militaire, il n'est pas pensable, pour des attentats terroristes ou des crises sanitaires, de ne pas bénéficier de l'apport des forces militaires de notre pays. Il faut donc mieux se préparer dans ce domaine. En effet, si nous nous connaissons et nous nous apprécions, il y a une marge de progrès très importante dans ce domaine. Pourquoi ? Les services civils et l'armée n'ont pas, sur un problème civil sur le territoire national, les mêmes capacités de réponse en terme de temps. Il nous faut agir dans la minute alors que les forces armées ont bien évidemment à mener d'autres opérations que les opérations civiles. Lorsque ces dernières se remobilisent pour des faits graves civils, je pense qu'il faut améliorer la préparation de l'intégration des deux dispositifs. Ceci me paraît un axe de progrès très important

car nous ne pourrions pas nous passer l'un de l'autre en cas de crise grave. Il faut peut-être définir le rôle des armées dans cette action civile. À quel niveau peut-il y avoir un apport des armées ? Je pense à des aéronefs de transport, des hôpitaux de campagne, des unités NRBC. À l'évidence, les forces armées pourront apporter un potentiel considérable dans le dispositif civil. Lors des incendies en Grèce, nous avons vu l'axe fort mis par le Président de la République sur la défense européenne en matière de sécurité civile. Aujourd'hui, nous ne pouvons pas, à l'évidence, rester avec nos moyens français à attendre que l'inondation surgisse dans un pays de l'Est ou que le feu ravage les forêts en Grèce ou au Portugal. À l'évidence, l'axe de progrès majeur est celui des capacités d'interventions civiles et militaires sur le théâtre d'intervention européen et éventuellement à l'international.

* *
*

Jean-Claude Mallet — Merci beaucoup pour votre présentation très claire qui est certainement enracinée dans votre expérience du département du Rhône, mais qui offre une large vision.

Depuis 2000-2001, il semble y avoir eu un changement de rythme et de génération dans le type d'opérations auquel vous vous préparez. L'analyse du pire a encore évolué entre la fin du siècle dernier et le début de cette décennie. Vous commencez à vous préparer ou à vous adapter, avec des scénarios plus complexes et plus dangereux que ceux que nous connaissions. Les professionnels et volontaires sont habitués quotidiennement au danger avec les 10 000 interventions par jour que vous avez évoquées.

Dans ce que vous vivez, quelle analyse de l'évolution des risques faites-vous ? Avez-vous le sentiment qu'il est urgent de se préparer à des risques non encore concrétisés, mais qui émergent, par exemple, sur les menaces terroristes ? Pensez-vous que la préparation aux risques de type nucléaire, biologique ou chimique – sujet sur lesquels nous travaillons – est un sujet « au coin de la rue » ? De plus, en tant qu'intervenant, responsable de la préparation, estimez-vous être assez informé sur l'évolution des risques ?

Colonel Serge Delaigue — À la question « Y a-t-il eu un virage ? », je répondrai « oui » et le situerai en 2001. Il est vrai que les services d'incendie et de secours ont eu ces trois impulsions : la départementalisation en 1996, les attentats (New York, Syrie, Madrid, Londres) qui ont impliqué un changement d'échelle. Des scénarios inenvisageables, ou que la prévention avait réussi à neutraliser dans les usines chimiques, redevenaient immédiatement crédibles. De plus, en 2004, il y a eu l'adaptation du dispositif de sécurité civile. Par exemple, pour le transport des matières dangereuses, stockage ou transport, nous avons réussi, notamment après la

catastrophe de Feyzin en 1966, à ce que le niveau de risque de ces usines soit très faible. Mais tout a changé. Lorsque l'on utilise des armes de guerre, les scénarios que l'on retrouve sur des actes de guerre – c'est ainsi que l'on peut appeler un attentat – ne sont plus les mêmes. Les attentats de New York l'ont prouvé. Après coup, l'explication technique de ce qui s'est passé est évidente, mais je ne l'ai pas acceptée la première fois où j'ai vu les images. C'était impensable. Or aujourd'hui, nous savons que cela est possible ; les scénarios ont donc changé.

Est-on capable d'imaginer tous les scénarios ? Même si les terroristes ont une imagination qui peut dépasser la nôtre, pour autant, il est facile d'imaginer le pire techniquement. La difficulté est d'y répondre. Il est difficile pour les militaires de se préparer à faire la guerre quand finalement celle-ci n'a pas lieu. Ces scénarios, qui n'arriveront jamais, nous nous y préparons toutefois. J'ai eu des contacts avec le général de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris, avec l'amiral des marins-pompiers de Marseille et mes collègues des grandes villes. À l'évidence, dans les grandes agglomérations, les cibles potentielles sont plus importantes en matière de terrorisme. Il y a tout le problème du stockage des produits chimiques ; il y a tous les attentats possibles comme ceux au gaz sarin ou le NRBC. Ainsi, il est vrai qu'il existe aujourd'hui une transformation en profondeur des forces de sécurité civile dans ce domaine. Le travail est en cours. Je ne peux pas vous dire que tout le monde est prêt. Mais la mutation s'est faite plus vite aux endroits qui représentaient des cibles potentielles plus marquées.

Didier Boulaud — C'est un sujet que je connais bien en tant qu' élu local. Le fonctionnement des SDIS me paraît montrer l'efficacité de la décentralisation, même s'il y a eu une légère reconcentration des communes vers les départements. L'efficacité des services départementaux d'incendie et de secours n'est plus à démontrer, y compris dans un département rural, j'en témoigne.

Je voudrais vous interroger sur le rapport à la nation entretenu par les sapeurs-pompiers, notamment en terme de recrutement et en direction de la jeunesse. Si nous prenons l'exemple de l'armée de terre, nous savons que nous avons des difficultés à recruter. Quelle est la situation des recrutements des sapeurs-pompiers professionnels ? Je crois que le recrutement des volontaires est un peu plus difficile, en tout cas dans certains secteurs. Quelle est la réaction de la jeunesse par rapport au corps des sapeurs-pompiers ?

Je suis meurtri de voir que, dans certains quartiers, les pompiers sont accueillis comme les policiers. Pouvez-vous nous dire votre ressenti sur cet aspect ?

Colonel Serge Delaigue — Je dirais que le recrutement fonctionne très bien. Pour les professionnels, un concours a été organisé pour 900 postes et nous avons 5 000 candidats. Il est clair que nombre de jeunes souhaitent devenir sapeur-pompier professionnel. Le métier est très attractif et la sélection est rude au niveau des concours. Concernant les sapeurs-pompiers volontaires, je remarque que le chiffre de 200 000 volontaires

demeure constant. Cependant, le volontariat change. Dans le département du Rhône, avant la départementalisation, il y avait 3 000 volontaires, et nous en sommes à 4 300 aujourd'hui. Cette augmentation est due au fait que nous avons ouvert le volontariat en milieu urbain. Le lien avec la population est encore plus fort avec les volontaires qu'avec les professionnels car ils habitent dans les territoires. Nous avons de jeunes sapeurs-pompiers (800 dans le département du Rhône). Et si demain, j'avais les moyens pour en encadrer 1 500, je pourrais le faire. Ce sont des jeunes qui ont entre 12 ans et 16 ans. De fait, le métier de sapeur-pompier fait toujours rêver les petits garçons et les petites filles. Même s'il y a encore peu de filles sapeurs-pompiers professionnels, il y en a de plus en plus parmi les volontaires. L'évolution des missions n'est sûrement pas étrangère à cette augmentation.

Il est vrai que nous sommes soumis aux violences urbaines dans les banlieues. Les événements de l'année dernière ne nous ont pas épargnés même si cela reste incompréhensible puisque les sapeurs-pompiers viennent porter secours. Il n'est pas toujours nécessaire que nous soyons accompagnés de la police lorsque nous nous rendons dans ces quartiers même si cela arrive certains soirs. Pour l'instant, nos personnels réagissent bien face à ces difficultés. Nous avons eu la chance que l'année dernière il n'y ait pas eu de blessé ou de mort. C'est presque un miracle au vu des graves événements survenus. Toutefois, nous surveillons ces risques. Dans le département du Rhône, nous portons plainte systématiquement contre un acte délictueux. C'est une façon d'interpeller la justice de notre pays.

Olivier Debouzy — Je poserai une question sur la coopération civilo-militaire. Vous avez évoqué le système Antarès et je remarque que vous dites que les préfetures, la police, les SDIS, et le SAMU vont partager cet outil. Les militaires le partagent-ils avec vous ? Si non, ne pensez-vous pas que cela représente une vulnérabilité dans le cas d'une crise de grande ampleur où par définition, la coordination civilo-militaire est indispensable si nous voulons arriver à traiter les problèmes de façon efficace, sachant que les communications sont une des vulnérabilités principales en cas d'agression majeure.

De plus, il existe un problème quant au rôle de la réserve dans les armées, notamment dans le service de santé. Lorsque celui-ci doit envoyer des médecins et chirurgiens sur les théâtres d'opération extérieurs, il est obligé de faire appel aux réservistes. Nous avons visité plusieurs unités des forces d'intervention extérieure qui nous ont indiqué leur problème quant au recrutement et à la permanence du personnel médical sur les théâtres d'Opex. Rencontrez-vous un problème similaire en ce qui concerne les services départementaux ? Avez-vous une politique précise concernant l'utilisation des réserves, que ce soit dans les fonctions de soutien – comme les fonctions médicales – ou même les fonctions d'intervention en sus des professionnels et des volontaires ?

Colonel Serge Delaigue — Concernant le réseau radio et la capacité à communiquer entre nous, cela représente évidemment un axe stratégique

d'amélioration. La loi de 2004 a imposé le fait que l'interopérabilité, notamment par un réseau radio numérique crypté, sera effective d'ici trois à cinq ans pour les principaux services opérationnels.

Concernant les forces armées, je parlerai de la gendarmerie qui est dans une mission à caractère plus quotidien que les autres unités militaires, comme l'ensemble des services de sécurité civile. Nous devons progresser sur ce point plus rapidement que sur les autres. En effet, l'interconnexion de la gendarmerie nationale doit devenir possible sur une grande partie du territoire national. Il est important qu'il y ait une capacité d'interconnexion plus forte avec la gendarmerie, à l'instar de ce que nous allons mettre en œuvre avec la police.

Jean-Claude Mallet — Actuellement, l'interconnexion n'existe pas. Elles ont leur propre réseau ?

Colonel Serge Delaigue — Elle n'existe pas aujourd'hui. Mais dans le système Antarès, elle n'existera que par des cavaliers assez hauts, mais elle n'existera pas en tant que telle. Dès que tous les services seront dotés, un seul service opérationnel ne pourra pas en être sur Antarès ou Acropol, ce sera la gendarmerie.

Concernant les unités militaires plus classiques, il y aura des solutions palliatives. En terme de réseau, pourra exister la mise à disposition d'un certain nombre de postes. Nous ne serons donc pas complètement sourds et aveugles. Il suffit qu'à un certain moment, des postes communs soient remis à un certain nombre d'autorités qui n'en possèdent pas. Nous le ferons certainement avec les gendarmes pour les risques majeurs. Mais il est vrai qu'aujourd'hui, il n'y a pas de doctrine sur ce point.

Jean-Claude Mallet — Ainsi, cela signifie qu'aujourd'hui, en cas de déploiement relativement massif pour sécuriser des zones, intervenir, et porter secours sur des zones qui seraient frappées par les attentats multiples que vous avez évoqués, si l'on déploie à la fois des moyens de gendarmerie et des forces civiles de sécurité, il n'y a pas un système commun – même s'il y a eu des entraînements – qui leur permettrait de communiquer sur un même réseau.

Colonel Serge Delaigue — Aujourd'hui, il y a très peu de services qui sont sur le système commun. Le département du Rhône bascule l'année prochaine sur le réseau Antarès. Dans les trois ans à venir, plus de la moitié du territoire national aura basculé. Dans les cinq ans, cela devrait concerner quasiment la totalité du territoire. Toutefois, la gendarmerie et l'armée, dans le cadre de la coopération civilo-militaire, ne rentrent pas dans ce dispositif formel.

Jean-Claude Mallet — Selon votre expérience d'opérationnel, cela serait nécessaire ?

Colonel Serge Delaigue — Je ne dis pas qu'il faut qu'ils changent de système mais que les systèmes puissent communiquer entre eux. Il n'y a aucune raison que nous puissions le faire avec la police et pas avec les

gendarmes. En outre, les élus des SDIS ne comprennent pas le fait qu'il faille investir sur des équipements alors que nous ne pourrions bien communiquer qu'avec la moitié des acteurs. Sur ce point, c'est aussi un problème de fond.

Quant aux réserves, parlez-vous des réserves militaires ou des réserves prévues par la loi de modernisation de la sécurité civile ?

Didier Boulaud — Je parle des réserves prévues par la loi de modernisation de la sécurité civile.

Colonel Serge Delaigue — Lorsqu'une loi est éditée, tout n'est pas appliqué dans l'instant. En tant que directeur du SDIS du Rhône, pour moi, les réserves n'existent pas. Je n'en ai jamais vu. Il faut être clair : les réserves, ce sont les pompiers volontaires. Dans le département du Rhône, nous avons 140 VSAB, ambulances opérationnelles. Pourquoi 140 ? Parce que nous sommes proches des différentes parties du territoire pour pouvoir porter secours en dix ou quinze minutes à toute la population. Dans la réalité, une trentaine par jour, maximum, sont en opération simultanément. Ainsi, 110 sont disponibles et constituent la réserve. S'il se passe une catastrophe, je peux en sortir 100 en moins d'une heure et les faire converger à l'endroit donné. Cette réserve est composée de personnes formées, qualifiées, équipées de la même manière que les autres. Dans la pratique, les réserves de sécurité civile prévues par la loi sont à l'état embryonnaire, au niveau national.

Amiral Édouard Scott de Martinville — Je vous remercie pour votre exposé que je trouve très précis et éclairant. Au sujet de la coopération civilo-militaire, nous savons qu'en cas d'événement majeur, que ce soit une catastrophe naturelle ou un attentat au changement d'échelle considérable, il faudrait pouvoir mobiliser l'ensemble des moyens civils et militaires. Pouvez-vous nous donner votre point de vue sur la planification conjointe civilo-militaire face à ces événements ? Quelle opinion avez-vous de l'entraînement conjoint sur ces scénarios ? Que pouvons-nous faire pour améliorer la situation ?

Colonel Serge Delaigue — Je prendrai pour exemple la Coupe du monde de rugby à Lyon pour laquelle le préfet avait mis en place cinq cellules thématiques. Il m'avait confié la cellule « secours Santé ». J'ai donc travaillé avec tous les services opérationnels et avec des représentants des armées (service santé des armées, délégué militaire départemental, etc.). Nous étions d'accord sur tous les points. Nous avons nous-mêmes la capacité de mettre des moyens préventifs sur place, mais je leur ai proposé d'insérer un bloc militaire dans ce dispositif. Cela s'est avéré impossible. Ils souhaitaient une mission, un objectif mais ne pouvaient pas s'intégrer dans un dispositif plus général. Nous étions donc d'accord sur les objectifs, mais nous n'avons pas pu mettre en œuvre des moyens en commun alors même que cela relevait du niveau préventif, avec prévision plusieurs jours à l'avance. J'ai trouvé cela regrettable car il s'agissait d'un dispositif préventif – qui n'a pas servi fort heureusement – qui aurait été l'occasion pour le PCO de travailler avec une unité militaire. Nous

l'aurions tous souhaité, mais nous ne sommes pas arrivés à franchir cette étape.

Didier Boulaud — Au sujet du civilo-civil, je voudrais savoir comment vous appréhendez la relation avec le secteur hospitalier. Y a-t-il des points de friction, des divergences, entre les SAMU, les SMUR, la coopération avec les sapeurs-pompiers ?

Colonel Serge Delaigue — Le Président de la République vient de faire une déclaration sur ce sujet sensible chez les sapeurs-pompiers. Il réside dans le problème de la permanence médicale dans les zones rurales qui a des conséquences sur l'ensemble du dispositif de secours. Les pompiers doivent mettre en place un dispositif considérable pour une situation qui ne le méritait pas. Pour autant, les relations entre les services des sapeurs-pompiers et le SAMU sont bonnes même si nous avons dû avoir quelques discussions sur certains points. Par exemple, récemment, nous avons passé une convention dans le département du Rhône pour médicaliser l'hélicoptère de la sécurité civile qui est un hélicoptère d'État et stationné à proximité de Lyon. L'équipe est mixte, elle provient à la fois du SDIS et du SAMU. Il a fallu un an et demi pour médicaliser cet hélicoptère. Nous y sommes arrivés et cela est l'essentiel. En outre, dans les SDIS, les services de secours de santé médicaux viennent nous aider car nous avons besoin d'infirmiers et de médecins. Nous finissons toujours par trouver un accord.

Benoît d'Aboville — Vous avez évoqué la possibilité d'avoir recours à des moyens internationaux pour des événements majeurs, tels le G8, ainsi que la disponibilité de vos unités à intervenir en appui au niveau international. Constatez-vous des problèmes d'interopérabilité ? Avez-vous des contacts avec vos homologues à Genève ou à Turin ? Que pensez-vous du rôle que pourrait jouer l'Union européenne pour établir des inventaires, harmoniser les procédures d'accès sur les sites, et éventuellement avoir des matériels très spécialisés qui seraient mutualisables ?

Colonel Serge Delaigue — Je pense que la France a un rôle majeur à jouer dans cette affaire. Elle a, sur le territoire national, des forces de sécurité civile expérimentées, efficaces et structurées. Aujourd'hui, la coordination ne m'apparaît pas encore institutionnelle. Nous en sommes aux balbutiements, même s'il existe une vraie volonté de tous les acteurs. Je pense que la France a des atouts considérables car elle a des forces structurées sur son territoire national.

Jean-Claude Mallet — Je vous remercie, vous nous avez ouvert de très bonnes pistes. Je vous remercie de votre franchise et de la hauteur de vue dont vous avez témoigné.

AUDITION
DU CAPITAINE DE VAISSEAU MARTIN FLEPP

JEUDI 11 OCTOBRE 2007

Jean-Claude Mallet

Commandant, je souhaite vous remercier d'être ici cet après-midi pour nous faire part de votre témoignage. Vous commandez actuellement le bâtiment de projection amphibie Siroco. Vous avez eu de nombreuses expériences opérationnelles sur de nombreux théâtres, notamment en Afghanistan. Vous commandiez le Siroco au moment de l'opération Baliste au Liban – évacuation de ressortissants, soutien aux moyens du génie que la France envoyait, coopération avec les armées libanaises. Vous étiez déjà allé en 1996 au Liban avant de revenir dix ans plus tard dans ce pays à nouveau frappé par la guerre. Nous attendons beaucoup de votre témoignage à la fois au niveau opérationnel et au niveau de la préparation des forces.

Capitaine de vaisseau Martin Flepp

Monsieur le Président, messieurs les membres de la Commission, vous me voyez honoré et fier d'être auditionné, de m'exprimer après des personnalités prestigieuses et de pouvoir témoigner à mon modeste niveau de praticien. Je suis très heureux d'apporter l'éclairage d'un acteur de terrain, de pouvoir faire part de mes convictions. Car, voyez-vous, je fais un métier passionnant, j'aime ce que je fais, j'aime mon pays, et je forcerai aujourd'hui mon tempérament plutôt flegmatique pour vous en persuader. Je compte vous apporter un peu d'air du large et des embruns salés de la Méditerranée.

Mon témoignage sera celui du marin et du commando marine, l'un et l'autre ne se confondant pas, mais se rejoignant. Dans un premier temps, je livrerai les principaux enseignements que je tire de mon expérience récente, en situation de crise, de commandant de bâtiment, notamment et singulièrement au Liban, mais aussi dans la vie quotidienne. Dans un second temps, je témoignerai de mes déploiements en Afghanistan en proposant des enseignements de portée générale, avec toutefois la retenue imposée par le caractère souvent confidentiel des opérations spéciales.

VOLET 1 : LE MARIN COMMANDANT DE BÂTIMENT

Le *Siroco* que je commande depuis plus d'un an est un bâtiment de projection amphibie. Son rôle premier est d'agir de la mer vers la terre. Il peut le faire de nombreuses manières différentes : en accueillant jusqu'à 400 combattants afin de les projeter à terre à l'aide d'hélicoptères et/ou de chalands de débarquement ; en assurant un soutien santé grâce à son hôpital embarqué ; ou encore, en offrant tous les services d'un grand poste de commandement multinational et interarmées. C'est donc un bâtiment conçu pour l'interarmées.

L'opération Baliste, telle qu'elle a été vécue par le *Siroco* du 16 juillet au 10 octobre 2006, a pleinement utilisé chacune de ses capacités opérationnelles.

Très brièvement, le *Siroco* se trouvait le 14 juillet 2006 en escale à Marseille, sa ville marraine, à la veille de la mise en gardiennage, après une activité opérationnelle bien remplie, quatre mois de présence et de coopération en mission « Corymbe » dans le golfe de Guinée depuis le début de l'année. L'équipage s'attendait donc à partir en vacances d'été pour prendre un repos bien mérité en famille. C'est alors que le bâtiment a été mis en alerte et que 24 heures plus tard, il embarquait, troupes, véhicules blindés, hélicoptères, vivres, carburants et munitions.

Les 230 hommes d'équipage ont été remarquables en terme de disponibilité, tout comme les soldats embarqués en un temps record. *Les services de soutien ont travaillé d'arrache-pied tout le week-end* pour que le dimanche soir le *Siroco* appareille sans tarder vers Beyrouth.

Quatre jours plus tard, le bâtiment s'est retrouvé en mesure de procéder aux premières évacuations de ressortissants. Il l'a fait aux côtés d'autres bâtiments, notamment escorté par des frégates tout au long du mois de juillet (on se souvient qu'une corvette israélienne est gravement endommagée par un missile tiré par le Hezbollah). Au total, le *Siroco* a évacué plus de 2 000 personnes. Il s'agissait pour une majorité d'entre eux, de femmes, d'enfants et de personnes âgées, qui fuyaient les bombardements. Ils ont été évacués à partir de Beyrouth ou, pour certains d'entre eux, directement à partir du port de Naqoura au Liban sud, à l'aide des chalands de débarquement, protégés par les forces que nous avions embarquées. Nous les avons évacués jusqu'à la plate-forme constituée par Chypre, où les services de l'ambassade les ont pris en charge pour pouvoir les acheminer vers leur pays d'origine. C'est un moment très fort, dont tout l'équipage se souvient et en gardera traces pendant de longues années. La coordination avec le personnel du ministère des Affaires étrangères, que ce soit à Beyrouth comme à Chypre, a été excellente même si, parfois, un certain flottement lié à des postes rendus vacants par les départs estivaux est apparu.

Peu de temps après, il a fallu ravitailler les Casques bleus de la FINUL, implantés à Naqoura, à quelques kilomètres de la frontière israélo-libanaise et qui, compte tenu des bombardements qui avaient

coupé toutes les voies de communication terrestre, commençaient à manquer de vivres. Le *Siroco*, escorté par une frégate aérienne, a ravitaillé les Casques bleus en leur procurant des vivres et de l'eau, évitant probablement un retrait qui aurait été lourd de conséquences. Le bâtiment a aussi délivré du fret humanitaire, distribué aux populations par les différentes ONG, qui avaient proposé leur aide à partir de Chypre principalement. Ces aides ont été délivrées dans les ports de Tyr, de Saïda et de Beyrouth.

À la mi-août, est intervenue la cessation des hostilités. Nous avons alors basculé dans un autre volet de la mission : l'aide à la reconstruction du Liban, fortement touché par le conflit. La vie économique avait été paralysée du fait de la destruction de plus d'une centaine de ponts. Le premier geste d'aide à la reconstruction du pays a été de projeter et de soutenir des sapeurs légionnaires, des hommes du train, qui ont reconstruit une dizaine de ponts. Les principaux axes de communication du pays ont pu être rétablis en un temps record. Ce personnel était soutenu en vivres, en carburant et sur le plan sanitaire, par le *Siroco*. Des hélicoptères étaient prêts à les évacuer depuis les chantiers qui étaient dispersés dans tout le pays, selon les choix du gouvernement libanais. Il y a eu ainsi un véritable travail de coopération, qui illustre bien le fait que ce type de bâtiment est véritablement à vocation interarmées. Cela a été également l'occasion de travailler en coopération étroite avec l'armée libanaise pour, d'une part, améliorer son interopérabilité et, d'autre part, l'aider à retrouver la souveraineté dans ses eaux, en particulier en direction de la Syrie et d'Israël. Cela faisait, en effet, vingt ans que la marine libanaise était cantonnée à la zone de Beyrouth. L'opération Baliste a été commandée par l'amiral Magne, depuis un PC interarmées installé pendant les trois premières semaines sur le bâtiment de commandement de projection Mistral, puis de la mi-août jusqu'à début octobre sur le *Siroco*.

Les enseignements que j'en tire sont les suivants. *Le Siroco est un formidable outil de gestion de crise. Il est polyvalent, autonome, très mobile et pleinement interarmées.* Il a permis d'accueillir des ressortissants en nombre et de délivrer des moyens logistiques, dans un rôle de soutien des unités à terre. Il a été le siège du PC qui a commandé cette opération. Il a permis de réduire l'empreinte au sol des troupes qui ont été projetées à terre. Chacun sait qu'un poste de commandement, dans les temps modernes, a tendance à être de plus en plus important, fait appel à de nombreux moyens de communication, a besoin de se protéger, a besoin d'être soutenu. Le bâtiment l'a fait.

Cela m'amène à l'illustrer par une autre opération menée par le *Siroco* : l'opération Misaleau, conduite dans le golfe de Guinée ; elle a consisté pendant une période significative à donner tous les moyens de commandement au commandant de la force Licorne. Celui-ci a pu commander ses 5 000 hommes depuis le *Siroco* sans restriction de communication. Cela ouvre de nouvelles perspectives très intéressantes, me semble-t-il, quant à l'utilisation de la marine nationale en soutien d'une opération à terre, qu'il s'agisse de poste de commandement ou de soutien logistique au sens large.

L'activité du *Siroco* n'est pas une succession de déploiements en zone de crise, même si peu de temps après être revenu du Liban, le bâtiment est parti, sur alerte, au large de la Guinée Conakry en raison des troubles qui sévissaient dans ce pays entre février et mars 2007. Sur un bâtiment de guerre, il y a aussi une vie quotidienne, avec sa routine, ses difficultés, ses espoirs.

Cependant, en mer, il n'y a jamais de routine... Dès qu'un bâtiment est en mer, quelle que soit sa mission initiale, il est susceptible d'exécuter des missions de police, de sauvetage, de lutte contre la pollution, de lutte contre le narcotrafic, en coopération avec les ministères concernés.

Ce peut être une mission de sauvetage, en portant assistance à un navire en détresse ; une mission de lutte contre la pollution s'il constate un dégazage sauvage ; une mission de lutte contre le narcotrafic comme ce fut le cas par exemple en février 2006 dans le golfe de Guinée pour notre sister-ship *Foudre*, renforcé en 24 heures par des commandos marine parachutés en mer et récupérés avec leur matériel à bord. Le bâtiment suspecté, le *Master endeavour*, pisté depuis Dakar par un avion de patrouille maritime Atlantic, fut alors saisi par les commandos mis en place par un hélicoptère des forces spéciales détaché à bord de la *Foudre*. Près de deux tonnes de cocaïne furent découvertes à son bord... Cette opération n'aurait pu avoir lieu sans le renseignement fourni par l'OCTRIS et sans une étroite coopération avec les nations alliées. Ce type d'action n'est plus exceptionnel. Des prises régulières sont réalisées dans les Caraïbes, dans le golfe de Guinée et à présent en Méditerranée occidentale... la haute mer est un espace de liberté que les trafiquants de toute sorte savent utiliser.

À quai, le bâtiment doit faire face à de nombreux défis dont le principal est *l'entretien*, le maintien en condition opérationnelle, la disponibilité. J'aborderai ce sujet en terme d'exigence plus qu'en terme de difficultés.

Il faut en effet avoir une idée du très haut niveau d'exigence demandé par tout type de bâtiment de combat, pour rester disponible. Le *Siroco* comprend plus de 800 installations majeures qui fonctionnent pour la plupart 24 heures sur 24 lorsque le bâtiment est à la mer. C'est colossal ! Imaginez qu'un moteur de propulsion, par exemple, fonctionne autant en quatre mois qu'une voiture qui roule 300 000 kilomètres ! Les contraintes en matière de visite, de contrôle, de remplacement de pièces sont considérables, qu'il s'agisse de la propulsion, qu'il s'agisse des systèmes d'armes, qu'il s'agisse des installations hydrauliques, de levage, de la manutention. Je suis admiratif de la diversité des savoir-faire devant être détenus par nos équipages, et aussi par nos services de soutien à terre (la marine française possède tout l'éventail capacitaire de la marine américaine !).

En opération, et c'est finalement le plus important, je n'ai eu qu'à me féliciter de l'état général des installations et du soutien apporté. Il est vrai que le *Siroco* est un bâtiment relativement récent : il a moins d'une dizaine d'années. D'autres camarades sont moins chanceux de ce point de vue là et doivent entretenir ce patrimoine avec davantage de *background*.

Nos services de soutien sont optimisés pour que ce soient les bâtiments à la mer qui aient la priorité. En revanche, il n'en est pas de même à quai. Il est parfois lassant de devoir faire face aux multiples difficultés qui se posent. Nous constatons souvent des délais importants d'approvisionnement, des ruptures de plan de charge, de moins en moins d'entretien préventif au profit du correctif. Après avoir été sans arrêt remaniée depuis plus de dix ans, notre organisation est arrivée à un niveau relativement cohérent. Il faut avoir un peu de stabilité pour que les hommes en fonction puissent approfondir leur poste et que les choses puissent se mettre en place et que nous ne soyons pas perpétuellement dans une dynamique de changement. Les véritables améliorations portent davantage sur le financement et sur la stabilité des organisations pour que les hommes puissent s'y investir et rendre des comptes sur les missions qui leur ont été confiés. *Il faut rappeler qu'une marine coûte cher et demande des efforts dans la durée.*

*Un équipage représentatif de la diversité française,
des marins bien dans leur peau mais une politique
de ressources humaines à la fois très active et fragile...
dont l'enjeu est capital*

Le Siroco n'est pas seulement un bâtiment, c'est aussi un équipage qui rassemble une grande diversité de métiers, de milieux et de conditions. Le *Siroco*, comme tout grand bâtiment, c'est une petite ville, une entreprise, une microsociété, organisée à la fois pour vivre en autonomie pendant des mois, et à la fois pour agir avec un monde extérieur très changeant, avec des acteurs et des partenaires très variés.

Le moral de nos équipages est bon dès lors que la finalité de leur action est comprise, que leur outil est opérationnel, c'est-à-dire en mesure d'être utilisé, et lorsque le travail fait l'objet d'une légitime reconnaissance. *Aujourd'hui, l'action de la marine nationale a du sens pour nos marins.* Ils savent à quoi ils servent et ils se sentent utiles. Ainsi, les regards et les remerciements des personnes évacuées à l'été 2006, vis-à-vis de l'équipage, les multiples témoignages de reconnaissance envoyés par mail, par lettre, comptent beaucoup à leurs yeux.

Pour autant, la situation n'est pas tranquille et rose. Elle est tendue et c'est un combat permanent. Notre métier demande des sacrifices et des choix de vie souvent difficiles à concilier avec la vie familiale, en raison des absences répétées, de la disponibilité, des imprévus, de la mobilité... Même si la marine nationale est recentrée autour de Brest et de Toulon pour la majorité, cela ne dispense pas les marins de devoir passer par Cherbourg, Paris, Lorient et les TOM. À titre personnel, j'ai déjà déménagé à onze reprises avec ma famille.

Pour répondre à cette exigence – le tout, tout de suite, le zapping, l'individualisme –, prônée par la société de consommation doivent laisser la place à d'autres valeurs. Il faut expliquer, accompagner, former, fidéliser et maintenir un recrutement de qualité.

La mer nous aide bien parce que c'est une excellente éducatrice. La mer fédère, est une école du réalisme, mais est aussi un ascenseur social.

Elle permet à des jeunes en échec scolaire de retenter leur chance, de se révéler. Cela n'est pas un effet de mode. À bord du *Siroco*, nous avons une trentaine de personnes concernées par ce type de recrutement. Ces 30 personnes tiennent un poste indispensable, même si ce poste fait appel à des qualifications faibles. Ce sont des gens dont nous ne pouvons pas nous passer et dont nous avons besoin pour appareiller. Un équipage voit ainsi cohabiter un médecin bac + 10, un polytechnicien et un matelot, qui est en échec scolaire et qui n'a pas atteint le niveau de la troisième.

Je prends très à cœur cette mission de créer du lien social, de faire naître de la solidarité, de donner de la fierté au sein de l'équipage en particulier, parce que cette mission nous prépare mentalement et psychologiquement aux théâtres d'opérations où nous sommes amenés à intervenir. Les situations que nous y rencontrons, où il s'agit bien souvent d'abaisser le niveau de violence, nous mettent au contact de personnes qui sont en déficit éducatif évident.

Nous avons des équipages de grande qualité, en particulier grâce à l'importance accordée par la marine nationale aux ressources humaines, et aussi grâce à nos écoles de formation. C'est un effort qui est sans commune mesure dans la société civile. *Je suis convaincu du caractère fondamental de l'éducation, et de son lien étroit avec les questions de défense et de sécurité. Il faut maintenir cette priorité et accepter son coût.*

Ambition, mer et prospérité

Je termine ce volet maritime en vous livrant brièvement ma perception sur la contribution de la marine nationale aux travaux de la Commission et à la politique de défense et de sécurité.

Il me semble que notre politique de défense et de sécurité n'englobe pas suffisamment l'aspect économique qui, pourtant, contribue directement à la vie et au bien-être du pays.

Je regrette un manque d'ambition maritime alors que prospérité et puissance vont de pair, l'histoire est là pour nous le prouver. Nous avons la chance d'avoir le deuxième patrimoine mondial maritime. Nous pouvons constater que tout l'effort de développement auquel nous assistons, utilise très largement les mers. 80 % des échanges commerciaux transitent aujourd'hui par les mers. Sans jeu de mots, on peut dire que « si Internet véhicule le virtuel, la marine véhicule le réel ».

Pour illustrer ce point, je vais vous raconter une petite anecdote vécue, lorsque j'étais le directeur de l'École d'application des officiers de marine à bord de la *Jeanne d'Arc*, en 2000-2001. Nous avons monté, avec la communauté urbaine de Brest, une opération de marketing en ciblant une escale de la campagne. Nous avons profité de notre passage à Shanghai pour amener plusieurs entrepreneurs finistériens qui ont fait valoir leur savoir-faire dans l'espoir de décrocher un certain nombre de contrats. J'ai eu le plaisir un peu plus tard de découvrir qu'une petite entreprise du Finistère avait décroché un marché important d'embouteillage et de fourniture d'eau minérale en Chine. C'est un exemple de rapprochement réussi entre une entreprise, une collectivité territoriale et la marine nationale.

VOLET 2 : LE COMMANDO MARINE EN AFGHANISTAN

Je voudrais à présent apporter le témoignage du commando marine en vous livrant quelques enseignements qui me semblent tout à fait d'actualité. J'ai passé un an en Afghanistan au contact quasi quotidien de la population, des représentants provinciaux afghans, en coopération étroite avec les forces américaines, et ensuite avec les forces naissantes de l'armée nationale afghane qui m'ont permis de mûrir ma réflexion sur ce type de crise. Je reste cependant humble et modeste devant la complexité de cette situation.

Tout d'abord je rends hommage à tous les marins, soldats et aviateurs des forces spéciales qui sont morts au combat ou en service dans ce pays depuis 2004, ainsi qu'aux blessés qui restent aujourd'hui encore meurtris dans leur chair. Il n'y a pas lieu de les cacher. Ce qu'ils ont fait nous honore et je veux vous dire très brièvement pourquoi, sans trahir de secret d'État.

Le groupement interarmées de forces spéciales françaises opérait dans une zone du sud-est de l'Afghanistan, sur la frontière pakistanaise, une zone aussi grande que le Kosovo avec un relief extrêmement tourmenté, par endroits désertique et par d'autres très montagneuse, avec des axes de communication très difficiles et une population d'environ 2 millions d'habitants.

Nous étions la seule force militaire de la coalition présente dans cette zone, sous commandement américain. *Cette opération fut un succès.* Un succès en termes politiques plus encore qu'en termes d'objectifs militaires. Le niveau d'organisation de l'État afghan a progressé. Notre alliance avec les Américains s'est renforcée. Le niveau de violence, dans cette région précisément, a été contenu, maîtrisé et s'avère aujourd'hui encore plus faible qu'ailleurs alors que nous en sommes partis.

Je n'évoquerai pas les résultats militaires, ils sont classifiés. Je m'attarderai plutôt sur les résultats politiques qui sont significatifs, à mon sens, de l'avancement de la stabilisation et de la restauration de l'État afghan dans cette région, qui n'était plus gouvernée.

En septembre 2005, nous y avons obtenu une participation de plus de 75 % aux élections législatives, sachant que la moyenne nationale se situait à 50 %. Alors que les forces talibanes avaient fait du désaveu de cette élection législative un de leurs objectifs – elle avait en effet un caractère local particulièrement important pour eux – elle fut un succès.

Nous avons également remporté un second succès d'ordre politique, dans notre accompagnement de l'armée nationale afghane. Les années 2005-2006 ont marqué la fin de l'engagement des premiers bataillons de l'armée nationale afghane, formés peu de temps après l'invasion des Américains. Il s'agissait d'un sujet stratégique sensible, auquel nous avons porté beaucoup d'attention. À quoi aurait servi de former l'armée afghane, si ceux que nous avons formés perdaient ? Il fallait fidéliser ces

derniers. Nous avons obtenu un taux de réengagement de 85 % avec l'appui de l'armée nationale afghane qui travaille à nos côtés au quotidien. Il faut noter que la moyenne s'établissait auparavant à 30 %.

Il s'agissait des meilleurs résultats du pays dans les deux cas...

Cette opération est unique à bien des égards, et très riche d'enseignements pour la situation actuelle. Lorsque, quelques mois plus tard, je me suis retrouvé au Liban, cette expérience m'a beaucoup servi. Quels sont les enseignements que je peux en tirer ?

1) La plus value de l'*interarmées*

Le groupement était composé des trois armées, faisant appel à de nombreuses unités différentes. Il a fait équipe, il a fait corps. Pourquoi cela a-t-il bien marché ? Quelles sont les clés ?

- des cultures identitaires d'unité et d'armée très fortes mais réceptives aux autres, sinon l'*interarmées* se vide de sa substance, de son intérêt... ;
- une autorité légitime et acceptée par tous ;
- une grande complémentarité des différents détachements ;
- une mission claire et concrète pour tous ;
- une exposition au danger très réelle partagée par tous ;
- des procédures communes, élaborées au fil des missions et entraînements précédents, depuis la création du commandement des opérations spéciales.

Est-ce à dire que cela puisse être généralisé ? Non, car il s'agissait de personnels très expérimentés, ayant un fort vécu opérationnel au sein de leur propre armée, avec une moyenne d'âge de 32 ans, là où la moyenne est de 25 ans dans la plupart des unités combattantes conventionnelles.

Au-delà de l'*interarmées*, on peut se féliciter de l'excellent esprit de coopération entre les différents organismes de renseignement, DRM et services. C'est ce qui a permis d'atteindre une grande efficacité et une capacité propre d'analyse au niveau du groupement.

2) L'importance en opération du *comportement*, de l'*éthique* des cadres.

Le « comment » (la manière de faire) peut s'avérer bien plus décisif que le seul résultat militaire. Cela ne va pas de soi pour un militaire... qui a été formé pour atteindre un objectif précis, mesurable. C'est une vraie difficulté.

Je vous donne une comparaison qui est représentative de la liberté d'action du combattant occidental opérant en Afghanistan... C'est en quelque sorte comme si, au rugby, vous étiez astreint à toutes les règles et que l'équipe adverse n'en respectait aucune et avançait masquée. Imaginez la tentation morale et psychologique du joueur qui, lorsqu'il reçoit un coup, doit résister à la tentation de suivre la loi du talion et s'en tenir strictement aux règles... Dans un contexte de plus en plus médiatisé, le moindre dérapage est amplifié. Il peut conduire à désavouer la présence étrangère.

Sans aller jusqu'au cas d'Abu Ghraib, je citerai un exemple révélateur de la nécessité de prendre en compte la culture locale. Les corps de deux talibans, tués pendant un bombardement, ont été incinérés par des

soldats de la coalition. Un journaliste australien présent sur les lieux a relayé l'événement. Cela a déclenché des manifestations dans tout le pays et a été à l'origine de plusieurs morts. De nombreuses explications ont dû être fournies au Président Karzaï pour justifier ce geste. Ces soldats, du fait de leur méconnaissance de la culture musulmane et des codes sociaux, avaient commis un tabou pour un Afghan. Il est donc nécessaire de posséder une bonne connaissance des autres cultures. Un tel déploiement se prépare, non seulement sur le plan technico-militaire, mais également sur le plan culturel, par la lecture d'ouvrages et la rencontre avec des spécialistes.

3) L'importance de la *connaissance culturelle* du milieu où l'on opère, de ses différents acteurs.

L'image du combattant des forces spéciales « à la Rambo » est une image très fautive. Le combattant des forces spéciales est aussi un diplomate, il met du liant entre les différents belligérants, il met du liant entre les militaires et les acteurs civilo-militaires, les ONG. Il aide à entrer en contact avec les structures politiques embryonnaires de l'État en crise... Il connaît la culture du milieu dans lequel il opère. Il possède un minimum de rudiments dans la langue, les coutumes, les codes sociaux, les structures tribales de la société.

La formation humaine – humaniste même – des cadres est primordiale pour les forces spéciales mais aussi pour la marine nationale.

Ce n'est pas un élément totalement nouveau. Lorsque je suis entré à l'École navale, nous pouvions lire sur le fronton de l'école une citation du général de Gaulle mettant en exergue l'importance de la culture générale pour la formation des officiers. Aujourd'hui, c'est non seulement vrai, mais *c'est un impératif*. Il faut, plus que par le passé, comprendre les autres cultures, civilisations, confessions, pour contribuer efficacement à la diminution des violences. En effet, la globalisation de l'information a tendance à amplifier le sentiment consistant à croire que l'on connaît la civilisation de l'autre. C'est faux. Nous savons tous que les médias procurent beaucoup d'avantages, mais ils déforment aussi la réalité, en voulant accélérer le cours des choses. Or, nous avons besoin de temps pour connaître et approfondir.

Je voudrais encore souligner deux points avant de vous donner la parole.

Le premier c'est *l'importance stratégique de la formation des armées étrangères*. On le constate en Irak, en Afghanistan, au Liban. Bien souvent, dans les pays en crise, l'armée reste la seule structure de l'État qui soit représentative de la société dans sa diversité culturelle, confessionnelle, ou tribale. C'est le cas en Afghanistan et au Liban.

Le deuxième, c'est *le renforcement du lien entre la France et les États-Unis*, en dépit des divergences de vues sur l'Irak. Cette coopération fructueuse a pu être notée sur le terrain dès l'été 2003 en Afghanistan. La coopération peut en effet être considérée comme très réussie, avec des commandements croisés selon les opérations menées, avec des unités américaines sous commandement tactique français ou inversement. La fraternité d'armes a joué à plein. Nous avons trouvé les forces et le

soutien américains dans tous les moments difficiles pour nous appuyer au combat. Elles ont sauvé beaucoup de vies, françaises ou afghanes. C'est un élément qui n'est pas assez évoqué. Elles n'ont pas hésité à prendre de gros risques pour aller chercher les blessés, notamment avec leurs hélicoptères. *J'admire donc le courage, la constance, l'esprit d'équipe du combattant américain.* Nos médias n'en relèvent souvent que les maladroites ; et les politiciens sont souvent critiqués. Mais il faut souligner le quotidien héroïque des soldats américains, qui, pour la plupart, désormais, en sont à leur troisième déploiement en Irak, d'abord de six, puis de neuf et enfin de quatorze mois.

En conclusion, peut-être vous demandez-vous ce qu'un marin faisait en Afghanistan, si loin de la mer, et quel peut être le rapport entre la mer et les montagnes afghanes ? Vous ne pouvez vous imaginer à quel point ces deux milieux sont comparables. Par plaisanterie, je pourrais répondre que le marin n'est jamais perdu, dans la mesure où il quitte le sable des plages pour retrouver le sable du désert. Plus sérieusement, je dirai qu'en haute mer comme en Afghanistan, on se trouve face à un espace de liberté, où le plus fort impose sa loi. Lorsque la force de l'État n'est pas représentée, le trafiquant, le brigand et le pirate font leur loi. Nous représentons, par défaut, certaines structures régaliennes de l'État ; nous sommes confrontés à des problèmes de justice, de police, d'éducation, qui peuvent toucher également au commerce et à l'économie.

Je vous remercie de votre attention et me tiens prêt à répondre à vos questions.

* *
*

Jean-Claude Mallet — C'est nous qui vous remercions, Commandant. Nous avons donné à cette audition et à votre intervention une longueur assez exceptionnelle. Mais je m'en félicite, au nom de tous les membres de la Commission. Je vous remercie aussi tout particulièrement pour le double hommage que vous avez rendu : aux 230 membres de l'équipage que vous commandez ; et, avec la discrétion et aussi l'intensité qui sont de mise, aux forces spéciales. Cette initiative est suffisamment rare pour être saluée.

Benoît d'Aboville — J'ai deux questions.

D'une part, dans les évacuations de Baliste, des moyens civils ont été loués sur le marché maritime. Pouvez-vous nous dire comment vous avez travaillé avec ces moyens civils ?

J'ajouterai un autre aspect : la durée de votre mission. Vous nous avez expliqué que vous étiez dans le golfe de Guinée en février, à Baliste en juillet, puis vous avez appuyé le déploiement de la FINUL. Cela fait beaucoup. Combien de mois cela a-t-il duré ? Avez-vous bénéficié de relèves d'équipage ? La durée a-t-elle engendré des problèmes ?

Une autre question sur les moyens. Vous avez mis l'accent sur les aspects ACM en Afghanistan. Je crois savoir que vous étiez sous commandement américain sur la région de Spin Boldak et que vous disposiez alors de crédits américains. Pouvez-vous nous dire en deux mots comment vous les avez utilisés, étant donné qu'à l'habitude, les crédits ACM pour les Français sont anormalement limités ? Avez-vous eu l'impression de disposer de plus de moyens que si vous aviez été uniquement français ?

Capitaine de vaisseau Martin Flepp — Je vais répondre à vos trois questions.

La première porte sur l'utilisation et la coopération avec les moyens civils lors de l'opération Baliste. Peut-être voulez-vous évoquer le rôle de l'affrètement maritime ? Dans le cadre de cette opération, je n'ai personnellement pas beaucoup travaillé avec les moyens maritimes civils. Ils ont surtout été mis à contribution, dans un deuxième temps, pour le renforcement de la FINUL.

Benoît d'Abouville — Ils ont beaucoup évacué sur Chypre.

Capitaine de vaisseau Martin Flepp — À ma connaissance, quelques ferries ont été mobilisés pour cela. Pour la partie Baliste, il y a eu 8 000 évacués en tout, pour une permanence globale de quatre bâtiments tout au long de l'opération, sauf pour le *Siroco* qui, lui, a fait toute l'opération et a évacué 2 000 personnes. Les hélicoptères de l'armée de l'air ont évacué environ 400 personnes, entre l'aéroport de Beyrouth et Chypre. Je n'ai malheureusement pas beaucoup d'autres précisions à vous apporter en ce qui concerne le travail avec les moyens civils.

À propos de la durée de l'engagement et de son impact sur l'équipage, je préciserai qu'en ce qui me concerne, j'ai rallié le bâtiment au Liban, en pleine crise. Je n'étais pas présent dans le golfe de Guinée, début 2006, mais la majorité de mon équipage l'était. Le rythme a, cette année 2007, été très soutenu. Le bâtiment aura navigué presque huit mois, soit deux ou trois de plus que le prévoyait la programmation initiale.

Benoît d'Abouville — Excusez-moi. L'équipage a-t-il été relevé ?

Capitaine de vaisseau Martin Flepp — L'équipage a été partiellement relevé. Comme tous les étés, à peu près un tiers du personnel a été relevé. Nous avons effectué ces rotations tout le long de la crise. Mais la plupart des membres de l'équipage ont dû prendre des permissions au retour.

Concernant l'utilisation des crédits ACM, vous savez qu'il existe des structures nommées *Province Reconstruction Teams* (PRT), principalement dirigées et financées par les Américains, même si, par la suite, d'autres nations, comme l'Allemagne et le Canada, en ont également pris la responsabilité. Dans notre zone, le PRT était américain. Nous avons travaillé de conserve, identifiant les besoins et les lieux d'application des projets car nous connaissions le mieux la zone. Les financements des PRT étaient assez significatifs bien que je ne dispose pas d'instrument de comparaison, n'ayant pas eu à utiliser des crédits ACM français. Le montant des projets variait, je crois me souvenir, entre 20 000 et 150 000 dollars. Nous en avons conduit plus d'une dizaine.

Amiral Édouard Scott de Martinville — Je vous remercie tout d'abord pour votre très intéressante présentation. Je voudrais revenir sur la lancinante question de la disponibilité des bâtiments et de l'entretien du matériel. Quel jugement portez-vous aujourd'hui sur l'organisation des structures en charge de l'entretien, après les dernières réorganisations dont vous avez fait état ? Quelles sont les principales difficultés que vous rencontrez ? Quel jugement l'équipage de votre bâtiment porte-t-il sur la problématique globale du maintien en condition opérationnelle ?

Capitaine de vaisseau Martin Flepp — C'est un sujet auquel les membres de l'équipage sont très attachés. Il s'agit de leur outil de travail au quotidien. Je vais tenter de prendre du recul, en particulier par rapport à la période que je suis en train de vivre sur le *Siroco*, étant donné que je termine une période d'entretien. Je devrais reprendre très bientôt la mer avec un outil en état et parfaitement disponible. Malheureusement, tout n'est ni parfaitement en état, ni parfaitement disponible. Mon constat est le suivant : il s'agit moins d'un problème d'organisation et de structure que de choix de financement et de stratégie d'entreprise. Notre principal fabricant et organisme industriel de soutien, la DCNS, est une belle entreprise de 12 000 personnes qui possède une palette de savoir-faire mondialement reconnus, s'investit beaucoup dans le domaine des constructions neuves et dans l'exportation. Son personnel est souvent de très grande qualité. Mais cette entreprise ne consacre pas la même priorité au maintien en condition opérationnelle. Pour parler franchement, je suis quelque peu partagé. Cet outil de soutien, à strictement parler, est perfectible. L'interface marine, chargée d'organiser et de superviser toutes ces opérations d'entretien, la direction du service de soutien de la flotte, a elle aussi subi des réorganisations. Elle est aujourd'hui très cohérente, même si, à titre personnel, je regrette qu'on lui ait retiré la capacité d'analyse et d'expertise technique qu'elle possédait jusqu'ici. Celle-ci lui permettait, compte tenu des financements toujours plus limités, de faire des choix. Cette expertise et cette capacité propre d'analyse technique ont fortement diminué. Nous sommes ainsi tenus de nous en remettre aux vues de l'industriel.

Pour conclure sur ce point, je dirai qu'un bâtiment de combat fonctionne par définition avec des systèmes redondants, parce qu'il doit pouvoir conserver le plus longtemps possible ses capacités militaires malgré les coups pris au combat. Nous prenons beaucoup trop l'habitude de fonctionner avec cette redondance. Le bâtiment appareille et a un certain nombre de ses installations qui ne fonctionnent pas dans le mode nominal ; elles fonctionnent dans le mode de secours. Si vous êtes en situation de crise ne débouchant pas sur une situation de combat, vous fonctionnez mais vous prenez des risques en ayant déjà consommé vos marges pour aléas. Un certain nombre d'installations sont concernées. Les provisions d'intelligence faites au moment de la conception du bateau, pour multiplier les redondances, ne doivent pas être des prétextes à économie, lorsqu'il s'agit de soutien et d'entretien.

Jean-Claude Mallet — Je pense que ce que vous venez de dire est très important, d'autant plus que les situations de crise peuvent se trouver brusque-

ment transformées en situation de combat. Si, à ce moment-là, des éléments de redondance, inhérents à la sécurité initiale telle qu'elle a été conçue et telle que vous l'avez apprise, font défaut, on ne se trouve plus alors dans le mode de sécurité normal que peut attendre le combattant.

Je voudrais profiter de la présence du recteur Quesnet pour vous interroger sur les questions que vous avez affleurées, concernant l'éthique et la formation, dans votre introduction. Je voudrais vous demander si les retours d'expérience ou les enseignements que vous tirez, notamment sur le plan de l'éthique au combat, dans l'approche de la mission, comme par exemple l'éthique des forces spéciales, permettent de trouver un certain équilibre dans le respect de cette même éthique, lorsque la tentation serait grande de l'écarter, par réflexe humain, en quelque sorte. Ces enseignements donnent-ils lieu à des restitutions ? Ces retours d'expérience sont-ils ensuite, à votre avis, suffisamment diffusés à l'intérieur de l'appareil de formation, notamment de la marine nationale, et plus globalement de nos armées ? Y a-t-il des indications à insérer dans le Livre blanc concernant les questions d'éthique ?

Capitaine de vaisseau Martin Flepp — Je pense effectivement qu'il y a des choses à dire en matière d'éthique dans le Livre blanc. Le respect de l'autre est un des principes qui fondent notre politique de défense et de sécurité. C'est d'ailleurs l'objet d'une préoccupation au plus haut niveau. Le chef d'état-major des armées s'est déplacé au début de l'année 2006 dans chacune des écoles d'officiers des trois armées, afin d'apporter son éclairage et ses directives en la matière. C'est un élément qui est bien mieux pris en compte aujourd'hui qu'il ne l'était auparavant, du moins d'un point de vue institutionnel. Il me semble que la formation humaine est beaucoup plus développée aujourd'hui à l'École navale qu'elle ne l'était lorsque j'y étais élève. Le prochain séminaire des commandants de la force d'action navale portera précisément sur l'éthique. C'est également un sujet sur lequel les commandos marine et le GIGN travaillent depuis des années.

Jean-Claude Mallet — Merci beaucoup. Nous pouvons donc espérer que ce que vous avez soutenu avec brio devant nous, inspirera les 27 écoles de la marine nationale. Nous vous remercions et retiendrons beaucoup des enseignements que vous nous avez apportés par votre expérience, en ce qui concerne aussi bien les interventions extérieures, que les spécificités propres à la marine nationale, les engagements de l'équipage et les difficultés de sa vie quotidienne. Nous avons aussi entendu les éléments livrés, avec retenue, que vous avez sur les problèmes de disponibilité opérationnelle et l'adaptation des équipements. Je crois qu'il est bon que les Français sachent que dans l'armée existent aussi des fonctions de l'ombre qui permettent leur protection. Merci beaucoup.

AUDITION
DU GÉNÉRAL DE CORPS D'ARMÉE ANTOINE LECERF

JEUDI 11 OCTOBRE 2007

Jean-Claude Mallet

Mon Général, je vous remercie beaucoup d'avoir accepté cette audition. Je voudrais rappeler que vous êtes actuellement commandant de la force d'action terrestre, que vous avez commandé l'opération Licorne, c'est-à-dire les forces françaises engagées en Côte d'Ivoire, de juin 2006 à juillet 2007. Vous avez une longue expérience opérationnelle de terrain, qui vous a préparé à ces diverses fonctions de commandement. Vous avez aussi une expérience interarmées et une expérience interministérielle, ce qui fait de vous un « soldat complet ». Nous attendons beaucoup de votre audition et savons ce que cela représente pour ceux qui suivent ce genre d'audition.

Général Antoine Lecerf

Je vais vous parler de mon expérience en Côte d'Ivoire, de ma mission actuelle qui est de préparer les unités de l'armée de terre à leurs engagements, qu'ils soient planifiés ou non. Cette préparation est fondamentale, car c'est le même soldat qui, sur des théâtres divers, remplit des missions dont les modalités d'exécution et l'environnement seront très différents ; hier comme COMANFOR en Côte d'Ivoire, aujourd'hui comme commandant la force d'action terrestre, j'ai une obsession, elle est permanente : celle de l'homme qui se trouve là-bas, au bout de la chaîne de commandement. Je veux être sûr qu'il aura eu la bonne préparation et les moyens adéquats lui permettant de s'engager totalement au risque de sa vie ; cette obsession est d'autant plus forte que nos engagements sont aujourd'hui de plus en plus complexes et dangereux.

CONCERNANT LA CÔTE D'IVOIRE

Licorne est en quelque sorte l'assurance vie de tous et certainement un instrument essentiel de la sortie de crise, mais seulement un instrument.

Les points que j'ai identifiés sont :

– Une opération nationale associée à une opération multinationale. C'est un concept nouveau, très efficace qui préserve la liberté d'action du décideur, notamment politique. Je rappelle que cette opération possédait une

triple ligne de fond : en Côte d'Ivoire, à New York, mais aussi à Paris. Le constat est celui de la faiblesse de la communauté internationale telle qu'elle s'est exprimée notamment à travers la problématique des sanctions.

– *Une opération interarmées.* Composante terre importante : il faut être présent sur le terrain à 80 %. Mais il existe aussi des composantes d'armée déterminantes, telles les opérations spéciales, la marine nationale, l'armée de l'air et la gendarmerie nationale. Je dis bien des composantes déterminantes. L'efficacité d'une opération comme celle-ci, dans le cadre de la stabilisation, tient à la parfaite synergie de ces moyens interarmées ; elle existe, et cela a facilité les choses.

– *Une opération emblématique des trois blocs : coercition, stabilisation, normalisation.* Nous sommes actuellement en phase de stabilisation, mais à la porte de la normalisation. Stabilisation signifie bien réversibilité permanente car le pire, surtout à Abidjan, est toujours du domaine du possible, y compris aujourd'hui. Avec des soldats que le COMANFOR va faire évoluer sur l'ensemble de ce spectre qui est celui de notre triangle stratégique : surprise stratégique, protection de nos concitoyens et enfin lutte contre l'instabilité dans le cadre de nos engagements multinationaux. Il est intéressant de constater que, dans une opération comme Licorne, on sent parfaitement l'interdépendance de ces trois directions stratégiques. Ces soldats sont capables à tout moment de s'engager dans un affrontement très dur. Mais ils maîtrisent l'ensemble du spectre – d'où l'importance de l'entraînement.

– Je souhaite aussi insister sur un point fondamental, facteur de succès par excellence : *la continuité du stratégique au tactique.* Cela va du Président de la République qui me donne l'effet final, *via* le chef d'état-major des armées qui le traduit en directives, jusqu'aux militaires, situés au bout de la chaîne, en première ligne. Cette dimension est fondamentale : le sens, la compréhension, l'intelligence de la mission se partagent à tous les niveaux, et ne sont pas le privilège des chefs. Cela va même jusqu'au niveau du « caporal stratégique », c'est-à-dire le petit chef d'équipe, de groupe, de section qui se trouve confronté aux aspects concrets de la mission, au cœur du problème, à proximité de la population, de ceux qui souffrent, à proximité des prédateurs et du danger ; il est lui-même une capacité de catastrophe possible, avec une dimension internationale, voire stratégique dans ses retombées. Cette continuité du stratégique au tactique, telle qu'elle est comprise dans l'armée française, est véritablement un facteur de succès. Elle repose sur un élément important : une chaîne de commandement très simple, du Président de la République au chef d'état-major des armées et au commandant de la force. J'ai toujours eu des directives très claires, j'ai toujours su où j'allais, et, ayant la confiance de mes autorités, j'avais une très grande liberté de décision et d'action.

– Enfin, cela repose sur une *anticipation permanente avec le CPCO.* J'estime que la force, pour un COMANFOR, consiste à disposer toujours

de ce temps d'avance sur un événement possible et d'avoir des lignes d'opération qui lui permettent de réagir comme il faut.

– Enfin, et je voudrais en l'occurrence rendre hommage à André Janier, j'évoquerai le *mano a mano* avec l'ambassadeur, qui représente un critère de confiance et de liberté de décision, de réaction et d'action.

– *L'occupation du terrain*. Pour réussir une telle opération de stabilisation, une telle mission, il est nécessaire de gagner les cœurs, interdire l'irréparable et sanctionner les écarts. Tel est le travail au quotidien de Licorne. Pour ce faire, il faut être très présent, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, sur le terrain, avec un caractère critique de la troisième dimension sur un théâtre grand comme celui de la Côte d'Ivoire.

Trois facteurs de succès au sol

– Un pion de base extrêmement cohérent et soudé : le régiment.

– Un système de commandement et de contrôle simple et flexible, expérimenté, vérifié et validé en Côte d'Ivoire grâce à la numérisation de l'espace de bataille. Il s'agit d'une dimension du commandement, notamment sur la transmission de l'« image preuve » du caporal stratégique à l'autorité du Président de la République, en une heure.

– Des moyens humains, des équipements qui permettent d'agir simultanément sur l'ensemble du spectre des actions possibles et d'avoir toujours un parfait contrôle de la violence.

Les limites de l'action

– Sur le plan humain, je n'en ai relevé aucune.

– Sur le plan matériel, je n'en ai pas connu non plus, puisque Licorne étant une opération, la disponibilité technique opérationnelle était égale ou supérieure à 90 % sur l'ensemble des matériels. Vous pouvez imaginer les sacrifices que cela suppose sur le plan national. La limite réside malgré tout dans le fait qu'il s'agit de matériels vieillissants, la plupart ayant la même ancienneté de service que moi.

En conclusion de cette première partie, je veux souligner l'importance de la préparation opérationnelle et de son triptyque : éduquer, former, entraîner, pour avoir des unités efficaces.

LES FORCES TERRESTRES

Pendant treize mois, j'ai vu passer la moitié des brigades interarmes en relèves successives, ce qui m'a permis de constater le haut degré de préparation opérationnelle des forces terrestres et leur aptitude à s'engager d'emblée sur un théâtre. Une fois de plus, j'ai pu mesurer combien nous exerçons un métier spécifique et pas comme les autres.

Je vous rappelle ma mission : faire face, dans la continuité et dans l'urgence, aux sollicitations opérationnelles du CEMA, qui sont bien sûr celles du Président de la République, chef des armées, en fournissant des

unités entraînées et préparées à la *spécificité des théâtres*. Les forces terrestres représentent un réservoir projetable. Nous sommes un corps expéditionnaire : 90 000 soldats de 100 régiments, véritables pions de base en terme de collectivité humaine cohérente pour les opérations. Cette cohérence se construit dès les garnisons. En permanence, plus de 22 000 militaires de l'armée de terre sont placés en posture opérationnelle, soit au titre de la PPS, soit au titre de la posture de la consolidation de la paix. Il faut bien sûr y ajouter le jeu des relèves. Nous sommes déjà plus de la moitié des militaires de l'armée de terre à honorer le contrat « haut » de la loi de programmation militaire.

Jean-Claude Mallet

Mon Général, je crois qu'il faut que vous précisiez cette expression de loi de programmation militaire, afin que tout le monde comprenne.

Général Antoine Lecerf

J'en parlerai très mal, surtout devant vous. La loi de programmation militaire est l'expression de la mission donnée par la nation aux armées. Cette mission est traduite sous la forme de contrats opérationnels qui sont des objectifs que doivent remplir les armées dans l'exécution de cette loi. Il y a ce qui concerne la posture permanente de sûreté, de sécurité, qui concerne la protection de nos citoyens : la permanence opérationnelle de l'armée de l'air, Vigipirate, le service de l'État en mer. Il s'agit aussi de la capacité, pour l'armée de terre, à agir au plan national avec 5 000 hommes dans un délai de temps donné et à une distance supérieure à 5 000 km de nos frontières ; de la capacité à mobiliser une force de 30 000 hommes, soit en deux opérations distinctes, soit en une opération renouvelable ; de la capacité, enfin, à s'engager avec plus de 50 000 hommes sur une opération majeure, qui est la première direction stratégique définie. Je souhaite d'ailleurs souligner, monsieur le Président, qu'aujourd'hui 40 officiers généraux de l'armée de terre sont engagés dans une mission. Je pense que c'est le cas aussi pour les autres armées. Cela est bien sûr au détriment de leur mission du temps de paix. La subsidiarité fonctionne à plein.

Les quatre missions principales de la force d'action terrestre sont :

– La préparation des forces. J'y reviendrai. C'est le cœur du métier et de mon sujet.

– Le soutien des engagements. Planifier et constituer les forces et les soutenir. Il s'agit de suivre les théâtres, d'adapter les dispositifs et de programmer les relèves.

– L'adaptation des forces. Le retour d'expérience permet l'adaptation réactive. J'ai entendu un de vos invités de la séance précédente parler de novembre 2004 ; il est évident que nous y travaillons énormément. On pensera aussi à l'IED, engin explosif placé sur le passage d'un convoi, qui reste un problème important et critique.

– Piloter et contrôler. Je pense là à la recherche de la performance c'est l'expression de notre perpétuelle insatisfaction sur ce que nous faisons. La recherche doit toujours mieux faire. Il faut être sûr que le soldat au bout de la chaîne disposera des bons moyens et de la bonne préparation.

Deux équilibres très fragiles représentent pour moi une sorte d'obsession :

– Équilibre professionnel et privé. Ma fonction ne consiste pas à faire implorer les familles, cet univers privé, qui est un fondement essentiel à l'efficacité du soldat dans ces opérations.

– Problème de la fidélisation, qui passe par la spécialisation en deuxième carrière et la reconversion.

La préparation opérationnelle est l'assurance vie des engagements nationaux. Cette préparation suit diverses étapes que je vais simplement effleurer :

– Acquisition des fondamentaux au niveau individuel et collectif. Savoir-faire des métiers parfaitement maîtrisés, endurance, rusticité, tir. « La sueur épargne le sang ».

– Une instruction individuelle et collective menée par les régiments. C'est le pion de base de cohérence. Nous n'avons plus d'entraînements qui ne soient pas interarmées. La majeure partie de nos entraînements se font en multinational. Cette dimension n'est pas récente ; elle est vécue depuis très longtemps par la marine nationale et l'armée de l'air et depuis une vingtaine d'années par l'armée de terre. Infanterie, chars, artillerie, génie, renseignement, avions, bâtiments de la marine nationale et logistique.

– Mise en condition avant projection. Il s'agit de donner un petit coup de clé permettant de traiter de la spécificité du théâtre et permettre au soldat de comprendre la population, l'environnement et d'être rapidement opérationnel. Cela fait la différence entre le soldat français, le soldat britannique et beaucoup d'autres soldats dans le monde. Cette mise en condition correspond à une mise en situation. Pour Licorne, grâce la MCP qui est conduite au centre de préparation des forces, l'état-major se retrouve exactement dans la configuration physique de l'état-major ; tant dans les locaux que dans le système d'information et de commandement. Le principe est simple : la réversibilité, autrement dit le changement d'attitude qui peut se faire sur le sol en cinq minutes. Cela n'est possible que si le soldat est préparé en permanence au pire : gagner les cœurs ou détruire l'adversaire. La simulation est un atout majeur dans la préparation de nos unités. Contrôle de la violence, maîtrise de la violence, mais aucune ambiguïté sur le recours à celle-ci lorsque cela est nécessaire.

Ces différentes étapes sont contrôlées. Une unité en projection est validée. Un chef s'engage personnellement sur son aptitude à remplir la mission. Tout cela est possible grâce à la simulation et à ce centre d'excellence que nous avons créé : le centre de préparation des forces, à Mailly, et qui pourra être l'objet d'une de vos visites.

Cette préparation se caractérise aussi par une instruction et un entraînement qui sont à reprendre en permanence, un continuum, sur lequel j'insiste, entre la garnison, l'entraînement et l'opération. C'est un facteur de succès. Il faut aussi penser à la préparation opérationnelle spécifique à chaque théâtre. On ne prépare pas de la même manière un soldat se rendant à Mostar que celui qui se rend dans une *Operational Mentoring Liaison Team* (OMLT), c'est-à-dire une unité qui est vouée à entraîner une unité afghane et l'accompagner dans ses zones de déploiement et qui, tous les jours, connaît des affrontements.

Le dernier point que je souhaite aborder est celui du *soldat français*. Ces treize mois passés avec eux m'ont conforté dans une conviction, à savoir qu'il s'agit de superbes soldats. Ils possèdent à la fois une dimension technique et une dimension humaine permettant de réussir l'impossible. Cela provoque chez l'officier général que je suis un sentiment d'immense fierté.

À cette occasion, je reviens sur le terme « éduquer ». Le soldat français est un jeune homme comme les autres. Il s'agit peut-être d'un jeune homme qui s'en prenait, hier, aux forces de l'ordre. Il est aujourd'hui au service de ses concitoyens, pour leur défense. Le sens du terme « éduquer » réside dans cette mutation d'un individu, qui a peut-être consommé de la drogue ou de l'alcool et qui, désormais, prend ses responsabilités et devient ce caporal stratégique au bout de la chaîne de commandement. Il est porteur d'un véritable projet professionnel : servir.

Nous éduquons et nous formons. Notre système permet un brassage social et la reconnaissance au mérite. Il est un des grands ascenseurs sociaux de notre pays. En opération, c'est le sens partagé, du chef à l'exécutant ; le succès de l'opération tient à ce partage du sens, à cette compréhension de chacun. Ce sont aussi des ordres, qui sont exécutés, parfois jusqu'à mettre sa vie en péril. L'acceptation du risque tient à l'alliance du chef avec ses hommes. C'est un élément fondamental, qui se cultive dans le continuum de la garnison à l'entraînement et à l'opération.

Je voudrais citer un officier américain, patron d'une OMLT : « Le soldat français se caractérise par l'intelligence des situations, l'adaptabilité, la débrouillardise, le courage au feu et sa grande disponibilité. À cela s'ajoute sa capacité à durer et une réelle capacité à s'intégrer au sein d'une population différente. »

COMANFOR de l'opération Licorne durant treize mois, cela est long, mais, avec des hommes comme ceux-là, tout est moins compliqué et le bonheur est garanti.

En conclusion, je citerai Carl von Clausewitz : « À la guerre tout est simple, mais les choses les plus simples sont très compliquées. » Cela est d'autant plus vrai qu'*in fine*, il s'agit de la vie de nos soldats. Je vous remercie.

* *
*

Jean-Claude Mallet — Merci, mon Général, de nous avoir à la fois exposé votre expérience et fait partager votre passion et votre fougue.

Je vais donner la parole aux membres de la Commission.

Je voudrais juste commencer par une question, s'agissant en particulier de votre expérience en Côte d'Ivoire. La façon dont les opérations se sont déroulées dans ce pays, dont elles ont été engagées, a souvent été l'objet d'interrogations, parfois même de critiques. Vous avez décrit une organisation du commandement extrêmement efficace et je dirais droite, allant du Président de la République au « caporal stratégique » ; un système qui fonctionne parfaitement, très bien huilé, disposant de matériels en haute disponibilité opérationnelle. Cette vision n'est-elle pas excessivement optimiste, au moins pour une part, compte tenu des difficultés que, durant plusieurs années, et peut-être pas sous votre commandement de 2006 à 2007, la France dans son ensemble a pu rencontrer dans ce pays ? Avez-vous vécu certaines de ces difficultés ? Vous avez évoqué des consignes politiques très claires pour l'exercice de votre commandement. Cela est-il vrai pour l'ensemble de la mission ? Que pouvez-vous nous dire des questions qu'a pu soulever l'opération Licorne ?

Général Antoine Lecerf — Vision idyllique ? Ce que j'ai décrit, c'est la réalité. Je dispose d'une disponibilité technique et opérationnelle de 90 %. Cet effort me paraît tout à fait justifié pour tous ceux qui se trouvent au cœur de la réalité de notre métier, mais il se paie ailleurs. Là est le sens de ma mission aujourd'hui : faire en sorte que la facture n'obère en rien la préparation des forces pour ces missions.

Il y a certains moments terriblement difficiles, de solitude du chef, car il est le seul à prendre une décision qu'il doit parfois arrêter en très peu de temps.

Mais je considère que c'est parfois facile dans la mesure où j'ai pu noter une compréhension permanente, partagée des difficultés et des défis avec le CPCO. Je ne sais si notre situation est en progrès par rapport à la précédente. C'est souhaitable. Nous avons tiré des leçons de l'expérience de novembre 2004.

Je souhaiterais préciser un point : gagner les cœurs. Dans l'action d'un COMANFOR et de sa force, une partie est évidente : la présence des hommes sur le terrain ; là où ils doivent être ; une autre partie est immatérielle, à savoir celle de la communication, du message donné par l'attitude de la force. J'ai entendu un commissaire de police ivoirien déclarer, dans une conférence donnée par un de mes officiers à l'intérieur d'un centre de formation de troisième niveau pour les étudiants à Abidjan : « Il faut que vous ayez à l'esprit que si, en novembre 2004, il y avait eu des soldats autres que français, des centaines de morts auraient été à déplorer. »

Monsieur le Président, nous avons inventé le concept Zébulon. Le problème est qu'une foule – des milliers de personnes arrivant sur les deux ponts – nécessite que l'on crée les conditions à ce que l'engagement des armes représente l'*ultima ratio*. Le concept Zébulon consiste en un conteneur transporté sur un VTLR, dans lequel se trouvent 300 mètres de barbelé en trois dimensions, comprimés. On peut les sortir en quinze minutes, barrer 300 mètres d'axe. Sans cesse, nous avons imaginé des techniques permettant de faire en sorte que l'emploi de l'arme de guerre sur une foule advienne le plus tard possible. Mais nous ne nous posons aucune question métaphysique ; nous employons nos armes dès que cela est nécessaire. Par exemple, tous les convois logistiques remontant vers le centre du pays étaient escortés par des chars et des véhicules blindés. Il s'agissait de piqûres de rappel, pratiquées deux à trois fois par semaine dans tout Abidjan. Lorsqu'en octobre, on a noté des risques d'affrontement au sein de la population, nous disposions d'un groupement interarmes et interarmées intégrant toutes les capacités de traitement d'un tel événement, déployé au vu et au su de tous. C'est ce que j'appelle de la dissuasion.

Ce n'est pas un travail facile. Il faut être créatif, imaginatif, avoir du bon sens, une très bonne compréhension de sa mission. Je rends grâce à ceux qui ont constitué Licorne et m'ont permis de jouer sans cesse de la « carotte au canon ».

Benoît d'Aboville — Mon Général, merci d'avoir souligné à quel point l'engagement professionnel était remarquable concernant les forces de l'armée terrestre sous votre commandement, sur ce théâtre ainsi que sur d'autres.

Je voudrais vous poser une question plus générale sur la « déployabilité ». Vous avez parlé du contrat opérationnel des armées fixé par la loi de programmation. De notre côté, nous sommes appelés à réfléchir à l'avenir, sur les quinze prochaines années ; sans doute les Opex vont-elles continuer, voire se multiplier. On observe, notamment à l'aune de l'expérience des Britanniques, un moment de surchauffe se traduisant par des problèmes de recrutement, de moral des hommes, des difficultés avec les familles. Quelles sont, à votre avis, en se projetant dans les années à venir, les limites de notre capacité à déployer des forces en Opex, forces interarmées largement terrestres ; je parle des hommes et des femmes que vous êtes en train de préparer ? Pensez-vous qu'à effectif constant, on puisse améliorer la « déployabilité », ou bien peut-on le faire avec des effectifs moindres et des matériels moins vieillissants ? Le problème de la simultanéité des opérations n'est-il pas un des critères les plus importants pour permettre cette « déployabilité » ?

Général Antoine Lecerf — Je voudrais d'abord apporter quelques corrections. L'opération Licorne est une opération à dominante terrestre. Mais l'apport de la marine nationale est indéniable. Je pense à la présence de bâtiments dans lesquels je peux trouver des moyens de relève, des capacités de commandement et des capacités de soutien santé ; dans le Golfe de Guinée, c'est un élément très important.

Je souhaite insister sur l'expression « opération nationale ». Licorne s'appuie complètement et en priorité sur le dispositif prépositionné, ce qui permet au centre de planification et de coordination des opérations de donner une priorité aux moyens stratégiques sur des conflits potentiels ou des zones de crise en pleine émergence. Mais Licorne a aussi payé son écot. Il est intéressant de souligner qu'il s'agit d'une opération nationale associée à une opération multinationale. J'avais assuré que je pouvais prendre en charge l'évacuation de la Guinée forestière. Nous avons partagé les moyens aériens et beaucoup d'autres éléments.

Quant à notre « déployabilité », c'est-à-dire notre capacité à honorer le contrat opérationnel le plus exigeant, en 2001, nous avons étudié notre capacité à déployer plus de 20 000 hommes, c'est-à-dire une division, en Afghanistan. Nous avons nommé cette planification, opération « Vérité ». Nous n'avons pas d'incapacité vu les effectifs à remplir le contrat haut qui nous est donné par la nation, via la loi de programmation militaire, soit plus de 50 000 hommes. Mais il faut bien comprendre que des pans complets d'activités seront stoppés et que l'impact sur la formation et l'entraînement ne sera jamais négligeable.

Les enseignements de cette planification étaient que, si nous n'avions pas de réelles contraintes pour les effectifs à projeter, sous réserve bien sûr de prendre la décision d'arrêter nos activités d'entraînement et de « soulager » les opérations en cours, le principal problème était celui de nos équipements. Nous avons vérifié, à travers cette planification « Vérité », que nos faiblesses majeures tenaient essentiellement à l'absence des programmes de cohérence opérationnelle et à des matériels vieillissants dont la disponibilité technique opérationnelle aurait exigé un effort très important de remise à niveau.

Pour répondre très précisément : l'engagement de 50 000 hommes ne représente pas un problème. Nous prendrons, s'il en est besoin, des soldats au sortir des écoles. Cela entraînera une facture très lourde en post-engagement, en terme de formation et d'entraînement. Cela nécessitera surtout un très gros effort national pour obtenir le parc lié au niveau d'intensité de l'engagement.

Benoît d'Aboville — Il s'agit tout de même d'une traite sur l'avenir immédiat. Le niveau de « déployabilité » est prévu pour une courte durée. Cela pose le problème de la stratégie de sortie, de la simultanéité des crises, etc.

Général Antoine Lecerf — Monsieur l'Ambassadeur, vous avez entièrement raison, mais je dirai que cela n'est pas directement notre problème mais un problème politique. Le mien est d'assurer ce niveau de « déployabilité » sur un an, ce qui représente déjà un effort colossal qui devra être soutenu par la nation. Les difficultés techniques seront certainement nombreuses. Mais nous serions d'autant plus capables de remplir ce contrat, avec un délai de montée en puissance. Nous allons en effet arrêter un certain nombre d'activités. Cela se fera aussi au niveau politique, international, etc.

Jean-Claude Mallet — En vous écoutant, il semble assez plausible de trouver les effectifs nécessaires, le cas échéant, de trouver le temps de les former dans le cadre de cette montée en puissance. L'une des principales difficultés ne résiderait-elle pas dans l'organisation du flux logistique, la disponibilité des rechanges, des munitions, l'ensemble des capacités qui font qu'un effectif ne constitue pas encore une capacité opérationnelle ?

Général Antoine Lecerf — J'aime cette notion de contrat. Il représente le cadre d'ordre qui me permet de travailler sur les capacités dont je dispose à monter en puissance. Il n'y a aucun problème sur le plan des effectifs, au niveau interarmées.

Il est vrai, cependant, que sur l'ensemble des points que vous avez évoqués, il existe de réelles difficultés. Cela nécessitera un effort national. Si le Président de la République décide cet engagement majeur, il le fait pour de bonnes raisons. Qu'un camion de transport soit en vert armée, en blanc ou en jaune, cela m'est égal.

Amiral Édouard Scott de Martinville — Je voudrais quitter les opérations extérieures pour revenir sur le territoire national, compte tenu de l'expérience que vous avez également en la matière. Dans l'hypothèse où nos travaux sur une stratégie globale de sécurité nationale, comme l'a demandé le Président de la République, nous amèneraient à préconiser un raffermissement du processus de planification civilo-militaire et d'entraînement civilo-militaire afin de faire face à des crises importantes, pandémies ou grandes catastrophes naturelles par exemple, quelles conséquences cela aurait-il, selon vous, sur la préparation opérationnelle de vos unités ? Voyez-vous des limites à ce processus ?

Général Antoine Lecerf — J'ai dit tout à l'heure qu'il fallait du sens. Si j'ai cette vie et cette passion, c'est parce que j'y trouve deux sens : être un des modestes acteurs de la défense de mon pays et de mes concitoyens – je fais partie d'une génération qui est encore émue par *La Marseillaise* ou la levée des couleurs ; vivre au contact des hommes, faire alliance avec eux, condition pour aller ensemble vers les lieux de combat.

J'ai partagé avec le Président tout un travail sur la question que vous avez posée. Je crois qu'il faut bien distinguer ce qu'on appelle défense et ce qu'on appelle sécurité. Je considère que la sécurité de nos concitoyens ne correspond absolument plus aux frontières physiques de l'État français, mais elle est aux frontières de l'Europe, voire bien au-delà, concernant notamment certains facteurs comme la drogue. Pour moi, il y a ceux qui défendent, et ceux qui assurent la sécurité immédiate des citoyens. Je considère que l'engagement de la force armée à l'intérieur des frontières physiques de notre pays est une possibilité que je ne veux même pas envisager. Il est en revanche évident, et l'action du secrétaire général de la défense nationale a été à cet égard déterminante, lorsque nous avons recensé sur papier le catalogue de toutes les capacités existant dans les armées, pouvant être mises à la disposition des autorités civiles et de nos concitoyens. L'engagement des armées doit être automatique ; je l'ai déjà réalisé à Amiens ou à Vimy. C'est la priorité. L'important dans la démar-

che de la Commission est l'appropriation par le peuple – et je trouve très bien, pour cette raison, que cette audition soit publique – de sa défense et de sa sécurité. Si ce lien entre le peuple français et le soldat que je suis n'existe pas, moi, je m'en vais. Je ne suis pas un mercenaire. Je suis un citoyen français.

Jean-Claude Mallet — Ce que vous venez de dire me paraît essentiel pour nos réflexions. Vous seriez d'accord, si je vous comprends bien, pour dire qu'un élément important de la légitimité du métier de soldat et des missions assignées à nos armées, consiste dans le fait qu'elles incluent explicitement, une forme de contrat opérationnel, lié à des actions participant à la sécurité nationale sur le territoire, dans des domaines qui sont ceux qui relèvent, dans un pays démocratique, de la capacité et du métier des forces armées. L'idée que, dans une future loi de programmation, on observe une forme d'engagement « contractuel », des objectifs de capacité liés plus spécifiquement à la protection des populations sur le territoire national, ne vous choque pas. Est-ce bien cela ?

Par ailleurs, sur la question de la légitimité, ne craignez-vous pas, comme cela a été dit par l'un de vos prédécesseurs, le général Bentégeat, que, en ce qui concerne les opérations extérieures, considérées comme des lieux où se décide aujourd'hui une partie de notre sécurité ainsi que l'avenir du droit international, la multiplication des engagements à l'extérieur ne suscite une forme de lassitude dans l'opinion ? Si c'est le cas, quels seraient selon vous les moyens de nature à renforcer cette légitimité aux yeux des Français ?

Général Antoine Lecerf — Monsieur le Président, votre première question me choque. La notion de contrat n'a pas de sens pour moi en ce qui concerne la protection de nos concitoyens. Les forces armées ont toujours été engagées, quel que soit l'endroit où ceux-ci se trouvent. Cela fait partie de la posture permanente ; c'est une obligation quotidienne. L'équilibre entre l'engagement en opération – qui fait partie de la défense de nos concitoyens, de notre jeunesse et de l'avenir – et les opérations intérieures – qu'elles se fassent dans l'Hexagone ou dans les DOM-COM – revient à une décision politique. S'il est un domaine où aucun contrat n'est de mise, c'est bien celui-là.

J'avoue que, sur votre seconde question, je ne saurais répondre en ce qui concerne l'attitude du peuple français. Je me déplace en uniforme et ne vois à mon passage que des sourires et des signes amicaux. Je ne dispose d'aucune information me permettant d'y répondre.

Jean-Claude Mallet — Vous ne ressentez donc pas cette lassitude ?

Général Antoine Lecerf — Non, pas du tout. Je n'ai pour ma part aucune lassitude non plus. En revanche, j'ai ressenti comme COMANFOR de Licorne, la lassitude des organisations internationales au regard des difficultés pour amener un pays à une vraie sortie de crise.

Jean-Claude Mallet — Je reviens sur la question antérieure afin de la préciser. Nous ne disposons pas aujourd'hui, de manière formelle ni sur le

plan juridique, de document précis qui précise, si nous avons un engagement sur Vigipirate, le maximum des capacités dont nous devons disposer sur le territoire. Vous me répondez que nous avons toutes les capacités. Mais le fait de ne pas disposer d'instrument donnant des objectifs dans tel ou tel scénario ou hypothèse d'utilisation des moyens militaires, sans qu'il s'agisse forcément de combat, mais de sécurité, ne constitue-t-il pas un manque ?

Olivier Debouzy — Mon Général, je voudrais vous poser une question qui a trait à nos relations avec nos alliés. Lorsque la force d'action terrestre intervient sur des théâtres d'opération extérieurs, elle le fait dans le cadre d'opérations sanctionnées par l'ONU, aux côtés des forces armées d'autres pays. Je voudrais cibler l'objectif sur les relations que la force d'action terrestre entretient avec nos alliés, britanniques ou américains, par exemple, et savoir quel est votre jugement sur les capacités d'interopérabilité avec ces alliés. Sont-elles bonnes ? Soulèvent-elles des problèmes techniques ou de commandement ? Ces capacités vous permettent-elles d'agir de concert avec nos alliés si le Président de la République le décide ? Si ce n'est pas le cas, avez-vous des suggestions à formuler ou des idées sur la façon dont cette interopérabilité et cette capacité d'action en commun pourraient être améliorées ?

Général Antoine Lecerf — Je vais vous répondre à mon niveau de responsabilité ; mais il s'agit de vécu. Un de mes principaux adjoints est un général de corps d'armée, Christian Damay, chef de l'état-major du quartier général du corps de réaction rapide français. Nous sommes localisés dans la même ville. Cet officier général est en permanence, semaine après semaine, dans un contexte multinational qui est celui de sa propre formation, dans lequel il y a des officiers américains, roumains, autrichiens, allemands, britanniques, etc. Lors de la présentation des armées de terre et de l'air, à Mourmelon, la présentation était faite par un officier roumain et un officier britannique. Cette réalité est donc vécue au quotidien, dans l'Alliance, dans l'Union européenne et sur les théâtres. J'ai pour ma part passé treize mois avec un général béninois, un des êtres humains les plus remarquables que j'ai rencontré. Notre alliance est soudée au plus près, c'est notre force. J'ai des contacts permanents avec mes homologues européens. C'est ma priorité. Il est d'ailleurs à ce titre intéressant de voir comment nos organisations évoluent ensemble, non pas à la même vitesse, mais avec une certaine similarité. J'ai toujours vécu en interarmées ; je suis toujours allé en opération avec des marins et des aviateurs ; ce vécu multinational est, je vous le garantis, vrai au quotidien. Je compte des officiers de liaison de toutes nationalités au sein de mon état-major.

Jean-Claude Mallet — Je voudrais revenir sur un des points de votre introduction qui concerne les hommes et les femmes engagés sous vos ordres. Cette dimension humaine est au cœur de toutes les réflexions et des priorités de la Commission. Cela fait dix ans que les armées ont été professionnalisées ; ce mouvement de professionnalisation concernait au

premier chef l'armée de terre. Dix années représentent une première étape importante. Cela coïncide parfois avec des durées de contrat. Quel est votre sentiment sur les points que vous avez évoqués : la fidélisation, la vie de famille de ces hommes et de ces femmes qui partent en opération, déployés sur le terrain pour une opération Vigipirate sur telle ou telle ville française, ou qui partent plusieurs fois dans l'année pour des opérations à l'extérieur du territoire national ? Avez-vous le sentiment que ces hommes et ces femmes sont prêts à continuer ? Éprouvez-vous au contraire des difficultés dans la fidélisation de ce recrutement ? Pensez-vous par ailleurs que la politique française, en matière de ressources humaines, les armées et le ministère de la Défense dans son ensemble, font suffisamment pour prêter attention aux familles et à la dimension essentielle de la vie privée ? La politique d'accompagnement familial vous semble-t-elle aujourd'hui à hauteur des attentes de ces professionnels ?

Général Antoine Lecerf — Dans votre question se trouvent des points sur lesquels je pourrai répondre aisément et d'autres sur lesquels je renverrai les membres de la Commission vers des personnes plus qualifiées que moi.

Tout d'abord, concernant la professionnalisation. Je faisais partie, à cette époque, des unités professionnelles de la Légion étrangère. Il y avait par ailleurs des unités professionnelles et d'autres, non professionnelles. Par conséquent, il y avait deux armées. Le constat que fait un COMANFOR Licorne est celui-ci : à présent, il n'existe qu'une seule armée de terre avec une extraordinaire richesse. En effet, l'armée a conservé sa richesse culturelle. De mon côté, j'ai eu la brigade d'infanterie de marine, la 6^e brigade légère blindée, la 7^e brigade blindée, la 11^e brigade parachutiste et la 9^e brigade légère blindée de marine. Toutes ces unités ont une culture différente. Elles ont une identité différente également ; cependant, elles ont la même efficacité. Pour moi, cette diversité est une richesse incroyable.

D'autre part, sur la condition des familles. À l'opposé de ma génération, à présent, au sein des ménages, le conjoint travaille. Certes, il existe des problèmes terribles liés à la mobilité et nous constatons également une croissance du célibat géographique. Je ne crois pas que les conditions matérielles existent pour faire en sorte que les familles de militaires (caporal, caporal chef, sous-officier, officier) puissent vivre très normalement. Une réflexion doit être menée dans ce domaine. Un quart de l'armée de terre est en permanence en posture opérationnelle ; ceci a une incidence inévitable sur la vie des familles.

Concernant la fidélisation. Il s'agit d'un problème très important. Il se trouve, aujourd'hui, une recherche de performance. Pour qu'un régiment fonctionne, il est nécessaire d'y trouver des personnes très jeunes, moins jeunes, et des anciens. Le « paquetage » est à la fois constitué d'une paire de chaussures et d'un béret mais il renvoie aussi à la possibilité de la reconversion. Entre les deux, nous trouvons la deuxième carrière. Cette dernière permet le maintien au sein de l'institution de ceux qui le méritent et qui constituent l'épine dorsale de ce corps qu'est le régiment. Il

s'agit aussi d'un moment de préparation à leur reconversion. Je ne suis pas sûr que nous maîtrisons encore très bien tous ces éléments.

Benoît d'Aboville — Je voudrais revenir sur les Opex. Est-ce que vous pensez que la durée des rotations doit être aménagée ? Ou est-ce que le compromis actuel est compatible avec certaines capacités des familles à absorber les absences ?

Général Antoine Lecerf — Je crois qu'il est plus facile pour les familles de savoir que les maris sont en opération que des les savoir absents en permanence sachant qu'ils sont ailleurs qu'à la maison. La montée en puissance de l'ensemble de la préparation des forces fait que les hommes et les femmes sont souvent absents de chez eux. Votre question est au cœur d'une remise à plat de notre système que nous conduisons aujourd'hui pour d'autres raisons. Les quatre mois sont très liés à notre rythme de préparation opérationnelle avec des brigades qui sont successivement en alerte, en projection, etc. S'il n'y avait pas d'unités françaises en Côte d'Ivoire sur ce rythme-là, cela ne marcherait pas. Mais nous ne pouvons maintenir des gens 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 pendant six mois.

Jean-Claude Mallet — Merci beaucoup.

AUDITION
DU COLONEL CHRISTOPHE ABAD

JEUDI 25 OCTOBRE 2007

Jean-Claude Mallet

Mon Colonel, la Commission est très heureuse de vous accueillir. Vous commandez actuellement le 31^e régiment du génie de Castelsarrasin, où vous avez effectué une partie importante de votre carrière. Vous avez été engagé, en 1993, en ex-Yougoslavie dans une période où vos soldats étaient exposés à des dangers assez graves et avaient une mission difficile à exercer. Nous avons souhaité vous entendre pour bénéficier de votre expérience comme chef de corps mais aussi de votre expérience comme soldat depuis le début de votre carrière.

Colonel Christophe Abad

Monsieur le Président, madame et messieurs les membres de la Commission, je suis très honoré de pouvoir témoigner en qualité de chef de corps d'un régiment de forces. Je voudrais tout d'abord et en premier lieu exprimer la fierté que j'éprouve à exercer les responsabilités qui sont les miennes aujourd'hui. Je sers mon pays depuis maintenant vingt-deux ans et j'ai conscience de faire un métier extraordinaire à la tête d'une communauté humaine particulièrement enrichissante. Je souhaite vous convaincre que le corps de troupe représente la substantifique moelle de l'armée de terre, en quelque sorte son pion de base en terme de cohérence et de cohésion.

Mon témoignage portera tout d'abord sur les missions que mon régiment est en mesure de remplir en illustrant mon propos par des exemples récents. Je m'efforcerai ensuite de vous immerger dans cet environnement si particulier qu'est le corps de troupe en vous faisant partager mes satisfactions, mais aussi mes préoccupations, et en évoquant surtout ce que j'ai de plus cher en tant que chef, à savoir ma ressource humaine.

Le 31^e régiment du génie de Castelsarrasin, que j'ai l'honneur de commander, possède une organisation, des matériels et des compétences, qui permettent d'agir dans les trois grandes directions stratégiques définies par le Président de la République.

Tout d'abord, dans le cadre d'un conflit majeur induit par une brusque aggravation de la situation internationale, le régiment remplit

des missions d'appui direct au combat. Qu'entend-on par des missions d'appui direct au combat ? Pour faire simple, la raison d'être du régiment consiste à faciliter l'action de mes camarades fantassins et cavaliers. Vous comprendrez donc aisément que le cadre de mon action est par essence interarmes.

Il s'agit tout d'abord de faciliter la manœuvre des forces amies en garantissant leur liberté de mouvement sur l'ensemble du théâtre d'opération. Cela se traduit, par exemple, par des actions de dégagement d'obstacles. *A contrario*, la mission du régiment peut consister à créer des obstacles de toute nature pour entraver la manœuvre de l'adversaire. Cet appui consiste enfin à faciliter le déploiement de forces amies en aménageant des plates-formes sommaires ou en créant des obstacles ou des ouvrages de protection : postes de commandement, postes d'observation ou postes de tir. Enfin, lorsque cela est nécessaire, mes hommes effectuent des opérations de déminage et de dépollution. Que veut dire le terme de « dépollution » ? Il s'agit de conduire des actions visant à neutraliser, à évacuer puis détruire toute sorte de munitions jonchant le sol.

La deuxième grande direction stratégique est la lutte contre l'instabilité dans le cadre de nos engagements internationaux. Il s'agit des opérations extérieures conduites actuellement par l'armée de terre. En règle générale, dans ce cadre-là, le génie facilite le déploiement de la force en faisant effort sur l'aménagement et la protection des zones d'implantation, mais aussi sur le rétablissement de voies de communication. Lorsque la force s'inscrit dans la durée, comme c'est le cas sur bon nombre de théâtres, notre action consiste à mener des travaux d'amélioration à la fois de la sécurité et du bien-être des unités. Sur les théâtres comme l'Afghanistan et le Liban, nous effectuons également de nombreuses missions de dépollution. Je voudrais attirer votre attention sur une compétence particulière détenue au régiment et qui répond à un besoin croissant en opération. Il s'agit de la lutte contre les engins explosifs improvisés, employés fréquemment en Afghanistan et au Liban. J'ai en permanence une équipe déployée, comme c'était le cas cet été au Liban, et comme c'est le cas actuellement en Afghanistan.

Je termine l'inventaire des missions stratégiques, en évoquant celles qui consistent à assurer la protection de nos concitoyens face aux menaces et risques quotidiens. Dans ce domaine, force est de constater que le régiment possède des savoir-faire particulièrement adaptés. Je distinguerai deux types de missions sur le sol national : celles qui sont planifiées comme Vigipirate et celles qui sont conduites en situation d'urgence.

Je voudrais vous citer l'exemple d'une intervention au profit des populations. En effet, le 22 janvier dernier, d'importantes chutes de neige ont paralysé toutes les voies de communication et entraîné une coupure des lignes électriques et téléphoniques dans tout le département de la Creuse. À la suite d'une demande de concours du préfet de zone de défense, une compagnie de combat, qui se trouvait alors en manœuvre sur le camp de la Courtine pour préparer son départ au Liban, a participé aux travaux de dégagement des axes routiers dans la région de Guéret en complément des services de l'État : DDE, EDF et France Télécom. Je

pense très sincèrement qu'il s'agit d'un cas d'école, car cette compagnie possédait tous les moyens pour remplir cette mission, alors qu'elle n'était pas partie à la Courtine pour cela. Les moyens polyvalents du génie ont permis de déblayer la neige sur les axes et d'enlever les arbres en travers des routes. Au bilan, les hommes de la compagnie ont vécu une expérience humaine particulièrement riche en portant secours à des populations. J'ai d'ailleurs pu percevoir beaucoup de fierté dans leur regard, d'autant plus que les médias régionaux et nationaux s'étaient largement fait l'écho de leur action.

En conclusion de cette première partie, j'espère vous avoir convaincu de la très grande diversité des missions remplies par mon régiment. Le métier de sapeur est un métier difficile, qui comprend des risques élevés. J'ai d'ailleurs perdu l'un de mes sous-officiers il y a trois mois jour pour jour, le 25 juillet, dans une opération de dépollution dans le sud du Liban.

J'aborde à présent un volet plus personnel qui consiste à vous faire part de ma vision du fonctionnement de mon régiment au quotidien. Je dirais que la préparation à l'engagement opérationnel constitue la raison d'être de mon régiment. Elle concentre une part très importante de mon énergie, même si mes prérogatives couvrent aussi le domaine budgétaire et celui fondamental de la gestion des ressources humaines. À mes yeux, cette préparation à l'engagement opérationnel repose sur trois grands piliers indissociables : la maîtrise des savoir-faire individuels et collectifs, la préparation physique et la préparation psychologique. Mon action consiste donc à trouver un savant équilibre entre la dimension technique et la dimension humaine de l'exercice du métier des armes. La dimension technique m'amène à faire deux observations personnelles. Contrairement à ce que certains concitoyens pensent encore, nos soldats doivent posséder de très nombreuses compétences techniques, ce qui nécessite d'ailleurs des actions de formation particulièrement lourdes et un entretien régulier. C'est le cas, par exemple, d'un opérateur radio ou encore d'un enginiste. Le poids que représente la formation dans la vie d'un régiment me conduit à souligner l'importance de la fidélisation de notre personnel qualifié.

La deuxième observation concerne les conditions d'entraînement, qui sont une préoccupation permanente d'un chef de corps. Je voudrais préciser que la vie d'un régiment est rythmée par un cycle de seize mois au cours duquel nous alternons des périodes d'alerte, des périodes de préparation opérationnelle et des périodes de projection. Je suis actuellement en période de préparation opérationnelle depuis le début du mois d'octobre et j'engagerai début 2008 environ 60 % de mon régiment en opérations extérieures et dans les DOM-COM. Compte tenu de la très grande diversité des missions susceptibles d'être remplies, l'entraînement est adapté à la nature des projections. Nous ne nous préparons pas à partir en Guadeloupe comme nous nous préparons à partir en Afghanistan. L'aptitude opérationnelle repose bien sûr sur la qualité des hommes, mais aussi sur la qualité du matériel. Mon régiment se caractérise par l'existence de nombreux types de véhicules et engins, dont certains

n'existent qu'en un seul exemplaire, mais dont l'ancienneté a un impact direct sur la disponibilité. Ce n'est un secret pour personne. L'armée de terre rencontre un problème de disponibilité de ses matériels. Les efforts de la chaîne de maintenance portent sur le matériel engagé en opération, ce qui est totalement logique. Cela se fait néanmoins au détriment du matériel qui reste en métropole et qui est pourtant indispensable pour conduire l'entraînement des unités. Pour mon régiment, la situation est aujourd'hui juste acceptable, et je rends hommage aux remarquables efforts déployés par mes maintenanciers. Je dois avouer que nous déployons beaucoup d'énergie dans ce domaine et que certains signes de lassitude sont perceptibles.

Je souhaite à présent évoquer la dimension humaine de mon métier. Comme l'affirmait Ardant du Picq : « L'homme est l'instrument premier du combat. » Au-delà des compétences détenues, l'aptitude opérationnelle d'un régiment repose surtout sur le développement des forces morales de son personnel. Cela est d'autant plus important que les opérations auxquelles nous participons sont de plus en plus exigeantes alors même que les jeunes que nous recrutons ont tendance à considérer le travail comme un moyen et non comme une fin, acceptant de plus en plus difficilement les contraintes. Comment cela se décline-t-il au sein de mon régiment ? Tout d'abord, je reste attentif à ce que chaque personnel garde en permanence à l'esprit que nous ne faisons pas un métier comme un autre et que les tentatives de banalisation sont à proscrire. Je rappelle d'ailleurs souvent à mes cadres, quand je suis en cercle restreint, que nous pouvons un jour être détenteur, au nom de la nation, de la responsabilité d'infliger la destruction et la mort, au risque de notre vie, même s'il s'agit de conditions extrêmes. J'évoquais précédemment l'importance de la formation du personnel et les efforts consentis au niveau d'un régiment. La formation comprend systématiquement un volet éducation qui est d'autant plus important que l'on cible des cadres sous-officiers ou officiers. L'effort consenti par nos écoles de formation initiale dans le domaine de la formation au comportement me paraît aller dans le bon sens et doit être poursuivi sans relâche. L'objectif de tout chef de corps est donc de fédérer une communauté humaine riche et diversifiée autour de valeurs qui sont compréhensibles de tous : le respect des personnes, la solidarité, le goût de l'effort et du dépassement de soi, la disponibilité, la rigueur et la discipline. Le sentiment d'appartenance à une communauté, à une famille, me paraît essentiel.

À mes yeux, le régiment est le meilleur niveau d'identification et de référence, symbolisé notamment par ses traditions et son drapeau. C'est en tout cas ce que je ressens au quotidien.

Je terminerai avec deux sujets qui sont autant de préoccupations. Le premier a trait à la fidélisation, notamment celle des militaires du rang. La seconde concerne la préservation d'un équilibre de plus en plus instable entre les aspirations professionnelles et les aspirations personnelles de la sphère privée. Nous investissons beaucoup dans la formation des jeunes que nous recrutons dans un environnement de plus en plus concurrentiel. Adeptes du zapping, les nouvelles générations sont dures à

fidéliser dans la mesure où elles perçoivent souvent leur relation à l'institution militaire de manière simplement contractuelle. S'engageant souvent « pour voir », nous devons leur donner l'envie de rester en leur offrant ce qu'ils ne peuvent pas trouver ailleurs. Cela nécessite, entre autres, que les conditions d'exercice du métier soient satisfaisantes. Cela nécessite aussi que leur travail soit reconnu et valorisé. À ce sujet, je tiens à souligner que je suis admiratif de voir à quel point notre système permet à la fois le brassage et l'ascension sociale. Je pense que l'armée de terre est exemplaire dans ce domaine, au même titre que les autres armées. Finalement, la fidélisation reste un challenge ambitieux qui nécessite l'investissement total des chefs. Je reste persuadé qu'encore aujourd'hui un soldat qui a un excellent chef est prêt à donner beaucoup pour lui et à le suivre n'importe où. Nous touchons là l'essence même du métier de soldat. Il n'en demeure pas moins que l'armée de terre est parfois victime de son succès dans la mesure où le personnel arrivant au terme de son contrat possède un label « savoir-faire » et surtout « savoir-être » particulièrement appréciable pour l'entreprise. Je le constate régulièrement au sein de mon régiment avec des qualifications qui sont directement transposables dans les domaines de la logistique et des travaux publics.

La prise en compte de l'environnement personnel et familial reste plus que jamais un sujet d'actualité. Le soldat est avant tout un citoyen qui évolue au sein de la société civile. Cette appartenance le conduit à exprimer des aspirations comme la flexibilité du temps de travail, le temps libre, l'accession à la propriété, le travail du conjoint. Alors même que le métier militaire nécessite une disponibilité physique et morale, ce n'est pas un hasard si les premiers travaux du Haut Comité d'évaluation de la condition militaire ont porté sur l'attractivité de la condition militaire et sur les rémunérations. Quand je discute au quotidien avec mes hommes, je constate que les recommandations formulées suscitent désormais une forte attente. Ces soldats ont besoin de la reconnaissance de la nation. Je vous assure aussi qu'ils sont fidèles et qu'ils restent très fortement attachés aux valeurs qui fondent l'état de militaire.

Je vous remercie de votre attention et me tiens prêt à répondre à vos questions.

* *
*

Jean-Claude Mallet — Merci beaucoup, mon Colonel, nous pouvons vous assurer que nos différentes visites des forces sur les différents théâtres extérieurs, où opèrent très fréquemment vos hommes, nous donnent ce sentiment d'une grande passion pour leur métier.

J'ai une question relative à la spécificité de votre régiment. Mon impression est que le 31^e régiment du génie n'est jamais engagé comme régiment en tant que tel, mais comme un « réservoir de capacités ». En fonction des besoins des opérations sur les théâtres intérieurs et

extérieurs, des modules de force sont utilisés. À la différence des régiments d'infanterie ou des régiments de chars, il me semble que l'engagement en bloc du régiment n'est pas évident dans les scénarios que nous étudions. Comment fait-on pour assurer une cohésion globale à un niveau régimentaire, s'agissant d'unités qui sont utilisées très fréquemment à des niveaux infrarégimentaires ?

Colonel Christophe Abad — Monsieur le Président, je répondrai très simplement à votre question en vous confirmant tout d'abord que la réalité des missions que nous remplissons aujourd'hui se traduit par l'engagement de moyens du niveau de l'unité élémentaire, c'est-à-dire de la compagnie. Il n'en demeure pas moins que la capacité d'engager tout ou partie du régiment reste possible. C'est le cas par exemple du 17^e régiment du génie parachutiste de Montauban, dont le chef de corps a pris récemment le commandement du bataillon français à Mitrovica au Kosovo. Cela montre bien la possibilité pour le chef de corps que je suis de partir à la tête de ses hommes, même si, actuellement, l'armée de terre engage plutôt des groupements tactiques interarmes, au sein desquels se trouvent des unités du génie.

Pour répondre précisément à votre question : quel est l'impact de la réalisation de ce type d'engagement sur la cohérence et la cohésion de l'unité ? En premier lieu, les compagnies que j'ai l'honneur de commander n'ont pas de missions dédiées. Chaque compagnie de combat peut remplir des missions très différentes, que ce soit en République de Côte d'Ivoire, en Afghanistan, au Liban ou dans les DOM-COM. Dans la vie de tous les jours au quartier, le régiment existe en tant que tel et la diversité des engagements n'affecte en rien la cohésion. Notons que si le régiment peut, dans l'absolu, être engagé au complet, il l'est assez rarement dans la réalité.

Thérèse Delpech — Dans les missions que vous êtes amené à remplir, vous avez des problèmes liés à la formation et à la disponibilité des hommes ainsi qu'à la qualité, au nombre et à l'adéquation des matériels dont vous disposez. Vous nous avez laissé entendre que vous aviez quelques problèmes réels sur ce dernier point. Est-ce que vous pourriez nous en dire davantage, nous parler des moyens qui vous font défaut, nous dire comment les choses ont évolué ces dernières années et comment elles devraient évoluer dans les quinze ans à venir ?

Colonel Christophe Abad — Vous avez évoqué la question de la disponibilité des hommes. Un régiment est avant tout un système d'hommes. La disponibilité des hommes ne pose pas de problème en tant que tel. Mes hommes ont la passion pour leur métier et répondent toujours présent, que les missions soient planifiées ou impromptues, à l'exception bien sûr du personnel en stage de formation, en mission spécifique ou bien en congé de maladie.

S'agissant des matériels, il est vrai que je ne peux pas disposer aujourd'hui de l'ensemble de mes matériels. C'est une réalité qui ne touche pas que le régiment ; elle touche l'ensemble de l'armée de terre.

Nous rencontrons essentiellement des problèmes de pièces détachées. Il faut bien reconnaître que lorsque nous regardons l'ancienneté de nos parcs, certains ont été mis en service avant même que je n'entre dans l'armée de terre, et ont donc une ancienneté supérieure à vingt-cinq ans.

Jean-Claude Mallet — Pourriez-vous être un peu plus spécifique sur le matériel utilisé ? Combien de catégories de matériel avez-vous dans votre régiment ?

Colonel Christophe Abad — Un régiment du génie tel que le mien comprend environ 360 matériels. Nous possédons une trentaine de types différents. Nous avons des véhicules qui vous sont peut-être familiers, tels que le véhicule de l'avant blindé que l'on trouve également dans les régiments d'infanterie, mais aussi des matériels spécifiques comme le moyen polyvalent du génie, véritable tracto-chargeur, ainsi que des moyens qui permettent de réaliser des obstacles à base de mines antichar comme l'enfouisseur de mines ; quelques moyens d'organisation du terrain, qui permettent de faire des travaux de terrassement – niveleuse, bouteur, compacteur. Nous avons également des véhicules de la gamme tactique (véhicules de transport sur roues) et des chenillés (des chars).

Jean-Claude Mallet — Dans cette série, pouvez-vous nous donner des exemples de la proportion de ce qui marche et ce qui ne marche pas pour les différentes catégories de véhicules ?

Colonel Christophe Abad — Si je prends l'exemple des 50 véhicules de l'avant blindé, la disponibilité technique immédiate est de l'ordre de 50-60 %. De manière plus générale, elle oscille selon les parcs entre 45-50 % et 75-80 %. Les véhicules qui font l'objet de la disponibilité technique la plus favorable sont les véhicules sur roues, qui me permettent d'effectuer des liaisons et de transporter du personnel.

André Dulait — Pouvez-vous nous dire quelle est la disponibilité de vos chars à chenilles ? Concernant les engins explosifs improvisés, pouvez-vous développer ce point en nous indiquant quelle est la formation dans votre régiment pour éviter les accidents ?

Colonel Christophe Abad — Pour répondre à votre première question relative aux engins blindés du génie, nous sommes sur une disponibilité de l'ordre de 50 à 60 %. Si, bien entendu, les matériels sont affectés aux compagnies, nous sommes entrés désormais dans une logique de mutualisation, qui nous permet de satisfaire les besoins des compagnies, notamment lorsqu'elles partent en manœuvre. Nous sommes ainsi déjà dans l'esprit de la future politique d'emploi et de gestion des parcs que l'armée de terre mettra en œuvre à compter de la rentrée 2008.

S'agissant de la lutte contre les engins explosifs improvisés, j'ai du personnel titulaire de la qualification Nedex (neutralisation, enlèvement et destruction des explosifs). Au régiment, je dispose d'une équipe de 9 sous-officiers, qui ont fait une première partie de carrière dans le domaine du combat du génie et qui, à un moment donné, rejoignent cette

spécialité. Les connaissances techniques et la formation sont particulièrement exigeantes. Ces sous-officiers font l'objet de toute mon attention au quotidien, car le besoin d'équipes à projeter sur les théâtres est de plus en plus croissant.

André Dulait — Est-ce que vous avez des difficultés de recrutement ?

Colonel Christophe Abad — Non, je n'ai pas de difficultés de recrutement. Dans un régiment comme le mien, les spécialistes qualifiés Nedex font figure d'équipiers d'élite exerçant une fonction noble, compte tenu de la spécificité des missions et de la grande diversité des qualifications détenues. J'ai un nombre de candidats très important et je ne peux pas satisfaire tout le monde.

S'agissant de la façon dont nous appréhendons les missions de lutte contre les engins explosifs improvisés, il y a une ingéniosité impressionnante sur les théâtres. C'est une discipline où les équipiers doivent se remettre en cause en permanence. Il existe un système de « retour d'expérience » à travers des photos, des récits. Ce travail est indispensable pour permettre de confirmer des procédures d'intervention dans ce type d'incidents.

Jean-Claude Mallet — Mon Colonel, je vous remercie. Je voudrais apporter un témoignage car cette lutte contre les engins improvisés a pour objectif premier la protection de nos forces, mais aussi la protection des populations civiles. J'étais au Liban, il y a une dizaine de jours. J'ai vu votre équipe sur le terrain et constaté sur place que ces collines du Sud Liban sont absolument infestées de sous-munitions ou de munitions. Afin de favoriser la progression des engins français, qui patrouillent dans la région pour assurer la mission, mais aussi dans l'objectif d'aider au rétablissement progressif de l'agriculture ou simplement de la paix dans la région, il y a tout un travail considérable de dépollution avec des engins d'une extrême dangerosité. La sophistication des interventions n'a cessé de croître ces dernières années, tant en effet de ceux qui dépolluent, que de ceux qui envoient les éléments polluants.

Alain Delpuech — Est-ce que le maintien en condition opérationnelle (MCO) pourrait être assuré, y compris sur le terrain, par du personnel non-militaire ? Est-ce que l'industriel fournisseur du matériel pourrait assurer ce MCO et être responsabilisé sur sa disponibilité ?

Dans un contexte de soutien aux populations et de reconstruction, comment se fait la gestion sur le terrain avec les différentes parties prenantes ? Quelle est votre responsabilité ?

Colonel Christophe Abad — S'agissant de la première question sur l'emploi éventuel de personnel non-militaire dans le cadre du soutien au sens large, je ne peux pas vous dire précisément ce que serait un tel soutien, pour lequel je n'ai aucun vécu. Avec du personnel militaire, l'expérience montre qu'aussi bien en phase de préparation qu'en phase opérationnelle, les maintenanciers sont une population qu'il est très intéressant de posséder dans la mesure où elle permet de délivrer des efforts assez

facilement. Je ne peux vous dire précisément comment se déroulerait le maintien en condition opérationnelle de mes matériels avec le seul personnel civil. Bien sûr, au sein des ateliers régimentaires, je dispose de personnels civils, en faible proportion. Il est important de noter que le personnel militaire a aussi cette vertu de pouvoir être projeté dans son cœur de métier, et, lorsque la mission l'exige, hors de sa spécialité. En effet, quand j'envoie en Guadeloupe une unité Proterre, il n'est pas exclu d'y trouver des maintenanciers.

Jean-Claude Mallet — Pouvez-vous préciser pour l'assemblée la définition d'une unité Proterre ?

Colonel Christophe Abad — L'unité Proterre est une compagnie de 61 personnels, qui remplit des « missions communes de l'armée de terre », c'est-à-dire des missions classiques comme la surveillance ou encore l'observation. La particularité de ces missions est qu'elles peuvent être réalisées par tous les régiments de l'armée de terre.

Général Patrice Klein — Est-ce que vous avez les moyens de vous entraîner pour les missions qui vous sont demandées ? Est-ce que vous rencontrez des problèmes logistiques avec le matériel très ancien ?

Colonel Christophe Abad — S'agissant de votre deuxième question, je constate que nous avons du matériel ancien pour lequel nous avons des difficultés à obtenir des pièces détachées.

Général Patrice Klein — Pour les moyens d'entraînement, avez-vous tout ce qu'il vous faut pour vous préparer à l'engagement ?

Colonel Christophe Abad — S'agissant des moyens d'entraînement, je vous disais que la disponibilité technique des matériels des régiments, combinée à une gestion centralisée des efforts, me conduit aujourd'hui à préparer mes unités dans des conditions « juste » satisfaisantes. Je crois que nous ne sommes pas très loin de seuils en dessous desquels nous aurions des difficultés à garantir la très grande qualité de nos forces en opération. Pour prendre l'exemple concret des prochaines projections, 60 % du régiment devraient être projetés dans trois mois sur des destinations très variées dans le cadre des opérations extérieures en Afghanistan, au Liban, en République de Côte d'Ivoire et sur le territoire national (Guyane, Polynésie française et Guadeloupe). S'agissant du territoire national, les moyens à déployer ne sont pas très lourds. En revanche, la compagnie qui ira en Côte d'Ivoire partira avec les moyens organiques. À partir de maintenant, nous allons tout mettre en œuvre pour faire en sorte que sur le plan humain, ces unités soient prêtes, mais aussi qu'elles puissent disposer de tous les matériels nécessaires pour partir. C'est un challenge que je saurai parfaitement relever, mais je ne vous cache pas non plus qu'il sera difficile.

Jean-Claude Mallet — Est-ce que vous pourriez préciser ce que sont les moyens organiques ?

Colonel Christophe Abad — Les moyens organiques sont les moyens de dotation de la dite compagnie. Si je prends l'exemple de la compagnie qui va partir en République de Côte d'Ivoire, elle va partir avec 13 véhicules de l'avant blindé, 8 moyens polyvalents du génie, pour ne citer que les matériels majeurs.

Jean-Claude Mallet — C'est-à-dire que la compagnie prend ses propres moyens, qui sont en principe sur le territoire national, alors que, dans d'autres circonstances, il arrivait que vos compagnies utilisaient des moyens qui étaient déjà projetés.

Colonel Christophe Abad — C'est exactement cela monsieur le Président. Les projections de nos unités se font sur une période de quatre mois, mais la relève du matériel se fait en général tous les ans. Il n'y a pas de règle très précise, mais c'est le cas de la compagnie qui part en Côte d'Ivoire. La compagnie qui va au Liban partira avec ses hommes et son armement, et elle utilisera les matériels qui sont déjà sur place aujourd'hui.

Jean-Claude Mallet — Est-ce que nos alliés européens ou américains rencontrent les mêmes difficultés ?

Colonel Christophe Abad — Sur ce point-là, je n'ai pas connaissance des difficultés rencontrées par nos partenaires.

Olivier Debouzy — Vous avez dans vos troupes des spécialistes techniques dont les compétences sont très valorisées dans le privé. Vous avez également un problème de fidélisation de ces personnels. En quoi consiste précisément ce problème de fidélisation ? Est-ce un problème de rémunération, de carrière, de nature de service ? Est-ce que la spécificité de votre matériel nécessite qu'il soit fabriqué par des entreprises spécialisées dans la production de matériel militaire ? Est-ce que nous ne pourrions pas, par exemple, acheter pour moins cher dans le civil un système de franchissement de brèche, ce qui permettrait de renouveler plus fréquemment le matériel, de telle sorte que vos hommes seraient moins frustrés vis-à-vis du matériel qu'ils pourraient avoir dans le privé ?

Colonel Christophe Abad — L'une des pistes envisagées par l'armée de terre est de travailler sur des matériels existants dans le civil qui nécessitent toutefois certaines adaptations. Par exemple, l'engin du génie d'aménagement, qui est un bouteur que nous devrions recevoir prochainement, va être acheté sur étagères. Des spécificités militaires lui seront apportées comme, par exemple, le blindage de la cabine. Ce mode d'action nous permet d'acquérir du matériel dans des délais beaucoup plus courts.

Vous avez dit que le régiment était composé de spécialistes. Or, le métier de base du régiment est celui de combattant, même si je compte effectivement dans mes effectifs des personnels qui détiennent un certain nombre de qualifications rares et exigeantes en matière de formation comme, par exemple, les conducteurs des moyens polyvalents du génie.

La fidélisation est vraiment un problème de fond dans la mesure où notre personnel est avant tout contractuel : le régiment compte 70 % de contractuels, les officiers le sont pour 20 % d'entre eux, tandis que la totalité des militaires du rang est contractuelle. Bon nombre de jeunes embrassent la carrière des armes, sans motivation particulière, en signant un contrat de cinq ans. Il y a un certain nombre d'attraits comme la quête de l'aventure, la recherche d'un cadre structurant que peut proposer l'armée de terre et le régiment. Durant les cinq ans de contrat, nous allons produire un certain nombre d'efforts en matière de formation : nous prenons un jeune civil pour en faire un soldat professionnel. Quand un jeune quitte l'institution au terme de son premier contrat, je considère que nous sommes en situation d'échec, parce que j'estime qu'il a peu rendu alors que je l'ai beaucoup formé.

Olivier Debouzy — Quelle est la proportion de militaires contractuels quittant l'institution ?

Colonel Christophe Abad — Sur les 860 militaires de mon régiment, un peu moins de 600 sont militaires du rang. Nous recrutons 100 à 115 militaires du rang par an. Cela représente une tâche très lourde pour un chef de corps dans la mesure où ces jeunes en période de formation ne sont pas forcément opérationnels pour l'emploi et la projection.

Qu'est-ce qui peut nous permettre d'inverser la tendance ? L'objectif de l'armée de terre est d'obtenir une ancienneté moyenne de l'ordre de huit ans des engagés volontaires. Force est de constater qu'aujourd'hui nous n'y sommes pas. Lorsque je reçois les jeunes qui désirent quitter le régiment, qu'est-ce que j'entends ? J'entends un jeune qui me dit : « Écoutez, aujourd'hui, j'ai 24 ans. Je viens de vivre une expérience professionnelle particulièrement riche. J'ai commencé à construire une famille avec les contraintes inhérentes. J'ai des qualifications, un savoir-faire, un savoir-être... J'ai envie de tenter l'aventure ailleurs. » Cette attitude est tout à fait compréhensible et l'armée de terre conduit un accompagnement à la reconversion tout à fait respectable. Au régiment, j'ai imposé le principe que 100 % des jeunes quittant l'institution passent par la cellule « reconversion ». Cette population est ainsi très recherchée, notamment par le monde de la logistique et des travaux publics, mais aussi la police et la gendarmerie.

Je ne crois pas que les difficultés matérielles soient discriminantes dans les raisons qui motivent le départ d'un certain nombre de jeunes. Pour autant, il est clair que nos hommes sont sensibles aux conditions d'exercice de leur métier au quotidien, ce qui nécessite, entre autres, de disposer de matériels modernes et performants.

Olivier Debouzy — Pensez-vous qu'un programme d'accompagnement du conjoint, afin de fermer le hiatus entre la vie militaire et la vie de famille, serait un élément de fidélisation important ?

Colonel Christophe Abad — Pour répondre très précisément à votre question, ma réponse est « oui ». Je suis intimement convaincu que la dimension familiale est un enjeu pour les années à venir. Je mesure la difficulté

à concilier un taux d'activité très élevé et le travail du conjoint. Des actions très précises figurent dans les recommandations du Haut Comité d'évaluation de la condition militaire. Nous ne pouvons dissocier l'exigence du métier du soldat de la contrainte qui s'exerce sur sa famille et ses proches.

Jean-Claude Mallet — Pouvez-vous nous donner le rythme de départ vers l'étranger ou les DOM-COM d'une unité élémentaire dans votre régiment ?

Colonel Christophe Abad — C'est une fois tous les seize mois. Nous avons des cycles de préparation opérationnelle, des cycles d'alerte et des cycles de projection tous les seize mois. Toutefois, les unités ne sont pas systématiquement projetées tous les seize mois. Mais certaines le sont aussi à une fréquence plus élevée.

Benoît d'Aboville — Dans le cycle des opérations extérieures, des spécialités rares sont projetées pour des durées très supérieures. Pourriez-vous nous donner l'exemple des unités spécialisées dans la lutte contre les explosifs improvisés ?

Quelles sont les possibilités de mutualisation avec les partenaires européens au niveau de la logistique ? Est-ce qu'une interopérabilité pourrait être développée ?

Colonel Christophe Abad — S'agissant de la projection, la sollicitation est très forte. Nous avons des spécialistes d'aide au déploiement qui sont sollicités au moins une fois par an.

S'agissant de la deuxième question, j'avoue qu'en tant que chef de corps, je ne suis pas le plus compétent pour y répondre.

Amiral Édouard Scott de Martinville — Mon Colonel, vous avez insisté sur les capacités particulières de votre régiment, que vous avez illustrées par leur emploi lors d'une catastrophe naturelle. Quels enseignements avez-vous tirés de cette mission ? Comment vous estimez-vous préparé face à ces scénarios en terme de planification, de préparation, de coopération avec des unités civiles similaires ou les autorités civiles ?

Colonel Christophe Abad — Amiral, il n'y a pas eu de préparation particulière pour l'exemple que j'ai donné tout à l'heure. Cette unité, qui partait pour s'entraîner au Liban, a été engagée sans délai pour faire autre chose. Je soulignais tout à l'heure la très grande capacité d'adaptation de l'unité à des missions d'aide à la population. L'unité peut faire face à des situations d'enneigement, d'inondations, de tempêtes, de catastrophes naturelles. Ces missions ne nécessitent pas de préparation spécifique, car elles font appel à des compétences entretenues régulièrement dans le cadre de la préparation opérationnelle.

Jean-Claude Mallet — Une intervention en cas de catastrophe naturelle ou d'attentat vous conduirait à travailler au contact direct des forces de sécurité civile, des forces de gendarmerie, des forces de police. Estimez-vous que l'interopérabilité militaire ou en terme de communication est suffisante ? L'avez-vous déjà expérimentée sur le terrain en France ?

Colonel Christophe Abad — En juillet dernier, une unité Proterre est intervenue de concert avec des unités mobiles d'intervention de la police dans le cadre de la mission Vigipirate à Paris. La synergie entre mes hommes et la police a été particulièrement efficace. Les procédures ne sont pas tout à fait les mêmes, mais cela a été une expérience très enrichissante.

Jean-Claude Mallet — Merci beaucoup, mon Colonel.

AUDITION DU COMMISSAIRE BERNARD PETIT

JEUDI 25 OCTOBRE 2007

Jean-Claude Mallet

Monsieur le Commissaire, nous vous accueillons avec grand plaisir cet après-midi. Vous avez eu une longue carrière dans la police judiciaire, en particulier à l'Office central de répression du grand banditisme (OCRB), également à l'Office de répression des stupéfiants (OCRTIS) où vous avez commencé mais aussi commandé pendant six années, entre 2001 et 2007. Vous avez, à la fois, une expérience de la lutte contre la grande criminalité et une expérience de la coordination des moyens civils et militaires, ou encore de la conduite de la répression de ces trafics de stupéfiants aussi bien au niveau national qu'europpéen et international. De plus, comme vous êtes aujourd'hui, le patron de la division des relations internationales de la police judiciaire, vous avez une vision à la fois nationale et internationale de ces enjeux. Comme vous le savez, la Commission travaille non seulement sur les questions de défense, mais aussi, plus globalement, sur la sécurité nationale. C'est pourquoi il nous a semblé très intéressant de vous entendre, d'examiner avec vous cet enjeu particulier que représente la grande criminalité dans le domaine des stupéfiants : comment la coordination des moyens nationaux des différentes forces de sécurité et forces armées peut-elle être améliorée à l'avenir ? Comment l'articulation se fait-elle entre les niveaux national, europpéen et international ? Nous attendons ainsi votre intervention avec grand intérêt.

Le commissaire Bernard Petit

Merci, monsieur le Président. Mesdames et messieurs, bonjour. Je suis honoré d'être parmi vous, je vous remercie de m'avoir invité à venir m'exprimer devant vous. Soyez sûrs en retour d'une contribution sincère et passionnée, qui s'appuie, en effet, sur une expérience de plus de vingt ans. Vous m'avez demandé de préparer une intervention sur les thèmes suivants : premièrement, les réseaux criminels responsables du trafic international de stupéfiants et leur évolution dans les années à venir ; deuxièmement, les moyens qui paraissent à développer dans le cadre de la coopération civilo-militaire, nationale, européenne et internationale. Je vais aborder successivement ces deux points.

**L'ÉVOLUTION DES RÉSEAUX CRIMINELS
RESPONSABLES DU TRAFIC DE STUPÉFIANTS
DANS LES ANNÉES À VENIR**

Je vais commencer par quelques rappels pour resituer quelque peu le débat. Je ne vais parler que de trafic international et de narcotraffic. Je ne vous parlerai donc pas du trafic intermédiaire, des trafics usage-revente, etc. Je vous rappelle que les drogues sont très nombreuses et les groupes criminels qui leur sont associés le sont autant. Parmi tous les produits (existant en très grand nombre, la presse mettant en avant l'un ou l'autre suivant la période de l'année), le crack, le LSD, la morphine, les méthamphétamines, la kétamine, le GHB, etc., seuls quatre ont un impact mondial et général : ils touchent le spectre de l'activité de toute une société. Il s'agit de l'héroïne, de la cocaïne, des amphétamines et du cannabis. Ces quatre produits font que les organisations criminelles qui leur sont associées (soit qui les produisent, les commercialisent, les véhiculent, en tirent profit et organisent des pans entiers de sociétés pour leurs profits), sont réellement des menaces sur le plan national et international, ce avec des enjeux pour la santé publique, l'économie des États, les sociétés, mais aussi pour l'écologie, la traite des êtres humains et bien sûr pour la sécurité.

En fait, je vais surtout vous parler de cocaïne et d'héroïne, parce que les organisations criminelles qui véhiculent ces produits sont les plus dynamiques, les plus agressives, les plus créatives et celles qui réalisent certainement les choses les plus incroyables. Je parlerai aussi essentiellement d'héroïne et de cocaïne parce que c'est ici que les forces de sécurité civiles et militaires ont le plus à échanger. Un deuxième rappel concerne ce à quoi nous sommes « déjà » confrontés : j'ai parfois l'impression que certains ne mesurent pas toujours quelles équipes nous avons en face de nous, quand on parle de trafic international et de narcotraffic. Concernant la cocaïne, voici quelques rappels succincts : la production mondiale est estimée entre 700 et 1 000 tonnes. Elle est produite uniquement dans les pays andins (le Pérou, la Bolivie, la Colombie, sans doute aussi un peu l'Équateur). Contrairement à d'autres produits, la production est très limitée géographiquement. Les principales organisations criminelles sont colombiennes, elles constituent donc le cœur du problème. Elles utilisent deux pays de façon privilégiée, le Brésil et le Venezuela, qui sont les bases de départ de leurs activités dans une perspective d'exportation des produits stupéfiants. Les organisations mexicaines jouent, par ailleurs, un rôle important vis-à-vis des États-Unis et de l'Amérique du Sud, mais pas encore vis-à-vis de l'Europe, pour des raisons que je vous expliquerai si vous le souhaitez.

Il existe trois grands marchés de consommation : les États-Unis, le premier marché mondial, un marché stable qui pose des difficultés croissantes aux trafiquants, obligés d'envoyer *grosso modo* le double de ce qu'ils espèrent vendre pour être sûrs de satisfaire le marché. C'est un très

gros effort pour eux. Le second marché est un marché local, l'Amérique du Sud, présentant beaucoup d'avantages, comme la porosité des frontières, la facilité de vente etc., mais avec un faible rendement, comparé au troisième marché, l'Union européenne, aujourd'hui en pleine évolution. Ce marché est plus difficile à atteindre, mais il rapporte énormément d'argent. C'est ainsi que, en moins de dix ans, j'ai vu les quantités de cocaïne acheminées d'Amérique du Sud à destination de l'Union européenne passer de 150 à 180, 200, 250 tonnes. Aujourd'hui, on parle très fréquemment de 280 tonnes, et certains experts avancent même le chiffre de 300 tonnes. C'est un marché ciblé, voulu, organisé par les grandes organisations criminelles sud-américaines, qui y voient une rentabilité bien plus élevée que dans le marché sud-américain. Pour l'Europe, ce trafic signifie que la consommation et le trafic s'accroissent. Il existe deux grandes portes d'entrée en Europe : au sud, la péninsule Ibérique (Espagne et Portugal) où les bateaux viennent décharger leurs cargaisons ; au nord, les Pays-Bas avec les containers, le transport de marchandises et le port de Rotterdam. Tous les services européens confondus font pourtant un effort colossal, puisque 80 à 100 tonnes sont saisies chaque année, soit plus de 30 % des marchandises acheminées sur le marché. On est donc bien au-dessus des seulement 5 % de la quantité de cocaïne importée, chiffre insignifiant rapporté régulièrement. La cocaïne arrive donc uniquement par vecteur maritime et par vecteur aérien. Le vecteur routier n'intervient que pour le commerce intracommunautaire. Ainsi nous avons identifié les pays producteurs, les organisations criminelles responsables, les portes d'entrée en Europe et les moyens de transport de la drogue, et malgré cela nous avons beaucoup de difficultés.

Voilà faite la présentation générale du trafic.

Je voudrais maintenant vous décrire ce à quoi nous avons affaire concrètement, lorsqu'on travaille dans cette activité. On voit des organisations colombiennes, basées au Venezuela, organiser des exportations de cocaïne à destination de l'Espagne, pour irradier avec ce produit l'ensemble des pays de l'Union européenne. Pour ce faire, ces organisations criminelles développent des moyens considérables. Lorsqu'on travaille au contact du crime organisé, on peut parfois se sentir démuné face aux moyens mis en œuvre. C'est d'ailleurs pourquoi l'apport et le soutien de la marine nationale ont été essentiels dans l'évolution des saisies et dans l'évolution des dispositifs, notamment du dispositif français. Ces organisations colombiennes vont décider, par exemple depuis le Venezuela, d'envoyer 5 ou 6 tonnes de cocaïne à destination du marché européen, qui est envisagé globalement. Il y aura donc un bateau qui va quitter un port sud-américain (vénézuélien, brésilien...) chargé de 5 tonnes. Généralement, les grands bateaux partent à vide. Ainsi, peuvent-ils être contrôlés au départ ; il ne se passera rien. Ils sont chargés après une ou deux journées de mer, à l'occasion de ce qu'on appelle un « bord à bord », fait par un chalutier de pêche, le bateau principal étant appelé le *mother boat*. Les 5 tonnes de cocaïne, chargées à l'aide du matériel des deux bateaux, vont être acheminées à travers l'océan Atlantique d'une seule traite jusqu'à un point de rendez-vous, un point GPS classique, où attendent un ou deux

bateaux qui vont récupérer, soit la totalité, soit le lot fractionné en deux parties. Avant même d'atteindre les côtes et le port où le bateau-mère se rend, celui-ci est vidé. Donc, s'il est contrôlé à l'arrivée, il sera vide également. Vous pouvez vous rendre compte de la logistique et des moyens employés à ce niveau-là : il faut un bateau vraquier, un bateau hauturier, un capitaine et des équipages d'accord, une société, un pavillon. Il faut de plus des chalutiers de pêche qui attendent de l'autre côté de l'Atlantique et qui vont battre pavillon togolais, espagnol, cambodgien. Ceux-ci attendent par exemple dans des ports d'Afrique de l'Ouest, vont aller rencontrer le bateau-mère par une route de collision et faire le chargement à leur bord. Ensuite les méthodes varient. Soit le bateau de pêche, avec la cargaison de cocaïne, rentre camouflé au port avec les autres bateaux de pêche, soit il remet sa marchandise à un autre bateau qui l'attend, bateau qui peut être rapide. Il y a beaucoup de bateaux rapides circulant sur l'Atlantique qui vont rejoindre une île, un port d'un autre pays ou une plage pour délivrer leur marchandise. Une autre possibilité est que ces bateaux remontent en direction des côtes européennes pour aller remettre leur cargaison à des bateaux *go-fast* (soit là encore des bateaux rapides) qui iront aborder les côtes espagnoles ou portugaises. Rien que pour la « mécanique du transport », vous pouvez déjà constater l'emploi de moyens massifs. Vous avez des coordinations avec des émissions, des contacts radio, des points GPS. Tout cela suppose des sociétés au départ, des sociétés à l'arrivée, des marins, des capitaines. Et nous n'en sommes ici qu'à la phase transport, sachant que cette phase transport a été précédée par les phases de production, laboratoire, organisation, fractionnement en lot, conditionnement de la marchandise. À l'arrivée, après cette phase transport, quand l'organisation espagnole/galicienne récupère ces 5 tonnes, ou quand l'organisation italienne basée dans un pays d'Afrique de l'Ouest récupère la marchandise, vous avez là aussi une phase extrêmement sophistiquée de reconditionnement du produit, de fractionnement, de pesée. Une organisation peut très bien envoyer ses 5 ou 3 tonnes sur quatre ou cinq pays différents, là aussi en utilisant ses propres moyens de transport, de ruses, de cachettes, etc. Ainsi, enquêter sur ces réseaux qui ont une telle ampleur peut être assez impressionnant, si le policier en charge de l'enquête n'est pas rodé à ces activités. Mener des enquêtes sur ces réseaux à partir d'un seul pays avec des moyens judiciaires, soit des moyens civils, impose de suite une certaine limite. Lorsque vous travaillez sur un réseau de trafiquants français recevant leur cocaïne d'Espagnols, qui opèrent depuis l'Afrique de l'Ouest à partir de bateaux battant pavillon cambodgien, ces bateaux traversant l'Atlantique pour remettre la drogue à un bateau de pêche sénégalais, ce n'est pas forcément évident de trouver le bon cadre juridique ainsi que le bon pays pour collaborer avec vous. Je viens donc de vous donner un aperçu de ce qu'est le narcotrafic.

Je voudrais vous narrer deux anecdotes pour vous donner une idée de ce à quoi nous sommes confrontés au quotidien. Nous avons espionné, par exemple, des bateaux rapides de grande valeur en Mauritanie, appartenant à une organisation de trafic bien connue alimentant toute l'Europe, alors que des surveillances étaient effectuées par plusieurs ser-

vices européens travaillant de concert (puisque la coopération internationale existe). Ces bateaux ont fait deux sorties en mer pour vérifier les points GPS, se préparer et tout vérifier parce qu'ils allaient récupérer la cocaïne. Un des bateaux a eu une avarie de moteur, mais ils n'ont eu aucun problème, faisant venir presque immédiatement, en 48 heures, un moteur neuf par un armateur grec en avion privé. Cela montre combien les moyens sont considérables. La filature, pour savoir d'où tout vient et où cela va, est très difficile, tout se faisant en avion privé. Les gens arrivent en Espagne, d'Espagne ils prennent un avion privé et vont directement se poser vers la région de Nouadhibou sans passer par Nouakchott. Les enquêteurs n'ayant à faire qu'à des lignes privées, butent rapidement sur des obstacles dus aux conditions matérielles difficiles.

La deuxième anecdote concerne le changement rapide de pavillon. Là aussi, les organisations criminelles sud-américaines ont depuis longtemps développé à terre, notamment dans les pays d'Afrique de l'Ouest, des implantations-relais. Celles-ci sont souvent tenues par deux ou trois Colombiens, trafiquants de haut vol, présents de longue date, ayant tissé tout un réseau de relations, et qui sont là en cas de besoin. C'est ainsi qu'on peut changer très rapidement le pavillon d'un bateau avec une immatriculation, en utilisant un pavillon africain et en abandonnant pendant la traversée le pavillon original. Tout cela est bien sûr prévu d'avance, alors que l'enquêteur de base est obligé, pour préparer l'intervention de la marine en haute mer, de demander à l'avance au pays du pavillon l'autorisation d'aborder et de contrôler ledit bateau. On a donc affaire à des organisations qui disposent de la taille et du savoir-faire des services de l'État.

Nous avons heureusement, depuis fin 2001, pris un certain nombre de mesures. La France, mais aussi la Grande-Bretagne et l'Espagne ont anticipé sur l'évolution de cette situation. Nous avons compris qu'il nous fallait des alliances interministérielles et interservices. C'est pourquoi, en 2002, j'ai pris l'initiative, à l'époque où j'étais à l'Office central des stupéfiants, de me rapprocher de mes camarades espagnols et anglais pour demander plus de collaboration et plus d'échanges de renseignements. Dans le même temps, j'ai sollicité l'état-major de la marine pour savoir s'il serait possible de travailler plus systématiquement ensemble. La marine nous a depuis apporté un support considérable, ce qui explique le niveau constamment croissant des saisies qui sont opérées côté européen. Nous avons convenu avec la marine de nous associer systématiquement, nous donnant les renseignements dans leur quasi-intégralité sur tout ce que l'on sait, y compris ceux provenant de sources très confidentielles. De son côté, la marine nationale a essayé de nous aider à aborder ces bateaux en haute mer sur la base de l'article 17 de la Convention des Nations unies. C'est à partir de l'affaire emblématique du *Winner*, que la coopération avec la marine a réellement démarré. Cette affaire a eu pour effet de rapprocher les marins et les policiers, d'où en est résultée une certaine dynamique, qui fut à l'origine d'une proposition que j'ai faite auprès de mon ministère. Tout cela a abouti à la création d'outils importants, comme une antenne de l'Office central des stupéfiants dans la

Caraïbe, à Fort-de-France, dans les locaux de la marine au fort Saint-Louis. Cette antenne marche aujourd'hui très bien. Elle est souvent citée en exemple par plusieurs pays et a été renforcée par des officiers de liaison venus de Grande-Bretagne, d'Espagne, des Pays-Bas et des États-Unis (DEA). Quand cette antenne fut créée, beaucoup de gens se sont étonnés que des policiers soient autorisés à pénétrer dans les locaux de la marine. Les militaires étaient inquiets de l'arrivée de civils et les civils ne se sentaient pas à l'aise non plus à l'idée de vivre avec des militaires. Le monde judiciaire aussi était inquiet vis-à-vis du monde militaire. Or, aujourd'hui, l'antenne marche bien, tout le monde est satisfait et nous avons des résultats. Ce travail a ensuite été poursuivi en proposant la création du *Maritime Analysis Operation Center* (MAOC), qui se trouve à Lisbonne actuellement, initiative française datant des années 2002-2003. Le but était de réduire le nombre de communications téléphoniques entre les services des différents pays, de simplifier les recherches et l'échange d'informations, et donc de gagner du temps. Chaque fois que nous voulions travailler sur un bateau traversant l'Atlantique, nous téléphonions à l'état-major de la marine, qui nous rappelait ensuite. Puis nous avions des réunions pour tout mettre en place, pour savoir qui allait traiter la procédure, toutes ces démarches devant être accomplies pour chaque État. Ainsi est née l'idée de la création d'un centre où nous avons tout sur place : les Français, les Espagnols, les Portugais, les marins, les policiers. Ce centre, qui en est à sa quatrième affaire, simplifie énormément les choses en créant de la confiance et des automatismes entre les différents partenaires. Il est aujourd'hui possible dans ce centre d'avoir un renseignement américain donné à un chef de centre de nationalité anglaise, qui à son tour va voir avec la marine espagnole s'ils peuvent faire l'interception et qui bénéficiera de l'appui de policiers français pour poursuivre l'enquête. Ce sont des choses qui sont maintenant acquises, même s'il y a eu au départ beaucoup de questionnements.

Notre idée, à présent, est d'obtenir un outil identique en Méditerranée. Nous avons, en effet, constaté que les trafiquants ont parfaitement intégré tout ce que nous faisons, de même qu'ils ont parfaitement intégré toutes les règles et procédures. Les pavillons des bateaux de ces organisations ne sont pas choisis au hasard. Ces organisations travaillent en haute mer car il est plus difficile d'y arraisonner que dans les eaux territoriales. De même, elles ont parfaitement saisi le fait qu'elles se faisaient intercepter de plus en plus aux abords des côtes espagnoles et portugaises. On les a donc vus dans un premier temps, fléchir leur route vers le sud pour se rapprocher de la Mauritanie, puis aller jusque dans le golfe de Guinée, où les marines française et espagnole ont fait l'effort de descendre les chercher jusque-là. Aujourd'hui, les bateaux vont encore plus au sud pour échapper aux contrôles, où nous rencontrons des difficultés réelles. En effet, la loi nous oblige à remorquer les bateaux interceptés vers nos bases. Quand la marine française intercepte un bateau, elle doit, soit le remettre au pays du pavillon, soit le remorquer jusqu'à Brest. Il en est de même pour les Espagnols. De plus, les bateaux saisis attendent des années sur place avant de savoir ce qu'on peut en faire. Il y a donc ici un travail

à faire en matière de convention internationale. Nous n'avons pas assez le réflexe de nous rapporter au législateur international pour demander des modifications et des améliorations des conventions quand elles montrent leurs limites dans l'application. On voit depuis deux ans se développer un trafic assez intense à terre, dans les pays d'Afrique de l'Ouest. Les bateaux vont de plus en plus au sud, arrivent à décharger leurs cargaisons qui sont remontées par la route ou par des sauts de petits avions. Puis, la drogue est remontée en direction soit de la Mauritanie, soit du Maroc pour essayer d'approcher le marché européen. Nous savons que le MAOC à Lisbonne, qui vise un peu à protéger les côtes atlantiques de ce trafic va vite être submergé par des actions sur terre, qui vont déboucher sur la Méditerranée, d'où l'idée de créer un MAOC Méditerranée (annoncé par notre ministre de l'Intérieur lors du dernier G6). Ce MAOC Méditerranée devra travailler avec le MAOC Atlantique, lui-même travaillant avec le *Joint Interagencies Task Force* (JIATF) qui protège les côtes américaines notamment à hauteur du golfe du Mexique et de la Caraïbe.

Toutes ces actions, qui sont les seuls moyens de lutter contre les narcotrafiquants et les grandes organisations criminelles, montrent bien que nous sommes obligés de rechercher des alliances civilo-militaires et des alliances internationales, ce qui représente une contrainte. La lutte contre les trafiquants de drogue est une mission noble, accomplie avec enthousiasme jusque dans la marine nationale. Cependant, même là, nous avons des difficultés. Les événements internationaux (crises internationales) peuvent avoir pour conséquence de rendre indisponibles les moyens d'intervention. C'est un handicap à l'action, que nous ne pouvons pas programmer longtemps à l'avance, étant dépendants de la volonté d'action des trafiquants. Côté civil, nous avons des obligations de résultats. Avec la LOLF, nous avons une sorte de quota minimum d'arrestations, de saisies, calculé en fonction d'un système d'évaluation qui pose quelques problèmes. En effet, dans les statistiques françaises, on ne comptera pas les arrestations et saisies opérées par exemple dans le golfe de Guinée, même si elles sont dues à l'action de la marine française, même si les procédures français se sont déplacés, ont épaulé les services togolais dans l'investigation et l'enquête et ont permis l'arrestation de 15 à 30 personnes largement impliquées dans le trafic. C'est donc un souci pour les chefs de service que de pouvoir avoir une activité visible, comptabilisable avec les impératifs qui nous sont donnés. Je vous ai décrit ce qui se passe concernant la cocaïne, je vais maintenant vous dire un mot sur la gravité de la situation.

Il arrive fréquemment que nous ayons affaire, notamment en Afrique de l'Ouest, à des policiers et des militaires de ces pays faisant partie intégrante des groupes criminels. Nous constatons à travers nos enquêtes, ce sur plusieurs années, que les organisations sud-américaines ont parfaitement pénétré certains pays d'Afrique de l'Ouest, qu'elles y ont de solides appuis par le biais de la corruption et de la faiblesse de ces États. Il est donc devenu très difficile d'opérer efficacement contre ces organisations colombiennes. Celles-ci ont visiblement décidé d'avoir une terre de « rebond » aux portes du marché européen, où elles se savent hors de por-

tée des services européens et d'une répression sévère. Voici une anecdote pour illustrer mon propos : très récemment, dans un certain pays, sur renseignements très précis, un avion a remonté de la cocaïne en grande quantité du sud de l'Afrique, en direction de l'Afrique de l'Ouest. La cocaïne a été mise dans des 4x4 qui furent interceptés. Ceux-ci étaient conduits par des militaires. Dans une autre affaire, un remorqueur de haute mer a été intercepté par la marine française. Nous avons abouti à la saisie de 500 kg de cocaïne. L'enquête, conduite à terre avec tout le travail des services français, a permis de faire interpellé un certain nombre de militaires du pays qui venaient récupérer la cocaïne pour la livrer aux trafiquants.

L'évolution du trafic de cocaïne va vraisemblablement être la suivante : le trafic en Atlantique va s'accroître, la fragilisation de certains États de l'Afrique de l'Ouest va se poursuivre et nous allons assister très rapidement à l'ouverture d'un second front en Méditerranée. Nous pouvons dire cela d'après les chemins empruntés par les bateaux le long des bandes côtières. Vraisemblablement, cette cocaïne va remonter vers la Mauritanie et sans doute toucher les pays du Maghreb. Nous avons là-bas un certain nombre d'opérations et de manœuvres en cours, qui ont révélé en Méditerranée une activité jusqu'alors insoupçonnée, concernant les bateaux rapides. Nous pensons ce phénomène réservé à la Caraïbe et à ses îles. Nous avons découvert environ 100 à 120 bateaux ultrarapides, dont le coût unitaire est de 150 000 euros, achetés par des organisations positionnées notamment au Maroc qui assurent les passages à travers la Méditerranée. Il est impensable que les organisations colombiennes, s'étant rapprochées des trafiquants de résine de cannabis marocain, ne fassent pas tôt ou tard une alliance pour bénéficier des réseaux de cannabis, afin d'acheminer la cocaïne en Europe. Tout cela est emblématique du savoir-faire, de l'agressivité et de la créativité de ces réseaux. Nous avons déjà eu quatre ou cinq affaires très parlantes, où nous avons saisi 5 tonnes de résine intégrant 300 kilos de cocaïne, pour tester cet éventuel nouveau moyen d'acheminement de la cocaïne. Le Maghreb et la Méditerranée vont être l'objet d'un enjeu très important et c'est pourquoi le MAOC Méditerranée a toute sa place. Nous aurons besoin là aussi des moyens aériens et maritimes pour des interceptions, lorsque les enquêtes à terre ne permettent pas d'anticiper ces actions. Je ne vous ai quasiment pas parlé du trafic d'héroïne qui nous vient d'Afghanistan et de la route des Balkans qui est un sujet extrêmement important. Il est sûr que toute cette héroïne produite d'année en année dans des quantités sans cesse croissantes va finir par se déverser dans l'Union européenne. Certains pays comme la Grande-Bretagne et les Pays-Bas en ressentent déjà les effets. Les organisations criminelles de la route des Balkans, notamment les organisations turques, sont très bien structurées et très proches des équipes italiennes. L'évolution future pourrait donc être très négative, de ce point de vue. Les organisations criminelles profitent toujours de la faiblesse des États, du manque de moyens et de savoir-faire des services, pour s'infiltrer et corrompre. Ils choisissent les États les plus faibles pour se développer le plus rapidement possible. J'en ai maintenant terminé avec l'évolution du trafic.

**LES MOYENS À DÉVELOPPER DANS LE CADRE
DES COOPÉRATIONS CIVILE, MILITAIRE, NATIONALE,
EUROPÉENNE ET INTERNATIONALE**

Concernant les moyens à développer, j'y ai déjà quelque peu répondu. À propos du trafic par voie maritime et compte tenu des volumes transportés, les liens entre les services de renseignement, les services de police et la marine nationale sont primordiaux pour endiguer l'afflux de drogue, et ce, le plus en amont possible. Il vaudra toujours mieux arrêter un bateau avec 5 tonnes de cocaïne et démanteler une organisation colombienne ainsi que la criminalité locale dans une région d'Afrique, plutôt que d'attendre que les 5 tonnes arrivent en Europe et conduisent six ou sept pays de l'Union européenne à développer des enquêtes dans presque chaque grande ville d'Europe. Il est donc très important d'engager des moyens lourds quitte à agir « à l'extérieur », pour aller au-devant de la criminalité sans attendre qu'elle se développe chez nous. Pour les civils, c'est une manière d'agir révolutionnaire. Les polices nationales de chaque pays de l'Union ont l'habitude de gérer leur propre criminalité chez elles. Elles doivent accepter d'aller à l'extérieur, très en amont, pour attaquer frontalement des organisations dont elles savent que l'activité va rejaillir sur leur territoire, même si en l'état actuel, le résultat ne pourra pas toujours être inscrit très lisiblement dans leur bilan d'activité. Enfin, la marine nationale et les moyens aériens sont un apport considérable en matière de lutte contre la criminalité organisée. Voilà ce que je voulais vous dire.

* *
*

Jean-Claude Mallet — Monsieur Bernard Petit je vous remercie. Pourriez-vous nous en dire un peu plus sur les moyens de l'armée de l'air et les moyens aériens d'une manière générale, dans la mesure où ils peuvent être utiles dans la lutte contre ces différents réseaux, qu'il s'agisse d'héroïne ou de cocaïne ?

Commissaire Bernard Petit — Je vais m'appuyer, pour vous répondre, sur mon expérience. Nous avons par exemple un moyen aérien basé à Dakar. Cet avion, un Breguet, permet des liaisons longue distance et des observations qui sont extrêmement intéressantes. Lorsque nos collègues anglais ou américains nous sollicitent et nous signalent un bateau dont on sait qu'il transporte de la cocaïne mais que nous n'avons pas de moyen d'interception, nous sollicitons souvent cet appareil. Il nous a fréquemment donné des indications de bateaux, de pavillons qui ont permis de relancer les enquêtes en ayant une idée des soutiens dont bénéficiaient

ces organisations. Nous avons tout à coup des bateaux battant pavillon togolais ou guinéen dont nous perdions la trace, mais que nous retrouvions après coup. Nous avons effectivement perdu la première opportunité d'intercepter un bateau et d'arrêter des gens, mais les enquêteurs ont l'habitude d'attendre, de tendre des pièges élaborés sur de longues périodes. Grâce à cet avion, nous ne perdons pas la trace des trafiquants, nous pouvons relancer de nouvelles enquêtes, utiliser de nouvelles techniques de filature et de suivi. Cela permet ensuite d'effectuer un « flagrant délit » en haute mer ou à terre quand la marchandise est débarquée.

Jean-Claude Mallet — Est-ce que vous seriez d'accord avec nous pour qualifier ce type de mission et ce type de menace comme relevant de la sécurité nationale ?

Commissaire Bernard Petit — Oui, incontestablement.

Amiral Édouard Scott de Martinville — Monsieur le Commissaire, vous venez de faire un plaidoyer pour la coopération civilo-militaire dans ce type d'opération. Le partage du renseignement est souvent quelque chose d'assez problématique. Pouvez-vous nous en dire un peu plus sur les difficultés que vous avez rencontrées dans ce domaine ?

Commissaire Bernard Petit — À propos du terrorisme ou du contre-espionnage, par exemple, les choses sont très cloisonnées, mais c'est un peu pareil dans le monde judiciaire et la lutte contre le crime organisé. Concernant l'échange avec les camarades de la marine nationale sur ces questions, nous donnons tout ce que nous pouvons donner. La marine a absolument besoin de savoir combien d'hommes sont à bord des bateaux, quelles sont les quantités, s'il y a déjà eu des incidents, comment les trafiquants vont opérer. Ensuite, des habitudes se sont développées entre nous. Marins et policiers ont bien compris qu'un bateau partant à vide du port et reçoit son chargement en route va décharger de la même façon. Pour beaucoup de choses nous n'avons maintenant plus besoin d'échanger des informations dans le détail. Nous savons très bien qu'il va y avoir une opération bord à bord, qu'il faudra faire une opération hauturière pour intercepter la drogue car nous n'aurons pas les moyens d'intercepter les bateaux rapides. On essaie d'expliquer au mieux, aux marins en particulier, les informations que nous avons. Mais le renseignement, c'est aussi un monde dont il faut accepter les règles. Par exemple, quand le JIATF donne une information, c'est une information dite « Key-West ». « Key-West » vous dit : « le bateau X battant pavillon Y a deux tonnes, a pris telle route, qui peut l'intercepter ? ». Les Espagnols ou les Français répondront qu'ils peuvent. La police recherchera instantanément d'où vient l'information, le demandant au JIATF. Or l'information provient, parfois, d'un autre centre appelé « EPIC » (*El Paso Intelligence Center*) qui alimente beaucoup le JIATF. Si vous cherchez encore plus loin, vous vous apercevez que la DEA est à l'origine de l'information, et que les Américains eux-mêmes la détiennent des Anglais. Les Anglais n'ayant pas voulu apparaître, parce qu'ils ont un moyen technique ou une source qu'ils ne veulent pas révéler, ont donc fait en sorte que ce soit les Améri-

cains qui donnent l'information. Pour conclure, l'important finalement n'est pas d'où provient l'information mais sa véracité. Il faut savoir faire confiance sans connaître tous les éléments, sans quoi il n'est pas possible d'agir et de collaborer de manière efficace avec nos partenaires des services étrangers. Grâce aux outils mis en commun, nous apprenons peu à peu à nous connaître. Nous faisons confiance aux marins de même qu'ils nous font confiance et nous n'avons plus besoin d'expliquer dans le détail nos manières de penser respectives, ce qui est très important. Cela étant dit, il est vrai que le renseignement est un domaine très sensible. Il ne faut pas tout mélanger non plus. Ainsi, les militaires qui participent aux opérations ne doivent pas vouloir tout contrôler du début à la fin, notamment la partie renseignement. De même, les civils qui font appel aux marins doivent accepter que ceux-ci posent leurs conditions, comme le temps d'intervention ou la route à emprunter. Mais nous avons appris cela ensemble et ce n'est plus un problème aujourd'hui. Cependant, la coopération et le partage des renseignements peuvent être un problème, mais il sera plus prégnant « côté Est » avec la route des Balkans et l'héroïne, qu'avec la bataille Atlantique, la Méditerranée et la cocaïne.

Thérèse Delpech — Compte tenu de votre expérience, Commissaire, j'aimerais savoir ce que vous pouvez nous dire des relations entre les grandes organisations criminelles internationales qui organisent le trafic des stupéfiants et les réseaux terroristes contemporains, dont on sait très bien que les ressources, d'origines multiples, si elles proviennent en partie de dons, proviennent aussi de la grande criminalité.

Commissaire Bernard Petit — C'est une question difficile. Pour répondre avec honnêteté, je pense que les réseaux et groupes terroristes n'ont pas une implication ou une activité directe forte, à part en Amérique du Sud pour des raisons historiques. Il y a là-bas, depuis quarante ans, un mélange entre des gens qui viennent des FARC, des AUC, et de l'ELN. Ces personnes, qui devaient protéger des zones de laboratoires et de production, se les sont appropriées et se retrouvent aujourd'hui, au cœur même du trafic. Mise à part cette exception, les grands trafiquants ne sont pas animés par une cause particulière, *seul l'argent les intéresse*. Il est sûr en revanche que certaines organisations criminelles favorisent des gens, dont ils savent qu'ils peuvent ou veulent perturber les États, en leur faisant des dons d'argent et en facilitant leur vie quotidienne. De l'autre côté, les trafiquants ont la capacité d'identifier un groupe ayant une démarche terroriste et de les soutenir de différentes manières. Ils continuent ainsi d'affaiblir le système des États d'une région. C'est bénéfique à leurs activités criminelles ; cela facilite la corruption et ralentit les contrôles. Dans certaines affaires, vous trouvez ainsi des organisations criminelles qui donnent de l'argent et qui facilitent les moyens de transport. L'exemple typique est d'offrir un « lift » à quelqu'un lors d'un passage bateau. Vous pouvez faire un passage de résine ou de cocaïne et vous offrez un passage gratuit à deux personnes qui ne veulent absolument pas être contrôlées.

Jean-Claude Mallet — Excusez-moi de vous interrompre : cela semble particulièrement vrai pour la cocaïne, mais est-ce pareil pour l'héroïne, sachant que l'Afghanistan, lieu de base de 98 ou 90 % de la production d'héroïne dans le monde, est un des terreaux de certains des noyaux du système islamiste qui encourage l'utilisation de la violence armée ? Avons-nous des éléments objectifs qui démontreraient au contraire que dans ce cas particulier, compte tenu de l'implantation des talibans, il y aurait une connexion forte possible entre les grands réseaux criminels et les djihadistes ?

Commissaire Bernard Petit — Dans ce cas précis et présenté ainsi, oui certainement. Je pense cependant que parmi les gens cultivant du pavot, tous n'appartiennent pas à la criminalité organisée et tous n'ont pas non plus une démarche radicale. Certains cultivent le pavot pour des raisons financières tout simplement. Les grandes organisations qui s'occupent aujourd'hui d'héroïne sont les organisations turques. Méfiez-vous d'ailleurs de ce terme générique très réducteur : les organisations turques emploient des gens de toutes nationalités, dont des Turcs, des Kurdes, des Syriens, des Iraniens, etc. Ces organisations dites « turques » ont leurs laboratoires et ont besoin de matières premières. Elles ont donc des accointances avec des chefs de tribus, avec des responsables officiels afghans et obtiennent ce qu'il leur faut pour fabriquer l'héroïne, qu'elles savent très bien conditionner, fractionner et envoyer en Allemagne ou aux Pays-Bas pour en tirer bénéfice. On peut difficilement imaginer le chef de village, le producteur et les « petites mains » qui s'occupent de l'incision du pavot, aller démarcher en Allemagne ou en Chine pour récupérer les produits chimiques indispensables à la suite de la transformation du pavot. Il existe forcément une personne tierce, extérieure aux producteurs locaux, qui joue un rôle clé. Cette personne, qui incite à la production, a été aussi, soit récupérer en Chine l'acide anhydrique, soit en Allemagne ou en Inde pour obtenir les produits chimiques qu'elle va se faire livrer quelquefois *via* le port de Karachi. Ces produits chimiques seront remontés en direction des laboratoires, en Turquie, en Afghanistan ou au Tadjikistan. Les personnes en Afghanistan impliquées dans le trafic ont bien sûr une appartenance, une histoire. On ne peut pas dire qu'elles soient étrangères au trafic et à une certaine activité radicale. Cependant, exceptés les officiels et les chefs de tribus protégeant ces trafics qui reçoivent de l'argent et savent très bien ce qu'ils font, je pense que la plupart des gens se retrouvent impliqués dans quelque chose qui les dépasse un peu.

AUDITION
DU COLONEL BRUNO JOCKERS

JEUDI 22 NOVEMBRE 2007

Jean-Claude Mallet

Colonel Bruno Jockers, bonjour. Vous commandez la gendarmerie nationale de Strasbourg. La gendarmerie est à la poignée de l'éventail pour ce qui touche les missions militaires, globales, mais aussi extérieures au territoire – nous savons que certains de vos collègues sont parfois engagés sur des théâtres extérieurs, et ce fait n'est pas toujours connu des Français...

Vous avez été élève de Saint-Cyr, et votre carrière vous a amené à franchir tous les échelons de la gendarmerie nationale, à la fois comme commandant de la compagnie de gendarmerie départementale de Caen puis, après avoir été un temps auprès du ministre de la Défense, à l'administration centrale. Par la suite, vous avez été stagiaire au collège interarmées de défense, qui est l'ancienne école de guerre. Aujourd'hui, vous avez la responsabilité du commandement du groupement du Bas-Rhin, à Strasbourg. Nous souhaitons que vous nous apportiez votre expérience et la vision de vos activités opérationnelles, ainsi bien sûr que vos attentes, celles de vos hommes et des personnes qui vous ont aidé à préparer cette intervention, et au nom desquels vous allez vous exprimer aujourd'hui.

Colonel Bruno Jockers

Monsieur le Président, messieurs les membres de la Commission, je suis profondément honoré et heureux d'avoir l'occasion de m'exprimer devant vous. Pour avoir regardé les auditions précédentes, je vous avoue même être intimidé : je ne suis pas sûr de pouvoir vous amener aux mêmes hauteurs que les personnalités qui me précèdent. Cela dit, mon témoignage sera celui d'un acteur de terrain sur ce que je vis et ce que vivent mes hommes au service de la nation.

Il m'a été demandé de réfléchir à la complémentarité des missions de défense et de sécurité, ainsi qu'à leur articulation. Comme vous l'avez précisé, mon cadre d'action est le département du Bas-Rhin : un groupement dont l'effectif dépasse 1 000 gendarmes dans une région de forte densité démographique. Avec plus de 600 000 habitants, le Bas-Rhin est le quatrième département en terme de population à charge de la gendarmerie. Les gendarmes y agissent autant en secteur rural qu'en zone périurbaine.

Strasbourg est aussi la capitale de l'Europe. Je me situe dans une zone frontalière où la dimension européenne de la sécurité est une réalité.

Je sers enfin en Alsace, dans une région qui a suffisamment souffert au cours de l'histoire pour que les termes de « défense » et de « sécurité », sur lesquels vous m'interrogez, y aient un sens.

Mon témoignage va porter sur la convergence des enjeux de la sécurité et de la défense. À travers mon quotidien et les réflexions qu'il m'inspire, j'aborderai donc cette question en deux temps :

- En quoi ces enjeux sont-ils complémentaires ?
- Comment les distinguer ?

COMPLÉMENTARITÉ DES MISSIONS DE SÉCURITÉ ET DE DÉFENSE

Si je devais résumer en un mot ce que font les gendarmes du Bas-Rhin, je dirais que nous sommes des sentinelles. Nous protégeons une population, nous surveillons un territoire, nous faisons respecter les lois. Notre savoir-faire, c'est d'en être capables sur de vastes étendues.

Mais nous sommes des sentinelles sans remparts. Je travaille dans une zone frontalière, mais il n'y a plus de frontière. Il n'y a plus de séparation entre la nuit et le jour, l'activité ne se ralentit guère. Il n'y a plus de frein à la communication entre les délinquants, elle va à la vitesse du numérique. Les frontières, s'il en reste, se sont déplacées à l'intérieur de notre pays, voire dans une même ville. La vieille distinction entre menace extérieure et intérieure n'a donc plus forcément cours.

Dans ce contexte, *les enjeux de la sécurité se sont alourdis, des acteurs nouveaux sont apparus.*

Les enjeux de la sécurité se sont alourdis

On pourrait croire que la défense met en jeu la survie même de la nation, alors que la sécurité se jouerait à un niveau inférieur. Je n'en suis pas certain.

- Parce que lutter contre la délinquance est devenu une condition de la stabilité de notre société. Lorsque l'État n'assure plus la sécurité de ses citoyens, comment pourrait-il leur demander de défendre la nation ? Quel sens aurait le mot « défense » pour un pays qui s'effondrerait de l'intérieur ?

Cette délinquance, dans le Bas-Rhin, a des visages familiers : les stupéfiants, avec des ramifications dans les zones périurbaines, où se trouvent les acheteurs potentiels. La délinquance itinérante des pays de l'est de l'Europe, 10 % des mis en cause du groupement, une délinquance astucieuse, multicarte, qui mêle cambriolages, prostitution, vols de véhicules... et peut servir de relais à toutes formes de trafics - armes, substances dangereuses... Criminalité organisée, filières d'immigration clandestine, voilà aujourd'hui deux risques majeurs de déstabilisation de notre société.

– La sécurité est aussi une des clés de la cohésion de notre nation. Dans quelques quartiers, on assiste à des tentatives d'appropriation du territoire. Si l'État de droit n'y est pas respecté, où est la nation ?

– La diversification des risques conduit, elle aussi, à rapprocher enjeux de sécurité et de défense :

Je songe au terrorisme. Lutter contre le terrorisme est devenu, pour l'horizon prévisible, une posture permanente. Si je cherche ce qui a marqué les esprits, depuis le précédent Livre blanc, je pense aux attentats de Paris, à Marignane, à Madrid, à Londres... Combien faut-il d'argent pour commettre les attentats de Madrid ? 10 000 euros ? Et d'où viennent ceux qui les commettent ? Parfois, ce sont des citoyens presque ordinaires.

Qu'est-ce que le terrorisme, sinon casser la volonté d'une nation. Ce que fait la gendarmerie, qui a été conçue historiquement pour la surveillance des grands chemins, garde tout son sens. Sauf que les voies de communication peuvent aujourd'hui être aussi aériennes, maritimes, numériques...

Nous devons donc être présents sur tous les réseaux : patrouilles ferroviaires, sous-officiers formés aux nouvelles technologies... Cela fait partie du travail quotidien du groupement, avec cette arme traditionnelle qu'est notre contact avec la population, avec toutes les populations.

– Si la sécurité peut donc influencer sur notre capacité de défense, l'inverse peut également s'observer. Quand la France s'engage au Moyen-Orient, en Europe centrale, des répercussions s'observent sur notre territoire. Des heurts entre communautés sont possibles, et dans une terre de tradition multiconfessionnelle et de tolérance comme l'Alsace, ce serait inacceptable. Là aussi, défense et sécurité entrent en résonance.

– Puisque nous parlons d'engagements à l'extérieur, force est de constater que les actions militaires se judiciairisent elles aussi. Les Balkans, de ce point de vue, ont montré que si la défense vise à assurer la paix, celle-ci n'est durable que si les fondements de l'ordre sont respectés. Le retour à la stabilité dans certaines parties du monde, c'est bien un enjeu de défense. Mais nous en attendons aussi un retour en sécurité intérieure. Il existe, mais peut-être pas encore à un niveau suffisant.

– Enfin, constatons la fragilité d'un certain nombre de secteurs économiques vitaux en cas d'agression sur le territoire (énergie).

Des acteurs nouveaux sont apparus

On dit que la sécurité est un devoir régalien. Mais entre le moment où j'ai commandé une compagnie de gendarmerie en 1994, et maintenant, j'ajouterai que la sécurité a changé de dimension.

Peu de domaines de la société sont aujourd'hui étrangers à la sécurité :

– Les collectivités y contribuent : quand une ville installe un réseau de vidéosurveillance, et la communauté urbaine de Strasbourg en est une bonne illustration, elle concourt à la sécurité publique et à la défense.

- Les acteurs privés : EDF (centrales), SNCF (attentats)... pour ne citer qu'eux représentent autant des enjeux de sécurité que de défense ;
- L'Éducation nationale... est elle aussi exposée à de multiples risques ;
- Les services de protection de l'environnement, les services sanitaires nous protègent de périls qui peuvent mettre en jeu la protection de la population...

La sécurité, à mes yeux, est donc plus qu'une mission. C'est un état de la société, et cela dépasse largement les statistiques de la délinquance.

DISTINGUER SÉCURITÉ ET DÉFENSE

Je crois en effet que la sécurité d'une nation est globale, qu'elle tient à la fois à la protection de sa population, à l'intégrité de son territoire, à la préservation de sa cohésion, à sa liberté d'action dans le domaine international.

Dissocier les missions de défense et de sécurité me semblerait aujourd'hui contestable. Mais l'articulation de ces missions doit aussi éviter une confusion des moyens.

Renforcer l'imbrication des missions de sécurité et de défense est nécessaire

Puisque les menaces se chevauchent, le premier impératif concerne le partage du renseignement. Au niveau d'un département, cette coordination se fait naturellement autour du préfet qui est, avec le procureur, le personnage central de la sécurité. J'ai le sentiment que l'information circule bien. La difficulté, c'est que les alertes terroristes sont devenues une sorte de bruit de fond et qu'il faudrait peut-être mieux en hiérarchiser l'urgence.

Au plan national, le retour en sécurité intérieure, que j'ai évoqué, n'est peut-être pas assez développé. Peu de renseignements exploitables au plan judiciaire nous parviennent, alors que nous avons des troupes stationnées à l'étranger. Cela étant, il faut avoir les moyens de suivre, exploiter les renseignements.

Le second impératif serait de réfléchir aux moyens d'anticiper de façon permanente la crise. Lorsqu'une menace ou un désordre de grande ampleur frappent un territoire, une ville donnée, la réaction devrait être immédiate et permettre, au plan local, de durcir les conditions de contrôle des personnes sans pour autant recourir à un état d'exception. Cela ne me semble envisageable qu'en associant l'autorité judiciaire à ces mesures.

Enfin, il nous faut vraisemblablement apprendre à travailler davantage encore en interarmées dans la gestion de crise, de calamités, d'événements de grande ampleur. Des manifestations comme les cérémonies du débarquement en Normandie sont certainement riches d'enseignement. Je crois que nous devons développer, y compris en gendarmerie, une meilleure capacité de planification. En tout cas, cela doit faire partie du bagage d'un officier de gendarmerie.

Mais l'articulation des missions ne signifie pas la confusion des moyens

Bouger les lignes, entre sécurité et défense, comporte bien sûr des risques :

- risques d'atteinte aux libertés publiques, par disproportion entre la menace et la riposte ;
- risque de détournement des moyens de défense pour des missions quotidiennes de sécurité ;
- risque de sclérose de notre réflexion, en construisant une autre ligne « Maginot » autour d'outils banalisés, comme Vigipirate.

Je crois donc utile de préciser que ce qui différencie sécurité et défense, c'est le choix des moyens qui sont employés. Sécuriser un quartier, une zone donnée, ce n'est pas faire une démonstration de force. C'est interpellier les auteurs de troubles – ce qui relève de la police judiciaire – et conserver l'adhésion des citoyens. Je suis donc très prudent sur toute idée de « pacification » du territoire national, si vous me permettez cette expression, par des forces de troisième catégorie.

Dans cette perspective, l'émergence d'un concept global de sécurité nationale devrait donc comporter une réflexion sur la ligne de partage des moyens employés, selon le niveau des troubles à la sécurité et l'ordre publics. Cette clarification pourrait se traduire également au plan budgétaire par l'élaboration de contrats opérationnels pour les forces, comme la gendarmerie, qui sont à cheval sur les missions de sécurité et de défense.

C'est pour cette raison que je crois également indispensable que les forces de seconde catégorie, la gendarmerie mobile, soient capables de faire face à des troubles de forte intensité afin d'être le trait d'union, en termes d'ordre public, entre la sécurité quotidienne et l'emploi de moyens exceptionnels.

Monsieur le Président, messieurs les membres de la Commission, telles sont les réflexions que m'ont inspirés mon parcours professionnel et le commandement que j'exerce aujourd'hui.

Je crois effectivement à l'émergence d'une sécurité nationale englobant l'ensemble des risques et menaces actuels, avec les conditions que je viens d'exprimer.

Dans ce contexte, il me semble que le modèle gendarmerie, en s'adaptant aux contraintes de notre temps, peut prendre toute sa place et qu'il doit se situer, précisément, à l'articulation des missions de défense et de sécurité.

* *
*

Jean-Claude Mallet — Mon Colonel, merci pour cette introduction. Nous allons avoir beaucoup de questions car votre exposé était très riche. Vous vous êtes attaché à préciser que des engagements sur des territoires

extérieurs ou des crises internationales pouvaient avoir pour conséquences des risques d'insécurité sur le territoire national. À ce sujet, vous avez dit que la mission de vigilance de la gendarmerie nationale était importante. Est-ce que, dans vos différents commandements ou dans vos différentes affectations sur le terrain, vous avez eu à connaître des situations de tension sur le territoire ?

Colonel Bruno Jockers — Oui, monsieur le président, dans le cadre de la surveillance générale que nous effectuons, dès lors qu'il y a, par exemple, un conflit au Proche-Orient ou Moyen-Orient – et que des communautés sur le territoire national se sentent particulièrement concernées par ces événements. Il faut une vigilance particulière sur les personnes et sur les biens, pour éviter qu'il y ait sur le territoire national des répercussions, œuvres de personnes isolées ou extrémistes mais qui pourraient déstabiliser notre société. Chaque fois qu'il y a une crise à l'étranger, que la France soit partie prenante ou pas, nous recevons des instructions de vigilance particulière et de surveillance des biens de telle ou telle communauté, ou de tel ou tel pays.

Jean-Claude Mallet — Avez-vous eu à constater effectivement qu'il était nécessaire d'intervenir pour contrer ces risques que vous venez d'évoquer ?

Colonel Bruno Jockers — Oui. Lorsque nous avons, par exemple, un conflit au Proche-Orient, il est certain que la protection de la communauté israélienne est essentielle : il faut être à la fois en mesure de protéger les lieux et les personnes vulnérables, cultes, écoles, etc. C'est tout aussi vrai pour la communauté musulmane, s'agissant par exemple des biens turcs situés en France, chaque fois que la Turquie est susceptible de faire l'objet de menaces.

Jean-Claude Mallet — Merci. Ma deuxième question serait de vous demander si, au cours de votre carrière, par exemple entre votre premier commandement à Caen et celui de votre responsabilité actuelle, vous avez eu l'impression que la nature des missions a changé : des actions ont-elles été profondément modifiées, ou la nature, la description de la feuille de route vous paraît-elle globalement la même ? Dans le prolongement de cette question, vous attendez-vous à des évolutions dans les missions qui seraient assignées aux responsables de groupement ?

Colonel Bruno Jockers — Entre le moment où j'ai pris le commandement de la compagnie de Caen en 1994 et aujourd'hui, j'ai le sentiment que ce sont les mêmes hommes et globalement les mêmes missions, mais le contexte a radicalement changé, et de plusieurs façons. Comme je l'ai souligné dans ma présentation liminaire, je crois que les enjeux de la sécurité se sont, j'ai employé le verbe « alourdir », on pourrait dire « aggraver »... Il y a une gravité supplémentaire au niveau de la sécurité parce que la montée de la délinquance, certaines années, a provoqué une prise de conscience au sein de la société de la nécessité d'une réaction forte. Ce qui a changé, c'est une obligation ou un impératif de résultats. Il n'y a plus une sécurité comme, peut-être, on a pu la concevoir il y a dix

ou vingt ans : les forces de sécurité faisaient alors ce qu'il leur semblait « bon » de faire. Désormais, elles ont des objectifs quantifiés et des obligations de résultat. Cela met une pression supplémentaire sur les unités, et c'est en même temps l'évolution des choses, et c'est surtout ce que le citoyen est en droit d'attendre. Donc la première chose qui a changé est cet *impératif de résultat* assigné aux forces de sécurité plus que par le passé.

Le deuxième point est celui du personnage central de la sécurité qui est le *préfet*, rôle qui est beaucoup plus important aujourd'hui qu'il ne me semblait le distinguer au moment où je commandais une compagnie. Dès qu'une question de sécurité se présente, les services se rassemblent naturellement autour du préfet, et du procureur pour tout ce qui relève de la sphère judiciaire.

Jean-Claude Mallet — Cela n'était pas le cas auparavant ?

Le colonel Bruno Jockers — C'était beaucoup moins sensible. À mon sens, le préfet était principalement engagé sur des problématiques d'ordre public, faire fonctionner les services ensemble. Aujourd'hui, il est engagé sur des problématiques quotidiennes, il harmonise et coordonne l'action des services de police et des services de sécurité, de gendarmerie notamment. Donc c'est un rôle beaucoup plus renforcé que par le passé.

Ensuite, la sécurité est devenue *partenariale*. En 1994, les sphères de sécurité étaient distinctes : police, gendarmerie, État. Aujourd'hui, il n'y a pas une démarche qui ne soit partenariale. Je travaille ainsi avec les collectivités, les villes qui sont autour de Strasbourg, la CUS, sur des projets de vidéosurveillance, l'implantation du Zénith de Strasbourg-Europe se fait en partenariat avec plusieurs acteurs. Cela s'étend jusqu'aux associations. La sécurité est donc devenue un domaine qui est davantage coordonné autour du préfet, mais qui est aussi un domaine partagé. On ne peut plus dire qu'elle est l'apanage des forces de sécurité.

Ensuite en ce qui concerne les missions, nous sommes de plus en plus réceptifs à l'impact médiatique de la sécurité. Les missions se diversifient et s'alourdissent en raison de cette médiatisation plus forte. Je prends l'exemple, ces dernières semaines, du contrôle des chiens, les molossoïdes, ou de la taille des poissons... toutes sortes de missions qui viennent s'ajouter au quotidien des unités de gendarmerie... et qui font que leur panier à tendance à s'alourdir.

Ensuite, si je devais déterminer une grande mission dans laquelle nous sommes engagés, j'ajouterai l'immigration irrégulière, qui est devenue une problématique centrale, un enjeu en terme d'identité nationale, par la création du ministère du même nom, mais aussi un enjeu en terme de sécurité, avec la lutte pour le démantèlement des filières de l'immigration clandestine.

Jean-Claude Mallet — Cela ne figurait pas dans le cœur de mission au milieu des années 1990 ?

Le colonel Bruno Jockers — Beaucoup moins qu'actuellement. Il y a là une évolution radicale. Dans les années 1990, la procédure était plus compliquée

que pour la vérification d'identité classique. Il y avait une certaine réserve à se lancer dans des procédures d'immigration régulière, qui apparaissaient relativement complexes. Il n'y avait pas la même perception du risque que cela pouvait faire encourir pour la stabilité de la société. Nous travaillons maintenant avec des unités – créées sous plafond d'effectifs au niveau de la gendarmerie – pour que les gendarmes soient mieux au fait des problématiques de cette lutte, et nous enregistrons des résultats de ce point de vue.

Alain Delpuech — Dans cette continuité, pensez-vous que vos unités sont correctement préparées à exécuter vos missions avec ces changements dont vous venez de parler ? Par là même, est-ce que votre efficacité quotidienne – celle de l'homme de terrain – peut être améliorée, sous quelle forme et par quels moyens ?

Colonel Bruno Jockers — Mes hommes sont préparés aux missions qu'ils accomplissent, j'en ai la preuve chaque jour. Lorsque je vois les jeunes gendarmes qui arrivent dans nos unités, je suis admiratif de l'état d'esprit et de l'engagement, mais aussi de ce qu'on a pu leur apprendre en école. Donc la préparation du gendarme à ce qu'il rencontre... Je crois pouvoir dire que nous sommes préparés aux missions que nous accomplissons. Cela étant posé, ce n'est pas aussi facile que ça et il y a quelques contraintes. Je vais vous en citer quelques-unes.

Tout d'abord, notre combat est quotidien, jour et nuit. Je ne me prépare pas pour une mission qui arrivera dans trois ou six mois, je me prépare pour l'heure qui vient, pour la minute qui vient. Nous n'avons pas un temps de préparation et un temps d'action, les deux sont confondus. Notre adaptation est donc permanente. Actuellement, un effort très important est demandé aux gendarmes dans le domaine informatique, car les logiciels ne cessent d'évoluer. Sur ce point, je crois que nous demandons beaucoup aux personnels. Je pense que des marges de progrès existent pour que le gendarme en enquête, qui se trouve entre deux auditions, puisse très rapidement s'adapter aux logiciels qui lui sont délivrés. Nous faisons du mieux possible et de la façon la plus pédagogique, mais c'est une contrainte forte. Les unités ont de plus en plus de mal à faire de l'instruction.

Dans le cas de l'immigration irrégulière, comment faisons-nous ? J'ai créé une sorte de GIR au sein du groupement, pour éviter de dégarnir les unités de terrain et faire en sorte que les personnels soient régulièrement partie prenante, mais aussi pour qu'ils puissent rester au sein de leurs unités. Voilà le genre de choses que nous faisons pour tenir compte des contraintes qui nous sont données.

Ensuite, il ne faut pas oublier que le gendarme a changé. Il y a vingt ou vingt-cinq ans, nous avions des personnels peut-être plus endurcis, et je crois que certaines choses sont à faire en terme d'accompagnement psychologique. Récemment, j'ai eu une brigade qui a assisté à un décès dans le cadre d'un accident du travail – dans des conditions très difficiles – et nous avons pris la décision de faire suivre sept gendarmes par un psychologue, car j'estime que ce que voit le gendarme a forcément une répercussion sur lui. Donc notre accompagnement psychologique doit

certainement se développer, parce que le métier de gendarme reste un métier difficile. Donc je crois que nous nous adaptons le mieux possible à ce que nous faisons, mais cela demande un effort permanent, sachant que « nous ne pouvons pas arrêter la roue qui tourne ».

Si je devais aller au deuxième point que vous soulevez c'est-à-dire, ce qui faciliterait nos missions, je crois qu'il y a des choses engagées : d'abord en matière d'effectifs, je me situe dans un département déficitaire de 100 gendarmes au regard de la population. Des décisions ont été prises, mais actuellement, pour bien fonctionner, une quinzaine de gendarmes supplémentaires ferait beaucoup de bien.

Le deuxième point concerne la technique. Je pense à la dématérialisation des procédures judiciaires, domaine dans lequel la gendarmerie nationale s'est résolument engagée. Lorsque nos liens avec la justice seront dématérialisés, ils en seront facilités, je pense que tout le monde en profitera, y compris le justiciable. Il y a des logiciels dans lesquels nous croyons beaucoup : Périclès – pour les crimes et délits commis en série ; Icare – pour la rédaction des procédures... évidemment, cela n'est pas facile, puisque ce sont des logiciels nouveaux, qui demandent une adaptation permanente. Tout cela pour vous dire que la gendarmerie bouge, en coordination avec sa sœur de la police nationale.

Amiral Édouard Scott de Martinville — Merci pour cet exposé très clair sur tous les aspects globaux de la sécurité nationale. Je voudrais revenir sur les aspects de gestion de crise de grande ampleur sur le territoire national. Vous avez évoqué le terrorisme, mais il peut y avoir d'autres crises importantes – je pense à des crises d'origine sanitaire ou des catastrophes naturelles. Dans votre présentation, vous avez évoqué la nécessité d'améliorer nos capacités d'anticipation et de planification sur toutes les crises qui nécessiteraient la mobilisation de l'ensemble des moyens dont dispose l'État. Fort de votre expérience de terrain, pourriez-vous nous dire ce que vous envisagez comme axes d'effort prioritaires pour une meilleure préparation de l'État face à ces situations.

Colonel Bruno Jockers — Amiral, je crois qu'il y a un savoir-faire militaire précieux : celui de la capacité de planification. Nuls autres que les militaires ne savent aussi bien planifier. Je le dis d'autant mieux que nous, gendarmes, nous nous sommes mis à la planification assez récemment, et vraisemblablement notre niveau n'est pas encore celui des armées sur des opérations de grande ampleur. Il serait donc utile aux pouvoirs publics de se tourner du côté des armées pour voir si la montée en puissance et l'organisation des moyens ne peuvent pas davantage s'inspirer de méthodes de raisonnement militaires, tout en conservant la primauté de l'autorité civile. Ensuite, une réflexion pourrait être engagée sur des états-majors « projetables » face à des crises sanitaires ou des calamités. Des états-majors pourraient intervenir en tout point du territoire, plutôt que d'avoir les unités sur place. Là aussi, c'est un savoir-faire que les armées et la gendarmerie ont développé et dont les pouvoirs publics pourraient profiter.

Jean-Claude Mallet — Je voudrais revenir sur les missions : une chose nous a frappés concernant l'accumulation qui vous tombe dessus au fur et à mesure que l'actualité, la focalisation médiatique ou, tout simplement, la priorité politique se développent. Comment distinguer une hiérarchisation des missions ? Dans votre expérience, l'organisation dont vous dépendez vous paraît-elle définir une hiérarchisation de vos missions suffisamment claire ? Quelles seraient les pistes d'amélioration ?

Colonel Bruno Jockers — C'est une question difficile à laquelle je ne peux pas répondre sans un minimum de réflexion. En précisant que je me présente devant vous en mon nom personnel, et non en celui de mon institution et de ma direction, et que ma parole est libre et n'engage pas mon institution.

Je dois d'abord dire que la charge qui pèse sur les unités est lourde et forte. Je veux ici rendre hommage aux femmes et aux hommes que j'ai l'honneur de commander pour le dévouement qu'ils ont sur le terrain, notamment ces jours derniers. De la même façon, je voudrais rendre hommage à la police nationale avec laquelle nous travaillons main dans la main sur Strasbourg, comme lorsque la BAC vient en appui de nos patrouilles gendarmerie, et dire aussi mon respect pour l'institution et la culture militaire dont je suis issu.

L'accumulation des missions est un problème important. À la question : les priorités sont-elles bien définies, je réponds : oui, certainement aux échelons centraux. Lorsqu'elles arrivent tout en bas, à la brigade territoriale, on ne peut plus parler de « priorités », il faut parler d'accumulation. C'est un empilement des missions auquel nous assistons. Cela commence déjà au niveau du groupement, sauf que nous avons un peu plus de recul. Je crois qu'un commandant de groupement m'avait dit il y a deux ans : « Moi, j'ai fait la somme des priorités, j'ai arrêté à la dix-huitième. » Les priorités sont très nombreuses : délinquance, taux de résolution, immigration irrégulière, sans compter tous les faits ponctuels : nombre de contrôles de chien, sécurité routière, je vous parlais de la taille des poissons ou des faits ponctuels selon les régions, avec les efforts spécifiques afférents.

Les priorités sont définies à l'échelon central, mais au niveau local, c'est de plus en plus difficile... sachant que certaines missions sont difficilement conciliables en même temps : faire baisser la délinquance générale et augmenter le taux de résolution n'est pas toujours facile, car bien souvent, le taux de résolution repose sur des infractions révélées par l'initiative des services, alors que la délinquance générale vous incite à vous concentrer sur des procédures, sans recherche d'infraction d'initiative. Cela étant, il y a des façons de procéder. Je considère que mon absolue priorité, fixée par mon administration centrale et relayée par le préfet et le procureur, concerne la délinquance qui touche aux personnes, avec un taux de résolution sur les affaires de voies publiques qui soit à la hauteur de ce qu'a toujours été la gendarmerie.

Le deuxième point concerne la sécurité routière. On dit que cette dernière s'est améliorée grâce aux radars automatiques... c'est vrai. Mais

c'est aussi faire peu de cas de l'action des unités chaque jour et chaque week-end sur le terrain. Lorsqu'elles ne sont pas là, on s'en aperçoit vite.

Pour ce qui concerne l'immigration irrégulière, c'est quelque chose sur lequel nous ne pouvons faire l'impasse. Mais nous n'avons pas reçu d'effectif supplémentaire. Au contraire, cela mobilise des forces de gendarmerie mobile. C'est une priorité nationale et nous devons y aller. Mais les instruments doivent être adaptés, raison pour laquelle nous avons créé au niveau du groupement, une cellule dédiée à partir de gendarmes venant des brigades, mais qui reste à disposition des brigades en dehors des opérations ponctuelles.

Je crois que le talent d'un chef aujourd'hui est de ne pas répercuter aveuglément la pression sur ses unités, mais de la filtrer à son niveau. Il y a deux mois, j'ai ressenti que cela risquait d'être difficile et qu'on nous demandait beaucoup d'objectifs d'ici la fin de l'année. J'ai donc décidé de réunir tous les commandants de brigade, ça faisait au total quarante-quatre brigades plus leurs adjoints. Donc j'avais 70, 80 sous-officiers, je n'ai pas préparé de discours, je me suis mis en face d'eux sur une chaise et je leur ai dit : « Voilà où on en est et ce que j'essaye de faire. Est-ce que vous adhérez ou pas ? »

Amiral Édouard Scott de Martinville — Pour rebondir sur une question précédente, quelle est votre estimation actuelle du moral de vos unités, compte tenu de leurs missions et de cette accumulation dont vous parlez parfois. Est-ce que les questions relatives à la condition militaire jouent un rôle essentiel ? Est-ce que les instances de concertation telles qu'elles sont organisées actuellement vous semblent satisfaisantes ?

Colonel Bruno Jockers — Je répondrai également à cette question en mon nom propre si vous me le permettez. Si l'on parle du moral des gendarmes du Bas-Rhin, j'ai des gens épatants, des gens de l'Est, ils travaillent, ils ont leur mission et ils adorent leur métier. Je n'oserai pas dire qu'ils n'ont jamais autant bossé qu'actuellement... mais il y a trois semaines, toute une compagnie n'a quasiment pas dormi de la nuit : nous avons enchaîné accidents, raids d'Albanais mis en cause dans deux cents cambriolages... entre Tulle et l'Alsace, et les gars, ils y sont allés, sans se poser de questions, je ne peux même pas vous dire ceux qui étaient en repos ou en permission. Votre question est profonde. Je suis entré en gendarmerie en 1989. Depuis, il y a des crises... je ne sais pas si c'est lié...!

En 1989, nous avons eu une crise des moyens : nous devions aller faire des photocopies dans les mairies et arrêter de rouler, faute de budget. Pour apaiser la crise des moyens, nous avons dit que c'était une crise de la hiérarchie. Cela ne coûtait pas cher de le dire, et cela nous aura au moins forcés à revoir un certain style de commandement. Mais depuis, certaines choses n'ont pas été réglées. Le gendarme est quelqu'un qui travaille beaucoup. Dans mes unités, la moyenne journalière est de 8 h 47, vous faites le total sur cinq jours, puis vous ajoutez dix à onze heures d'astreinte. C'est le volume de travail d'un gendarme. Je ne parlerai pas de celui des commandants de brigade, ni des commandants de compagnie. Depuis 1989, il y a eu la prise de conscience que nous étions à la

remorque d'un certain nombre d'institutions, à l'échelle globale de la société. Avant, le gendarme était respecté dans le village, et jouissait d'une certaine ascension sociale, comme pour l'instituteur. Cela n'est plus le cas. Nous nous sommes rendus compte que notre travail n'était ni connu, ni reconnu pour ce qu'il est. C'est un point central que je perçois d'autant mieux, puisque j'ai retrouvé des gendarmes que je commandais comme lieutenant. Depuis quinze ans, ces derniers n'ont pas changé leur façon de faire leur travail. En revanche, ils ont pris conscience que leur travail n'était pas reconnu au niveau où il devrait l'être.

Cela étant, et pour autant que je sois autorisé à parler au nom d'un certain nombre d'entre eux, les gendarmes ne demandent pas à avoir le même volume horaire ou la disponibilité des autres professions non militaires : on ne peut pas dire en face d'un accident de la route que nous ne pouvons pas venir, que nous sommes à la trente-cinquième heure et que nous n'avons pas d'heures supplémentaires. Ce n'est pas comme cela que ça se passe. Donc, oui, la disponibilité et le caractère militaire forment la pierre angulaire de notre travail. Mais cette disponibilité est en attente de reconnaissances :

- reconnaissance législative, par une loi sur le positionnement de la gendarmerie, qui m'apparaît souhaitable ;

- reconnaissance indemnitaire, au regard du surplus de charge que comporte le métier de gendarme – je précise que le métier de gendarme n'est pas le seul, nous parlons beaucoup de pénibilité en ce moment – mais quand vous êtes gendarme en brigade à 53, 54 ans et que vous faites des tournées de nuit, et je peux vous dire que les services de nuit actuellement ce n'est pas du repos, les gars ont tout sauf le temps de se « poser » pendant cette surveillance... parce que nous avons tout le social maintenant à traiter. Au bout de quatre heures de tournées de nuit, ils se recouchent, puis repartent parce qu'il y a un autre événement. C'est ce que j'appelle un métier pénible.

Sur ce point, je précise que moi je ne fais aucune comparaison avec la police nationale : ce sont deux forces qui agissent dans des territoires différents, sur des missions complémentaires. Je ne regarde pas dans la gamelle de la police nationale, pour laquelle j'ai le plus grand respect. Je vois à Strasbourg le travail qui est fait. Je vois le travail que nous faisons en coordination avec eux. Et pour moi, la progression indemnitaire de la condition militaire et de la gendarmerie est quelque chose d'indispensable, mais qui ne doit pas s'opérer contre d'autres institutions.

Jean-Claude Mallet — Peut-être pourriez-vous nous dire un mot sur l'Europe ?

La démarche d'ensemble que nous essayons de définir s'efforce de tracer une perspective générale, celle de la sécurité nationale. Par ses objectifs particuliers, la sécurité nationale – qui ne comporte pas la sécurité individuelle des biens et des personnes qui feront partie de la sécurité intérieure – nécessite le concours des forces de police et de la sécurité civile, de la gendarmerie nationale et des armées... Est-ce qu'une démarche comme celle-là vous paraît de nature à contribuer à répondre à ce besoin d'identité et de reconnaissance ?

Colonel Bruno Jockers — Pour moi, le concept de « sécurité nationale » n'est plus une question, mais une obligation, surtout au vu des menaces, le plus souvent intérieures, qui pèsent sur notre pays. Ces menaces tendent de plus en plus à peser sur la liberté d'action de nos gouvernements. Je crois donc que nous ne pouvons faire l'impasse d'un concept de sécurité nationale unissant l'ensemble de nos moyens. Ce disant, je pense au renseignement : nous ne pouvons plus nous permettre de produire des renseignements chacun dans notre coin. Au niveau d'un département, l'information circule bien et en confiance autour d'un préfet, entre personnes qui se connaissent et se respectent, lorsque l'information circule tout le monde en profite. J'ai des informations qui proviennent des Renseignements généraux, je les passe régulièrement à la DDSP, et à la DIPJ, et je l'exploite du mieux possible chaque fois qu'elle intéresse ma zone. Tout cela concourt à l'intérêt du citoyen et je pense que ce qui est transverse ne peut que lui profiter.

J'ajoute qu'il est nécessaire d'opérer une distinction des moyens : pour éviter la confusion, chaque moyen doit être adapté et non pas détourné. Je pense par exemple que l'armée de terre n'a pas vocation à être la supplétive des forces de sécurité et qu'elle n'a pas à venir combler les déficits en effectif. Il faut être clair sur les contrats opérationnels, et de ce point de vue, nous avons tout à gagner à avoir un concept de sécurité nationale global et des contrats opérationnels identifiant les actions des uns et des autres.

Jean-Claude Mallet — Merci. Vous venez de faire allusion à la coopération sur le terrain et le fait que chacun doive rester dans son rôle. Mais, dans votre esprit, est-ce qu'un dispositif et une planification comme Vigipirate, qui conjuguent l'ensemble des moyens de sécurité publique (gendarmerie, armées) vous paraissent être aujourd'hui un dispositif adapté ? Et est-ce que les missions assignées à chacune des forces vous paraissent suffisamment claires ?

Colonel Bruno Jockers — Je vais répondre en deux temps : tout d'abord, vous avez fait allusion à la dimension européenne de la sécurité. Cette dimension est quotidienne : aujourd'hui, à Strasbourg, il y a une réunion associant police nationale, gendarmerie nationale et direction de la police d'Offenburg sur la problématique, très concrète, du contrôle des artifices et des pétards, en cette période de fin d'année. Ces contrôles conjoints montrent que le terme de frontière doit être repensé.

S'agissant de Vigipirate, je pense que ce plan a montré que nous pouvions travailler ensemble. C'est un dispositif efficace, qu'il fallait mettre en œuvre pour que les moyens apprennent à travailler ensemble. Le point sur lequel j'achoppe est la banalisation du terme de Vigipirate. Nous sommes dans une situation « Vigipirate » permanente. Donc, le principe me semble très bon, et le plan en lui-même, avec ses niveaux d'alertes variables, est bon aussi... mais pour la population, il y a un risque de banalisation. C'est en ce sens que je disais tout à l'heure : la menace terroriste ne doit pas devenir un bruit de fond, car si elle devient un bruit de fond, nous risquons de nous endormir.

Jean-Claude Mallet — La dimension européenne que vous avez évoquée nous paraît une partie intégrante des missions de sécurité nationale, qu'elles soient assurées par la gendarmerie ou les forces armées. Mon Colonel, merci.

Colonel Bruno Jockers — Aujourd'hui, nous ne pouvons travailler qu'en partenariat. Celui qui n'a pas compris ça, qui croit qu'il remplit ses missions tout seul et qu'il en est le dépositaire, celui-là se trompe. Ce travail en partenariat pour nous, c'est avec les armées, chacun dans le respect de son identité, de ses missions et de son savoir-faire.

LES PARTIS POLITIQUES

AUDITION
DU NOUVEAU CENTRE
(M. PHILIPPE FOLLIOU)

JEUDI 18 OCTOBRE 2007

Jean-Claude Mallet

Monsieur le Député, nous sommes particulièrement heureux de vous accueillir cet après-midi. Vous inaugurez, en effet, dans cette série d'auditions publiques, les entretiens entre la Commission et les principales formations politiques de ce pays. Vous représentez le Nouveau Centre, êtes député du Tarn, avez suivi les questions de défense très régulièrement au Parlement, dans plusieurs spécialités ; vous en avez été plusieurs fois rapporteur depuis votre élection. Je vous souhaite la bienvenue et veux insister sur le fait que ces auditions des formations politiques sont vraiment importantes. Nous allons examiner avec vous l'ensemble des thèmes traités par la Commission à la demande du Président de la République. Je rappelle que vous disposez vous-même d'une certaine expérience dans le domaine militaire ; vous avez traité des questions liées à la gendarmerie nationale au sein de la commission de la défense. Votre contribution sera celle d'un élu bénéficiant d'un fort enracinement local ; nous nous réjouissons de vous entendre à cette fin.

Philippe Folliot

Monsieur le Président, mesdames, messieurs, tout d'abord, je tiens à vous remercier en mon nom propre et au nom de la formation que je représente, le Nouveau Centre, de m'accueillir pour cette première. Je tenterai de répondre de mon mieux aux éléments relatifs à un moment important. Ce Livre blanc sera l'occasion de réfléchir sur la situation actuelle, les perspectives, les menaces à venir et la problématique de l'adaptation des moyens à ces menaces. Il me semble bon de disposer d'un cadre de concertation le plus large possible afin de permettre à la société de s'exprimer sur ces enjeux essentiels. Notre pays, du moins le territoire métropolitain, depuis plus d'un demi-siècle, connaît une situation de paix. Mais notre environnement n'est pas exempt de menaces. Ces dernières ont évolué depuis 1989 et la chute du mur de Berlin. De nouvelles menaces apparaissent. Il est donc nécessaire d'y réfléchir, afin de déterminer des moyens pour y faire face.

Au préalable, je vous demande de m'excuser pour certains éléments. Hervé Morin, le président du Nouveau Centre, m'a demandé de le représenter. Nous sommes une jeune formation politique. Dans ce cadre, la parole du ministre de la Défense est parallèle mais cohérente avec celle de la formation à laquelle il appartient. Je voudrais par ailleurs insister sur notre volonté de développer plus particulièrement quatre thèmes essentiels. Mais je ne m'étendrai pas trop sur la problématique des menaces, beaucoup d'autres l'ayant déjà fait. Les éléments d'analyse que nous pourrions apporter, seraient probablement moins pertinents que ceux d'éminents spécialistes que vous avez reçus. Je me centrerai donc sur ce sur quoi le politique peut avoir un certain pouvoir : la définition du périmètre des moyens à mettre en œuvre pour répondre de la meilleure façon aux menaces auxquelles nous devons faire face.

LA NÉCESSITÉ DE RENFORCER LE LIEN ARMÉE-NATION

Cet élément peut se conjuguer selon quatre points forts.

La sensibilisation de la jeunesse

Depuis la fin de la conscription, il est nécessaire de renforcer la connaissance réciproque entre l'armée et la jeunesse, qui se fait moins qu'avant, car le brassage impliqué par la conscription n'existe plus. Certains éléments, à ce niveau, sont à réformer concernant la JAPD (Journée d'appel de préparation à la défense). Toute une génération, garçons et filles confondus, passe par une journée durant laquelle certains éléments en terme de contenu devraient être reconsidérés, afin de lui donner un peu plus de consistance.

L'application d'orientations ministérielles pour faire en sorte que, au sein des cours d'histoire, de géographie, d'instruction civique se trouvent des éléments de sensibilisation aux questions de défense est nécessaire. L'école et l'armée ne doivent pas figurer comme deux institutions en défiance, mais elles doivent travailler ensemble. Le développement d'options de défense dans certains établissements scolaires nous semble important.

Même si cela reste quelque peu éloigné du périmètre d'intervention stricte du ministère de la Défense, nous pensons que le programme « Défense deuxième chance » est un élément déterminant de la réinsertion. Il s'agit de donner une possibilité à finalité professionnelle et certains acquis de base, de valeurs à des jeunes parfois perdus, en difficulté, en situation de mal-être au cœur de notre société.

Les réserves

Je ne reviendrai pas sur la loi votée sous la précédente législature et qui préconise la mise en place d'une réserve opérationnelle en parallèle d'une réserve citoyenne. Nous pensons qu'il existe plus qu'un élément d'ajustement par rapport aux capacités des forces armées dans ce cadre ; en fait, un vivier permettant un échange, une porosité des liens entre la société et l'armée. Il est important, pour eux, pour leur milieu profession-

nel et pour nos forces, que certains citoyens puissent consacrer une part de leur temps à l'armée. Je citerai deux exemples à ce titre : le service de santé des armées, et lorsque certaines compétences dont ne dispose pas l'armée peuvent être apportées de l'extérieur : je pense notamment à ceux qui pratiquent des langues étrangères rares. Dans le cadre d'une mission parlementaire dans les Balkans, j'ai pu être témoin du fait que la langue pouvait parfois, en OPEX, constituer un obstacle à l'efficacité de l'action, de la recherche du renseignement. Les réservistes pourraient alors avoir un rôle important à jouer. Nous pourrions envisager un fichier national des réservistes. Cela permettrait une fluidité dans l'information et la mise en relation des compétences et des besoins.

Le lien défense-aménagement du territoire

À ce titre, la gendarmerie nous semble avoir un rôle important à jouer. À nos yeux, il est essentiel que cette dernière conserve son caractère d'appartenance militaire. Pour une démocratie, il me paraît fondamental de disposer de deux forces de police. Certains États disposent de forces de police nationales et locales. La tradition française, et pour ainsi dire latine, exige une force de police civile et une militaire. Mais le caractère militaire de la gendarmerie est un élément d'assurance de présence équilibrée sur l'ensemble du territoire national, métropole et outre-mer. Certaines pistes restent à développer en la matière, notamment au regard de la nécessité de redéfinition de l'action et du rôle de la gendarmerie. L'acuité, aujourd'hui, concernant la défense opérationnelle du territoire, est peut-être moindre qu'auparavant. Il faut indéniablement se poser certaines questions à ce sujet. Autant il existe de brigades de gendarmerie et de points d'implantation de la gendarmerie sur le territoire national, autant ceux-là peuvent constituer des points de contact et d'échanges entre l'armée, la défense et la nation. Cet élément ne nous semble pas assez mis en avant. On peut imaginer à ce titre des kits d'information.

Il faut enfin considérer la nécessaire ouverture des régiments sur leur environnement. Je citerai un exemple que je connais très bien : le 8^e RPIMA de Castres régiment d'élite, ô combien prestigieux. Depuis des années, ce dernier a pratiqué une politique constante d'ouverture sur son environnement. Chaque année, cela se traduit par des journées portes ouvertes ; une année sur deux, le régiment reçoit les habitants de la ville, du département et toutes celles et ceux qui le souhaitent ; l'année suivante, le régiment propose des démonstrations de ses savoir-faire en ville. Cela passe aussi par le biais de remises de fourragères et d'autres cérémonies dans les villages alentour. Ces démarches ont un impact important auprès des populations. Le taux d'acceptation des régiments est dès lors plus grand lorsque ces derniers mènent des exercices hors du champ habituel des manœuvres. Le régiment a fait des efforts pour s'ouvrir à l'extérieur. Certains régiments profitent de l'excellence du 8^e RPIMA et de son lien privilégié avec son environnement pour venir s'entraîner dans notre département.

*Faire de la défense un véritable acteur
des grandes politiques publiques*

À ce titre, je prendrai deux exemples. Le programme « Égalité des chances » a été initié et réimpulsé par le ministre de la Défense, M. Hervé Morin. L'armée, même si elle l'a toujours fait, doit être un véritable outil, un véritable moyen, un instrument de promotion sociale. Beaucoup d'experts s'accordent pour affirmer qu'un des maux de notre société réside dans la panne de l'ascenseur social. Dans l'armée, la méritocratie fonctionne. La possibilité de gravir les échelons en fonction de son mérite existe. J'étais, il y a quelques heures, en compagnie d'un des principaux généraux de notre armée, authentique enfant de troupes ; fils de maçon, il a gravi tous les échelons pour atteindre le plus haut niveau de la hiérarchie. C'est un exemple qui doit être diffusé.

Ces réflexions valent aussi pour les enjeux relatifs à la problématique de la préservation de l'environnement et du développement durable.

LA RATIONALISATION DE L'ORGANISATION DE LA DÉFENSE

On peut distinguer trois enjeux.

L'amélioration de l'utilisation des crédits budgétaires

Nous devons avoir le courage de reconnaître que, sauf à envisager un renversement de la conjoncture entraînant une croissance aussi exceptionnelle qu'imprévisible, nous sommes voués à nous retrouver confrontés à d'importantes difficultés d'ordre budgétaire. Au regard de la situation des finances publiques, de l'endettement de notre pays, il faut noter que le service de la dette est plus important que le budget de la défense. Il faut le dire. Beaucoup plus d'argent est consacré à tenter de réparer des déficits budgétaires passés, qu'à préparer l'avenir, notamment dans le domaine de la sécurité. Il sera nécessaire, à ce titre, de poser des jalons en termes de réorganisation territoriale. Nous ne pouvons ainsi pas poursuivre une « politique au fil de l'eau » qui aurait pour conséquence que l'on ne veuille toucher à rien de la consistance de chacune de ces implantations, voire que cette consistance diminue. Il faut avoir à l'esprit le risque d'être en déphasage total entre une construction théorique intéressante et une « opérationnalité » sur le terrain qui, elle, ne le sera plus. Je résumerai tout cela par une formule : il vaudra mieux à l'avenir réduire le nombre de régiments plutôt que le nombre d'hommes au sein d'un même régiment. Les conséquences seront fortes ; le domaine politique devra avoir le courage de les assumer. À l'intérieur de tous ces éléments de réforme, il est essentiel de tenter de préserver le caractère opérationnel de nos forces. La compagnie doit être maintenue comme cellule de base de notre engagement. Mais faut-il avoir un nombre minimum de compagnies pour que la structure d'accueil qu'est le régiment ait une consistance opérationnelle efficace ? Ces éléments de densification pourront peut-être se conjuguer à plusieurs niveaux. Il sera nécessaire de redensi-

fier quelques régiments, dans un premier temps, avec un objectif essentiel, pour l'infanterie, à savoir la capacité de projection. Les menaces actuelles nous font penser qu'il s'agit là d'un enjeu particulièrement important.

La nécessité de simplification des chaînes organiques de commandement

Entre les unités de base et les états-majors, il y aura peut-être lieu de s'interroger sur la pertinence, ou du moins sur l'ampleur de certains échelons intermédiaires. Nous pensons que la future loi de programmation militaire devra impérativement clarifier certains de ces enjeux. Cela est vrai pour l'utilisation des crédits budgétaires et aura des conséquences sur la nécessité de faire des choix et de rendre certains programmes prioritaires en matière d'investissement. Je ne reviendrai pas sur la problématique de la bosse des investissements à laquelle nous allons devoir faire face et sur les difficultés liées à l'impérieuse nécessité de prendre des décisions. Les équipements sont parfois en bout de course, et on aboutit à des situations de rupture. La capacité de projection des forces armées sur les théâtres extérieurs doit être la priorité par excellence. Il faudra mettre en œuvre des capacités de moyens de transport et de projection : l'A400M, les chalands de débarquement, l'aéromobilité avec le NH90. Il faudra réfléchir sur l'opportunité de certains programmes concurrents et avoir le courage de reconsidérer nos choix d'équipement, et faire en sorte que la modernisation des équipements terrestres soit préservée. Il faut aussi noter l'attente forte concernant les petits équipements – matériels, munitions et autres – qui est un élément déterminant pour le moral de nos troupes. Il faut prendre en compte que le maintien en condition opérationnelle (MCO) des équipements, quoi qu'il adienne, ne se dégradera pas. Remplacer du matériel vieillissant par du matériel neuf laisse à penser que l'entretien sera moindre ; mais, le matériel étant souvent plus sophistiqué, les coûts sont en fait égaux, voire plus élevés.

Concernant les choix d'investissement, il faut s'arrêter sur la notion d'espace qui représente à nos yeux une priorité ; cela implique en effet toute la politique de renseignement. Il est important de conserver une certaine autonomie, tant au niveau national qu'européen, en la matière.

Poursuivre la réorganisation des armées

Il faut donner des moyens plus importants et consistants au CEMA dans le cadre de l'interarmées. Je ne rentrerai pas trop dans les détails, étant donné l'heure. Certaines questions doivent être posées à ce niveau, qui concernent la réorganisation des armées à travers des CEMA aux pouvoirs accrus à bien des égards.

La problématique du contrôle du Parlement fera peut-être l'objet d'une question à laquelle je répondrai volontiers.

CONSTRUIRE LA DÉFENSE EUROPÉENNE

Je passerai très rapidement sur ce point. Selon nous, il faut diffuser l'idée d'une défense européenne s'appuyant sur la coopération entre les armées nationales et une plus grande mutualisation des forces et du renseignement. Il faut procéder de manière ciblée, thématique et souple, tout en entretenant la communication sur des schémas et des éléments d'expérience. L'orateur qui m'a précédé a évoqué l'expérience du Congo ; cela fait partie des points sur lesquels nous pourrions revenir.

Il faut redéfinir les liens avec l'OTAN, dans l'objectif d'assurer une plus grande autonomie européenne en matière de défense. Ce chantier me semble extrêmement important.

Tout aussi important est le chantier qui porte la nécessité d'ouvrir un débat sur la dissuasion nucléaire et les formes que celle-ci doit prendre dans le cadre de la défense européenne. Aujourd'hui, certains intérêts vitaux de notre pays sont européens. Pour autant, nous ne devons pas oublier qu'il ne peut y avoir de collégialité dans l'engagement de l'arme nucléaire. Ce dernier élément ressortit toujours aux prérogatives du Président de la République. Le Président Chirac a ouvert un débat en la matière qui, rapidement refermé, mériterait d'être débattu à nouveau.

Il faut encourager les liens défense-économie. Cela passant par trois éléments essentiels :

- soutenir les efforts en matière de recherche militaire et mieux permettre aux petites entreprises de participer à la recherche et au développement des armées. Les conséquences pour notre autonomie seront indéniables, ainsi que pour nos capacités, mais aussi pour le maintien d'un certain savoir-faire dans le giron national ;

- mettre en œuvre une politique d'intelligence économique et de protection de nos entreprises sensibles, notamment les PME. Certaines d'entre elles se trouvent dans des secteurs très sensibles et stratégiques ; elles possèdent parfois un faible capital et peuvent être l'objet de rachat aux conséquences non négligeables ;

- développer l'interface entreprise-armée pour l'amélioration de la gestion économique de l'après intervention. Bien souvent, sur les théâtres extérieurs, nous menons le travail à bien, et d'autres en profitent. Les réservistes peuvent à cette occasion jouer un rôle important. En tout cas, il est indéniable que l'impact de la défense sur l'économie, sur l'emploi est fort et mérite d'être consolidé et développé.

Je vous prie d'excuser la longueur de mon propos préliminaire. C'est avec plaisir que je répondrai à vos questions.

* *
*

Jean-Claude Mallet — Monsieur le Député, nous vous remercions. Vous avez couvert un champ très important et nous vous en sommes très reconnaissants.

Nous pourrions commencer par revenir sur votre premier thème, concernant le renforcement du lien entre armée et nation, thème auquel votre formation est particulièrement attachée.

François Heisbourg — L'optique dans laquelle s'inscrit la commission du Livre blanc est avant tout une logique de défense et de sécurité nationale. Nous devons évidemment tenir compte des autres aspects, mais ces derniers ne sont pas centraux. L'aménagement du territoire est très important : s'il existait en France un Livre blanc sur l'aménagement du territoire, je ne doute pas que l'on évoquerait des aspects de défense ; mais on ne fait pas de la défense pour faire de l'aménagement du territoire.

Cela étant, à propos des liens armée-nation, vous n'avez pas évoqué un aspect, sur lequel j'aimerais avoir votre avis. Nous constatons des difficultés de recrutement, au niveau des hommes et des femmes du rang, pour l'armée de terre. Le ratio entre le nombre de candidats et le nombre de postes n'est pas très satisfaisant. D'autres pays, confrontés au même type de problème, ont pris, dans le passé, des mesures d'élargissement du vivier de recrutement en faisant appel, de manière très volontariste, aux « minorités visibles ». Qu'en pensez-vous ? Devrions-nous prendre certaines mesures particulières pour renforcer la présence de ces minorités dans les armées ?

Philippe Folliot — Cela entraîne deux éléments de réponse.

La capacité. Nous avons 1,2 candidat pour 1 poste dans l'armée de terre. Le choix est assez étroit. Si l'on observe l'évolution des pyramides démographiques, en conjuguant cette observation à celle de la concurrence entre la défense et les autres secteurs d'activités, pour attirer les éléments les plus motivés, de nombreuses questions seront à poser.

La première tient à l'attractivité des carrières militaires. Il faudra rendre ces dernières au moins aussi attractives que celles de la fonction publique, secteur civil.

François Heisbourg — Vous pensez aux 35 heures ?

Philippe Folliot — Les 35 heures se situent aux antipodes de la logique de l'engagement militaire. Il faudra passer à des procédures de revalorisation des carrières.

La seconde réponse tient à ce que le militaire, comme tout un chacun, possède une vie de famille. Se pose alors la problématique du travail des épouses. Parfois, dans de petites implantations, sur de petites villes,

dans des régions peu ensoleillées, les éléments d'attractivité sont peut-être moins forts que dans des villes plus importantes et dans des régions où règne une autre image. Ces éléments sont objectifs. Il faut permettre aux membres de l'armée de terre...

François Heisbourg — Pardonnez-moi de vous couper. Ce que vous dites est extrêmement intéressant, mais vous ne répondez pas à la question.

Philippe Folliot — J'en arrive aux minorités visibles. Je veux dire qu'il s'agit d'un ensemble. Ces éléments relatifs à la capacité d'attractivité de la carrière militaire seront vrais pour tout le monde, minorités visibles ou non.

Un point soulève notre opposition : la notion de discrimination positive. Cette dernière nous semble aller à l'encontre du principe d'égalité républicaine et ne constituera pas nécessairement un élément positif en termes de réussite. Prenons un exemple de terrain. Le 8^e RPIMA dans ma chère ville de Castres comporte des minorités visibles déjà fortement représentées. Par le biais de l'action menée sur les possibilités d'ouverture au niveau des lycées et des écoles militaires, nous devons nous aligner sur des expériences telles que celles menées par Sciences Po Paris ; ces procédures permettront à certains candidats de condition modeste d'accéder à des écoles d'officiers. Il est vrai que cette diversité n'est pas encore palpable aux niveaux élevés de la hiérarchie, mais il faut pérenniser cette démarche pour pouvoir trouver ces éléments au sommet un jour. Mais la nature même de l'engagement et la volonté d'embrasser ce type de carrière doivent prévaloir sur d'autres éléments, et notamment la notion d'origine.

Jean-Claude Mallet — Il me semble en effet que cela implique une politique d'attractivité et de fidélisation permettant à ceux qui commencent à s'engager, d'avoir envie de continuer.

Thérèse Delpech — Ma question porte sur le rôle du Parlement dans les situations de crise. Vous avez beaucoup évoqué les opérations extérieures, mais vous n'avez pas parlé des crises qui peuvent se produire sur le territoire national : pandémies, actes de terrorisme.

Philippe Folliot — J'espère un rôle accru du Parlement. Aujourd'hui, le Parlement n'a qu'un rôle très second en la matière. Dans les gènes de la V^e République se dessine le rôle quelque peu mineur du Parlement.

Nous devons éviter de tomber dans deux travers : copier ce qui se fait dans certains pays étrangers avec un vote du Parlement avant l'envoi de troupes en Opex. Cela ne fait pas partie de notre culture. En situation de crise à l'extérieur, il est nécessaire de protéger nos ressortissants et que l'exécutif puisse décider rapidement. Il n'existe aucun problème à ce niveau. Mais actuellement, le contrôle ne se fait qu'*a posteriori*, de manière très tardive et très relative ; cependant, une autorisation *a priori* semble excessive. Il faut trouver un juste milieu. Il nous paraîtrait légitime qu'une information du Parlement se fasse en amont. Dans le cadre des travaux de la commission Balladur, il faudrait que, lorsque nous

envoyons des troupes à l'étranger ou bien que nous constatons des troubles intérieurs, le Parlement puisse être informé dans un laps de temps assez court, de l'ordre d'une semaine. Je ne suis pas favorable au déroulement d'un vote, mais plutôt à une information.

Un autre élément me paraît essentiel : nous devons conserver, à l'Assemblée nationale, une commission de la défense propre. Au Sénat, existe une commission mixte défense-affaires étrangères, mais nous avons l'impression que celle-ci s'intéresse plus aux affaires étrangères qu'à la défense. Il me semble important que quelques élus de la nation puissent prendre à bras-le-corps cette problématique relative à la défense ; peut-être pourrions-nous servir de liens, de relais à certains égards. Nous pourrions aussi disposer de schémas parlementaires de contrôle accrus. Actuellement, le contrôle parlementaire est mineur. Vous avez rappelé, tout à l'heure, monsieur le Président, que j'étais, sous la précédente législature, rapporteur et contrôlais tout ce qui avait trait à la gendarmerie. La gendarmerie représente un peu moins de 7 milliards d'euros de crédits et un peu plus de 100 000 membres du personnel. Pour assumer cette mission, au-delà du temps dont je disposais et de la difficulté liée à la double exigence vis-à-vis d'un député, j'ai pu bénéficier d'un administrateur de l'Assemblée nationale à temps très partiel. Je compare cette situation avec celle d'un membre du Congrès américain. Il disposait pour sa part, d'une équipe d'une quinzaine de personnes assumant des fonctions de contrôle, avec des spécialistes du budget. Il faut donc des moyens supplémentaires ; mais ceux-ci permettront de faire gagner d'autres moyens et de mieux assumer notre mission. Or nos missions de contrôle fonctionnent sur le principe du sondage ; nous sommes tributaires des éléments chiffrés qu'on nous donne, parce que nous ne disposons pas des moyens pratiques et techniques d'aller vérifier sur place par nous-mêmes.

Jean-Claude Mallet — Monsieur le Député, sur ce point des moyens mis à la disposition des commissions traitant des questions de défense ou de sécurité, les moyens sont-ils dépendants de budgets octroyés par la puissance publique, c'est-à-dire l'État, ou bien s'agit-il de moyens votés par le Parlement lui-même pour ses propres capacités ?

Philippe Folliot — Il s'agit de moyens votés par le Parlement lui-même. Il existe certains schémas d'arbitrage internes au Parlement. Il y a quelques jours, un général à la retraite me confiait qu'il considérait que le problème des parlementaires français consistait à ce que, à la différence des parlementaires étrangers qui se rendent immédiatement sur le lieu de crise où se trouvent leurs troupes, ils ne le font que peu ou tardivement. Nous consacrons aux déplacements de maigres moyens. Cela est aussi une question de culture. Pourtant, nous savons l'importance que peut revêtir aux yeux de nos hommes sur le terrain le fait de savoir que des représentants de la nation sont à leurs côtés, pour les épauler, les écouter, relayer les informations. En tant que parlementaire, nous disposons d'une certaine liberté permettant de sortir du carcan de l'exécutif, mais il faudra en user plus qu'aujourd'hui.

Jean-Claude Mallet — Je souhaite que nous remercions le Sénat, car c'est grâce à la commission de la défense et des affaires étrangères que vous êtes ici et que nous sommes ici, dans cette salle Médicis du Palais du Luxembourg, grâce à sa courtoisie.

Benoît d'Aboville — Monsieur le Député, vous avez souligné votre intérêt pour les aspects armée-nation qui sont effectivement, après la fin de la professionnalisation, sont toujours d'actualité. Ma première question porte sur la JAPD. Vous avez souligné qu'il s'agit d'un point de contact entre les jeunes et l'armée ; mais il a été conçu à des fins de recrutement. Le transformer en une sorte de journée d'éducation civique ne risque-t-il pas d'affaiblir l'aspect recrutement dont vous avez rappelé l'importance ?

En outre, vous soulignez la priorité donnée à la projection extérieure et le rôle du Parlement. Vous avez mentionné un certain nombre de priorités d'équipements, etc. Mais je lis dans une intervention que vous avez faite, que vous entretenez quelques doutes sur le porte-avions. Considérez-vous que le porte-avions n'est pas un élément de la projection extérieure ?

Philippe Folliot — À propos de la JAPD, il est clair qu'il s'agit d'en redéfinir certains aspects de contenu. Peut-être me suis-je mal exprimé à ce propos. Elle doit, bien entendu, conserver son rôle majeur de vitrine pour les forces armées. Quant aux perspectives de recrutement, je suis tout à fait d'accord et je pense qu'il faudra pouvoir axer nos efforts sur cet élément. Cette journée peut être l'occasion de développer certains éléments en lien avec le sens civique. Mais, la finalité n'est autre que celle-là. Nous parlons de la Journée d'appel de préparation à la défense. Je crois que les mots ont leur importance.

Concernant la capacité de projection et le deuxième porte-avions, il s'agit d'un débat très complexe qui, à mon sens, mérite une réponse autre que laconique, formulée en quelques secondes. Mais il faudra donner la priorité à certain nombre de choix. La capacité de projection est, bien sûr, polymorphe. Revenant à ce que je déclarais, je crois que nous devons donner la priorité à l'A400M, aux chalands de débarquement, au NH90. Cela ne signifie pas que le deuxième porte-avions ne doit pas être envisagé, mais si le choix est fait de le construire, cela ne doit pas avoir pour conséquence de retarder plus encore d'autres choix. Je pense notamment à l'A400M. Nous risquons d'être confrontés à une rupture capacitaire. Ajouter à cette dernière des choix politiques et budgétaires ayant pour conséquence un dépassement des délais, sans compter les problématiques liées à l'industrie, risque d'entraîner de sérieux problèmes à terme. Je fais une parenthèse. Il faudra se poser la question du caractère européen de ce programme. Les capacités de MCO de l'A400M ne pourront-elles pas être visées à l'échelle européenne ? En l'occurrence, tout reste à créer pour l'Europe de la défense ; ne pourrions-nous pas alors envisager la vertu d'exemple d'un tel dispositif ?

Amiral Édouard Scott de Martinville — J'ai une question sur le lien défense-économie que vous avez évoqué et, en particulier, sur la question de la protection des petites entreprises. Un effort très important a été réalisé

sur l'intelligence économique, avec la mise en place de structures, la définition d'une stratégie interministérielle et la mise en œuvre d'une organisation territoriale. Au niveau local, quels résultats concrets de cette démarche constatez-vous ? Celle-ci vous semble-t-elle suffisante ? Ou bien estimez-vous qu'il reste encore des efforts importants à fournir dans ce domaine ? Si oui, lesquels ?

Philippe Folliot — Selon nous, certaines questions doivent encore être posées. Trop longtemps et trop souvent, dans notre pays, on a fait preuve d'une grande naïveté vis-à-vis des petites comme des grandes entreprises. Peut-être avons-nous tendance à communiquer trop d'éléments et à ne pas prendre garde à des capacités d'espionnage industriel venant surtout de nations alliées. Que pouvons-nous faire par rapport à cela ? Un exemple très concret. Lorsque l'on dispose d'un système d'armes très compliqué, on se rend parfois compte que, dans ce système – avion, char ou autre –, la pièce lambda est produite par une société X, alors qu'elle est un élément névralgique du système. Pour parvenir à peser sur des choix, par rapport à une puissance étrangère, il existe plusieurs possibilités, outre la notion d'espionnage. On observe un certain nombre de rachats d'entreprises ; par le biais du pouvoir capitalistique qu'elle va prendre, elle acquerra alors le contrôle d'un certain savoir-faire. Il peut y avoir là danger ! Il faut envisager la protection du capital de ces entreprises à travers les capacités de la Caisse des Dépôts et Consignations, par exemple.

Jean-Claude Mallet — Monsieur le Député, je vous remercie. Les priorités que vous avez exposées au nom de votre parti le Nouveau Centre sont très claires, à la fois dans le domaine du lien armée-nation et à la fois en ce qui concerne les programmes. Nous vous remercions de votre exposé et de l'échange auquel vous avez bien voulu vous prêter.

AUDITION
DU FRONT NATIONAL
(M. JEAN-MARIE LE PEN, M. HUBERT DE BEAUFORT
ET M. MICHEL HUBAULT)

MERCREDI 31 OCTOBRE 2007

Jean-Claude Mallet

Monsieur le Président, nous vous remercions d'avoir accepté notre invitation. Dans le cadre de la mission qui lui a été confiée, la Commission qui prépare le Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale interroge toutes les formations politiques du pays, représentées au Parlement ou au Parlement européen. C'est à ce titre que nous vous avons convié. Vous avez reçu la lettre de mission du Président de la République, évoquant l'ensemble des questions de défense et de sécurité nationale, qu'il souhaite voir abordées par la Commission pour les quinze prochaines années. Elles traitent des sujets comme celui de l'évolution de l'environnement international, de la formation, de l'entraînement et de l'équipement des forces, ainsi que le lien entre l'armée et la nation. Nous sommes ainsi heureux d'entendre vos réactions à cette lettre de mission.

Jean-Marie Le Pen

Monsieur le Président, permettez moi de vous présenter M. Hubert de Beaufort, géopoliticien, et ancien d'Indochine, comme moi, et M. Michel Hubault, fonctionnaire européen et spécialiste de ces sujets.

En 1972, dans le contexte international de la rivalité entre les États-Unis et l'Union soviétique, le premier Livre blanc définissait toutes stratégies militaires. Celui de 1994, cinq ans après la fin de la guerre froide, redéfinissait cette stratégie. L'écriture d'un nouveau Livre est nécessaire pour cinq raisons :

- la loi de programmation militaire 2003-2008 arrive à échéance ;
- l'édition du Livre blanc de 1994 fixait une stratégie jusque dans les années 2010, mais les engagements pris en 1994 n'ont pas été respectés ;
- la chute du budget de la défense, passant de 2,6 % à 2 % de notre produit intérieur brut de 1995 à 2005 ;
- la suspension du service militaire, l'obsolescence des équipements militaires à un niveau inégalé ;
- nos armées sont progressivement replacées sous le commandement militaire de l'OTAN depuis 1996.

Le projet de défense européenne présenté dans le Livre blanc de 1994 s'avère être aujourd'hui une illusion qui a servi à justifier le désarmement de la France. De plus, en terme d'environnement géopolitique, il apparaît également qu'après la fin de l'URSS et le drame des tours de Manhattan, les priorités de la défense nationale ne sont plus les mêmes.

Pour le Front national, la dissuasion nucléaire et la projection de puissance s'accompagnent d'un objectif de protection et de prévention. La défense intérieure de la France est devenue prioritaire, à l'exemple de ce que pratiquent les Américains depuis 2001, pour limiter tant l'accès que le droit au séjour sur leur sol. Le cas de la France est malheureusement fort différent : dans notre pays nous évaluons les nouveaux immigrants à 400 000 par an, selon les estimations les plus basses, soit deux à trois fois plus que l'immigration officielle. Ceci dynamite non seulement les comptes sociaux mais aussi la paix civile, la sociologie des banlieues, le niveau de vie général, les conditions de logement et l'éducation nationale. Les émeutes urbaines de l'automne 2005 sont une illustration du danger que constitue pour la sécurité nationale, la politique d'immigration menée depuis trente ans. La France officielle compte 63,5 millions d'habitants alors que la France réelle en compte vraisemblablement 70 millions, avec 10 millions d'immigrés et non pas les 5 millions retenus par l'INSEE. Un pays peut-il avoir une politique de sécurité et de défense sans connaître d'abord les populations qui vivent sur son sol ? La réponse est évidemment : non. La sécurité intérieure implique d'effectuer en priorité un recensement précis permettant au ministère de l'Intérieur, qui intégrera les 100 000 hommes de la gendarmerie en 2009, de savoir qui et quoi protéger, qui et quoi surveiller.

Nous constatons aujourd'hui que la France n'a plus les moyens matériels, financiers et humains, pour assurer sa défense en terme de sécurité interne et externe. Le bilan de la politique d'armement suivie depuis 25 ans est désastreux si l'on se réfère aux rapports de l'Assemblée nationale et de la Cour des comptes. L'armée française reste organisée stratégiquement et matériellement pour la guerre froide, telle qu'elle a structuré le monde antérieurement à 1990. Ses matériels s'inscrivent dans ce contexte aujourd'hui daté : ils sont à la fois inefficaces, obsolètes et ruineux.

Que dit le rapport 383 de l'Assemblée Nationale portant sur l'état de la défense ?

Le coût du porte-avions *Charles de Gaulle*, sorti avec quatre ans de retard, dépasse 3 milliards d'euros et celui des quarante *Rafale* embarqués est estimé à 18 milliards d'euros.

Quelle peut être la valeur opérationnelle d'un navire qui ne peut tenir la mer que 145 jours par an et qui est immobilisé à l'heure actuelle pour dix huit mois ?

En 2008, l'armée de l'air aura 47 exemplaires de l'avion *Rafale*, dont le prototype a volé en 1986, il y a 21 ans. L'appareil n'est pas furtif. La Cour des comptes estimait son coût unitaire en 1997 à 1,12 milliards de francs soit 150 millions d'euros. Son coût pharamineux, aujourd'hui encore dépassé, constitue un scandale et une aberration. Seuls des appa-

reils furtifs comme le *F17* ou le *F22* américains correspondent aux exigences des années 2000.

Les chars *Leclerc*, conçus en 1981, développés à partir de 1986, étaient prévus à 1 400 exemplaires d'un coût unitaire de 4 millions d'euros. Seuls 360 blindés dont 320 opérationnels, sont sortis. Les coûts à l'unité sont passés de 4 à 16 millions d'euros.

Face à ce naufrage, l'armée de terre doit restaurer les vieux blindés à roue AMX-10 pour les faire durer jusqu'en 2015. Le bilan des grands programmes est atterrant et fait douter de notre capacité à affronter un conflit conventionnel, même de taille modeste. Les rapports des institutions fédérales américaines, comme notamment la CIA, affirment : « La France ne peut brandir qu'un sabre de bois, elle n'est pas crédible, vous ne pouvez pas compter sur elle ».

Toutefois dans notre armée, deux systèmes d'armes et deux matériels en vigueur sont valables :

- les systèmes d'armes sont notre dissuasion nucléaire d'une part, avec nos sous-marins lanceurs d'engins et nos sous-marins d'attaque et, d'autre part, les lance-roquettes multiples MLRS issus du programme OTAN, qui ont fait merveille en Irak et malheureusement au Liban, sous la férule des Israéliens après l'échec cuisant de leur offensive blindée face aux missiles modernes ;

- les deux matériels sont le missile antichar Eryx et le missile anti-aérien Mistral.

Du point de vue de la réflexion géopolitique, les armements mondiaux copient le plus souvent le modèle américain, mais avec des retards suffisants pour que les États-Unis maintiennent sans difficulté leur avance technologique et leur hégémonie géopolitique.

Quel futur faut-il alors préparer ? L'actualité et les derniers conflits ont clairement mis en lumière les choix stratégiques, techniques et psychologiques qui à notre époque s'imposent incontestablement.

Au niveau stratégique, notre armée doit être capable de remplir quatre missions :

- mener une guerre conventionnelle limitée. Cela nécessite une armée de terre non seulement dotée du matériel classique (blindés, hélicoptères de combat) mais aussi des nouvelles armes (drônes, etc.) ;

- répondre aux menaces de déstabilisation intérieure. Cela nécessite de posséder un service de renseignement efficace ; d'autre part, une défense opérationnelle du territoire performante assurée par la gendarmerie et par une garde nationale ;

- mener des actions outre-mer. Cela nécessite de transporter rapidement et de façon autonome des troupes terrestres, voire de rapatrier nos ressortissants dont la sécurité serait menacée ;

- entretenir notre force de dissuasion nucléaire.

Au niveau tactique, des priorités s'imposent aussi :

- privilégier l'observation grâce aux satellites et aux drônes spécialisés ;
- la précision des tirs qui remplace les tapis de bombes de la dernière guerre, le GPS et la visée laser garantissant une efficacité proche de 100 % .

– la furtivité qui laisse les radars aveugles devant l'intrusion des avions et des missiles de croisière.

Il nous apparaît donc clairement que les divisions blindées et leurs chars lourds, l'aviation non furtive, les armadas navales de surface trop vulnérables sont devenues obsolètes.

Sur ces bases, quelles sont les priorités d'armement pour la France ? Il faut :

- reprendre à notre compte le projet Galileo pour ne plus dépendre de l'inertie européenne et du GPS américain ;
- lancer un programme de 300 missiles de croisière furtifs d'une portée de 3 000 kilomètres utilisables à partir des sous-marins d'attaque ;
- stopper le programme *Rafale* et lancer l'étude d'un appareil furtif ;
- ne plus miser sur les porte-avions et lancer demain à la place plusieurs hélicoptères rapides et sous-marins d'attaque équipés de missiles de croisière ;
- remplacer les chars *Leclerc* trop vulnérables par des blindés à roue manœuvrant dans le cadre de brigades légères ;
- maintenir les lance-roquettes multiples (MLRS) qui se révèlent toujours comme un substitut des armes nucléaires tactiques.

Au point de vue de la politique industrielle, le ministère de la Défense devrait ne retenir que les systèmes d'armes pouvant être produits en quantité suffisante selon des normes industrielles standardisées et dans des délais rapides.

Les Français accepteront de fournir l'effort budgétaire nécessaire à la défense du pays si le lien entre la nation et son armée soit renoué. Le service militaire, jusque dans les années 1970, en permettant à tous les jeunes Français d'acquérir la formation technique et morale indispensable, constituait un fondement de la cohésion nationale. Sa suspension en 1996 a eu deux conséquences fâcheuses :

- faute de moyens, la professionnalisation ne permet pas à l'armée de recruter tout le personnel de qualité dont elle a besoin ;
- la majorité des jeunes Français n'ayant plus de contact avec l'armée, la défense de la France n'est plus l'affaire de tous les Français, mais uniquement celle des professionnels progressivement coupés des civils.

Certes, le service militaire dans ses dernières années ne répondait plus à son rôle de cohésion nationale. En effet, la moitié d'une classe d'âge ne remplissait pas ses obligations militaires et il est inadapté aux conditions de la guerre moderne. Il ne s'agit donc pas de le recréer, pas plus que de le remplacer par un service civil obligatoire. Cette forme de corvée, d'autre part, ne résoudrait pas les problèmes de recrutement de l'armée et, d'autre part, constituerait une aberration économique et sociale.

Pour améliorer le recrutement et renouer le lien entre la nation et son armée, le Front national propose la création d'une garde nationale et la création d'un service militaire volontaire de six mois. Ce dernier serait une initiation au métier des armes et donnerait aux jeunes Français l'effectuant des avantages, notamment pour les candidats aux concours de la fonction publique. Il pourrait aussi servir de réservoir pour le recru-

tement de l'armée professionnelle et de la garde nationale qui, composée de civils effectuant régulièrement des périodes militaires, aurait pour mission principale d'assurer avec la gendarmerie la défense opérationnelle du territoire.

Ces mesures ne peuvent pas être mises en œuvre dans un pays qui aurait renoncé à sa souveraineté et dont les ressortissants seraient constamment sommés de faire repentance sur son passé et qui, faute de frontière, ne contrôlerait pas l'évolution de sa population. En effet, une défense nationale française nécessite un préalable : la pérennité de la nation française. De même, l'esprit de défense nécessite le développement dans notre peuple de qualités humaines, plus importantes que n'importe quel armement, aussi perfectionné soit-il.

Hérodote, dans le récit des guerres médiques, nous apprend que les petites cités grecques ont vaincu l'immense armée perse constituée d'esclaves et de mercenaires, parce que les soldats grecs avaient consentis d'une part, à se soumettre à la discipline de la Phalange, d'autre part, accepté de faire le sacrifice de leur vie. Ce sont ces qualités morales qui constituent la force principale des armées. Seules des institutions comme la famille, l'école mais aussi l'armée peuvent transmettre à notre jeunesse les valeurs qui ont fait la grandeur de notre pays et de notre civilisation.

Le patriotisme, la liberté, le dévouement, la discipline librement consentie, l'esprit de défense, nécessitent une réforme intellectuelle et morale, comparable à celle que mon compatriote Ernest Renan appelait de ses vœux en 1871 : « C'est votre devoir de la proposer, à défaut de pouvoir vous même la mettre en œuvre ».

* *
*

Jean-Claude Mallet — Monsieur le Président, je voudrais vous interroger sur deux points peu abordés dans votre introduction initiale. Tout d'abord le rôle du Parlement dans le lien entre l'armée et la nation. Pensez-vous que le Parlement, la représentation nationale, ont un rôle à jouer, soit dans la programmation militaire, soit dans les choix faits dans les interventions extérieures ?

Le deuxième point touche la question des alliances. Dans la relation entre la France et les grands partenaires américains, nous sommes liés par le traité de Washington de 1949. Quelle est la position du Front national sur l'Alliance Atlantique ?

Jean-Marie Le Pen — Sur le rôle du Parlement dans la défense nationale, je me permettrais de faire remarquer que, pour être représentatif, un système politique doit en effet avoir des instruments de représentation. Je suis le président d'un mouvement qui compte plusieurs millions d'électeurs, et qui en a témoigné à plusieurs reprises, et qui n'a pas un seul député au Parlement, ni à l'Assemblée nationale, ni au Sénat. Mon cas

n'est pas unique : c'est le cas d'un certain nombre d'autres formations politiques. Il me semble que seule la représentation proportionnelle permettrait au Parlement d'être réellement représentatif et de rétablir en effet un lien entre la nation et l'armée à travers, en quelques sortes, le Parlement. Mais telle ne me semble pas être l'orientation choisie, puisque aussi bien il a été proposé une mesure que je considère comme dérisoire, c'est-à-dire une liste de trente députés – ce qui a soulevé d'ailleurs la colère et l'ire de la plupart des députés, sur une liste élue à la proportionnelle, alors qu'il est évident que le système, pour être efficace, devrait ressembler au système allemand au minimum, à savoir l'élection de la moitié des députés dans des circonscriptions, et l'autre moitié élue sur une liste à la proportionnelle. Tant que ce lien ne sera pas rétabli, les parlementaires français représenteront à peine la moitié de la population française.

En réponse à votre deuxième question, à l'époque de la guerre froide, nous étions liés par l'Organisation du traité de l'Atlantique nord, dont le but était de contrer la terrible menace de l'Union soviétique sur la liberté et la sécurité de l'Europe de l'Ouest. Ces conditions se sont singulièrement modifiées.

Il semble que l'OTAN soit devenu un instrument pratiquement exclusif de la politique militaire et diplomatique des États-Unis. C'est ainsi, par exemple, que des alliés qui ont la faiblesse de se considérer comme importants, n'ont pas été consultés lorsque les États-Unis ont décidé d'intervenir en Irak. Personnellement, je souhaite que nous reconsidérons le problème de ces alliances militaires. Je suis partisan de l'union boréale, une union de nations qui irait de Brest à Vladivostok et qui inclurait les pays slaves (Russie, Moldavie, Biélorussie, Ukraine), comprenant la Sibérie faute de quoi la Russie perdra cette région par infiltration des populations asiatiques. D'autre part, l'Europe n'aura pas le substrat « minier » nécessaire à son développement et à son indépendance. Les alliances consistent à rassembler des peuples qui ont les mêmes aspirations et qui courent les mêmes risques. Il me semble que cela n'exclut pas une alliance cordiale, une entente cordiale, avec les États-Unis. Pour l'instant, le poids réciproque des uns et des autres soumet les pays européens, qui ne disposent d'aucune défense, à part les apparences de défense qu'ont la France et la Grande-Bretagne, à l'Amérique. C'est une affaire à remettre sur le chantier. Ce n'est pas la seule : celle de l'Europe est également à mettre en place.

Jean-Claude Mallet — Remettez-vous en cause l'Alliance Atlantique, au sens du traité de Washington, au bénéfice de l'alliance allant de Brest à Vladivostok ?

Jean-Marie Le Pen — Oui, me semble-t-il, mais les États-Unis sont dans ma conception un pays boréal, aussi. Par conséquent, il ne serait pas anormal qu'ils soient associés à cet accord, qui est continental d'abord. Nous sommes des pays qui nous touchons les uns les autres. Les États-Unis sont un peu éloignés de nous par la barrière maritime, même si les barrières ont aujourd'hui perdu leur caractère dissuasif. Je crois donc que c'est d'abord par un rapprochement Paris-Berlin-Moscou que peut

s'amorcer un autre équilibre mondial de façon à ce qu'une multipolarité soit relativement établie et que les États-Unis ne soient pas, par leur poids spécifique, pratiquement le seul moteur et la seule direction de cet ensemble.

Oliver Debouzy — Le Premier ministre qualifie notre situation financière de « faillite ». Le déficit budgétaire est évalué à 59 milliards d'euros par an. Le budget de la défense absorbe 2 % du produit intérieur brut.

Dans le contexte budgétaire actuel, dans quels domaines l'État devrait-il dépenser moins, pour favoriser la Défense ? Est ce dans l'éducation, dans le budget de la Culture, ou de la Santé et de la protection sociale des Français ?

Jean-Marie Le Pen — Il s'agit là bien évidemment d'une question de fait. Quelle est la situation actuelle ? Le premier devoir d'un État est d'assurer la protection de sa population. D'autant que l'on peut avoir des doutes sérieux sur l'efficacité des crédits considérables qui sont consacrés à l'Education nationale. Si on juge l'arbre à ses fruits et si on prend les chiffres qui sont avancés comme réels, à savoir que 20 % à 25 % des enfants ne sauraient qu'à peine lire et écrire à l'entrée en sixième, je crois qu'on ne peut pas compter sur cet instrument, largement et continûment dominé depuis des décennies par l'influence marxiste, pour instiller une volonté de défense dans la jeunesse. De surcroît, nous connaissons l'irruption continue de nouveaux immigrants avec les très nombreux enfants qui les accompagnent ou qui naissent d'eux – il suffit d'aller dans n'importe quelle école de la région parisienne, à la sortie d'une école maternelle, ou peut-être, dans certains cas, il n'y a même pas un élève blanc. Pratiquement, la totalité ou la quasi totalité des élèves ne sont pas, même si cela est contraire à la pensée unique, de la coloration habituelle des indigènes de ce pays. Je ne suis pas raciste ; je n'ai rien contre l'appartenance à la nation française de gens qui seraient d'une autre ethnie que celle des Gaulois, mais je considère que quand ceux-ci seront devenus minoritaires dans leur propre pays, il ne s'agira plus de la France, mais d'une autre entité, dont la défense sera probablement assurée par d'autres solidarités que celles sur lesquelles nous pouvons compter.

Je crois que nous ne devons pas faire de sacrifice sur le budget de la défense qui à 2 % me paraît être à la limite nécessaire. Je vous rappelle que le budget militaire des États Unis est de près de 4 % du PIB. Par conséquent, les efforts sont différents, mais il est vrai que les États-Unis ont relativement su préserver, aussi un esprit national. Les États-Unis sont une nation et un peuple fiers d'eux-mêmes, ce qui est sans arrêt mis en doute dans notre pays de façon complaisante par à peu près toutes les forces politiques, économiques, sociales, culturelles, religieuses et autres.

Hubert de Beaufort — Avec 2 %, le chiffre qui avait été énoncé par le Président de la République, nous considérons que l'on peut créer une défense qui soit crédible, ce qui n'est pas le cas à l'heure actuelle.

Michel Hubault — Nous proposons de revenir, en pourcentage, au niveau de 1995, lorsque le budget de la défense représentait 2,6 % du PIB. Il y

avait déjà des problèmes de déficit, puisque l'État est déficitaire depuis 1982. Ce que nous proposons, c'est donc 7 à 8 milliards d'euros en plus pour la défense, ce qui peut être réalisé en économisant sur les coûts que représente pour la nation la politique d'immigration, telle qu'elle est menée aujourd'hui. On retrouve ces coûts dans la protection sociale, l'éducation nationale, la politique de logement, etc. Il s'agit surtout de mieux répartir comme l'a dit M. de Beaufort, les dépenses consacrées à la défense et, en général, mieux répartir les dépenses de l'État.

Jean-Claude Mallet — Le budget en équipement est de 16 milliards d'euros, alors que la totalité du budget s'élève à 35 milliards d'euros. Vous proposez de l'élever à 43 milliards, uniquement sur l'investissement si j'ai bien compris ce que disait M. Hubault.

Jean-Marie Le Pen — Non, je ne crois pas que c'est ce que disait M. Hubault. Il n'a pas proposé de doubler...

Jean-Claude Mallet — Pas de doubler mais de rajouter 6 à 8 milliards d'euros au budget de la défense. Cela porterait le budget total à 42-43 milliards d'euros. Essentiellement sur l'équipement, ou sur les hommes et le fonctionnement, ou les deux ? Avez-vous une idée de la répartition ? Vous avez proposé la création d'une garde nationale qui aura forcément un coût.

Jean-Marie Le Pen — La question première est : « De quelle défense s'agit-il, de quel risque s'agit-il ? ». Le risque principal, généralement admis par les opinions, me semble être plus aujourd'hui interne qu'externe. On sait déjà depuis longtemps que les populations étrangères, dans la mesure où une grande partie d'entre elles restent liées à leurs pays d'origine, constituent un levier diplomatique considérable sur notre politique, pour les pays dont ils sont originaires. Ceci est illustré par le fait que 700 000 électeurs algériens ont le privilège que nous n'avons pas de voter pour un Président algérien, et de voter aussi pour un Président français. C'est dire ce que je pense de la double nationalité, dont je suis bien évidemment un adversaire. Mais, il est évident que les fortes minorités étrangères présentes sur notre territoire, parlant plusieurs dizaines d'idiomes différents, sont capables de créer des réseaux que nos services de police auraient bien du mal à pénétrer voire même à écouter, compte tenu du fait que pour la plupart d'entre eux, ils n'ont qu'une connaissance relativement limitée des langues étrangères, y compris de celles des minorités qui sont sur notre territoire.

C'est la raison pour laquelle nous faisons une proposition qui est différente : d'abord changer notre axe. Ne plus avoir les matériels, extrêmement coûteux, que sont le char Leclerc, l'avion Rafale, les porte-avions, etc, toute cette politique ancienne, pour s'adapter à ce qui pourra être demain non pas la guerre de 1945, mais la guerre de 2008, 2009, 2010, 2020... Il faut pour cela de l'imagination et je pense que les matériels et l'organisation que nous proposons sont probablement plus légers, moins coûteux et qu'une redistribution à l'intérieur du budget militaire lui-même s'impose. Mais nous acceptons l'idée que cet effort de reconstruction – en fait, il s'agit de construire une défense nationale française, car

on peut considérer que la défense européenne est une utopie – doit s'accompagner d'investissements nouveaux, en particulier dans un certain nombre de domaines hautement technologiques. Nous sommes d'accord pour faire cet effort, sachant, de surcroît, que les investissements qui sont faits dans les matériels de défense nationale sont utiles aux progrès économiques, techniques, et également sociaux.

Benoît d'Aboville — Monsieur le Président, je voudrais revenir sur la priorité que vous donnez à une défense de la France sur le plan intérieur au détriment, si je vous comprends bien, des interventions extérieures. Ces dernières années, de par sa gestion des conflits extérieurs, la France a tenu un statut international important. Nous avons notamment stabilisé des zones à risques comme les Balkans. D'autre part, si je considère votre regret de la disparition du service national, j'en déduis que la professionnalisation conditionne les interventions extérieures. Ces remarques m'amènent à la question : « la France doit-elle se désintéresser de l'environnement international, alors que des désordres provenant des pays extérieurs peuvent se répercuter sur elle ? »

Jean-Marie Le Pen — Monsieur, j'ai du me faire mal comprendre. Je n'ai pas dit qu'il fallait supprimer un certain nombre de choses au bénéfice d'autres. J'ai dit qu'il faut rééquilibrer notre défense en regard des menaces probables, des menaces éventuelles, celles que permet de déceler un certain esprit de curiosité et de recherche. Or, il se trouve dans notre pays des zones de non-droit, des zones dans lesquelles les forces de police, voire même les forces armées quand il s'agit de la gendarmerie, ne pénètrent pas, parce qu'elles ont peur de créer des incidents qui déclencheraient en chaîne d'autres événements comparables à ceux que nous avons vécu en 2005. Or, cette situation ne s'est pas améliorée, par l'assimilation ou l'intégration de ces populations. Elle n'a cessé de s'aggraver par l'augmentation continue du nombre des immigrés dans notre pays, nombre qui, sans changement de politique, aura forcément tendance à augmenter. Car, il y avait un milliard d'habitants en 1800, contre 7 aujourd'hui et cette population, essentiellement originaire du tiers-monde, est en constante explosion démographique. Par conséquent, la pression ne va pas diminuer, elle va augmenter. On a bien vu que certains se proposaient, si on manquait de bébés d'origine étrangère, de les faire entrer chez nous par des procédés qui ne semblent pas avoir bénéficié de quelque sympathie des milieux officiels.

Benoît d'Aboville — Quel est le degré de priorité que vous attachez à la capacité des armées françaises à mener des opérations extérieures pour stabiliser des zones influant sur notre sécurité nationale ?

Jean-Marie Le Pen — Je crois qu'il faut d'abord balayer devant sa porte avant de proposer d'aller balayer devant la porte des autres. Il me semble que l'orientation qui pourrait être celle de notre défense depuis l'élection de M. Sarkozy, et le rapprochement des États-Unis par rapport à la politique vis-à-vis de l'Iran, pourrait nous entraîner dans des risques extrêmement graves. Encore une fois, nous devons assurer la sécurité des 63 ou

70 millions d'habitants dans notre pays avant de penser à assurer la sécurité des populations dans d'autres parties du monde. Encore une fois, ce n'est pas du tout ou rien. C'est une répartition des risques : nous n'avons pas les moyens d'assumer l'ensemble des fonctions militaires d'une nation de premier plan comme les États-Unis. Nous devons donc essayer de hiérarchiser nos besoins et d'aller à l'essentiel. Or, il n'y a pas de sécurité externe s'il n'y a pas de sécurité interne.

Michel Hubault — Sur un plan technique, je voudrais compléter le propos sur l'intervention de la France dans les Balkans notamment en 1995. À l'époque, le service militaire était en vigueur. De même l'opération de Kolwezi en 1978 avait été effectuée par des professionnels, mais dans le cadre d'une armée fondée sur la conscription. De même, en 1991, même si notre formation était opposée à la participation de la France à cette guerre, néanmoins, la France a pu envoyer un corps de 10 000 soldats. Par conséquent, la professionnalisation de l'armée à partir de 1996 n'a pas augmenté les capacités d'intervention extérieure de la France.

Jean-Claude Mallet — Nous allons revenir sur la notion de garde nationale. Comment la voyez-vous opérer auprès de la gendarmerie nationale, et pourquoi excluez vous, semble-t-il, tout rôle de nos armées sur le territoire national ? Par qui serait formée cette garde nationale, et quel serait son caractère opérationnel ?

Jean-Marie Le Pen — L'armée française, dans tous ses éléments, peut être amenée à intervenir sur le territoire national, si un besoin irrésistible s'en fait sentir. Ce n'est pas exclusif. Encore une fois, nous ne sommes pas des hommes à esprit de système. Nous essayons de hiérarchiser les besoins et les moyens. Il est entendu que l'armée française a justement des besoins d'actions extérieures. Il apparaît indispensable de pouvoir s'appuyer ordinairement sur une présence de forces au niveau intérieur. Or, nous proposons de fournir des effectifs volontaires (un système égalitaire d'un service de 6 mois serait trop coûteux) qui assureraient en partie au moins le coefficient de dévouement nécessaire à ce service public de haut niveau. Ceci est atteignable moyennant un certain nombre d'avantages. Moi, j'avoue ne pas être choqué par le fait qu'un aspirant fonctionnaire pourrait recevoir des avantages consécutifs à son attachement à la cause de la nation, en effectuant un service militaire volontaire. Or, il semble qu'aux États-Unis, le système de la garde nationale ait rempli son office et constitue une force de sécurité qui n'est pas négligeable. Ce serait à la fois un laboratoire et un réservoir pour l'armée professionnelle elle-même.

Amiral Scott de Martinville — S'agissant du service volontaire de six mois et de la garde nationale, en avez-vous évalué les coûts et les effectifs concernés ?

Jean-Marie Le Pen — Il est évident que pour la formation de ces unités, leur encadrement pourrait être assuré notamment par d'anciens militaires. Je dois vous dire que nous n'avons pas évalué le coût qui dépendra naturellement des effectifs. Quel est l'objectif que nous nous donnons ? Est-ce que nous nous engageons dans une perspective de 30 000, 50 000

ou 100 000 hommes à mobiliser ? Cela reste à déterminer. Nous avons lancé cette idée étant entendu que les six mois de service engloberaient les deux mois de classe habituels pour assurer la formation et la discipline nécessaires, et en même temps un service très actif ouvert aussi bien aux femmes qu'aux hommes, plutôt dans la nature que dans des casernes ou des unités enfermées. Nous n'avons plus la chance d'avoir d'importants mouvements de scouts ? Ils existent encore mais ils restent très modestes. Il s'agit d'une manière de concevoir la préparation au service de la nation. Moi, je pense que le monde de demain, et même celui d'aujourd'hui, est dangereux. Notre devoir principal est d'assurer la sécurité et la défense de la vie des gens et l'on sait qu'elle peut être menacée.

Amiral Scott de Martinville — Avez-vous évalué le type de missions qui pourrait être rempli par cette garde nationale ou par les personnes effectuant ce service volontaire de six mois ? Comment voyez vous l'articulation avec les forces de la gendarmerie nationale sur le territoire national ?

Jean-Marie Le Pen — Je crois que cela existe déjà avec la réserve de la gendarmerie nationale ; je ne vois pas de problème. L'essentiel réside dans l'entraînement et dans l'entretien annuel ou pluriannuel, de telle sorte que ces unités puissent être appelées, au besoin en renfort des unités de gendarmerie ou des unités militaires pour les fonctions les moins militaires, les moins « engagées » possible. Il s'agirait d'une force d'appoint qui jouerait un peu le rôle de la garde nationale aux États-Unis. Je ne suis pas un américanophobe. Il faut prendre exemple sur ce qui réussit ailleurs et je suis prêt à donner en exemple ce pays pour ce qui est de leur esprit national, de leur patriotisme populaire et de leurs forces militaires.

Benoît d'Aboville — Je voudrais souligner les limites de la comparaison avec les États-Unis, qui sont un pays fédéral. S'agissant d'abord du budget : les 4 % [mentionnés plus haut] sont les 4 % du budget fédéral. S'agissant de la garde nationale : elle est d'abord à la disposition des gouverneurs, en raison de la structure fédérale. J'ajoute qu'elle peut également servir à l'extérieur. Actuellement, la garde nationale a beaucoup de problèmes de recrutement, précisément parce qu'elle est envoyée en Irak pour une durée de 15 mois

Jean-Marie Le Pen — Les Américains ne pouvant recruter suffisamment de professionnels dans leurs armées, ils ont recours à des civils dans beaucoup de domaines, notamment dans celui du combat et de la logistique. C'est d'ailleurs la pente sur laquelle nous sommes engagés. Ceci ne donne pas toutes les garanties de sécurité ; la moindre complicité pourrait faire échec aux procédures de contrôle.

Bruno Tertrais — J'aimerais revenir sur votre évaluation de la menace extérieure pour la France dans les 20 ans à venir. Vous avez mentionné le besoin pour la France de pouvoir faire face à une « guerre conventionnelle illimitée ». Dans la mesure où la Russie ne constitue pas pour vous une menace militaire extérieure, à quel type de menace militaire pensez-

vous lorsque vous évoquez ce programme très ambitieux et assez lourd de 300 missiles de croisière furtifs de 3 000 kilomètres.

Jean-Marie Le Pen — La situation du Proche et du Moyen-Orient peut inquiéter. Il est probable que parmi les pays du sud de la Méditerranée, ceux qui ne seront pas entrés dans l'alliance « chaleureuse et amicale » proposée par le Président de la République puissent porter préjudice par des tirs et l'exploitation d'unités intérieures stationnées sur notre territoire et qui pourraient être des éléments d'accueil pour des unités venant d'ailleurs. La sagesse réside dans le fait d'avoir un minimum de forces conventionnelles pour la sécurité, y compris la sécurité intérieure.

Hubert de Beaufort — Toutes les expériences de conflits entamés par les États Unis depuis vingt ans montrent la prédominance des missiles de croisière dans leurs actions militaires. N'oublions pas que la première guerre d'Irak a vu le déploiement de 500 missiles de croisière ; *idem* pour la seconde guerre. Les missiles de croisière se sont donc révélés comme un élément déterminant. Le président Le Pen faisait allusion à la précision, à la furtivité de ces missiles. Pour ce qui renvoie à la précision, le projet « Galiléo » devrait être repris par la France parce qu'il nous permettrait d'avoir l'autonomie de cette précision, joint aux satellites d'observation. Quand nous disposons de la précision, de l'observation et des appareils tels que les missiles de croisière qui sont la dominante actuelle des actions que nous pouvons constater chez notre premier allié, je pense que ce sujet constitue une priorité absolue. Nous vous avons donné le chiffre de 300 missiles de croisière. Il s'agit d'un minimum et ce devrait être une priorité.

Jean-Claude Mallet — À titre de précision, le projet du Président Sarkozy sur la Méditerranée n'est pas une alliance, mais une union.

Concernant la garde nationale, vous n'avez pas fait mention de l'importance des réservistes dans le lien entre la nation et l'armée. Or, dans le modèle d'armée professionnalisée décidé en 1996, la question de la réserve est tout à fait importante. Le risque n'est-il pas, si nous mettions en œuvre cette idée de service volontaire à six mois et celle d'une garde nationale assumant un certain type de fonctions sur le territoire national, d'assécher les ressources nécessaires pour constituer les réserves tant de la gendarmerie nationale que de nos armées ? J'ajoute que le concept de réserve est de plus en plus utilisé puisque que la police nationale et les services sanitaires font appel à ce type de capacité de ressources humaines.

Quelle est votre conception sur l'avenir de la politique des réserves ? Estimez-vous qu'elle soit suffisamment développée aujourd'hui ? Comment cette politique s'accommoderait-elle de votre projet de garde nationale et du service volontaire de six mois ?

Jean-Marie Le Pen — Je crois que les réserves actuelles devraient être intégrées dans le fonctionnement de la garde nationale. Ceci est un problème de déplacement de budget. Pour revenir à votre propos sur l'autonomie des États américains, on peut admettre que les régions françaises partici-

pent à l'entretien et au fonctionnement des réserves et de la garde nationale. J'ai fait allusion tout à l'heure à l'utilisation que nous devrions faire des anciens militaires et qui pourraient être intégrés à une force de cette nature.

Jean-Claude Mallet — La difficulté étant que les réserves sont de plus en plus incorporées au dispositif militaire. Des réservistes de la santé sont par exemple intégrés totalement dans la vie des régiments. Les armées recherchent des spécialistes dans d'autres domaines de spécialités rares aussi. Je doute qu'elles soient heureuses que l'ensemble de ces réserves soient détournées vers des missions de garde sur le territoire national.

Jean-Marie Le Pen — Je sais que nous n'aimons pas beaucoup faire du neuf en France. Mais je pense que ce sentiment est partagé par la gendarmerie qui, malgré l'occasion qu'elle va avoir de retrouver son ancien ministre au ministère de l'Intérieur, n'est pas absolument satisfaite d'être mise aux ordres du ministère de l'Intérieur. Chacun devra faire ce qui est le plus nécessaire pour le pays. Je sais bien que les capitaines de vaisseau médecins sont plus flattés d'aller sur les porte-avions ou les bateaux de guerre que d'encadrer la garde nationale. Cette symbiose entre l'armée et la garde nationale peut parfaitement être encouragée. Je crois qu'il peut y avoir beaucoup de bonne volonté pour servir à condition que le service soit stimulé, considéré, respecté, encouragé. Encore une fois, il n'y a pas de défense nationale sans nation, sans sentiment national, sans le respect d'un certain nombre de vertus dont celles du dévouement et du sacrifice. Je ne veux pas revenir à des temps anciens. Je m'adapte à notre temps mais je sais aussi que nous sommes sur une pente qui n'améliore pas notre défense ni notre sécurité.

Jean-Claude Mallet — Je vous remercie, Monsieur le Président, de votre contribution à nos travaux.

AUDITION DU MODEM
(GÉNÉRAL PHILIPPE MORILLON, 2S)

JEUDI 8 NOVEMBRE 2007

Jean-Claude Mallet

Mon Général, vous êtes depuis 1999 membre du Parlement européen et vous représentez devant nous le MoDem que nous avons convié à ces auditions afin de consulter cette formation politique dans le cadre de la préparation de ce Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale. Par ailleurs, vous bénéficiez d'un passé militaire. Vous avez quitté l'armée en 1997, après avoir servi dans de nombreuses opérations et à la tête de nombreuses forces, en particulier la Force d'action rapide de 1994 à 1996. Nous souhaitons bénéficier de votre expérience de parlementaire européen et d'homme politique engagé dans ce mouvement, et du fait de ce passé qui est aussi dans nos mémoires, nous sommes heureux de vous accueillir.

Général Philippe Morillon

D'abord, je considère comme indispensable d'avoir pensé à faire appel aux différents mouvements politiques pour nourrir votre réflexion, lorsque vous avez pour mission de réfléchir à l'avenir de cette politique de défense et de sécurité. Je vais parler du MoDem en reprenant les grandes lignes de la déclaration de François Bayrou au moment de s'engager dans la campagne présidentielle, c'est-à-dire au moment où *La Revue de la défense nationale* a demandé à chacun des quatre premiers candidats de s'exprimer sur ce thème. Je me trouvais avec François Bayrou tout à l'heure et j'ai pu vérifier que rien de ce qu'il a décrit à l'époque n'a véritablement évolué.

L'ANALYSE DES RISQUES ET DES MENACES

Nous sommes partis de notre réflexion au sein de l'UDF portant sur l'analyse des risques et des menaces. J'étais content d'entendre Ghassan Salamé vous parler de cette nécessité de ne pas seulement prendre en compte les menaces mais aussi les risques. Nous avons coutume de présenter un budget de défense comme une assurance et je crois que cette image est bonne. Or nous ne sommes pas aujourd'hui dans une position dans laquelle nous pouvons être en mesure de dégager des dividendes. La

paix est, je le crois aussi, une évidence pour tout le monde. Je voudrais sans prétendre à l'exhaustivité, énumérer quelques-uns des risques qui nous paraissent nécessiter de nous préparer à y faire face. Le terrorisme n'est pas seulement anti-américain mais aussi anti-occidental. Nous pouvons dire de la virulence du régime iranien qu'elle s'explique par une prétention à la constitution d'une force militaire nucléaire. En même temps, une dynamique de violence continue à frapper le Moyen-Orient et nous serons peut-être amenés à en parler à travers vos questions. L'émergence de la puissance militaire chinoise ne constitue pas une menace mais un risque à nos yeux. Le retour d'une certaine forme d'impérialisme grand-russe est, au Parlement européen, plutôt perçue comme une menace que comme un risque. Enfin, une instabilité meurtrière traverse des régions entières du continent africain. J'ai vécu cette expérience au titre d'un engagement en République démocratique du Congo il y a un peu plus d'un an.

L'ENGAGEMENT DU MODEM DANS LA CONSTRUCTION D'UNE EUROPE PUISSANTE

Les enjeux ne sont donc plus à l'échelle d'une nation, ce qui explique notre engagement résolu à l'UDF et au MoDem dans la construction d'une Europe puissante. Cette construction est attendue en raison de la conscience de sa puissance économique et démographique. Je n'oublierai jamais que lorsque Massoud s'est trouvé acculé dans son réduit du Panshir, il a fait appel à l'Europe. Cet appel à prendre place aux côtés des Américains, en tant que puissance, nous vient du monde entier. Cet appel nous vient aussi de l'intérieur car aujourd'hui, plus de 70 % de nos concitoyens européens souhaitent que l'Europe se dote d'une défense et d'une politique étrangère et de sécurité commune. Nous sommes loin d'avoir réalisé ce souhait aujourd'hui et il demeure pour nous un objectif. Je suis très sensible à la déclaration de Ghassan Salamé lorsqu'il évoque la vocation qui doit être celle de la France. J'ai coutume de dire que si je suis européen, c'est parce que je suis patriote. Je suis conscient qu'il n'existe plus d'autre solution pour la France que de prendre avec d'autres, le leadership de la constitution d'une Europe politique et d'une Europe puissante.

Par rapport à ces risques, je vous ai exposé les raisons de notre engagement résolument et ouvertement européen.

L'UNION EUROPÉENNE ET L'ALLIANCE ATLANTIQUE

Le problème consiste en une dualité qui nous a longtemps été imposée entre la construction d'une défense européenne et une appartenance à l'Alliance Atlantique. Je suis de ceux qui considèrent qu'il n'existe pas de rivalité entre ces deux tendances mais qu'elles sont complémentaires. Si nous ne sommes pas capables, nous, les Européens, de constituer cette capacité de défense dans la mesure de ce qui est attendu de nous et si

nous ne sommes pas capables de donner une consistance à cette défense européenne, l'Alliance Atlantique disparaîtra. Je formule ce pronostic devant vous. La tentation des Américains de se passer de l'Alliance est de plus en plus forte. Il ne faut pas en vouloir aux Américains de cette approche. Le citoyen américain commence à se demander pourquoi il continuerait à dépenser beaucoup d'argent pour la défense d'Européens qui sont en passe de devenir aussi riches que lui et peut-être même plus riche, sauf à la condition que les Européens acceptent le *leadership* de l'empire américain.

Par conséquent, aujourd'hui, en Europe se présente un choix : soit nous sommes capables de partager, comme le réclament les Américains, le fardeau de la défense de notre Europe, car l'Europe de la défense n'assure pas la défense de l'Europe et seule l'Alliance Atlantique peut le faire, soit nous ne sommes pas capables de prendre nos responsabilités à l'intérieur de cette Alliance et d'en assumer progressivement le *leadership* avec d'autres, en particulier avec le Royaume-Uni. De mon point de vue, un certain nombre de gouvernements des États membres défendent plus ou moins cette seconde option et j'ai dénoncé ce risque au Parlement européen. J'ai été l'auteur d'un rapport d'initiatives en 2003 et 2004 au sujet de la défense européenne, à l'occasion duquel j'ai tenu, dans l'exposé des motifs, ce discours d'après lequel il convenait de dépenser mieux, c'est-à-dire de ne pas continuer à construire chacun de notre côté nos chars, nos avions ou nos porte-avions, mais qu'il fallait aussi dépenser plus.

Autant, j'accepte l'idée qui va dans la continuité de ce que je viens de dire mais aussi dans la continuité du discours du Président Sarkozy, selon laquelle il faut réfléchir à ce que coûte à la France le fait de conserver la politique de « la chaise vide » dans l'Alliance. Je partage cette réflexion mais ne pourrais pas accepter l'idée qu'à cette faveur, nous puissions baisser la garde. Ce message serait en effet le message le plus négatif que nous pourrions transmettre. Un certain nombre de chefs d'État européens qui ne dépensent certainement pas ce qu'ils devraient fournir pour l'effort qui est attendu d'eux par leurs propres concitoyens ne pourraient pas recevoir ce message. Je perçois ici un risque et il s'agit peut-être du message le plus important que je pourrai vous apporter aujourd'hui. Nous avons l'ambition, au moment de la convention de Saint-Malo, de ne pas perdre de vue d'entraîner les États membres de l'Union à une prise de conscience de ce que nous ne pouvons pas prétendre à la fois indiquer aux Américains ce qu'il faut faire des forces rassemblées au sein de l'Alliance Atlantique et se placer entièrement sous leur protection. Je pense qu'il s'agit du point essentiel de mon intervention.

Il vous faudra en tout état de cause, et quelle que soit la solution adoptée, par rapport à l'Alliance Atlantique, développer votre travail, qui permettra de réarticuler les composantes traditionnelles. La dissuasion n'est plus une dissuasion du faible au fort mais une dissuasion du fort au fou, qui exige des capacités de frappe beaucoup plus précises. À ce sujet, je n'ai pas prétention à une meilleure connaissance que la vôtre. Il faudrait conserver la dissuasion et envisager la manière dont nous pourrions en partager la responsabilité au sein d'une défense européenne.

LA PROTECTION CIVILE

Concernant la protection, j'ai évoqué l'Alliance Atlantique. Il ne faut pas négliger la sécurité du territoire. Vous êtes investis d'une mission de défense et de sécurité. Nos concitoyens dans leur ensemble réclament de la sécurité. La sécurité du territoire représente à mes yeux une responsabilité nationale. Je pense que cette responsabilité devrait être confiée à la Gendarmerie nationale et c'est une des raisons pour lesquelles nous militons pour que la Gendarmerie nationale reste dans un cadre militaire. Dans ce domaine de la sécurité du territoire, nous devons faire un effort en matière de protection civile. Nous avons négligé cette affaire pendant toute la guerre froide, sous prétexte que penser une protection civile revenait à remettre en cause la nécessité de la dissuasion. La demande d'une protection civile, qui nous est renouvelée à l'occasion des grandes catastrophes naturelles, est une chose à laquelle nous devons réfléchir. Cette réflexion pourrait être associée au sujet d'un service civil, qui vienne aux côtés des pompiers et des forces de défense installer des structures.

LA PRÉVENTION

Dans le domaine de la prévention, nous avons effectué quelques progrès. Vous évoquiez tout à l'heure l'opération au Liban. Je déplore que, au Liban, nous n'ayons pas fait ce que nous avons eu le courage de faire au Congo, c'est-à-dire d'engager une force européenne sous mandat de l'ONU et à côté de la force des Nations unies. Je déplore qu'il n'existe pas aujourd'hui, alors que nous en aurions les moyens, une flotte européenne en Méditerranée. Il s'agit d'une affaire de volonté politique qui est incontestablement à notre portée. Nous sommes attendus en Méditerranée, et je remercie Ghassan Salamé de nous le rappeler. Une manière d'être présents consiste à s'engager sous mandat de l'ONU mais indépendamment comme nous l'avons fait au Congo. Je n'insisterai pas davantage, mais je suis convaincu de l'importance de ce point.

LA PROJECTION

La projection relève de l'organisation des moyens. Tout ce qui peut permettre l'amélioration de notre capacité de projection, en particulier la mise en œuvre d'un deuxième porte-avions qui pourrait être européen, sera très important.

Je terminerai sur une notion nouvelle que j'ai été content de voir apparaître au sein de l'Union européenne, d'une stratégie de la mer et des océans. Vous ne serez certainement pas étrangers à cette prise de conscience de la part de nos gouvernements et de nos concitoyens de l'importance que cette prise en charge aura sur le plan de la sécurité maritime,

face à de nombreux risques : le trafic d'êtres humains, l'immigration clandestine, etc.

Le temps qui m'était imparti arrive à son terme et je vous renvoie, pour complément, au texte paru dans *La Revue de la défense nationale* avant la campagne présidentielle, qui exprime peut-être de façon un peu plus ramassée nos engagements.

* *
*

Jean-Claude Mallet — Merci beaucoup mon Général. Vous présentez le privilège assez rare dans nos institutions de bénéficier à la fois d'une expérience militaire opérationnelle et d'une expérience politique forte. C'est pourquoi nous sommes intéressés par votre contribution et par les réponses que vous pourrez apporter pour favoriser le développement de notre projet.

Patricia Adam — En matière de défense, les parlements nationaux possèdent bien sûr une importance considérable, dans la mesure où ils votent les budgets et suivent de très près ces questions de défense.

Comment envisagez-vous la construction de l'Europe de la défense que nous sommes nombreux à souhaiter ? Comment percevez-vous le lien entre le Parlement européen et les parlements nationaux ? Ce lien n'existe pas aujourd'hui, ou trop peu, et les seules initiatives qui existent sont des initiatives un peu éparses. Elles ne sont pas suffisamment construites pour contribuer à l'Europe de la défense. Je suis allée à Berlin récemment pour parler de l'Agence européenne de la défense. Je m'aperçois bien que dans ces questions, nous discutons souvent de manière bilatérale et sans le Parlement européen.

Général Philippe Morillon — Premièrement, la commission des affaires étrangères, de la sécurité et de la défense du Parlement européen invite assez régulièrement des représentants des commissions des affaires étrangères des parlements nationaux. Cependant, il est vrai que ces rencontres ne sont pas systématiques. Pendant les cinq premières années de ma présence au Parlement européen, j'étais président de la représentation du Parlement européen à l'Assemblée parlementaire de l'OTAN. L'occasion de rencontrer des homologues, qui nous était offerte dans ce cadre, continue d'exister. L'Union de l'Europe occidentale avait un objectif mais n'a pas été efficace à l'époque, car aucun moyen n'était donné à ceux qui réfléchissaient. Certains documents élaborés par cette union sont encore très utiles aujourd'hui au Parlement européen.

Le Parlement européen manque d'expérience en matière de défense. C'est la raison pour laquelle j'ai joué un rôle important, à mon arrivée, dans la mesure où j'ai fait prendre conscience à mes collègues de cette nécessité de la défense. Le drame du 11 Septembre a constitué un électro-

choc à cet égard et a permis de faire progresser la Convention qui rassemblait des représentants des parlements nationaux et du Parlement européen autour du thème de la défense. Michel Barnier animait ce débat et j'ai collaboré de façon importante avec lui à cette époque. Je pense qu'il faut poursuivre notre démarche dans ce sens. Quel projet avions-nous en manière de construction ? Nous souhaitions, dans un premier temps, établir des coopérations renforcées avec pour ambition la création d'une eurozone de défense comme il existe aujourd'hui une zone euro, nécessairement dominée par les deux seules nations qui possèdent une autorité en matière de défense, à savoir la France et le Royaume-Uni. Nous avons réalisé un progrès au cours de la nouvelle mandature étant donné qu'aujourd'hui existe une sous-commission de la défense au sein de la Commission des affaires étrangères. Karl von Vogau est une personne dont je respecte l'engagement et que vous pourriez peut-être rencontrer, si vous en avez l'occasion.

Jean-Claude Mallet — Nous avons prévu de le rencontrer. Mon Général, je prolongerai la question de Mme Adam. Le Traité simplifié a été conçu notamment par la future présidence française de l'Union européenne, et considéré, à compter du premier juillet, comme une occasion de faire progresser l'Europe de la défense et le rôle de l'Union en matière de défense et de sécurité par le Président de la République et globalement, par l'ensemble des forces politiques françaises.

Comment le Parlement européen conçoit-il son rôle, alors que cette politique doit se développer, d'une part dans le domaine de la sécurité, face à des trafics de toutes natures, qui impliquent l'emploi conjoint de moyens civils et de moyens militaires, et d'autre part, face à la dimension de défense de cette politique européenne ?

Général Philippe Morillon — Si vous le permettez, je souhaiterais revenir sur le fait qu'il ne faut pas se tromper de signal. Il serait dramatique de laisser percer définitivement ce qui figure dans votre lettre de mission, à savoir une réduction de 20 % des dépenses militaires.

Jean-Claude Mallet — Cela ne figure pas dans notre lettre de mission, mon Général.

Général Philippe Morillon — Dans la presse, j'ai lu que nos armées ressentent une forte inquiétude à cet égard. Il convient donc de faire attention à ne pas prononcer de discours insuffisamment réfléchis et qui ont laissé croire que nous devons baisser notre vigilance. Si vous souhaitez que la France joue un rôle au moment de l'exercice de sa présidence en juillet de l'année prochaine, il vous faudra veiller à ne pas émettre de faux signal.

Ensuite, je souhaite que nous nous accordions pour déployer une flotte européenne en Méditerranée, qui pourrait être une flotte euroméditerranéenne. Nous sommes appelés à l'exercice de responsabilités au Proche-Orient mais nous ne possédons en Méditerranée aujourd'hui qu'une flotte virtuelle. Comment faire comprendre que nous éprouvons de l'intérêt pour ce qui se passe autour de cette mer, alors que nous en sommes absents ?

Pour répondre à votre question au sujet du rôle du Parlement, je dirai que nous ne sommes pas encore en possession du pouvoir de codécision, en particulier dans le domaine de la défense. Nous jouons un rôle de contrôle à l'occasion du vote du budget. Nous avons beaucoup insisté pour qu'un effort de recherche soit effectué. Nous avons combattu l'idée selon laquelle le système Galileo pouvait être mis en place à condition qu'il ne soit pas militaire. Cette idée est dépassée aujourd'hui et une majorité de mes collègues du Parlement ont pris conscience de l'importance qu'il y aurait à développer des moyens d'investigation et d'acquisition du renseignement, y compris dans le cadre de notre stratégie liée à l'espace. Nous avons également contribué à appuyer les efforts déployés par Javier Solana dans la mise en œuvre de quelques opérations européennes. Eurofor a été reçue avec beaucoup d'inquiétude au départ par la majorité de nos collègues, en particulier nos collègues allemands, puis le succès de l'opération à Kinshasa a démontré son efficacité. Je pense que vous pourrez compter sur un soutien de la majorité de l'Hémicycle pour que les choses évoluent.

Alain Delpuech — Le MoDem prend pour modèle, je cite, « les remarquables succès britanniques pour l'installation de responsables dans les instances européennes et l'occupation de postes clé et les bénéfices indéniables que le pays en retire ». Quelles sont vos propositions pour combattre ce que le MoDem qualifie d'« effacement de la France au sein des organisations européennes et internationales » ?

Général Philippe Morillon — Je vais vous lire ce que j'ai écrit : « À cet égard, en ce qui concerne la protection, je voudrais insister sur le fait que l'Europe de la défense n'est pas ou pas encore la défense de l'Europe. Jusqu'à présent, la défense de l'Europe, c'était l'OTAN. Protéger son territoire reste pourtant la fonction de base qui justifie l'usage d'outils de défense. Nous sommes toujours aujourd'hui dans cette situation paradoxale où l'OTAN joue en grande partie ce rôle. Je souhaite que petit à petit, les pays européens reprennent en charge cette fonction essentielle de leur défense. Il faut pour cela que nous acceptions de partager le fardeau financier de cette protection. Unis au sein de l'OTAN, les Européens pourraient légitimement revendiquer le *leadership*. Dans une telle perspective, on peut s'interroger sur le bien fondé de la politique de la "chaise vide" poursuivie par la France dans les instances intégrées de l'Alliance. »

Jean-Claude Mallet — Il me semble que cette question ne concernait pas spécifiquement l'OTAN.

Général Philippe Morillon — En refusant de faire partie des instances opérationnelles de l'OTAN, nous avons privé un certain nombre de nos chefs militaires, dont certains possédaient de grandes qualités, d'exercer des responsabilités auxquelles ils pouvaient prétendre. En effet, la réputation de l'armée française, en Europe en général, et au sein du Parlement en particulier est très bonne. Le Président Chirac, lorsqu'il a commencé à discuter de ce problème, a revendiqué le fait que des postes soient confiés à des responsables militaires français. Seulement, cette demande n'a pas

abouti à l'époque. Bentégeat est aujourd'hui le patron d'une entreprise qui, je l'espère, va compter progressivement.

Jean-Claude Mallet — Je rappelle pour ceux qui nous écoutent que le général Bentégeat est le président du Comité militaire de l'Union européenne.

Général Philippe Morillon — Si nous nous présentons avec cette prétention d'être des alliés, et de refuser d'être « les Athéniens de la Rome antique », nous, Européens, disposons de tous les atouts nécessaires, comme celui de l'héritage ou celui de l'expérience en matière de défense, et cette expérience compte encore davantage que les équipements. De plus, la principale raison de notre engagement est la défense de nos valeurs, qui sont attendues dans le monde entier. Nous avons le droit, et peut-être le devoir d'imposer que la France prenne une initiative forte dans ce domaine. Cette initiative est attendue par d'autres et mérite réflexion.

Jean-Claude Mallet — Mon Général, nous sommes pressés par l'horaire mais je voudrais vous remercier. Nous allons devoir arrêter maintenant cette audition. Je vous demanderai de bien vouloir nous transmettre les différentes positions du MoDem sur les questions qui ont été évoquées aujourd'hui. Elles figuraient également dans l'article que vous avez cité. Nous ne manquerons pas de vous recontacter.

Général Philippe Morillon — Je voudrais juste évoquer un détail concernant le rôle du Parlement dans les opérations extérieures. Les propositions d'Édouard Balladur me semblent aller tout à fait dans le sens de nos réflexions au Parlement européen.

Jean-Claude Mallet — Merci, mon Général.

AUDITION
DU PARTI COMMUNISTE FRANÇAIS
(Mme MICHÈLE DEMESSINE,
M. JEAN-CLAUDE SANDRIER ET M. VINCENT BONY)

JEUDI 8 NOVEMBRE 2007

Jean-Claude Mallet

Madame la Sénatrice, monsieur le Député, messieurs, comme vous le savez, la Commission a été chargée de préparer un Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale, en élargissant le spectre de ses travaux sur les questions de défense, pour atteindre celles de la sécurité nationale. Nous ne nous préoccupons pas seulement des moyens militaires ou des moyens civils mais de la coordination civilo-militaire. Vous avez accepté au nom du Parti communiste français de venir nous présenter vos réactions, vos suggestions et vos propositions au terme de la lettre de mission qui nous a été adressée par le Président de la République à la fin du mois de juillet dernier.

Je veux saluer Madame Michèle Demessine, sénatrice du Nord et maire-adjoint de Lille. Vous pourrez nous éclairer sur votre expérience d'élue locale. Monsieur Jean-Claude Sandrier, vous êtes député et membre de la commission des finances, vous avez travaillé notamment sur les exportations d'armement. Monsieur Vincent Bony, vous êtes secrétaire de la commission de défense nationale du PCF depuis 2005.

Vincent Bony

Monsieur le Président, madame, messieurs les membres de la Commission, je vais, comme nous l'a demandé notre secrétaire nationale Mme Marie-George Buffet, vous exposer les propositions du Parti Communiste Français pour l'avenir de notre défense nationale.

Permettez-moi, en introduction de mon propos de citer Jean Jaurès. « L'affirmation de la paix est le plus grand des combats », écrivait-il au début du xx^e siècle. Cette phrase conserve toute sa vigueur un siècle plus tard, dans un monde bien plus rapide, plus intégré et confronté à des défis mettant en jeu la survie de l'espèce humaine et de la planète. L'affirmation de la paix peut-être entendue comme la vision d'une absence de guerre ou de conflit ouvert. Nous affirmons cependant que la paix n'est pas simplement un état apaisé des relations, mais le mode d'existence le plus riche possible, reposant sur la compréhension mutuelle, la coopéra-

tion entre les peuples et le respect de la planète. Pour qu'en toutes circonstances, un peuple, et singulièrement le peuple français, puisse assurer son indépendance, l'apanage de la force doit demeurer sous contrôle de la souveraineté populaire. C'est pourquoi nous faisons de la démocratie le fondement de notre vision de toute sécurité collective.

Depuis les années 1990, le monde a considérablement changé. Une époque est révolue, celle où s'était répandue l'idée qu'à un affrontement de deux blocs devait succéder le règne sans partage d'une seule hyperpuissance sur le monde. Cela n'est pas le cas. La nécessité d'un troisième Livre blanc sur la défense de notre pays, est donc incontestable. Nous voulons cependant ici exprimer une critique forte au sujet de la conception qui a présidé à la mise en place de votre Commission.

En premier lieu, la composition de la Commission nie le pluralisme politique de la représentation nationale, restreignant son accès à des parlementaires issus des seuls groupes UMP et socialiste. Le Parti communiste s'en trouve écarté, quand bien même il participe à des groupes représentatifs, tant au Sénat qu'à l'Assemblée nationale et que ses membres s'impliquent dans les travaux parlementaires dans ce domaine. L'apport du Parti communiste français à l'indépendance et à la souveraineté nationale est pourtant historique, constant et singulier. Si vous nous l'aviez demandé, nous aurions participé pleinement aux réflexions que vous menez et ce, même si le cadrage politique de vos travaux par le Président de la République, nous inquiète.

La rédaction d'un Livre blanc devrait pouvoir donner lieu à un grand débat démocratique. L'ensemble des auditions qu'entreprend votre Commission ne saurait y suffire, malgré l'initiative heureuse de les rendre publiques par médias interposés. Ce débat démocratique est nécessaire car il n'a jamais vraiment eu lieu, ni lors des campagnes électorales, ni par exemple, lors du passage d'une armée de conscription à une armée de métier. Ce débat est d'autant plus nécessaire, qu'il n'existe pas de consensus politique autour de la vision qui guide aujourd'hui le Président de la République.

Nous ne pensons pas que la dissuasion nucléaire soit la clé de notre sécurité. Nous ne sommes pas d'accord avec le retour envisagé de notre pays dans le commandement intégré de l'OTAN. Nous refusons de confondre défense nationale et sécurité intérieure.

Que voulons-nous ?

Nous voulons assurer la souveraineté de notre peuple et l'indépendance de notre pays, pour garantir la maîtrise démocratique des choix collectifs. Cette approche ne s'oppose pas au besoin de coopération, notamment au plan européen et notamment dans le domaine de la défense. Elle implique la maîtrise du territoire national, y compris dans ses dimensions environnementales, humaines et technologiques, ainsi que la maîtrise de nos choix politiques.

La souveraineté populaire est pour nous la condition fondamentale de notre défense nationale. Le lien armée-nation doit être renforcé. Ce rôle est actuellement essentiellement dévolu à la réserve militaire, qui occupe une place fondamentale dans l'organisation de notre défense, et

doit être renforcée en efficacité et en réactivité. Son accès doit être facilité aux citoyens volontaires.

Les militaires sont pour nous des citoyens qui méritent toute la considération de la nation. Leurs conditions de vie ne doivent plus dépendre de leur volontariat pour les opérations extérieures. Leur statut doit sans doute évoluer et la précarisation de leur situation sûrement être combattue. Mais le lien armée-nation ne peut se résumer à des efforts consentis par la nation vis-à-vis de son armée. Il faut équilibrer les termes de cette relation si nous souhaitons la renforcer.

Pourquoi ne pas lancer un processus d'états généraux de la défense, permettant d'associer largement dans le pays, les forces vives, les acteurs sociaux et le monde de la jeunesse ? Considérons l'écho qu'a connu le Grenelle de l'environnement. Ne peut-il pas inciter le gouvernement à donner davantage la parole et un pouvoir réel d'intervention à la société civile ? Experts, citoyens et élus peuvent œuvrer ensemble dans la pluralité des approches existantes. Que risquerions-nous à organiser dans les régions, de grands débats de ce type ? L'armée a tout à gagner d'une démocratie plus vivante et plus participative. Nous pensons, par exemple, que le rôle du Parlement doit être particulièrement renforcé avec des prérogatives nouvelles de contrôle, d'évaluation et d'autorisation, en ce qui concerne les opérations extérieures. La représentation nationale doit être saisie de toute question relative à la stratégie de défense. Les accords internationaux de défense doivent également être soumis à l'approbation du Parlement.

Nous proposons, dans le cadre du renforcement du lien armée-nation, de réfléchir à construire un service citoyen tout à la fois pour renouer le lien avec la jeunesse et pour répondre à ses aspirations. Formateur et rémunéré, largement ouvert sur la société à partir des questions de sécurité collective entendues au sens large (militaires, environnementales, humanitaires, de protection civile), ce service citoyen pourrait prendre une forme obligatoire, mais différenciée en fonction du projet de chaque jeune. La professionnalisation a entraîné une externalisation des tâches les moins immédiatement militaires. Dix ans plus tard, son coût réel devrait être évalué.

La sécurité et le bien-être de notre peuple résultent également de la qualité de notre lien à l'ensemble de l'humanité. La défense de nos intérêts, partie prenante de toute politique de défense nationale sérieuse, ne peut cependant se confondre avec la protection d'un ordre politique et économique injuste, ni avec la préservation de rapports de domination qui sont un terrain propice à la radicalisation et aux affrontements. Entre l'angélisme et le grégaire, un chemin existe pour un rapport politique à l'humanité.

Quelles menaces peuvent aujourd'hui nous affecter ? Si un conflit majeur ne peut à tout jamais être écarté, les menaces les plus réelles peuvent certainement se concrétiser par la coupure de nos sources d'approvisionnement énergétique, par des agressions de diverses natures sur notre territoire (terrorisme, attentats cybernétiques, armements conventionnels, etc.) ou par des atteintes aux ressortissants français à l'étranger.

Elles appellent donc principalement un renforcement de la capacité de renseignement et de la qualité de son traitement, grâce à une meilleure coordination des services concernés. Face à ces menaces, le niveau d'investissement financier dans l'outil de défense ne peut être fixé au préalable dans un pourcentage acceptable du PIB, mais à partir de l'adéquation des moyens nécessaires aux missions indispensables, au regard de l'évolution de la défense européenne.

Nous voulons un monde où, en toutes circonstances, les approches politiques et le dialogue permettent de reléguer les dimensions militaires à des moments ponctuels et encadrés. La démilitarisation des relations internationales constitue donc un élément central de l'approche que notre pays et l'Union européenne se doivent de mettre en œuvre pour leur propre sécurité. Dans cette optique, la réduction de l'arsenal nucléaire mondial est une priorité. La prolifération, nous le savons, entraîne une banalisation inquiétante, elle-même source de tension, à l'exemple du cas iranien. La France se doit d'agir pour le respect du traité de non-prolifération et pour un désarmement nucléaire graduel et multilatéral. Osons porter l'idée du « zéro arme nucléaire » comme horizon pour l'humanité. Dans ce processus, l'existence de notre propre force de dissuasion ne peut concerner que les pays eux-mêmes détenteurs de l'arme nucléaire.

Les interventions de rétablissement ou de maintien de la paix ne peuvent être conçues que dans le cadre explicite du système des Nations unies. Il s'agit du cadre légal supérieur à toute institution humaine, le plus représentatif. Aucune action militaire ne peut être envisagée sans référence à la Charte des Nations unies et sans mandat de l'ONU. Le commerce des armes doit être soumis au contrôle des institutions politiques. La conception, la fabrication et la destination des moyens de défense ne peuvent être l'objet du libre marché, dans les mains de quelques actionnaires, avant tout soucieux de la rentabilité de leurs capitaux. Une arme n'est pas une marchandise. Le Parlement doit contrôler et autoriser les ventes nationales, en particulier le Comité interministériel pour les exportations de matériels de défense et de sécurité devrait être soumis à ce contrôle parlementaire. La France se doit d'agir sur le plan international pour interdire et surveiller le développement des armes pharmacologiques, chimiques et nucléaires. Dans ces domaines, nous pourrions tout à fait nous inspirer du rôle joué par notre pays en matière d'interdiction des mines antipersonnel. Enfin, un traité international sur les ventes d'armes légères et de petit calibre, comme celui auquel réfléchit le groupe de travail parlementaire que préside Jean Claude Sandrier, devrait être porté par la France sur le plan international.

Notre vision se heurte au choix du Président de la République et nous souhaitons ici en débattre autour de trois points essentiels.

L'indépendance de la France ne peut être compatible avec un retour au sein du commandement intégré de l'OTAN, dont l'existence même ne se justifie que par la volonté hégémonique nord-américaine. Si le Président de la République confirmait son orientation en la matière, ce serait un coup porté à la France, à son aura dans le monde, à notre capacité à dialoguer en toute indépendance avec les peuples. Les conditions de la

sécurité collective des peuples ne peuvent pas correspondre à la politique des États-Unis dont nous connaissons l'impasse tragique à laquelle elle conduit, en Irak par exemple.

L'émergence d'une politique européenne de défense corsetée par l'OTAN ne présente pas non plus d'intérêt pour la France, ni même pour l'Europe. Sans point de vue indépendant, l'Union européenne ne pourra pas jouer véritablement le rôle positif que l'on espère d'elle à travers le monde. Les articles concernant la défense dans le Traité simplifié, récemment adopté par les chefs d'État et de gouvernement à Lisbonne, et conçu pour remplacer le projet de traité constitutionnel européen qu'avaient rejeté les peuples français et néerlandais en 2005, doivent être modifiés. Permettez-moi de souligner la nécessité impérieuse d'un vote par référendum sur ce traité dit « simplifié » de 250 pages.

L'Europe de la défense peut progresser, par exemple dans le cadre des missions de Petersberg. Elle devient réelle avec la mise en place d'une force d'action rapide européenne et d'un état-major de niveau stratégique et opérationnel. Cependant, c'est surtout à partir d'objectifs de sécurité communs et décidés en commun, que l'Europe de la défense pourra progresser, car elle sera véritablement adossée à une vision politique partagée.

Les restructurations de l'industrie de défense se poursuivent sur un schéma visant à privatiser les entreprises stratégiques, souvent au nom de la construction européenne. Ce mouvement s'opère dans le cadre de la liberté de circulation des capitaux, plaçant ainsi sous contrôle extérieur notre outil de fabrication. Les achats sur « étagères étrangères » n'amènent pas de baisses de dépense et se traduisent par la perte d'emplois qualifiés et souvent statutaires sur nos territoires. J'ai en tête les 750 emplois de GIAT perdus à Saint-Chamond. Il faut faire cesser ce mouvement de privatisation et revenir à une maîtrise publique. Il est en effet nécessaire de préserver notre autonomie de moyens qui conditionne notre autonomie politique. Un pôle public, national et européen, de l'industrie de défense permettrait de réaliser cet objectif. Dans cette optique, l'échelle européenne est pertinente si nous souhaitons mutualiser des programmes de recherche et faire converger des matériels dédiés à des objectifs communs. Dans le cas de Galileo, le projet européen de localisation satellitaire, le partenariat avec des entreprises privées s'avère de fait un handicap bloquant sa réalisation et condamnant les Européens à prendre du retard et peut-être même à dépendre entièrement des États-Unis.

Pourquoi ne pas mettre en place un GIE public qui aurait vocation à traiter plus largement du secteur spatial ? De même, la réalisation de l'avion A400M nécessite d'être activée et pose sans doute la problématique de la qualité de l'opérateur industriel. À l'exemple de la filière industrielle de déconstruction des navires en fin de vie, que nous proposons de bâtir – chacun a en tête le triste exemple du *Clemenceau*, les investissements lourds peuvent sans doute trouver leur place dans une double dimension de partenariat européen et de diversification civile.

Enfin, nous notons que par le biais de la thématique du terrorisme, le Président de la République souhaite introduire la sécurité intérieure dans le champ de la défense nationale. Nous nous élevons contre une vision

qui ferait du maintien de l'ordre une compétence également dévolue aux forces armées. À l'exception des missions spécifiques dévolues à la gendarmerie, le maintien de l'ordre relève des tâches de police. Il doit être clair que nos forces armées ne sont missionnées qu'à l'encontre d'un ennemi extérieur. Autrement dit, il est absolument nécessaire d'exclure les troubles sociaux d'une approche qui lierait défense nationale et sécurité intérieure. Nous ne pourrions accepter que des moyens militaires soient utilisés à l'encontre de notre population.

En quelques mots, j'ai exprimé notre vision d'une politique renouvelée pour la paix et la sécurité.

Jean-Claude Mallet invite Mme Demessine et M. Sandrier à ajouter un commentaire.

Michèle Demessine

Je souhaitais développer une des questions qui nous semblent essentielles, et qui répond en partie à ce que vous avez dit à propos des élus locaux. Le premier élu local auquel il faut penser est le parlementaire. Si cet élu local avait plus de pouvoirs et plus de responsabilités, nous enclencherions déjà cette démarche que vous appelez de vos vœux. En effet, la revalorisation du rôle du Parlement en matière de défense nationale devient de plus en plus nécessaire et cette exigence est devenue plus pressante ces dix dernières années au cours desquelles les liens armée-nation se sont distendus du fait de la professionnalisation et de son corollaire, la suppression du service militaire en 1997.

Nos interventions à l'étranger se sont multipliées et maintenant, le Président de la République veut procéder à des réorientations politiques et stratégiques fondamentales, en définissant une nouvelle doctrine de défense et de sécurité nationale globale. Par ailleurs, les conclusions du comité présidé par M. Balladur sur la réforme des institutions proposent de renforcer les pouvoirs du Président de la République, en dessaisissant le Premier ministre de ses responsabilités, pour lui confier la seule « mise en œuvre des décisions prises dans les conditions définies à l'article 15 » en matière de défense. La tendance actuelle à la présidentialisation de la V^e République rend donc encore plus urgent de donner de réels pouvoirs de contrôle pertinents au niveau démocratique, c'est-à-dire, en premier lieu, à la représentation parlementaire. En effet, aujourd'hui, la fonction de contrôle du Parlement sur l'activité gouvernementale en matière de défense est extrêmement limitée et d'ailleurs circonscrite à la discussion budgétaire. Le Parlement ne joue pratiquement aucun rôle en ce qui concerne la définition de la politique de défense, l'information avant les grandes décisions ou l'emploi des forces, notamment à l'étranger. Certes, dans la Constitution de 1958, l'article 35 permet aux parlementaires d'être associés à la seule forme d'opération militaire extérieure existante à l'époque : la guerre. Outre qu'il n'ait jamais été utilisé, il faut convenir que cet article ne correspond plus aux types de conflit que nous connaissons aujourd'hui.

Il nous semble extrêmement important d'associer le Parlement aux questions de défense et de sécurité nationale. Cette exigence est aujourd'hui démocratique. D'ailleurs, le Président de la République, à travers sa lettre de mission, vous a suggéré de formuler des propositions allant dans ce sens. Pour notre part, compte tenu des enjeux actuels, le Parti communiste et ses parlementaires ont sur ce sujet des propositions concrètes que nous souhaiterions voir fortement retenues. Nous estimons que progresser dans ce domaine est vraiment une question fondamentale. C'est pourquoi nous voulons que nos deux assemblées contribuent étroitement à de grandes orientations, et soient associées à la prise de décision en matière de défense et de sécurité.

Pour ce qui concerne les grandes orientations, nous estimons que la définition des lois de programmation militaire, qui ne sont que la traduction budgétaire des décisions prises par le pouvoir exécutif, n'est pas satisfaisante d'un point de vue démocratique. C'est la raison pour laquelle nous proposons que tout sujet de nature à modifier les fondements de notre politique de défense, comme la modification de la doctrine d'emploi de l'arme nucléaire ou la réintégration du commandement militaire de l'OTAN, fasse l'objet d'un débat au Parlement en séance publique, suivi d'un vote. Cela pourrait se faire sur le modèle des lois d'orientation qui existent dans d'autres domaines.

Concernant la prise de décision, les pouvoirs du Parlement devraient être considérablement renforcés dans plusieurs domaines. Actuellement, l'intervention de nos troupes à l'étranger échappe totalement à la représentation nationale. Il conviendrait donc que le Parlement débattenne et vote en séance publique de l'opportunité d'une opération. De même, nous souhaitons que soit définie une procédure d'information et d'autorisation parlementaire au niveau des commissions des deux assemblées, pour tous les accords de défense et pour les contrats d'exportation d'armements.

Enfin, nous proposons que les assemblées soient consultées et associées aux décisions de nomination des principaux responsables militaires et de la sécurité : chef d'état-major des armées, délégué général pour l'armement et directeurs des services de renseignement.

Jean-Claude Sandrier

Je vais m'arrêter sur un point qui constitue un préalable en matière de sécurité et de défense. Il s'agit du problème de la menace et des risques. Je crains que parfois nous confondions les conséquences et la cause. C'est pourquoi il me paraît important d'en parler aujourd'hui.

Les responsables politiques, les philosophes, les économistes ou les sociologues affirment que les menaces et les risques viennent d'un état du monde malade qui rencontre un certain nombre de difficultés. Cette maladie se caractérise par un creusement des inégalités, des frustrations et un état de pauvreté qui se maintient. Je me souviens de ces propos de Federico Mayor, qui était directeur de l'Unesco il y a une dizaine d'années : « Comment voulez-vous qu'il y ait la paix, quand 20 % de l'humanité possède 80 % des biens ? C'est une question décisive, pour une

politique de sécurité, que de régler ce problème du monde. » Les problèmes qui nous sont posés aujourd'hui ne sont pas seulement des problèmes humanitaires, même si cette dimension suffisait pour intervenir, mais aussi des problèmes de sécurité. Mme Alliot-Marie affirmait que nous adoptions la même attitude que les États-Unis par rapport aux menaces mais que nous avons des avis divergents sur la manière d'y faire face. Or si nous avons le même avis sur ces menaces, nous risquons de définir les mêmes concepts en matière de défense.

Cette question me paraît centrale et devrait, il me semble, constituer le préambule de votre travail.

* *
*

Jean-Claude Mallet — Vous avez insisté sur le rôle des Nations unies quant à l'autorisation du recours à la force. Ce sujet est important. De même, que les questions de légitimité de l'emploi de la force armée. Monsieur Dulait, souhaitez-vous intervenir ?

André Dulait — Concernant votre vision de l'avenir, je me pose la question de la prolifération nucléaire : pensez-vous que le Conseil de sécurité de l'ONU puisse perdurer en conservant sa constitution actuelle, avec seulement cinq puissances comme membres permanents ? Quelle évolution envisagez-vous sachant que, comme vous l'avez souhaité, le vœu général est que nous parvenions un jour au « nucléaire zéro », mais, en étant pragmatique, il importe d'envisager des solutions intermédiaires ?

Jean-Claude Sandrier — Nous sommes tous des pragmatiques et ne croyons pas non plus au « nucléaire zéro » dans un avenir proche. Cependant, j'évoquais précédemment le problème des menaces, qui pose une seconde interrogation concernant la manière d'avancer vers la paix.

Le combat contre la pauvreté constitue une des priorités pour parvenir à la paix. La seconde priorité est celle de la résolution du problème nucléaire, que nous ne devons pas traiter de manière précipitée, comme nous le faisons avec l'Iran, alors que la question est fondamentale. Que doit-on faire avec le nucléaire ? Quel est le chemin de la paix pour le nucléaire ? Certains pensent qu'il est impossible de « désinventer » le nucléaire et que nous devons agir avec cette donnée. La position actuelle des pays qui possèdent la force nucléaire, mais interdisent à d'autres pays de la posséder également, nous semble difficilement tenable. Une réponse politique doit être apportée à ce problème. Ainsi, nous devons tenter de faire prendre conscience du fait que l'avenir ne réside pas dans la multiplication des arsenaux militaires, mais dans une politique de défense employant d'autres moyens. Nous proposons dans un premier temps des efforts, lesquels ont été inscrits dans des traités. Il faudrait donc les suivre et établir également un échéancier visant à contrôler l'armement nucléaire,

voire à en permettre une mise en veille. Ainsi, cela illustrerait que les pays les plus importants sont prêts à faire des efforts eux-mêmes.

D'autre part, l'ONU est essentielle dans une perspective de maintien de la paix dans le monde. Pourtant, il semble que beaucoup de voix s'élèvent aujourd'hui pour une démocratisation de l'ONU avec un Conseil de sécurité plus représentatif, qui fasse en sorte que le droit de veto ne soit plus une chape de plomb, à cause de laquelle seuls quelques pays décident pour tout le monde. L'ONU doit faire preuve d'une véritable ouverture avec d'autres compositions et d'autres pouvoirs, y compris un autre pouvoir pour l'Assemblée générale de l'ONU, qui doit être à même de voter et de s'exprimer sur les problèmes de défense. Ainsi, l'ONU acquerrait davantage de légitimité pour intervenir en matière de défense des droits de l'homme, de liberté et de maintien de la paix dans le monde.

Thérèse Delpech — Je rappellerai que le droit de veto a été demandé explicitement par l'URSS au moment où les Nations unies ont été constituées. De plus, en ce qui concerne l'Iran, loin d'assister à une précipitation, le traitement diplomatique est très long. Il a commencé en 2002 et a permis au programme de se développer pendant la période de négociation. Nous continuons aujourd'hui à négocier.

Mes questions portent sur des points différents. La première porte sur la relation entre la défense et la sécurité intérieure : vous éprouvez une inquiétude au sujet de cette relation. Il existe une réelle différence dans l'esprit des membres de la Commission entre ces deux aspects. De plus, la demande de la population française est croissante au sujet de la sécurité intérieure. Ainsi, il nous est nécessaire d'y répondre. Comment proposez-vous de traiter le problème des menaces parmi lesquelles vous reconnaissez l'existence d'agressions possibles à l'encontre de notre territoire ? Comment traiter ce problème exclusivement avec des forces de police, étant entendu que, dans certains cas, les seules ressources nécessaires appartiennent aux militaires ? Ainsi de l'intervention du service de santé des armées lors d'une attaque non conventionnelle.

Ma seconde question concerne la manière dont la France a abandonné volontairement toutes ses capacités biologiques et chimiques. Si nous étions confrontés à une attaque chimique et surtout biologique, comment pensez-vous que nous devrions y répondre si vous excluez la dissuasion nucléaire ?

Vincent Bony — Je répondrai d'abord à votre dernière question. La force de dissuasion nucléaire ne peut être tournée contre des pays qui ne seraient pas détenteurs de l'arme nucléaire, car nous entrerions alors dans une démarche d'affirmation de puissance et de domination. La question de la menace des armes chimiques ou biologiques doit être résolue par la coopération et par un traité de surveillance et d'interdiction de ces armes.

Thérèse Delpech — La Convention de 25 sur l'interdiction de l'usage du biologique et du bactériologique a été suivie de la Convention de 1972 sur l'interdiction du stockage. Le chimique est interdit, quant à lui, depuis 1991.

Vincent Bony — Aujourd'hui, on travaille sur des armes pharmacologiques. Les traités sont en place mais d'autres types d'armes sont développés parallèlement. Nous avons besoin d'améliorer notre protection à partir du renseignement et de la collecte d'informations et de son traitement. Nous sommes partisans d'un effort de défense dans ce domaine. Cependant, concernant les problèmes de terrorisme liés à notre population, je ne pense pas qu'il faille tourner les moyens militaires à l'égard de notre population ; il faut au contraire répondre aux besoins de notre population.

Jean-Claude Mallet — Afin de préciser les objectifs qui sont fixés à la Commission : il ne nous est pas demandé dans notre mandat, d'organiser la participation des armées au maintien de l'ordre public. Nous travaillons sur la définition de la notion de sécurité nationale qui concerne notamment les menaces de type terroriste ou encore les réseaux de trafic de stupéfiants qui s'appuient sur des systèmes internationaux extrêmement puissants qui utilisent toutes sortes de moyens, y compris des moyens aériens ou maritimes. La sécurité nationale ne recouvre pas le domaine de la sécurité intérieure, dans le sens de sécurité individuelle, de sécurité quotidienne du citoyen ou dans le sens d'ordre public. En revanche, elle s'applique aux menaces qui visent l'intégrité de la nation et qui relèvent par conséquent aussi des capacités du ministère de la Défense en général. Il nous importe qu'il n'existe pas d'ambiguïté dans votre esprit au sujet du champ de nos travaux.

Jean-Claude Sandrier — Il me semble important qu'il n'y ait pas de confusion dans notre esprit et dans l'esprit de tous. Nous ne sommes pas opposés à ce que la défense du territoire national et européen soit la priorité de l'armée. Il est important que dans le cadre du Livre blanc, soient définies avec une clarté exemplaire, les menaces intérieures à prendre en compte.

Sur le fait que l'URSS ait demandé le veto, nous ne référons pas l'histoire, mais j'indique que les autres pays ne le lui ont pas refusé.

En ce qui concerne la précipitation pour régler le problème qui se pose en Iran, je pense qu'il s'agit d'une question d'appréciation du temps. Quelle politique aurions-nous dû adopter face au nucléaire depuis vingt ans ou vingt-cinq ans ? Les efforts effectués depuis 2002, que vous mentionniez auparavant, me semblent entrer dans le domaine de la précipitation, car cette politique aurait dû être menée depuis des dizaines d'années. Par ailleurs, nous n'excluons pas le problème de la dissuasion nucléaire et nous ne demandons pas la fin de l'arme nucléaire en France.

Nous ne demandons pas une décision unilatérale sur tel ou tel domaine en matière de défense.

Cette attitude ne doit pas nous empêcher dans le monde entier et en Europe de développer une politique qui aille dans le sens dans la paix.

La clé de la sécurité intérieure, affirme un sociologue allemand, réside dans la résolution du problème de l'état du monde aujourd'hui. Si nous ne réglons pas ces problèmes, nous connaissons de plus en plus de problème de sécurité.

Patricia Adam — En ce qui concerne la politique industrielle, vous avez évoqué un « pôle public européen ». La question est importante et nous connaissons ses conséquences dans les bassins d'emploi en France, au regard de la fermeture de certains sites. Certaines industries, aujourd'hui encore, sont portées par l'État. Ainsi, si l'on parle de « pôle public européen », cela veut dire une harmonisation, des discussions difficiles à mener. En effet, malgré la création d'une Agence européenne de défense et d'autres structures créées pour parler de politique industrielle européenne, nous constatons, dans le même temps, depuis cinq ans, un repli sur soi de la part des différents pays européens, qui souhaitent que la construction d'une industrie soit réalisée sur le territoire en proportion de leurs investissements. Ainsi, nous envisageons difficilement la manière dont cette Europe de la défense, ou un éventuel pôle public ainsi que vous le proposez, peut se construire dans cette perspective. Derrière cette question de la défense, se pose bien évidemment celle de l'économie et par conséquent celle de l'emploi. Quel est votre point de vue à ce sujet ? Cette question de l'emploi sera difficile à traiter.

Vincent Bony — La question de l'emploi est très difficile et très douloureuse pour les salariés victimes des fermetures de sites. Dans mon département, je pourrais citer la manufacture d'armes de Saint-Étienne, les sites de Saint-Chamond et de Roanne. Beaucoup de sites ont déjà été fermés et le processus s'accélère. Il faut arrêter ce mouvement de privatisation des entreprises historiques et stratégiques. C'est pourquoi nous avons besoin de fixer des objectifs communs sur un plan européen et de recenser les investissements lourds qu'un pays seul ne pourrait supporter afin de décider de constructions communes. J'ai évoqué la filière de déconstruction des navires en fin de vie. Pourquoi la France ne prend-elle pas l'initiative d'une telle proposition ? Notre marine nationale devra renouveler une part non négligeable de sa flotte dans les prochaines années. L'État va-t-il assumer jusqu'au bout sa mission et sa responsabilité vis-à-vis de ces bâtiments ? J'ai également émis l'idée d'un pôle public national et européen. Cette proposition reste à construire. Il faut travailler dans ce sens à partir d'objectifs décidés en commun et liés à notre politique européenne de sécurité. Avec Galileo, nous donnons du corps à cette vision.

Patricia Adam — Je connaissais la déconstruction des navires car je suis brestoise. *Le Clemenceau* est amarré au port de Brest. Mais ce domaine n'est pas générateur d'emploi. Toutes les études réalisées indiquent une cinquantaine d'emplois, guère plus. À mon sens, ce n'est pas ainsi que nous réglerons les problèmes d'emploi, même si nous étendons le domaine au civil.

Jean-Claude Sandrier — Je citerai un exemple très simple relatif à la question de l'emploi. Vous affirmez que chaque pays voudrait que les constructions aient lieu sur leur territoire, et cela est légitime. Or, les armes de petit calibre proviennent des États-Unis ou d'Israël. Je souhaiterais que nous examinions la possibilité de produire ce genre de munitions dans un

pays européen. Nous pourrions d'abord développer une recherche duale qui bénéficie en retour d'une sorte de préférence communautaire. Je sais que cela remet en cause de nombreux éléments, mais nous pensons qu'il s'agit du minimum que nous pouvons demander. Ce que l'on voit, c'est un peu n'importe quoi et ce n'est pas forcément dans l'intérêt de la défense nationale et de la défense européenne.

Alain Delpuech — Concernant les opérations extérieures : au-delà du rôle du Parlement, quelle est votre perception de la politique de ces opérations ? Quelle politique africaine envisageriez-vous pour la France ?

Vincent Bony — La politique de la France pour l'Afrique doit d'abord se fonder sur un dialogue respectueux, et de ce point de vue, les débuts de la nouvelle présidence de la République ne correspondent pas à cet objectif. Il faut être respectueux des peuples d'Afrique, de leur indépendance et de leur souveraineté. Nous devons leur permettre de participer au développement du monde et d'assurer leur sécurité. Aussi, tous les efforts que nous pourrions faire pour développer une indépendance des peuples et des États africains seront les bienvenus.

Concernant les opérations extérieures, je ferai un rappel de ce qui constitue notre proposition. Nous sommes favorables à des interventions à caractère humanitaire dans le monde, sous certaines conditions. Il convient en effet d'agir dans le cadre de critères internationaux bien définis et qui possèdent une légitimité internationale, dans le sens où ils doivent être reconnus par l'ONU. À partir de là, peut se fonder la décision démocratique au regard d'un problème ayant trait aux Droits de l'homme par exemple. La décision internationale soulignera alors la nécessité d'intervention, en fonction d'un certain nombre de critères préalablement établis. Nous proposons de transformer la force de projection française et européenne en force de prévention, d'interposition et d'action. Une réflexion doit être menée dans ce sens. Nous ne pouvons pas accepter la situation actuelle dans laquelle un pays décide pour tous les autres et qu'il faudrait suivre quoi qu'il arrive. Cette situation pose en effet le problème des intérêts sur la question de l'eau ou de l'énergie qui peut être traité à l'échelle internationale et démocratique.

André Dulait — Lorsque vous parlez d'intervention humanitaire qui consiste à secourir nos compatriotes qui sont sur le territoire d'un conflit qui ne nous concerne pas, êtes-vous en accord avec un type d'intervention extérieure qui consiste à régler, pour des raisons humanitaires, un conflit qui ne nous concerne pas, dans un pays étranger ?

Jean-Claude Sandrier — Nous n'avons pas abordé la question mais la réponse, qui est positive, semble aller de soi.

Jean-Claude Mallet — Pour conclure cet échange, je tiens à préciser que les éléments que nous avons décrits à l'occasion de cet échange sur la sécurité nationale correspondent à l'esprit de la Commission. Nous aurons l'occasion de le repréciser en fonction des craintes que vous avez exprimées. Je retiens également vos propos relatifs au lien armée-nation. Nous

vous invitons à nous adresser vos propositions précises, notamment au sujet du service citoyen.

Vincent Bony — Nous vous remercions et vous ferons parvenir un *memorandum* plus complet sur la question du service citoyen. Nous proposons de le construire avec les acteurs du monde de la jeunesse et dans notre esprit, si le service devait être obligatoire, il devrait être adapté au projet de chaque jeune. Nous bénéficions aujourd'hui de la possibilité d'y travailler. C'est une piste intéressante. Le service tel qu'il existait représentait une coupure trop importante dans la vie de chaque jeune, sans forcément présenter un apport bénéfique pour l'armée. Nous pourrions développer ce projet, en nous fondant sur une double condition : l'obligation et l'adaptation aux projets des jeunes.

Jean-Claude Mallet — Je vous remercie.

AUDITION
DU PARTI SOCIALISTE
(M. PAUL QUILÈS, M. FRANÇOIS LAMY
ET M. LOUIS GAUTIER)

JEUDI 8 NOVEMBRE 2007

Jean-Claude Mallet

Monsieur le Ministre, monsieur le Secrétaire national, monsieur le Délégué national, nous vous remercions beaucoup d'avoir accepté au nom du Parti socialiste de participer à cet échange avec la Commission, dont je rappelle qu'elle est chargée de préparer un Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale. Le Président de la République et les membres de la Commission ont souhaité que cette préparation donne lieu à des consultations aussi vastes que possible, en alternant la dimension de transparence de nos débats et de nos travaux avec la nécessaire préparation des décisions qui, dans ce domaine, requièrent un peu de confidentialité. Cependant, l'accent a été porté sur le débat public.

Ce matin, nous accueillons M. Quilès, ancien ministre, ancien député. Vous avez exercé de nombreuses fonctions ministérielles. Je me souviens notamment de votre fonction de ministre de la Défense en 1985, à une période où nous avons traversé quelques moments difficiles.

François Lamy, vous êtes secrétaire national en charge des questions de défense du Parti socialiste et vous avez été, durant de nombreuses années, membre de la commission de la défense de l'Assemblée nationale. Vous avez été l'auteur avec M. Quilès, à l'occasion de nombreuses missions d'information, de rapports sur des sujets qui nous intéressent particulièrement au sein de la Commission et qui illustrent le rôle du Parlement dans le domaine de la défense et de la sécurité nationale. Nous en reparlerons sans doute ce matin.

Louis Gautier vous êtes délégué national pour les questions stratégiques et de défense du Parti socialiste. Vous êtes également l'auteur de nombreux ouvrages sur les questions de défense et les questions internationales. Enfin, vous avez été le conseiller du Premier ministre Lionel Jospin pour les questions de défense et les questions stratégiques.

Je vous laisse présenter, comme vous avez pu le prévoir, votre intervention initiale. Ensuite, vous aurez un échange avec les membres de la Commission.

Paul Quilès

Merci, monsieur le Président, messieurs. Votre présentation m'évite d'avoir à présenter mes deux collègues qui interviendront après moi. François Lamy exposera les principes qui sous-tendent les axes directeurs de la ligne politique du Parti socialiste en matière de défense et de sécurité. À cet égard, nous nous référons aussi bien au discours de notre candidate à l'élection présidentielle qu'à un document que nous avons publié en 2005 intitulé *La Défense au cœur de l'Europe*. Louis Gautier développera ensuite nos propositions.

Auparavant, je souhaiterais très brièvement, pour respecter le temps qui nous est imparti, vous exposer nos interrogations à propos de la démarche du Livre blanc. Nous approuvons cette démarche de façon générale, à savoir votre souci de transparence ainsi que l'exercice plus démocratique que l'attitude qui consiste à considérer à tort que la V^e République a fait de la défense et des affaires étrangères un domaine réservé du Président de la République. Nous reviendrons sur cette question qui présente pour nous une extrême importance. Nous nous demandons si ce document sera, ou non, un texte de référence après celui de 1994, qui venait à l'issue d'une période marquée par des hésitations et des incertitudes, cinq ans après la chute du mur de Berlin. Les incertitudes sont encore importantes aujourd'hui, mais peut-être d'une autre nature. Nous les évoquerons par la suite. Ce document est-il un document de préparation des arbitrages indispensables en matière de défense ou une aide aux arbitrages ? Est-ce un outil de programmation de questions importantes ? Quelle sera l'issue de ce travail ?

Même si ce souci de débattre et de confronter les points de vue nous semble très positif, les interrogations demeurent, d'autant plus que vous devez être confrontés à un certain nombre de contraintes qui, à l'évidence, pèsent sur vos travaux. Ainsi, j'évoquerai très brièvement d'une part, la préparation d'un Livre blanc sur les affaires étrangères, qui présente nécessairement des interférences avec la préparation de ce Livre blanc ; d'autre part, l'étude annoncée d'un Conseil de sécurité nationale ainsi que l'annonce de suppressions d'emplois dans le domaine de la défense ; et enfin, la fixation d'un niveau d'effort en faveur de la défense rapporté au PIB national.

Enfin, je souhaiterais dire quelques mots à propos de ce sujet d'actualité, me rappelant les paroles du Président de la République et du ministre de la Défense, qui évoquent le retour de la défense dans la structure militaire intégrée de l'OTAN. Cette question nous pose un problème dans le sens où nous considérons que cette intention n'est pas très bien venue. Nous espérons que votre Commission va réfléchir au fond du problème, en s'interrogeant sur les avantages et inconvénients d'un retour, mais aussi sur la vraie nature de l'OTAN. Les propos avancés par le Président de la République hier, et qui ont été rapportés ce matin, nous inquiètent. Demander aux Américains de bien vouloir considérer la défense européenne et à cette condition, entrer dans une structure militaire intégrée,

ne nous semble pas constituer la bonne approche. La vraie question consiste à se demander quelle est la nature militaire et politique de l'OTAN. Elle consiste également à se demander si le moment est opportun de donner le sentiment de faire un pas vers la politique américaine, marquée par l'unilatéralisme et un niveau de dépenses militaires très élevé, facteurs auxquels il convient d'ajouter la stratégie nucléaire avec l'affaire du bouclier antimissiles. Nous nous interrogeons sur la façon dont vous travaillerez sur ce sujet.

Bien évidemment, comme nous avons une expérience de la vie gouvernementale, il n'est pas question que le gouvernement s'interdise de travailler pendant six mois, dans la mesure où vous êtes actuellement en train de réfléchir à ce Livre blanc. Cependant, nous pensons souhaitable que des décisions fortes ou des annonces très précises ne viennent pas contraindre votre travail. Vous avez déclaré vouloir travailler sans tabous. Or, pour travailler sans tabous, les contraintes imposées par l'OTAN ne doivent pas être aussi fortes. Je pense également à l'annonce effectuée par le Président de la République devant la conférence des ambassadeurs au sujet de la nouvelle stratégie européenne de sécurité, qui devrait être élaborée pendant sa présidence et à laquelle participe ce Livre blanc. Nous pensons que ce n'est pas bon et demandons depuis de nombreuses années que soit réalisé un Livre blanc européen, qui serait la meilleure façon de ne pas freiner la construction de l'Europe en matière de défense.

En conclusion, je voudrais dire que le sort de ce document nous soucie beaucoup. Le Livre blanc devra être présenté devant le Parlement et, si le souci de transparence est poussé à son terme, il faudra que, dans un domaine aussi vital que celui de la défense et de la sécurité, le Parlement soit saisi pour un débat et pour un vote sur ce texte qui sera, nous l'espérons, un texte d'orientation de la politique de sécurité et de défense pour de longues années.

Jean-Claude Mallet

Merci beaucoup.

François Lamy

Monsieur le Président, je vais présenter un certain nombre d'attentes et de principes qui guident la réflexion du Parti socialiste en matière de défense. L'un de vos exercices consistera à vous livrer à une analyse des menaces. Nous sommes un peu inquiets à propos du discours ambiant. Lors des précédentes auditions, vous avez dû entendre de multiples analyses de personnes plus compétentes que je ne le suis pour expliquer le monde et son caractère instable, dangereux, difficile et compliqué. Pourtant, nous avons pu entendre le Président de la République, lors du discours aux ambassadeurs à la fin du mois d'août, se livrer à une analyse plus simple de globalisation des menaces et témoigner du risque d'un conflit entre l'Occident et l'Islam. Le Président de la République a même

envisagé, lors de ce discours, de s'entretenir avec les représentants de l'Islam en France. Nous sommes inquiets de cette analyse simpliste du monde et je pense que nous aurons l'occasion de revenir sur l'inquiétude que nous procure ce discours au cours de notre échange. Dans le même ordre d'idées, Paul Quilès faisait référence au discours du Président de la République qui a eu lieu, hier, aux États-Unis. Je pense qu'il est également nécessaire que votre Commission s'interroge à propos du terrorisme et de son analyse. L'analyse actuelle nous semble trop globalisante et tend à confondre ce qui relève des luttes de libération nationale ou de méthodes employées par des États, avec la nébuleuse Al-Qaïda qui, elle, vise à une déstabilisation d'une partie du monde occidental pour renforcer l'ensemble de ses desiderata politiques.

Plus généralement, nous souhaitons que la France puisse repreciser son souhait de travailler à la construction du futur outil de défense dans le cadre du droit international, tel qu'il a été défini par la Charte de l'Organisation des Nations unies. Nous savons ce que cela signifie dans la mesure où nous avons tous travaillé à la nécessité de moderniser et de renforcer les outils de l'Organisation des Nations unies. Or il nous semble important de préciser que c'est dans ce cadre que la France entend situer son action et construire son outil de défense. Pour le Parti socialiste, notre outil de défense est avant tout un outil défensif qui a pour vocation de préserver la paix ou de la consolider lorsque cela s'avère nécessaire.

Troisièmement, comme le disait Paul Quilès, nous situons notre réflexion dans le cadre de la politique européenne de la sécurité et de la défense et dans notre volonté de construire une politique commune de défense. Dans ce cadre, et compte tenu des déclarations du Président de la République, nous ne pensons pas opportun d'affirmer que nous pourrions rejoindre l'Organisation intégrée sans nous être livrés auparavant à un débat à propos du rôle de l'OTAN, sur son périmètre et sur ses missions et que nous puissions engager ce débat avec nos partenaires européens et nos alliés américains.

Quatrièmement, la France a signé un certain nombre d'engagements internationaux, qui, je le sais, sont au cœur de vos débats. Nous avons signé un certain nombre d'accords de défense depuis cinquante ans. Je pense qu'il serait nécessaire, dans un cadre approprié, de les connaître tous, ce qui n'est pas le cas actuellement. Nous avons pu le mesurer lors de différentes missions d'information que le Parlement a menées depuis plusieurs années. Nous pensons indispensable que l'ensemble des accords de défense qui nous lient tout particulièrement aux pays africains soient rediscutés avec eux, dans le sens où ces accords ne nous semblent plus d'actualité. Cela permettra également d'engager un débat dans notre pays sur la question de la présence de la France en Afrique et de son rôle. Nous pourrions réfléchir à la façon dont il serait possible d'associer nos partenaires européens qui ont eux-mêmes une politique africaine. Bien évidemment, il faudrait traiter avec les Africains eux-mêmes de questions qui ne relèvent pas seulement du domaine militaire.

Enfin, le Parti socialiste est très attentif au lien entre la défense et la nation. À ce propos, je voudrais insister sur deux points.

D'abord, j'insisterai sur la question du rôle du Parlement en matière de défense, et tout particulièrement vis-à-vis des opérations extérieures, qui représentent la part la plus importante de l'activité de nos forces. Nous avons mené une réflexion pour que le Parlement d'une démocratie moderne telle que doit être la nôtre soit non seulement associé ou informé, mais puisse également apporter son avis, voire prendre des décisions en matière d'opérations extérieures. Nous sommes favorables au fait que le Parlement puisse s'exprimer *a priori* et non pas *a posteriori*, comme le propose la commission Balladur. Nous ignorons quelles seront les décisions que le Président de la République prendra suite aux propositions de la commission Balladur de réforme des institutions. Cependant, la proposition qui nous est faite sur le contrôle des décisions du Parlement en matière d'opérations extérieures ne peut pas nous satisfaire.

J'insiste sur un deuxième point, auquel Paul Quilès faisait référence tout à l'heure, qui concerne la question des travaux qui ont été engagés. Nous pouvons évoquer la revue de programme mais également la révision générale des politiques publiques. Nous savons qu'il est mené actuellement un travail de réflexion au sein du ministère de la Défense sur une certaine rationalisation des bases, de l'organisation des régiments et de leur implantation géographique. Il nous semble important de préciser dès aujourd'hui, alors qu'il n'y a pas, pour l'instant, de décision, que si une rationalisation est nécessaire, la présence de régiments dans les villes de province demeure un élément très important du lien entre l'armée et la nation. Une vision strictement budgétaire pourrait représenter politiquement un recul par rapport au lien entre l'armée et la nation.

Louis Gautier

Nous avons conscience que l'exercice du Livre blanc est difficile en raison du contexte. Comparé aux précédents exercices, il ne s'agit pas de l'affirmation de la France comme en 1972, ni d'un compromis instable entre indépendance et interdépendance comme en 1994. Ce Livre blanc va devoir préciser quels sont les moyens qui confirment, à la fois, la poursuite de l'autonomie stratégique de notre pays de même que celle des Européens et les moyens que nous pouvons mettre en partage.

Je commencerai par évoquer les capacités qui dimensionnent par le haut à la fois la défense française et la défense européenne, et en premier lieu la dissuasion. Concernant la dissuasion, il faut s'en tenir aux principes classiques d'interdiction de représailles contre les États et à cet égard, il faudrait que le Livre blanc clarifie un certain nombre d'ambiguïtés qui ont pu naître après le discours du Président Chirac à l'Île Longue en 2006. Je répète que nos capacités nucléaires sont conçues pour rationaliser, sur la menace du pire, le comportement d'un État agressif. Il convient d'éviter le « dévissage » de la dissuasion et toutes les hypothèses qui pourraient faire croire que nos armes nucléaires puissent être engagées dans des logiques de batailles ou d'emploi. Nous devons aussi réaffirmer que cette dissuasion nucléaire est appliquée à la sanctuarisation de nos intérêts vitaux. Il faut considérer dans quelle mesure ces intérêts vitaux

s'élargissent aussi aux menaces qui pèsent sur les territoires des pays avec lesquels nous avons lié une solidarité de destin au travers de l'Union européenne. Nous regrettons que la France n'ait pris aucune initiative importante depuis cinq ans en matière de désarmement multilatéral. De même, nous souhaitons une relance stratégique entre Européens, notamment à la suite des travaux qui sont menés par Javier Solana sur le concept stratégique. Nous voulons que cette discussion au niveau politique qui convient, soit considérée comme importante, en particulier au regard des troubles auxquels notre continent se trouve aujourd'hui confronté.

Notre arsenal stratégique est aujourd'hui en phase de modernisation. Seulement, la crédibilité de la dissuasion nucléaire repose sur la performance d'armement stratégique, sur une continuité et sur une profondeur stratégique qui nécessitent des appuis, notamment européens. Je pense que nous préserverions l'avenir en envisageant au moins de sanctuariser les crédits destinés aux grands équipements stratégiques, notamment à l'espace ou aux missiles de « supériorité ». En effet, nous savons que si notre pays ne fait pas cet effort, peu de pays le feront par ailleurs en Europe. Si notre pays ne continue pas à avoir sa spécialité avec le Royaume-Uni de pourvoyeur de grands équipements, peu d'autres pays le feront en Europe. Alors, nous n'aurons pas cette possibilité de les entraîner sur un projet comme Galileo, qui n'est pas un projet militaire mais néanmoins de dimensionnement stratégique pour les Européens. Si nous voulons rationaliser notre appareil de défense, nous sommes poussés à accepter l'europanisation qui est à la fois notre conviction politique et une nécessité en terme de rationalisation des choix.

Nous pensons qu'au plan politique et au plan militaire, la PESD est plus sûrement porteuse d'avenir que l'alignement dans l'OTAN, dont les systèmes de défense sont conçus pour d'autres usages, d'autres responsabilités et parfois au service d'autres intérêts. Notre engagement dans la politique de sécurité européenne prévaut à nos yeux sur les actions expéditionnaires dans l'OTAN. C'est pourquoi, en prolongeant les approfondissements souhaitables institutionnels qui pourraient être développés à partir du traité européen, nous pensons qu'il faudra utiliser la possibilité des coopérations structurées. Il existe des champs privilégiés pour développer ces formes de coopération entre Européens, comme le domaine opérationnel mais aussi la mutualisation dans le domaine du soutien logistique et de la formation. Nous pouvons également envisager l'établissement de principes de convergence entre Européens. Nous devons renforcer le rôle de l'Agence européenne de défense et veiller à des disciplines en matière d'acquisition. Lorsque nous constatons que, dans les dernières années, la France a fait le choix de lancer seule des programmes d'armement et de ne pas privilégier le choix de la coopération européenne, nous pensons qu'il s'agit d'une erreur.

En ce qui concerne les politiques d'intervention et de projection, il nous paraît évident qu'il n'existe qu'un cadre de légalité qui est celui de l'ONU. De même, le seul cadre de légitimité est le cadre européen. En revanche, il faut éviter de s'engager dans des actions de rétorsion ou de

coercition qui aggravent les désordres alors que nous souhaitons intervenir pour restaurer de la discipline internationale. Je pense que dans cette logique, il faudra revenir sur un certain nombre d'accords de défense. Le rôle du Parlement dans le cadre de la réforme constitutionnelle se trouve précisément sur ce sujet des opérations extérieures. Les problématiques de logique de politique d'engagement se situent évidemment au premier plan. J'insiste aussi sur la nécessité de clarifier le processus de prise de décision au sein du pouvoir exécutif. Nous constatons aujourd'hui une multiplication d'instances de délibération comme la cellule de crise, le SGDN, les comités ou les conseils restreints et on nous annonce un conseil de sécurité intérieure. Si nous souhaitons contrôler, il faut savoir où les questions sont délibérées et la manière dont nous en décidons. Il convient de réfléchir à la hiérarchisation de nos priorités en matière d'engagement. Il ne faut pas s'engager militairement sans réfléchir préalablement aux problématiques de la sortie de crise. Nos armées se trouvent aujourd'hui dans de nombreuses situations dans lesquelles nous ne connaissons ni l'engagement de retrait ni les conditions de politique même de ces retraits.

La lutte antiterroriste et la protection de notre territoire et du territoire européen sont fondamentalement importantes. Nous considérons cette lutte comme une lutte politique. Cependant, nous avons besoin au niveau européen, face à des grands risques ou face à des hypothèses de catastrophes naturelles ou industrielles, de renforcer la mobilisation des moyens civils et militaires. Ce plan fait défaut, de même que manque un plan de renseignement européen.

Enfin, le lien entre l'armée et la nation est essentiel et relève de la tradition de Jaurès et du Parti socialiste. Il est évident que le Parlement doit avoir un rôle dans une démocratie qui se normaliserait par rapport aux habitudes et aux pratiques des autres démocraties européennes, en travaillant par exemple sur des directives qui encadrent notre politique d'exportation. Il faut aussi attacher de l'intérêt à la condition militaire ainsi qu'aux conditions d'échange de la relation entre le monde civil et le monde militaire, en terme d'organisation des carrières militaires. Le Parti socialiste avait également émis des propositions pour que des évolutions statutaires soient envisageables. Les militaires ne sont pas des fonctionnaires comme les autres parce qu'ils ont des sujétions spéciales ; ils doivent être des citoyens comme les autres. La professionnalisation appelle un renouvellement des formes de ce lien entre l'armée et la nation et nous y prêterons un intérêt.

Les propositions seront celles que vous voudrez bien adresser dans le cadre de ce Livre blanc. Il est évident que tous ces sujets qui touchent des questions essentielles, dont celle du recours à la force ou de l'indépendance et de l'autonomie de nos décisions, appellent un vrai débat au plan national et évidemment devant la représentation nationale.

* *
*

Jean-Claude Mallet — Merci beaucoup. Vous avez abordé beaucoup de sujets. Je souhaiterais tout d'abord vous dire que toutes les indications que vous donnez et que les prises de position que vous exprimez seront prises en compte par la Commission. Ces points de vue seront traduits dans les préparations d'options que nous ferons, en raison de la présence dans la Commission elle-même de parlementaires appartenant au Parti socialiste.

Je ne peux pas répondre à l'ensemble des questions qui ont été soulevées mais vous apporter quelques éléments sur la méthode de la Commission.

Vous avez raison de dire que plusieurs exercices ont été engagés simultanément. La volonté de réforme de l'État est tout à fait claire. La traduction de ces différents exercices sera bien évidemment portée devant le Parlement par les différentes instances qui en ont la compétence. En ce qui nous concerne, nous ne connaissons pas de difficultés d'ajustement entre le travail que nous réalisons et le travail un peu plus éloigné dans le temps du Livre blanc sur la politique étrangère et européenne de la France. Néanmoins, certains points d'articulation sont à mettre en place. Ainsi, je rencontre bientôt M. Louis Schweitzer qui est l'un des coprésidents de cette Commission. Cette articulation ne présente pas de grande difficulté. La *Revue générale des politiques publiques* est conduite au sein de chaque ministère. Il a été écrit dans la lettre de mission qui m'a été adressée que nous devons prendre en compte les éléments provenant de cette revue qui intéressent directement le Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale. Ils seront discutés par la Commission avec le gouvernement et ensuite intégrés dans le document qui sera présenté. Je ne doute pas que le Président de la République souhaitera qu'il y ait un débat important avec la représentation nationale au sujet des conclusions de cet exercice, selon des modalités qu'il lui appartient de définir. Nous prenons note de votre demande.

En ce qui concerne les informations à propos des fermetures de sites, cela relève de la *Revue générale des politiques publiques*. Nous sommes extrêmement attentifs à ce que M. Lamy a dit, car nous avons le sentiment que la volonté de réforme est profonde. Louis Gautier a parlé de la clarification des circuits de décision. Nous devons mettre en cohérence nos ambitions, les objectifs que nous assignons aux forces armées et aux forces de sécurité, les moyens que nous leur donnons et la stratégie générale des finances publiques de la France. La question de la mise en cohérence de cet ensemble est au cœur du sujet. Les propositions de mise en cohérence, qui se traduiront notamment par des projets de loi, feront l'objet, aussi bien en ce qui concerne la planification à long terme que les programmations, de débats avec la représentation nationale. Je n'imagine pas qu'il puisse en être autrement.

Enfin, l'articulation de nos travaux avec la dimension européenne ou les débats qui ont lieu actuellement sur l'Organisation Atlantique sont des sujets essentiels. Il est clairement indiqué dans la lettre de mission qu'une priorité est accordée à l'Union européenne et à la relance de l'Union en matière de défense. Nous aurons l'occasion, je pense, dans les mois qui viennent, de le confirmer, y compris dans des échanges avec des commissions parlementaires. Je suis invité par vos commissions parlementaires dans quelques semaines et je pense que ce dialogue se poursuivra. Les ministres des Affaires étrangères et de la Défense sont également régulièrement conviés sur ce point.

Par ailleurs, l'interrogation sur la manière de développer le dialogue nécessaire avec nos partenaires européens fait partie de la démarche même de la Commission. Nous avons ainsi engagé des consultations avec nos partenaires européens. Je me suis rendu moi-même à plusieurs reprises à Bruxelles et dans plusieurs capitales européennes. Chacun des ministres du gouvernement a ce type de question sur les agendas de rencontre avec nos partenaires européens. La préparation de la présidence de l'Union européenne, qui commencera le 1^{er} juillet 2008, fait déjà l'objet d'échanges avec des interlocuteurs divers dans les capitales européennes et avec Bruxelles.

Je ne suis pas convaincu d'avoir répondu à toutes vos interrogations ou à vos préoccupations et inquiétudes.

Paul Quilès — Monsieur le Président, je vous remercie d'avoir répondu. Je voudrais insister sur deux points que vous avez évoqués.

D'abord, nous portons une attention toute particulière au sujet du rôle du Parlement en matière de sécurité et de défense, question sur laquelle les socialistes se sont souvent exprimés. Vous avez affirmé précédemment qu'un débat aura lieu et que le document sera présenté dans des conditions que le Président de la République définira. Or je préfère le début de cette phrase à la fin. Nous parlons beaucoup des États-Unis depuis quelque temps et nous pouvons observer comment fonctionne, de ce point de vue, le Congrès américain et quelles sont ses relations avec le pouvoir présidentiel. Je trouve qu'en France, nous sommes comparativement très en retard car le système ne me paraît pas fondamentalement démocratique sur ces questions vitales. En effet, dès 1958, il y a une interprétation de la Constitution de la V^e République que nous n'acceptons pas. Nous considérons que ces questions importantes doivent se traduire par des votes. Nous avons parlé d'opérations extérieures et d'interventions de la France et de nos armées qui mettent en jeu des vies humaines, l'image de la France et la politique de la France. Or ces interventions ne donnent jamais lieu à des votes, excepté en janvier 1991 au moment de la guerre du Golfe mais ce vote n'était pas direct. Le Parti socialiste n'accepte pas cela.

De la même façon, s'agissant de l'OTAN, j'ai écouté ce matin les propos du Président de la République à ce sujet. La démarche consistant à demander aux Américains une reconnaissance de la défense européenne ne me semble pas être la bonne. Nous souhaitons que votre Commission

s'interroge sur le rôle de l'OTAN. S'agit-il, comme à l'origine, d'une alliance de défense ou d'un organisme politique ? S'agit-il d'un lieu de rencontre transatlantique ? Je me souviens du Sommet de Washington de 1999 durant lequel nous devions fixer les objectifs de l'OTAN ainsi que sa zone d'influence. Ce sommet a été une grande déception dans le sens où a été négligée toute une série d'évolutions de l'OTAN, ce qui nous amène aujourd'hui à ne pas connaître exactement le rôle de l'OTAN. C'est pourquoi ce n'est pas le moment de se rapprocher de cette structure intégrée non pas au plan technique, mais pour garantir une image politique.

Benôit d'Aboville — Je suis très intéressé par ce qui a été dit à propos du rôle du Parlement. Cette question est d'actualité après la proposition de la commission Balladur. Le Parlement possède un double niveau de contrôle. D'une part, il procède à l'examen des dépenses budgétaires liées aux Opex. Je constate que vous aviez déjà émis des propositions il y a sept ans à ce sujet. D'autre part, l'autorisation, le contrôle ou la consultation du Parlement est effective au moment où l'opération s'engage et où elle se poursuit. Pensez-vous, comme vous l'avez écrit en 2000, qu'il faut revoir la présentation des coûts et des surcoûts des opérations extérieures ? Est-ce que l'évolution allemande qui exigeait une autorisation préalable totale mais qui a été amendée avec des procédures permettant un équilibre entre le pouvoir exécutif et le Bundestag vous paraît être la voie dans laquelle nous pourrions trouver des compromis ?

François Lamy — Effectivement, comme vous le soulignez, ces travaux datent déjà de sept ans. Nous avons évolué sur l'examen des surcoûts liés aux Opex, et il s'agit peut-être du sujet sur lequel nous avons le plus avancé depuis sept ans puisqu'à présent, pour la prochaine loi de finances, nous disposons de 350 millions d'euros environ réservés pour le surcoût Opex. C'est un plus. En revanche, cela s'est traduit par une perte de transparence et je le regrette. Effectivement, nous ne disposions que d'un seul moyen pour connaître le contenu des accords de défense. Nous connaissions le coût de chacune des opérations extérieures en collectif budgétaire. Finalement, cette volonté d'être plus cohérent en votant une loi de finances initiale se traduit par une perte de transparence. Nous en avons encore l'exemple à travers une opération qui doit se déclencher à l'est du Darfour. Le ministre est venu devant la Commission nous expliquer, en nous demandant de faire preuve de discrétion, la composition de la future force que nous avons découverte dans *Le Monde* la semaine d'avant. De même, lors de la mandature précédente, nous avons interrogé la ministre de la Défense sur la présence de forces spéciales en Afghanistan, elle nous a dit ne pas savoir à quoi nous faisons référence. Or, la semaine suivante, dans *Paris Match*, nous avons découvert la présence de ces forces spéciales et leur composition. La situation actuelle se présente ainsi et nous devons aller beaucoup plus loin.

Les conclusions de nos travaux effectués en 2000 étaient les suivantes. Tous les parlementaires étaient bien conscients qu'il ne fallait pas gêner l'exécutif et que nous étions membres du Conseil de sécurité et que nous avons un certain nombre de responsabilités à cet égard. Il nous

fallait donc trouver une sorte de compromis permettant l'information du Parlement pour qu'il puisse apporter son avis voire donner sa décision dans certains cas extrêmes. Lorsqu'une opération extérieure était décidée par le Conseil de sécurité des Nations unies ou parce que cet Opex était la conséquence d'un accord de défense, le pouvoir exécutif pouvait engager l'opération en recueillant l'avis du Parlement, et je laisse de côté la question de l'évacuation des ressortissants. Il était intéressant que nous puissions renforcer le pouvoir exécutif par un soutien de la représentation nationale ou en tout cas un avis partagé. Ainsi, il était possible de déterminer les objectifs et les missions, ainsi que le cadre dans lequel ils se situaient, et de pouvoir fixer assez régulièrement les objectifs.

Le Président de la République a effectué hier des annonces sur le renforcement du dispositif français en Afghanistan. Cependant, le Parlement n'a jamais été saisi. Nous faisons depuis six ans la guerre en Afghanistan, alors que nous ne connaissons ni les objectifs ni même les résultats de ces six années de conflits auxquels la France participe. Puis, nous avons envisagé que si les Opex ne se situaient pas dans le cadre du Conseil de sécurité, mais d'une action engagée par la France d'une manière unilatérale, il fallait recueillir une décision. *A priori*, la commission Balladur propose que le Parlement soit informé et qu'ensuite, il se prononce par un vote trois mois après le déclenchement des opérations extérieures. Je ne comprends pas réellement le sens de cette proposition, dont je pense qu'elle aurait plutôt tendance à diminuer l'efficacité de l'opération extérieure elle-même.

François Heisbourg — François Lamy et Louis Gautier ont attiré notre attention sur la question du terrorisme. Louis Gautier a évoqué de façon plus générale les aspects liés à la sécurité nationale. La nouveauté que présente notre exercice par rapport aux Livres blancs de 1972 et de 1994 est d'aborder la question de la sécurité nationale. Je serais très intéressé de connaître votre opinion au sujet de cette tentative d'intégrer les fonctions de défense et de sécurité nationale du moins sur un plan conceptuel et doctrinal.

Pouvez-vous nous donner votre avis sur les conséquences institutionnelles et organisationnelles qui pourraient, le cas échéant, découler de ce type de démarche ? J'ai cru comprendre que vous n'étiez pas fondamentalement hostiles à notre démarche. Nos institutions sont fondées sur le Conseil de défense, le Conseil de sécurité intérieure ainsi que sur une séparation totale entre les démarches et les programmations (LPM et LOPSI). Quelle est votre opinion sur cet aspect de notre mandat ?

Louis Gautier — Je pense qu'il faut faire attention à ne pas envisager l'ensemble des questions de défense sous le prisme sécuritaire et je trouve que la réflexion stratégique est sous-estimée. Une réflexion sur les intérêts de sécurité et sur les enjeux des menaces proprement militaires doit être menée.

Ensuite, la problématique de la lutte contre le terrorisme est d'abord une problématique politique et civile relevant des services de police, de renseignement et de justice. La question des interventions militaires me semble secondaire et ne concerne qu'un certain nombre d'hypothèses

d'emploi. Il est évident qu'il existe des continuités dans cette lutte entre tous ces moyens. Plus il y a de continuité et plus nous avons des besoins d'épaulement entre le renseignement, la police et éventuellement des actions militaires, plus il faut être scrupuleux quant à l'utilisation des instruments juridiques. Aujourd'hui, la tendance consistant à effacer les frontières entre différents services représente une menace pour notre démocratie. Il ne faut pas que s'effacent les frontières qui doivent exister pour les cadres de réglementation et l'utilisation de ces services. Envoyer des forces spéciales militaires n'est pas la même chose que le fait d'utiliser le travail des services de renseignement. Il convient d'être extrêmement précis sur ce point.

Le second point de confusion, qui s'accroît aujourd'hui, réside dans l'indistinction des plans entre l'action gouvernementale et l'action présidentielle. La coordination interministérielle repose sur la responsabilité des ministres sur des instances qui prévoyaient qu'ils débattent ensemble et qu'ils coordonnent leurs moyens et leurs politiques. Si vous affirmez que l'obligation de penser tout en terme de sécurité entraîne une verticalisation, il existe un problème dans l'organisation de notre dispositif étatique et dans les moyens de contrôle de ce dispositif. Je ne connais pas le point d'aboutissement des réformes constitutionnelles. Cependant, il est certain que le Président de la République a une position d'arbitrage sur des matières qui concernent la sécurité nationale. Il y a eu une tentative, autour de lui, d'organiser la délibération, notamment la délibération des ministres qui seront responsables devant le Parlement. Aujourd'hui, j'alerte sur le risque d'une indistinction qu'engendre une multiplication d'instances superposées par strates. Au final, nous ignorons où le débat sur les questions de sécurité a lieu. À propos de l'opération concernant la protection de nos ressortissants, la cellule de crise va être immédiatement activée. Pour une opération revêtant une certaine importance politique, nous imaginons qu'un conseil restreint sera organisé par le Président de la République. Or nous ignorons aujourd'hui si cette tenue d'un conseil restreint est obligatoire.

De plus, quel est le rôle du SGDN ? Il avait d'un point de vue organique un rôle de coordination des moyens civils et militaires. A-t-il aujourd'hui encore ce rôle ? La clarification du fonctionnement de nos pouvoirs publics demande à être précisée.

Bruno Tertrais — Je vais être extrêmement bref, en posant trois questions qui peuvent également appeler des réponses extrêmement brèves.

Pensez-vous qu'il y ait une place auprès de la dissuasion nucléaire pour la défense antimissiles, au-delà de la simple protection des forces qui relève sans doute d'une logique différente ?

Par ailleurs, votre réticence vis-à-vis de l'hypothèse d'une réintégration de l'OTAN est-elle de l'ordre du principe ou s'agit-il d'un problème de modalités et de calendrier ?

Enfin, pensez-vous qu'il doit y avoir des priorités dans le champ d'intervention géographique de nos forces ou doivent-elles être capables d'intervenir partout dans le monde ?

Alain Delpuech — Vous n'avez pas, me semble-t-il, abordé le domaine de l'industrie d'armement. Je pense que nous ne pouvons pas traiter de ce problème en quelques minutes. Cependant, j'évoquerai deux aspects. De votre point de vue, quels sont les grands fondamentaux auxquels doit obéir cette Europe de l'armement ? Dans le cadre de la création de grands groupes européens, comment gérer les patriotismes nationaux, dont la conséquence est que chaque nation veut maintenir son arsenal ou ses usines sur son territoire ?

Comment percevez-vous l'efficacité de la complémentarité de la politique de recherche de défense et la politique de recherche civile ?

Paul Quilès — À propos de l'OTAN, je n'ai peut-être pas été assez clair tout à l'heure, le problème qui se pose est un problème de politique et non de modalité technique. Souvenez-vous que Jacques Chirac en 1995 disait que nous voulions bien entrer dans l'OTAN dans le cas où un commandement nous serait donné. C'est la raison pour laquelle je vous disais qu'il vous appartient de travailler sur cette question en énonçant très clairement quelle est la nature actuelle de l'OTAN. Nous n'allons pas revenir à la chute du mur de Berlin, à la dissolution du Pacte de Varsovie et aux débats des années 1990 car nous n'en sommes plus là aujourd'hui. Mais tant que nous n'aurons pas répondu à cette question, je pense qu'il est hasardeux de dire que la France doit pouvoir rentrer dans la structure militaire intégrée de l'OTAN.

François Lamy — Je répondrai à la question concernant les périmètres géographiques d'intervention. Le problème est celui de la finalité politique de la mission elle-même. Je conçois mal que l'on puisse déterminer par avance un périmètre géographique d'intervention. Je crois que le problème réside dans l'absence d'un débat national sur la finalité de la mission. Lorsque nous considérons l'ensemble des opérations extérieures, nous nous rendons compte que si nous nous étions posé cette question, nous nous serions peut-être un peu moins engagés.

Louis Gautier — Je reviens sur ce dernier sujet pour dire qu'effectivement, le fait de définir des cadres géographiques n'a pas de sens. En revanche, les projections de force et les projections de puissance peuvent avoir un caractère discriminant. La projection de puissance rejoint la problématique du dimensionnement stratégique des Européens là où leurs enjeux de sécurité et leurs intérêts stratégiques sont engagés. Il est évident qu'une zone comprise entre le golfe persique et le golfe de Guinée ou qui concernerait l'espace européen lui-même, serait au cœur des préoccupations de sécurité de la France et des Européens. Cela nous amène à la question des antimissiles. Ainsi, le bouclier antimissiles a été considéré comme une formidable course de relance aux armements, à laquelle nous nous opposons par principe, et comme un projet politique. Sur ce projet politique, un débat s'est instauré au sujet de la place des Européens et leur autonomie.

En revanche, et je vais répondre à votre question sur l'industrie, il est évident que les Européens doivent rester dans la course pour l'ensemble

des technologies liées au développement de ce bouclier. Un certain nombre de projets devraient en être davantage discutés entre Européens, comme le développement de programmes de défense de théâtres ou de troupes en opération. Il est important de ne pas nous laisser distancer sur certaines technologies qui concernent la détection des missiles, les capacités d'interception et le domaine spatial. Je constate que nous avons pratiquement perdu une année de programmation dans les cinq dernières années. Ainsi, plus de 700 millions d'euros qui auraient dû être affectés au domaine spatial, et le spatial est aussi une arme de paix, ont été perdus. Des priorités doivent donc effectivement être données.

Au sujet de la restructuration de l'industrie d'armement, des rapprochements doivent être faits au niveau européen, notamment dans les armements terrestres et navals. Cette évolution n'a pas été entièrement conduite à son terme de même qu'une autre évolution, celle des logiques d'exportation au niveau européen. Si nous créons des grands groupes multinationaux, dont les sièges sociaux sont délocalisés en Europe, se pose le problème de l'efficacité des dispositifs de contrôle qui sont tous nationaux. Il faut également aller plus loin dans les évolutions de cette discipline. L'intégration de nos groupes industriels est nécessaire, car il s'agit d'un moyen d'obtenir des économies d'échelle et de mieux affronter la compétition internationale, dans des domaines technologiques qui ont aussi des percées civiles.

Jean-Claude Mallet — Messieurs, je vous remercie. Ces dialogues se poursuivront par d'autres canaux dans les semaines et les mois qui viennent.

AUDITION
DE L'UNION POUR UN MOUVEMENT POPULAIRE (UMP)
(PIERRE LELLOUCHE)

JEUDI 15 NOVEMBRE 2007

Jean-Claude Mallet

Monsieur Lellouche, je vous remercie pour votre contribution à nos travaux. Depuis 1993, vous êtes député UMP de Paris. Vous êtes un spécialiste reconnu des questions stratégiques et de défense. Vous avez agi dans ce domaine comme universitaire, enseignant, et comme conseiller du Président Jacques Chirac. Ces dernières années, vous avez contribué à la campagne présidentielle de Nicolas Sarkozy et à une bonne partie de ses prises de positions en matière de défense. À travers vous, nous souhaitons recueillir aujourd'hui la position de l'UMP sur les travaux découlant de la lettre de mission adressée par le Président de la République en juillet 2007.

Pierre Lellouche

J'éprouve beaucoup de plaisir à me trouver aujourd'hui devant vous : cette Commission, en effet, faisait partie des propositions du candidat Sarkozy, propositions auxquelles, vous le savez, j'ai été étroitement associé. Vous connaissant depuis longtemps, monsieur Mallet, je sais qu'elle fera un travail remarquable sous votre impulsion. De plus, je connais peu de pays démocratiques qui organisent des auditions publiques, bipartisanes, faites en toute transparence sur des sujets aussi sensibles que la défense, et je considère ce fait comme une « rupture » positive pour notre pays.

Comme l'un des animateurs de la plate-forme « défense » de M. Sarkozy, mon texte de référence est et restera son discours du 7 mars dernier à Paris, que je considère comme la clé de voûte de sa politique de sécurité, du moins dans la première phase de son mandat. *Je me permets d'insister sur le fait que le travail de réflexion qui a été engagé alors, sous ma responsabilité, une année durant avant l'élection présidentielle, a été considérable et s'est traduit par un document de 56 pages soumis au candidat. À ma connaissance, aucun autre parti politique n'aura autant pensé la défense que nous à l'UMP !*

Posséder une vision claire des enjeux internationaux et de la place de la France dans le monde : tel a été notre point de départ, le fondement de toute politique de sécurité.

Raisonnant en cercles géographiques concentriques, je commencerai à poser trois constats :

– notre pays n'est désormais plus menacé par un État européen voisin, du moins à échéance humaine prévisible : les Français de ma génération n'ont jamais été exposés à la guerre, ce qui est une nouveauté heureuse dans notre histoire. Toutefois, la chute du mur de Berlin a entraîné l'éclatement des structures héritées du traité de Versailles, éclatement tantôt pacifique (Tchécoslovaquie), tantôt barbare (guerre dans les Balkans) ; tandis que subsistent toujours des zones de tension, parfois à la limite de la guerre dans l'espace postsoviétique (Géorgie, Caucase) ;

– au-delà, dans le désormais fameux arc de crise qui s'étend du Maghreb au Pakistan, englobant le Proche-Orient, se pose un deuxième type de risques, liés à la problématique de la prolifération conventionnelle, balistique et nucléaire. Certains de ces pays cherchent à s'équiper de la bombe atomique et travaillent sur les armes chimiques ou bactériologiques. Enrayer ces proliférations de vecteurs et de bombes est devenu plus difficile en raison de l'érosion des instruments internationaux classiques (TNP, MCTR, etc.) ;

– le troisième problème réside dans des facteurs de crise très différents, mais qui, combinés, pourraient mener à des explosions de violence. Certains pays, comme la Chine ou l'Inde, cherchent à s'imposer en puissances globales face aux États-Unis par leur armement et par leur ambition de puissance. À l'autre extrémité, d'autres pays en voie de désintégration subissent ou entraînent des risques de guerres internes, comme c'est le cas pour le Tchad, le Kenya, la Somalie ou le Soudan. C'est dans ce contexte également marqué par l'irruption du terrorisme de masse, que s'expriment les antagonismes religieux liés à l'islamisme, la lutte pour les matières premières (eau, minerai, pétrole), et les conséquences du réchauffement climatique. Autant de phénomènes, qui par leurs convergences menacent les bases économiques et sociales des sociétés occidentales.

La chute du mur de Berlin, le 9 novembre 1989, puis la victoire occidentale dans la première guerre du Golfe avaient suscité une euphorie générale. Mais l'évolution du contexte géopolitique des vingt dernières années, l'avènement d'une mondialisation complexe, source d'espoir et de développement pour des milliards d'hommes mais également de risques nouveaux, a mis un terme aux rêves d'un monde désarmé et démocratique. La fin de la guerre froide n'est donc pas décidément ni pour la France ni pour l'Europe la fin des guerres. Bien au contraire, nous voici obligés de repenser notre concept de sécurité dans son ensemble : défense extérieure et sécurité intérieure d'une part, forces militaires et moyens civils. Autant de distinctions qui appartiennent au passé et qui doivent au contraire faire l'objet d'une architecture commune dans un concept de sécurité véritablement global.

La position de la France comme puissance nucléaire, conventionnelle et diplomatique comme ses nombreuses obligations (Union européenne, OTAN, ONU, accords bilatéraux, expatriés, espace maritime) devraient achever de convaincre notre pays de ne pas baisser la garde, mais au

contraire de repenser en profondeur notre appareil de sécurité. Ceci vaut également pour nos alliances dont la problématique se pose encore et avec acuité.

Pour l'UMP, l'Europe de la défense est la condition de l'Europe politique. Grâce au travail entrepris par Nicolas Sarkozy dès avant son élection, la France est parvenue à sortir de l'ornière où l'avait plongé l'échec du référendum de 2005. En effet, le traité de Lisbonne que nous devrions ratifier au mois de janvier maintient les avancées obtenues en matière de politique étrangère et de défense : présidence de l'Europe, ministre des Affaires étrangères et coopérations renforcées.

La présidence française de l'Union dans la seconde moitié de l'année 2008 devrait donner lieu, c'est du moins le souhait de l'UMP, à une initiative forte dans le domaine de la défense européenne : mutualisation des équipements, convergence des bases industrielles de la défense, création de champions industriels européens.

Concernant l'OTAN, nous considérons que l'heure n'est plus aux querelles théologiques, notamment sur la dissuasion. Entre 1958 et 1962, quand la France développait sa force de frappe, le sujet qui faisait débat, était l'incompatibilité entre une alliance intégrée et la décision nationale autonome d'utiliser la force nucléaire, et d'autre part l'incompatibilité marquée entre deux doctrines nucléaires, du côté américain la riposte graduée, et de l'autre le contrôle par la France de sa manœuvre nucléaire ultime. C'est sur ce dossier essentiel que le divorce s'est opéré. Un demi-siècle plus tard, le contexte géopolitique comme l'alliance elle-même ont profondément changé. Depuis la chute du mur de Berlin, nous intervenons avec l'OTAN dans la quasi-totalité des cas sous mandat de l'ONU pour restaurer la paix. Le moment est donc venu de s'interroger sur le décalage politique flagrant entre la réalité sur le terrain militaire et le discours public, celui, par exemple, de nos diplomates à Bruxelles. Sachant que notre pays ne touche pas les bénéfices de ses interventions en matière de commandement, de présence dans l'Alliance, d'influence sur l'allié principal, il est devenu indispensable de se poser un certain nombre de questions. M. Sarkozy a eu le courage de soulever le débat en évoquant une éventuelle réintégration de la France dans l'OTAN. Cela étant, certaines interrogations demeurent : au lendemain de l'aventure irakienne, les Américains veulent-ils encore d'une Alliance Atlantique, considérée pour nous comme l'endroit où les décisions stratégiques doivent être prises en commun ? Sont-ils prêts à une refonte en profondeur de l'Alliance et à soutenir l'émergence d'une vraie défense européenne en son sein ? Et *quid* des conséquences industrielles ? Permettez-moi de noter que les États-Unis ne peuvent pas adopter une stratégie de destruction de l'industrie de défense française et européenne, et souhaiter en même temps le retour de la France dans l'Alliance. En outre, le système du commandement doit être revu et corrigé.

Pour l'UMP et le Président, le rapprochement avec l'OTAN ne prend sa signification que si un pôle européen fort se développe, et que les Américains acceptent une Europe puissante. Il y a donc là un vrai parallélisme entre le rapprochement avec l'OTAN, et la montée en puissance de

l'Europe de la défense. Au niveau du calendrier, nous aurons la présidence de l'Union au second semestre 2008, l'élection américaine à la fin de l'année et l'arrivée d'une nouvelle administration début 2009. Autant d'échéances qui permettront d'évaluer nos chances d'avancer.

Ce rapide tableau enfin ne serait pas suffisant si l'on ne mentionnait pas l'état des armées françaises au moment de l'élection présidentielle de 2007 : une armée à la fois convalescente qui se remettait avec difficulté du désarmement budgétaire des années Jospin ; mais une armée très utilisée malgré une obsolescence criante de ses matériels (Côte d'Ivoire, Afghanistan, Tchad, Liban, etc.) ; une armée dont le financement des grands programmes d'équipement n'est pas assuré (Rafale, PA2, véhicules blindés, missiles, etc.) ; une armée, enfin, déconnectée de la protection du territoire et de sa jeunesse, plus corps expéditionnaire qu'armée nationale. C'est pourquoi j'avais proposé au candidat et à l'UMP, avant de procéder aux réformes, d'établir un bilan clair sur les plans opérationnel, budgétaire, industriel et social de notre système de défense. C'est ce bilan que votre commission est chargée de dresser. Car, faute d'un état des lieux clair des enjeux et des moyens, les mesures qui s'imposent risqueraient de s'apparenter à un toilettage ou pire à une réduction, sous l'unique contrainte budgétaire, de l'outil militaire, l'un des derniers à fonctionner de manière satisfaisante.

Le premier chantier était institutionnel et visait à donner à l'exécutif mais aussi au législatif les moyens de ses missions de pilotage (pour le gouvernement), de contrôle et de soutien (au Parlement). J'ai longtemps plaidé pour la création, au niveau de l'Élysée, d'un conseil national de sécurité, instance de débat, d'analyse, de perspectives et d'action, avec en son sein un coordinateur du renseignement, afin que le cloisonnement administratif soit supprimé et l'action de l'État mieux coordonnée. Cette coordination, souvent inexistante dans le domaine de la sécurité extérieure, n'existe quasiment pas dans le domaine de la protection des populations. Afin de combler cette incompréhensible lacune, nous avons proposé la création d'une Agence de défense civile, chargée de la coordination des services de protection, de prévention et de secours. À ces instruments de pilotage de l'exécutif, devait correspondre, dans notre opinion, un renforcement équilibré des pouvoirs du Parlement dans trois domaines clés : opérations extérieures (débat suivi d'un vote), contrôle du renseignement, meilleur suivi des grands programmes d'armement. Nous avons également souhaité que la nation participe davantage à l'effort et à la réflexion de défense. Que la jeunesse française ne connaisse les enjeux de défense, de sécurité et les notions civiques élémentaires qu'à travers la seule journée préparatoire de défense me paraît totalement illusoire ; nous avons donc proposé l'instauration d'un service national volontaire de deux mois (formation militaire, civique et humanitaire/secourisme).

Le deuxième chantier était tout à la fois budgétaire et structurel. Le 7 mars 2007, le candidat a clairement dit son intention de maintenir le seuil de 2 % du PIB pour les dépenses de défense. Ce taux est un des marqueurs politiques les plus significatifs de notre ambition diplomatique tant en

Europe que dans le monde. Il doit être un minimum pour que la France puisse rester un des leaders de l'Europe de la défense. Je vous rappelle que l'Angleterre et la France, à elles seules, représentent près de 40 % de la totalité des dépenses militaires des vingt-sept pays de l'Union. Nous avons demandé que ce taux de 2 % devienne un critère de convergence européen obligatoire à tout pays désireux d'intégrer l'Europe de la défense. Nous avons également demandé que la Loi de programmation militaire soit réduite pour correspondre au quinquennat. Une réforme de bon sens et de vérité vis-à-vis de la communauté de défense. À cet effort financier doit correspondre un effort important, courageux et difficile de rationalisation des structures du ministère : emprises militaires, régions militaires, réduction d'effectifs administratifs, externalisation plus poussée, arrêt des reports, gels et annulations de crédits, système qui a largement dérégulé la mécanique de précision qu'est l'acquisition de systèmes d'armes modernes. L'acquisition, elle-même, devait faire à nouveau (puisque nécessaire) l'objet d'une grande réforme en renforçant la fonction technique de la DGA, en rééquilibrant les pouvoirs entre CEMA et DGA, mais en incluant plus en amont les industriels et les militaires dans la gestion des programmes ; une grande réforme, enfin, de l'exportation (rattachement de la DGA-DDI à un secrétaire d'État spécialement chargé du domaine ; ouverture au secteur industriel dans les fonctions de support, de renseignement et de promotion) devait permettre de gagner des parts de marché, de faire baisser le coût des matériels français et compenser la perte de chiffre d'affaires domestique chez les industriels par des gains à l'export.

La troisième réponse, après celle du pilotage politique et de l'affichage budgétaire consistait à prendre vite des décisions sur des capacités opérationnelles stratégiques : transport stratégique, projection, frappe dans la profondeur, protection de l'infanterie, tout en consolidant les fonctions renseignement (humain via un meilleur pilotage de la DGSE, de ses implantations étrangères et de la carrière de ses agents ; spatial via le lancement de satellites d'observation et de télécommunications et de démonstrateurs expérimentaux), etc. Ce rattrapage capacitaire était indispensable, et le demeure. Faute de quoi, le dernier atout stratégique français en Europe et dans les relations avec les grands disparaîtra. Je demeure convaincu qu'il est possible de le financer : les réformes de structures, la réduction des Opex, la bonne gestion des crédits (sans report, gel, annulation ou inclusion du BCRD) et les modes de financement innovants dégageront des marges de manœuvre suffisantes pour investir dans des secteurs de très haute technologie.

Enfin, concernant la nature de la mission de défense, il m'apparaît important de connaître notre rôle sur un avenir de quinze à vingt ans, et d'être partie prenante dans la gestion des crises qui mettent en péril notre sécurité. À partir de cette double préoccupation, découlent quatre priorités pour notre appareil de défense :

- la dissuasion suffisante à l'horizon de 2020 ;
- la prévention, utilisant le renseignement spatial ;

– la projection, induisant une armée d'emploi dimensionnée en gros sur l'armée britannique ;

– la protection civile et aussi militaire. M. Sarkozy avait courageusement évoqué une défense active, une défense antimissiles par exemple, pendant sa campagne.

S'agissant du système de défense, je voudrais lister quelques points à suivre pour mettre en œuvre ces objectifs :

– redresser la disponibilité opérationnelle de nos équipements ;
– mieux maîtriser les coûts, et stopper les dépassements calendaires et financiers ;

– poser le problème de la rationalisation des implantations ;
– reconnaître le vieillissement du matériel dans certains secteurs, mettant en péril la vie de nos soldats ;

– amplifier le travail d'extériorisation des tâches de soutien ;
– rénover la procédure d'acquisition des armements dans notre pays, par une réforme en profondeur de la DGA, par une responsabilisation des industriels, et par le recours à des modes de financement innovants ;

– veiller au maintien d'une capacité de recherche dans le domaine de la défense.

Enfin, je veux citer les personnels qui consacrent leur vie au service de notre défense. J'en profite pour rendre hommage aux morts dans les interventions extérieures, et j'ai une pensée pour le triste anniversaire de Bouaké. Je tiens à saluer le professionnalisme et le dévouement des militaires, la capacité d'adaptation militaire de nos armées. Nous restons attentifs à leurs souhaits de disposer de matériels à la hauteur de nos exigences, et également à leurs conditions de vie.

En conclusion, seules des réformes institutionnelles, stratégiques et industrielles en profondeur permettront au système de défense français de se maintenir à un niveau d'excellence mondiale ; la mission et l'ambition nationale doivent demeurer le point de départ de la réflexion. La vraie « rupture » consistera à *enfin* adapter nos moyens à nos ambitions et non l'inverse.

AUDITION DES VERTS
(Mme CÉCILE DUFLOT
ET M. JÉRÔME GLEIZES)

JEUDI 15 NOVEMBRE 2007

Jean-Claude Mallet

Je rappelle que vous êtes secrétaire nationale des Verts, et que vous êtes conseillère municipale à Villeneuve-Saint-Georges depuis 2004. Cette activité nous intéresse car la vision de l'élue locale sur les questions de défense et de sécurité nationale est très importante pour nous. Vous êtes accompagnée de M. Jérôme Gleizes, membre du collège exécutif des Verts, et enseignant en économie. Je vous laisse la parole.

Cécile Duflot

Merci, monsieur le Président, d'avoir invité notre mouvement politique. L'image que l'on peut en avoir parfois, ou que les médias en donnent, est en effet, sur ces questions, le plus souvent caricaturale et se limite, en général, à une vision raccourcie du pacifisme. Les Verts ne sont pas, en terme de philosophie politique, des pacifistes mais des non-violents. Je reviendrai, plus loin dans mon propos, sur la différence entre les deux concepts. Nous ne considérons pas, comme Machiavel, que la guerre soit jamais un moyen politique : nous restons donc opposés à la guerre sous toutes ces formes. Car au-delà du sens littéral du terme, tout le monde est pacifiste. Nous l'espérons puisque cela signifie « partisan de la paix ». Ces deux concepts préconisent des politiques publiques différentes et c'est sur ce point que je centrerai notre intervention.

Je suis rassurée que votre Commission ait abordé les questions d'éthique avec des philosophes, des représentants des grandes religions présentes en France. Les valeurs que nous défendons doivent en effet servir de boussole pour les politiques que nous préconisons. Pour les Verts, les postures cyniques amenant parfois une *real politic* désastreuse, sont souvent source d'insécurité dans le futur. À titre d'exemple, je citerai le financement des forces islamistes pour lutter contre l'occupation soviétique de l'Afghanistan. Même s'il faut noter que sur ces questions, il n'existe pas de position caricaturale mais une infinie nuance d'analyses, laquelle prend tout son sens avec une vision encore plus historique de ces événements. Nous constatons que, dix ans plus tard, le financement de ces forces a conduit à leur retournement contre leurs financiers, essentiellement

les États-Unis, avec les dramatiques attentats du 11 septembre 2001. Nous pourrions également trouver des exemples de ce cynisme dans l'histoire de la relation entre la France et l'Afrique, avec des conséquences plus dramatiques en Afrique qu'en France, notamment lors du génocide contre l'ethnie Tutsi au Rwanda. Ainsi, les moyens politiques ne doivent jamais masquer les buts poursuivis ; c'est cela qui nous importe en matière de défense et de sécurité, bien évidemment.

Avant de présenter nos positions, il m'est indispensable et nécessaire de faire un tour d'horizon de la situation mondiale, car depuis le dernier Livre blanc de 1994, celle-ci a été bouleversée. Ainsi, la guerre froide n'est plus l'alpha et l'oméga des rapports entre l'Est et l'Ouest. Or les menaces posées par le projet de bouclier antimissiles américain risque malheureusement de la raviver. La nature des menaces a changé : la guerre froide semble pour le moment définitivement enterrée, les guerres interétatiques sont de plus en plus rares pour se transformer souvent en conflits intra-étatiques qui, dans les cas extrêmes, amènent à l'implosion de pays, comme par exemple, la Somalie. Dans ce pays, les soubresauts réguliers et violents à Mogadiscio, nous font oublier le détachement du Somaliland hors de la communauté internationale. Les régulations publiques disparaissent dans certains pays pour laisser place à la loi du plus fort, en l'occurrence du plus armé et à des économies de prédation. La kalachnikov devient, dans certains pays, le principal outil de travail imposant des économies de la prédation. Des zones de non-droit s'installent pour devenir des zones extérieures à la communauté internationale, telle que reconnue par l'ONU.

Comme pour toutes nos politiques publiques, nous souhaitons avoir une approche globale des enjeux, et nous privilégions les politiques de prévention, pour éviter toutes les sources de conflits. La question de la réduction des inégalités est souvent évoquée. Mais je ne m'attarderai pas immédiatement sur celle-ci pour centrer mes propos sur un élément peu souvent évoqué, ou dans des termes qui nous sont parfois étrangers. Il s'agit de la question de la gestion des ressources naturelles car celle-ci est, aujourd'hui, une question géopolitique majeure. Mais, au lieu d'être analysée sous l'angle d'une gestion soutenable des ressources, celle-ci est trop souvent abordée sous l'angle de la protection des approvisionnements. Par exemple, nous savons tous que nous avons atteint, ou que nous allons atteindre, le pic de production de pétrole – appelé par les spécialistes « le pic de Hubbert ». La seule question qui se pose est celle de sa date d'avènement, y compris pour les sociétés productrices de pétrole. Réduire la consommation de pétrole est donc bien une question fondamentalement écologique, et pas seulement une question environnementale. Il s'agit d'une question globale, ayant des implications environnementales, sociales, et géopolitiques. Par conséquent, une politique de défense et de sécurité nationale raisonnable devrait tenir compte de la réduction de nos approvisionnements en matières premières. Il en est de même pour nos approvisionnements en uranium pour lesquels la France est notamment dépendante du conflit interne au Niger, entre les rebelles touaregs et le gouvernement nigérien.

Mais notre tropisme occidental ne doit pas nous faire oublier la globalisation de nos économies. Toutes les matières premières sont concernées et la hausse de leurs prix le montre tous les jours. Aujourd'hui, la croissance chinoise a un coût. En trois ans, ses importations d'énergie ont augmenté de 44,9 % et celles des autres matières premières de 34,5 %. En 2003, la Chine consommait 35 % du fer mondial, 33 % du coton et 22 % de l'étain. La croissance chinoise nous rappelle que la croissance européenne des Trente Glorieuses n'a pu se faire que grâce à une exploitation minière de ses anciennes colonies. Ainsi, quand les écologistes mettent en cause le système de production actuel, ce n'est pas uniquement pour trouver des solutions à la réduction de la biodiversité ou au dérèglement climatique mais aussi pour apaiser des tensions géopolitiques inévitables. J'espère ainsi que votre Commission tiendra compte dans son analyse du concept « d'empreinte écologique », c'est-à-dire de la mesure en hectares de la superficie biologiquement productive nécessaire pour pourvoir aux besoins d'une population humaine de taille donnée.

Aujourd'hui, il faudrait trois planètes Terre pour généraliser le mode de consommation français. Il va de soi qu'en terme de sécurité nationale, notre consommation se fait forcément au détriment d'autres pays, et amène nécessairement à des tensions internationales.

Ce préambule était très important. Nous pensons en effet qu'il faut renverser l'adage « si tu veux la paix, prépare la guerre » (*si vis pacem, para bellum*), auquel nous préférons « si tu ne veux pas la guerre, prépare la paix » (*si nolis bellum, para pacem*).

Comme nous l'avons dit, les conflits deviennent de plus en plus intra-étatiques avec l'instauration d'une économie de la guerre civile, comme plusieurs universitaires l'ont abordée, en particulier dans l'ouvrage collectif réalisé sous la direction de François Jean et de Jean-Christophe Ruffin.

Le principe du monopole de la violence légitime accordée à l'État, défini par Max Weber, est ainsi remis profondément en question. Mais la question, essentielle à nos yeux, demeure celle de la légitimité et de l'encadrement de l'usage de cette violence. Soit en terme de droit : dans quel cadre juridique l'insère-t-on ?

Depuis les expéditions militaires en Irak ou en Afghanistan, très litigieuses du point de vue du droit international, les interrogations des mutations des logiques de guerre et de paix se sont accentuées. Il importe de rappeler que la paix, la non-violence et le multilatéralisme doivent être au cœur des mécanismes de prévention et de résolution des conflits.

Après cette introduction, je vais vous présenter les grands principes de notre position sur la défense.

Il s'agit tout d'abord de démilitariser le concept de défense et de promouvoir une éducation à la paix et à la non-violence. Dès l'école, l'histoire des prouesses guerrières nous a inculqué l'idée que seule la voie militaire permettait des avancées de l'histoire. La mobilisation, la motivation, la cohésion des sociétés – c'est-à-dire la résistance non violente – sont passées sous silence. Il est temps de développer un service civil de paix, afin d'agir en amont dans des secteurs où les situations de conflit se

développent. La préparation à la défense civile d'un pays est une garantie sociale forte, pour conserver des structures de démocratie et de justice à l'abri, soit de coups d'État, soit d'agressions extérieures.

À ce titre, l'Union européenne nous semble un modèle de construction historique de la paix. Notre continent a été à l'origine de deux guerres mondiales. L'affrontement franco-allemand s'est transformé en partenariat, d'où est née une dynamique de paix. Il est la preuve que des conflits chauvins, ancrés dans la mémoire collective, parfois depuis des centaines d'années, peuvent s'effacer durablement. Plutôt que de recourir à la force, les ennemis d'autrefois ont décidé de régler leurs éternels conflits par la voie de la coopération pacifique et du dialogue politique.

À l'échelle européenne un nouvel élan politique a été donné en 1994 avec la transformation de la CSCE (Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe) en OSCE (Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe). Je rappelle que cet accord a été signé par 52 États, dont la Russie, le Canada et les États-Unis, et regroupe aujourd'hui 56 pays. L'OSCE doit être l'instrument prioritaire pour l'alerte précoce, la prévention des conflits et la gestion des crises. Elle a déjà pratiqué un travail de terrain dans plusieurs conflits en Europe, avec certes des succès relatifs, notamment en Tchétchénie, en Albanie et au Kosovo. Toutefois, il faut reconnaître que son financement n'est pas à la hauteur du travail à accomplir. Actuellement, son budget annuel ne s'élève qu'à 168 millions d'euros, en 2006. Si on le compare au budget de l'OTAN, qui s'élève à 1,8 milliard d'euros, on constate une grande divergence de moyens, même si, évidemment, les situations ne s'appliquent pas de manière totalement symétrique. Pour autant, les conflits meurtriers, entre les anciennes régions de la Yougoslavie et l'implosion de ce pays ont été traumatisants pour les écologistes. Si nous avions donné d'autres perspectives politiques, tous ces pays auraient, par exemple, pu entrer dans l'Union européenne, et pas uniquement la Slovénie. C'est pourquoi nous proposons de passer du concept de défense à celui de sécurité économique, sociale et écologique.

Nous souhaitons ainsi un transfert progressif des moyens militaires nationaux et de ceux de l'OTAN aux instances de sécurité, que sont l'ONU, ou régionales, comme l'Union européenne. Notre objectif est la mise en place d'une force de police internationale, dont l'action de protection des peuples sera menée en fonction des différentes conventions du droit international, comme par exemple le Pacte international relatif aux droits civils et politiques ou la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide. Cela revient à l'application effective de la Charte des Nations unies.

Afin que cela soit efficace, nous plaillons pour une réforme des institutions internationales, en commençant par l'ONU. Celle-ci doit privilégier l'efficacité et le contrôle démocratique effectif en revalorisant le rôle de son assemblée générale et en s'appuyant sur un conseil de sécurité réformé. Bien évidemment, cette position peut sembler très complexe dans un monde où l'OTAN joue un rôle significatif. Même si ce processus est, à nos yeux, la situation à laquelle nous devrions aboutir à terme,

dans l'attente de ce processus, nous sommes conscients que toute défense a besoin de moyens de commandements (de projection ou de planification, par exemple). Afin d'européaniser la défense, nous souhaitons réduire le rôle de l'OTAN et *a minima* renforcer le poids de l'Union européenne en son sein au détriment des États-Unis, afin qu'elle puisse, par exemple, être représentée, en tant que telle, dans les instances politiques de l'OTAN dans l'attente de sa suppression.

Au sujet du principe de la non-violence que j'avais évoqué en introduction, il nous semble que celle-ci reste la démarche naturelle pour garantir la sécurité commune. Les moyens mis en œuvre ne peuvent être, en effet, en contradiction avec le choix d'une société fondée sur la justice et le droit. La non-violence est une dynamique de résolution des conflits qui n'envisage, ni la suppression, ni la destruction de l'autre à qui l'on reconnaît le droit de continuer à vivre avec soi, après le conflit réglé. De plus, la non-violence ne consiste pas à rester passif pour résoudre les conflits ou pour lutter contre les injustices mais simplement à s'abstenir de recourir à la violence, sauf dans les cas extrêmes. L'histoire est jalonnée de révolutions ou de démocratisations non-violentes. De l'Espagne franquiste à l'Ukraine, en passant par le Kosovo, et son Président aujourd'hui décédé Ibrahim Rugova. Cette dynamique requiert des structures institutionnelles supranationales comme l'OSCE ou l'ONU, et la participation des citoyens et des citoyennes à des missions de terrain. Des exemples concrets montrent l'intervention de ces missions d'intervention civiles de paix. À ce titre, je vous recommande le livre de Pierre Dufour, ancien officier de l'armée de l'air, intitulé *Au Kosovo, on a marché sur la paix*.

Nous plaidons, ainsi, pour qu'au moins 1 % du budget de la défense soit consacré aux opérations de prévention et de résolution non violente des conflits impliquant les citoyens. Lorsque l'usage de la force est la seule solution, il doit être clairement encadré par les organisations internationales, comme l'ONU, ou les organisations régionales telles que l'Union européenne ou l'Organisation de l'Union africaine par exemple.

Refuser l'armement nucléaire pour permettre une réelle non-prolifération sera le troisième point de mon exposé. Ce point est assez isolé en France en raison du passé français de la construction d'une force de dissuasion nucléaire. Le contexte international actuel montre l'inutilité d'un armement nucléaire pour régler les crises ouvertes ou larvées que sont les conflits régionaux. Les conflits, comme ceux qui ont eu lieu récemment au Darfour ou en Côte d'Ivoire, ne peuvent être empêchés par l'exercice de la menace nucléaire sur leurs auteurs. Le terrorisme international, lui non plus, ne peut pas être dissuadé par le chantage nucléaire. La défense de la démocratie, de la paix et de la justice, ne peut pas cohabiter avec la menace de l'anéantissement de sa population. Nous constatons que la chute de régime raciste ou totalitaire en Afrique du Sud, ou dans certains pays de l'Europe de l'Est, n'a pas été due à la menace nucléaire. Or des milliers d'armes nucléaires prennent encore l'humanité en otage. La récente crise avec la Corée du Nord a ainsi pu montrer – puisqu'elle s'était retirée du traité de non-prolifération – qu'elle a pu réaliser un essai nucléaire souterrain. Néanmoins, la négociation a

pu reprendre jusqu'à l'accord du 13 février 2007 entre la Chine et la Corée du Nord et à la fermeture du site de Yongbyon. Cela est bien la preuve de la difficulté à consolider le traité de non-prolifération mais que cela reste possible. Il est nécessaire que les États possédant l'arme nucléaire s'engagent plus sincèrement à appliquer l'article VI qui prévoit le désarmement nucléaire progressif comme élément constitutif d'un désarmement général, simultané et contrôlé. Le moment est venu pour l'Europe, et en particulier pour la France, de lancer un signal fort de désarmement nucléaire.

Au minimum, la France doit rester dans le cadre de cet article VI du TNP du traité dont elle est signataire. Par conséquent, nous nous opposons au missile balistique M51, chargé d'équiper les sous-marins nucléaires lanceurs d'engins, dont la construction nous semble donner un signe contraire à la cessation de la course aux armements nucléaires. Un consensus sera peut-être trouvé au sein de la Commission, pour interdire la possibilité de l'usage de l'arme nucléaire contre des États terroristes, comme cela a été énoncé comme éventualité dans le discours de l'ancien Président de la République, en janvier 2006, à l'Île-Longue.

De même, plus que jamais, nous devons lier la question du nucléaire civil et du nucléaire militaire. Nous sommes très inquiets de la vente de réacteurs nucléaires à la Libye, car ce pays non démocratique a soutenu des mouvements terroristes par le passé. Le passage du nucléaire civil au nucléaire militaire a des précédents avec les cas de l'Inde et du Pakistan. L'instabilité politique de certains pays nous inquiète en ce qu'elle pourrait avoir des conséquences sur le contrôle des armes nucléaires. La situation politique actuelle du Pakistan l'illustre. Mais au-delà de la difficulté technique du passage du nucléaire civil au nucléaire militaire, la seule possibilité de fabriquer des bombes dites sales à partir de déchets radioactifs devrait inciter à éviter – indépendamment de toute considération énergétique – la prolifération du nucléaire civil.

Ce serait tout à l'honneur de la France de s'engager à relancer le désarmement nucléaire du monde, au point mort depuis la ratification du traité d'arrêt complet des essais nucléaires. Il faudrait œuvrer à une conférence des Nations unies sur le désarmement, intégrant un traité d'interdiction de stockage et d'utilisation de matières fissiles pour mettre fin à la dissémination par l'aide à l'acquisition et à la maîtrise de l'énergie nucléaire civile. Cette convention pourrait proposer au pays un renoncement aux armes nucléaires, en échange de financements quantifiés par le FMI et la Banque mondiale, dans le cadre d'une coopération solidaire multilatérale.

S'agissant de la situation actuelle de l'Iran, ce pays poursuit l'enrichissement de son uranium, malgré les résolutions de l'ONU. Ceci pourrait servir de prétexte à l'administration américaine pour intervenir militairement alors que l'AIEA n'a pas encore rendu son rapport et que son président, Mohamed El Baradei, ne relève aucun élément tangible prouvant que l'Iran veut se doter de l'arme nucléaire. Cela ne peut que nous alarmer, d'autant plus au regard du précédent avec la guerre dite préventive en Irak. Nous pensons qu'il serait préférable de prendre comme

exemple historique la manière dont la communauté internationale a soutenu l'Afrique du Sud qui a accepté de détruire ses armes nucléaires, tout comme le Brésil et l'Argentine qui ont arrêté toutes leurs recherches et ont soutenu le traité d'une zone dénucléarisée en Amérique du Sud. Ces exemples nous semblent bien préférables à l'intervention militaire en Irak où aucune arme de destruction massive n'a été trouvée, bien que cela ait été le motif officiel de l'intervention.

Désarmer garantit la paix. Les armes engendrent des conflits, non des solutions. La multiplication des conflits modernes, et surtout celle des blessés et des handicapés, est en corrélation avec l'augmentation de la production des armes légères. Ainsi, réduire les niveaux d'armement est une condition indispensable, mais pas unique, à la résolution pacifique des conflits. Un niveau d'armement extrêmement rudimentaire peut cependant faire de grands dégâts ; je pense par exemple au Rwanda. Les Verts soutiennent toute mesure tendant au désarmement, ainsi que tout contrôle de la production et du commerce des armes : réduction des budgets militaires, reconversions des industries militaires, notamment dans le sens de la promotion de technologies de prévention des risques naturels ; interdiction réelle et effective des mines antipersonnel mais aussi code de conduite bannissant les exportations d'armes vers des pays en conflit ou ne respectant pas les Droits de l'homme. La France, qui a œuvré dans la réussite de la convention d'Ottawa sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel – et de leur destruction – doit réitérer avec l'utilisation des armes légères, et signer un traité international sur le commerce des armes, ainsi que le demande un collectif d'associations.

Nous demandons au gouvernement français d'aller dans ce sens en réduisant la participation financière publique aux sociétés d'armement et d'engager un programme financier et effectif d'interdiction des mines antipersonnel.

Il nous paraît dangereux que les industries d'armement soient privatisées. En effet, les armes ne sont pas, et ne peuvent être des marchandises ordinaires. Celles-ci doivent rester sous contrôle public et les industries d'armement doivent être sous contrôle parlementaire. Le contrôle des exportations est une nécessité pour éviter le cynisme que j'ai pu citer en introduction.

Enfin, nous demandons la soumission de tous les matériaux radioactifs à des contrôles stricts internationaux.

Par ailleurs, il faut dénationaliser le concept de défense pour une politique étrangère et de sécurité commune. La construction de cette politique, reposant sur la prévention des conflits par des moyens non violents, en totale coopération avec l'OSCE et les Nations unies est une priorité. En s'appuyant sur des moyens civils, elle donnera la priorité à la construction démocratique, la coopération, la diplomatie, l'intervention civile, et à la médiation, d'une manière qui doit être entièrement transparente. Le Parlement européen, les ONG doivent être associés à son élaboration.

Chaque citoyen doit être l'un des maillons actifs de la construction et du maintien de la paix. Les Verts militent pour un corps civil européen de paix, intervenant avant que les conflits ne dégénèrent en violences ouvertes. Les Verts s'opposent au retour de la France dans les structures intégrées de l'OTAN, comme l'a proposé le Président de la République. Pour nous, cet organisme issu de la guerre froide devrait être dissous au profit d'un renforcement de l'ONU, de l'OSCE et de la PESC. L'important est une autonomie décisionnelle européenne vis-à-vis de l'OTAN même si ceci peut se faire de manière transitoire au sein de l'OTAN. Nous pensons d'ailleurs qu'il faut plutôt étendre les missions dites de Petersberg (missions humanitaires, d'évacuation des ressortissants, de maintien de la paix et de gestion des crises, y compris des opérations de rétablissement de la paix).

Cette position est cohérente avec notre position sur la réforme des institutions et, en particulier, notre défense d'un régime primoministériel. Nous demandons :

- la publication des accords de défense, passés et présents, et leur approbation préalable par le Parlement ;
- qu'un rapport annuel sur la coopération militaire soit réalisé ;
- la fermeture des bases militaires de la France en Afrique, hormis celles prévues dans le cadre du renforcement des capacités africaines de maintien de la paix ;
- l'instauration d'un vote du Parlement préalable à toute intervention militaire à l'étranger.

Enfin, la question de la citoyenneté et celle du contrôle démocratique de l'utilisation de la défense doivent pouvoir se traduire d'une autre manière.

Tout d'abord, concernant le lien entre l'armée et les citoyens, il nous semble que les élus, parfois les responsables politiques, et l'ensemble des citoyens n'ont pas une compréhension très poussée des questions de défense et du travail des militaires. Cela est regrettable. C'est pourquoi nous pourrions envisager dans le cadre des missions de la réserve citoyenne, où l'ensemble des citoyens serait en quelque sorte « engagé » au sein d'une formation terre, air, mer, et avec laquelle ils entretiendraient des relations informelles et suivies. Cela leur permettrait d'être sensibilisés aux questions de défense, et de mieux connaître celles et ceux qui pourraient devoir mettre leur vie en jeu pour eux.

Le statut des militaires est un deuxième point qui nous semble essentiel. Leur organisation collective doit pouvoir être possible. Ainsi, la question des syndicats devrait pouvoir s'envisager dans une dimension compatible avec la spécificité de ce métier. Mais surtout l'anachronisme absolu de l'interdiction de l'appartenance à un parti politique doit être supprimée.

Enfin, la question de la paix après la guerre nous semble importante. L'Irak le rappelle chaque jour de manière brûlante : le plus difficile est la période de l'après-conflit, appelée « phase de stabilisation ». Si les combats sont du seul ressort des militaires, gagner la paix nécessite qu'une

méthode globale soit adoptée. Pour cela, nous souhaitons que l'ensemble des ministères puissent travailler de concert à développer une doctrine commune, une méthode d'intervention. Il est nécessaire de conduire cela dans un cadre européen pour que ces phases les plus sensibles – et qui permettent de stabiliser durablement et démocratiquement les situations – soient le plus possible préparées en amont.

Je vous remercie de votre attention. Je sais que notre approche peut sembler, aux yeux de professionnels, teintée de naïveté, mais en tant qu'écologiste et plus encore en tant que politique, il me semble que ces questions essentielles de la vie d'une société humaine à l'échelle planétaire doivent être en permanence mises en perspective à l'aune du projet global que l'on porte pour celles-ci. Pour ce qui nous concerne, nous souhaitons une vie en paix sur une terre préservée pour l'ensemble de ses habitants.

* *
*

Jean-Claude Mallet — Madame la Secrétaire nationale, merci pour votre vision et vos propositions, qui parfois confirment le programme des Verts, et à d'autres moments apportent des éléments nouveaux.

Je voudrais aborder avec vous l'effort de défense jugé nécessaire par votre parti politique. Vous avez souligné la nécessité de consacrer 1 % du budget de la défense à des missions de paix, ou tout du moins de soutien à la paix. Vous n'avez pas mentionné l'effort actuel de défense, avoisinant 1,7 % du PIB. Ce niveau d'effort est-il compatible, ou votre mouvement a-t-il d'autres perspectives ?

Ma seconde question touche à la protection civile et à l'Europe. Des propositions ont été faites dans un rapport réalisé par M. Barnier, maintenant ministre de l'Agriculture. Celui-ci présentait à la Commission européenne la mise en place d'une force de protection civile européenne. Cette perspective peut-elle se recouper avec vos propositions, notamment celle d'un corps civil européen de paix dont vous avez fait mention ?

Cécile Duflot — Les objectifs politiques doivent être mis en regard de l'effort de défense de la France. Notre objectif est le désarmement progressif, qui a pour corollaire une diminution des dépenses, organisée de manière concertée entre les pays, en particulier dans le cadre de l'Union européenne. Pour nous, la hauteur du budget de la défense doit être à la hauteur des objectifs qu'on lui fixe. Nous souhaitons une limitation très claire de ce budget mais qui s'accompagne d'autres méthodes d'intervention. Il ne s'agit pas d'une diminution unilatérale, mais celle-ci serait organisée dans le cadre d'une autre politique de défense.

Jean-Claude Mallet — Et au sujet de la force de protection civile européenne ?

Cécile Duflot — Je ne connais pas les termes exacts du rapport de M. Barnier, mais la formulation telle que vous l'évoquez va dans le sens de ce que nous envisageons. Il s'agit d'une force qui pourrait intervenir dans un cadre de prévention et avant le blocage du conflit. Que cela ait lieu dans un cadre européen est une évidence. En effet, nous souhaitons une européanisation renforcée des questions de défense et de sécurité.

Jean-Claude Mallet — En l'occurrence, la différence existe. Ce sont des moyens de sécurité civile, notamment en cas de catastrophe ou d'intervention à des fins civiles.

Cécile Duflot — Sur ce point, il n'y a pas de difficulté. Il nous importe, en matière d'intervention commune, de traiter ces questions démocratiquement et en terme de prévention. S'agissant des catastrophes naturelles, nous pourrions évoquer le débat sur les moyens de les prévenir.

Jean-Claude Mallet — Pour votre information, dans le travail que nous a confié le Président de la République, nous réfléchissons à la fois aux questions de défense et aux questions de sécurité, incluant la sécurité civile.

Benoît d'Aboville — Vous avez insisté sur le rôle des civils humanitaires pour protéger les populations dans les conflits. Vous avez mentionné le rôle des ONG, et l'effort européen pour la stabilisation et la reconstruction. Des mesures ont déjà été prises sur tous ces points et je comprends que vous souhaitiez qu'elles se développent. Mais pour rendre ces actions efficaces, les militaires doivent intervenir, pour obtenir le degré de sécurité qui permettra aux humanitaires et aux ONG de travailler. Dans ce contexte, comment voyez-vous les interventions extérieures ?

Ensuite, vous déclarez que l'Europe de la défense est un objectif central, tout en affirmant qu'elle doit garder son autonomie décisionnelle. Comment conciliez-vous ces données avec une présence de l'Union européenne à l'OTAN, ainsi que vous l'avez proposé ? L'Union européenne serait-elle représentée, participerait-elle à la décision – auquel cas, ce serait une participation partagée avec d'autres membres non européens ? Comment concevez-vous l'articulation ?

Cécile Duflot — Sur le rôle des civils, des humanitaires et des ONG, et le recours aux militaires : selon notre objectif de non-violence, si le recours à la force est nécessaire, celui-ci doit être très bref. Ainsi, il doit avoir lieu uniquement pendant les temps de guerre mais de manière brève dans le temps. L'intervention a ainsi été courte en Irak. Et pour passer à une autre phase, celle-ci doit être préparée en amont, dans un autre cadre.

Par ailleurs, la décision d'intervenir à l'extérieur doit être soumise au contrôle du Parlement et votée par l'Assemblée nationale.

Concernant l'OTAN, notre objectif à long terme serait de créer une autonomie de gestion de la politique de défense. J'ai évoqué le rôle de l'Union européenne et de son autonomie politique au sein de l'OTAN dans une phase transitoire et intermédiaire entre la situation actuelle et l'objectif vers lequel nous tendons. Mais la position des Verts ne porte pas spécialement sur le rôle de l'Union européenne au sein de l'OTAN mais

sur la capacité de l'Union européenne de se doter de ses moyens de commandement autonomes.

Jean-Claude Mallet — J'aimerais que vous clarifiiez un point, si cela est possible car je ne connais pas la position de votre groupe à ce sujet. Vous avez mentionné la nécessité d'un vote préalable à toute intervention militaire. Pouvez-vous nous donner la position de votre formation politique concernant les propositions contenues dans le rapport remis par M. Balladur au Président de la République ? Si vous ne pouvez répondre aujourd'hui, je le comprendrais. Mais je souhaitais savoir si ces propositions emportent ou non l'adhésion de votre parti.

Cécile Duflot — Nous sommes en désaccord avec une grande partie des propositions de la commission Balladur, notamment avec sa dimension de personnalisation, encore plus que celle de présidentialisation, laquelle est portée dans les comptes rendus, même si le Président de la République a pris ses distances vis-à-vis de celle-ci. Pour autant, la position du parti que je représente, sur l'ensemble de ces questions, n'est pas encore arrêtée.

Jean-Claude Mallet — Mes questions portaient plus spécifiquement sur la proposition selon laquelle le Parlement serait informé avant une intervention et serait amené à voter une autorisation au bout de trois mois.

Cécile Duflot — Pour nous, l'autorisation du Parlement doit être préalable.

Amiral Édouard Scott de Martinville — Lorsque l'on examine les risques sécuritaires auxquels nous devons faire face, ceux-ci sont importants ; ils vont du terrorisme, aux grandes catastrophes naturelles et aux pandémies. Comment concevez-vous l'organisation de l'État pour y faire face ? Pensez-vous que des améliorations doivent être apportées ? Si oui, lesquelles ? Y a-t-il un champ pour la coopération civilo-militaire en la matière ? Quelles actions prioritaires estimez-vous nécessaires pour accroître la résilience de nos concitoyens face à ces risques ? Quelles seraient les actions à mener dans le domaine de la formation ou de la communication ?

Cécile Duflot — Les écologistes évoquent depuis longtemps les risques que fait peser la crise écologique de manière globale sur nos sociétés. Nous avons conscience que le risque majeur, face à cette crise, est celui d'une réaction antidémocratique avec des mesures de contrôle renforcées. Nous sommes en désaccord avec ce type de mesures. Il nous semble que la seule réponse valable est l'association et la participation des citoyens, avec des capacités de communication, mais surtout des capacités d'éducation dès l'école maternelle et primaire. Et ce, sur l'ensemble des questions de sécurité civile et de défense. C'est pourquoi ma proposition qui est un lien entre l'ensemble des citoyens et les militaires va dans le sens d'une réelle connaissance du rôle des uns et des autres, et le dépassement d'éventuels *a priori*.

Il nous semble évident qu'une collaboration entre les civils et militaires doit être mise en place, notamment parce que l'action militaire doit

être sous contrôle démocratique. Il s'agit du contrôle démocratique du Parlement pour l'engagement de décisions, comme sur les objectifs finaux et la politique de défense menés. Cette collaboration doit être renforcée et mieux connue.

Concernant la capacité d'absorber des catastrophes et de les supporter le cas échéant, il nous semble qu'un des objectifs est de tenter de limiter, au maximum, la survenue de ces catastrophes, qu'elles soient d'origine naturelle ou terroriste. Une politique de prévention doit être mise en œuvre dès aujourd'hui. C'est pourquoi des mesures radicales, notamment sur les questions environnementales, doivent être prises afin de limiter les risques de catastrophe. Les choses sont d'autant mieux perçues que leur signification est connue. À cette fin, il faut mener une politique de transparence sur ces questions, notamment à propos du nucléaire. Nous devons garder à l'esprit la leçon de Tchernobyl. La manière dont les choses ont été gérées, en tentant de préserver les citoyens des risques, par le respect d'une forme de secret vis-à-vis de la population, nous apparaît comme une très mauvaise solution. La transparence, la responsabilisation, l'alerte, et l'éducation sont essentielles.

Jean-Claude Mallet — La question portait surtout sur votre diagnostic quant à l'articulation des moyens civils et militaires en réaction. En effet, des catastrophes peuvent exister, quelle que soit l'intensité des politiques de prévention. L'un des axes des travaux de la Commission est de coordonner au mieux, et parfois de mutualiser, les moyens du ministère de la Défense, et des ministères civils, pour accroître les capacités de réaction de l'État face à des événements, lesquels peuvent prendre des proportions importantes, comme nous l'avons vu ces dernières années. Cette perspective vous paraît-elle possible, fructueuse ou votre formation aurait une réticence sur ce point ?

Cécile Duflot — Je lierai ce point avec votre première question sur le niveau de l'effort de défense. Le rôle des militaires est, essentiellement, d'assurer des missions de défense *stricto sensu* et non des missions civiles, même si celles-ci sont organisées en collaboration. En cas de nécessité, cela peut être pertinent mais il ne me paraît pas utile de transférer des rôles de protection civile à l'armée.

Toutes les missions de « réparation » de catastrophes doivent être assurées par des services civils, même si une collaboration est souhaitable. Mais la reconversion des militaires vers des activités de plus en plus civiles ne nous apparaît pas comme une bonne solution.

François Heisbourg — À titre de remarque, les trois unités d'intervention actuelle de la sécurité civile sont des unités militaires. Si dans les médias, il est dit que telle ou telle équipe a été envoyée sur un tremblement de terre, il s'agit de militaires. Pourquoi ? Ce sont des professionnels habitués à intervenir très rapidement, avec des conditions de préparation et de discipline rarement rencontrées dans d'autres cadres. Je ne sais si vous avez l'intention de supprimer ce statut, et si oui, au profit duquel ?

Par ailleurs, vous avez évoqué l’empreinte écologique. La notion est très importante. Dans nos travaux sur l’évolution du risque et des menaces, on constate que le stress écologique, croissant sur notre planète, est producteur de risques – éventuellement de menaces – de nature sécuritaire, et le cas échéant de défense, croissants. Ainsi, le fait que vous mettiez en exergue l’empreinte écologique (je pense aux travaux du WWF) est un point pertinent et compris par nos travaux.

Ma première question porte sur la légitimité du recours à la force. Vous avez évoqué, à cet égard, l’ONU et l’Union européenne. C’est une novation par rapport à la politique traditionnelle de la France qui est de reconnaître l’ONU, mais pas *a priori* celle de reconnaître l’Union européenne ou l’OTAN comme une source de légitimité du recours à la force.

Pour l’ONU, vous suggérez de translater l’essentiel de la responsabilité prise par le Conseil de sécurité vers l’assemblée générale pour des raisons de démocratie. Personnellement, mais je ne perçois pas la nature démocratique de cette proposition.

Ma seconde question concerne la non-violence. Êtes-vous favorable à un effort de l’État pour soutenir des ONG spécialisées dans le recours à la non-violence dans les conflits. Par rapport à d’autres alternatives, nous pouvons penser que cela serait peut-être mieux. Pensez-vous à ce type de solution ?

Cécile Duflot — Pour répondre à la toute première partie de votre intervention, vous avez indiqué que l’utilisation de militaires était liée à leurs conditions de préparation, de discipline et d’efficacité, lesquelles seraient impossibles à obtenir de la part d’organisations civiles. Nous avons conscience de la nécessité d’avoir une organisation efficace. Mais pour faire face à des catastrophes, en particulier naturelles, il ne nous semble pas que cela soit uniquement possible dans un cadre militaire. Mais ce sujet mériterait un débat plus large.

Quant à la question de l’empreinte écologique, nous sommes très sensibles au fait que vous la preniez en compte. La question est essentielle et je sais qu’elle est intégrée par tous ceux qui réfléchissent à la défense au niveau international. Mais il nous paraît important d’insister sur la différence entre la sécurisation de l’approvisionnement et une politique d’économie des ressources. Souvent, nous réagissons en terme de sécurité des approvisionnements. Cela nous semble être antagoniste avec l’instauration d’une paix écologique et d’une préservation des ressources naturelles durables.

Quant à la question de la légitimité du recours à la force, je laisserai M. Gleizes vous répondre plus précisément.

Jérôme Gleizes — J’attire votre attention sur la nécessité d’éviter l’effet de surprise des populations. En effet, celles-ci – notamment en France – ne sont pas prêtes à affronter une crue centennale à Paris ou un attentat par exemple. Il est inquiétant que nos concitoyens ne soient pas au courant de ces risques, notamment parce que si la crue de 1910 se reproduisait, une partie de l’électronique serait paralysée. Que se passera-t-il alors ? En France, la culture du secret de défense est trop élevée par rapport aux enjeux.

Concernant la légitimité de l'usage de la force, l'ONU apparaît, comme la première instance détenant cette légitimité. Mais nous pouvons éviter une position cynique qui serait celle de faire appel à l'ONU, sachant que les positions ne seront pas prises. Ceci va de pair avec une réforme du Conseil de sécurité et une application des sanctions pour les pays non respectueux des Droits de l'homme. En effet, les pays sont régulièrement condamnés mais le droit de vote leur est laissé. Nous devons revoir le fonctionnement de l'ONU car nous avons changé d'époque. Ainsi, lorsque nous parlons du recours à l'Organisation de l'Union africaine ou à l'Union européenne, il s'agit de transférer une compétence à un organisme régional pour résoudre tel ou tel problème. Puisque ces instances existent déjà, il serait bon d'y recourir en règle générale et non d'instaurer des accords particuliers entre pays, lesquels ne sont pas sous couvert du droit international.

Le financement des ONG spécialisées dans les actions non-violentes est compris dans le 1 % du budget national que nous préconisons pour la défense. Bien évidemment, dans une logique publique, il serait plus satisfaisant que le budget soit dédié à un service public civil, et non à un service externalisé vers des ONG. L'externalisation vers des ONG, tendance actuelle, n'est pas satisfaisante car cela implique leur instrumentalisation. Par exemple, au Tchad, tout un chacun peut se prétendre ONG pour engager une action dite humanitaire. Mais il est important que des règles démocratiques soient mises en œuvre, y compris au sein des ONG, ce qui n'est pas toujours le cas. Ainsi, la démocratie doit s'appliquer aussi bien aux forces armées qu'aux forces civiles. De fait, l'intervention d'une autorité politique est importante ; c'est cela qui assure la légitimité.

Cécile Duflot — Quant à l'Assemblée générale de l'ONU, nous sommes conscients de la difficulté de cette position puisque les États représentés ne sont pas tous démocratiques. Mais si nous voulons établir une vision non violente, démocratique et mondiale de la capacité de gérer l'avenir de la planète, il est nécessaire de poser en premier lieu ce postulat, qui soit émis par tous les pays démocratiques. Si nous ne franchissons pas ce pas, sous prétexte que l'ensemble des pays représentés à l'ONU ne sont pas tous démocratiques, nous ne pourrons jamais avancer.

Nous devons prendre en compte la difficulté de la position de l'ONU, nous en avons conscience. Nous ne sommes pas naïfs non plus sur l'instrumentalisation de certains États sur les trocs, y compris financiers, qui peuvent avoir lieu pour obtenir telle ou telle voix. Notre position est une position de principe impliquant le fait que la responsabilité des États démocratiques les plus importants est celle d'aider à cette responsabilité collective. Nous pensons que cela favorisera l'émergence d'une culture démocratique dans certains autres pays.

Olivier Debouzy — J'ai écouté votre exposé avec intérêt et j'y ai relevé une certaine contradiction dans l'opposition des Verts au nucléaire. À l'époque où l'arme nucléaire n'existait pas et que la France avait une défense conventionnelle, la part du budget de la défense représenté en pourcentage du PIB, a toujours été supérieure à 8 %, et à même atteint 10 %,

c'est-à-dire un dixième du PIB du pays. L'arme nucléaire a été ainsi le seul système de défense compatible avec l'État providence. En effet, aujourd'hui, la dissuasion militaire représente moins de 0,25 % du PIB, et le budget de la défense, dans son ensemble, représente 1,7 % du PIB. Par conséquent, je ne comprends pas comment concilier la réduction du budget de la défense, tout en se passant de l'arme nucléaire.

Ma seconde question porte sur le détail opérationnel des réductions proposées dans le budget de la défense. Faudrait-il réduire la marine qui lutte contre le narcotrafic, le trafic d'êtres humains, qui sert d'assistance aux pêcheurs et est utile pour les transports humanitaires ? Faudrait-il réduire l'armée de terre qui soutient les opérations humanitaires lorsque nous intervenons à l'extérieur ? Faut-il réduire le renseignement, servant à détecter les terroristes ? Les satellites servant à détecter les proliférateurs ? Que faudrait-il donc réduire dans le budget de la défense ?

Cécile Duflot — Il n'est pas évident qu'un certain nombre de missions – notamment la lutte contre le narcotrafic – incombent au ministère de la Défense. La question du budget se pose donc. En ce qui concerne le nucléaire, nous pourrions nous interroger sur les contributeurs au financement de la technologie et de la recherche. Vous oubliez aussi la faible étanchéité des financements du nucléaire militaire et civil.

Notre objectif n'est pas de diminuer par principe le budget de la défense et de choisir sur quels secteurs porteraient la diminution. Nous souhaitons que le budget de la défense soit à la hauteur des missions qu'on lui demande d'assurer. Selon nous, il semble possible de réduire certaines missions et de les remplacer par d'autres formes d'intervention.

Jean-Claude Mallet — Je souhaiterais que vous nous apportiez des précisions sur les notions de service civil de paix, réserve citoyenne, service civil volontaire, lors d'une future contribution. Nous aimerions comprendre très précisément ce que recouvre chacun de ces termes pour éviter toute confusion.

Cécile Duflot — En effet, d'autant plus que sur la question du service civil de paix, nous avons rédigé un projet de loi.

Par ailleurs, la volonté d'européaniser la dimension de la défense peut aussi permettre d'avoir un certain nombre d'économies d'échelle, permettant d'éviter la suppression brutale de tel ou tel poste.

Jean-Claude Mallet — Votre réserve citoyenne est-elle obligatoire ou volontaire ?

Cécile Duflot — Elle doit être volontaire mais elle doit être fortement incitée. Il ne s'agit pas de créer un corps de réservistes mais de créer des liens entre l'ensemble des militaires et des citoyens.

Jean-Claude Mallet — Par le volontariat ?

Cécile Duflot — C'est cela, par le volontariat incité.

Jean-Claude Mallet — Merci beaucoup.

LES REPRÉSENTANTS
DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

AUDITION
DE Mme PATRICIA ALLÉMONIÈRE
ET DE M. JEAN GUISNEL

JEUDI 11 OCTOBRE 2007

Jean-Claude Mallet

Nous sommes très heureux d'accueillir Mme Patricia Allémonière (TF1) et M. Jean Guisnel (Le Point). La Commission a souhaité vous auditionner, car il nous a semblé que le regard que vous portez en tant que grands reporters nous est utile. Mme Allémonière a été reporter sur de nombreux théâtres d'opérations. Responsable du bureau de Jérusalem et correspondante en matière de politique étrangère pour TF1, elle a une grande expérience internationale. M. Jean Guisnel a une grande et ancienne expérience des questions de défense. Il est spécialiste des questions liées au renseignement, à la gestion de crise et à la guerre informatique. La Commission a estimé nécessaire de vous entendre, notamment pour mieux comprendre le mieux possible la relation entre la société française et les acteurs de sa défense et de sa sécurité.

Patricia Allémonière

Mon intervention portera sur les dysfonctionnements qui sont apparus à la lumière de mes expériences. Je n'insiste pas sur les éléments qui fonctionnent, par exemple les structures de l'État. Les militaires français sont toujours prêts à nous emmener aux quatre coins du monde quand ils le peuvent.

Lorsque l'on est au cœur de l'Afrique, dans Sarajevo encerclé ou à Bagdad, les civils que nous rencontrons mettent toute leur ingéniosité à régler les problèmes auxquels ils sont confrontés. En fait, ils parviennent à dominer leurs peurs par leurs propres actions au jour le jour. Cette prise en charge me marque chaque fois. J'ai l'impression que les personnes ont compris que se lamenter sur leur sort les condamnerait à mourir.

Aujourd'hui, en France, la situation est inversée. Nous vivons dans un monde agressif, difficile et on a l'impression que la peur est omniprésente (peur du virus dangereux, peur de la main-d'œuvre chinoise bon marché, peur de la globalisation, peur du terrorisme, peur des changements climatiques). Paradoxalement, nous demandons de plus en plus à nos institutions et à l'État de nous protéger. C'est une demande presque honteuse, parce qu'en même temps, il est de bon ton de vanter la réussite

individuelle et la performance. Comment peut-on concilier ces deux points de vue ?

De mon point de vue, la question est de savoir comment le citoyen peut se réappropriier le champ de la sécurité et son champ de la sécurité.

La réappropriation de ce champ passe par une meilleure communication entre les agents chargés de notre défense, à tous les points de vue, tant sur les théâtres extérieurs que sur le théâtre intérieur.

EXEMPLES INTERNATIONAUX

L'exemple de l'opération « Artémis » en 2003 en République démocratique du Congo est intéressant. La France est à la tête d'une opération de l'Union européenne. La communication du ministère de la Défense se focalise essentiellement sur deux axes : montrer que l'opération est de courte durée et que l'opération est essentiellement humanitaire. Comme souvent, les dirigeants proposent à la presse de l'emmener une fois que le terrain sera sécurisé. Il n'en faut pas plus pour que les journalistes louent des avions et arrivent en même temps ou même avant les forces spéciales. Sur le terrain, les relations entre les journalistes et les forces sont bonnes. Il n'y a pas de problème. Il a donc en amont une difficulté à prévoir et un refus du risque d'une communication aventureuse. Les journalistes ne sont pourtant pas des enfants.

En Côte d'Ivoire en 2004, il y a eu un raid sur Bouaké et des manifestations antifrançaises. Une cacophonie s'est ensuivie entre les déclarations faites par Licorne à Abidjan et le ministère de la Défense. Les journalistes arrivent sur place rapidement. L'armée les aide pour leur acheminement. Cependant, aucun *embedded* n'a été organisé, sauf le premier jour. Les journalistes sont donc maintenus à l'écart. Le débriefing ne porte pas sur la situation, mais essentiellement sur le sauvetage des Français. On insiste en permanence sur la victime. De fait, la victime apparaît en permanence dans toutes les politiques de communication. On ne s'intéresse jamais à celui qui reste à Abidjan et qui s'en sort. On ne montre que les Français obligés de partir et que l'on sauve des griffes des méchants émeutiers.

Je pense que cette communication est mauvaise. Elle insiste trop sur la victime et est donc anxiogène. En outre, on découvrira trois semaines plus tard qu'il y a eu des morts. Le ministère de la Défense évoque une vingtaine de morts. Les ONG évoquaient une soixantaine de morts. Les chiffres étaient plus élevés du point de vue des habitants d'Abidjan. J'estime qu'il s'agit d'un fiasco qui ne peut qu'entacher les relations entre le public et la défense.

Enfin, en Afghanistan en 2007, deux humanitaires français sont retenus en otage par les talibans. Naturellement, on négocie pour les libérer. Or, au même moment, la Défense emmène des journalistes à Douchanbe voir des militaires tirer des rafales sur les talibans avec lesquels on négociait. La coordination n'était donc pas optimale.

EXEMPLES NATIONAUX

Trois exemples de crises internes peuvent être évoqués.

Concernant la grippe aviaire

En découvrant son arrivée, l'État prend conscience que les structures ne sont pas prêtes et fait un énorme effort de mobilisation de toutes ses structures : hospitalières, industrielles, scientifiques... Le public n'est pas informé sur le fait que l'État travaille mais il saura tout sur les déboires de l'éleveur, sur le commerçant qui perd une somme d'argent colossale, sur la chute des ventes... Il saura tout aussi sur la propagation de la maladie qui envahit la France. Par conséquent, le caractère anxiogène de l'information se répand, alors que rien n'est dit sur la dangerosité de la maladie et la mobilisation de l'État. Aucune communication n'est faite sur ces aspects car, selon moi, nous sommes gênés de ne pas avoir prévu cette maladie. Ceci nous fait ainsi gommer tous les efforts mis en œuvre par l'État ; de ce fait, le journaliste se contente alors de ne parler que de l'éleveur qui pleure. Encore une fois, le côté anxiogène de la situation est mis en avant et le citoyen se retrouve seul. Bien sûr, la réalité est plus subtile.

Concernant la crise des banlieues

Là, l'accent a été mis sur le répressif et sur l'état d'urgence. En revanche, la presse n'a pas été acceptée pour accompagner les CRS alors qu'elle a été admise très tard dans les PC de crises où pourtant des préfets étaient sur le pont. Le maintien à l'écart des journalistes crée un malaise. Alors que la presse étrangère a focalisé l'information sur les émeutiers, donnant l'impression que la France est à feu et à sang, les rédactions françaises font preuve de retenue et se focalisent sur les dégâts. Encore une fois, le côté anxiogène prime puisque l'information met l'accent sur la victime. Je trouve que cette façon d'aborder une crise grave n'est pas positive pour le citoyen, car il ne peut pas se prendre en charge.

Concernant le terrorisme

Il faut s'attendre à des attentats d'une autre ampleur que ceux que nous avons connus en 1985 et en 1995. Évidemment, encore une fois, les structures de l'État font leur travail, nous faisons des entraînements (en cas d'attentat chimique) mais qu'en est-il de l'entraînement avec les médias ? Est-ce que les grands médias ont été sollicités pour connaître nos réactions en cas d'attentat majeur ? Aucune coordination n'est prévue alors que la BBC et d'autres médias étrangers arriveront en masse. Tout est coordonné sauf le champ médiatique. Et pourtant cette coordination est possible : ce fut le cas lors de l'enlèvement de Florence Aubenas. Cinq personnes géraient cette affaire au sommet de l'État et le Premier ministre en était le porte-parole. Toutes les semaines, ou presque, il rencontrait la presse appelant à la modération. Pour cette affaire, il n'y a pas eu de

ratage dans la communication. Évidemment, c'était une crise lointaine puisque l'enlèvement ne s'est pas fait à Paris.

Autre chose : le public n'est pas assez préparé. Revenons sur l'usage du mot « terroriste », qui selon le dictionnaire, renvoie à un homme « politique » utilisant la terreur comme arme de combat pour un projet qui est donc politique. En l'occurrence, lorsque nous parlons du terrorisme islamique, pour déstabiliser nos démocraties occidentales, nous ne parlons pas d'islamistes radicaux avec un projet politique, nous parlons de terrorisme. Résultat : pour le public, Ben Laden et Al-Qaida sont l'incarnation absolue du mal. Ce n'est pas ainsi qu'il faut préparer le public à une crise grave. Ce terme est très réducteur et tout le monde l'emploie : le politique comme le journaliste. Ce qui crée encore une fois un contexte anxigène.

Je pense qu'il faut nous responsabiliser davantage et faire plus confiance aux journalistes. Il faut sortir de la position perpétuelle de la victime. Il serait nécessaire d'aboutir à une transparence plus forte de l'information et se dire que ne pas réussir à anticiper ou ne pas réussir une opération militaire n'est pas dramatique. L'erreur est humaine. C'est en connaissant les problèmes que le public peut être rassuré. Enfin, je pense qu'il faut en finir avec notre passivité et la rétention d'informations de la part du gouvernant sur le gouverné. Il y a bien sûr des limites constituées par notre monde bipolaire : il est trop confortable de trouver un exutoire ou un bouc émissaire. Je prendrai l'exemple de la cassette de Zawahri dans laquelle il menace la France et l'Espagne des pires sévices au Maghreb. Le problème c'est qu'aucun journaliste, devant faire un article pour le lendemain, n'a le temps de se pencher sur le texte et sa traduction. Donc, il se sert de la dépêche AFP en espérant qu'elle a bien eu la transcription par les services de renseignement américains. Toutes les dépêches forcent le trait parce qu'il est nécessaire de se vendre. Dans ma minute d'information, il me faut présenter Zawahri et Al-Qaida au Maghreb, méconnus du grand public. À cela, nous ajoutons en seconde information les pseudo-nouvelles images sur le 11 Septembre qui avaient déjà été diffusées. Deux sujets très anxigènes en ouverture de journal sans rien expliquer, justement le soir où le Président doit faire une allocution en direct, ce qui touche environ 14 millions de téléspectateurs. Nous sommes malheureusement dans la course à l'information et nous n'aurons jamais un journal qui dure plus longtemps. De ce fait, avec si peu de temps, nous sommes dans le bipolaire. C'est donc aussi aux gouvernants d'aborder les choses différemment. En disant cela, je trouve moi aussi un bouc émissaire. Il faut donc réfléchir ensemble à toutes ces questions.

JEAN GUISNEL

Je ne vais pas revenir sur ce qu'a dit Patricia, notamment sur le fait que beaucoup de choses fonctionnent et que nous sommes ici pour parler

des choses qui pourraient mieux fonctionner, voire qui ne fonctionnent pas du tout.

Tout d'abord, concernant les armées, il faut dire que depuis une vingtaine d'années, le monde de l'information autour de la défense et notamment en période de crise, n'a plus rien à voir avec ce qu'il était auparavant. Nous, journalistes, avons face à nous des interlocuteurs militaires, souvent bien formés, ayant compris que l'information est une dimension de l'opération qu'ils ont à mener, et sachant ce qu'ils ont à dire. En second point, je voudrais souligner que nous assistons, aujourd'hui, à des phénomènes radicalement nouveaux et qui confrontent les armées à des difficultés qu'elles ne connaissaient pas auparavant.

Prenons l'exemple de ce qui s'est passé devant l'hôtel Ivoire à Abidjan en 2004. Il est clair que les forces françaises, mal préparées à la manière dont il fallait réagir et à la gestion médiatique de la crise, se sont retrouvées face à une foule hostile, et les choses se sont mal passées. Dans toutes les situations de crise, les sons et leurs restitutions ont une incidence considérable. Prenons, par exemple, les émeutes spontanées et violentes qui se sont produites à la Gare de Nord, il y a quelques semaines : les journalistes ont été prévenus assez rapidement, ont pu se rendre sur place mais avant même que les dépêches circulent, les images prises avec des téléphones portables se trouvaient déjà sur des sites communautaires installés sur le web, comme YouTube. Il faut bien comprendre qu'aujourd'hui, les petits outils de communication individuels dont 50 millions de Français ou plus disposent, leur permettent de diffuser des images sur l'Internet. Ils peuvent également se connecter à des blogs qui leur raconteront ce qu'ils veulent bien raconter. D'une part, les émetteurs traditionnels de la puissance publique ne fonctionnent plus en exclusivité. D'autre part, les journalistes continuent d'appliquer un code éthique, mais les diffuseurs autonomes d'informations n'ont aucune règle à observer. C'est un point essentiel dans la compréhension des crises actuelles et futures.

Patricia parlait des émeutes en banlieue, je pense en particulier aux émeutes à Lyon : celles-ci sont extrêmement liées aux images, aux blogs, aux sites consultés. Les journalistes étrangers étaient véhiculés dans les banlieues par des « fixeurs », comme Patricia et moi pouvons en trouver dans des pays lointains ; ce sont des éléments concrets. Soulignons aussi que la crise n'a pas été si mal gérée en 2005 par les forces de police et de gendarmerie puisque ce sont les émeutes les plus violentes que la France ait connues depuis 1968. Il n'y a pas eu de morts, même si les émeutes ont commencé avec les morts de Clichy-sous-Bois en octobre 2005. Une crise se prépare durant des mois ou des années quand il s'agit de la grippe aviaire, mais les armées sont concernées : elles sont appelées pour stocker les médicaments voire pour se préparer à transporter les médecins. Les forces armées et la pharmacie des armées s'occupent de gérer les stocks de Tamiflu et de fabriquer les pilules. Si vous avez vu un article ou un reportage sur ces sujets, faites-nous signe. Pour ma part, j'ai demandé à faire des articles sur ce sujet, cela s'est avéré impossible. Il faut se rendre compte à quels obstacles, nous journalistes sommes

confrontés. Nous cherchons parfois à poser les bonnes questions aux bonnes personnes mais nous nous retrouvons face à des murs. Préparer la crise, c'est aussi nous faire confiance. Surtout quand cette crise survient de manière impromptue : la tempête de 1999, l'explosion d'AZF en 2001, la canicule en 2003 ou l'enlèvement des otages français en Irak. Dans les cas des grosses crises naturelles ou des crises comme AZF, les forces armées interviennent comme fournisseur de moyens et d'hommes mais ne sont pas des acteurs centraux de la crise, donc elles s'expriment peu. Le plus important ici, c'est le décideur : il est celui qui, au niveau politique, nous aide à faire le point.

Effectivement dans l'affaire de la crise des otages, pour des raisons utilitaires qui nécessitaient de protéger les négociations secrètes et éviter que les journaux cherchent, pour les diffuser, des informations qui pourraient mettre en péril ces négociations, un système a été mis en place, qui a bien fonctionné mais dans lequel les journalistes qui écrivent ont quelque peu été laissés pour compte. C'est-à-dire qu'il y a eu une communication avec les directeurs de rédaction, ce qui est bien. Mais ce ne sont pas eux qui écrivent ou réalisent les sujets.

Dans le système actuel, l'absence de communication par le politique ou par le décideur administratif, ne se traduit plus par un silence médiatique. On ne pouvait pas commenter une absence de faits. Aujourd'hui, s'il n'y a pas de communication durant la crise, les commentaires vont quand même fleurir sur les blogs, et sur Internet. Parmi nos concitoyens, il en existe de fort nombreux qui se montrent agressifs à mon encontre ou à celui des autres journalistes refusant de considérer que les tours du 11 Septembre ont été abattues par des explosifs posés par l'administration Bush et que le Pentagone a été détruit par un missile tiré par un avion militaire américain. C'est une réalité : il y a deux niveaux de l'information et de sa circulation. D'un côté, l'information véhiculée par les journalistes qui la vérifient et font leur travail sérieusement et de l'autre, un niveau d'information souterrain qui circule de plus en plus massivement et ne reposant que sur des rumeurs. La seule manière de répondre à cela, c'est de parler.

Dans les points intéressants, nous avons parlé de l'attentat terroriste qui se produira un jour en France. J'ai trouvé particulièrement positif que les deux patrons de services de renseignement, celui des Renseignements généraux et celui de la Direction de la surveillance du territoire s'expriment publiquement en début de semaine dans un grand quotidien pour expliquer la situation¹. De la même manière, j'ai apprécié que lorsqu'il y a eu une crise de la sécurité informatique, il y a quelques semaines, le secrétaire général de la défense nationale se soit aussi exprimé publiquement sur ces points. C'est nouveau et très intéressant. Dans l'idéal, il faudrait qu'un autre membre de votre Commission, M. Pierre Brochant, s'exprime aussi publiquement. Le patron de la DGSE a parfaitement sa place dans les médias. La crise c'est aussi expliquer comment travaillent

1. *Libération*, le 8 octobre 2007.

ceux qui la préparent. Il ne s'agit pas de révéler des secrets mais d'éclairer sur son rôle.

Un petit point technique : je pense que dans la communication qui va accompagner la future crise, il faudrait créer en plus des systèmes déjà en place, un système web puissant nourri d'informations. Ce que vous avez fait sur votre site de la Commission va dans le bon sens : des éléments de *background*, un forum pour que les gens discutent avec quelqu'un capable de répondre et des moyens relativement puissants qui fonctionnent sans à-coups pour que nous puissions voir de nouveau une interview diffusée à la télévision. De la même manière, ces salles de crise devront utiliser, je pense, des technologies comme le SMS.

Pour finir, je voudrais évoquer deux petits points qui ne sont pas directement liés à la crise. D'abord, le nucléaire. Je pense que comme l'a dit le général Jean-Louis Georgelin, chef d'état-major des armées, que dans une démocratie vivante, il est normal de pouvoir débattre de la dissuasion nucléaire. Pour ma part, je considère que celle-ci est enveloppée d'un silence préjudiciable au débat public fragilisant ainsi la position de notre pays. Un outil stratégique a besoin d'être discuté publiquement et beaucoup plus largement que dans votre Commission. Aujourd'hui, la France s'emploie à tenter de proscrire l'accès de puissances émergentes comme l'Iran aux munitions et au vecteur nucléaire, mais elle ne cherche que très rarement à illustrer la légitimité de sa propre possession de tels moyens. L'interdiction faite à d'autres États de disposer de l'arme nucléaire par ceux-là mêmes qui se sont auto-octroyés le droit de la détenir, demeure une réalité mal assimilée.

Enfin, et ce sera mon dernier point, je voudrais revenir sur le secret que Patricia a déjà évoqué. Notre démocratie n'est pas adulte en ce qui concerne l'accès aux sources officielles. Nous abusons de la classification et du tampon Secret Défense par convention et par confort. Nous ne pourrions pas évoluer tant qu'un accès aux sources ne sera pas mis en place. Ce système existe aux États-Unis depuis 1966. Tous les citoyens peuvent l'invoquer pour accéder à un document, et ils le font à raison de plus de 2 millions de demandes par an. Ces accès sont évidemment soumis à des restrictions mais beaucoup moins sévères que celles pratiquées en France. En juin dernier, la CIA a déclassifié 700 pages d'informations sur ses opérations les plus problématiques des années 1960-1970. Le général Hayden, directeur de la CIA, a expliqué que la publication de ces documents relève du contrat social entre son agence et les citoyens américains et qu'il s'agit « d'ouvrir une fenêtre sur la complexité du monde du renseignement ». Il demeure stupéfiant que ni la DST ni la DGSE ne disposent de sites web dignes de ce nom avec des *backgrounds* historiques, etc.

AUDITION
DE M. BENOÎT MIRIBEL

JEUDI 11 OCTOBRE 2007

Jean-Claude Mallet

Je suis heureux de vous accueillir, Monsieur Miribel. Vous êtes aujourd'hui coordinateur international d'Action contre la faim. Il y a un an à peine, des opérateurs humanitaires ont été victimes de leur action sur le terrain au Sri Lanka.

La question des relations entre militaires et humanitaires et des opérations militaro-humanitaires est un sujet extrêmement important aujourd'hui, pour nos forces armées, comme pour les populations que nous cherchons à protéger, et également pour les acteurs de nombreuses professions qui interviennent dans ces opérations.

Par ailleurs, vous allez nous faire part de votre expérience en tant que directeur général de la Fondation Mérieux et plus particulièrement en matière de lutte contre le risque biologique. D'ailleurs, cela fait un lien entre votre expérience initiale de terrain et vos fonctions actuelles, puisque vous avez été l'un des initiateurs de l'Institut Bioforce à Lyon.

Nous vous interrogerons donc sur ces deux grands aspects, au titre du volet action humanitaire (action des forces et action de la France à l'extérieur) et au titre de cette expérience du risque biologique, qui nous paraît être l'un des plus redoutables pour les années à venir.

Nous vous remercions d'avoir accepté de témoigner devant la Commission.

Benoît Miribel

Je vous remercie, monsieur le Président, pour cette invitation.

Le premier point de mon intervention porte sur les relations sur le terrain entre les acteurs militaires et les acteurs humanitaires.

**RELATIONS ENTRE LES ACTEURS HUMANITAIRES
ET LES MILITAIRES**

Il convient d'abord de rappeler qu'au cours de ces quinze dernières années, notamment depuis la fin de la guerre froide, les relations entre ces deux acteurs se sont multipliées. Il y avait très peu d'interventions de

projection durant la guerre froide. Depuis, les interventions se sont multipliées sur les théâtres de crise.

PRÉSENTATION DES ACTEURS

Celles-ci ont amené les acteurs non gouvernementaux à découvrir les militaires et les militaires à découvrir les ONG. Cela a également amené les militaires à comprendre que le domaine non gouvernemental n'est régi par personne : personne ne contrôle le terme « ONG ». Sous ce label, il est possible de trouver des organisations qui réalisent un travail formidable et d'autres, qui abusent du terme humanitaire et qui font autre chose.

De même, les humanitaires ont découvert des militaires de différents types : certains régiments sont très opérationnels et efficaces et d'autres le sont beaucoup moins. Cela est apparu clairement en Bosnie où, sous l'égide des Nations unies, coexistaient des régiments divers et variés venant de divers pays n'ayant pas les mêmes capacités, pour se retrouver malgré tout au sein d'une force commune. De même et pour la première fois, la notion du droit d'ingérence est apparue avec une force d'interposition sous-régionale au Liberia, en 1990. L'ECOMOG était, en effet, une force d'interposition à dominante nigériane ; et, entre le NPFL¹ de Charles Taylor et le INPFL² de Prince Johnson, elle était, pour les populations civiles, une faction comme une autre.

Le paysage est donc celui-ci : une multitude d'acteurs sous le label ONG humanitaires et une pluralité d'acteurs militaires sur le terrain. Les ONG viennent de tous les horizons et se multiplient. Dans les années 1990, le budget de toutes les ONG humanitaires a été multiplié par au moins dix. En outre, l'Union européenne les encourage, notamment à la suite de la création de l'Office humanitaire européen en 1992. Le but était qu'il n'y ait pas seulement les ONG françaises ou britanniques qui puissent postuler aux fonds européens. Des lignes ont même été ouvertes pour financer le transfert d'expertises et de connaissances dans ce domaine entre pays européens. C'est d'ailleurs dans ce cadre qu'ACF, par exemple, a créé Accion contra el Hambre à Madrid en 1996. Cela a permis d'étendre le tissu humanitaire européen et l'Europe est passée devant les États-Unis comme premier bailleur de fonds humanitaires. Pour se repérer dans les ONG, l'un des critères peut être l'enregistrement au niveau européen auprès d'ECHO, qui a référencé 180 organisations avec lesquelles il considère pouvoir travailler.

De nombreux débats et tables rondes ont été organisés sur les rapports entre les militaires et les humanitaires. L'une des dernières questions a porté sur le fait de savoir si les humanitaires étaient de plus en plus en danger. Je pense que nous sommes aujourd'hui face à un paradoxe. Toutes les ONG humanitaires professionnelles sont opérationnelles

1. National Patriotic Front of Liberia (NPFL).

2. Independant National Patriotic Front of Liberia (INPFL).

et plus efficaces comparativement à il y a dix ans. Les centres nutritionnels au Liberia, en 1991, et auparavant au Soudan, ne sont pas gérés comme ceux d'aujourd'hui. Les approches ne sont plus les mêmes. Dans de nombreuses ONG, les humanitaires sont mieux préparés. Pour ma part, avant d'être directeur d'Action contre la Faim, j'ai été directeur du centre de formation Bioforce, qui avait été créé par Charles Mérieux il y a vingt-cinq ans, et qui visait à professionnaliser le domaine humanitaire dans la logistique, l'administration, la gestion, etc., c'est-à-dire dans toutes les fonctions périphériques au domaine médical et aux domaines spécialisés.

Bref, le paradoxe est qu'il y a d'un côté, une professionnalisation grandissante des acteurs humanitaires et, de l'autre, une réduction de l'espace d'intervention des humanitaires. Ceux-ci se retrouvent donc de plus en plus pris pour cible, car il y a des interventions sur la réduction de l'espace humanitaire. Celui-ci correspond à la capacité à intervenir selon les critères humanitaires, c'est-à-dire librement auprès des populations les plus vulnérables. Dans les terrains de conflit, il faut s'interroger pour déterminer qui sont les personnes les plus vulnérables, s'il s'agit, ou non, de ceux qui se trouvent sous l'œil des caméras.

Sur ce point, la réduction de l'accès aux populations vulnérables pose problème, même pour les journalistes. Ces derniers ne peuvent plus circuler librement, par exemple au Darfour. Les images sont prises en général depuis les camps de réfugiés au Tchad, etc. Lorsqu'un journaliste se rend au Darfour, il est forcément protégé par une ONG et ne peut pas se rendre seul sur place, sauf *incognito* et à ses risques et périls. La situation est similaire dans de nombreux autres pays, par exemple en Birmanie. Par ailleurs, de plus en plus souvent, les humanitaires se voient également freinés ou stoppés dans leur action.

Les deux éléments du paradoxe sont peut-être liés : la capacité d'intervention s'est professionnalisée et s'accompagne d'une capacité d'*advocacy*, c'est-à-dire d'une capacité à témoigner pour tenter d'agir sur les causes. Cette dimension est importante pour les ONG : l'action humanitaire ne se réduit pas à délivrer des biens et services pour répondre aux besoins des populations, mais également à s'assurer que la situation de ces dernières s'améliore. Les humanitaires ne sont pas présents pour décider du sort des populations, mais ils ont un esprit qui n'est pas uniquement logistique et ont le souci d'intervenir sur les causes lorsqu'ils le peuvent, par le témoignage. De nombreuses ONG se sont structurées pour rapporter à des députés ou à des parlementaires européens des données factuelles de terrain. Il ne s'agit pas de mettre en avant des interprétations politiques, mais d'indiquer des données d'enquêtes de terrain sur l'état réel des populations vulnérables, notamment par rapport aux engagements pris par les États dans ces différents domaines.

Ce premier point a permis de rappeler l'évolution croissante des ONG humanitaires sur les terrains de crises, avec un paradoxe qui consiste à voir leur capacité d'intervention de plus en plus réduite dans les conflits armés. De la même façon que les ONG se sont professionnalisées, il y a

une professionnalisation ou une expérience grandissante en matière d'intervention des forces armées sous l'égide de l'ONU depuis quinze ans.

CONTEXTES DE RENCONTRE ENTRE LES ACTEURS HUMANITAIRES ET LES ACTEURS MILITAIRES

Deux contextes de rencontre entre les acteurs humanitaires et les acteurs militaires existent : les contextes de catastrophe naturelle et les contextes de conflits armés ou plus précisément, de crises politiques engendrant des *human disasters*. Ces deux contextes sont très différents et la relation entre les deux acteurs n'est pas la même.

Contexte de catastrophe naturelle

Les exemples les plus récents concernent le tremblement de terre au Pakistan en plein hiver et le tsunami. Dans ce contexte, l'intérêt d'une collaboration et d'une coordination est réel, car les ONG ne disposent pas d'hélicoptères ni de moyens aériens. Elles peuvent louer des véhicules. Cependant, la location d'avions privés est très onéreuse, comme cela a été le cas pour le tsunami, avant de pouvoir bénéficier de rotations d'hélicoptères sous l'égide de l'ONU.

En l'occurrence, les Nations unies attendaient une contribution de différents États pour la mise à disposition de leurs effectifs en hélicoptères et avions. De ce fait, dans les dix premiers jours, les seuls hélicoptères qui circulaient étaient américains. Leur intervention était ciblée et limitée à une collaboration avec les militaires indonésiens. J'ai vu ce qu'il se passait sur le terrain : l'hélicoptère atterrit, les militaires indonésiens récupèrent les biens. Le ciblage des populations vulnérables est donc défini à partir des critères des militaires indonésiens et non ceux des ONG spécialisées.

Dans le cadre des catastrophes naturelles, il est nécessaire d'intervenir rapidement, car il s'agit souvent de questions de vie ou de mort. Il faut projeter les éléments de sécurité civile, etc. Dans le cas du tsunami, il est indéniable qu'une certaine confusion a eu lieu. Il a fallu quelques jours pour évaluer précisément les besoins, notamment entre la côte est et la côte ouest d'Aceh. En même temps, il faut intervenir rapidement, notamment auprès des populations isolées logistiquement. Dans ce contexte, une bonne coordination des moyens militaires et humanitaires peut être envisagée.

Contexte de conflit armé

Nous considérons que dans le contexte des conflits armés, lorsqu'il y a une intervention destinée à imposer par la force le rétablissement ou le maintien de la paix, les acteurs militaires doivent se cantonner à leur rôle. Dès lors que ces derniers ont le pouvoir et le mandat de protéger les populations, ils ne doivent pas faire d'action humanitaire, car cela engendre une confusion.

On peut saluer le travail formidable de la force Licorne, qui a permis de sauver des vies et d'assurer la sécurité pendant de nombreuses années en Côte d'Ivoire. Cependant, comme je l'avais souligné lors d'une réunion de préparation du sommet de Gleneagles à l'Élysée en présence de Jacques Chirac et différents responsables d'ONG, un problème se pose. Durant une période de calme, les militaires se retrouvent en civil avec des véhicules blancs et se rendent dans les camps de réfugiés parce que cela les intéresse et que c'est motivant. Ainsi, à Sarajevo en 1992 ou 1993, un général me disait que cela fait du bien aux soldats et que c'est ce qu'ils écrivent dans leurs lettres à leur famille. Pourtant, la semaine suivante, lorsque les mêmes militaires doivent prendre les armes et défendre les villages et les populations conformément à leur mandat, cela pose un problème puisqu'il y a une confusion entre l'aspect sécurité et l'aspect d'assistance humanitaire.

Dans ces contextes, nous nous interdisons de travailler avec les militaires dans la mise en œuvre de programmes humanitaires. Les *Quick Impact Projects*, mis en œuvre notamment en Côte d'Ivoire, posent problème. La situation est très compliquée pour les agences onusiennes, car elles sont impliquées dans des « missions intégrées » sur le terrain. De ce fait, en Côte d'Ivoire, on a vu des dispensaires réhabilités conjointement par l'UNICEF et la force Licorne. Cela constitue un préjudice à l'action humanitaire qui répond à des principes, codifiés par le CICR, où l'impartialité est un élément essentiel. Je ne mets pas en doute les compétences ni les motivations d'un médecin militaire et d'un médecin humanitaire, mais leur cadre d'intervention et de gouvernance ne dépend pas forcément de critères identiques.

Une ONG humanitaire doit cibler les plus vulnérables avant tout. C'est la raison pour laquelle, avec le président Rufin lorsque nous étions à ACF, nous avons fait une campagne en 2003 sur le thème « On ne s'improvise pas humanitaire », avec un visuel dans lequel apparaissaient un casque militaire et un bol de riz. C'était l'époque où, à Bagdad, des distributions se faisaient à l'arrière des camions militaires américains. Il s'agit d'une forme d'assistance, mais ce n'est pas véritablement une action humanitaire. Car l'action humanitaire consiste à cibler les plus vulnérables, or l'expérience prouve que ceux qui sont à l'arrière des camions sont en général les plus costauds. Les personnes âgées et les plus faibles ne sont pas ciblés. Le problème porte sur les modes d'intervention et de gouvernance, qui sont parfois limités : les militaires suivent des règles d'engagements politiques qui ont un but et s'inscrivent dans un contexte bilatéral ou multilatéral. Normalement, ces règles sont différentes pour les associations humanitaires qui basent leurs programmes sur les besoins des populations sans agenda politique particulier.

Lorsque les ONG humanitaires ne sont plus en mesure d'intervenir, notamment lorsque leur sécurité est excessivement mise en danger, il est compréhensible que les militaires soient obligés de faire de l'assistance, par substitution. Je ne pense pas, cependant, qu'il s'agisse d'une action humanitaire, mais plutôt d'une mission d'assistance et de secours. Car ils ne suivent pas tout à fait les principes humanitaires, n'ayant pas le temps

d'évaluer les besoins. Il s'agit de cas extrême d'assistance en l'absence de toute autre solution. Ceci est inscrit dans la doctrine ACM qui souligne que l'action humanitaire doit être conduite avant tout par des ONG humanitaires et qu'en l'absence de ces dernières, les militaires peuvent être amenés à porter secours et assistance, pour ainsi dire par défaut.

Quoi qu'il en soit, les populations et les acteurs extérieurs apprennent à se connaître. Tout dépend des relations entre les humanitaires et les militaires présents sur le terrain et chaque contexte a ses particularités. Bien souvent, même si les acteurs militaires et humanitaires ne s'affichent pas ensemble sur le terrain, ils peuvent discuter des interventions en coulisse, dans l'intérêt commun. Par exemple, les uns peuvent indiquer où se trouvent les mines et les autres peuvent attirer l'attention sur les populations les plus vulnérables. Le partage d'information peut donc se faire dans un intérêt commun.

En 2003 et 2004, lorsqu'il y avait des actions fortes à Abidjan, ACF disposait d'informations de la force Licorne pour sa sécurité. Il faut distinguer la mise en œuvre d'un programme humanitaire commun sur le terrain, ce qu'il ne fallait absolument pas faire en Côte d'Ivoire pour ne pas accroître la confusion entre les humanitaires et les militaires, et l'échange d'informations, indispensable pour assurer la sécurité des personnes.

Cette question est complexe à aborder et les réponses évoluent au fil des années. D'un côté comme de l'autre, les humanitaires et les militaires se considèrent l'un et l'autre amateur dans de nombreux domaines. Ainsi, en Bosnie, le colonel Bresse a expliqué qu'il avait établi une liste des ONG qui lui paraissait crédibles. Chacun se construit donc ses repères. Pourtant, la situation devient plus complexe.

Des militaires deviennent « humanitaires » et *vice versa*, à l'image d'ONG américaines s'armant pour leur sécurité à Bagdad. Dans le cas des forces d'interposition et d'intervention onusiennes, il faut s'interroger sur la capacité de certaines unités étrangères qui interviennent comme parties prenantes d'une force internationale, sans avoir les compétences et les moyens nécessaires. Ainsi, dans la zone de sécurité de Bihac en Bosnie, on avait parfois l'impression que c'était la population locale qui aidait les Bangladeshis à faire face au froid. À Mogadiscio, durant l'été 1992, toutes les ONG présentes ont appelé à une intervention internationale. Ensuite, cette intervention a connu des déboires. La situation était complexe, y compris pour les militaires français. La nuit, lorsque les militaires américains prenaient le commandement, ils réalisaient leurs opérations sans tenir compte des autres. Il faut donc aussi tenir compte des aspects et liens multilatéraux entre les forces. À l'expérience, les armées britanniques et françaises s'adaptent mieux au terrain et au contexte de crise que l'armée américaine. Celle-ci est très efficace sur le plan logistique, comme le montre son intervention en Irak, mais moins forte auprès des populations.

FACE AU RISQUE BIOLOGIQUE (FONDATION MÉRIEUX)

Une démarche est en cours au niveau européen pour préparer et limiter la menace au niveau du risque biologique. Les virus n'ont pas de frontières et passent continuellement de l'homme à l'animal. Les mouvements de plus en plus importants, la déforestation et les modifications des biotopes, font que les virus vont se multiplier et muer de plus en plus. En parallèle, la technologie et les moyens de communication évoluent. Des spécialistes postdoctorats sont en mesure de fabriquer des cocktails biologiques pouvant être préjudiciables à de nombreuses populations. Dans ce cas, des équipes de diagnostic doivent intervenir de façon à déterminer ce qu'il convient de faire et notamment s'il faut rapatrier les personnes contaminées. Il faut réfléchir au diagnostic, au traitement et à l'accueil.

Un livre vert est en cours d'élaboration au niveau européen. Il s'agirait de mettre en place un bioréseau européen. Il est important qu'un suivi soit réalisé sur ce point.

La Fondation Mérieux est le propriétaire du seul P4 français (niveau d'analyse des virus). Il est situé sur le site de Gerland, qui est un pôle de compétitivité internationale.

Jean-Claude Mallet

Pouvez-vous nous préciser ce qu'est un laboratoire P4 ?

Benoît Miribel

Les virus sont classés en quatre classes. Un laboratoire P4 est très protégé, car il étudie les virus les plus dangereux, notamment les virus provoquant des fièvres hémorragiques et d'une manière générale, les virus que l'on ne maîtrise pas. Un laboratoire P3 peut être limité à une boîte à gants ou à un scaphandre. Le laboratoire P4 de la Fondation se situe à Lyon et il est exploité par l'INSERM.

Une réflexion est en cours au sein du ministère de la Défense, notamment au niveau de la DCSSA (Direction centrale du service de santé des armées). Dans ce cadre, il faut rappeler le lien qui doit être maintenu entre les scientifiques militaires et civils, en particulier pour contrôler les travaux qui existent d'un côté comme de l'autre.

AUDITION
DU PÈRE ANTOINE HÉROUARD, DU PROFESSEUR
MOHAMED AÏOUAZ, DU PASTEUR CLAUDE BATY,
DU RABBIN HAÏM KORSIA
ET DE MGR EMMANUEL ADAMAKIS

JEUDI 25 OCTOBRE 2007

Jean-Claude Mallet

Nous débutons ces auditions centrées sur des questions d'éthique, les rapports entre les grandes communautés et confessions religieuses et les questions de sécurité et de défense. À cette fin, la Commission a estimé utile de pouvoir débattre avec cinq représentants des principales religions pratiquées par nos concitoyens en France, mais aussi dans le monde et en particulier en Europe. Nous avons demandé à chacune de ces Églises de désigner un représentant chargé de porter cette parole sur les questions d'éthique. Cela doit faire partie de l'éclairage que la Commission attend pour une réflexion à quinze ans concernant les questions de sécurité et de défense. Une stratégie ne se déploie pas sans renvoyer à quelques valeurs. Les hommes et femmes qui servent ces moyens, cette organisation, cette défense ou cette sécurité nationale ont une vie qui peut être spirituelle. Leur vie peut les conduire à relier cet engagement à une part de leur vie intérieure.

Pour aborder ces questions, il nous a semblé important d'écouter des représentants des grandes religions. Ce matin, et je les en remercie, nous allons pouvoir entendre puis dialoguer successivement avec le père Antoine Hérouard, secrétaire général de la Conférence des évêques de France. Il nous a été envoyé par le cardinal Ricard, président de la Conférence des évêques de France. Je le remercie beaucoup d'être présent. En ce qui concerne les musulmans de France, nous entendrons le professeur Mohamed Aïouaz, adjoint au recteur de la Grande Mosquée de Paris et qui enseigne à l'Institut musulman de la Grande Mosquée de Paris. Pour la Fédération protestante de France, nous avons le plaisir d'accueillir le président de cette Fédération, le pasteur Claude Baty. Il a pris ses fonctions récemment, au début du mois de juillet 2007. Pour les communautés de confession israélite, nous recevons, pour représenter le grand rabbin Sitruk, le rabbin Haïm Korsia. Il est aumônier israélite des armées. Pour les orthodoxes de France, je salue la présence de Mgr Emmanuel Adamakis, président de l'assemblée des évêques orthodoxes de France. Merci d'être là ensemble. Nous montrons ainsi que nous pouvons dialoguer librement, avec des représentants de la Commis-

sion chargés de la préparation de ce Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale.

Nous allons aborder de nombreux sujets, comme l'avenir de la guerre et de la paix, les risques d'instrumentalisation des religions à des fins de violence, les questions liées à la légitimité ou à l'illégitimité au regard des religions et notamment à propos du recours à la force.

Le père Antoine Hérouard

Merci beaucoup, monsieur le Président, de nous accueillir pour ces réflexions communes sur les questions de défense et de sécurité.

Comment ne pas commencer ce bref exposé sur les questions de paix, de guerre, de sécurité, de terrorisme sans citer le cri du pape Paul VI, le 5 octobre 1965 à la tribune des Nations unies à New York : « Jamais plus la guerre, jamais plus la guerre ! » C'est un acte prophétique, dans la lignée de l'encyclique *Pacem in Terris* publiée en 1963 par son prédécesseur, le pape Jean XXIII, et reprise par Jean-Paul II en 1979 dans cette même enceinte.

Nous savons bien qu'il ne suffit pas de bannir la guerre pour l'empêcher de survenir. Mieux encore, il nous faut nous souvenir, à la suite du concile Vatican II, que « la paix n'est pas une pure absence de guerre. Elle ne se borne pas seulement à assurer l'équilibre de forces adverses. Elle ne provient pas non plus d'une domination despotique, mais c'est en toute vérité qu'on la définit, à la suite du prophète Isaïe, comme "une œuvre de justice" » (Isaïe, 32, v. 17). Nous savons aussi que la nature des conflits a changé, que la menace est à la fois diffuse et souvent insaisissable, en particulier face au terrorisme. Il faut donc réfléchir d'une manière nouvelle aux questions de sécurité dans un cadre global, et mieux prendre en compte les racines profondes des conflits qui parcourent le monde.

Au-delà des problèmes liés à la maîtrise de l'énergie – pétrole, gaz naturel –, et maintenant aussi des ressources en eau, les facteurs de guerre touchent les populations déplacées, les groupes humiliés, les mémoires blessées. Le travail de reconnaissance et de vérité des situations est indispensable si nous voulons éviter les déchirements de demain. Lorsqu'il s'agit de définir une politique de défense, la première réflexion est de se dire que l'on a quelque chose à défendre et que ce quelque chose est bien ce qui entend rassembler tous les citoyens. En cas de crise, la sécurité ne peut être assurée dans un pays que si celui-ci sait se rassembler autour de valeurs communes. C'est dire l'importance de veiller à tout ce qui va favoriser ou non le lien social, la cohérence de la nation. Instaurer une véritable sécurité ne se fait ni dans l'improvisation ni parce que la menace se ressent très concrètement. Une vraie sécurité s'organise en amont. Cela suppose de tout mettre en œuvre pour que certaines parties de la population ne se sentent pas marginalisées, jugées ou perçues d'emblée comme une menace.

Devant les menaces du terrorisme et son caractère diffus et caché, cet aspect d'intégration des diverses composantes de la population nous paraît essentiel alors que les réflexes de peur aboutissent à stigmatiser

des ennemis potentiels de l'intérieur. Nous savons bien que les menaces ne se font pas seulement, de pays à pays, mais qu'elles sont largement transfrontières. Sans doute faut-il réfléchir à la manière dont nous avons cherché à lutter contre le terrorisme. La première réponse a consisté à mettre en place tout un ensemble de mesures pour renforcer la sécurité des personnes et des biens. Sans doute était-ce nécessaire et indispensable. Mais cela ne peut constituer la seule réponse. En effet, les libertés individuelles peuvent s'en trouver gravement mises en cause et les fondements mêmes de la démocratie risquent d'en être menacés. D'où l'importance du contrôle démocratique stable et méthodique à exercer par le Parlement et à travers une opinion publique correctement informée. Le renforcement toujours plus grand des mesures de sécurité ne peut pas être la seule réponse, parce qu'il ne touche pas les racines profondes de la menace et les investissements sécuritaires sont rarement établis en faveur des personnes démunies ou des pays pauvres. Trop de sécurité risque de tuer la sécurité et de créer des frustrations et des blessures, elles-mêmes sources de nouvelles violences. Sans compter que ces considérables investissements financiers sécuritaires en faveur des pays riches détournent l'énergie qui devrait être mise à la disposition de la lutte contre la pauvreté à l'intérieur même de ces pays ou entre les nations.

Quelques semaines seulement après les attentats du 11 septembre 2001, des évêques en provenance du monde entier alors réunis à Rome ont déclaré dans leur message final : « Notre assemblée a exprimé sa plus vive compassion pour les victimes des attentats et pour leurs familles. Nous prions pour elles et pour toutes les autres victimes du terrorisme dans le monde. Nous condamnons de manière absolue le terrorisme que rien ne peut justifier. Mais par ailleurs, nous n'avons pas pu fermer l'oreille à l'écho de tant d'autres drames collectifs. Quatre-vingts pour cent de la planète vit avec 20 % de ses revenus et 1,2 milliard doit vivre ou survivre avec moins de 1 dollar par jour. Un changement d'ordre moral s'impose. »

Dans ce rapport étroit entre la paix et la justice, nombreux sont les maux à déplorer et à vaincre. Outre le terrorisme et la violence, nous devons condamner toute injustice et tout affront à la dignité humaine. Ce renversement de l'échelle des valeurs est nécessaire pour éliminer la conflictualité croissante qui vise à la destruction réciproque des adversaires. « S'il est clair que l'on ne peut dénier à personne le droit à la légitime défense, pas même au nom d'un principe évangélique, il faut cependant une vigilance continuelle, une possession constante de soi-même et des passions individuelles et collectives pour faire en sorte que dans la nécessaire action de prévention et de justice ne s'insinue pas la volupté de la revanche ou la démesure de la vengeance », comme le disait le cardinal Martini, ancien archevêque de Milan.

Un autre aspect des conflits modernes est sans doute qu'il n'y a pas de guerre « gagnable ». En effet, sous les feux des médias, il arrive que les images du conflit soient plus fortes que la réalité même de la situation militaire. La guerre n'est jamais propre, sans bavure ou dommages collatéraux comme on dit pudiquement. De plus en plus urbaine, elle tue toujours davantage de populations civiles. Si nous ne pouvons sans doute

résoudre un problème par la guerre, nous pouvons l'aggraver par la guerre, par ses conséquences sur les populations, les mémoires blessées, les humiliations ressenties. La doctrine catholique traditionnelle parlait de la théorie de la « guerre juste », non pas que la guerre soit juste, et sans doute l'appellation est mauvaise, mais pour manifester qu'elle ne pouvait prétendre l'être qu'en respectant des conditions à la fois précises et sévères. Peuvent être qualifiés de juste par exemple, la légitime défense, l'usage de la force en dernier recours, la proportionnalité dans les moyens, la recherche d'une paix juste au-delà du conflit avec une autorité compétente pour décider. Le respect des accords internationaux est une nécessité.

C'est en s'appuyant sur la notion de dernier recours que le pape Jean-Paul II a rappelé que la guerre est toujours une défaite de l'humanité. Ainsi, il a condamné le recours à la force lors de la guerre du Golfe en 1991, et renouvela sa condamnation lors du deuxième conflit irakien en 2003. À ses yeux, tout n'avait pas été entrepris pour éviter le conflit armé et son cortège de malheurs. Ceci ne veut pas dire, pour le pape et pour l'Église catholique, que tout conflit armé soit illégitime. « La paix est un droit fondamental de tout homme et doit être sans cesse promue en tenant compte du fait que les hommes, en tant que pêcheurs, sont et seront toujours sous la menace de la guerre, jusqu'à la venue du Christ » (concile Vatican II, constitution *Gaudio es spes*, numéro 78). Certaines situations nécessitent parfois des initiatives concrètes pour désarmer l'agresseur. Jean-Paul II l'avait souligné en évoquant le Kosovo : « Je veux faire ici allusion à ce que l'on appelle l'ingérence humanitaire, qui représente, après la faillite des efforts de la politique et des instruments de défense non-violents, la tentative extrême à laquelle recourir pour arrêter la main de l'injuste agresseur. »

Quant à l'accusation récurrente selon laquelle les religions seraient facteur de guerre et non de paix, n'est-ce pas une manière commode de se dédouaner au regard même de l'histoire du xx^e siècle, par exemple ? Les catastrophes causées par le nazisme ou le marxisme stalinien et ses dérivés ne sont pas des guerres de religion, mais plutôt des régimes qui se sont opposés aux traditions religieuses. Il y a par contre une vraie tendance universelle à vouloir sacraliser toute guerre ou conflit, à mettre Dieu de son côté. Bien des conflits témoignent de l'utilisation de la religion pour des buts tout autres. Saddam Hussein, issu d'un parti laïc qui se revendiquait comme tel, se mit à invoquer fortement le fait religieux lorsque la guerre est arrivée. Plus près de nous, le conflit en Irlande du Nord. À l'origine, le conflit était le fruit d'une histoire de type colonial. Au fil des années, le conflit s'est cristallisé et a fini par opposer deux populations sur le fait d'appartenances confessionnelles différentes. Je crois que l'on pourrait multiplier ce genre d'exemples. Face à la tentative de sacralisation de la guerre, la vision catholique cherche justement le contraire. Ce n'est pas Dieu qui veut la guerre, et le croyant se veut toujours un artisan de paix. Il ne s'agit pas de nier la réalité des conflits entre les groupes humains, mais de rechercher ce qui contribue à une plus grande justice.

Les deux rencontres pour la paix auxquelles Jean-Paul II invita les diverses religions en 1986 à Assises et en 2002, ont voulu manifester par

la force même du symbole le potentiel de paix que recèlent les différentes traditions religieuses. Le cardinal Tauran, aujourd'hui président du Conseil pontifical pour le dialogue interreligieux, a déclaré dans une interview il y a quelques jours : « Si les croyants étaient cohérents avec leur foi, peut-être le monde serait-il différent, car ce ne sont pas les religions qui se font la guerre mais ce sont les hommes. » Finalement le religieux est accusé à cause de ceux qui se servent de la religion pour des actions terroristes. La religion mène au pire comme au meilleur, elle peut être un projet de sainteté ou un projet de domination. À nous tous de faire que la religion ne soit pas instrumentalisée, mais qu'elle serve au vrai bien des hommes. Pour cela, il est nécessaire de s'appuyer sur les quatre piliers que Jean XXIII proposait dans *Pacem in Terris* (1963) pour bâtir les relations internationales : la vérité dans les rapports entre les États, la justice, la solidarité et la liberté.

Je vous remercie.

Le professeur Mohamed Aïouaz

J'avais pensé écrire quelque chose, mais j'ai toujours préféré parler de manière spontanée et libre, en particulier sur ces questions qui ne cessent de bouleverser notre monde actuel. Je voudrais revenir sur une partie de ce qui vient d'être dit : Dieu ne veut pas la guerre, ce sont les hommes qui veulent la guerre. Je pense que nous sommes pleinement dans un débat théologique : est-ce Dieu qui crée les choses et fait l'histoire ou l'homme lui-même ? Je ne voudrais pas, bien sûr, entrer dans ces détails. Ce n'est pas l'occasion.

Je voudrais simplement dire que le nom « islam » découle d'un mot qui entretient un rapport très étroit avec le mot paix, *salem*. La religion ne peut être un facteur de destruction et ne peut appeler ou encourager la guerre. J'ai d'ailleurs dit plusieurs fois que la notion de guerre sainte est une mauvaise traduction. La même réflexion a été faite précédemment à propos de la notion de guerre juste. Comment une guerre peut être juste !

Mais il me semble qu'il ne faut pas non plus avoir une attitude utopique et s'imaginer un monde sans conflit ou guerre. La notion de paix dans les religions ne signifie pas cela. Les guerres ont existé avant même les religions et sont des circonstances, des moments exceptionnels, qui interviennent à des instants particuliers de l'histoire de l'humanité. Il vaut mieux se pencher sur les causes des conflits que de s'imaginer un monde sans guerre.

J'évoquerai deux choses importantes à propos de l'islam. Si la religion, en l'occurrence l'islam que je représente aujourd'hui modestement, était un facteur encourageant guerres et conflits, nous n'aurions pas appelé les guerres dans l'islam des batailles mineures, et ce par rapport à la notion de bataille majeure. Selon un récit prophétique, en revenant d'une bataille, le Prophète dit à ses compagnons « nous sommes revenus de la petite bataille, et maintenant nous entamons la grande bataille qui est devant nous ». Cette grande bataille est « la lutte contre soi-même pour essayer d'arriver à une certaine réalisation, une certaine maîtrise de soi ». D'ailleurs, j'évoque une personnalité spirituelle assez connue, l'émir

Abd el-Kader. Certains lui ont demandé pourquoi là où arrivent des pertes humaines, de la souffrance, des atrocités, la religion appelle cela une bataille mineure. Alors que lorsque quelqu'un s'engage sur une voie spirituelle sans rapport avec ces souffrances, la religion appelle cela une guerre majeure. L'émir répondait que l'objectif de la religion dans son essence n'est pas de faire la guerre. L'appel à la sainteté est l'essence même du message religieux. Il me semble que c'est un point commun entre toutes les traditions. Il s'agit de guerres mineures car ce sont des événements exceptionnels qui arrivent dans l'histoire de l'humanité.

Je m'intéresse maintenant à l'instrumentalisation, à la politisation et à l'idéologisation des religions, en particulier aujourd'hui, avec tous les bouleversements que nous connaissons. Pour comprendre cela dans le monde musulman, je pense qu'il faut revenir sur la nature du lien entre le temporel et le spirituel. Dans l'islam, aucune distinction n'existe entre l'autorité spirituelle et le pouvoir temporel. Cela explique qu'à ce genre de conflits ait été généralement donné un caractère sacré. Pour l'islam, le principe de légitime défense s'inscrit dans la vision globale, générale, que se fait le musulman sur ces questions. L'islam ne se limite pas à une relation de l'homme à Dieu, mais il embrasse tous les aspects de la vie humaine. Le musulman ne peut pas se soustraire à l'aspect religieux dans ses interprétations des événements.

Mais instrumentaliser la religion à des fins politiques n'est pas le propre d'une religion. Les dérives s'expliquent par le fait que dans l'islam le recours à la légitime défense est un principe légitime et légal.

Qui mieux que les religions peut dire non à la guerre ?

Pourtant les textes fondamentaux ne permettent pas d'échapper aux conflits. Au début de l'islam, aucun appel à la guerre n'a jamais eu lieu, sauf dans des textes qui rappellent que des gens sont persécutés pour la simple raison qu'ils ont adopté une foi. Il s'agit alors du recours à la légitime défense. Autre élément qui caractérise l'islam et la communauté musulmane : l'islam n'est pas seulement une religion, il est aussi une nation, et cette communauté est considérée comme celle du témoignage. « Ainsi nous avons fait de vous une communauté du juste milieu afin que vous soyez témoins sur les autres communautés. » L'islam s'annonce comme la dernière forme traditionnelle dont l'authenticité de l'orthodoxie traditionnelle est intégralement gardée.

Différemment de la méthode historique critique, positiviste, d'un point de vue traditionnel, le temps n'est pas seulement dans l'islam une notion linéaire. Il s'agit de cycles, d'étapes. D'ailleurs toute tradition à ma connaissance, toute religion, a évoqué la notion de la fin des temps. Alors que le temps en tant que notion conventionnelle ne peut pas être mis au pluriel, si ce n'est dans un autre sens. Au pluriel, cela fait référence à ce que la tradition appelle les cycles. La notion de la fin des temps n'est donc rien d'autre que la notion de la fin des cycles de l'humanité. Des spécialistes expliqueraient mieux que moi la notion des cycles temporels. Je pense qu'à la fin de chaque cycle nous nous trouvons face à une absence de ces valeurs fondamentales dans la religion, la spiritualité, la connaissance de la métaphysique. La religion n'est pas

une réponse à ces interrogations mais elle est le moyen d'accès à une compréhension des raisons profondes du désordre qui intervient à la fin du cycle. Je pense en accord avec les traditions que l'humanité présente vit cette phase que la doctrine hindoue appelle l'âge sombre ou le Kali Yuga.

Certaines choses ne doivent pas non plus être oubliées. L'injustice et la pauvreté représentent des facteurs essentiels dans le déclenchement des conflits. Dans les communautés musulmanes en conflit, les gens ne peuvent pas différencier la situation qu'ils vivent du fait religieux. Pour le musulman, tout s'explique à travers la religion.

Je suis tout à fait d'accord avec ce qui a été dit, nous avons d'ailleurs discuté avant de venir, il ne faut pas avoir une attitude utopique, imaginer un monde sans guerre. Il ne faut pas non plus dire que les religions sont des facteurs qui encouragent et appellent les conflits, car certains parlent de guerre sainte ou de guerre juste. Il faut par contre se rappeler que le principe de défense est légitime pour tous et que la religion est présente dans toutes les conceptions et analyses des musulmans.

Je vous remercie.

Le pasteur Claude Baty

La Fédération protestante de France n'a pas la prétention de donner un avis technique ni, à plus forte raison, d'avoir un discours révélé sur la défense nationale. Toutefois les Églises membres de la Fédération se reconnaissent liées par un engagement commun. La charte de la Fédération dit que « envoyés dans le monde par Jésus-Christ proclamer la bonne nouvelle, nous cherchons à manifester ensemble sa puissance de libération et de renouveau par notre parole, notre prière, notre manière de vivre et nos engagements dans la société ». Au nom de cette mission commune la Fédération protestante peut, comme elle y a été invitée, donner un point de vue évangélique sur des questions qui concernent notre pays.

Les guerres de religion ont douloureusement marqué notre histoire nationale. Elles nous empêchent d'être donneurs de leçons. Mais elles doivent en même temps nous faire réfléchir. Nous ne sommes plus en situation dite de chrétienté, et il pourrait sembler qu'aujourd'hui en France le ressort religieux ne puisse plus être utilisé pour légitimer une guerre. Mais nous devons être vigilants et ne pas sous-estimer en particulier les pressions venues de l'extérieur qui invitent à soutenir les conflits dans lesquels la religion est instrumentalisée comme dernier refuge de la dignité de personnes humiliées. Voilà pourquoi il nous paraît important d'être attentifs chez nous et ailleurs à ce que les religions ne servent pas de relais à des idéologies belliqueuses. En ce qui nous concerne, nous refusons que le nom de Dieu puisse servir de justification à la violence et à l'oppression. À nos yeux une politique de défense nationale doit donc être clairement une participation à l'établissement de la paix. Cela implique l'abandon de stratégies visant à préserver ou à établir une influence française prépondérante sur certains pays ou régions du monde. Les

Églises de la Fédération protestante, en raison de leur relation avec leurs Églises sœurs dans le monde, en raison de leur participation au dialogue œcuménique et interreligieux seront évidemment attentives à l'absence de confusion entre religion et politique.

La politique de défense nationale ne peut plus, il s'agit d'une évidence, être envisagée comme la défense de nos frontières. En raison de la mondialisation, la question se pose de manière à la fois plus générale et plus particulière. Le terrorisme illustre le double lieu de cette défense. À l'intérieur de nos frontières, la défense nationale dépend de la cohésion de notre société. La Fédération protestante est sensible au fait que la société française court le risque de dissociation en groupes dans les niveaux de vie, de connaissance, d'adaptation au modernisme... Ces clivages s'ajoutent à la disparition progressive du lien social traditionnel, du fait notamment de l'urbanisation et de l'individualisation des comportements. Or la cohésion de la nation, qui implique l'adhésion à des valeurs communes, reste un fondement essentiel de sa capacité de défense. Une politique sociale fondée sur la justice, la solidarité et le respect des personnes permettant à chacun de trouver sa place dans la nation est donc un élément fondateur d'une politique de défense nationale. La paix à long terme est inséparable de la justice.

Cette conviction, élargie aux dimensions du monde, devrait orienter une politique de maintien de la paix. Sans partage des richesses, il est illusoire de prétendre contenir les flux migratoires par exemple. Face aux ravages d'un ultralibéralisme qui écrase les plus faibles et fait peu de cas des droits fondamentaux des personnes et de leur culture, les Églises de la Fédération protestante souhaitent que notre pays s'engage dans une politique où le respect des personnes et des peuples soit une préoccupation première. La Fédération protestante est très attachée à la démocratie. Elle est depuis les temps de la Réformation le mode de fonctionnement du protestantisme. À ce titre elle attire l'attention sur la fragilisation de la démocratie dans notre pays et plus généralement dans le monde. Son inquiétude concerne notamment le rôle et le pouvoir des médias et leur lien avec les puissances d'argent. La manipulation de l'information fait partie de la guerre. Chacun est conscient d'avoir été manipulé à un moment ou à un autre, par des images en particulier, ou des informations circulant sur Internet. Devant ces risques de manipulations qui peuvent venir d'individus, de réseaux ou d'États, la Fédération protestante rappelle la nécessité d'une éducation des citoyens et d'une responsabilisation des médias, évidemment dans le respect de la liberté d'opinion. Il nous apparaît clairement que la défense nationale ne peut pas se penser seulement en terme de moyens militaires et d'armes sophistiquées. Elle doit rechercher la cohésion nationale et européenne et le sentiment d'une véritable solidarité universelle, et cela par une information claire sur les situations de conflit, les objectifs recherchés et les moyens employés, par la recherche de la justice et des équilibres écologiques et économiques nécessaires à la vie de la planète, par une éducation généralisée au respect des personnes, par une formation à la résolution non violente des conflits et à la résistance passive. Il est nécessaire de ce point de vue que la

France s'engage plus avant dans la recherche et l'application d'accords internationaux interdisant l'utilisation de techniques et d'armes particulièrement inhumaines, les trafics d'armes, la torture, l'enrôlement d'enfants dans les armées ou les milices.

Le principe du recours à la force est discuté dans le protestantisme et certaines Églises estiment que toute intervention violente est déjà porteuse de conflits à venir, et qu'il faut dans tous les cas préférer la négociation ou la médiation. Elles récusent la notion de guerre juste.

Tout ceci fait qu'il nous semble que l'armée française ne doit pas être seulement bien équipée sur le plan technique, mais qu'elle doit l'être aussi sur le plan moral. Les militaires doivent être formés aussi bien spirituellement que physiquement. Leur tâche de défense est difficile et ils rencontrent des situations stressantes et douloureuses, ils ont besoin de soutien. Les Églises de la Fédération protestante sont convaincues que les aumôneries militaires dont elles ont la charge peuvent apporter leur contribution à cette formation et à cet engagement. Il est donc important que leur place et leur liberté de parole au sein de l'armée ainsi que les liens avec les Églises soient soigneusement entretenus.

Sur une question tellement vaste et complexe, nous ne pouvons mettre une conclusion. Mais peut-être pouvons nous rappeler des convictions. La première est que la défense nationale est l'affaire de tous les citoyens. Cela implique de travailler à la cohésion de la nation, de donner à chaque citoyen les moyens de comprendre en vérité les enjeux des conflits, autant que faire se peut. Il est souhaitable que les représentants de la nation soient associés aux prises de décision concernant la défense nationale et les engagements des forces armées. L'objectif est que le peuple ait confiance en son armée et en soit solidaire, et qu'il puisse la considérer comme l'émanation de son propre engagement pour la paix.

Les Églises membres de la Fédération protestante sont engagées dans une prière fidèle pour les autorités et estiment en même temps avoir un devoir de vigilance pour que le pouvoir ne devienne jamais sans contrôle et reste au service de la liberté, de l'égalité et de la fraternité.

Je vous remercie de votre attention.

Le rabbin Haïm Korsia

Intervenir après tout ce qui a été dit est à la fois difficile et simple. Il suffirait de dire que je suis d'accord avec telle ou telle partie. Mais vous me permettez de débiter avec une citation d'un cardinal, un grand homme, Mgr Decourtray. Sans entrer dans la définition de guerre juste ou pas, il a eu cette phrase extraordinaire : « Je préfère parfois la guerre au déshonneur. » Tout est posé avec cette affirmation. Il est évident que si pour certains la guerre est la poursuite de la diplomatie par d'autres moyens, pour le judaïsme et pour la Bible, la guerre est l'échec de la discussion, de la parole. Nous le savons depuis que Caïn et Abel se disputant pour savoir lequel était le plus aimé de Dieu arrêtaient de se parler, arrêtaient même de se disputer, et que l'un d'entre eux tue l'autre. La violence est

l'aboutissement de l'échec de la parole. En même temps, il est écrit dans la Bible : « tu mettras des juges et des policiers aux portes dans tes villes ». Il ne peut pas y avoir de société sans des juges pour définir ce qui est juste et des policiers pour faire appliquer ce qui est juste. La Bible nous dit qu'il s'agit d'une tentation de l'humain de vouloir considérer que son point de vue est toujours le plus juste. Il faut donc des juges, censés être neutres, et des policiers.

Mais l'esprit de la Bible se rappelle à nous par ce verset extraordinaire « ce n'est pas avec les soldats, ce n'est pas avec la force, mais avec mon souffle ». Et pourtant des soldats sont présents dans la Bible, mais ce sont des hommes qui ont la foi dans la société qu'ils défendent car la société qu'ils défendent à la foi en eux. Il est important de toujours savoir ce que nous défendons. L'aumônier général de l'époque, qui s'appelait l'adjoint du Grand Prêtre dans la Bible, venait voir le peuple en armes et lui disant que celui qui s'est marié mais n'a pas vécu avec sa femme n'aille pas au combat, de peur qu'il meure et qu'un autre épouse sa femme. Que celui qui a planté une vigne et n'en a pas bu le fruit n'aille pas au combat de peur qu'il meure et qu'un autre en boive le fruit. Que celui qui a construit une maison et n'a pas habité dedans n'aille pas au combat de peur qu'il meure, que celui qui a peur n'aille pas au combat...

Finalement celui qui n'a rien à perdre ne peut pas combattre. Car il ne peut percevoir ce qu'il va imposer à celui dont il risque de prendre la vie au combat. Les religions peuvent peut-être apporter à une réflexion comme la vôtre l'idée que quelqu'un qui combat le fait pour défendre un système de vie, une société, et il combat avec les armes qui sont celles consubstantielles aux armées. Une armée est forcément faite d'altruisme, de cohésion, de confiance, de respect, d'abnégation, d'ordre, de hiérarchie. Tant que la société considérait que ces valeurs étaient merveilleuses, même si elle ne les appliquait pas toujours, le risque de rupture était absent. Mais ce risque existe lorsque la société ne valorise même plus ces idéaux, qu'elle est construite sur l'individualisme, le communautarisme le plus étroit, l'irrespect comme dogme, l'ethnocentrisme, l'enfermement sur soi, la suspicion généralisée, la perte de confiance dans les autres, la perte de confiance en soi-même, la peur. Toute la Bible, si nous devons la résumer en un seul mot, le serait dans ce qu'a dit Moïse aux Hébreux lorsqu'ils se trouvent devant la mer Rouge alors que les Égyptiens arrivent. Il leur dit : « N'ayez pas peur. N'ayez pas peur car c'est l'Éternel qui combattra pour vous. » Et pourtant la mer ne s'ouvre pas. Il faut qu'un homme ose s'avancer dans la mer pour qu'elle s'ouvre. La mer ne peut s'ouvrir que devant la volonté des hommes portée par une espérance divine. Je crois qu'il s'agit de la position très difficile des forces armées, de défense et de sécurité intérieure. Elles doivent faire ce qui est difficile pour les autres.

Lorsque les Hébreux rentrent en Terre sainte et que le roi David veut construire le Temple, Dieu lui dit qu'il ne pourra construire ce temple car il a du sang sur les mains. David lui répond que Dieu lui-même lui a ordonné de faire ces guerres, des guerres justes. Dieu lui répète qu'il a du sang sur les mains et donc que son fils pourra construire le Temple. Il est dans le destin des sociétés d'avoir des hommes capables de prendre des

risques pour elle, même s'ils n'attendent pas en retour la plénitude de leur récompense. Choisir le métier des armes et de la sécurité est choisir un métier difficile, parfois ingrat, mais qui appelle à de l'abnégation. Ces hommes ne demandent qu'une chose : que la société se reconnaisse en eux, car ils portent des valeurs. Ces valeurs sont essentielles, car sans elles plus d'armée.

Admire-t-on la force et l'armée dans la Bible ? Non. Mais une société qui dénierait à son armée le fait de pouvoir exister couperait ce lien qui fait que fondamentalement les militaires ou les policiers ou les gendarmes, sont les anges de la société. Qu'est-ce qu'un ange ? Étymologiquement, cela vient du grec *angelos*, qui signifie « l'envoyé ». Si une armée livre un combat qui n'est pas perçu, compris par la société, une rupture très forte se produit. Ce verset que je citais à propos de la force et du souffle pourrait être traduit de manière moderne. Nous avons besoin pour comprendre les combats que nous menons de comprendre leurs bases éthiques et fondements moraux.

Le pasteur Baty a raison de le rappeler, la question de la communication est centrale. Comment rendre nos concitoyens concernés par ce qui se fait en leur nom ? Car les engagements pris, les difficultés qu'affrontent les militaires, le sont en leur nom, au nom de l'ensemble de la société. Car que dira cette société lorsque les cercueils commenceront à revenir des combats ? Les spécialistes pensent que le plus grand danger est que l'armée se détache de la nation. Moi, j'ai plus peur que la nation se détache de l'armée.

Charles Péguy affirmait que « les antisémites ne connaissent pas les juifs ». J'ai le sentiment que nos concitoyens ne connaissent aucune des problématiques qui traversent nos armées, la police, les services de sécurité intérieure, les pompiers. Elles s'arrêtent à des images et la caricature est la pire des choses. Le racisme est peut-être le fait de n'être reconnu que dans l'une des facettes qui forment la diversité humaine. Il me semble qu'un effort énorme est à faire pour faire partager à l'ensemble de la société toutes les problématiques des militaires, que ce soit la difficulté de l'engagement ou le célibat géographique. Toutes ces questions qui sont essentielles et qui font que les militaires ont un statut particulier, parce qu'ils ont un rôle particulier. Or, dans notre société, l'engagement fait peur. Certains sont pourtant capables de s'engager au risque de leur vie ou, pire peut-être, au risque de la vie de l'ennemi, parce que mourir pour une cause à laquelle nous croyons est une chose, mais vivre en ayant pris une vie également. Comme en témoignent les paroles d'une ministre qui recevait pour parler de paix le Président d'un État qu'elle avait combattu pendant des années : « Monsieur le Président, nous pourrions vous pardonner un jour d'avoir tué nos enfants, nous ne pourrions jamais vous pardonner de nous avoir obligés à tuer vos enfants. » Voici le dilemme terrifiant devant lequel nous plaçons des hommes et des femmes qui doivent faire un métier difficile et qui désirent vivre un engagement complexe qui les met d'une certaine manière au banc de la société, qui valorise la facilité. Tous ceux qui croient en quelque chose et ceux qui ne croient en rien mais espèrent en l'Homme, doivent se retrouver pour

porter des hommes et des femmes qui espèrent toujours, si ce n'est en Dieu, du moins en la société qu'ils construisent.

Peut-être qu'en nous voyant ici tous les cinq, j'ai le sentiment de quelque chose de particulier. Les religions ont souvent porté l'idée de conflits entre elles, mais il s'agit peut-être d'une erreur d'interprétation car le Psaume 133 dit : « Qu'il est bon et agréable que les frères résident ensemble. » Le simple fait d'être ensemble comme des frères est une immense chance dont nous devons avoir conscience. Nous avons la chance de vivre dans un pays fondé entre autres sur la laïcité. Il n'y a pas une religion placée au-dessus des autres. Toutes les religions sont donc en équité. Nous ne pouvons pas parler de la sécurité intérieure et extérieure sans parler de la laïcité. En France, elle permet à chacun de discuter d'égal à égal avec l'autre. Nous devons préserver cela et porter un message commun. La vertu a deux contraires : le vice et l'excès de vertu. Le vice en matière religieuse serait un cloisonnement absolu et l'excès de vertu serait une forme de syncrétisme. Parce qu'une société est capable de préserver les différences, elle engage le rassemblement. Lorsque les hommes construisent la tour de Babel, ils sont unis. Ce sont les phrases extraordinaires de la Genèse : « Et ce fut sur la Terre une seule parole et les mêmes mots. » De nos jours, nous dirions qu'il s'agit d'une forme de pensée unique. Lorsque nous pensons tous de la même façon, nous ne pouvons qu'en vouloir à celui qui pense différemment, qui est radicalement différent, c'est-à-dire à Dieu. Dieu se contente de disperser ces hommes à la surface de la Terre et de mélanger leurs langues. J'ai toujours eu du mal à considérer Dieu comme un père Fouettard qui punit ses enfants. Il me semble qu'il y a une grande leçon : Dieu essaie de dire aux hommes qu'ils doivent apprendre à être différents, et qu'ils devront ensuite faire de l'unité et non pas de l'uniformité. Notre société doit préserver au-delà de tout cette unité qui ne peut venir que de la diversité. L'uniformité conduit au mythe du lit : les nouveaux arrivants sont conduits sur un lit. Les pieds de ceux qui sont plus grands sont coupés, tandis que ceux qui sont plus petits sont allongés. Il est dangereux de mettre les gens à une norme.

Mon père, vous disiez très justement que trop de sécurité tue la sécurité. Je pense que l'excès de sécurité conduit à un sentiment d'insécurité. Il faut donc trouver une intelligence des relations, une forme de discernement entre ce qui est important de faire et ce qui rend oppressif le système. Le pasteur Baty a raison de rappeler que les plus faibles seront les premiers exclus.

Je vais enfin parler d'une idée fondamentale définie par le rabbin Nahman de Braslav. Il a dit que « le monde entier est comme un pont étroit. Et le principal, c'est de ne pas avoir peur du tout ». Je connais l'aumônerie militaire, qui regroupe, grâce à la laïcité, quatre religions. Ces aumôniers, femmes et hommes, partagent un questionnement. Je crois qu'il est important de faire vivre un questionnement. Lorsque nous affirmons quelque chose de fort pour ceux qui ont la foi, « je crois en Dieu », la finesse de la langue française a instauré le doute. Comme si tout croyant devait toujours se remettre en cause, remettre en cause la qualité de son lien à Dieu et aux hommes. Dans « religion », nous trouvons

le mot « relier ». Or nous avons souvent tendance à opposer, en particulier dans les armées, le doute et la certitude. Je crois pourtant qu'ils vont de pair. Le questionnement éthique sur la qualité de notre engagement, est quelque chose que les aumôniers ont l'habitude de vivre en opérations extérieures et dans les forces en métropole. Lorsque le rabbin Nahman parle de ne pas avoir peur du tout, il dit qu'il ne faut pas avoir peur de s'engager.

La conclusion du Livre blanc précédent parlait de la sanctuarisation du territoire national. Nous avons parlé du Livre d'Isaïe : « Viendra un temps où le lion et l'agneau, le loup et la brebis, dormiront ensemble. » Je pense que, lorsque cela arrivera, il vaut mieux que l'agneau ne dorme que d'un seul œil, et il faut le garder à l'esprit. Nous pouvons rêver d'une société idéale à construire, mais en rêver n'interdit pas de voir ce qui se passe, de savoir qu'il y a des menaces. Mais nous ne devons avoir peur ni des autres ni d'être nous-mêmes.

Monseigneur Emmanuel Adamakis

En tant que président de l'assemblée des évêques orthodoxes de France, une instance de coordination et de représentation de l'épiscopat orthodoxe en France, je ne me présente ni comme un connaisseur des problématiques multiples politiques, économiques ou géopolitiques de sécurité, ni comme un analyste politique qui suivrait au jour le jour ces problématiques. Mon opinion n'est donc pas celle d'un académicien, ni d'un praticien, mais celle d'un évêque dans le sens grec du terme, c'est-à-dire en observateur externe mais concerné par les problématiques de paix et de sécurité.

Je suis rentré hier soir de Naples, où avait lieu la rencontre de la Communauté Sant'Egidio qui s'est tenue sur le thème « un monde sans violence ». Nous y avons réaffirmé ce que nous avons dit deux ans auparavant : un crime commis au nom de la religion est un crime contre la religion elle-même.

Quelques remarques préliminaires pour éclairer mon point de vue, basées sur la déclaration en 1986 de l'Église orthodoxe relative à sa contribution à la réalisation de la paix, de la justice, de la liberté, de la fraternité, de l'amour entre les peuples et de la suppression des discriminations raciales et autres. Il faut tout d'abord souligner que la notion biblique de paix ne coïncide pas avec la conception neutre et négative qui l'identifierait simplement à une absence de guerre. La notion de paix s'identifie à la restauration des choses dans leur intégralité originelle d'avant la chute, lorsque l'homme vivait et respirait encore sous le souffle vivifiant de sa création à l'image de Dieu.

Au cours de son histoire, l'orthodoxie a servi avec conséquence, continuité et zèle, la dignité de la personne humaine, dont le fonds ontologique a acquis, dans le cadre de l'anthropologie chrétienne, le statut d'une valeur absolue et universelle. L'homme, en tant que couronnement et récapitulation de la création divine et en tant que création à l'image de

son créateur, a constitué pour l'Église orthodoxe la plénitude de sa mission dans le monde de l'histoire du salut.

Aujourd'hui le monde est complexe, moins bipolaire que le monde issu de la Seconde Guerre mondiale. Il faudrait éviter les approches réductrices et privilégier les lectures globales qui situent les événements dans leur contexte géopolitique mais aussi dans les profondeurs historiques. Pour comprendre, il faut placer les rapports sur une triple échelle historique, à la fois structurelle, conjoncturelle et ponctuelle. Le politique devrait alimenter sa vision historique avant de déployer son action.

Certains facteurs favorisent les tensions et représentent donc des dangers : l'instrumentalisation du religieux dans une équation et une perspective politique et identitaire qui fait du religieux non pas un rapport de coexistence, de tolérance, d'acceptation de l'autre, et de vécu en commun, mais un rapport d'opposition à l'autre, et surtout un rapport d'identité. Cette instrumentalisation du religieux risque de glisser vers une opposition confessionnelle qu'il est dans l'intérêt de tous d'éviter. La course à l'armement et le risque d'armement nucléaire, dans un environnement d'exacerbation des conflits identitaires, politiques et religieux est un réel danger qui menace des régions comme le Moyen-Orient, mais aussi plus généralement la paix dans le monde. Pour favoriser la pacification, il faudrait œuvrer à tous les niveaux, afin d'éviter les déséquilibres démographiques, en particulier ceux causés par les immigrations massives à caractère communautaire. La démocratisation dans certaines régions doit également être un objectif. Seule la démocratie basée sur un compromis historique et un pacte de vie ensemble entre toutes les composantes de la société est garante de la représentation et de la protection de tous et de leurs droits. La démocratisation ne doit pas être un produit importé mais doit émaner des structures et des pratiques locales et s'appuyer sur les élites socio-professionnelles des pays concernés.

Le fait religieux doit être réorienté afin d'être un facteur de paix, de tolérance et d'acceptation de l'autre, une forme de laïcité positive qui intègre les religions dans une démarche positive, intégratrice, qui ne limite pas la religion à la sphère privée mais en fait un socle qui permet à tous de développer un sentiment d'appartenance à une maison commune.

Le monde occidental connaît une période de paix exceptionnelle. Mais des guerres ont éclaté aux marges de l'Europe. Des chrétiens orthodoxes font partie de régions étant des anciennes dépendances de grands pays d'Europe comme en Afrique du Nord. Les foyers de tension sont multiples au Proche et Moyen-Orient et dans les Balkans, pour ne citer que les lieux géographiquement les plus proches de nous. Dans ces régions, la notion identitaire religieuse est importante tant entre des personnes de confession chrétienne, Serbes et Croates par exemple, qu'entre personnes de religions différentes, chrétiens et musulmans, comme au Kosovo. Une bonne connaissance de la complexité de ces situations est centrale pour mettre au point une politique de défense et de sécurité adaptée. L'opinion publique est souvent très peu au fait de cette complexité et les médias ont tendance à outrageusement simplifier les

analyses. Elles restent superficielles, ce qui peut conduire à des erreurs de jugement graves. Les événements du passé ont laissé des traces profondes qui ne se guérissent pas facilement et sont souvent porteuses de comportements incompréhensibles aux yeux des observateurs extérieurs. Les conflits dans l'ex-Yougoslavie l'ont bien montré. La dimension religieuse peut être déterminante.

La montée du terrorisme depuis le 11 Septembre a entraîné la prééminence du thème de la sécurité. Mais pour nous le respect de la personne ne peut être sacrifié sur l'autel de la sécurité. La lutte contre le terrorisme doit être menée en respectant les lois nationales et internationales relatives au respect des Droits de l'homme. Rien ne saurait justifier des transgressions des principes que nous nous sommes fixés à propos du comportement vis-à-vis de nos ressortissants. Les puissances bénéficiant d'un statut d'extraterritorialité où la torture est tolérée au nom de la sécurité, ne font qu'ajouter de l'huile sur le feu en ressentiment entre les peuples et aux récriminations à l'encontre de l'Occident. Les conflits futurs naîtront de la montée des inégalités de revenus entre les pays et de la mondialisation. Les différences de niveau de vie ainsi que les différences de régime politique feront toujours de nos régions une terre promise pour les populations pauvres et soumises à des régimes politiques non démocratiques. Avec la facilité des déplacements consécutive à la baisse des prix du transport, nous devons nous attendre à une augmentation des mouvements de population vers les pays développés. Il sera à terme très difficile de tenir fermées nos frontières comme nous avons tendance à le faire aujourd'hui devant le flux migratoire de gens qui cherchent à rejoindre les pays riches dont les populations vieillissent. Les conflits se produiront donc bien plus au sein de ces derniers pays qu'entre eux. De même, la concurrence des pays à bas salaires ne va pas manquer d'exacerber les réactions protectionnistes ou xénophobes que nous observons déjà dans certaines parties de nos contrées, comme la Suisse. La politique de sécurité doit être une politique de codéveloppement impliquant un vrai partage et une redistribution verticale authentique entre les habitants riches de nos régions et les pays pauvres, et non un succédané intéressé.

Le dialogue et la compréhension mutuelle sont les armes les meilleures pour assurer la paix. Comme il a été dit, beaucoup de conflits naissent de l'incompréhension et de l'absence de dialogue, ou des préjugés enracinés dans la mémoire des peuples. L'accueil des étrangers dans des conditions acceptables fait partie des armes de la paix. La réaffirmation de la responsabilité personnelle de chacun est essentielle, car la politique de défense et de sécurité doit aussi s'appuyer sur des citoyens responsables et ouverts. Si la politique est l'art de faire évoluer les mentalités, elle a ici un très grand domaine d'application. De ce point de vue, la politique de défense et de sécurité est intimement liée à l'ensemble de valeurs que portent un programme et les hommes qui l'incarnent. Sans la personnalité et le charisme du général de Gaulle, les dispositions des Français face au conflit en Algérie n'auraient pas évolué de la même façon. La France ne serait pas sortie de la décolonisation comme elle l'a fait. L'usage de la

force armée ne peut être que le dernier recours face à une situation exceptionnelle, notamment à des fins humanitaires.

* *
*

Jean-Claude Mallet — Je vous remercie, Monseigneur, et vous tous, de vos contributions et témoignages pour notre réflexion. J'aurais beaucoup de peine à résumer, ce que je ne fais d'ailleurs jamais, vos différents propos du fait de leur richesse. Je souhaite quand même, pour une fois, en retirer deux ou trois faits saillants avant de donner la parole à la Commission. Vous avez beaucoup insisté sur le travail qu'il est nécessaire d'effectuer en amont pour améliorer la cohésion relative aux décisions d'engagement militaires et sur la nécessité de mettre en place un contrôle démocratique sur l'emploi des moyens de sécurité, des forces de sécurité ou des forces armées, sorte de contrepoids au sentiment sécuritaire qui anime nos sociétés, compte tenu de la plus grande vulnérabilité dans laquelle elles se sentent, laquelle engendre des phénomènes de peur.

Dans la même veine, vous avez insisté sur la nécessité pour la nation de se reconnaître dans ses forces armées ou ses forces de sécurité. Il s'agit là d'un enjeu à la fois social, politique et humain très important.

Les uns et les autres, parfois au travers de points de vue différents, vous avez développé des réflexions sur les notions de légitimité d'emploi de la force, de guerre juste et de guerre légitime. Certains ont dit que tout conflit n'est pas illégitime, d'autres que, dans leurs Églises, les questions liées à la guerre juste font l'objet de positions plus radicales. Tel a été le propos du pasteur Claude Baty. Le père Hérouard a, quant à lui, cité le pape Jean-Paul II au travers d'une lettre écrite en 2000 peu après l'intervention des pays de l'Europe occidentale et des États-Unis au Kosovo et dans laquelle il est fait mention de la nécessité, parfois, dans des circonstances extrêmes, de prendre des initiatives concrètes pour désarmer l'agresseur.

Par ailleurs, l'accent a souvent été mis sur la nécessaire vigilance de nos sociétés. Il a été fait allusion aux textes qui font référence à la nécessité d'avoir des « veilleurs aux portes de la ville », une expression qui revient fréquemment dans les interventions.

J'ai noté enfin qu'il a été question des médias et de la communication en général. J'ai trouvé vos interventions très critiques à l'égard des médias et des risques de manipulations de leur part. L'autre jour, des journalistes sont venus nous interpeller pour organiser un débat sur la communication en temps de crise et autour des questions de la sécurité.

Mon intervention consistait seulement à donner quelques indications sur ce que nous venons d'entendre. Je donne la parole à Thérèse Delpech.

Thérèse Delpech — Merci beaucoup. Nous n'avons pas affaire aujourd'hui à des experts des affaires militaires. Nous avons fait appel à des représen-

tants de grandes religions et il faut donc que cette session ait un caractère un peu spécifique de ce point de vue. Il me semble que, le premier point à rappeler, est que, ni les grandes religions, ni leurs représentants, n'ont été toujours exemplaires en ce qui concerne la défense de la paix et leur attitude pendant la guerre.

Notre pays a été le lieu de massacres atroces à Paris même, entre les protestants et les catholiques, ce massacre n'étant pas le seul que j'ai en tête. De ce point de vue, j'ai trouvé remarquable qu'un d'entre vous, le professeur Mohamed Aïouaz ait expliqué, en faisant la différence entre ce qu'il a appelé la bataille mineure et la bataille majeure, en quoi il existe un déficit religieux. Il a été le seul orateur à marquer cette distinction qui est valable pour toutes les religions. La bataille majeure est la bataille intérieure pour les religions. C'est la raison pour laquelle Luther ne s'est pas impliqué dans la guerre des paysans et ce qui donne sens, dans la Bible, à la rencontre entre Jacob et Esaü, Jacob s'étant préparé pendant toute une nuit à se battre avec son frère Esaü avant d'y renoncer pour le rencontrer dans un cadre pacifique.

La distinction entre bataille mineure et bataille majeure représente une introduction à la défense des valeurs dont vous êtes tous porteurs. Elle est essentielle et ne doit jamais être oubliée.

Comme les batailles mineures concernent le sujet du dossier que nous avons à traiter, je souhaite vous poser deux questions. La première porte sur l'ingérence humanitaire. Dans les cas où des populations, parce qu'il s'agit de minorités, sont massivement persécutées par les autorités centrales du pays auxquelles elles appartiennent, la défense de ces minorités vous apparaît-elle comme l'expression de ce que nous pouvons appeler une guerre juste ?

Il a été fait référence aux armes inhumaines, lesquelles constituent un sujet très important pour la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge. Au sujet de ces armes inhumaines, quelle est votre position sur les armes nucléaires et sur la question de la dissuasion ?

Alain Delpuech — Je souhaite apporter un complément. Le Vatican est intervenu à différentes occasions sur la problématique des armes nucléaires, comme vous l'avez rappelé. Au-delà du thème de l'autodestruction, Jean-Paul II a fait valoir « la possibilité d'une soumission pacifique des individus, voire des nations entières, qui se trouveraient désavantagés vis-à-vis de ceux qui possèdent les moyens nécessaires ».

Cette manière de voir ou cette analyse est-elle en mesure d'influencer vos positions respectives quant à l'évolution du nucléaire militaire ?

Le professeur Mohamed Aïouaz — J'aimerais soulever deux faits importants concernant l'instrumentalisation avant de traiter à nouveau de la question de la légitimité d'un recours à la force quand des autorités locales agissent d'une façon injuste et inhumaine. Je tiens simplement à dire que, lorsqu'il s'agit de principes humains, toutes les religions favorisent la solution du recours à la force. Il ne faut pas mettre en avant une religion plutôt qu'une autre dans ce domaine.

Par exemple, l'émir Abd el-Kader a protégé les chrétiens à Damas. Il est possible de lire les textes fondamentaux de manière différenciée, tout le monde ne distinguant pas ce qu'ils cachent. C'est seulement, en évoluant de façon spirituelle, qu'il est possible d'en saisir tous les sens et notamment le sens humaniste. L'émir Abd el-Kader, aux reproches qu'on lui a adressés d'avoir protégé des chrétiens, des gens de confession différente de la sienne, a répondu que ce qu'il a fait devait l'être en vertu des principes même de la loi mohammadienne, selon laquelle les hommes sont la famille de Dieu et les plus proches et les plus aimés auprès de Dieu, sont ceux qui sont le plus au service de sa famille.

Voilà comment l'émir Abd el-Kader a justifié son action en faveur des chrétiens et la guerre menée au détriment de la paix promise ; une guerre n'ayant pas consisté, selon lui, à sauver des chrétiens mais à combattre des hommes venus envahir son territoire, la confession n'ayant joué aucun rôle dans son action.

S'agissant de la question de l'intervention en cas d'agression locale, je souhaite mentionner une formule fondamentale dont l'auteur était un grand savant musulman : « La justice est le principe fondamental et non pas la foi. Une nation peut subsister avec la foi, mais elle ne peut pas subsister ni même fonctionner, lorsqu'il y a une injustice. » L'auteur disait à ce propos que Dieu pourrait donner la victoire à un État ou à une nation qui ne partagent pas les mêmes confessions, sur un État qui partagerait la même confession mais qui ne serait pas juste.

C'est donc le principe de justice qui prévaut dans l'intervention militaire. C'est pour cette raison que, pour le prophète de l'islam, il n'y a pas droit de toucher à une femme, de détruire une culture, de s'attaquer à une personne qui s'adonne à une démarche rituelle ou spirituelle. La guerre est donc ici une manière de faire face, de manière légitime, à des personnes qui envahissent un territoire injustement. Le principe de la religion ne saurait donc, en aucun cas, encourager et favoriser le principe d'une guerre ou d'un conflit.

Le père Antoine Hérouard — Je reviens sur la question de l'ingérence humanitaire. Voilà ce que disait précisément le pape Jean-Paul II dans le discours qu'il a prononcé lors du jubilé des forces armées en l'an 2000 : « La tâche comporte parfois, comme l'expérience l'a montré, des initiatives concrètes pour désarmer l'agresseur. Je veux ici faire allusion à ce que nous appelons l'ingérence humanitaire qui représente, après la faillite des efforts de la politique et des instruments de défense non violents, la tentative extrême à laquelle recourir pour arrêter la main de l'injuste agresseur. »

La possibilité de recourir à la force est donc clairement mentionnée. Mais elle n'est pas un prétexte. Il est bien indiqué qu'elle intervient après la faillite des efforts politiques et des instruments de défense non violents. Elle ne peut donc pas être le premier moyen utilisé. Cette possibilité réelle peut constituer même un certain devoir moral. Il est ainsi plus facile, face à des agressions qui frappent des populations lointaines

avec lesquelles il existe peu de liens économiques, de détourner pudiquement le regard.

Concernant le nucléaire, la condamnation du recours à l'arme nucléaire tient à la puissance même de la destruction qu'il entraîne. Ceci étant dit, vous savez sans doute que, dans les années 1980, il y a eu des débats importants autour de ce thème dans les épiscopats de différents pays, lesquels ont abouti à des déclarations qui n'étaient pas divergentes mais présentaient des accents différents.

Pour ce qui concerne la France, le texte insistait sur le fait que la menace n'est pas l'emploi. Cette position peut paraître un peu casuiste. Car l'équilibre des forces se traduit aussi par le fait que la possession de l'arme nucléaire débouche sur un certain équilibre. Il en a été ainsi pendant toute la guerre froide. En même temps, il existe une interrogation plus profonde, consistant à se demander ce que signifie d'avoir une arme si, d'emblée, on indique qu'on ne l'utilisera jamais. Dans quelles conditions serait-il possible d'y avoir recours ?

La réflexion vise plutôt à s'interroger sur l'opportunité de limiter le développement des armes nucléaires pour ceux qui les possèdent aujourd'hui. Il est très bien de vouloir lutter contre la prolifération des armes nucléaires, notamment en Iran. Mais en même temps, la position des pays détenant ces armes n'est pas très solide, car ils ne montrent pas l'exemple. Il s'agit de savoir ce qui sera autorisé à certains États et interdits à d'autres, et pourquoi.

En contrepoint, je souhaite souligner une autre chose. Nous nous posons beaucoup de questions aujourd'hui, et à juste titre, sur les armes nucléaires, les armements lourds, etc. Mais il faut aussi rappeler que, dans le monde actuel, les armes qui tuent le plus grand nombre de personnes sont les armes légères. Or, peu d'efforts sont entrepris pour limiter leur trafic, leur production et leur commerce. Les armes légères tuent des populations entières dans des pays instables.

Jean-Claude Mallet — À cet égard, je souhaite indiquer que nous avons été saisi par le collectif contre les armes légères regroupant plusieurs associations.

François Heisbourg — Vous êtes tous les cinq des représentants des religions du Livre. Le Décalogue dit que tu ne tueras point. Or le fait de déroger à ce commandement représente l'acte le plus grave qui puisse être commis, ce qui m'amène à aborder la question de la légitimité de la guerre. Qu'est-ce qu'une guerre juste ?

Une des tentatives les plus abouties pour formaliser la définition de la guerre juste est celle de saint Thomas d'Aquin. Je parle de mémoire et sous le contrôle d'éminents théologiens qui pourront me corriger si je dis des bêtises. Saint Thomas d'Aquin a énoncé certains principes : le principe de proportionnalité, le principe d'efficacité – soit permettre à la guerre d'atteindre le principe qu'elle s'est assignée –, le principe de l'examen des autres voies de recours lorsque celles-ci sont inefficaces et le principe de gravité selon lequel l'absence du recours à la guerre conduirait à un plus grand mal. Je souhaiterais que, les uns et les autres, vous

vous positionniez par rapport à cette définition de la guerre juste telle qu'elle a été formalisée par saint Thomas d'Aquin et qui constitue la base, non pas du droit de la guerre (*jus in bellum*), mais du droit par rapport à la guerre (*jus ad bello*).

Olivier Debouzy — Je souhaite juste faire un commentaire sur les propos du père Hérouard. Il me semble qu'il y a un véritable effort des puissances nucléaires en matière de désarmement. Pour reprendre l'exemple que je connais le mieux, celui de la France, notre pays a réduit, depuis un peu plus de dix ans, d'un tiers le nombre de ses têtes nucléaires et éliminé deux systèmes sur les quatre qu'elle possédait.

Concernant les Américains et les Russes, ils ont réduit, en dix-sept ans, de 50 % à 75 % leur arsenal nucléaire en matière de têtes opérationnelles. Je suis donc un peu surpris de votre position et il me semble que nous pouvons nous poser une question, question que je vous pose à vous monsieur l'Abbé ainsi qu'à toutes les éminentes personnes réunies ici devant nous : quel est l'arbitrage que nous devons effectuer dans la société laïque qui est la nôtre, entre les moyens de la violence et le maintien d'un consensus social et d'une charge, acceptable pour la société, du budget de la défense ?

Le nucléaire est à la fois une défense sans hommes, puisque seulement quelques milliers de personnes servent la dissuasion nucléaire, une défense sans moyens – la France ne possède que 40 avions et 4 sous-marins nucléaires – et une défense sans argent. Nous dépensons, en effet, à peine 0,15 % du PIB pour financer la dissuasion nucléaire. Est-ce qu'au fond, la dissuasion nucléaire n'est pas un moindre mal ?

Le rabbin Haïm Korsia — Je souhaite relier votre question, très juste, à celle de Mme Delpech dont l'intervention m'a donné envie de réagir pour donner mon interprétation du combat entre l'ange et Jacob. Jacob s'est préparé à une discussion, puis a préparé la guerre, en partageant son camp avant de prier. Les religions ne peuvent pas faire abstraction de la prière qui représente une forme d'action.

Le nucléaire ne renvoie pas à une prière mais à une espérance. Il n'a pas vocation à servir, mais à se traduire par un équilibre des menaces ; d'où les réticences très fortes aperçues lors d'un congrès à Munich sur ce qu'on appelle les « mininukes ». Car une mini-arme nucléaire invite à se poser la question de son utilisation. Il s'agit d'un moindre mal, d'une mini-arme. Or avoir recours au nucléaire, c'est mettre le doigt dans un engrenage que nous ne maîtrisons plus. Le nucléaire, qu'il s'agisse d'armes massives ou de mini-armes, a vocation à ne pas servir.

Vous avez posé une question sur l'écrasement moral que vivaient les pays dépourvus de l'arme nucléaire. Il a été demandé à deux pays, le Brésil et l'Afrique du Sud, des pays qui avaient pratiquement acquis l'arme nucléaire, de mettre un terme à cette politique d'acquisition en échange de compensations d'ordre politique, économique, etc. Nous remettons à niveau des pays qui sont d'accord pour ne pas prendre le risque de participer à la prolifération des armes nucléaires en les aidant. La solution à la menace réside souvent dans le partage. L'un d'entre vous a parlé

d'efficacité et je suis d'accord. L'éthique est souvent opposée à l'efficacité. En gros, ceux qui parlent d'éthique empêchent les machines de ronronner et de fonctionner. Je ne suis pas d'accord avec ce point de vue. L'éthique véhicule de la confiance et la confiance apporte plus d'efficacité. Cette interprétation est centrale et pour conclure, sans revenir au texte premier, il n'est pas écrit dans la version originelle de celui-ci « Tu ne tueras point » évoqué par M. Heisbourg, mais « Tu ne commettras pas de meurtre ». Les deux formulations sont sensiblement différentes.

Le pasteur Claude Baty — La question de l'ingérence humanitaire me paraît importante, peut-être spécialement en France, en raison de son histoire et de ses liens avec le continent africain où nous nous sommes adonnés à des ingérences humanitaires ; ces ingérences existant encore aujourd'hui et étant parfois mal comprises. C'est pourquoi, il nous semble, de manière générale, que ces ingérences doivent s'effectuer autant que possible dans le cadre d'un mandat international, celui de l'ONU de préférence, et ne pas se résumer à faire prévaloir des intérêts particuliers susceptibles de discréditer les meilleures intentions et les meilleures déclarations. Autant nous sommes très sensibles à ce qui est essentiel pour beaucoup de personnes et de pays du continent africain, c'est-à-dire au maintien de la sécurité pour les habitants, autant nous sommes bien conscients que les ingérences doivent avoir lieu avec beaucoup de circonspection.

Pour ce qui concerne les armes atomiques, je me souviens du temps où il existait un service militaire obligatoire au cours duquel on m'avait expliqué la force de la dissuasion nucléaire et la manière dont elle fonctionnait. Je n'ai pas d'avis à donner sur l'aspect technique des armes. Je remarque simplement qu'il a souvent été question d'équilibre de la terreur. Or, en tant que chrétien et religieux, je ne pense pas que nous puissions nous satisfaire à longue échéance de ce genre d'équilibre. Je donne un avis, non pas sur la dimension technique, mais sur un principe, une éthique.

Sur les armes, comme on me l'a rappelé récemment, aujourd'hui on tue plus avec la machette qu'avec des armes lourdes. S'il s'agit d'une réalité, il n'empêche qu'il convient d'être attentif aux dégâts que peuvent produire les mines antipersonnel et à l'utilisation que nous pouvons faire des armes.

Monseigneur Emmanuel Adamakis — J'introduirai ma réponse par une notion très générale. Ainsi, la paix est un don de Dieu. Nulle part, vous trouverez que la guerre est un don de Dieu. Ce que les religions monothéistes comme les nôtres défendent est la paix. Il n'est pas dans notre tradition de parler de combat mineur ou de combat majeur. Ce que nous connaissons est le combat intérieur, celui de l'homme qui doit se battre pour devenir meilleur, pour changer la société dans laquelle nous vivons.

Nous ne pouvons pas accepter, telle qu'elle, la notion de guerre juste. Ce que nous acceptons est la notion de légitime défense qui ne correspond pas à une guerre agressive. Dans le domaine de l'humanitaire, on ne dit pas que l'église doit bénir les armes avec de l'eau bénite, mais qu'il

faut privilégier l'amour communautaire avant tout. C'est dans ce sens que nous appréhendons la notion de légitime défense chargée notamment d'assurer la sécurité d'hommes, de femmes et d'enfants dans un pays victime d'une agression.

En ce qui concerne les armes nucléaires, nous sommes contre et je me réjouis que la France ait réduit le nombre de ses têtes nucléaires. En tant que chrétiens, nous sommes contre ces armes de destruction massive.

François Sureau — Je souhaite faire une remarque et poser deux questions au professeur Aïouaz. J'ai été assez frappé, pour ma part, de tout ce qui, dans vos propos, était commun aux différentes Églises et transcendait la simple philanthropie ou les réactions morales élémentaires. Je suis très frappé du fait qu'à chaque fois qu'une société laïque, fut-elle regroupée dans le cadre d'une commission publique comme la nôtre, interroge les représentants d'une religion, elle en vient très vite à leur demander leurs options pratiques sur l'arme nucléaire en oubliant la voix secrète qui les sous-tend et que vous avez magnifiquement rappelée pour certains d'entre vous, à savoir le mélange particulier entre une ascèse individuelle et le sens de la justice comme principal facteur de paix, ou simplement une véritable conscience de l'altérité.

J'ai été, pour ma part, frappé de ces propos et il s'agit de l'un des messages les plus importants que vous avez adressés à cette Commission, qui est que les Églises ou les différentes confessions ne sont pas des prescripteurs de morales, mais parlent d'ailleurs. Comme le disait le père de Lubac, les catholiques ont toujours trouvé les tenants des religions à la fois exagérément réactionnaires et révolutionnaires, ce qui est probablement le signe qu'elles disent une partie de la vérité. Voici la remarque que je voulais faire.

Pour en revenir aux choses pratiques, j'ai deux questions que je souhaite poser par souci de comprendre et d'éclairer la Commission sur des points qui font débat. La première question concerne l'islam. Vous représentez ici une religion qui est celle d'un grand nombre de nos citoyens mais qui, en même temps, au bénéfice d'un néologisme, l'islamisme, est généralement perçue en France, y compris au sein de la Commission que nous représentons, comme un facteur de guerres, de divisions et de troubles. Il s'agit de la réalité historique contemporaine et je souhaite savoir comment vous vivez cette contradiction et, s'il y a malentendu, comment vous êtes en mesure de l'interpréter autrement qu'en stigmatisant un défaut de connaissances de l'islam. Selon le discours classique, l'islam est une religion de paix, ceux qui en parlent mal ne la connaissent pas. Comment historiquement appréciez-vous cette situation particulière ?

Ma deuxième question porte sur un point que vous avez rappelé. Il s'agit de l'absence de distinction entre le spirituel et le temporel. Comment cette absence de distinction vous paraît-elle à court, moyen ou long terme, compatible avec la conception républicaine de la laïcité ? Cette question est importante, car cette conception est à la fois facteur de neutralité de l'État et de liberté dans la détermination des consciences individuelles. Aussi comment pensez-vous que l'absence de distinction, entre ce qui est spirituel

et ce qui est temporel, puisse durer au sein d'une grande religion nationale alors que la laïcité, pour les deux facteurs que je viens d'indiquer, est l'un des moteurs les plus puissants de la cohésion française et l'un de ceux qui peut justifier cette action extérieure.

Le professeur Mohamed Aïouaz — Je souhaite tout d'abord dire que ce questionnement ne se pose pas pour vous, mais s'est posé pour les musulmans eux-mêmes. Un ouvrage très important a fait scandale en Égypte. Il s'intitule *L'islamisme contre l'islam* et son auteur, un avocat, au début de son ouvrage, indique que Dieu a voulu que l'islam soit une religion, et que les gens veulent en faire une politique.

Pour comprendre exactement ce phénomène et quels sont les perspectives et les événements à venir, il faut rappeler que les « traditions » (hadith) ne parlent pas du temps d'un point de vue linéaire ou quantitatif, mais d'un point de vue qualitatif.

Cette notion traditionnelle du temps « qualificatif » évoque le fait qu'à la fin d'un cycle, il y a une dégénérescence intellectuelle, laquelle s'opère à travers les siècles et donne lieu à l'instrumentalisation de la religion et à cette incompréhension du message fondamental transmis par celle-ci. Je suis originaire d'Algérie et j'appartiens à cette nation qu'est la Ouma, laquelle a le plus souffert de ce phénomène. La dégénérescence a lieu dans chaque civilisation et généralement l'interprétation et l'instrumentalisation de la religion sont montrées du doigt à la fin de chaque cycle. C'est ce qui se produit actuellement dans le monde musulman et au-delà, sur un plan planétaire.

S'agissant de la laïcité et de l'absence de distinction entre l'autorité spirituelle et l'autorité temporelle, j'ai souvent défendu la laïcité pratique. Il est possible de parler de cette notion dans l'islam, mais pas de manière doctrinale. Le monde, dans sa totalité, n'est rien que le reflet d'une vérité métaphysique. Nous ne pouvons pas trouver là cette séparation entre ce qui est temporel et ce qui est spirituel. Si les chrétiens parlent du retour du Christ à la fin des temps, pour nous, musulmans, le Christ est un prophète vénéré et il reviendra à la fin des temps en tant que porteur de la sainteté universelle. Le cycle actuel arrive à sa phase finale et il a besoin de ce souffle promis. Il s'agit d'une loi de l'histoire qui se présente traditionnellement comme suit : il existe une dégénérescence et selon René Guénon, l'un des éminents métaphysiciens français, toute dégénérescence dans une civilisation, notamment la civilisation moderne matérialiste, est due à l'absence ou à la dégradation progressive de la spiritualité primordiale.

Je souhaite, à ce niveau, souligner un point important. L'arme nucléaire a le potentiel pour détruire deux fois la Terre et tout ce qu'elle contient. Elle traduit l'évolution d'une civilisation qui n'a pas tenu compte de cette dimension spirituelle. Pour René Guénon, le monde moderne ou civilisation occidentale, s'il n'arrive pas à se ressaisir vite, risque tôt ou tard de sombrer dans un cataclysme. Si le monde occidental doit être mis en garde contre un danger, quel qu'il soit, c'est avant tout contre lui-même. L'arme nucléaire s'inscrit dans l'évolution de toute une

civilisation et, toujours selon René Guénon, la civilisation moderne, aujourd'hui, ne s'arrête pas uniquement à un territoire géographique bien déterminé. Elle affecte pratiquement le monde entier.

Voilà ce que la tradition nous apprend. Mais en fin de compte, la question est bien plus profonde. Ce n'est pas à travers un enseignement supérieur ou superficiel qu'il nous sera possible de comprendre ce dont je viens de parler. Comme l'a indiqué un intervenant au début de son propos, la volonté de Dieu correspond à la volonté de l'homme. Dire qu'on est contre quelque chose n'apporte rien, hormis le fait de donner une position personnelle. Mais le fait de condamner le terrorisme et l'instrumentalisation de la religion pourra-t-il changer la donne ?

Ma conviction est que nous échouons. Je pense que le cycle actuel doit aboutir à son terme, très prochainement selon moi, pour que nous connaissions un redressement positif. C'est de ce point de vue que j'envisage l'absence de distinction entre ce qui est temporel et ce qui est spirituel. Ce n'est pas dans le sens de l'instrumentalisation de la religion ou de sa politisation. Ça, nous le condamnons. Toutefois, la religion ne se réduit pas à un rituel. Elle embrasse tous les champs de la vie humaine et elle représente un moyen d'accès à quelque chose qui la dépasse et c'est cette connaissance qui fait défaut aujourd'hui au monde moderne. Or c'est grâce à l'Orient et seulement à lui que le monde moderne pourra revenir à la dimension traditionnelle de la religion.

Jean-Claude Mallet — Je souhaite prolonger la question posée par François Sureau. Un élément est assez frappant si nous comparons la situation actuelle et la situation réelle, rappelée par François Sureau tout à l'heure, de 1994, année de l'élaboration du précédent Livre blanc. Nous avons assisté, au cours des dernières années, à une montée en puissance du facteur religieux, élément d'alimentation, désiré ou non, de la violence. Comment vivez-vous cette espèce de grand écart qu'il y a aujourd'hui et que vivent nos concitoyens, vos fidèles et l'ensemble du monde et pas seulement occidental, entre les affirmations répétées par l'ensemble des Églises sur la nécessité d'avoir et de construire la paix et la montée en flèche, au cours des dernières années, d'un repositionnement des religions, et pas seulement de l'islam, au travers d'une série de discours et du pullulement des sectes ?

Un certain nombre de territoires sont aujourd'hui des territoires de mission au sein de vos églises et replacent les religions au centre des conflits, y compris, le cas échéant, de manière très individualisée, s'il n'existe pas de séparation entre la sphère politique et la sphère religieuse.

En tant qu'hommes d'églises porteurs de cette foi et de cette conviction, comment vivez-vous cet écart ? Ma question s'adresse à l'ensemble des personnes présentes.

Le rabbin Haïm Korsia — La religion est utilisée comme prétexte à toutes sortes de conflits. Toutefois, dire ceci consiste à se dédouaner assez facilement de ses responsabilités. Comme vous l'avez indiqué tout à l'heure, on a beaucoup tué au nom de Dieu. Il est très difficile de répondre à la question portant sur la notion de la guerre juste. Car chaque belligérant

considère que sa guerre est juste. Je vous mets au défi de me prouver que les Nazis ne considéraient pas leur guerre comme étant juste. Il faut accepter que le camp d'en face ait une conception de la guerre juste qui ne soit pas la mienne. Porté par ma conviction que ce je défends est juste, je cherche à m'élever au-dessus des contingences matérielles, chaque camp ayant conscience d'être porté par celles-ci. Or ce qui se trouve au-dessus de tout est la foi. Il est beaucoup plus pratique de dire que l'on combat au nom de Dieu, plutôt que pour un morceau de territoire, du pétrole, etc.

Il est nécessaire d'avoir cette réalité à l'esprit, même s'il est difficile de l'évoquer, car l'histoire nous montre que nous n'avons pas toujours été clairs sur ces engagements. Malgré tout, tous les conflits où la religion entre en jeu d'une manière ou d'une autre ont toujours préexisté avant les engagements religieux. Plutôt que de guerre juste, je préfère parler d'engagement légitime. Nous ne parlons plus de guerre mais d'engagement, d'engagement légitime.

Jean-Claude Mallet — Il ne faut pas jouer sur les mots. Si nous jouons sur les mots, nous allons entrer dans une casuistique délicate.

Le rabbin Haïm Korsia — Pardonnez-moi. L'engagement légitime se distingue de la guerre juste. Ainsi, dans la grande théorie développée par Hobbes dans *Léviathan*, nous acceptons d'oblitérer une part de notre liberté pour que l'ensemble de la société fonctionne. J'ai théorisé ceci au travers de l'exemple du feu rouge. Quand j'arrive à un feu rouge, j'aimerais bien continuer à rouler en voiture. Un feu me demande de marquer un arrêt pour permettre à la circulation de se fluidifier. L'idée est que, s'il n'existe pas cette justice ou un ordre légitime, alors il y a une violence privatisée.

La réalité montre que, tant au niveau des guerres que pour la sécurité intérieure, les personnes mettent en place leur propre sécurité quand elles ne sont pas contentes des services des forces de l'ordre. Il en est de même au niveau des nations et l'enjeu devient de savoir qui gère la violence. Je préfère que cette violence soit gérée par un État sur la base de règles et d'une justice qu'il est possible de discuter à un moment ou un autre – je mesure l'honneur qui nous est fait de participer à cette grande réflexion – plutôt que de manière privatisée, légitime ou illégitime, par les riches. La vraie question se trouve à ce niveau et en la posant de cette façon, la question du prétexte religieux tombe *de facto*.

Jean-Claude Mallet — Merci. Je demande à chacun d'entre vous de conclure.

Le père Antoine Hérouard — Bien entendu, en évoquant la notion de guerre juste, je ne veux pas justifier la guerre mais plutôt mettre en avant certains critères pour la limiter ou restreindre sa validation. D'un point de vue historique, c'est ce à quoi a conduit la guerre juste et qui n'a pas toujours été couronné de succès.

Pour en revenir à votre question, monsieur le Président, il me semble que ce ne sont pas tellement les religions qui se trouvent propulsées au cœur des conflits en tant que telles, mais plutôt la dimension religieuse

de l'homme, aujourd'hui plus visible dans la vie des sociétés et des personnes les composant que par le passé où nous avons tenté de rejeter le religieux dans une sphère purement privée. La dimension religieuse fait partie de la nature humaine et est incontournable. Elle se situe aussi, par là même, dans toutes les lignes de fracture évoquées par les uns et les autres, la conséquence en étant que toutes les injustices, les souffrances et le sentiment de rejet qui peuvent habiter certains à juste raison vont avoir une traduction dans la manière de vivre l'engagement religieux. C'est davantage de cette manière que nous devons aborder la question.

Le pasteur Claude Baty — Si, dans le protestantisme, certains ont une position envers la guerre proche de celle de saint Thomas d'Aquin, d'autres, de type anabaptistes, prennent très au sérieux le sermon sur la montagne et des paroles du Christ comme les suivantes : « Si on te frappe sur la joue gauche, tends la joue droite... Aimez vos ennemis... Heureux les artisans de paix... » ; des paroles qui amenaient un certain nombre de protestants à être objecteurs de conscience et à refuser de porter les armes. Aux yeux de ces derniers, il n'existe en effet aucune légitimation à la guerre. Cette question travaille les Églises qui ont une allergie à tout ce qui relève des conflits armés à cause du Christ.

François Sureau — Je souhaite juste revenir sur un sujet fondamental. Votre réponse sur la laïcité me laisse un sentiment d'insatisfaction, lequel ne vient pas de vos références au millénarisme gnostique de René Guénon qui m'est tout à fait étranger.

Mon insatisfaction vient plutôt de la réduction implicite que vous faites de la valeur positive de la laïcité, y compris sur le plan religieux, quand vous affirmez que ce qui est spirituel ne peut pas être séparé de ce qui est temporel, car la foi a vocation à informer la totalité de l'existence de l'homme. Il en est ainsi certes, mais seulement dans la liberté et c'est cette liberté que la laïcité vise à préserver. C'est la raison pour laquelle elle est assez indépassable.

Le professeur Mohamed Aïouaz — Tout à fait. Mais la liberté de pratiquer sa religion est une règle dans l'islam, même si des abus ont pu avoir lieu en la matière. Les textes fondamentaux indiquent qu'il ne doit pas y avoir de contraintes en matière de religions. Il ne faut pas aborder ces conflits en se positionnant dans un cadre interconfessionnel. Il peut y avoir des conflits et des guerres entre des peuples d'une même confession. Il est d'ailleurs évoqué dans le verset que, si deux groupes d'entre vous s'entre-tuent, il faut d'abord essayer d'opter pour la réconciliation et si celle-ci est impossible, alors il devient nécessaire de combattre le groupe qui commet des injustices et des abus jusqu'à ce qu'il revienne dans le droit chemin. Ce précepte est toujours intervenu dans l'histoire de l'humanité. Il ne faut pas être utopiste sur le sujet. Il y a une réalité. Chacun l'explique de son point de vue.

François Sureau — Mon propos n'était pas utopique. Il était extrêmement réaliste au contraire sur la gestion des cas de conflits avec une prescription religieuse directement contradictoire avec la loi civile.

Jean-Claude Mallet — Je remercie chacun d'entre vous pour votre contribution à notre réflexion sur les différents sujets que vous avez abordés : bataille intérieure, préparation de la cohésion et mesures de prévention. Nous ne laisserons pas vos messages de côté. Merci beaucoup à vous.

AUDITION
DE M. SOULEYMANE BACHIR DIAGNE

JEUDI 31 OCTOBRE 2007

Jean-Claude Mallet

Professeur Souleymane Bachir Diagne, vous venez du Sénégal, vous êtes philosophe et spécialiste de questions relatives à la philosophie islamique en particulier. Vous avez commencé vos études supérieures à l'École normale supérieure de la rue d'Ulm et avez été reçu à l'agrégation en 1978. Vous avez étudié à la Sorbonne et à Harvard dans le domaine de la philosophie, des lettres et des sciences humaines. Vous avez été conseiller du Président Abdou Diouf pour les questions liées à la culture et à l'éducation, et vous avez écrit nombre de textes sur l'histoire de la logique, de la philosophie, en particulier dans le monde islamique et en Afrique. Vous venez de faire paraître un ouvrage sur la philosophie de Léopold Sédar Senghor.

Vous enseignez actuellement à l'Université Northwestern d'Evanston, dans l'Illinois, aux États-Unis et vous avez eu la courtoisie d'accepter notre invitation pour nous exposer votre point de vue sur ces questions très larges de défense et de sécurité nationale. Nous avons la volonté d'ouvrir le plus largement possible notre réflexion à des penseurs, philosophes, sociologues ou représentants de communautés religieuses. Ceci nous permet d'avoir un aperçu des réflexions menées sur les questions de défense et de sécurité, au-delà des cercles habituels.

J'ajoute que nous sommes très attentifs au regard que vous pouvez porter en tant que citoyen d'un pays africain sur la relation entre la France et l'Afrique, et entre l'Afrique, la France et l'Europe. À ces titres, nous avons pensé que vous pouviez nous apporter une contribution utile ; je vous suis donc très reconnaissant d'avoir accepté notre invitation.

Souleymane Bachir Diagne

Merci à la Commission de la confiance qu'elle me manifeste en me demandant de venir m'entretenir avec elle. Je suis heureux que l'Afrique, par ma voix et sans doute d'autres, occupe une certaine place dans vos réflexions.

Je voudrais, avant de répondre à vos questions, dire quelques mots sur les grandes évolutions qui se dessinent à l'heure actuelle sur le continent africain. Il est important, pour essayer de se projeter dans l'avenir, en ce qui concerne l'Afrique, de donner une grande place aux paramètres

démographiques. Il faut donc d'abord considérer la démographie et je parlerai plutôt de l'Afrique subsaharienne en la matière. Les démographes projettent qu'à l'aube de 2050, un Africain sur deux vivra en ville. L'urbanisation est un phénomène extrêmement important, il faut donc regarder les perspectives à partir de l'angle démographique.

Dans certaines régions, dans une génération, nous arriverons à cet équilibre entre le monde urbain et le monde rural. Je ferai tout d'abord deux remarques.

Premièrement, cette urbanisation se fait sans une révolution industrielle qui lui corresponde. C'est un phénomène sans précédent historiquement. Cette situation d'équilibre entre population urbaine et population rurale s'est produite en France, aux alentours des années 1930, après avoir été précédée par près d'un siècle de révolution industrielle. Ce qui se produit en ce moment en Afrique est différent : les populations se dirigent vers les villes, davantage pour fuir le monde rural que pour des raisons positives qui les attireraient en ville. Autrement dit, une urbanisation sans emploi urbain véritable est un phénomène que l'humanité, dans d'autres régions, n'a pas connu. Cela indique quelle sera la nature des problèmes africains.

Lorsque l'on dit « ville » et « devenir citoyen » en Afrique, l'on se réfère, la plupart du temps à des zones urbaines très peu, voire pas du tout, urbanisées. Il s'agit davantage de logements dans les bidonvilles, dans des zones marginales à la périphérie des villes, plutôt que des villes véritablement organisées.

Nous avons donc toutes les raisons de considérer que cette urbanisation, laquelle sera déterminante dans les évolutions démographiques, se fait dans un certain chaos.

Il n'en demeure pas moins que la ville et les mégapoles africaines qui se créent ainsi constituent, à l'heure actuelle, le véritable creuset des transformations des valeurs de l'Afrique. En effet, nous avons une sorte d'image d'Épinal de l'africanité comme équivalente à certaines valeurs de solidarité, de partage, d'importance du collectif par rapport à l'individuel. Mais tout cela se corrode très vite. L'urbanisation que je viens de décrire joue pour beaucoup dans ce phénomène.

D'un point de vue positif, ces intensifications urbaines provoquent innovation, créativité, dynamisme, pour l'essentiel dans ce que l'on appelle le « secteur informel », c'est-à-dire le commerce (pouvant aller du commerce improvisé, sorte de « débrouille », à une véritable petite ou moyenne entreprise). Cependant, nous sommes loin du schéma bucolique récemment véhiculé dans un discours très controversé. En effet, nous sommes très loin de l'image bucolique du paysan africain engagé dans un rythme cyclique des saisons. Il faut tenir compte de cette réalité africaine et la lire à travers le prisme démographique que je viens de dessiner à grands traits.

En conséquence, les questions d'insécurité vont être liées à ces intensifications urbaines. En Afrique, la notion de sécurité humaine est une préoccupation majeure à l'ordre du jour. Ces peurs africaines peuvent

être considérées comme des peurs citadines de populations devenues maintenant urbaines.

Quel visage prend l'insécurité ? Celui de la fragmentation. L'Afrique est menacée, à l'heure actuelle, de fragmentation ethnique et religieuse. Cela se superpose aux intensifications urbaines dont j'ai parlé tout à l'heure.

Deuxièmement, je voudrais faire une remarque concernant l'émigration. L'émigration peut être considérée comme le prolongement naturel de ces mouvements démographiques et de ces intensifications urbaines. À l'heure actuelle en Afrique, les sociétés sont jeunes si l'on regarde la pyramide démographique (les jeunes constituent une écrasante majorité de la population), avec des perspectives relativement inexistantes. Et celles-ci le sont particulièrement sur le plan de l'emploi mais aussi lorsqu'on considère les institutions que l'on voudrait penser comme fabriquant l'avenir (l'école, en particulier). En effet, les écoles et universités africaines vivent une crise profonde, alors que l'avenir se prépare justement à l'école. Tout cela participe à ce que j'ai appelé une « insécurité humaine » importante.

Un aspect qui en découle, sur lequel il est bon d'insister, est le risque d'un désenchantement démocratique. Encore récemment, l'Afrique apparaissait comme le continent oublié des Droits de l'homme et de la démocratie. Mais depuis le milieu des années 1980, cela a changé : des démocraties respectables se sont installées dans la plupart des pays. Ainsi, beaucoup ont connu le test ultime de la démocratisation, qui est l'alternance politique sans violence. Il serait bon de penser que, dans cette lancée, des évolutions vont se dessiner. Mais, la question qui se pose est de savoir quel degré de pauvreté et quel degré de désespérance sont compatibles avec la continuation de l'expérience de transition démocratique. Le désarroi de ceux qui, littéralement, se jettent à l'eau pour émigrer, avec pour sentiment que l'avenir est ailleurs, est à cet égard inquiétant.

À présent, quelles sont les perspectives positives d'évolution de la situation que je viens de dessiner ? Si je réfléchis aux tendances à la fragmentation, je crois qu'il existe une sorte de rêve africain (au sens où l'on parle de « rêve américain ») qui est une forme de retour de l'idéal panafricain. L'idéal panafricain, qui a agité les esprits et soulevé la jeunesse africaine au moment des indépendances, s'est détruit. À l'heure actuelle, une nouvelle réflexion est engagée sur une forme plus réaliste de panafricanisme, consistant à dire que le regroupement d'États (une certaine forme d'unité africaine) serait la meilleure réponse à apporter, d'une part à la désespérance des jeunes africaines, et de l'autre, à la pression externe de la mondialisation. Je crois également que la marche vers les formes d'union et d'unité africaine, est, à l'heure actuelle, ce que nous pouvons offrir comme rêve et comme frontière à la jeunesse africaine. En la matière, je crois en l'appui que l'Europe, et la France en particulier au sein de l'Europe, pourrait apporter à cette « nouvelle frontière ».

Si les souverainetés étriquées ont échoué et que chacun s'entend sur le fait qu'il faut offrir des espaces plus larges au développement africain, la communauté internationale, l'Europe, la France, auraient un rôle

majeur à jouer en poussant et en aidant les formes d'intégration qui se présentent. La France a, en particulier, toujours revendiqué et joué à juste titre le rôle que l'Histoire lui a donné, celui de l'avocate naturelle des États africains au sein des instances internationales et de l'Europe. Ce rôle pourrait être joué quand il s'agira de faciliter les processus d'intégration et d'unité africaine. En effet, les Africains s'accordent à considérer cette unité africaine comme une possibilité d'avenir, une nouvelle frontière qui est offerte à l'énergie culturelle collective. Il faut noter toutefois que certains craignent que la France n'abandonne son rôle d'avocat pour se tourner essentiellement vers l'Europe.

Par ailleurs, les Africains sont très attentifs à la manière dont l'immigration est traitée en terme de sécurité et d'identité nationale par la France. Ils sont également, pour la majorité d'entre eux, très attentifs à la manière dont la composante islamique de cette immigration est prise en compte. Mais il se développe aussi une sorte de tropisme américain dans la jeunesse africaine. C'est un phénomène dont il faut tenir compte pour ce qui est de l'intelligence des évolutions futures sur le continent.

AUDITION
DE M. BERNARD MANIN

MERCREDI 31 OCTOBRE 2007

Jean-Claude Mallet

Professeur Bernard Manin, je vous remercie d'avoir accepté de contribuer à la réflexion de cette commission qui, je vous le rappelle, est principalement consacrée à la préparation d'un Livre blanc sur les questions de sécurité nationale et de défense. Nous essayons d'envisager tous les aspects de ces questions et leur perception dans notre société. Nous abordons les différents enjeux militaires, sociaux ou humains, ainsi que les enjeux politiques dans les domaines de la science politique, de la sociologie ou du constitutionnel.

Vous êtes directeur d'études à l'École des hautes études en sciences sociales et professeur à l'Institut d'études politiques. Vous avez enseigné à l'École normale supérieure au début de votre carrière et, surtout, vous êtes philosophe et avez écrit de nombreux ouvrages, notamment sur la démocratie délibérative. Vous êtes un spécialiste de Montesquieu et de la représentation politique. Vous avez également écrit sur le rôle de l'Internet.

Professeur, merci d'avoir accepté de contribuer à notre réflexion de votre point de vue de philosophe et de spécialiste de la philosophie politique. Nous attendons beaucoup de cette contribution ce matin.

Bernard Manin

Merci, monsieur le Président. Le terrorisme, dont nous avons vu les manifestations les plus marquantes à partir du 11 septembre 2001, présente des caractères exceptionnels. Pourtant, nous devons et nous pouvons lui faire face avec des moyens ordinaires et communs.

Le terrorisme d'aujourd'hui présente, en effet, des caractères exceptionnels qui résistent à nos schémas habituels de pensée et d'action. Ainsi, par exemple, ce terrorisme trouve sa source en dehors du territoire national. Pour autant, il ne relève pas du registre traditionnel de la menace extérieure, car il n'émane pas de puissances territoriales étatiques, mais d'acteurs non étatiques clandestins, dispersés à la surface du globe et reliés en réseaux mouvants. Même s'il conserve une certaine base territoriale, ce centre territorial échappe au contrôle des États dans lesquels il est situé. Du coup, le phénomène terroriste se prête mal à notre notion usuelle de la menace extérieure et il échappe au système des rela-

tions internationales et interétatiques. De plus, cette menace inspirée du dehors pourrait avoir des ramifications intérieures. Elle constitue ainsi un défi pour la distinction que nous établissons en général entre sécurité intérieure et sécurité extérieure. De même, nous distinguons en principe les activités de renseignement et les enquêtes judiciaires. Or, dans de nombreux pays, dont la France, le système judiciaire participe dans une certaine mesure à la détection et à la prévention des activités terroristes. Ici la distinction entre services de renseignement et action répressive se trouve remise en question. La nature du terrorisme brouille, encore, la différence entre le modèle de la guerre et celui du crime. On peut argumenter que le terrorisme transnational relève à la fois de l'un et de l'autre, ou ni tout à fait de l'un ni tout à fait de l'autre. Enfin, ce terrorisme est inhabituellement dangereux. Il a déjà été capable d'infliger des dommages beaucoup plus considérables que les formes de terrorisme qui l'ont précédé. Et l'on peut craindre que la diffusion d'armes non conventionnelles ne rende le danger plus grand encore dans le futur. Le fait que le terrorisme n'entre pas aisément dans nos schémas habituels et nos distinctions lui confère indubitablement le statut de danger exceptionnel ou extraordinaire.

Cependant, il existe de puissantes raisons, non seulement de principe mais aussi pragmatiques, pour faire face à ce phénomène avec des moyens ordinaires, non pas des dispositifs d'exception, et avec des moyens généraux, c'est-à-dire non ciblés sur des catégories particulières d'individus. Je développerai successivement ces deux points.

PAS DE DISPOSITIFS D'EXCEPTION

Les États de droit et les démocraties ont, depuis longtemps et sous des formes diverses, développé des institutions permettant de faire face à des menaces exceptionnelles. Par-delà leur diversité, ces institutions présentent en fait une structure de base commune. Elles consistent en substance à suspendre temporairement certaines normes fondamentales de l'ordre constitutionnel dans des circonstances de péril public majeur. Les normes ainsi suspendues peuvent appartenir à deux types. Certaines institutions d'exception autorisent que les décisions visant à surmonter le péril soient prises sans respecter la division habituelle des compétences entre les différents pouvoirs publics. Alors que la division des pouvoirs constitue une norme fondamentale de l'État de droit, cette norme est ainsi suspendue pendant la durée du danger : le pouvoir est temporairement concentré à des fins de rapidité et d'efficacité. D'autres dispositifs d'exception autorisent, en temps de péril, des décisions publiques non contraintes par le respect de certains droits individuels, par ailleurs garantis dans la Constitution. Ici, c'est la garantie des droits individuels, autre norme essentielle de l'État de droit, qui se trouve provisoirement suspendue. Parfois, les deux catégories de normes sont simultanément suspendues ou relâchées. Dans tous les cas, la structure est la même : les dispositifs d'exception autorisent des actions publiques ne respectant pas

des normes et des valeurs par ailleurs consacrées, pendant le temps limité que dure le péril grave.

On peut en citer de multiples exemples. Ainsi, l'article 16 de la Constitution de 1958 dispose que, dans des circonstances de crise grave comportant une interruption du « fonctionnement régulier des pouvoirs publics constitutionnels », le Président de la République est autorisé à prendre seul, sans intervention du Parlement, « les mesures exigées par ces circonstances ». Le caractère temporaire, et limité aux circonstances de la crise, d'une telle autorisation est marqué par la disposition suivante : les mesures prises par le Président de la République, est-il précisé, « doivent être inspirées par la volonté d'assurer aux pouvoirs publics, dans les moindres délais, les moyens d'accomplir leur mission ». En remontant plus loin dans l'histoire française, on trouve un autre dispositif d'exception, aujourd'hui assez oublié quoiqu'il existe toujours dans notre Constitution (selon son article 36) : l'état de siège. Dans la tradition républicaine française, l'état de siège pouvait être déclaré en cas de péril imminent résultant d'une guerre étrangère ou d'une insurrection à main armée. La loi le déclarant fixait le temps de sa durée. Il avait trois effets principaux : transférer à l'autorité militaire les pouvoirs de police ordinairement exercés par l'autorité civile, suspendre un ensemble limitatif de droits individuels, et transférer la juridiction répressive à des tribunaux militaires pour certains délits. L'état de siège présentait ainsi la structure de base des dispositifs d'exception : autoriser la transgression temporaire de normes fondamentales en cas de péril majeur. Sans entrer dans l'analyse de ce dispositif, il faut noter que l'état de siège a été utilisé pendant l'une des crises majeures qu'a traversées notre pays, la Première Guerre mondiale. La France a été placée en état de siège du mois d'août 1914 au mois d'octobre 1919. La Grande Guerre illustre un point important : les dispositifs d'exception peuvent être utiles dans des situations de péril dont le début et la fin sont nettement marqués et discernables.

La tradition de la *Common Law* reconnaît des dispositifs d'exception différents de ceux que l'on trouve dans la tradition européenne continentale : la suspension de l'*Habeas Corpus* et la loi martiale. Un principe, cependant, est commun aux dispositifs d'exception de l'une et l'autre tradition : les régimes d'exception sont temporaires. Dans la tradition anglo-américaine, le fait que l'état d'exception soit temporaire permet d'établir un contrôle rétrospectif des tribunaux (éventuellement assorti de sanctions) sur ce qui a été fait lorsqu'il était en vigueur. Cependant, qu'il s'agisse d'une limitation *ex ante* par des règles (constitutionnelles ou législatives) énoncées à l'avance, ou d'un contrôle *ex post* opéré par les tribunaux après que le péril est passé, le caractère temporaire du régime d'exception demeure toujours décisif. Le fait que le régime d'exception soit borné dans le temps forme la contrepartie et la limite de son caractère « permissif ». L'état d'exception autorise à enfreindre des normes importantes et reconnues. Les infractions ainsi permises ne deviennent compatibles avec le système normatif de l'État de droit que parce qu'elles sont circonscrites dans le temps et qu'on peut déterminer avec une précision, au moins relative, quand elles sont justifiées et quand elles cessent de l'être.

Mais, du coup, les dispositifs d'exception présupposent que les périls majeurs auxquels ils visent à faire face sont, eux aussi, de durée limitée et déterminable.

Or de multiples raisons poussent à penser que le terrorisme présent n'est pas un phénomène passager, mais une réalité durable de longueur indéfinie. La première de ces raisons tient à l'histoire. Il apparaît, en effet, que la forme spécifique de violence politique que constitue le terrorisme est, en fait, un phénomène récurrent depuis la fin du XIX^e siècle. À la suite des travaux de David Rapoport, un historien du terrorisme, on identifie en général quatre vagues successives du phénomène :

– la vague anarchiste de la fin du XIX^e siècle, s'achevant avec le début de la Première Guerre mondiale ;

– la vague des mouvements d'indépendance nationale, commençant dans le sillage du traité de Versailles et durant environ quatre décennies ;

– la vague de la gauche radicale de la fin des années 1960 aux années 1980, illustrée en Europe par les Brigades rouges italiennes ou la Fraction Armée rouge en Allemagne ;

– la vague du « nouveau terrorisme », d'inspiration religieuse, islamiste en particulier, commençant au début des années 1980 et durant encore aujourd'hui.

La notion de vague rassemble plusieurs composantes. Elle désigne d'abord le fait que l'on voit se produire dans différents pays et pendant la même période, des actes de violence présentant des similarités matérielles (par exemple des assassinats de personnalités de premier plan, ou des prises d'otages spectaculaires). Les groupes qui commettent ces actes à haute publicité pendant une certaine période sont liés entre eux par des affinités idéologiques et parfois des contacts organisationnels. Ces groupes empruntent, aussi, les uns aux autres, les modes d'action qui paraissent avoir réussi. Enfin, les vagues terroristes durent plus longtemps que les organisations impliquées dans chacune d'entre elles. Les organisations naissent et disparaissent, mais les actes de violence matériellement similaires et inspirés par la même idéologie continuent, car d'autres organisations, vouées à la même cause, se reforment. Chacune des vagues terroristes précédant celle que nous connaissons aujourd'hui semble avoir duré approximativement une génération. La durée de ces vagues suggère qu'un facteur de transmission générationnelle est ici à l'œuvre. On peut penser, pour citer Rapoport, qu'une vague reflue lorsque « les rêves des parents cessent d'inspirer les enfants ».

Une seconde raison de penser que la présente vague de terrorisme est un phénomène durable tient au rôle de l'idéologie. De façon générale, l'idéologie occupe une place relative plus importante dans le terrorisme que dans d'autres formes d'action politique violente comme la guerre ou la guérilla. Celles-ci dépendent, plus que le terrorisme, des ressources matérielles et organisationnelles des acteurs, même si les trois facteurs jouent un certain rôle dans toutes les formes de violence politique. Or les idéologies obéissent à une temporalité propre. Elles changent, sans doute, s'érodent et disparaissent parfois, mais lentement. Une fois crista-

llisées et installées, elles ne cèdent pas rapidement face aux démentis éventuels de l'expérience ou à la concurrence de systèmes de croyances opposés. Et, en tout cas, elles cèdent moins rapidement que les ressources matérielles et organisationnelles à l'action de forces contraires. Le caractère durable des vagues terroristes a ainsi un lien avec le rôle qu'y joue l'idéologie.

Dans le cas présent du terrorisme djihadiste, plusieurs analyses convergentes soulignent le rôle important de l'idéologie. Comme le montrent, par exemple, les travaux de Gilles Kepel, les idéologues du djihadisme ont mis un soin particulier à combiner et à propager un ensemble de croyances, de valeurs et de symboles à visée mobilisatrice. Ils sont parvenus à mettre au point ce que l'on peut appeler un « grand récit » donnant sens et ordre à des frustrations ou à des humiliations éprouvées par des croyants musulmans et orientant ces énergies vers l'action violente. Or, s'il est vrai que les idéologies en général évoluent lentement et résistent au changement, il y a peu de raisons de supposer qu'une idéologie fondée sur la religion ne sera qu'un phénomène passager, les religions étant elles-mêmes des systèmes de croyances particulièrement durables. Les précédentes vagues terroristes ayant duré quelques décennies, on ne peut guère s'attendre à ce que la vague présente soit plus brève. Et il serait assurément déraisonnable d'adopter des dispositifs antiterroristes en comptant qu'ils ne seront nécessaires que pendant une courte période.

Une troisième raison de ne pas escompter la fin rapide de la menace terroriste tient à la structure organisationnelle du terrorisme. Il semble y avoir un accord parmi les spécialistes pour considérer que le terrorisme présent n'obéit pas à une structure centralisée et hiérarchique, mais plutôt à une structure en réseaux dans laquelle les différentes unités agissant sur le terrain jouissent d'un certain degré d'autonomie. Cette structure dispersée ou décentralisée présente une importante conséquence pour notre propos. Elle implique, en effet, que même si le centre du réseau Al-Qaida (le principal acteur du terrorisme présent) se trouvait démantelé ou rendu inopérant, les cibles potentielles des actions terroristes ne pourraient pas en conclure que la menace a pris fin ni abandonner pour cette raison leurs dispositifs protecteurs. Les mesures visant à prévenir les actes terroristes demeuraient nécessaires jusqu'à un point qu'il est d'ailleurs difficile de fixer avec précision.

Cette considération nous amène, enfin, à une dernière raison pour laquelle les dispositifs d'exception sont inadaptés au danger terroriste présent. Les institutions d'exception ne supposent pas seulement des dangers temporaires, elles requièrent aussi que l'on puisse identifier avec une précision raisonnable quand commence le danger et quand il prend fin. Or tel n'est pas le cas pour le terrorisme, et en particulier pour le terrorisme présent. Nous avons tendance aujourd'hui à considérer le 11 septembre 2001 comme le début de la présente vague terroriste. Mais cette perception commune est trompeuse. Une analyse plus attentive montre qu'en réalité les attentats du 11 Septembre s'inscrivent dans la continuité d'une série d'actes ayant commencé quelque part dans les années 1980 ou 1990, à une date qu'il est difficile de déterminer exacte-

ment. Nous aurions plus de difficultés encore à déterminer ce qui devrait être considéré comme la fin de la présente vague terroriste. Les vagues terroristes prennent fin, sans doute (même si elles durent plusieurs décennies), mais on ne le sait avec une certitude acceptable que longtemps après. Contrairement aux guerres, déclarées ou pas, aux insurrections ou aux invasions, les vagues terroristes n'ont pas de début ni de fin clairement marqués.

La difficulté de déterminer ce qui constituerait la fin de la menace terroriste pour un pays quelconque est encore aggravée par le caractère transnational du terrorisme présent. Pour le voir plus clairement, supposons la situation suivante. Nous sommes en 2011. Après les attentats du 11 Septembre, les États-Unis ont adopté un dispositif d'exception restreignant certaines libertés jusqu'à la fin de la menace terroriste. Ce dispositif est resté en vigueur pendant dix ans. Pendant cette période, aucune action terroriste n'a été commise sur le territoire américain, mais des attentats, revendiqués par des groupes djihadistes, se sont produits à Londres et à Islamabad. Les États-Unis vont-ils lever leur dispositif d'exception ? Probablement non. Devraient-ils le faire ? C'est difficile à dire. Mais alors, quand ?

Parce qu'ils supposent un péril temporaire dont on voit clairement le début et la fin, les dispositifs d'exception sont radicalement inadéquats face au terrorisme présent. S'il est vrai que le terrorisme d'aujourd'hui est exceptionnel, il ne l'est pas selon la dimension du temps et ne relève pas de la doctrine dite des « circonstances exceptionnelles ».

Dès lors, les États de droit ne doivent pas affronter le terrorisme en suspendant des normes constitutionnelles dans l'anticipation que cette suspension sera bornée dans le temps. Une autre approche est requise. Elle consiste à rechercher quel traitement les principes de l'État de droit justifient pour ce phénomène probablement durable, quoique rebelle à nos catégories existantes, que constitue le terrorisme contemporain. Les caractères spécifiques et nouveaux de ce terrorisme, y compris son aspect particulièrement dangereux, forment une réalité objectivement connaissable. On peut donc chercher comment traiter cette réalité nouvelle conformément aux principes de l'État de droit.

La France a suivi une telle voie, me semble-t-il, depuis les lois de 1986 et 1996. La loi de 1986 a créé la matrice du dispositif antiterroriste français. La législation postérieure, en partie intégrée au code pénal, s'est en gros conformée à la logique d'ensemble conçue en 1986. Pour le dire schématiquement, cette logique consiste à traiter les infractions terroristes comme des infractions de droit commun, mais relevant d'un régime particulier en raison de leur caractère objectif spécifique. La loi de 1986 prélevait sur le code pénal d'alors un certain nombre d'infractions de droit commun pour en faire des qualifications pénales spécifiques, relevant d'un régime distinct, dès lors que ces infractions avaient pour but de « troubler gravement l'ordre public par l'intimidation ou la terreur ». On considère parfois que le dispositif ainsi créé constituait un régime de « droit commun dérogatoire ». La notion de dérogation est à la fois complexe et disputée. Il n'est pas sûr qu'elle soit ici la plus adéquate.

L'expression a néanmoins le mérite d'attirer l'attention sur un point important. Le dispositif français soumet les actes terroristes à un régime juridique différent de celui auquel sont soumises les infractions n'ayant pas pour but de troubler gravement l'ordre public par l'intimidation ou la terreur. Une de ces différences est particulièrement saillante et illustre bien la logique du dispositif.

Les infractions terroristes relèvent d'une juridiction spécialisée et centralisée (une section de la cour d'appel de Paris). Un principe gouvernant la répression des autres infractions, celui de la compétence territoriale ou du « juge naturel », n'est ainsi pas appliqué aux infractions terroristes. En ce sens, on peut parler de dérogation. Cependant, cette différence de traitement a été justifiée. Le législateur a fait valoir que la centralisation des procédures et la spécialisation des magistrats constituaient des moyens raisonnables et proportionnés de faire face aux caractères particuliers du terrorisme. Le Conseil constitutionnel a approuvé le dispositif pour cette raison. Le Conseil a souligné, en particulier, que, quoique spécialisée, la section antiterroriste de la cour d'appel de Paris demeurerait une juridiction ordinaire dont les magistrats étaient nommés selon les mêmes procédures que les magistrats des autres juridictions et jouissaient des mêmes garanties statutaires. Le Conseil constitutionnel a aussi fait valoir que la procédure devant la juridiction parisienne spécialisée ne différait pas de la procédure devant les autres juridictions.

Cette structure d'ensemble, présentée ici très schématiquement, ne constitue pas un dispositif d'exception : le traitement du terrorisme y est compatible avec l'État de droit, non pas parce qu'il est destiné à ne durer qu'un temps, mais parce que les instruments mis en place, fussent-ils spécifiques, apparaissent raisonnables et proportionnés, compte tenu de la nature du phénomène à traiter.

Je n'examine pas ici, ni n'entends défendre, toutes les composantes de notre dispositif antiterroriste. Certaines de ces composantes sont sans doute contestables. C'est la logique d'ensemble du dispositif, telle que je viens de la présenter et de l'interpréter, qui me paraît la bonne voie. On pourrait objecter que justifier ce qui se fait déjà est inutile. L'objection n'a toutefois qu'une portée limitée. L'idée pourrait venir de proposer une législation antiterroriste à caractère temporaire. Le raisonnement que je viens de développer implique que ce serait là une mauvaise idée.

J'ajouterais, avant de clore, une considération plus pragmatique. L'affrontement avec le terrorisme est une affaire de longue haleine. Le démantèlement des réseaux terroristes comme la prévention des attentats exigent une action patiente et persistante. Cela signifie que, pour de simples raisons d'efficacité, une politique antiterroriste doit être soutenable au cours du temps. Les dispositifs d'exception peuvent avoir une efficacité temporaire, mais ils sont par nature insoutenables sur le long terme.

PAS DE DISPOSITIFS CIBLÉS

J'aborderai maintenant, brièvement, un second point. En matière de politique antiterroriste, on raisonne souvent selon le schéma (ou la métaphore) de l'équilibre entre sécurité et liberté. Face à la menace terroriste, dit-on, il est justifié de consentir à une restriction des libertés si le dommage causé par cette restriction est compensé par ce que l'on gagne en sécurité. Ce raisonnement présente une simplicité apparente qui le rend attractif. Il recèle en réalité plusieurs problèmes.

S'il est à la rigueur concevable qu'un individu décide pour son compte de tenir la liberté et la sécurité pour des biens commensurables et d'échanger une diminution de l'un pour un accroissement de l'autre, ce n'est pas ainsi que la situation se présente lorsqu'il s'agit de concevoir une politique antiterroriste. Ici, ce ne sont pas les personnes affectées qui décident de tenir la liberté et la sécurité pour des biens commensurables et interchangeable selon un taux qu'elles choisissent. Ces deux décisions sont prises, de l'extérieur et de manière uniforme pour tous, par les pouvoirs publics. Cela constitue un premier problème dont on ne voit pas la solution.

Mais, surtout, le raisonnement par la balance des coûts et avantages de la sécurité et de la liberté est insensible à la distribution de ces coûts et avantages au sein de la population considérée. Il peut justifier une politique antiterroriste dont les avantages pour tous soient payés exclusivement, ou principalement, par les coûts pour une partie de la population. Si la distribution de ces coûts concentrés sur un segment de la population ne résulte pas des infractions commises par les individus, mais de leurs caractères ethniques ou religieux par exemple, une telle politique est manifestement discriminatoire et injuste.

En outre, les politiques ciblées sur certaines catégories de la population semblent être contre-productives. Les Britanniques en ont fait l'expérience en Irlande du Nord au début des années 1980. Toutes les mesures qui ciblaient particulièrement la population catholique avaient des effets négatifs, en particulier sur les services de renseignement, car les informations dont les communautés locales étaient susceptibles de faire part se tarissaient. D'autre part, ces mesures ciblées sur les catholiques avaient pour effet d'accroître les sentiments d'aliénation ou de frustration de ce segment de la population, grossissant par réaction les rangs terroristes.

Le Livre blanc sur le terrorisme publié en 2005 mentionnait « une surveillance particulière des populations à risques ». Cet euphémisme vague est hautement problématique. Il peut recouvrir des politiques injustes et, de surcroît, contre-productives. L'éventuelle concentration de l'effet des mesures antiterroristes sur des segments prédéterminés de la population doit faire l'objet d'un examen particulièrement rigoureux dans notre pays. Les leçons de l'Irlande du Nord ont ici toute leur pertinence.

LES RESPONSABLES EUROPÉENS

AUDITION
DE M. JAVIER SOLANA

JEUDI 4 OCTOBRE 2007

Jean-Claude Mallet

Je voudrais saluer la venue de Javier Solana. Nous allons justement évoquer les questions de politique européenne, de défense et de sécurité, et l'avenir de l'Union européenne.

Je voudrais simplement rappeler, pour ceux qui ne connaissent pas l'intégralité de sa brillante carrière, les différentes fonctions qui lui donnent une expérience, je crois, tout à fait utile, particulièrement pour la Commission et pour le débat public que nous allons engager.

Vous avez été, monsieur le Secrétaire général, ministre sous de nombreux gouvernements de l'Espagne, en particulier de décembre 1982 à décembre 1995, date à laquelle vous étiez ministre des Affaires étrangères. À la suite de ces fonctions au sein du gouvernement espagnol, vous avez été secrétaire général de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord, ce qui vous a donné une première vision de ce qu'était la direction d'une organisation multilatérale militaire en pleine transformation, de 1995 à 1999. Vous avez eu à vivre les événements des Balkans, du Kosovo et encore bien d'autres. Puis, à compter de 1999, vous avez été nommé secrétaire général du Conseil de l'Union européenne, haut représentant pour la politique extérieure et de sécurité commune de l'Union européenne – titre bien long qui signifie concrètement que vous êtes actuellement, au risque de me faire taper sur les doigts par les juristes, ministre des Affaires étrangères de l'Union européenne, et en tout cas aujourd'hui secrétaire général du Conseil. À ce titre, vous êtes conseiller lors de réunions à Bruxelles sur ces questions, auprès des chefs d'État et de gouvernement lorsqu'ils se réunissent en conseil sur les questions de votre ressort. Vous avez aussi la haute main sur un débat, plus qu'un débat, d'organisation européenne de politique de défense et de sécurité. Vous êtes également, à ce titre, envoyé sur de nombreux théâtres de crises, afin de représenter l'Union européenne en tant que telle dans le dialogue des puissances. Nous y reviendrons. Votre mandat a été renouvelé pour cinq ans en 2004, et nous nous en réjouissons. Je crois pouvoir dire que la France s'en réjouit.

Nous sommes très heureux de pouvoir bénéficier de votre avis sur l'évolution du contexte international de sécurité que vous connaissez si bien depuis tant d'années ; de votre vision de la politique de sécurité et de défense de la France, et comment vous la percevez, de votre point de vue d'ancien

ministre espagnol et de secrétaire général de diverses organisations internationales ; de votre perception de la politique française au travers d'éléments positifs et négatifs et enfin, bien entendu, de vos espoirs et vos questions pour l'Union européenne.

Javier Solana

Mesdames, messieurs, intervenir devant la Commission voulue par le Président de la République et présidée par Jean-Claude Mallet est pour moi un honneur.

Le but de l'exercice a été fixé par Nicolas Sarkozy : aborder sans préjugé, de façon ouverte et transparente les choix auxquels la France et le reste de l'Europe seront confrontés dans les quinze prochaines années en matière de défense et de sécurité.

Avant de répondre à vos questions, vous me permettrez quelques réflexions. Sur l'état du monde d'abord. Sur l'Europe ensuite.

SUR L'ÉTAT DU MONDE

Je me limiterai à trois observations.

Première observation : là où nous voyons des défis, d'autres peuvent voir des opportunités. Le monde est devenu plus incertain, moins juste et moins stable. La globalisation comporte autant de menaces que d'atouts. C'est une lourde responsabilité que de livrer un diagnostic aussi sombre.

Reste qu'à Hanoi ou à Santiago, à Monrovia ou à Alger, on pourra ne pas faire le même constat : aujourd'hui on y vit sans doute mieux qu'hier. Pour autant, on ne juge pas non plus là-bas que le « nouvel état du monde » est satisfaisant.

C'est là une première difficulté. Nous savons quelles menaces pèsent aujourd'hui sur la sécurité des citoyens français et européens. Mais, dans le même temps, nous savons qu'une majeure partie de la planète ne pense pas que le monde va plus mal. Plus simplement, elle revendique une place et une reconnaissance nouvelles. Nul choc des civilisations donc, mais plutôt de nouveaux conflits d'intérêts ou la recherche de nouveaux équilibres.

Pour mieux faire face à ces évolutions, il nous faut assumer que l'autre reste différent et pense différemment de nous. Notre grille de lecture du monde n'est pas universelle. L'accepter doit nous aider à mieux comprendre le monde.

Seconde observation : sécurité intérieure et sécurité extérieure sont indissolublement liées ; mais aller prévenir la menace au loin et en amont devient plus compliqué lorsqu'en réalité une partie de la menace réside déjà chez nous.

Une infime minorité a décidé de recourir aux méthodes les plus barbares pour que le monde aille plus mal. En prétextant que l'immense majorité n'a pas les moyens de se plaindre de sa condition.

C'est ainsi que les attentats de New York ont démontré de la manière la plus terrible qui soit le lien entre sécurité intérieure et sécurité extérieure.

Prévenir la menace est devenu impératif, à la source. En intervenant de différentes manières et à bon escient. Depuis l'Afghanistan jusqu'au Congo, des Balkans au Moyen-Orient. Mais dans le même temps, les attentats de Londres ont eux démontré que le *home-grown terrorism* est un phénomène désormais implanté au cœur de nos sociétés.

L'un dans l'autre, il devient donc plus difficile de mobiliser les opinions et les ressources pour expliquer et financer les politiques qui permettront d'aller traiter ailleurs, à la source, les menaces.

Or la prévention ne peut pas être exclusivement domestique. Elle ne peut être non plus exclusivement sécuritaire : les pays occidentaux dépendent par an plus de 1 000 milliards de dollars pour leur défense, et moins de 100 milliards pour l'aide publique au développement. N'y a-t-il pas là une marge pour procéder à certains rééquilibres, qui pourront être au demeurant mieux acceptés par les opinions ?

Troisième observation : les questions de prolifération et d'énergie doivent être au cœur de notre réflexion stratégique.

Ces questions, elles aussi directement liées l'une à l'autre, domineront le XXI^e siècle. C'est évident. Mais comment espérer les régler sans avoir apporté des solutions aux grands déséquilibres hérités du XX^e siècle ?

Vous comprenez mieux ici le sens de mes premiers commentaires.

Que nous sert d'améliorer le fonctionnement du marché intérieur de l'énergie, si nous ne sommes pas capables de comprendre les nouveaux enjeux de l'Asie centrale et de savoir ce qui se passe à Kashagan ? AREVA, l'ENI, SHELL ou ENDESA continueront-elles de détenir leurs positions si nous ignorons les plans d'ATOMPROM ou de PetroChina ? Peut-on renforcer notre panoplie antiterroriste sans travailler à la paix de Gaza à Nahr El-Bared, de Jérusalem à Téhéran, de Mogadiscio à Nouakchott ?

L'Européen du XXI^e siècle sera citoyen du monde. C'est-à-dire qu'il sera encore plus nomade et plus consumériste. En tant que citoyen, il demandera davantage de comptes. En tant que touriste, il demandera plus de liberté mais aussi plus de sécurité à travers le monde. En tant que consommateur, il demandera simplement plus et mieux. Et ce, dans un monde plus compliqué et dans lequel il y a un problème de répartition des ressources. C'est cela la globalisation. Et c'est à cette réalité que l'Europe doit nous permettre de mieux faire face.

L'EUROPE DONC

L'Europe est définitivement, à mes yeux, le bon niveau.

Je ne vous surprendrais pas en disant cela. Mais regardons la réalité en face. Décider et agir à vingt-sept est bien sûr plus compliqué. Il faut l'accepter : vingt-sept États, avec des histoires, et des géographies également différentes ne peuvent pas réagir, dans l'instant, comme un seul homme lorsque survient une crise.

Certes, mais il est encore plus difficile, dans le monde actuel, de réagir seul face au trafic de matières fissiles, à la nouvelle criminalité organisée ou à la grippe aviaire.

Et, dans le même temps, l'expérience démontre, au quotidien, sur le terrain, que les coalitions *ad hoc* ne sont pas non plus la panacée : pour être efficace, le système doit reposer sur des institutions solides, et non des alliances de circonstances.

Nous ne le répéterons jamais assez : l'Europe génère un quart du PNB mondial. Elle est la première puissance commerciale au monde. Elle est le modèle le plus abouti et le plus vaste d'intégration politique fondé sur le droit et les libertés. Elle représente la moitié de l'aide au développement.

Elle a cette manière, unique au monde, d'agir par le dialogue et la coopération, de jeter des ponts, et de parler au nom de ceux qui sont trop souvent condamnés au silence.

Au final, l'Europe réussit à devenir un acteur global. De plus en plus sollicité, et donc mieux écouté et davantage respecté. Elle peut être une cible. Mais l'Union en tant que telle n'est pas considérée comme une menace. C'est là un atout considérable qu'il nous faut savoir préserver et utiliser, avec la volonté réelle de devenir un acteur de la future gouvernance mondiale.

Parallèlement à cet objectif, il en est un autre, complémentaire et tout aussi essentiel : protéger ses citoyens et défendre ses intérêts. C'est pourquoi le renforcement de notre politique de sécurité et de défense reste impératif.

Une précision néanmoins à ce stade de l'analyse. Je vous parle de PESD. Pas de PESC. Mais il est évident, à mes yeux, que la consolidation de la PESC est tout autant nécessaire : à quoi nous serviront de nouveaux outils si nous nous divisons sur le Kosovo ?

Sur la PESD donc. Des progrès considérables ont été accomplis depuis 2000, grâce à l'enthousiasme et à la persévérance de tous ceux qui, au cas par cas, ont su inventer des solutions au fur et à mesure des problèmes, en déployant des missions pour contribuer à une meilleure sécurité sur le terrain, condition indispensable au succès de l'assistance économique et de l'aide au développement.

L'Union européenne a lancé plus d'une quinzaine d'opérations. Pour former les polices afghanes, palestiniennes ou bosniaques ; pour sécuriser, hier, les premières élections démocratiques congolaises et, demain, stabiliser la zone entre le Tchad et le Darfour ; pour surveiller le désarmement de la guérilla en Indonésie ; pour former des magistrats géorgiens et irakiens, des douaniers ukrainiens et palestiniens.

Soyons clairs : je vous parle d'opérations PESD, mais vous devez comprendre prévention et règlement des conflits, lutte contre le terrorisme et les divers trafics de drogue ou d'être humains. Je vous parle des progrès de la PESD, mais à l'énoncé des théâtres, vous devez comprendre que les missions n'ont rien de facile, loin de là, *a fortiori* quand on sait que le système actuel a atteint ses limites. En terme de cohérence, c'est-à-dire de visibilité, et en terme de capacités, c'est-à-dire d'efficacité.

L'accord intervenu au Conseil européen de juin arrive à ce titre au bon moment. Il faut désormais tout faire pour veiller à l'approbation du Traité simplifié. Le nouveau dispositif devra permettre de faire bouger les lignes, d'aboutir à une plus grande cohérence, et donc une plus grande efficacité. Il exigera une mise en œuvre ambitieuse. La pérennité d'une politique dépend en effet de son utilité pratique mais aussi de son ancrage institutionnel.

Comment donc renforcer la PESD ? Plusieurs pistes sont possibles. J'en suggérerai trois.

D'abord la piste des capacités. Encore et toujours. Les Européens doivent faire plus d'efforts. Ceci suppose une optimisation et une progression des dépenses de défense que la France a fort heureusement confirmée.

Pour y aider, il y a bien sûr la voie des *battlegroups*. Ils sont en effet un outil puissant de transformation et d'interopérabilité. Leur meilleure préparation et leur entraînement sont indispensables. Ils permettront d'avoir une vision claire de ce que les Européens peuvent réellement faire aujourd'hui, et devront faire demain, pour assumer leurs responsabilités et garantir leur sécurité.

L'Agence européenne de défense constitue une autre voie. Il faudra là aussi veiller à renforcer l'Agence, davantage investir et soutenir ses « plans de développement des capacités » et, bien sûr, ses programmes en matière de recherche et développement. C'est là une base de coopération fondamentale entre les États membres.

La question de la relation avec l'OTAN peut également être regardée sous l'angle des capacités. En renforçant ces dernières, l'Europe rendra plus efficace la complémentarité avec l'Alliance sur les différents théâtres d'intervention qu'elles se partagent désormais.

En développant des structures plus opérationnelles, c'est-à-dire de vraies capacités de planification, l'Europe y contribuera aussi. Autrement dit, seule une approche « gagnant-gagnant » permettra aux deux organisations de mieux faire face aux nouveaux défis.

La réponse aux catastrophes pourrait offrir une nouvelle piste. Parce qu'il y a une demande manifeste des opinions et des gouvernements européens. Parce que sur des théâtres extérieurs, ce type d'opération ne peut que renforcer la légitimité de l'Union européenne : voyez l'opération à Aceh, pour aider au désarmement des rebelles après le tsunami, et la crédibilité qu'elle nous a donné auprès des dix pays de l'ASEAN.

Parce que, enfin, la nature même des missions de protection civile permettrait d'adopter la meilleure approche qui soit : une approche basée sur des solidarités de fait entre des groupes de pays intéressés par les mêmes problèmes et désireux de mutualiser leurs moyens – des bateaux et des aéronefs dans le domaine maritime pour lutter contre l'immigration clandestine et les divers trafics, des hélicoptères et des Canadair pour lutter contre les incendies, des spécialistes des accidents nucléaires, des spécialistes des tremblements de terre ou de certains types d'attentats.

Troisième piste possible : le renseignement.

Un seul réseau ne suffit pas. La découverte trop tardive du problème « Khan » l'a montré. Il ne s'agit pas d'envisager un « Service européen ».

Nullement. L'échange d'informations et la collaboration entre services nationaux peuvent, et doivent même parfois, s'affranchir du cadre bruxellois.

Mais à quoi bon détecter une menace particulière, une filière clandestine, un réseau de *madrasas* problématiques pour ensuite nous priver de tous les outils dont nous disposons, de la PESD aux leviers économiques et financiers de la Communauté, et ainsi écarter la possibilité de traiter le problème en amont ?

Tout est une question d'articulation et de confiance. Y travailler ensemble serait, je crois, dans l'intérêt de la sécurité et de la défense de chaque État membre. Des progrès considérables ont été accomplis ces dernières années pour mieux échanger les renseignements et aider à la prise de décision à Bruxelles. Il faut poursuivre dans cette direction et continuer de renforcer les structures mises en places depuis 2002.

Sur chacun de ces volets, la France a une responsabilité particulière. Cette responsabilité sera plus forte encore durant sa présidence de l'Union européenne. De ses propositions et de ses réalisations dépendront les prochaines étapes. Il faudra une volonté ferme et des convictions solides. Mais par avance, je sais que nous pourrons compter sur son engagement.

Je vous remercie.

AUDITION
DE M. HUBERT VÉDRINE

JEUDI 4 OCTOBRE 2007

Jean-Claude Mallet

Je tiens à remercier mes collègues de la Commission qui sont présents aujourd'hui. Il s'agit d'une audition très importante, la première audition publique. Elle nous permettra de préparer le Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale que nous devons remettre au Président de la République au mois de mars prochain.

La séance de ce jour sera plus particulièrement consacrée à la dimension internationale de notre politique de défense et de sécurité nationale. Nous entendrons messieurs Hubert Védrine, Javier Solana, secrétaire général du Conseil de l'Union européenne, le général Bentégeat qui a été chef d'état-major des armées et qui préside maintenant le comité militaire de l'Union européenne, et le lieutenant-colonel Foussard, commandant d'escadron, qui a été choisi pour que nous puissions entendre également des acteurs de terrain. Nous en entendrons d'autres au cours des prochaines auditions.

Monsieur Védrine, je ne sais pas si je dois vous présenter, d'autant plus que j'ai été, à quelques égards, votre élève. Je souhaite simplement rappeler aux membres de la Commission et à ceux qui nous écoutent que vous avez été, pendant fort longtemps, le conseiller particulier du Président François Mitterrand, en tant que conseiller diplomatique et secrétaire général de l'Élysée. De 1997 à 2002, vous avez été ministre des Affaires étrangères de Lionel Jospin et avez travaillé en étroite liaison avec le Président Jacques Chirac. Vous venez de remettre au Président Sarkozy un rapport remarqué sur la France et la mondialisation qui fait l'objet de discussions et de débats, ce qui est une preuve de sa grande richesse. Je vous remercie d'avoir accepté d'ouvrir ces auditions pour nous présenter votre vision de l'évolution de l'environnement international de sécurité, de la politique européenne, de la politique de la France, dans ce contexte de la mondialisation que vous avez décrit. Je vous cède à présent la parole.

Hubert Védrine

Je vous remercie, monsieur le Président, pour cette invitation ; je suis heureux de rencontrer mesdames et messieurs les membres de la Commission. Je suis content d'avoir l'occasion de m'y livrer avec vous ce

matin. Je crois qu'il est prévu que nous ayons surtout un échange. Aussi, je ne vais pas commencer par un exposé trop long, ni trop détaillé. J'ai eu l'occasion de connaître ces questions, soit comme conseiller, soit en tant que ministre. J'essaie d'opérer des allers-retours entre l'action et la réflexion.

Concernant les questions d'environnement international, de risques et de menaces, il me paraît très important de savoir quelles sont les leçons que nous allons tirer des désillusions consécutives aux espérances nées après la fin de l'URSS ? Nous avons alors connu un moment d'optimisme, en particulier dans le monde occidental. Nous abordions un tournant de l'histoire, dans une nouvelle communauté internationale. Cet optimisme a pris des formes différentes aux États-Unis et en Europe. Il n'y avait plus de contestation possible, il n'y aurait plus de systèmes alternatifs antagonistes. Par conséquent, les valeurs universelles dont nous estimons être porteurs, une combinaison indissociable entre démocratie et économie de marché, allaient s'imposer. Il n'y avait qu'à venir à bout des discours archaïques, des résistances à ce mouvement historique. Cela, à partir des années 1990. Le monde occidental a connu une longue décennie d'optimisme, qui s'est heurtée à quelques obstacles de territorialité. À partir de là, les Occidentaux ont fait preuve d'irréalisme. C'est ce que j'appelle l'*irreal politik* occidentale avec une forme américaine, plus exactement néoconservatrice. Mais ce serait une erreur de confondre les néoconservateurs avec les Américains, ou même le parti républicain, en général.

Ce courant, aux États-Unis, en est arrivé à croire que la supériorité militaire est suffisante. Très logiquement, ce courant a inspiré l'expédition en Irak, dont nous pouvons voir les résultats aujourd'hui. Il s'agit d'une forme d'irréalisme, récente dans l'administration américaine, et qui me semble avoir échoué. Je pense que le travail fait par cette administration a élevé le niveau de sécurité par des mesures de protection sur tous les plans, mais il a élevé encore davantage le niveau de risques. J'estime que la politique menée par cette administration au Proche-Orient est la plus absurde de toutes les politiques américaines dans cette région depuis 1945. Par contraste, la politique de cette administration en Asie a été meilleure. Nous trouvons une influence de ces idées en Europe et en France.

En Europe, il me semble, s'est dessiné un autre type d'irréalisme. Dans mon rapport, afin de provoquer la réflexion, j'ai souligné que l'Europe risquerait de devenir « l'idiote » du village global. Je désigne ainsi cette conception très ingénue, selon laquelle nous serions déjà dans la « communauté internationale », comme nous avons pu le croire après la Première Guerre mondiale, en croyant que les nations formaient une « société », ou après la Seconde Guerre, quand nous pensions que les nations s'étaient « unies ». Il s'agit d'une espérance récurrente. Nous ne pouvons la contester en tant qu'espérance, nous pouvons la contester en tant que réalité. Cette forme d'européenne ingénuité se heurte à la réalité du monde qui est bien différente.

La réalité du monde aujourd'hui, pour faire simple, c'est que les Occidentaux – soit, fondamentalement, les Américains et les Européens,

sans entrer dans le détail de savoir qui est appelé occidental dans les autres régions ou les autres cultures –, sont en train de perdre le *monopole* de l'Histoire. Je rejoins beaucoup d'analystes sur ce sujet. Nous ne sommes pas en train de perdre notre influence, qui reste colossale et peut le rester très longtemps, ou notre puissance, aussi bien le *hard* que le *soft*, surtout si ces techniques sont employées plus inconsciemment que ces dernières années. Mais nous avons perdu le monopole. C'est aujourd'hui évident. Pourtant, il y a de cela quelques années, ce n'était pas une banalité que d'anticiper sur le basculement des forces et l'émergence de certains pays. L'Occident était habitué à une attitude compassionnelle et caritative face aux malheureux pays dits en voie de développement. Or, lorsque certains de ces pays émergent, les bouleversements qui en résultent inquiètent.

Il existe donc un double choc. D'une part, cette extraordinaire supériorité américaine, reposant sur la force armée la plus puissante jamais connue n'est, pour autant, ni omnipotente, ni infaillible, ni invulnérable, et ne lui permet pas d'atteindre tous ses objectifs. D'autre part, la vision idéaliste des Européens ne reflète pas la réalité du monde. L'histoire ne s'est pas arrêtée, les compétitions continuent. Le monde n'est pas peuplé uniquement de boys-scouts ouest-européens. Les Occidentaux, en additionnant les Américains et les Européens (qui ont des conceptions assez différentes sur de nombreux points), ne représentent environ qu'un milliard de personnes sur six milliards et demi.

Aujourd'hui, la question aussi bien en politique étrangère que pour la sécurité et la défense, porte sur les leçons que nous tirons de ce choc. Nous n'en sommes qu'au début. Les experts, dont le métier est de suivre l'évolution des rapports de force dans le monde, le sentent, l'observent, le voient et l'écrivent. Ils s'intéressent à la Chine, au retour de la Russie, aux nouvelles puissances qui se développent, au dynamisme des entreprises globales. Ils parlent également de l'Inde et d'autres pays, notamment dix, douze, quinze pays émergents, dont on parle moins mais qui ont un potentiel considérable : le Vietnam, la Thaïlande, le Nigeria, l'Afrique du Sud, le Mexique, l'Iran (si un régime différent parvient au pouvoir), la Turquie (qui est entre deux mondes). Je crois que nous ne sommes qu'au début de cette prise de conscience.

Quelles leçons nous devons en tirer ? Nous pouvons en tirer plusieurs. Ces dernières années, un courant de pensée s'est exprimé à travers plusieurs livres, textes ou conférences, selon lequel il fallait absolument « moderniser » la politique étrangère française et la politique française de défense. Comme je l'ai souligné dans le rapport remis au Président de la République, une grande partie des interventions pour la « modernisation » constate en fait une volonté de normalisation, de banalisation, d'alignement. Je ne crois pas que cela permette de bien défendre nos intérêts de sécurité, mais cette thèse existe.

Est-ce que nous pouvons dire que le monde est plus inquiétant que ce que nous ne pensions ? La compétition, les menaces vont continuer et s'intensifier avec la pénurie. Des tensions géopolitiques nouvelles et écologiques s'y ajouteront. Nous évoluons donc dans un monde de menaces.

La réponse officielle française pendant des années – c'était devenu un *jingle* des discours –, évoquait un monde multipolaire. Les Américains n'aimaient pas l'expression du monde multipolaire qu'ils prenaient pour un projet contre eux, ce à quoi le Président Chirac répondait qu'il ne s'agissait que d'un constat. Ce monde multipolaire n'est pas une garantie. Rien ne dit que ce monde multipolaire sera équilibré, ni coopératif. Nous pouvons très bien assister à des rivalités entre pôles. De plus il n'est pas certain que les Européens aient la volonté de transformer l'Europe en un pôle de puissance. La majorité des opinions publiques européennes continue de rêver d'un monde post-tragique, postnational, posthistorique. Et pourtant, ce monde multipolaire surgit, mais ni son équilibre ni sa stabilité ne sont assurés. Pourtant, nous voyons qu'il se crée, de manière chaotique. Personne ne peut déterminer le monde de demain. Quelle place y aurons-nous ?

Face aux menaces, est-ce l'Occident tout entier qui est concerné ? Les Américains portaient déjà en eux cette idée bien avant l'émergence des néoconservateurs. Je me rappelle la discussion au G7 de Williamsburg en 1983, lorsque le Président Reagan voulait étendre au Japon les garanties de l'OTAN et que nous, les Européens, avons refusé. Il existait une définition des pays censés bénéficier de la défense stratégique du système Reagan en 1983-1985. Les Occidentaux (les Américains, les Européens, l'Australie, la Nouvelle-Zélande), le Japon et, naturellement, Israël. Il existe donc une conception selon laquelle nous sommes concernés globalement en tant qu'Occidentaux. Et cela réapparaît aujourd'hui. Mais certains se sont rendus compte à la fois que la toute-puissance militaire américaine ne suffit pas, mais aussi que la vision européenne est naïve. Il faudrait nous serrer les coudes et donner aux menaces une réponse otanienne, atlantiste classique ou occidentale, voire occidentaliste, terme que j'emploie pour provoquer la discussion. Pour moi, l'occidentalisme est à l'Occident ce que l'islamisme est à l'Islam, une déviation. Autant il est légitime, et c'est notre rôle, de penser à la défense des intérêts de l'Occident et de ses valeurs, de la partie de valeurs universelles que l'Occident porte, même si certains leur contestent ce caractère, autant il faut réfléchir à la manière dont nous devons agir à ce sujet.

À côté ou à la place de la réponse occidentale, peut-il y avoir une réponse européenne ? Je pense qu'il faut distinguer le sentiment pro-européen, largement majoritaire, et la réponse fédéraliste, européenne, qui me semble moins d'actualité. Autant elle a inspiré les pensées de petits groupes et a été forte dans l'opinion centriste de gauche comme de droite, autant elle est moins forte aujourd'hui. Le référendum l'a montré. L'intégration se stabilisera autour du Traité simplifié, dont je pense qu'il sera ratifié. Je ne vois pas comment les vingt-sept États membres prendraient le risque de relancer une négociation pour une intégration globale plus poussée, sur quel que point que ce soit. En revanche, *si l'intégration* au sens fédéraliste du terme va se stabiliser, la porte reste ouverte pour une *construction* européenne qui, abandonnant l'utopie de fusion des peuples, le dépassement de l'État-nation, se poursuivrait en fonction

de projets, de politiques nouvelles. À vingt-sept, nous avons beaucoup de champs possibles : immigration, écologie, recherche, énergie...

Sur la question de l'Europe de la défense, les termes sont trompeurs, il ne s'agit pas de « défendre l'Europe ». L'Europe n'est pas spécialement menacée. Peut-être l'est-elle potentiellement. Elle est déjà protégée par les défenses nationales, par les dissuasions française et britannique, par l'Alliance Atlantique. L'Europe de la défense désigne en fait sa capacité d'intervention, concerne ses capacités d'intervention dans des situations de crises plus ou moins proches, dans le cadre européen ou dans celui d'un mandat des Nations unies.

Il s'agit là d'un terrain de progrès concret et je suis convaincu que votre Commission, au terme de ses travaux, voudra donner des exemples de progrès possibles sur l'avancement de ce que l'on appelle l'« Europe de la défense ». Il ne s'agira cependant pas d'une réponse globale. L'Europe de la défense ne pouvant pas être une réponse globale et exhaustive aux menaces et aux risques nouveaux, quels qu'ils soient.

C'est pour cela que j'en conclus que nous ne pouvons nous dispenser, quoi que nous en pensions, d'une réflexion sur les responsabilités qui demeurent celles de l'État-nation, non par exaltation anachronique de l'État-nation, mais tout simplement parce que rien ne nous en dispense. Nous ne pouvons *nous en remettre* à un système occidental global. Il n'y aura jamais d'alliance complètement réformée, comme nous pourrions le souhaiter. Et ce, même si nous pouvons jouer un rôle plus important dans l'Europe.

J'insiste là-dessus car j'ai parfois été mal compris sur ce dernier point. Les bons esprits, à force de répéter que l'État-nation appartient au passé, qu'il n'y a que les grands ensembles qui pèsent dans le monde – ce qui est faux par ailleurs –, que la France est trop petite et que seule l'Europe peut agir, ont contribué à déresponsabiliser, à décourager, à démotiver, à créer un sentiment de dépossession démocratique. Si *seule* l'Europe peut et que chaque État-nation n'est plus crédible, à quoi bon voter ? À quoi bon débattre ?

Or, dans le même temps, le système européen institutionnel, véritable usine à gaz, n'a pas réussi à créer une démocratie qui puisse s'y substituer. Quelle que soit la façon dont le sujet est abordé, nous ne sommes pas dispensés de fournir une réponse claire au niveau national. Je rappelle la formule de Jacques Delors, plus réaliste que certains de ses amis : l'Europe sera une « fédération d'États-nations ». Il y a une fédération d'États-nations dans la zone euro, exclusivement sur les questions monétaires. Et plus largement, une confédération d'États-nations.

Nous allons donc devoir apporter une réponse à différents niveaux, français et européens. J'espère que les coopérations renforcées, pas assez assouplies, mais qui demeurent indispensables, fonctionneront.

Je m'explique un peu plus sur ce que j'entends par occidentalisme. Occident : cela peut passer pour simpliste, puisqu'il existe diverses manières de considérer les Occidentaux, ou les musulmans, dans le monde. Néanmoins, il y a une vision globale des Occidentaux pour les musulmans, et réciproquement.

L'occidentalisme, ce peut être une façon radicale de défendre les intérêts de l'Occident. Certains raisonnent ainsi dans une logique de bloc, qui s'inscrit, tout en prétendant s'en démarquer, dans la vision de Huntington, même si celui-ci a été très décrié. Le Président Chirac aimait dire qu'il était contre la « théorie » du clash, à quoi je réponds qu'il ne s'agissait pas hélas d'une théorie. Soit il existe un risque de clash, soit il n'existe pas. Je pense que ce risque existe.

Mais comme le Président Chirac le disait aussi, c'est un choc d'incultures plus qu'un choc de cultures. La vision qu'a le monde occidental de l'islam est pétrie de sottises et d'ignorances. La réciproque est vraie. Notre politique ne peut pas se contenter de condamner une pseudo-théorie choquante. Elle doit surtout empêcher que le clash ne se concrétise et doit donc surveiller les minorités qui par calcul, ou fanatisme, l'alimentent. Il faut trouver la bonne combinaison au niveau occidental, comme au niveau européen. Or, il existe des attitudes occidentales, européennes, et mêmes, françaises qui apporteront de l'eau au moulin des groupes qui veulent raisonner bloc à bloc. Mais il existe également d'autres attitudes qui permettront de dépasser, de prévenir, de disloquer ce schématisme et qui serviront de base à une véritable politique étrangère. Par exemple, les Américains devraient réfléchir à propos de l'Iran, à une démarche qui ressemblerait à ce que Kissinger et Nixon avaient proposé en 1972.

Je ne sous-estime aucun risque, mais tous les risques ne deviendront pas des menaces, si des politiques appropriées permettent de les prévenir. Plusieurs politiques sont possibles, encore faut-il ne pas se tromper.

AUDITION
DU GÉNÉRAL D'ARMÉE HENRI BENTÉGEAT

JEUDI 4 OCTOBRE 2007

Jean-Claude Mallet

Je tiens à préciser tout d'abord que je suis heureux de vous accueillir cet après-midi pour une audition qui va prolonger, très naturellement, celle que nous avons tenue ce matin, tout d'abord avec l'intervention de M. Hubert Védrine, puis, ensuite, avec le secrétaire général, haut représentant de l'Union européenne, de la politique extérieure et de la PESD. Nous avons eu une discussion très bénéfique en fin de matinée et début d'après-midi, nous avons abordé les questions de l'Europe de la défense, mais aussi les interrogations et les espoirs qu'elle peut susciter.

Mon Général, je voudrais rappeler, auprès de nos auditeurs et télé-spectateurs, que vous avez, à plusieurs reprises, exercé des responsabilités militaires opérationnelles, avant de gravir de nombreux échelons dans la carrière militaire, de parvenir à la délégation aux affaires stratégiques, dont vous avez été directeur adjoint, ce qui ne saurait m'être indifférent pour ceux qui me connaissent. Mais surtout vous avez été chef de l'état-major particulier du Président de la République, pendant trois ans, et chef d'état-major des armées de 2002 à 2006. Depuis cette date, vous occupez la haute fonction de président du Comité militaire de l'Union européenne, dont la création est récente. C'est au titre à la fois de votre expérience dans les armées françaises et aujourd'hui de vos responsabilités dans le cadre de l'Union européenne que la Commission a souhaité pouvoir bénéficier de votre contribution.

Général Henri Bentégeat

Merci monsieur le Président, laissez-moi d'abord vous dire l'honneur que je ressens d'être convié à m'exprimer devant la Commission, surtout après qu'elle ait entendu des personnalités aussi éminentes que M. Solana et M. Védrine. Sans prétendre vous entraîner dans les mêmes sommets, je dirai quelques mots sur l'environnement de sécurité, sur le rôle de l'Union européenne dans ce domaine et la politique de défense de la France. Je le ferai à mon niveau, un niveau modeste de praticien, sans oublier la retenue que m'impose ma fonction actuelle.

Sur notre environnement de sécurité, je vous épargnerai le discours convenu et raisonnable sur le terrorisme, la criminalité transfrontière, la

prolifération des armes, les conflits religieux, sur la toile de fond bien connue de la globalisation du mouvement des nations.

Je me limiterai donc à quelques remarques simples en relation avec l'engagement militaire.

Tout d'abord, je crois qu'il est important dans les principes d'éviter toute confusion entre sécurité et défense. Il est également évident de souligner que le terrorisme et la gestion des crises appellent des réponses au-delà de la palette des actions militaires, que le rôle et les missions des armées et des forces de police doivent rester distinctes et que les chaînes de commandement doivent rester séparées. Nous avons besoin d'une direction politique unique, d'une convergence d'analyse, d'une coordination de la planification et de la conduite des opérations civiles et militaires mais pas davantage.

Deuxièmement, je me risquerai à l'analyse prospective. Je crois qu'il n'existe aujourd'hui aucun indice de rupture à court terme, tant dans les équilibres géopolitiques que dans celui des progrès technologiques. Pas de rupture ne signifie pas « aucun changement » mais simplement de nos jours, il semble difficile de prévoir le bouleversement du paysage stratégique.

Troisième remarque, peut-on exclure aujourd'hui le retour d'un conflit majeur en Europe ? Oui certainement, si l'on pense « invasion » ou « guerre classique » ; c'est le premier bénéfice de la construction européenne. Non, si l'on raisonne en termes de pertes humaines massives qui pourraient être provoquées par des actions terroristes ou des frappes massives. Sur le long terme pourtant, rien n'est exclu, je ne crois pas personnellement à la fin de la guerre comme mode de règlement des conflits.

Quatrième remarque, les Européens peuvent-ils être entraînés à participer à des conflits régionaux de haute intensité ? Je crois que la probabilité est forte, à cause de la convergence de trois facteurs : tout d'abord les tensions sur l'approvisionnement en énergie, en eau et en matières premières notamment avec la montée en puissance de la Chine et de l'Inde, puis la multiplication des foyers de terrorismes, et enfin, la diffusion des armes de destruction massive et de vecteurs balistiques.

Cinquième et dernière remarque, nous devons aujourd'hui gérer dans le court terme un phénomène nouveau et préoccupant : il s'agit de la lassitude de la communauté internationale devant la multiplication et la prolongation des crises. Et plutôt que de se référer à la communauté internationale, qui est une notion contestée, sinon contestable, parlons de la lassitude des opinions publiques occidentales.

Cette lassitude s'exprime d'abord par une saturation de la capacité militaire d'intervention extérieure. Les conférences de génération de forces dans les grandes organisations comme l'ONU, l'OTAN et l'Union européenne sont devenues de réels cauchemars et nous sommes conduits aujourd'hui, de plus en plus souvent et de plus en plus ouvertement à nous interroger sur l'efficacité, voire l'utilité de l'action militaire. Certainement, les difficultés que nous connaissons en Irak, en Afghanistan et au Kosovo sont révélatrices de quelque chose mais je pense qu'elles sont plutôt révélatrices de la faiblesse de notre engagement politique que

d'erreurs ou de défaillance de la part des armées. Cette lassitude européenne est le reflet de l'impatience de nos sociétés modernes que seul satisfait un résultat immédiat. Il n'en reste pas moins qu'il est préoccupant que s'installe aujourd'hui dans les esprits l'idée selon laquelle l'action militaire est inefficace. Personne ne doit croire que l'on peut régler les conflits armés et éradiquer la violence sans recours à la dissuasion et à la coercition.

Sur le rôle de l'Union européenne dans le domaine de la sécurité et de la défense, je serai bref. Son rôle aujourd'hui et demain reste lié selon moi, à deux facteurs. Premièrement la construction européenne : que voulons-nous faire collectivement de l'Europe ? Deuxièmement, cela est lié à l'évolution de l'Alliance Atlantique, de nos jours irremplaçable. Elle est aujourd'hui le vecteur de la solidarité transatlantique, le support de la défense collective en Europe, demeure l'acteur majeur de la gestion des crises et le lieu d'interopérabilité des forces européennes.

Alors où en sommes-nous en Europe ? Je vous rappelle qu'il existe un accord à 27 et à 26 sur le fait que l'Europe doit être un acteur global, acteur global et non Europe « puissance », acteur global capable de prévenir et gérer les crises. La politique européenne de sécurité de défense (PESD), que l'on appelle chez nous en général l'Europe de la défense, n'a pas connu un départ fulgurant. En sept ans, nous avons créé des institutions adaptées à la gestion des crises, nous nous sommes dotés d'une stratégie européenne de sécurité, nous avons mis en œuvre et sur pied des quartiers généraux, avec une mise à disposition accrue des capacités militaires. Nous avons créé une capacité d'action rapide, opérationnelle depuis le début de cette année.

En quatre ans seulement, l'Union européenne a lancé dix-sept missions opérationnelles, dont cinq opérations militaires. Cette montée en puissance de la politique européenne de sécurité et de défense a été conduite en complémentarité avec l'OTAN selon des modalités variées, sur lesquelles nous allons pouvoir converser ensuite. Et c'est évidemment quand l'Union européenne s'engage avec tous ses instruments civils et militaires qu'elle peut avoir un impact maximum au niveau de la prévention et de la gestion des crises. Elle constitue la seule organisation au monde à pouvoir agir simultanément sur tous les leviers d'une crise : politique, militaire, policier, judiciaire, administratif, financier, aide au développement, commerce, etc. Alors comment évoluera le rôle de l'Union européenne ? Cela dépend bien évidemment des choix effectués par les 27, mais aussi des États-Unis, de l'évolution de leur vision des relations OTAN/Union européenne.

Maintenant, parlons de la France. Je m'exprime bien sûr, là, à titre personnel et non pas en tant que représentant des chefs d'état-major des pays de l'Union européenne. Je crois que depuis le général de Gaulle, deux constantes majeures ont survécu et soutenu l'ensemble des politiques de défense de la France. Il s'agit d'une part du principe d'indépendance nationale et d'autre part du principe de solidarité. Le choix de l'indépendance nationale correspond au choix d'une puissance militaire complète, de la dissuasion nucléaire à la capacité de commander une

opération multinationale. Seule la Grande-Bretagne, en Europe, a fait le même choix. Ensuite, le choix de la solidarité est celui avec l'Europe et en s'appuyant essentiellement sur le couple franco-allemand. Puis, il existe la solidarité transatlantique puisque la France n'a jamais quitté l'Alliance, contrairement aux croyances. Enfin, la solidarité avec les pays du Sud, en particulier l'Afrique francophone liée à la France par l'Histoire.

Derrière ce choix, je crois qu'une conviction a été partagée par tous les Présidents de la V^e République : la puissance militaire est un atout important pour la France, pour son influence, pour qu'elle puisse faire entendre sa voix. Ces bases à mon sens sont toujours solides. La dissuasion nucléaire est fondamentale pour la sécurité de notre territoire, de notre population, fondamentale pour les prises de décision. Fondamentale aussi, comme tout le monde le sait ici, car elle a été modernisée, adaptée au contexte de sécurité actuel. Deuxièmement, la capacité d'action extérieure est essentielle pour exprimer concrètement les solidarités. Cela signifie-t-il qu'il ne faut rien changer ? Ce serait naturellement stupide, car l'environnement de sécurité change vite ; les systèmes d'armes aussi. Une adaptation est donc nécessaire en permanence.

Laissez-moi conclure par un appel à la prudence et à la raison. Je trouve qu'il est extrêmement irritant d'entendre ou de lire chaque semaine que l'armée française n'a pas été réformée depuis le début de la guerre froide. Au cours des dix dernières années, aucune autre institution en France n'a été réformée aussi profondément. Et je suis bien placé à Bruxelles pour pouvoir vous dire que l'armée française est considérée comme l'une des plus crédibles et des plus respectées du monde occidental. Je ne propose pas de pérenniser les habitudes, de protéger les acquis, tout peut et doit être discuté. Mais finalement, je pense qu'il faut faire attention à ne pas bouleverser une nouvelle fois une équipe qui gagne, et il me semble qu'il s'agit du dilemme qui se pose aujourd'hui.

* *
*

Jean-Claude Mallet — Merci mon Général, les questions que vous avez soulevées paraissent importantes. Ces questions sont liées à l'environnement stratégique et à son évolution. J'ai relevé que vous suggérez que nous n'avons pas à attendre ou plutôt que nous ne percevons pas de rupture d'ordre technologique ou d'environnement géopolitique. Cette affirmation peut sans doute soulever des questions, je vais donner la parole à Thérèse Delpech.

Thérèse Delpech — Merci beaucoup, Général, pour cet exposé qui a un grand mérite de clarté. La raison pour laquelle je souhaitais intervenir est que, au niveau de la partie prospective, il s'agit d'un exercice difficile mais que nous devons effectuer puisque nous devons travailler à l'horizon de quinze ans. Ma question est donc la suivante : de votre point de vue,

avec l'expérience qui est la vôtre, quelles sont les crises que l'on peut entrevoir et où nos forces, c'est-à-dire les forces européennes, pourraient être engagées ?

Général Henri Bentégeat — Il est difficile de répondre à cette question pour deux raisons : la première, c'est que nous avons été le plus souvent surpris par la force des crises, quelles qu'elles soient. La crise n'est pas, au sens où je l'entends ici, le conflit armé prévisible. De plus, il est très difficile lorsque l'on exerce une certaine responsabilité officielle, de dénoncer publiquement telle ou telle situation, je vous parle en toute franchise. De manière concrète et pratique, je crois que le Moyen-Orient est loin d'être stabilisé, nous le savons tous et tant que le conflit palestinien ne sera pas réglé, tout demeure possible. Tant que la crise irakienne n'aura pas trouvé de solution, les risques de crise majeure dans l'environnement de l'Irak, sans parler bien sûr de l'Irak même, sont plus qu'apparents. Par ailleurs, je crois que le cycle de violence qui s'est engagé en Afrique depuis une dizaine d'années est loin d'être terminé. Hélas, la stabilisation de l'Afrique qui rue dans ses anciennes frontières est confrontée de nos jours à des difficultés particulières d'adaptation à la globalisation. De ce fait, l'Afrique restera une préoccupation majeure.

Concernant les Balkans, plus près de nous, dont la partie semblait presque gagnée il y a un an, nous voyons, aujourd'hui encore, que nombre de problèmes de fonds ne sont pas encore résolus. Nous serons confrontés dans quelques mois à la définition du statut du Kosovo, et ceci aura des répercussions et ce, quel que soit le choix de la communauté internationale. D'une manière générale, l'ancienne CEI est actuellement soumise à des tensions extrêmement fortes. Les problèmes d'approvisionnement en énergie, que j'évoquais tout à l'heure, sont de plus en plus sensibles. Donc d'une manière générale, dans l'environnement plus ou moins proche de l'Union européenne, je ne vois hélas que des facteurs potentiels de crises et des zones qui tôt ou tard attireront notre attention si nous n'agissons pas.

Jean-Claude Mallet — Par rapport à notre position de préparateurs au travail du Livre blanc, je voudrais revenir sur des questions que vous avez évoquées en commençant votre exposé. Lorsque nous avons réfléchi au contexte international, en vue du Livre blanc de 1994, nous avons effectué un certain nombre de projections. Nous avons prévu, à l'époque, des développements sur le terrorisme ou la prolifération – peut-être pas de façon aussi spectaculaire que ce qui s'est passé en 2001.

Ma question est liée à ce que vous avez dit sur les réformes des armées françaises et le contexte dans lequel cette réforme a pu être développée. Quand le Président de la République, M. Chirac, a lancé une réforme des armées, nous étions dans un contexte où l'environnement international nous paraissait suffisamment stable pour que la réforme des armées, comme vous l'avez justement souligné, puisse se dérouler sans risques majeurs dans la mesure où nous pouvions consentir pendant un certain temps, à partir de 1995-1996, un certain nombre de baisses de capacité. Il fallait restructurer, modifier l'équilibre entre certaines dépenses

d'équipements et d'autres à allouer à une armée de métier. Un certain nombre de choix ont été effectués à cette époque, d'une façon très consciente. Il s'agissait de donner la priorité à la restructuration, à la réorganisation d'outils militaires, en sachant que pendant un certain temps nous ne pourrions pas atteindre certains objectifs, par exemple de projection de force. Nous savions aussi que nous étions dans un environnement où la menace immédiate, sur le territoire national en particulier, avait pratiquement disparu. Nous vivions donc une période de relative stabilité stratégique, qui nous permettait aussi et c'était un des éléments de raisonnement du Président Chirac, d'engager un bouleversement relativement profond de l'organisation des forces armées et donc d'engager la professionnalisation des armées. Parce que nous n'étions pas directement menacés, il n'y avait pas de coup de tonnerre dans un ciel bleu ou de surprise stratégique à attendre. La capacité à prévoir les crises a peut-être encore augmenté depuis quelques années, grâce à la révolution de l'Internet, au développement incroyable de l'information d'un bout à l'autre de la planète, dans tous les domaines, etc.

Ma question est la suivante : aujourd'hui, pensez-vous que nous sommes dans un univers suffisamment transparent, pour savoir si effectivement, un risque de surprise est exclu ? Avec votre expérience à la fois de l'Union européenne et à la tête des armées, sommes-nous en mesure de prévoir si dans les trois ou cinq années qui viennent, des changements importants peuvent être nécessaires ? Avons-nous suffisamment de vision sur l'avenir pour pouvoir avancer dans ces domaines, pour pouvoir escompter que notre appareil de défense saura, si nécessaire, monter en puissance en fonction d'une évaluation de nouvelles menaces, ou bien au contraire, craignez-vous que nous puissions, en raison d'éléments que nous maîtriserions mal, être surpris ? Dans ce cas, le niveau de nos capacités, notamment de réaction immédiate, doit-il être totalement adapté et souple pour pouvoir faire face à tout moment à des risques de très haute intensité ou à des risques de nature que nous ne prévoyons pas encore ? Nous vivions une situation dans laquelle les événements étaient prévisibles, où nous pouvions engager une grande réforme, mais aujourd'hui, il semble qu'il existe une imprévisibilité plus grande, même si notre capacité à connaître demeure également plus grande. Ne peut-on craindre la possibilité de se trouver « pris à revers », dans notre politique de défense et de sécurité ?

Général Henri Bentégeat — Je voudrais répondre en trois étapes successives.

Premièrement, la question à laquelle, à l'évidence, je ne peux pas répondre, est celle de savoir ce qu'il faut modifier aujourd'hui dans notre système de défense.

Deuxièmement, de quoi avons-nous besoin pour éviter la surprise ? Tout d'abord et avant tout de renseignements et d'analyses correctes. Le système de renseignement européen est-il suffisant ? À l'évidence non, pas plus d'ailleurs que celui de l'OTAN, si ce n'est que celui de l'OTAN bénéficie assez largement d'une masse d'informations américaines dont on ne dispose pas complètement à l'Union européenne. Les capacités

d'analyses sont nombreuses, si je me réfère à ce que je connais du ministère français de la défense. En effet, j'ai vu progresser au cours de ces dernières années nos capacités de renseignement militaire, de manière très sensible mais bien évidemment avec une certaine limite. À ma connaissance, le niveau actuel des moyens et ressources dont nous disposons à la Direction du renseignement militaire n'atteint pas son niveau maximal.

Par ailleurs, il n'y a pratiquement plus de réaction nationale envisageable aujourd'hui, et c'était déjà le cas en 1994. Si réaction il y a, elle est aujourd'hui multinationale dans la plupart des cas. Les seuls cas où les réactions nationales sont encore automatiques, pour des questions d'efficacité, et surtout de rapidité, ce sont les prises en otage ou les évacuations de ressortissants. L'OTAN, l'ONU et l'Union européenne sont-ils capables de réagir très vite aujourd'hui face à une situation imprévisible ? Je me garderai bien de répondre pour l'OTAN et pour l'ONU, pour les raisons que vous avez devinées ; pour l'Union européenne, nous sommes en train de mettre en place un système qui vise à cette action rapide. Mais il existe deux inconnues encore. La première est la capacité réelle d'action rapide au niveau politique pour les 27 membres de l'Union européenne. Je pense qu'il faudra la tester, et assez rapidement, nous nous y emploierons l'année prochaine, mais il est bien évident que décider collectivement, à 27, d'intervenir dans un lieu n'est pas si simple. La deuxième inconnue est la crédibilité même de ces groupements tactiques, de ces *battle groups*, que nous avons créés et qui sont multinationaux. Comme dans toute unité multinationale, il existe un risque de défaut d'intéropérabilité parfaite et de complications au vu des conditions d'engagement, risque qu'il ne faut pas négliger. Ceci ne sera à décider véritablement que si l'urgence l'impose ; je l'espère, pour une crise qui ne sera pas trop importante. Malgré tout, il y a un véritable début d'organisation à l'Union européenne et nous avons vu naître ces dernières années une réelle capacité de réaction rapide. Pour le reste, si vous me demandez s'il faut en France ajouter des unités d'infanterie, des hélicoptères, etc., je suis incapable de répondre à cette question.

Jean-Claude Mallet — Ce n'était pas ma question.

Didier Boulaud — Merci, mon Général, merci beaucoup pour votre exposé.

J'aimerais vous interroger sur deux sujets. Tout d'abord, je voudrais savoir quels sont vos sentiments par rapport au déploiement en Europe de la défense antimissiles américaine. Y a-t-il une réflexion européenne sur cette question et est-il envisageable à long terme de penser à une défense antimissiles européenne ? La deuxième série de questions porte sur la dissuasion nucléaire, qui reste bien sûr d'actualité sur le plan international. Je pense que la France a quelque peu infléchi sa doctrine avec le discours du Président Chirac en 2006. Pourrait-on avoir votre sentiment sur l'évolution de la défense nucléaire française et le lien avec la défense européenne, à l'horizon de 2025. Pensez-vous que nos partenaires de l'Union se sentent protégés par la dissuasion nucléaire française ? Cela peut-il évoluer dans les quinze ou vingt prochaines années ?

Général Henri Bentégeat — Merci monsieur le Sénateur. L'Union européenne, comme vous le savez, s'est donnée pour vocation de prévenir et de gérer les crises, mais pas d'assurer la défense collective de ses membres. La défense collective de l'Europe reste l'affaire de l'OTAN. C'est au sein de l'OTAN que ce débat a eu lieu. Il a eu lieu également au sein du Parlement européen, excellent forum de discussion, mais l'Union européenne en tant que telle ne s'est pas saisie d'un dossier qui ne relève pas de ses compétences. Ce dossier est en dehors du champ de notre sécurité et de notre défense. À l'OTAN, comme vous le savez, la décision a été prise d'étudier la possibilité de compléter le dispositif antimissile américain, dans la mesure où, naturellement, ce dispositif serait validé. Mais les décisions ne sont pas encore prises.

Je voudrais souligner quand même un point important : l'Union européenne a-t-elle intérêt à prendre en charge la défense collective, ce qui n'est pas exclu par le traité de Lisbonne comme vous le savez ? J'aimerais souligner à ce sujet un aspect que l'on oublie souvent, il s'agit du coût d'un système de cette nature. En effet, je ne pense pas qu'un pays comme la France ait les moyens d'assurer à la fois une dissuasion nucléaire crédible, et dans le même temps, participer à la construction d'un système de défense antimissiles européen. Ainsi, que la France participe à une défense du territoire européen me paraît un peu exorbitant pour nous en terme de budget, mais encore une fois ce n'est pas moi qui suis impliqué dans les affaires françaises.

J'ajoute un autre élément : le 19 janvier 2006, le Président de la République avait évoqué la défense antimissiles comme complément utile à la dissuasion nucléaire. Je ne demande pas de rejeter le principe de la défense antimissiles, simplement, il faut analyser toutes ses conséquences pratiques.

Sur la dissuasion nucléaire, je voudrais vous dire que le travail effectué en vue d'une modernisation des armées a été considérable. Je pense que la dissuasion nucléaire aujourd'hui demeure totalement crédible, elle le sera encore plus demain. Est-elle perçue comme telle par les Européens ? Ont-ils l'impression que nous les protégeons ? Non, bien sûr que non. La première raison est que cela est encore loin de leur esprit. Ils sont davantage préoccupés par les capacités nucléaires des États qui cherchent à s'en doter que de l'existant. Même la dissuasion nucléaire américaine, longtemps considérée comme le parapluie principal sous lequel s'abritait l'Europe, paraîtrait aujourd'hui lointaine. Ainsi, ce n'est pas un sujet de discussion ni de préoccupation. Je me souviens qu'à l'écoute du discours du Président de la République en janvier 2006, les réactions des chefs d'État et de gouvernement européen ont été extrêmement modérées. Ceux-ci estimaient que c'était le droit de la France de faire ces choix pour sa défense et sa sécurité. Est-ce compatible avec l'évolution d'une défense européenne ? Oui bien sûr. En effet, puisque de toute manière, la dissuasion contribue à accroître la sécurité de l'ensemble des pays européens, indirectement du moins. Cela peut-il être pris en compte par l'Union européenne ? Se pose là une question fondamentale : aurons-nous un jour un État central européen, ce que tout le monde

ignore aujourd'hui ? Et cet État central européen aura-t-il une capacité de décision en matière nucléaire ?

Alain Delpuech — Mon Général, ma question s'inscrit dans la continuité de celle de Thérèse Delpuech. Au-delà des alliances, disons historiques et pérennes, comment bâtir sur le long terme une stratégie d'alliance avec les pays qui appartiennent à des zones où les potentialités de crise sont permanentes ?

Général Henri Bentégeat — Je resterai, pour vous répondre, au niveau de l'Union européenne, car il s'agit d'une question extrêmement politique en ce qui concerne la France. Mais je peux très simplement vous parler de ce qui se passe en Europe. Aujourd'hui, l'Union européenne s'efforce de créer des partenariats avec les grandes organisations mondiales et nous sommes en train d'établir un partenariat avec l'Union africaine en particulier, qui est tout à fait essentiel compte tenu du cycle de violence que j'ai évoqué tout à l'heure. L'Union africaine vient d'adopter, au sein même de ce partenariat, défini en accord avec l'Union européenne, un plan d'action, qui fait d'ailleurs largement appel aux capacités françaises, puisqu'une des bases de ce plan d'action se trouve être le programme français RECAMP qui vient d'être européenisé. D'autre part, l'Union européenne, comme vous le savez, entretient un dialogue méditerranéen appelé Processus de Barcelone, qui est paralysé par le problème palestinien que j'évoquais aussi tout à l'heure. Toutefois, des tentatives nombreuses sont réalisées aujourd'hui par la France pour redonner un second souffle à ce dialogue et je pense que les choses commencent à bouger. Je rappelle que la France se prépare, avec quatre autres pays du nord de la Méditerranée, a lancé un processus symbolique, lequel a pris aujourd'hui une certaine qualité et une certaine valeur, et qui intéresse directement l'Union européenne. Il existe aussi un partenariat avec les grands pays voisins de l'Europe, comme la Russie et l'Ukraine en particulier. Ce partenariat, petit à petit, s'étendra vers l'Asie centrale. Il y a donc bien aujourd'hui une politique systématique de partenariat.

François Lureau — Mon Général, je voudrais revenir à court terme sur les questions relatives à l'efficacité de nos forces. En Europe, y a-t-il à votre avis des faiblesses à corriger rapidement ? Je voudrais d'abord évoquer la question du renseignement, à propos de laquelle M. Solana a souligné ce matin, la difficulté ou l'insuffisance, et vous en avez fait de même tout à l'heure. Peut-on envisager l'opportunité d'un système européen plus partagé sur le renseignement, par le biais de l'espace notamment ? Deuxième illustration : les domaines du transport stratégique et tactique dans lesquels il existe une faiblesse capacitaire reconnue. Serait-il utile, souhaitable, envisageable, d'avoir en commun ce type d'avions ?

Général Henri Bentégeat — Concernant l'espace, vous savez mieux que moi la difficulté pour parvenir à un accord entre les pays membres de l'Union européenne sur ce sujet. Cela est vrai pour le programme Galileo mais cela est aussi vrai, d'une manière générale, pour le développement d'une politique européenne spatiale. Nous avons quand même une stratégie

définie et agréée par le Conseil dans ce domaine, qui est assez ambitieuse et qui en principe, ouvre la porte à ce qui paraît être très prometteur pour l'Union européenne, c'est-à-dire des capacités de lanceurs. En effet, la Commission possède, à l'évidence, des moyens financiers importants. Les besoins civils de l'Union européenne sont extrêmement importants, et sur ce point, je crois que nous pouvons fondamentalement avancer ensemble. Dans le domaine de l'espace strictement militaire, les coopérations, à mon sens, ne sont pas organisées au départ, au moins par l'Union européenne, même si l'Agence européenne de défense s'efforce de jouer aujourd'hui un rôle plus actif.

En ce qui concerne l'A400M, il ne fait aucun doute que la livraison répond à un besoin extrêmement urgent pour toutes les forces européennes. Il s'agit aujourd'hui de la capacité la plus déficitaire de l'Union européenne. Il est indispensable que ceci soit organisé, utilisé de la manière la plus efficace possible. Si certains États membres capitalisent sur dix Airbus en évitant de les engager, tandis que d'autres tournent indéfiniment sur tous les théâtres d'opérations, ce serait une perte considérable en terme de capacités pour l'ensemble de l'Union européenne. Pour cela, je sais qu'il existe depuis très longtemps des actions conduites en marge de l'Union européenne à titre bi- ou trilatéral. Réaliser un commandement du transport aérien européen est un objectif foncièrement intéressant. Ainsi, je pense qu'une coopération structurée, si elle peut se mettre en place à partir de 2009 (si le traité révisé est ratifié), pourrait être le lieu dans lequel un tel type de commandement pourrait se développer. Je crois aujourd'hui que ce que le Comité militaire a lancé, avec l'Agence européenne de défense, est un programme assez exceptionnel. Il se nomme « le plan de développement des capacités » et se révèle être extrêmement complet. Il doit nous permettre d'une part, de définir une vraie politique de gestion de nos lacunes, et d'autre part, de proposer à l'ensemble des États membres, toutes les formes possibles de coopérations dans les domaines où il y a des efforts réalisés par l'un ou l'autre pour réduire ses lacunes. Grâce à ce programme, je pense qu'à partir de la fin 2008 ou du début 2009, nous serons en mesure de faciliter les mises en commun, les coopérations sur les programmes d'armement, et les règles d'organisation qui nous permettront de combler en partie ces lacunes.

Si vous me demandiez de quoi l'Union européenne a le plus besoin aujourd'hui, je vous répondrais qu'elle manque peut-être plus encore que de satellites ou d'avions de transport, de bataillons d'infanterie et d'hélicoptères.

Jean-Claude Mallet — Je vous remercie, mon Général. Je voudrais revenir sur un plan plus politique. Vous avez évoqué tout à l'heure le risque de voir l'Europe entraînée par ses solidarités dans des opérations extérieures multiples, pour faire respecter un certain nombre de valeurs ou par solidarité. Or il y a aujourd'hui, vous ne l'ignorez pas, un grand débat pour connaître l'efficacité de ces interventions extérieures. Je ne parle pas spécialement des interventions françaises, européennes ou atlantiques, mais globalement, il existe un grand débat pour savoir si les opérations engagées par

des pays occidentaux, loin de leur territoire, au titre du maintien de la paix, ne sont pas le prétexte d'une politique particulière, qu'elle soit d'ordre économique, ou du rapport de puissance ou de pouvoir. Il existe un certain trouble quand même. Vous avez parlé de la lassitude de l'opinion, si j'ai bien compris, à l'égard de ces engagements militaires et aussi des questions politiques que nous avons évoquées un peu ce matin, sur les conditions d'engagement des moyens français, en particulier dans les interventions extérieures.

Nous sommes partis en 1995-1996 avec la définition d'objectifs pour nos armées qui étaient très fortement tournées vers les opérations extérieures, avec la possibilité pour toute unité de l'armée française de se trouver en opération à distance du territoire national. Cela a constitué le ressort de la réforme que vous avez évoquée en premier lieu.

Je voudrais donc savoir comment vous analysez cela de façon plus précise. Avez-vous un doute sur la légitimité de ces opérations ? Pensez-vous que les opinions peuvent avoir un doute sur la légitimité des engagements qui se tiennent à distance du territoire national, sans que les questions relatives à la sécurité française ou européenne y soient clairement liées ? Pensez-vous que le processus de décision dont vous avez dit qu'il était faible aujourd'hui, sur le plan politique, au sein de l'Union européenne, devrait être amélioré, afin que la légitimité de ces engagements soit mieux comprise, et mieux étayée ?

Général Henri Bentégeat — J'ai parlé de lassitude car je crois qu'il en existe réellement une, plus ou moins marquée selon les pays. La France ressent peut-être moins ce sentiment en raison d'une tradition militaire plus ancienne et plus acceptée que dans d'autres pays. Mais personnellement et fondamentalement, je ne placerai pas le débat en terme de légitimité car celle-ci peut devenir une notion presque relative. La légitimité fondamentale s'exerce à plusieurs niveaux. Le premier, une approbation de ces opérations par le Conseil de sécurité des Nations unies, voici la principale source de légitimité pour nous. Deuxièmement, une décision prise dans chaque État et au sein de l'Union européenne, en respectant des procédures démocratiques. La légitimité pour nous, c'est cela et il faut que la réponse à ces deux questions soit affirmative. Par ailleurs, il existe la légitimité formelle et émotionnelle, presque religieuse, est-ce vraiment légitime si l'opinion publique s'en désintéresse ? Je ne crois pas personnellement que la démocratie fonctionne selon les aléas de l'opinion publique, je ne l'ai jamais cru. Ce n'est pas parce qu'aujourd'hui, il existe une lassitude et une inquiétude face aux coûts, face à la mort des soldats, que l'opération devient illégitime.

Je crois que nous avons un problème fondamental : celui de l'impatience. Notre siècle, il est vrai, demeure celui de la rapidité de la diffusion de l'information et nous n'acceptons plus le temps nécessaire pour que les données politiques nécessaires à la résolution d'une crise soient réunies. Une opération devient-elle illégitime parce qu'elle s'enlise ? Dans les opinions publiques, c'est le cas, mais dans la réalité, ce n'est pas le cas. Personnellement, je réfute cette analyse qui consiste à mettre en cause la

légitimité à partir du moment où les gens commencent à trouver que cela coûte cher. Néanmoins, pratiquement et concrètement, cela a toujours été le cas dans l'histoire des pays du monde, des opérations décidées sans qu'elles soient légitimes. Elles deviennent donc illégitimes au sens premier du terme et demeurent en tous cas stupides car trop coûteuses, dangereuses et non bénéfiques. Mais le plus souvent, il existe dans nos gouvernements une tentation d'intervenir rapidement militairement, tentation créée généralement par les médias quand survient un problème de violence avec des victimes qui apparaissent sur vos écrans. Lors de l'émergence de ces problèmes, on décide qu'il faut intervenir, et la seule manière de régler la question paraît être l'envoi de militaires. L'action politique s'arrête alors ici. Et nous observons ceci aujourd'hui, en particulier en Afghanistan, où l'engagement initial militaire a connu un fier succès, mais où les vraies difficultés ont commencé au bout de plus de deux ans. Depuis le début de l'intervention, personne ne s'est posé la question de savoir, en dehors des principes préalablement définis, si les idées élaborées initialement avaient été mises en œuvre.

Aujourd'hui, il est frappant que nous n'ayons pas encore trouvé de solution au problème de la drogue, qui demeure certainement le problème majeur de l'Afghanistan.

Personnellement, je ne crois pas à l'illégitimité des interventions militaires, ni à leur inefficacité – même si certaines n'étaient pas nécessaires et souhaitables. Je crois davantage qu'il faut que toute opération militaire légitime soit accompagnée d'une action politique efficace.

Jean-Claude Mallet — Je vous remercie. Vous seriez donc d'accord avec le postulat selon lequel l'engagement d'une intervention extérieure doit être corrélé avec une démarche politique qui comporte des objectifs extrêmement clairs, avec entre autre une stratégie de sortie.

Général Henri Bentégeat — Au niveau de l'Union européenne, fort heureusement, la pression des 27 États membres fait que nous n'y échappons pas. Il est clair, qu'il n'existe pas au sein de l'Union européenne, le même leadership américain qu'au sein de l'OTAN. Si bien qu'à l'Union européenne, on discute tout en détails ; nous sommes tous égaux. De fait, nous sommes donc contraints de définir clairement et systématiquement au départ, l'objectif politique d'une intervention, même si celui-ci n'est pas clair pour tout le monde, et de définir une stratégie de sortie.

Benoît d'Aboville — Mon Général, vous venez de souligner le problème de l'impatience vis-à-vis du règlement des conflits. Je crois qu'aujourd'hui tout le monde comprend que la résolution des conflits suppose une série d'actions de stabilisation qui s'inscrivent dans la durée, et qui impliquent des moyens dont l'Union européenne est assez bien pourvue (elle possède de l'argent, des possibilités de former des policiers, des magistrats, etc.), mais dont l'OTAN n'est actuellement pas doté. Comment distinguez-vous cette complémentarité entre l'Union européenne et l'OTAN, dans un contexte, comme M. Solana l'a rappelé ce matin, où certains sont davan-

tage préoccupés de développer le rôle de l'OTAN que de développer la PESD ?

Général Henri Bentégeat — Je crois, et ce bien plus depuis que je suis à l'Union européenne, que d'un point de vue militaire, la coordination et la coopération entre l'Union européenne et l'OTAN sont absolument indispensables. Il faut une transparence permanente, en particulier dès que l'on touche au niveau opérationnel ou dès que l'on touche à l'amélioration des capacités. Comme vous l'avez souligné, l'Union européenne et l'OTAN n'ont pas les mêmes capacités. L'Union européenne a des capacités globales ; elle a des capacités militaires qui ne sont pas celles de l'OTAN. Je rappelle qu'à l'OTAN, les forces militaires sont, au moins pour moitié, composées des capacités militaires américaines. L'OTAN a des capacités militaires d'intervention très fortes, sur des théâtres où les risques sont très élevés. L'Union européenne quant à elle, a des capacités d'action globale. La complémentarité peut s'exercer de deux manières : soit, comme cela commence à se réaliser en Afghanistan (et demain peut-être au Kosovo), l'OTAN amène des capacités militaires et l'Union européenne des capacités civiles ; soit, l'Union européenne et l'OTAN se partagent la tâche, si je puis dire, c'est-à-dire qu'au cas par cas, et en fonction des caractéristiques et de la localisation de la crise, l'Union européenne et l'OTAN décident quelle est l'organisation la mieux adaptée pour la traiter. Indiscutablement, certains cas existent où l'action doit être immédiatement globale, où la menace militaire n'est pas déterminante et où, à l'évidence, l'action antérieure de l'Union européenne appelle une réponse européenne. Il existe aussi des cas où les parties en conflit ne souhaitent pas une intervention de l'OTAN, pour des raisons souvent liées à des relations difficiles avec les États-Unis. Ces parties y voient l'intervention de l'OTAN, même en soutien de l'Union européenne dans le cadre de Berlin plus, comme une opération qui les dérange et vient troubler leurs jeux internes. Dans ce cas, l'Union européenne est toute qualifiée pour tenter de régler la crise.

Il existe donc, je crois, deux manières de coopérer : l'une, simple, où les rôles sont partagés sur un même théâtre, et une autre, où les tâches sont partagées à l'échelle internationale. J'ajoute que la seconde est la seule façon d'utiliser efficacement la totalité des atouts de l'Union européenne.

AUDITION
DE M. JOACHIM BITTERLICH

JEUDI 18 OCTOBRE 2007

Jean-Claude Mallet

Joachim Bitterlich, je vous remercie d'avoir accepté d'apporter votre contribution à cette séance d'auditions publiques. Nous souhaitons avoir votre point de vue sur l'appréciation de l'évolution internationale, notamment à la lumière de votre expérience des relations franco-allemandes, des relations internationales et de l'Europe de la défense.

Vous avez joué un rôle clé aux côtés du chancelier Kohl. Vous avez été le conseiller pour les affaires internationales et de sécurité du chancelier de 1987 à 1998. Vous étiez auparavant le conseiller du ministre des Affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne, M. Genscher. Ensuite, vous avez été nommé ambassadeur à l'OTAN. Actuellement, vous êtes directeur des affaires internationales du groupe Veolia Environnement.

Ces différentes expériences vous qualifient entièrement pour nous parler des sujets à l'ordre du jour sous l'angle des relations franco-allemandes et de la construction européenne et sous l'angle de votre perception de notre environnement stratégique dans les quinze prochaines années.

Joachim Bitterlich

J'ai accepté d'être un témoin, à titre personnel, sur le futur de la défense française et européenne dans les prochaines années.

HISTORIQUE

Mon intervention débute par un regard en arrière. Il y a seize ans, nous avons été les témoins de la dernière grande initiative franco-allemande en politique de sécurité européenne. À l'époque, l'initiative décrivait les contours d'une future politique étrangère et de sécurité commune et, en même temps, par un petit propos mis pour mémoire, créait le corps européen, qui a été beaucoup plus médiatisé. Maastricht a permis des avancées timides. Amsterdam a entraîné la création d'institutions permanentes. Ensuite, la déclaration mythique de Saint-Malo a été lancée. Elle est plutôt surestimée. Puis, les discussions de Cologne et le traité de Nice en 1999 ont conduit au lancement de la mise en œuvre

opérationnelle d'une politique de sécurité européenne. L'accord entre l'OTAN et l'Union européenne a ensuite permis les premières opérations gérées par l'Union avec les moyens de l'OTAN.

Durant ces seize ans, nous avons pu contourner les divergences existantes par un développement institutionnel et quelques progrès réels. En réalité, le bilan de la politique européenne étrangère et de sécurité commune est mitigé. La question se pose encore aujourd'hui : est-ce que la politique étrangère et de sécurité commune reste un rêve ou une illusion ? La PESC est à moitié née et en même temps l'OTAN est à moitié morte.

L'ancien chancelier Schröder avait raison de suivre la proposition de Christopher Bertram de réexaminer la relation transatlantique au sein de l'Union européenne, comme au sein de l'OTAN. Malheureusement, cette suggestion est restée sans suite. Quoi qu'il en soit, aujourd'hui, nous avons besoin d'une nouvelle alliance transatlantique. Même si nous avons besoin de courage pour penser et mettre en œuvre l'impensable, le temps est mûr pour une double réflexion sérieuse, d'une part, sur la percée d'une vraie politique étrangère et de sécurité commune européenne, y compris la création par étapes d'une armée européenne et, d'autre part, sur les fondations d'une nouvelle alliance transatlantique comprenant à la fois un volet politique, un volet sécurité, un volet économique et des mécanismes de gestion de crise.

Les suggestions de Nicolas Sarkozy s'inscrivent dans ce contexte. Il faut préparer et engager la réflexion de telle façon que nous terminions sous la présidence française de l'Union européenne, c'est-à-dire au second semestre 2008. Nous pourrions alors remettre une proposition au nouveau Président américain début 2009. La préparation du mandat pourra être confiée par le Conseil européen à Javier Solana et à un petit groupe de sages.

L'ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL

Depuis 1991, l'environnement international a profondément évolué, comme l'a rappelé Hubert Védrine dans son rapport. Trois éléments clés peuvent être signalés.

Premièrement, un nouvel ordre mondial garant de la sécurité n'est pas encore visible. Les États-Unis restent la seule superpuissance : contestée, à la recherche de nouvelles missions, maladroite, mal à l'aise et peu chanceuse. Il y a une condition pour le futur : la sortie honorable de l'Irak. Malheureusement, nos amis Américains sont assez isolés sur ce point. De l'autre côté, l'Union européenne pourrait constituer une deuxième grande puissance, mais elle n'est pas unie, n'est pas en mesure de jouer un rôle correspondant à son poids économique et n'est ni un pacificateur ni un policier crédible. Les contradictions entre *soft* et *hard power* le montrent. Enfin, la Russie revient sur la scène internationale. C'est un pays stable, peu démocratique, qui vise en premier lieu à regagner sa place et qui est mal perçu et mal compris à l'ouest. Entre-temps,

la Chine est devenue le numéro deux mondial, suivie en Asie par l'Inde et le Japon. Elle est extrêmement habile. Elle ne s'intègre pas dans des alliances. Par ailleurs, les institutions internationales, notamment les Nations unies, qui restent une arme utile mais émoussée, se trouvent devant le même défi de nécessaire modernisation.

Face à ces pays et institutions, le terrorisme est difficile à surmonter avec les moyens traditionnels. En outre, des conflits régionaux émergent et des guerres doivent être maîtrisées de manière durable. Ils sont beaucoup plus complexes qu'il y a vingt ans. Les exemples sont nombreux : le Proche-Orient, l'ex-Yougoslavie, où une crise pourrait se développer suite à la déclaration unilatérale d'indépendance des Kosovars, l'Afghanistan, où la guerre illusionnaire ne pourra pas être gagnée avec les moyens actuels.

L'ÉTAT DES FORCES ARMÉES EUROPÉENNES

Quel est l'état de nos forces armées dans cet environnement ? Depuis 1991, le sous-équipement est réel et les moyens financiers sont loin d'avoir été utilisés de manière optimale. Il ne faut pas avoir d'illusion : il ne sera pas possible d'augmenter sensiblement les moyens budgétaires dans un futur prévisible. La crise a été accentuée par les progrès énormes des technologies. Il existe un défi que l'Europe n'a pas accepté. Je défends la thèse selon laquelle l'Europe et la plupart des pays membres de l'Union européenne et de l'OTAN ne sont plus capables de maintenir une armée entière. Il existe des doutes sur les objectifs, les missions et sur les fondements. Pour ma part, j'ai constaté des doutes en Norvège quant à la viabilité de la défense de ce pays par l'OTAN. La presse continentale ne les a pas signalés, sauf un journal spécialisé en Allemagne.

Dans ce cadre, il faut une adaptation des structures et des équipements aux missions, qui ont changé, une spécialisation des nations et une approche commune en matière d'armement pour surmonter les erreurs d'approche, notamment la création de l'Agence européenne d'armement. Celle-ci est un cercle technocratique fermé qui nécessite une réforme profonde.

Nous avons raté deux grandes occasions. Premièrement, en 1993, une discussion a eu lieu pendant quelques mois entre Français et Allemands sur l'introduction de l'Eurofighter, c'est-à-dire l'avion de combat européen. Certains émettaient des doutes sur l'utilité d'avoir deux ou trois types d'avions de combat en Europe. Nous avons réfléchi, de part et d'autre du Rhin, pour surmonter ce problème. En fait, ce problème est surtout français. Nous avons réfléchi à l'introduction d'un armement croisé entre les Allemands et les Français. Cela aurait permis de déclencher un processus tout à fait différent dans l'armement, mais la chance n'a pas été saisie en raison des hésitations liées à la cohabitation française. Deuxièmement, nous avons raté une autre occasion il y a quelques années. Si mes informations sont correctes, le Président Chirac aurait offert au

chancelier Schröder un leadership allemand dans le domaine naval. Je pose la même question pour le domaine terrestre.

MÉTHODE

Concrètement, il est temps d'avancer par étapes et en fonction d'objectifs clairs vers la création d'une armée européenne sous la devise « du binational au multilatéral », comme pour l'Eurocorps. Cette armée se ferait à travers la création d'une capacité permanente de planification et de gestion commune, la création de quartiers généraux binationaux, la création de troupes communes, la création d'un groupe de transport commun aérien européen avec l'introduction de l'A400M, la formation commune et un *outsourcing* industriel réussi. Cela se ferait avec l'aide d'un Livre blanc européen et/ou une adaptation de la stratégie européenne de 2003, qui est l'un des meilleurs documents réalisés à l'échelle européenne, mais qui n'a jamais provoqué un débat quelconque dans nos pays.

Cela suppose également la création d'entreprises communes du type d'EADS dans les domaines terrestre et naval en évitant les défauts de structures que nous avons pu observer dans les années passées, avec le maintien ou la promotion de concurrents utiles, et même l'intégration d'un partenaire américain. Cela présuppose un premier pas : il faut avoir un vrai débat et un accord sur le fond, sur les objectifs et les missions possibles. C'est seulement dans un second temps que nous pourrions discuter des moyens et des structures. Le modèle européen actuel qui consiste à essayer de construire l'ensemble à travers des institutions est parvenu à ses limites. Nous avons pu le faire dans un seul domaine uniquement, la monnaie, parce que nous étions en accord sur le fond. Dans les autres domaines, il était utile de commencer par un certain institutionnalisme, mais il faut désormais revenir à la source, c'est-à-dire au fond des questions.

Enfin, il faut reconstruire la relation avec les États-Unis au sein de l'OTAN. Je saluerai la réintégration de la France dans l'OTAN, mais il faut d'abord réfléchir à une nouvelle OTAN. Avant d'engager une lutte pour la distribution des postes de prestige entre les nations européennes, il faut aller directement vers la création d'une nouvelle alliance. Il est vrai que nous avons besoin d'un grand travail de persuasion et d'une grande unité européenne face aux Américains. Ces derniers se trouvent dans une situation commode à travers l'OTAN, car ils ont le dernier mot et que tout dépend d'eux. L'idée d'un *caucus* européen apparue dans la première moitié des années 1990 est une horreur pour les Américains. Cependant, si les Européens veulent être pris au sérieux d'une part par les Américains et d'autre part à l'échelle mondiale, il faut avancer vers la création d'un tel *caucus*. Cela suppose au préalable un accord entre Européens.

AUDITION
DE Mme ANNE LAUVERGEON

JEUDI 18 OCTOBRE 2007

Jean-Claude Mallet

Madame la Présidente, nous sommes très heureux de vous accueillir pour ces auditions publiques. Vous avez accepté d'être entendue par la Commission et bien voulu nous faire part de vos préoccupations et de votre analyse à propos de grands sujets stratégiques. Parmi eux, nous pouvons citer les questions d'approvisionnement en énergie et matières premières. Ce point est fondamental pour la sécurité du pays. D'ailleurs, nous traitons non seulement des questions de défense, mais aussi des questions de sécurité nationale, ce qui doit sans doute susciter votre intérêt.

Je rappelle pour les membres de la Commission ici présents et pour ceux qui nous écoutent, que vous êtes présidente du directoire du groupe AREVA, après avoir été nommée président directeur-général de AREVA NC en juin 1999. Vous avez également eu des responsabilités élevées au sein de l'appareil d'État. Vous avez été proche, à plusieurs niveaux, du Président Mitterrand, et ce pendant des années. Nous pouvons ainsi rappeler votre poste de secrétaire général adjoint de la présidence de la République, ou de « sherpa » en charge des négociations au sein du groupe G7. Vous avez préparé de nombreux sommets internationaux pour le Président Mitterrand.

Nous sommes heureux de pouvoir aborder avec vous des questions qui, dans les travaux de la Commission, relèvent de l'analyse de notre environnement stratégique et de sécurité. Nous devons travailler sur ces problématiques avec un horizon d'une quinzaine d'années. Il me semble qu'un groupe comme le vôtre travaille également avec ce type d'horizon temporel. Il est d'ailleurs sûrement plus familier à des groupes tels que celui que vous présidez qu'à nos administrations. Je vous laisse introduire cette séance. Je vous remercie.

Anne Lauvergeon

Merci monsieur le Président. Mesdames, messieurs, bonjour. Venir faire cette présentation devant votre Commission est un très grand honneur. Je pense en effet que les problématiques stratégiques sont extrêmement présentes dans nos activités. Le mot stratégique recouvre de diverses acceptions, mais toutes ont un sens fort.

AREVA ET LE NUCLÉAIRE CIVIL

Je vais tout d'abord rapidement présenter ce qu'est aujourd'hui AREVA. Nous sommes un groupe d'environ 12 milliards d'euros, qui compte 63 000 personnes salariées en France et dans le monde. Nous sommes investis dans le nucléaire civil, mais aussi dans d'autres sources d'énergie non-émettrices de CO₂, et dans la distribution de cette énergie, c'est-à-dire les réseaux électriques. Nous sommes leader dans la production de services et de solutions à nos clients. Nous le sommes également dans le domaine du nucléaire civil, avec une originalité particulière, qui est celle d'une intégration verticale complète. Cette particularité a d'ailleurs été critiquée à la création d'AREVA. Elle s'avère être aujourd'hui un avantage commercial très fort, puisque nous sommes présents de la mine d'uranium au recyclage du combustible usé. Nos clients trouvent donc chez nous toutes les solutions leur permettant de faire fonctionner leurs centrales. Nous avons, pour un peu moins de 2 % de chiffre d'affaires, des activités dans le domaine de la défense. Cela n'en reste pas moins important. Nous faisons, au sein de Technicatome, les réacteurs de sous-marins nucléaires ainsi que leurs combustibles. Nous travaillons également à la réalisation de chaufferies nucléaires embarquées comme par exemple pour le porte-avions, et nous gérons leur maintenance.

Je pense que nous sommes un groupe concerné au premier plan par les questions de défense et de sécurité nationale. Nous avons un certain nombre de sites dans le monde, et plus particulièrement en France. Ils sont à caractère sensible. Nous parlions tout à l'heure de sécurité, et il s'agit bien entendu d'une de nos préoccupations essentielles.

Vous m'interpellez afin que je vous livre une interprétation sur le long terme. Cela est justifié, car nous sommes dans des temps longs. L'activité énergétique est très liée à deux facteurs, qui sont la démographie et le développement économique. En termes de démographie, soulignons que nous serons 3 milliards de plus d'ici 2050. Les experts ont établi un consensus sur le fait qu'il faudra doubler la production d'énergie dans le monde et plus particulièrement la production d'électricité, qui progresse plus vite que la consommation d'énergie. Nous nous trouvons face au fort développement de certains continents qui, jusqu'à présent, avaient été les oubliés du développement économique. Ils aspirent désormais à ce développement, et ce en ayant un large recours aux énergies, et plus particulièrement aux énergies fossiles. Les énergies fossiles ne sont pas éternelles. Nous brûlons chaque année ce que la terre a mis 1 million d'années à produire. Le stock est considérable, mais pas inépuisable. L'épuisement de ces stocks touchera d'abord le pétrole, puis le gaz et enfin le charbon. Vous avez également connaissance des fortes tensions internationales existantes. Derrière ces tensions se trouvent bien souvent des questions d'énergie, d'eau. Devant la pression démographique et du développement,

nous percevons un retour vers le triangle des besoins basiques : l'eau, l'énergie, la nourriture.

Nous sommes une des parts de ce triangle et nous constatons une très forte accélération de nos activités. Nous avons ainsi fait 7,3 % de croissance l'an dernier, alors que cinq ans auparavant nous étions une industrie en déclin. Notre carnet de commande a également connu une augmentation de 30 % l'an dernier, et nous avons 30 % de croissance au premier semestre de cette année. Pourquoi ce retour du nucléaire ?

Je vais me concentrer sur le nucléaire, même si nous pourrions beaucoup parler des réseaux électriques. Ils constituent un élément très important, bien que moins visible, de la sécurité collective, entre autres au travers des problématiques d'interconnexion. Je suis cependant prête à répondre à vos questions sur le sujet. Concernant le nucléaire, il apparaît clairement que l'usage du nucléaire civil est de retour. Nul ne prétend que le nucléaire civil soit la solution collective à la demande d'énergie non-émettrice de CO₂, car le changement climatique constitue évidemment une très forte contrainte. Il s'agit du célèbre facteur 4 : 2 fois plus de production, 2 fois moins de CO₂. Comment faire ?

Aujourd'hui, le nucléaire présente trois caractéristiques.

Il est une énergie quasi domestique. La sécurité de l'approvisionnement est donc très grande. Vous allez me répondre qu'il nécessite de l'uranium. Je n'oserais dire que l'uranium est présent partout, mais il l'est tout de même dans beaucoup d'endroits. Il n'existe pas de dépendance à l'uranium de certaines zones géographiques. Ceci est un facteur de sécurité énergétique.

La deuxième caractéristique du nucléaire est qu'il est une énergie à coût économique intéressant mais également prévisible. Lorsque vous construisez une centrale nucléaire, vous avez une prévisibilité des coûts pour les soixante années suivantes. Le coût de l'uranium rentre pour 5 % du coût du kilowatt heure. Ainsi, même si les prix de l'uranium augmentent, cela ne change pas les fondamentaux du prix du kilowatt/heure nucléaire.

La troisième dimension réside dans le fait que le nucléaire ne produit pas de CO₂. Les électriciens à travers le monde s'interrogent pour savoir s'il faut taxer le carbone. Cela contribue à une compétitivité future du nucléaire. Il s'agit également d'un élément significatif en terme d'acceptation collective.

Dans ce contexte, étant le leader mondial et ayant développé des réacteurs de troisième génération avant nos concurrents, nous sommes très bien placés. Et ce d'autant plus que nous avons un modèle intégré. Nous ne vendons pas un réacteur seul, mais l'ensemble du cycle qui va avec. Cela présente un avantage indéniable pour nos clients.

LA PROBLÉMATIQUE DE LA PROLIFÉRATION

Je souhaite désormais aborder la problématique de la prolifération. Cette question de la prolifération face au développement du nucléaire

civil revient souvent. Lorsque nous regardons aujourd'hui les grands proliférateurs répertoriés à travers le monde, il apparaît qu'il ne s'agit pas de ceux qui ont vraiment développé le nucléaire civil. La Corée du Nord ne produit pas un kilowatt heure de nucléaire civil, et le Pakistan n'a que des activités marginales dans ce domaine. Avec le système de contrôle de l'AIEA, nous avons les moyens de laisser ceux qui le souhaitent produire du nucléaire civil et de faire en sorte que cela ne passe pas ensuite dans le militaire. Je rappelle d'ailleurs que toutes nos activités sont contrôlées par l'AIEA, 24 heures sur 24. Sous le contrôle de l'AIEA, un réacteur nucléaire ne peut pas servir à de la prolifération. Une industrie du cycle le peut, si elle n'est pas sous contrôle de l'AIEA. Est-ce qu'un pays qui veut développer du nucléaire civil a besoin d'une industrie du cycle ? Je pense que la réponse est claire : non. Une industrie du cycle suppose de pouvoir servir à des fins économiques et à un très grand nombre de réacteurs. Notre usine d'enrichissement d'Eurodif et la nouvelle usine Georges-Besse-II que nous construisons, et qui représente un investissement de 3 milliards d'euros, desservent aujourd'hui les besoins d'une centaine de réacteurs. Il s'agit de l'échelle de la rentabilité de ces process.

L'une des autres questions souvent posées concerne un contexte d'embargo ou de dispute internationale. Dans un tel contexte, serais-je livré si je dépends d'un fournisseur étranger ? Est-ce que cela ne fera pas l'objet d'un chantage ? Nous avons deux exemples côté français lors desquels nous avons respecté nos impératifs de livraison. Ces pays étaient pourtant dans des situations politiques extrêmement bloquées vis-à-vis de la France.

Le premier exemple concerne l'Afrique du Sud, au moment où la France était l'un des moteurs de l'embargo. Cet embargo du début des années 1990 avait pour but de lutter contre l'apartheid. Nous avons construit la centrale de Koeberg. Nous avons livré, en plein embargo, les combustibles de cette usine. Certes l'Afrique du Sud avait des capacités d'enrichissement, mais elle n'avait pas complètement la maîtrise de la fabrication des combustibles. Car il ne s'agit pas de mettre en vrac dans une centrale de l'uranium enrichi pour la faire fonctionner. La phase de fabrication du combustible est extrêmement sophistiquée.

Le deuxième exemple touche la Chine. Nous avons continué à la livrer et à construire les centrales après les événements de Tian'anmen. Cela montre que la France, dans le domaine du nucléaire, tient sa parole.

Nous avons également beaucoup travaillé avec Mohamed El Baradei et avec l'ensemble des industriels sur une sécurité supplémentaire permettant d'assurer à un pays inquiet un système de recours à l'AIEA qui disposerait de stocks adéquats.

À propos de l'industrie du cycle, deux éléments sont proliférants. Il s'agit des technologies et des matières. Les technologies le sont si nous considérons qu'elles ne doivent être détenues que par un petit nombre de pays qui s'organisent à un niveau international pour fournir l'ensemble de leurs clients. Les matières sont également proliférantes. Nous avons une très bonne réponse française, qui se nomme le traitement recyclage. Aujourd'hui, nous savons recycler 96 % des matières qui se trouvent dans

un combustible usé. Nous vitrifions les 4 % restant. Ils sont sous forme inerte, et rien ne peut en être fait. Cela a d'ailleurs été prouvé par des scientifiques américains ayant fait beaucoup d'études sur l'immobilisation du plutonium. Je pense donc que si nous sommes sous une forme de leasing sur l'ensemble du combustible, avec un retour unique des éléments vitrifiés, nous avons un système qui évite la prolifération sur les technologies et les matières. Voilà ce que nous savons faire industriellement aujourd'hui. Certains pays ont développé depuis vingt ou trente ans du nucléaire civil sans aucune présence d'industrie du cycle : la Suisse, la Belgique, les Pays-Bas, et partiellement l'Allemagne, qui n'a qu'une participation dans une installation d'enrichissement.

Je crois qu'actuellement, avec les initiatives qui ont été prises du côté russe, puis du côté américain, nous tournons autour de cela sans pour autant qu'ait été formulée une initiative qui intégrerait cette double exigence de non-prolifération des matières et des technologies. Industriellement, nous avons la réponse et nous n'avons pas besoin d'attendre 2030 ou plus pour pouvoir faire quelque chose, comme ça l'est proposé dans l'initiative américaine *Global Nuclear Energy Partnership* (GNEP).

J'évoquais le travail que nous avons fait sur l'enrichissement avec l'AIEA. Nous l'avons appelé l'initiative El Baradei. Elle est fondée sur le principe d'une triple garantie de fourniture, qui est assurée en premier lieu par le marché, puis par des industriels sous forme de réassurance en cas de rupture d'approvisionnement, et enfin par l'AIEA. Nous avons beaucoup travaillé sur le plan technique avec l'AIEA. Je crois que notre mécanisme est aujourd'hui prêt à être mis en œuvre, s'il y a la volonté politique de le faire.

PERSPECTIVES FRANÇAISES ET EUROPÉENNES

De manière générale, nous sommes devant un véritable défi collectif qui est de parvenir à définir un mix énergétique pour la France, l'Europe et les différents continents. Les contraintes sont fortes. Un mix énergétique ne saurait être modifié au gré des mandats présidentiels. Nous devons faire des choix et les assumer sur le long terme. Nous venons d'un passé, pas si lointain, où des choix énergétiques ont été faits, avec beaucoup d'intelligence en France, mais entre un petit nombre d'initiés. Le nucléaire civil a beaucoup pâti du fait que les débats autour des choix faits à ce moment-là aient été limités. D'ailleurs face aux débats dans la rue, les réponses ont été plutôt musclées. AREVA s'efforce d'être un promoteur actif de ces débats, et nous ne pouvons plus imposer des choix énergétiques sans en débattre.

Nous avons un problème spécifique au niveau européen, puisqu'aux 27 pays correspondent 27 politiques énergétiques différentes. Cela est d'autant plus paradoxal que le traité CECA instaurait l'idée d'une convergence du charbon et de l'acier, des domaines proches de l'énergie. Nous avons finalement pris le chemin de la divergence puisque le traité de Nice a pour la première fois reconnu à chaque pays le droit de développer sa

propre politique énergétique. Cela n'est pas rationnel, surtout face à des politiques énergétiques américaine, indienne, chinoise et japonaise, cohérentes. Nous sommes en total décalage, entre autres, sur le plan du timing. Il règne une certaine schizophrénie. Aux États-Unis l'énergie est un sujet essentiel. Ce n'est un secret pour personne que l'administration Bush pense énergie à long terme, et que cela influe sur sa politique extérieure. En Europe, il ne s'agit que d'un sujet secondaire, une question d'intendance en quelque sorte. Le prix du pétrole et les problèmes de CO₂ ont finalement entraîné un réveil collectif. Mais nous sommes encore loin d'en avoir tiré toutes les conséquences.

Dans le domaine des matières premières stratégiques, nous sommes le deuxième ou troisième producteur d'uranium au monde. Je trouve, et cela concerne d'ailleurs toutes les matières premières, qu'il existe un énorme décalage stratégique entre l'Europe et le reste du monde. Il n'est qu'à voir l'activité ou l'activisme en Afrique de groupes brésiliens, américains, canadiens... Il reste deux groupes miniers français, Eramet dans le nickel et le manganèse et AREVA dans l'uranium et un peu dans l'or. Nous voyons le décalage dans la façon dont les gouvernements de ces différentes compagnies minières les supportent, les poussent et les accompagnent par rapport à ce qui se passe en Europe et en France. Je fais partie des pessimistes dynamiques. Je trouve que nous sommes dans le domaine des matières premières stratégiques dans la même situation où nous étions pour l'énergie cinq ans auparavant. À cette époque-là, très peu de gens étaient convaincus que la question de l'énergie était essentielle. Aujourd'hui, tout le monde l'est. Nous sommes dans la situation d'il y a cinq ans pour les matières premières stratégiques, et il faut bien comprendre que le reste du monde ne l'est pas du tout. Je crains que nous devions faire face lorsque nous nous réveillerons, à une consolidation extraordinaire des grands groupes miniers mondiaux, et à des capacités financières incroyables puisque nous assistons à l'absorption des transformateurs par les groupes miniers. Le mouvement Rio Tinto-Alcan est ainsi remarquable. À partir d'une partie des groupes miniers, l'industrie va se retrouver consolidée. Nous sommes au cœur d'une évolution extrêmement importante et qui n'est pas du tout analysée en Europe. Je crains que nous nous réveillions avec des conséquences fortes sur le tissu industriel et sur les coûts. Aujourd'hui pour les centrales à gaz, à charbon et nucléaires, les coûts ont augmenté, du fait de l'augmentation des prix des matières premières, de 35 % en dix-huit mois. Une fois encore, je trouve que cette dimension n'est ni très perçue ni très prise en compte.

Jean-Claude Mallet

Pardonnez-moi de vous interrompre, mais je souhaiterais avoir une précision. Quelles sont ces matières stratégiques ? Je ne suis pas sûr que tous vos auditeurs visualisent bien ce qu'elles sont.

Anne Lauvergeon

Elles sont extrêmement variées. Il s'agit de tout ce que vous mettez dans l'acier, du charbon, du fer, du manganèse, du nickel, du chrome, du cuivre. Tout ce qui était encore considéré il y a huit ans comme des « commodities » sans intérêt. Aujourd'hui nous assistons à un « kriegspiel » mondial d'accès aux réserves. Concernant les permis miniers et les concessions, nous nous inscrivons toujours dans le long terme. Ces éléments donnés, vendus ou partagés par les pays, ne sont pas forcément réversibles. Cette course mondiale est particulièrement active en Amérique Latine, en Afrique et sur les marges de l'Ouzbékistan, du Kazakhstan, de la Mongolie. Nous ne sommes que deux groupes français dans cette course, et cela ne suscite que de l'indifférence. Cela n'est pas considéré comme un sujet stratégique. Je pense pourtant que nous sommes devant un sujet aussi stratégique que l'énergie. Nous devons éviter toute naïveté dans ces domaines.

Nous avons une très grande force, qui est d'avoir le numéro un du nucléaire civil. D'ailleurs nous avons nous-même connu une évolution. Lorsque nous avons fait AREVA en 2001 en fusionnant le nucléaire épars en France, un rapport officiel nous avait décrit comme un monstre industriel sans avenir. Nous sommes aujourd'hui l'objet de toutes les tentations. Mais nous nous trouvons également dans un contexte où nous avons stratégiquement besoin d'un développement très fort. Nous sommes déjà en très forte croissance, et nous sommes dans une phase d'investissement considérable sur le plan des capacités industrielles, sur le plan humain, le capital humain étant au moins aussi important que les capacités industrielles, et sur le plan de la R&D. Ceci demande des moyens que nous n'avons pas complètement. Historiquement nous avons été fortement subventionnés, bénéficiant d'une vision stratégique de très long terme de l'État français. Aujourd'hui nous sommes devenus des financeurs du système de recherche français. Si nous regardons depuis la création d'AREVA, nous avons distribué plus de dividendes que nos résultats. Alors que 50 % de la R&D de notre concurrent Westinghouse a été financée par le contribuable américain. Après avoir fonctionné de cette façon notre système marche aujourd'hui dans le sens inverse. Nous finançons la recherche, qui en a bien besoin. Mais cela ne peut pas durer alors que nous nous inscrivons dans une phase de développement. D'où toute la problématique autour du capital d'AREVA qui est aussi à mon sens un sujet très stratégique.

Nous souhaitons pouvoir contribuer autant que possible, à aider la France à jouer pleinement sa carte et ses forces. Nous venons de quarante ans de politique ininterrompue, ce qui était d'ailleurs souligné par l'émission américaine *60 minutes*. Elle se demandait comment les Français qui changent d'avis tout le temps et n'ont de continuité sur rien ont pu tenir si longtemps sur ce sujet précis et faire le leader mondial qu'est AREVA. L'autre question étant de savoir comment un pays aussi macho peut avoir une femme à la tête de cette entreprise. Nous entendons n'être pas sim-

plement leader mais encore creuser l'écart avec nos concurrents. Nous souhaitons également contribuer à la réflexion sur la sécurité énergétique, la sécurité des matières premières stratégiques, tout en jouant au mieux dans le cadre national et international.

* *
*

Jean-Claude Mallet — Merci beaucoup madame la Présidente. Nous allons reprendre certains des thèmes que vous avez évoqués afin d'y revenir plus en détail. Commençons par l'approvisionnement en nucléaire. La sécurité des sources, des voies et des flux d'approvisionnement est un sujet qui intéresse directement la défense et la sécurité nationale.

L'APPROVISIONNEMENT EN MATIÈRES PREMIÈRES

Alain Delpuech — Madame la Présidente, votre présentation m'a beaucoup intéressé. Je reviendrai sur le sujet des matières nucléaires en terme de défense. Vous avez décrit toute la problématique politique et les rivalités qui existent au niveau planétaire pour s'implanter et disposer de mines. Vous avez dit au départ tout de même que vous n'aviez pas d'inquiétude sur le fait de disposer de matières nucléaires. Je reviens sur ces matières nucléaires à des fins de défense car elles présentent certaines spécificités. Comment évaluez-vous durant les prochaines décennies les risques qui touchent à la disponibilité de ces matières nucléaires à des fins de défense ? J'exprime ceci au niveau du minerai et des technologies dans les gisements.

Anne Lauvergeon — Je pense qu'il s'agit d'une question philosophique à régler au sein du ministère de la Défense. Ce genre de questions nous est souvent posé. Parmi nos clients les plus inquiets se trouvent les Japonais et en guise de solution, ils établissent des stocks. En cas d'inquiétude, je pense donc qu'il faut créer un petit stock. Cette réponse paraît souvent trop simple à mes interlocuteurs, mais elle est justifiée.

Alain Delpuech — La notion de stock répond à des préoccupations immédiates, mais comment garantir un stock à l'échelle de décennies avec une usine Eurodif qui fermera d'ici trois ou quatre ans ?

Anne Lauvergeon — Cela m'ennuie de parler du sujet de façon directe et publiquement, mais je dis depuis le début que plus vous allez tarder à nous demander le stock d'une usine qui ne va produire que pendant encore trois ou quatre ans – j'espère un peu plus – plus cela sera problématique. Il faut donc vous décider maintenant. Demandez-nous ce stock, nous sommes prêts à vous le constituer.

Jean-Claude Mallet — Je souhaite revenir sur votre assertion concernant l'approvisionnement en uranium. J'ai l'impression, mais je suis néophyte dans ce domaine, que vous avez été optimiste sur le caractère facile de l'approvisionnement dans les années à venir. Qu'en est-il réellement ? Pensez-vous que nous devons prendre en compte des risques en terme de liberté d'accès à un certain nombre de ces matières – l'uranium mais aussi les autres matières stratégiques ? Vous avez dénoncé à juste titre l'absence de politique européenne dans ce domaine. Que proposeriez-vous dans ce domaine, à la fois pour garantir la liberté d'accès à ce qui nous paraît stratégique mais aussi pour avoir dans ces pays une politique d'accompagnement ? Dans ce « kriegspiel » nous risquons de nous heurter à de fortes résistances, compréhensibles, de la part de pays qui ont à assurer leur propre développement. Comment conciliez-vous cette démarche de participation française et européenne à un « kriegspiel », avec la nécessité de le faire dans un cadre qui donne sa part au développement, et si possible durable ?

Anne Lauvergeon — Vous avez raison de dire, si nous parlons de l'Afrique, que les matières premières sont les richesses des pays les plus pauvres. Il est logique que l'exploitation de ces matières premières leur apporte un véritable développement.

Je vais prendre l'exemple de ce que nous faisons au Niger. Nous avons, en terme de santé, d'éducation, de développement de petits business une activité quelque peu atypique pour une entreprise. Ainsi nous avons deux hôpitaux et nous accueillons gratuitement 200 000 personnes par an. Nous contribuons à 25 % des dépenses de santé du Niger. Nous avons également installé un système éducatif et inventé des écoles pour touaregs. Mais cela pose la question de savoir où cela s'arrête. Nous avons connu une crise au Niger cet été, due à une rébellion qui s'est déclarée pas très loin de là où nous nous trouvons. Cette crise n'est pas nouvelle, de violents événements avaient eu lieu au début des années 1990, qui s'étaient achevés par l'assassinat du Président en 1996. La première réaction politique française a été de séparer les relations entre le Niger et la France et le Niger et AREVA. Je vous assure que jamais un gouvernement chinois ou américain n'aurait eu ce genre de positionnement. Cette crise nous a permis de comprendre le décalage avec la réalité.

Nous sommes en train, avec Bernard Kouchner et le ministère des Affaires étrangères, de construire une sorte de « paquet ». Lorsque nous arrivons dans un pays, en particulier en Afrique, comme en Centrafrique, en Namibie, en Afrique du Sud, nous n'acceptons pas la corruption. Il s'agit d'une valeur très forte d'AREVA. Par contre nous œuvrons pour le développement durable, mais pas tel que nous le voyons nous, mais tel que les gens le veulent. Cela demande plus de temps et d'efforts. Nous réfléchissons à des moyens pour travailler davantage avec la Caisse centrale et les autorités françaises. Pour qu'ils utilisent plus AREVA afin de consolider un système coordonné, qui aille dans le sens non pas de ce que nous croyons être les intérêts du pays, mais de ce que le pays attend de son propre développement. Nous sommes en train de progresser. Nous

avons des limites très claires : pas de corruption. Une limite que ne se pose pas tout le monde. Je pense que nous pouvons faire beaucoup dans ce domaine, et de façon intelligente.

Au moment de cette rébellion, le gouvernement du Niger a voulu trouver des responsables. Il nous a alors parfois été reproché de faire des écoles ou de la santé pour les touaregs. Nous avons recruté des gens aux *backgrounds* différents, car nous n'avons pas forcément les bons profils pour mener ce genre d'activités. Chez nous, le patron de ce secteur vient de CARE et a donc des réflexes d'ONG. Cela donne des résultats très concrets. Toujours au Niger, nous avons signé un document avec le gouvernement du pays, l'ONU et toutes les ONG en décembre dernier pour mettre en place un système de dépistage et de trithérapie du sida. Aucune autre entreprise ne l'a fait depuis. Nous participons donc à un programme sur la lutte contre le sida. Ce qui est assez loin de nos activités propres.

Jean-Claude Mallet — Quel niveau de moyens jugez-vous utile de consacrer à ce type d'activités ? Nous pourrions également poser cette question à d'autres entreprises qui ont un rôle clé dans le domaine énergétique. Avez-vous des échanges avec d'autres grands groupes sur ce type de stratégie ?

Anne Lauvergeon — Nous avons beaucoup d'échanges. Je suis membre du *board* d'une association internationale qui s'appelle *World Business Council for Sustainable Development*. Elle regroupe environ 150 grandes entreprises internationales. Nous essayons d'avoir des échanges sur les meilleures pratiques, nos expériences, ce qui fonctionne ou pas. Nous apprenons énormément de ce que font les autres. Il n'existe pas de réponse simple à la question que vous posez. Nous essayons de plus en plus d'associer l'Union européenne ou d'autres ONG à notre expérience afin de ne pas être seuls. Notre but n'est pas de nous substituer à ce que ferait un gouvernement, mais de mener des actions avec les gouvernements, les ONG, les aides bi ou multilatérales. Cela nous oblige à être des organisateurs de compétences multiples, à passer du temps à Bruxelles ou dans les grands organismes, comme la Banque mondiale. Le but final étant d'aider le pays en question en termes de développement.

CONTRÔLE DU CYCLE DU COMBUSTIBLE

Amiral Édouard Scott de Martinville — Madame la Présidente, vous avez beaucoup insisté sur l'importance de disposer d'un cycle du combustible le moins proliférant possible. Vous avez aussi parlé des initiatives américaines en la matière. Comment voyez-vous dans les années à venir la communauté internationale converger sur ce dossier ?

Anne Lauvergeon — En tant qu'industriels, nous avons trouvé l'initiative américaine GNEP extrêmement intéressante. L'idée est de regarder les technologies et les matières afin de s'assurer que ces dernières soient contrôlées. Le système serait de s'assurer qu'un petit nombre de pays

recyclent ces matières tandis que les autres pays ont droit au nucléaire civil sans avoir à se lancer sur le cycle. L'idée me paraît très juste.

Mais GNEP a ses limites car il s'adresse à la quatrième génération de réacteurs, en 2030-2035. Que fait-on entre temps ? Je pense, après en avoir beaucoup discuté avec des membres de l'administration américaine, que cette question de délai n'avait pas été identifiée au départ du projet. Prenant appui sur l'initiative russe des centres internationaux et sur l'initiative américaine GNEP, je pense qu'il reste toute la place pour une initiative synthétique. Elle permettrait de dire qu'avec les technologies d'aujourd'hui et non pas celles d'après-demain, nous pouvons avoir, en mettant en place des garanties et des contrôles de l'AIEA, un système qui assure du nucléaire civil à bon nombre de pays avec une industrie du cycle détenue par un petit nombre d'entre eux. Je rappelle d'ailleurs que l'industrie du cycle n'est rentable que lorsqu'elle atteint une certaine taille. Tout pays qui a quatre, dix ou même vingt centrales nucléaires ne peut pas justifier d'une industrie du cycle économiquement viable. Il ne suffit pas non plus d'avoir de l'uranium enrichi pour avoir une industrie du cycle.

Jean-Claude Mallet — Je vous remercie. Bien que cela soit fondamental, je vous ai trouvé bien optimiste sur l'efficacité des contrôles de l'AIEA. Cette efficacité a sans doute augmenté ces dernières années, néanmoins nous sommes face à des cas qui sont malheureusement au premier plan de l'actualité internationale. Des pays sous contrôle de l'AIEA ont développé un certain nombre de capacités.

Anne Lauvergeon — Je parlais de l'efficacité de l'AIEA sur les réacteurs civils. Le développement à des fins militaires est un autre sujet.

Jean-Claude Mallet — Cela peut être un sujet parallèle.

Thérèse Delpech — Il s'agit d'un sujet important pour nous tous et vous avez d'ailleurs montré votre souci de ne pas contribuer à la prolifération nucléaire. Ma question concerne un point légèrement différent. AREVA ne souhaite sûrement pas contribuer à des programmes nucléaires de puissances nucléaires reconnues. Avez-vous des projets en matière d'aval du cycle et plus particulièrement en matière de retraitement en Chine ? Si tel est le cas, comment pouvez-vous avoir la certitude que ce que vous aller exporter ne bénéficiera pas au programme nucléaire militaire chinois ?

Anne Lauvergeon — Nous n'avons pas aujourd'hui de programme avec la Chine sur ce sujet, car il n'est pas politiquement autorisé. Je rappelle que nous travaillons dans un cadre très simple : ce qui est autorisé ou non par la France ; nous ne travaillons jamais avec des États qui n'ont pas accepté les contrôles intégraux de l'AIEA.

La Chine a annoncé depuis plusieurs années qu'elle voulait une politique du cycle fermée, c'est à dire recycler. Je crois que la Chine a vu pendant longtemps le nucléaire civil comme une énergie de prestige. Elle avait un petit nombre de réacteurs, mais très prestigieux. À cause de fac-

teurs dont nous parlions précédemment, elle est en train de passer à une énergie nucléaire qui doit être productrice d'électricité en grande quantité. Elle a en effet beaucoup de besoins ; cela fera moins de CO₂ et ce n'est pas cher. La Chine est en train de passer d'un nucléaire civil de prestige à un nucléaire civil efficace. Puisque les Chinois multiplient leur nombre de centrales, le recyclage devient pour eux une vraie problématique. Ils ont depuis toujours affiché leur volonté de faire du traitement recyclage, ce qui paraît logique. Aujourd'hui nous avons 90 % de parts de marché sur le recyclage dans le monde et 60 % sur le retraitement. Aucun sujet n'est donc ouvert sur la Chine aujourd'hui, mais je n'en sais rien pour demain et ce ne sera pas à moi d'en décider.

Si demain le gouvernement décide que nous pouvons ouvrir une négociation avec la Chine sur le sujet, nous avons une proposition. Elle consiste en un traitement recyclage de troisième génération. Nous avons beaucoup travaillé là-dessus. Vous savez qu'en France nous avons une usine de recyclage et une usine de retraitement. Mais aujourd'hui, nous savons faire une usine de troisième génération, dans laquelle vous rentrez les combustibles usés et de laquelle vous ressortez du MOX, sans avoir à passer par la séparation du plutonium. Votre inquiétude n'a donc plus lieu d'être face à ce que nous savons faire technologiquement.

Je rappelle également que si une décision politique française était un jour prise sur le sujet, il est évident que le centre serait sous contrôle complet de l'AIEA.

Thérèse Delpech — La Chine étant une puissance militaire, elle n'a absolument pas l'obligation de soumettre ses installations à l'AIEA.

Anne Lauvergeon — Ce que je comprends donc comme étant une des conditions.

LES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION

Christian Piotre — Madame la Présidente, lorsque nous nous interrogeons sur les questions de dépendance et d'indépendance énergétique, nous devons penser à la maîtrise des matières premières, à celle des technologies et des sites industriels dans le cas de la France. Mais les réseaux de distribution sont quelque peu laissés de côté. Or, dans votre introduction, vous avez attiré notre attention sur ce point. Pourriez-vous nous en dire quelques mots, en mettant l'accent sur les fragilités que recèle l'organisation de la distribution dans le domaine électrique ?

Anne Lauvergeon — En effet, peu de gens s'intéressent à la transmission et à la distribution. Lorsque vous prenez d'ici 2030 la taille des électriciens, vous vous apercevez qu'ils sont pour 50 % dans la génération et pour 50 % dans les réseaux. Financièrement, ils vont donc investir autant dans l'un que dans l'autre.

L'état des réseaux électriques est très varié d'un continent à l'autre. Pour les États-Unis, je reprends les propos de Bill Richardson, ancien

secrétaire d'État à l'énergie après le *black-out* de New York : les États-Unis sont une super puissance avec un réseau électrique de pays en voie de développement. Ce qui est vrai, car l'incertitude légale a entraîné une insuffisance des investissements. Cela a tendance à changer cependant pour la transmission. Certains financiers achètent des autoroutes de courant électrique. En Europe, nous venons d'un monde où chaque électricien est en quelque sorte patron de son royaume et se méfie donc de son voisin et de la concurrence. Les interconnexions européennes restent donc secondaires.

Mais aux États-Unis comme en Europe, la consolidation du domaine électrique est en train de profondément changer. De nombreuses fusions-acquisitions dans le domaine des électriciens ont eu lieu. Si les acteurs du secteur veulent tirer partie des synergies, ils doivent se connecter. Ceci est désormais dans l'intérêt d'Eon, d'EDF, d'Enel... Avec des dépendances qui augmentent, ces réseaux sont de plus en plus fragiles. Nous l'avons compris avec les *black-out* en Italie, en Finlande, aux États-Unis... Or le consommateur ne supporte plus le moindre *black-out*. En matière de réseaux électriques, nous faisons tout ce qui ne se voit pas. Ainsi nous ne nous occupons pas des pylônes ni des fils, mais de tout le reste, comme les réseaux intelligents, les logiciels de fonctionnement, les disjoncteurs... Après le grand *black-out* de New York en 2003, FirstEnergy, qui en était en partie responsable, a fait appel à nous pour lui monter un système.

Dans les pays en voie de développement, il s'agit d'un marché colossal. Nous avons ainsi fait 30 % de la croissance de nos activités en Inde l'an dernier. L'Inde est l'un des pays les plus dynamiques dans ce domaine, car elle est une grande démocratie et veut prouver que chaque citoyen reçoit l'électricité. Et la demande industrielle y est considérable. Ce qui se passe en Chine est également très intéressant. Nous y trouvons la problématique de la bande côtière en rapide développement face à une localisation du charbon à l'ouest. Soixante-dix pour cent des transports chinois sont donc utilisés pour le charbon, ce qui crée un engorgement et une pollution à l'est. Les Chinois sont en train d'essayer de faire des centrales à l'est pour ensuite transporter le courant électrique à travers le pays sur des lignes ultrahaute tension. Nous développons de plus en plus de lignes ultrahaute tension sous-marines entre le Danemark et la Suède. Ceci est extrêmement technologique. Un réseau électrique optimum est une façon de gagner beaucoup d'énergie, et apporte de la sécurité.

Jean-Claude Mallet — Madame la Présidente, nous arrivons malheureusement au terme de cette audition. Une dernière question cependant. Quelles sont vos recommandations en matière de sécurité des centrales, des transports, la capacité de résistance face à des actes de terrorisme, des centrales et des réseaux ?

Anne Lauvergeon — La troisième génération de générateurs nucléaires que nous avons définis et que nous construisons est un modèle post-11 Septembre. Le principe est simple : une boîte de béton dans laquelle quoi qu'il arrive rien ne fuit à l'extérieur, ni dans l'air ni dans le sol. Et ce quoi qu'il se passe à l'exté-

rieur, y compris une chute d'avion commercial ou des bombes. Enfin peut-être pas une bombe nucléaire mais nous aurions alors d'autres embêtements ! Le concept est le même pour le modèle que nous lançons avec Mitsubishi, Atmea 1. Nous concevons nos produits pour l'avenir en pensant en premier lieu à la sûreté et à la sécurité. En ce qui concerne ce qui existe, nous avons eu une politique de transparence ; nous avons installé beaucoup de webcams ou autres. Mais la limite est la sécurité et notre propre transparence s'arrête quand la sécurité entre en jeu. Nous n'explicitons plus un certain nombre de choses, comme, entre autres, les transports.

Jean-Claude Mallet — Qu'en est-il de l'efficacité de votre dialogue avec les pouvoirs publics ?

Anne Lauvergeon — Nous avons renouvelé un certain nombre des accords que nous avons historiquement avec les pouvoirs publics, dans des conditions de confiance mutuelle très bonnes. Le fonctionnement est tout à fait satisfaisant.

Jean-Claude Mallet — Merci beaucoup.

AUDITION
DE M. AKE SVENSSON

JEUDI 8 NOVEMBRE 2007

Jean-Claude Mallet

Monsieur Svensson, merci beaucoup d'avoir accepté notre invitation.

Vous êtes président et responsable d'un organisme qui rassemble les principales entreprises aéronautiques européennes et vous êtes, en même temps, président d'une grande entreprise suédoise. Nous vous remercions de venir contribuer à nos réflexions. Nous traitons la question de l'Union européenne en matière de défense, les questions liées au développement du traité de l'Union européenne, y compris à travers le Traité simplifié, dont nous espérons la prochaine ratification, ainsi que les questions liées à la base industrielle et technologique de défense, comme elle est appelée dans le langage codé de ceux qui pratiquent l'Europe de l'armement depuis des années.

Ces questions sont centrales pour l'autonomie de la défense européenne et aussi pour le développement des capacités scientifiques, technologiques et humaines en Europe. Ces questions sont extrêmement pertinentes pour beaucoup de nos concitoyens, dans le sens où elles permettent de concrétiser l'Europe de la défense et les actions de l'Union européenne dans ce domaine. En même temps, ces questions dépassent le seul cadre de l'Union européenne, puisque les groupes que vous représentez devant nous ont une stratégie à dimension mondiale, et sont engagés dans la compétition internationale, au sens le plus large. Nous avons estimé tout à fait essentiel de pouvoir entendre un représentant de ces industries qui agissent à l'échelle européenne et mondiale. La construction européenne connaît des réalisations importantes mais aussi des faiblesses et des difficultés dans les domaines industriels et technologiques. Nous vous remercions de nous exposer votre point de vue.

Ake Svensson

Merci monsieur le Président de m'avoir si aimablement reçu et de me permettre de m'adresser à votre Commission pour parler de la vision industrielle de l'avenir de la défense. Je m'adresse à vous en tant que président de l'ASD qui est l'Association européenne des industries aéronautiques, spatiales et de défense. Je vais évoquer essentiellement la vision de l'Association, mais si vous souhaitez me poser des questions en tant que P-DG de Saab, je serais très heureux d'y répondre dans la dernière partie de l'audition.

PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION DES INDUSTRIES AÉRONAUTIQUES, SPATIALES ET DE DÉFENSE (ASD)

L'ASD est vraiment le reflet de l'industrie en matière d'aéronautique, de spatial et de défense au niveau européen. Nous connaissons les liens étroits qui existent entre l'activité industrielle, les technologies et la politique dans ce domaine. Nous avons créé l'ASD, il y a trois ans, en fusionnant trois organisations sectorielles. Trente et une associations nationales et dix-huit membres de l'Union européenne, auxquels il convient d'ajouter la Suisse, la Norvège et la Turquie, font partie de l'ASD. Le chiffre d'affaires total de l'ensemble de nos industries s'élève à 120 milliards d'euros. Plus de 2 000 entreprises sont membres de l'ASD par le biais d'associations nationales. Beaucoup d'autres dépendent de nous pour leur activité industrielle. Nous estimons que nous représentons un emploi direct de 638 000 personnes. Je voudrais également souligner le fait que nos industries représentent, pour une large part, beaucoup de technologies de pointe qui contribuent à une meilleure compétitivité et à une meilleure qualité de vie en Europe. Pour comprendre l'importance du marché en matière de sécurité et étant donné que nous avons la capacité d'apporter une contribution dans ce domaine, l'ASD a lancé l'*Organisation européenne pour la sécurité* (OES). Cette organisation a été créée cette année pour soutenir des initiatives de l'Union européenne, telles que la création récente de l'ESRIF, qui est un forum en matière de recherche et d'innovation européennes, auquel participent plusieurs membres de l'ASD et d'autres entreprises actives dans le domaine de la sécurité.

PRÉSENTATION DE SAAB

Saab qui signifie *Swedish Aeroplane*, est une société construite il y a soixante-dix ans. Elle avait pour objectif de construire des avions de défense suédois juste au moment où a éclaté la Seconde Guerre mondiale. Depuis, nous travaillons également dans le domaine de l'équipement en matière de défense et nous représentons la fusion d'un certain nombre d'entreprises qui œuvrent dans ce domaine. Nous voulons également élargir notre perception de la sécurité civile dans le cadre de nos activités.

LA SÉCURITÉ ET LA DÉFENSE

Maintenant, je voudrais vous faire part de certaines réflexions relevant du domaine de la sécurité et de la défense. Dans les dernières décennies, nous constatons de nombreux changements de grande envergure dans le scénario de la défense pour les pays européens. Une menace de conflits de grande ampleur s'est éloignée. Cependant, de plus en plus de

questions telles que celle du maintien de la paix ou celle des menaces asymétriques demandent que nous prenions des mesures pour protéger la société et les citoyens dans des domaines comme la sécurité maritime, la gestion de crise, la protection des infrastructures, la sécurité des transports. Nous devons en effet préserver la défense et la sécurité de la nation et notre mission s'étend au-delà de la défense du territoire.

La plupart des opérations militaires s'effectuent maintenant en coopération internationale. Les gouvernements européens doivent concilier les obligations simultanées de satisfaire les ambitions de la politique de défense et de sécurité européenne et en même temps, le fait d'être membre de l'OTAN. Il faut en plus concilier cela avec la sécurité nationale et les politiques de défense et de sécurité nationales avec des budgets réduits. Comme le dit Javier Solana, il faut en faire plus, il faut le faire ensemble et le faire plus efficacement. À long terme, il semble naturel que nous utilisions de plus en plus notre matériel de défense en coopération. Pour l'avenir, il serait également efficace de planifier en coopération notre développement, nos acquisitions et nos achats, ce qui permettrait de réduire le coût et le fardeau des budgets nationaux. L'interopérabilité pourrait ainsi être intégrée dès le début plutôt que d'être ajoutée par la suite. Ainsi, les capacités combinées seraient augmentées, les coûts seraient réduits et nous pourrions envisager une refonte de l'industrie européenne de défense qui serait plus compétitive. La coopération permettrait une alternative européenne autonome à long terme.

UN MARCHÉ EUROPÉEN PLUS OUVERT ET PLUS COHÉRENT

Un certain nombre d'activités se déroulent dans la direction d'un marché européen plus ouvert et plus cohérent. Je vais en parler et aborder trois aspects : la dimension européenne du marché, les programmes en coopération, la recherche et la technologie.

La dimension européenne du marché

La création du marché d'équipements européen de la défense unique sera la contribution la plus importante au fait que nous puissions nous permettre, à long terme, le niveau requis en matière de défense européenne. Les forces du marché vont garantir que les gouvernements bénéficient du meilleur rapport coût efficacité comme le demandent les contribuables à raison. Les forces du marché seront les moteurs dans cet effort de restructuration de l'industrie de la défense. Pour parvenir à une base de défense industrielle et technologique paneuropéenne, les initiatives du code de meilleure pratique et de l'*Electronic Bulletin Board* sont des outils importants pour promouvoir le développement de ce marché. Cependant, malgré les résistances depuis près de dix-huit mois, aucun contrat significatif transfrontalier n'a été accordé malgré toute une série d'incitations à participer à des contrats de moindre ampleur. Il semble que les gros contrats soient réservés à l'industrie nationale.

Un peu plus tôt cette année, les ministres de la Défense de l'Union européenne au conseil de l'Agence de défense européenne ont lancé leur stratégie en matière de base industrielle et technologique de défense (BITD). L'ASD soutient tout à fait cette stratégie et les actions proposées vont dans la bonne direction. Cependant, nous attendons encore d'être convaincus par un changement réel dans l'action des gouvernements. En matière de défense, la Commission européenne prépare une proposition de directive pour les acquisitions, une déréglementation pour les transferts intracommunautaires de marchandise en matière de défense et une communication sur la politique de défense. L'ASD se satisfait de ces initiatives et les soutient. Il est, en effet, important de poursuivre ce processus pour ouvrir le marché européen de la défense et ainsi entraîner les États membres à prendre des décisions en matière d'acquisition qui soutiendront l'initiative de la BITD. Il faut également que tout le monde soit à part égale dans cette industrie au sein de l'Union européenne. Il convient de parvenir rapidement à des progrès dans ce domaine.

Les exportations constituent également une opportunité très importante à saisir poursuivie par l'industrie de la défense européenne. L'approbation des normes industrielles de l'ASD sur l'éthique et l'anti-corruption représente une étape importante dans l'amélioration de nos relations commerciales internationales et dans le renforcement de notre crédibilité industrielle sur le marché mondial. Il est clair que l'ASD et ses membres contribuent à construire la sécurité pour l'avenir en Europe et de garantir des mesures améliorées pour protéger la société et les citoyens. L'OES va présenter un document de prévision stratégique à la Commission européenne. Il faut définir une politique de sécurité structurée cohérente et globale dans toute l'Europe et structurer le marché.

Les programmes de coopération

Ce domaine est exclu du code de conduite. Les gouvernements considèrent que l'application des règles de la concurrence n'est pas une solution. Il faudrait mettre en place des programmes de coopération avec un cadre flexible favorisant des coopérations intergouvernementales. Beaucoup d'occasions se sont présentées récemment dans les secteurs de la marine et de l'armée de terre mais les décisionnaires donnent de bonnes raisons pour ne pas les saisir. L'Europe peut-elle se permettre une duplication de ses efforts ? Il est fondamental que les États membres contribuent à ce que la demande soit structurée de façon plus cohérente, pour avoir de nouveaux programmes en coopération. Cependant, pour passer de nos besoins en matière d'équipements futurs au démarrage conjointement de programmes d'acquisition et de développement, il faut améliorer notre organisation. Un premier plan de développement des capacités européennes pour la période d'après 2010 devrait être proposé dès l'année prochaine et même avant cela, nous pourrions lancer des approches conjointes à tous les niveaux pour mener une action en matière d'acquisition. À notre avis, il s'agit de la plus importante initiative pour 2008 et les années à suivre. Les programmes en coopération et l'ouverture du

marché de défense européen permettront de donner sa structure à la BITD.

La recherche et la technologie

Les investissements, dans les domaines de la recherche et de la technologie de défense, posent les bases pour arriver à répondre aux besoins des forces armées et pour leur permettre d'accomplir leur mission. Ces investissements préparent notre industrie pour les demandes futures et améliorent la compétitivité sur le marché mondial. Or, selon l'EDA, seul 1,25 % de l'effort total de défense de l'Union européenne est consacré à la recherche et à la technologie. Cet effort est fondé sur des efforts nationaux, ce qui entraîne encore un risque de duplication. De même, l'Europe se satisfait largement d'investissements à un niveau de technologie moindre. Nous ressentons le besoin d'un agenda en matière de recherche stratégique.

Nous devons créer un cadre politique qui permette de sous-tendre tous ces investissements. L'effort dépensé collectivement sur la recherche et la technologie doit être maintenu et soutenu. La taille et la nature des dépenses en matière de recherche technologique de la défense européenne permettront de donner sa structure à notre industrie. L'ASD a demandé à ce que soient menés des projets de démonstration technologique de grande envergure et que soient réalisées davantage de dépenses, peut-être canalisées par l'EDA, dans le domaine de la recherche technologique de la défense. Notre préoccupation concerne les dispositions qui s'appliquent au droit de propriété intellectuelle. Une discussion plus structurée entre l'EDA et ses États membres est nécessaire. En même temps, la commission de l'Union européenne a pu créer un programme de recherche en matière de sécurité. Il s'agit du programme-cadre sur les technologies pour améliorer la sécurité du citoyen européen. Dans la mesure où nous sommes confrontés à une montée des conflits, nous sommes convaincus que beaucoup de ces technologies pourraient avoir un usage durable. Jusqu'à présent, les investissements sont modestes, mais nous sommes convaincus que la situation va s'améliorer.

CONCLUSION

Je vais commencer ma conclusion en disant que je vois là une occasion, et peut-être même une responsabilité pour la France, d'être l'une des nations leader dans ce développement du futur marché de la défense européen. Ainsi, nous allons pouvoir créer une base industrielle et technologique européenne de défense beaucoup plus significative qui contribuera à l'autonomie de l'Europe.

Quelles sont les actions nécessaires ? Il faut prendre en compte trois dimensions : le marché, les programmes en matière de coopération et les efforts en matière de recherche et de développement.

Le développement d'un marché européen ouvert dans le domaine de la défense et de la sécurité est extrêmement important. Je pense que nous

pourrions y parvenir en soutenant et en appliquant le code de conduite des meilleures pratiques qui est un outil important mais qui n'a pas atteint son potentiel maximum. Les forces du marché permettront d'entraîner la compétitivité de notre industrie tout le long de la chaîne d'approvisionnement. Au-delà de ce code de conduite, une négociation rapide par l'introduction de la directive sur les marchés de défense, de même que la régulation des transferts intercommunautaires, est extrêmement importante. La France pourrait rendre service à l'Europe en s'assurant de l'adoption de ces instruments à la fin 2008. Cette future capacité en matière de défense exigera également de nouvelles technologies que nous ne maîtrisons pas encore. Aujourd'hui, les dépenses européennes sur la recherche et le développement sont considérablement en retard sur celle des États-Unis. L'Europe doit dépenser davantage et à bon escient, de sorte que cette capacité industrielle soit constituée pour l'avenir. Dans ce contexte, il est important que les règles du jeu, par exemple au sujet du droit de propriété intellectuelle industrielle, soient définies de telle façon que nous puissions soutenir la capacité industrielle de développement et satisfaire les besoins de l'Europe. Il s'agit d'être compétitif sur le marché mondial. Si nous allons dans la bonne direction dans ces trois domaines, nous aurons une industrie plus compétitive refondue, y compris une chaîne d'approvisionnement paneuropéenne qui assurera une alternative européenne autonome à long terme.

AUDITION
DE M. KARL-THEODOR FREIHERR
VON UND ZU GUTTENBERG

JEUDI 15 NOVEMBRE 2007

Jean-Claude Mallet

Monsieur zu Guttenberg, merci d'être venu d'Allemagne pour dialoguer avec nous pour la préparation du Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale. Concernant ces questions, nos pays sont unis par une forte relation, démontrée ces dernières années, en particulier dans toutes les époques qui ont précédé et accompagné la chute du mur de Berlin. Nous pouvons dire que nombre de démarches franco-allemandes, comme franco-britanniques, ont permis aussi de lancer l'Europe de la défense et de sa construction. Aujourd'hui, compte tenu de notre mandat, je dirais l'« Europe de la défense et de la sécurité » puisque dans le domaine de la sécurité, de nombreuses actions ont lieu en Europe et dans le cadre bilatéral franco-allemand ou ont pris racine dans les initiatives franco-allemandes dans les périodes que nous avons bien connues.

Vous êtes délégué du groupe CDS-CSU à la commission des Affaires étrangères, et porte-parole du groupe sur les questions de désarmement, de contre-prolifération et de contrôle des armements. Vous êtes député au Bundestag et nous sommes heureux d'échanger avec vous à partir de votre responsabilité générale au sein de votre formation politique en Allemagne, et de votre vision de l'évolution du contexte stratégique, de la relation franco-allemande et de la construction de cette Europe de la défense dans le cadre global que nous venons d'évoquer avec M. Lellouche et M. Steinberg.

Karl-Theodor Freiherr von und Zu Guttenberg

Je suis heureux d'échanger au sein de la Commission dont je connais certains d'entre vous. Vous m'avez demandé d'énoncer un bref exposé en un quart d'heure sur l'évolution des années prochaines. Cela est difficile à réaliser, car résumer quinze années d'évolution stratégique en quelques minutes constitue un réel défi.

Vous savez que nous avons eu en Allemagne des discussions intensives pour notre propre Livre blanc au cours des dernières années, et j'aurais souhaité qu'elles soient rendues un peu plus publiques. C'est la raison pour laquelle je considère votre approche comme particulièrement pertinente, notamment sur le plan de la coopération internationale.

Ces dernières années, nous avons assisté à un changement total de nos critères, et nous avons eu des difficultés à accompagner ce changement. Nous avons tendance à ne pas évoquer publiquement ces questions. En effet, ce qui pour vous pourrait paraître anodin comme parler des intérêts allemands, aux niveaux national, européen et même transatlantique, a été pour nous délicat.

Ce processus a été long et pénible. Toute une génération politique doit en effet s'habituer à ces changements, ce qui implique plus d'information sur les raisons qui ont motivé telle ou telle décision. Actuellement, nous sommes confrontés à une série de menaces asymétriques, or, du point de vue de mon pays, nous avons tendance à réagir de façon souvent symétrique et avons donc des difficultés pour relier les décisions que nous prenons en matière de politique de défense et de sécurité à la formulation de nos intérêts.

C'est pourquoi, même si notre Livre blanc me semble assez réussi ; nous continuons toujours à travailler sur ces questions. Ainsi, l'adéquation entre la défense de nos intérêts et les réponses que nous devons apporter aux menaces asymétriques ne va pas de soi. Chaque fois que nous parlons d'intérêts en matière de sécurité et de défense, nous risquons d'être dépassés par l'évolution et l'apparition de nouveaux intérêts. Cela implique pour nous de nommer un certain nombre de principes, tout en restant suffisamment souples pour pouvoir agir par la communication en direction de notre population et vis-à-vis de nos voisins européens et du monde transatlantique. Il faut relier les intérêts aux menaces et c'est un processus continu qui ne sera jamais considéré comme achevé.

Nous avons connu un processus d'adaptation relativement difficile, notamment dans la mesure où nous avons connu plusieurs catégories de menaces. La première est classique, c'est celle des armes de destruction massive, qui sont liées à la prolifération et le terrorisme international avec toutes ses nuances. Très importante dans la protection de nos intérêts, il nous faut intégrer cette dimension dans la communication envers la population en la considérant comme un défi global auquel nous serons confrontés dans les années futures.

La deuxième catégorie que nous devons prendre en compte pour la politique de sécurité et de défense intègre des aspects importants tels que la sécurité des ressources en énergie et notamment en approvisionnement en eau, la démographie qui est étroitement liée au premier domaine et l'évolution du climat.

Ces aspects sont étroitement liés et apparaissent dans les discussions, souvent de manière isolée. Ils s'éloignent des approches géographiques classiques, qui sont souvent le point de départ de nos discussions. J'avouerai que nous avons fermé les yeux devant certains faits, comme devant l'évolution de la zone Pacifique, par exemple. Nous nous trouvons à des niveaux si différents de certains pays, comme c'est le cas de la Russie, que ce décalage favorise l'instabilité et l'insécurité.

Indépendamment des conflits israélo-arabes, un nouveau domaine apparaît : il s'agit de nos relations avec le monde islamique et arabe qui ont une forte dimension culturelle et nécessitent, à mon sens, de trouver

une harmonie et un accord entre Européens d'une part et entre partenaires de l'Alliance d'autre part. Du côté allemand, nous souhaitons en tout cas nous engager dans des actions avec nos partenaires européens.

Autres paramètres fondamentaux en matière de politique de sécurité et de défense, le maintien de la relation transatlantique, et ce indépendamment des difficultés rencontrées avec notre propre population ou avec nos différents partenaires, et le besoin d'une plus grande intégration sur le plan européen. En effet, même si je me qualifie comme « un transatlantique allemand », il me semble que la pensée européenne est tout de même centrale.

Sur le plan européen et international, le troisième point de départ de la réflexion, impliquant pour nous un processus d'apprentissage difficile, c'est la cohérence en ce qui concerne les ressources. Nous avons en effet du mal à exprimer cette notion sur le plan national. Cette notion est pourtant importante. Elle implique une cohérence interministérielle entre les différents départements concernés, et elle représente un objectif majeur pour nous.

Je souhaite maintenant évoquer la structure de l'Alliance Atlantique et nos objectifs communs en matière de sécurité et de défense. J'ai l'impression optimiste que dans une perspective de quinze à vingt ans, les organisations telles que les Nations unies, l'OSCE, l'Union africaine, continueront d'exister, même si les évolutions sont en cours. J'espère que la modernisation, la réforme, touchera aussi l'OTAN.

Pendant des années, nous avons discuté des relations entre l'Union et l'OTAN, mais il nous faut débattre sur différents points. À mon sens, nous devrions notamment veiller à éviter les doublons ou structures de concurrence et mettre en évidence la complémentarité. C'est la manière donc je m'imagine le rôle des structures de l'OTAN à l'avenir. Concernant la politique européenne de sécurité et de défense, il faut veiller à ce qu'elle soit commune, conformément à l'accord de Lisbonne.

Du point de vue allemand, l'OTAN est un forum de discussion fondamental en matière de coopération transatlantique. Elle constitue aussi un outil de négociation pour des pays qui peuvent être en concurrence avec nos dispositifs de sécurité et de défense, tels que la Russie ou d'autres. Quand nous évoquons les relations transatlantiques, nous oublions facilement les relations transpacifiques, guère plus aisées. Or l'OTAN me semble être aussi une espèce de contrepoint à l'orientation vers le Pacifique des États-Unis. L'OTAN représente bien sûr un système de dissuasion contre les armes de destruction massive, et aussi un cadre de gestion militaire de crises complexes. La question est de savoir comment la politique européenne de sécurité et de défense peut se positionner par rapport à cela.

Je répète régulièrement à mes concitoyens allemands que l'OTAN est un champ politique en pleine croissance, grâce auquel on peut essayer d'améliorer la politique européenne de sécurité et de défense, en tentant à terme d'aboutir à « des États-Unis d'Europe ». L'OTAN me semble être aussi un moteur pour le développement de capacités autonomes en matière de sécurité et de défense. À moyen terme, émerge en effet la notion des politiques autonomes de sécurité et de défense qui me paraît

être un bon cadre pour des missions réunissant des aspects à la fois civils et militaires. Du point de vue allemand, la mise en place de missions civiles favorise d'ailleurs significativement la réalisation de mesures militaires. Je n'oublierai pas enfin que c'est également un moyen d'exporter la sécurité et la défense dans le monde entier.

Lorsque l'on doit discuter de la politique de sécurité et de défense, l'on pourrait entrevoir la possibilité d'un ministre européen de la Défense, dans l'esprit du traité de Lisbonne. Ceci permettrait d'aborder les situations de manière plus concrète. Même si je prévois des contestations de cette proposition chez nos partenaires, l'idée de forces armées européennes trouve un écho favorable auprès de la population allemande. Je considère moi-même qu'il s'agit d'un aspect positif. Nous pourrions mettre en œuvre cette idée si nous arrivons à réunir des capacités d'intervention sans duplication, et si nous pouvons partager les responsabilités et économiser les fonds publics – la répartition des responsabilités étant un des points les plus délicats.

Enfin, l'évolution de la stratégie européenne de sécurité mérite toute notre attention. Les décisions actuellement en vigueur ont été prises en 2003 mais les situations ont changé depuis. Nous avons vu que nous buttions sur certaines limites et je crois qu'il faut considérer tout cela comme l'expression d'un processus continu et y travailler.

AUDITION
DE SIR MICHAEL QUINLAN

JEUDI 15 NOVEMBRE 2007

Jean-Claude Mallet

Sir Michael Quinlan, je vous remercie d'avoir accepté de contribuer à la Commission. Tout d'abord je rappelle que vous avez eu une longue carrière dans l'administration britannique et en particulier au ministère de la Défense, au sein duquel vous avez achevé votre carrière comme Permanent Under Secretary. Vous avez dirigé la fondation Ditchley, lieu de rencontre entre spécialistes, experts, officiels, personnalités gouvernementales qui débattent des questions posées à l'Europe, à la communauté transatlantique et plus largement, à la communauté internationale. Vous avez été le conseiller de plusieurs commissions parlementaires sur les questions de défense et de sécurité internationale, y compris sur le sujet de l'Asie du Sud. Nous attendons votre témoignage et votre contribution avec grand intérêt.

Sir Michael Quinlan

Tout d'abord, je précise que je ne m'exprimerai pas au nom de Sa Majesté, pour laquelle j'ai cessé de travailler il y a maintenant quinze ans.

Le premier point que je tiens à aborder concerne les relations entre l'OTAN et l'Union européenne en terme de sécurité. L'OTAN possède des ressources militaires considérables. L'Union européenne détient un éventail d'instruments encore plus large, surtout dans le domaine civil. Dès lors, il serait regrettable que les relations entre l'OTAN et l'Union européenne soient fondées sur la rivalité plutôt que sur l'entente. Certaines missions me semblent plus adaptées à la fonction de l'une ou de l'autre de ces organisations. Ensemble, l'OTAN et l'Union européenne pourraient répondre à un panel considérable de situations.

Je pense que les missions ne doivent pas être *a priori* divisées entre ces deux organisations. Il est préférable d'opérer au cas par cas, et de tenir compte, dans chaque cas, de l'acceptabilité politique de l'une et l'autre. Il faut aussi évaluer laquelle a le plus intérêt à participer géographiquement. De plus, il me paraît important de ne pas écarter l'aide des États-Unis, lorsque ceux-ci proposent de prendre part aux opérations.

J'estime que le débat d'idées qui doit avoir lieu entre l'OTAN et l'Union européenne, doit reposer sur une ouverture et une franche expression. Même si je peux comprendre que certaines inhibitions

existent, notamment à propos de la Turquie et de Chypre, il faut essayer de dépasser de façon pragmatique ces problèmes.

Ensuite, je préconise de limiter les coûts superflus, notamment pour les frais généraux. Je ne suis par exemple pas enthousiaste à l'idée d'un grand siège pour l'état-major de l'Union européenne. Une organisation trop large pourrait en effet devenir une cause de frictions. Il est possible toutefois de développer les mécanismes de coopération entre les militaires et les civils. Nous pourrions songer au développement d'institutions.

Mon *deuxième point* concerne le concept de *défense européenne*, qui m'est particulièrement cher. Si l'Union européenne veut agir, elle doit pouvoir disposer d'une force de frappe lui permettant d'avoir une influence dans le monde. Observant les réalisations européennes récentes, je relève toutefois de nombreux aspects décevants, malgré les déclarations de Saint-Malo et les objectifs d'Helsinki. Je crois que l'ambition européenne doit être assise sur des ressources suffisantes et sur une utilisation souple et intelligente de celles-ci. Je sais que la mise en commun des ressources suscite des inquiétudes. En particulier, l'Allemagne, qui constitue un joueur clef dans toute entreprise européenne, fait souvent preuve de frilosité. Je peux comprendre qu'il existe en Allemagne des difficultés intérieures mais tant qu'elle ne sera pas en position de leader dans l'entreprise européenne, je pense que celle-ci ne sera pas aussi efficace qu'elle pourrait l'être.

Un autre aspect très important du projet de défense européenne concerne les acquisitions d'équipements de défense et l'action de l'Agence européenne de défense dans ce domaine. Il est indispensable d'avoir une meilleure coordination des besoins et de la manière de répondre à ceux-ci. Ce n'est qu'à cette condition que pourra avoir lieu la rationalisation indispensable à une coopération accrue. Mais une inquiétude peut naître à l'égard d'une forme de protectionnisme de type « forteresse Europe », qui a pu se faire sentir au cours de ces dix dernières années. Et cela s'est peut-être ressenti aux élections européennes. Quand j'étais au ministère de la Défense, j'ai vu trop de ressources mal utilisées et qui auraient pu servir à soutenir les projets d'autres ministères. Il ne faudrait pas que cela se passe au niveau européen. Je pense que nous devons mettre en place une utilisation plus optimale des ressources dans la défense dès lors que celles-ci sont limitées. Nous devrions en particulier recourir plus systématiquement au marché mondial lorsque cela permet d'acquérir des équipements plus rapidement ou à moindre coût et cesser de faire des choix dictés par le soutien d'une industrie européenne, lorsque celle-ci n'est pas compétitive.

S'agissant du *troisième et dernier point* que je souhaite évoquer en introduction, concernant la *scène nucléaire, le contrôle des armements et la prolifération*, je dirais que le régime de lutte contre la prolifération, qui repose sur le traité de non-prolifération de 1968, reste toujours important à ce jour. Il n'est pas sur le point de s'effondrer. J'entrevois toutefois deux menaces distinctes pouvant remettre en cause son équilibre. La première concerne l'Iran, sur lequel je préfère m'étendre plus tard. La deuxième concerne le dialogue international en matière de non-prolifération. La conférence sur le traité nucléaire en 2005 a été un fiasco, qui a masqué

des désaccords assez profonds. Les « bons » pays se sont montrés moins désireux de supporter le fardeau du traité, sur le commerce par exemple. Ils seront donc moins enclins à mettre en œuvre les clauses du traité sur les proliférateurs. La question de l'Iran aura des répercussions sur la prochaine conférence de 2010. Cette conférence devra être l'occasion d'universaliser les sauvegardes. Il faudrait trouver le moyen de rendre plus difficile la dénonciation de ce traité, en en faisant payer le prix aux pays qui le dénoncent. Il faudrait aussi reconnaître le fait qu'un pays, sous couvert de développer un programme nucléaire civil, peut, tout en restant sous le seuil autorisé, développer des capacités militaires. Cette question est à approfondir lors de la prochaine conférence d'examen du traité nucléaire en 2010.

Les cinq États parties du traité qui détiennent l'arme nucléaire doivent manifester plus d'engagements vis-à-vis du programme de désarmement de cet accord de non-prolifération. Ce n'est pas le seul aspect du traité, mais je ne pense pas que l'on puisse dire que le désarmement n'existe pas et n'y est pas mentionné. Cela fait partie intégrante du traité. Les cinq pays détenteurs de l'arme nucléaire devraient à mon goût expliquer plus clairement ce qu'ils ont fait pour le désarmement. Et ce, même si la France et l'Angleterre ont fait beaucoup déjà, et les États-Unis ont réalisé à ce sujet plus que ne le disent les critiques. Il faut continuer et aller plus loin sur la voie du désarmement et du contrôle des armements. Nous avons aussi à faire des progrès sur le traité relatif à l'interdiction des essais nucléaires. L'importance politique de ce sujet est à prendre en compte. J'espère que la Russie et les États-Unis s'entendront pour donner un successeur au traité de Moscou de 2002 sur la réduction des potentiels stratégiques offensifs et que ce nouvel accord sera un véritable traité de contrôle des armements.

En terme de transparence, nous devons faire beaucoup plus, ainsi que M. Tanaka, que vous venez d'auditionner, y a fait allusion. Il faut se pencher sur la nécessité de conserver des armes nucléaires américaines en Europe. Leur présence ne me paraît plus indispensable aujourd'hui, mais il faut veiller à ce qu'un éventuel retrait ne se traduise pas par une désaffection des États européens à l'égard de la stratégie nucléaire de l'OTAN. Cette évolution pourrait inciter la Russie à être plus ouverte sur la question de ses arsenaux non stratégiques.

Il me paraît aussi important de mieux prendre en considération le concept de l'abolition du nucléaire. Cet aspect me paraît très important. À mon sens, examiner très sérieusement les implications que cela provoque et les difficultés sous-jacentes vaut tout à fait la peine. Nos pays en ont parlé, mais n'ont rien fait. Une étude a été réalisée pour essayer d'insuffler quelque réalisme à ceux qui prétendent que les difficultés techniques sont plus considérables encore que les difficultés politiques, ce qui est faux bien entendu. Il faudrait convaincre les pays « non nucléaires » que les États détenteurs de l'arme nucléaire prennent leurs responsabilités avec beaucoup de sérieux. Cela aiderait à renforcer le régime au bénéfice de tous.

Je n'ai pas parlé des armes nucléaires du Royaume-Uni, monsieur le Président, mais je serais heureux de le faire si vous le souhaitez.

AUDITION
DE M. BRONISLAW GEREMEK

JEUDI 22 NOVEMBRE 2007

Jean-Claude Mallet

Monsieur le Ministre, je suis particulièrement heureux et honoré de vous accueillir. C'est vous qui allez clôturer ce cycle d'auditions publiques ouvert voici six semaines par les auditions de Hubert Védrine et de Javier Solana. À travers vous, nous revenons aux questions européennes, et plus largement aux questions qui intéressent la sécurité commune de la France et de la Pologne.

Vous avez été l'un des fondateurs de Solidarnosc, puis le conseiller du Président Lech Walesa. Vous avez été emprisonné pendant une année après le coup d'État du Président Jaruzelski. Je voudrais rappeler que vous avez été ministre des Affaires étrangères de Pologne, de 1997 à 2000, que vous avez présidé l'Organisation sur la sécurité et la coopération en Europe en 1998, et que, depuis 2004, vous êtes député au Parlement européen. Vous êtes surtout l'une des personnalités qui réfléchit le plus à l'avenir de l'Europe. À ce titre, vous occupez la chaire internationale du Collège de France « Histoire sociale, exclusion et solidarité » depuis 1993. Vous êtes un familier de ces lieux parisiens que sont la Sorbonne et le Collège de France. À ces divers titres, monsieur le Ministre, nous sommes très heureux de vous accueillir cet après-midi. Je vous laisse la parole.

Bronislaw Geremek

Monsieur le Président, c'est un plaisir et un privilège de pouvoir parler devant la commission des problèmes qui me sont proches. Je voudrais pouvoir en parler, je ne vous le cacherai pas, en tant que Polonais et en tant qu'Européen. Il est très important que la France entreprenne en ce moment la réflexion sur la sécurité de l'Europe et du monde, du point de vue de l'intérêt de la France, mais aussi du point de vue de la contribution qu'un grand pays de l'Europe peut faire à la réflexion sur la sécurité mondiale.

Lorsqu'on parle de mondialisation, on pense tout d'abord aux aspects négatifs ou aux aspects de crainte. Dans la perspective de cette mondialisation, je crois qu'il faudrait prendre les problèmes de sécurité en voyant les dangers et les menaces à l'échelle globale. Dans un sondage récent de 2007 (*Transatlantic Trends*), nous voyons que, pour les Européens, la

menace la plus importante est le réchauffement du climat. Le terrorisme international occupe la deuxième place. Il est important que, pour l'Europe, le problème du climat soit perçu comme une menace. Il est important, pour notre sentiment de la sécurité, de voir ce qui inquiète les familles européennes. Ces problèmes de l'environnement et du climat qui, jusqu'alors, faisaient l'objet de débats savants ou politiques, entrent maintenant dans la vie quotidienne. C'est important, car cela signifie qu'une réponse est attendue. La mondialisation, à travers l'interdépendance qu'elle provoque, conduit également à une sorte d'opacité des relations internationales. Elle donne un sentiment d'incertitude, d'étonnement et d'impossibilité de réagir. Dans l'histoire de l'Europe, nous avons été rarement confrontés à un moment de désarroi aussi grand dans la façon de penser les relations internationales. Dans cette perspective de mondialisation, nous assistons à un phénomène qui n'est pas simple dans sa nature : l'État-nation cesse d'être le sujet principal de la politique internationale. Mais sans État-nation, aucun défi sécuritaire ne peut être relevé. Ceci est ma première remarque.

Ma deuxième remarque concerne le problème de la légitimité d'action de tous les corps supranationaux ou internationaux en face des défis de la mondialisation. Les institutions qui jouissent toujours de la plus grande notoriété de respect ne répondent pas souvent aux besoins du mandat démocratique. Je pense au Conseil de sécurité des Nations unies. C'est l'institution qui jouit de la plus grande légitimité dans l'opinion publique mondiale. Mais qu'il s'agisse de la composition du Conseil ou du cadre juridique dans lequel il travaille, nous voyons que cette institution est devenue anachronique. Nous pourrions penser que, pour dépasser ces problèmes, il nous faudrait élaborer une nouvelle charte des Nations unies. Il me semble qu'il est aujourd'hui impossible de créer un consensus parmi les nations du monde. Pour cela, il fallait la situation de San Francisco. Peut-être devrions-nous chercher, par un acte nouveau (par exemple, un acte de solidarité mondiale voté par les Nations unies) à sortir les institutions des Nations unies de leur cadre anachronique. Il faudrait dépasser le septième chapitre de la charte et introduire les notions de « responsabilité de protéger » (annoncée dans un rapport des Nations unies) et de « sécurité humaine » dans la notion même de la sécurité. C'est important, tant les dernières années nous prouvent combien il est essentiel d'avoir une référence et une légitimité pour toute action concernant les nations du monde. Pour cela il faut faire disparaître le contexte anachronique dans lequel fonctionne la communauté internationale.

Troisième remarque : Quel peut être, dans ce contexte, le rôle de l'Union européenne ?

L'Union européenne n'a pas d'ennemis. Il y a des phénomènes qui la menacent, des craintes, et des situations qui peuvent la surprendre. Mais elle n'a pas d'ennemis. Raymond Aron disait qu'« à guerre improbable, paix impossible ». Nous pourrions dire aujourd'hui qu'une guerre nationale dans le cadre européen est impossible. Mais en même temps, une paix globale est improbable, moins certaine que jamais. L'Union européenne suscite une confiance majeure dans l'opinion publique mondiale. Dans un

sondage récent de 2007 (*Voice of People*), à la question : « Quelle grande puissance doit accroître son influence globale pour que le monde devienne une meilleure place ? », 35 % répondent l'Union européenne, 26 % les États-Unis, 24 % la Chine, 23 % la Russie. Il est important qu'une telle question soit posée. Il est important que l'Union européenne jouisse d'une respectabilité et d'une confiance dans l'opinion mondiale. Au sein de cette même opinion, l'Union européenne est considérée comme un *soft power*, une « puissance molle », même si la traduction n'est pas facile. Elle est une « puissance de gentillesse ». Le *soft* est important, mais cela ne veut pas dire que l'Europe n'est pas une puissance. Au contraire, l'Union européenne est devenue une puissance qui sait utiliser d'autres moyens que la violence. Elle utilise la politique et la solidarité. C'est donc une appréciation positive. Nous ne sommes pas dans une image renvoyant l'Amérique sous le signe de Mars et l'Europe sous le signe de Vénus, donc incapable de lutter. L'Europe prouve qu'avec ses moyens, elle est capable de remplir ses obligations à l'égard du monde et de réaliser le besoin de sécurité.

En 2006, le rapport d'un groupe d'étude sur le potentiel de sécurité (*Security Capabilities*, rapport de Barcelone) déclarait que le rôle qui conviendrait le plus à l'Europe au *xxi*^e siècle serait de promouvoir la sécurité humaine. Je crois que c'est un terme qui n'est pas entré dans le langage politique de l'Union. Pourtant, les réflexions japonaises, canadiennes et suédoises ont donné un sens à ce terme. Il est possible que pour penser l'avenir de la politique de sécurité européenne, il faille faire entrer la sécurité humaine, donc le social, les problèmes de grandes maladies et de désastre naturel dans la notion de sécurité. Au seuil du *xxi*^e siècle, peut être ne dira-t-on jamais assez que tous les dangers ne peuvent être affrontés par de seuls moyens militaires, et que le militaire et le civil semblent être mêlés à une échelle jamais vue jusqu'à aujourd'hui. La sécurité civile est de plus en plus liée à la sécurité « tout court » : la criminalité économique, la brutalisation de la société, les réseaux terroristes sont des menaces qui ne connaissent pas de frontières. Il faut donc aussi que ces problèmes trouvent leur place dans la réflexion sur la sécurité.

Ma quatrième remarque concerne la situation et l'image des structures de sécurité qui existent en Europe. Mon point de vue sera guidé par un regard polonais, je vous l'avoue. Lorsque l'OTAN a fait entrer en son sein trois grands pays de l'Europe centrale (Hongrie, Pologne, République tchèque), c'était extrêmement inattendu. Dans nos rêves, l'Europe était la solution. Nous pensions qu'entrer dans l'OTAN pouvait créer une situation internationale dangereuse. Dans nos plans d'après 1989, il y avait la séquence : d'abord la Communauté européenne, ensuite l'OTAN. Les choses se sont déroulées dans le sens inverse. L'OTAN a d'abord pris sa décision, puis l'Union européenne, cinq ans plus tard, avec l'accession de huit pays de la région (dix au total en 2004, deux nouveaux pays en 2007). Avec sa stratégie de sécurité européenne de 2003, l'Union a formulé une proposition qui n'est pas forcément une stratégie, mais c'est un document exprimant la volonté de l'Union à se doter d'une politique de sécurité.

Le changement introduit par le traité de Lisbonne, qui doit être signé dans peu de temps, permet de penser qu'il sera possible d'obtenir une

consolidation du potentiel militaire des industries de défense et d'armement des pays européens ainsi que l'harmonisation des politiques nationales d'achat. À ceux qui pensent que certains pays – y compris la Pologne – font des achats en dehors de l'espace qui est le leur, il faut rappeler qu'il n'y a pas de politique européenne, ni dans l'industrie de l'armement, ni dans l'harmonisation des achats. Sans cette politique, l'Union européenne sera plus faible. Nous pouvons aussi penser que la politique de sécurité de l'Union européenne doit se faire sur le palier national et le palier européen. Ces deux paliers sont complémentaires, et non contradictoires, mais il faut une clarté dans ce domaine, concernant leur rapport avec les structures de l'OTAN et leur rapport entre les pays membres.

Ma cinquième remarque concerne l'Europe de l'Est. Je suis un Européen de l'Est, donc sensible aux problèmes d'ouverture et de fermeture à l'espace européen, mais aussi sensible à la place que les pays d'Europe centrale et orientale occupent maintenant dans l'Union européenne. Nous apportons à l'Union européenne une expérience historique, qui est parfois comprise comme une obsession de sécurité. Mais pour nous, la sécurité n'a jamais été une obsession, elle a toujours été ressentie comme un traumatisme. Je pense aux pays baltes et à la Pologne. Je crois donc que l'importance de la sécurité dans cette région est aussi bien comprise des élites que du peuple. C'est important : nous apportons des problèmes, bien entendu, mais nous apportons également des expériences et des sensibilités. Dans le cheminement de cette pensée, le problème central est : comment envisager la place de la Russie dans l'Europe ? Et comment envisager la politique de l'Union européenne à l'égard de la Russie ?

Je suis persuadé que la Russie est un pays européen, un pays sans lequel la civilisation européenne est impensable. C'est un pays qui, politiquement et mentalement, se situe au croisement de l'Europe et de l'Asie, avec des ambitions politiques au croisement de ces deux continents. La stratégie européenne d'après 1989-1990 était conforme aux vœux d'un Gorbatchev ou d'un Eltsine. C'était la démocratisation de la Russie. La Russie démocratique pourrait avoir une place de partenaire privilégié, d'un membre de la famille, dans le développement de l'intégration européenne. Mais il semble difficile et assez rhétorique de penser que la démocratisation de la Russie est aujourd'hui sur la table de travail, de penser qu'on puisse orienter ainsi la politique européenne. La Russie de Poutine limite ou détruit les libertés politiques. La Russie de Poutine instaure la notion de la dictature du droit. Ce terme, que le Président Poutine a utilisé à la veille de sa prise de pouvoir, est un terme quelque peu poétique. Mais il ne faut pas appliquer une lecture poétique à ce terme. C'est un terme dur. Dans l'expérience d'un homme de l'est, lorsque l'on ajoute un mot à un terme des plus simples, c'est pour détruire ce terme simple. Lorsque l'on parle de démocratie populaire, le populaire détruit la démocratie. Ici, cette notion de dictature du droit, parfois appelée « démocratie dirigée », met en doute l'évolution démocratique.

L'approvisionnement du gaz naturel et du pétrole est devenu un instrument du pouvoir, un instrument de pression politique de la Russie. Le soutien des régimes non démocratiques de l'espace post-soviétique est

devenu une règle dans la politique de Moscou. Dans le cas du Kosovo, le blocage des décisions des Nations unies est l'exemple d'un rôle de défense de l'ancien régime soviétique dans une situation post-soviétique. Nous pouvons voir que certains conflits gelés sont nourris par une politique qui va à l'encontre de la paix européenne. En face de cette politique, l'Union européenne a défini au cours de l'année 2007 des politiques de solidarité. C'est important que l'Union européenne, dans le cas marginal de l'achat de viande polonaise par les Russes, donne cet exemple d'une solidarité interne qui ne trouve pas de précédent dans les rapports avec la Russie.

Le problème de la sécurité énergétique est devenu un défi et a conduit à stimuler la formulation d'une stratégie de solidarité énergétique européenne. Mais comment définir le modèle des rapports entre l'Union européenne et la Russie ? Deux attitudes sont envisageables : premièrement, une politique d'hostilité ou d'un nouveau *containment*. En face de cette tendance, le terme de la guerre froide est réapparu dans le débat autour de la Russie. Il me semble que c'est un modèle négatif de rapport. Sans penser à cette démocratisation impossible de la Russie, il y a un autre modèle de politique de coopération, fondé sur le respect de l'État de droit. Je crois qu'à l'égard de la Russie, la politique européenne devrait mettre en première place l'État de droit. Cela touche au problème de la sécurité des investissements en Russie, mais c'est aussi le problème de la sécurité fondamentale des rapports politiques entre l'Union européenne et la Russie. S'il n'y a pas de référence à l'État de droit, il n'y a pas de possibilité de partenariat. Il me semble important de dire que si l'on introduit ce paradigme de la politique européenne à l'égard de la Russie, on trouvera une compréhension de la part des citoyens russes.

Au cours de ces quinze dernières années, les citoyens russes ont très souvent ressenti un sentiment d'humiliation. Ces citoyens sont donc sensibles à la démagogie populiste et nationaliste défendant leur orgueil national. En introduisant l'État de droit comme une nécessité dans l'établissement du partenariat, l'Europe pourrait dire aux citoyens que c'est à eux qu'elle s'adresse, que c'est dans leur intérêt qu'elle espère obtenir ce respect de la part de leurs autorités. Cela permettrait d'obtenir un instrument de pression positif. Il est très important de voir que le moyen d'action le plus efficace est l'unité de l'Europe. Cette unité est sans cesse mise en cause par les essais de nos partenaires russes de diviser les partenaires européens. En ce qui concerne la sécurité d'approvisionnement énergétique, c'était visible, cela l'était aussi dans les politiques commerciales, et également dans l'image que l'on projette de certains pays d'Europe. À ce titre, l'image russophobe de la Pologne ne correspond pas à la réalité : nous connaissons la Russie, mais nous ne sommes pas anti-russes. Le sort de la Pologne dépend de ses rapports avec ce grand voisin dont l'ombre pèse sur notre région. Je crois aussi qu'il ne faudrait pas attribuer cette nouvelle pensée sur le rôle de la Russie dans la stratégie européenne à une mauvaise volonté. La sécurité doit être pensée en termes de vérité. Sans cela, il n'y a pas de débats possibles. Je crois que nous sommes au moment où la formulation de défis et de réponses possibles

pourrait établir une stratégie européenne, mais surtout, un vrai débat sur la stratégie européenne. Je vous remercie.

* *
*

Jean-Claude Mallet — Merci pour cette présentation. En vous écoutant, nous cherchions les mots adéquats sur la qualification de *soft power* de l'Europe, et je me disais peut-être que nous pourrions parler d'« Europe douce ». Je ne sais pas si vous accepteriez ce glissement sémantique. Est-ce que nous pouvons envisager l'avenir de l'Europe comme étant celui, perpétuel, de l'Europe douce, alors que précisément, les risques que vous avez évoqué pèsent sur elle ? Même si elle ne se connaît pas aujourd'hui d'ennemis, elle peut néanmoins être confrontée à des menaces. Par conséquent, si l'Europe ne s'affirme pas elle-même avec un peu de pouvoir *hard*, ne risque-t-elle pas d'être extrêmement vulnérable et manipulable par des forces extérieures ?

Bronislaw Geremek — Cette question est au cœur de ma réflexion sur la sécurité. L'« Europe douce », j'aime le terme. Si j'aime la France, j'aime la douce France. Mais cette douce France, et c'est ici l'historien qui parle, est aussi une France guerrière. C'est une France qui, historiquement sait défendre et conquérir. Il n'y a pas de contradictions entre le *power* et le *soft*. Ce serait une erreur de considérer les deux comme incompatibles. L'Europe ne saurait rester douce sans pouvoir être dure. Il y a entre les deux un certain rapport, que les diplomates connaissent très bien. Les diplomates doivent pouvoir chercher le compromis. Mais ce compromis n'est possible que lorsque, derrière le diplomate, il y a quelque chose d'important qui fait plier le partenaire. C'est ce qu'il y a derrière l'Europe.

C'est une puissance douce, au sens de son modèle démocratique : la place des citoyens, de la femme, de la politique à l'égard des minorités. Mais pour pouvoir parvenir à ce modèle, il faut avoir des moyens d'actions qui relèvent du *hard power*. Pour autant, dans ce second domaine, l'Europe est, de manière inexcusable, faible. Pourtant, elle a le potentiel : lorsque l'on regarde les dépenses militaires et qu'on les compare à d'autres modèles, on voit quelle puissance pourrait avoir l'Europe pour mener sa politique. Mais elle ne l'utilise pas, car l'unité européenne, dans ce domaine, n'est qu'à son début. C'est un processus qui devrait être continué. Mais peut-être vaut-il mieux dire de façon brutale que si, dans le domaine de la douceur, l'Europe est un géant, dans celui de la dureté, l'Europe reste un nain. Cela peut être changé.

Jean-Claude Mallet — Comment peut-on convaincre nos partenaires européens, et nous-mêmes, de précisément assurer nos responsabilités dans ce domaine ?

Bronislaw Geremek — Je n'ose pas dire que je sais ce qu'il faut faire, mais je vais vous dire ce que j'espère. D'abord, il faudrait « européeniser » l'OTAN. Il ne faut pas sous-estimer le potentiel des structures et des procédures dont disposent l'OTAN. Mais elle devrait être une structure de sécurité européenne. Pour cela, j'ose dire que le rôle de la France et des décisions françaises sont absolument capitales. Ensuite, il faudrait penser de quelle façon ce qui existe déjà comme potentiel commun européen (les « groupes de bataille », les forces de réaction rapide ou l'initiative de Saint-Malo) pourrait être développé et joint, au moins sous la forme de procédures à mettre en œuvre par l'état-major de l'OTAN. C'est possible, parce qu'il y a aujourd'hui une volonté d'unité européenne. Dans l'eurobaromètre de cette année, j'ai été fier de voir qu'à la question « est-ce que l'Europe devrait avoir une armée européenne », les Polonais répondaient oui à 67 %. Si quelques pays ont des doutes, la majorité répond par oui. Il faut aussi qu'il y ait la volonté des leaders politiques : il faudrait que le traité de Lisbonne fasse sortir l'Union européenne de la morosité et lui rende le courage nécessaire pour mener cette action.

Jean-Claude Mallet — Monsieur le Ministre, vous êtes parlementaire européen, donc vous connaissez bien les questions institutionnelles propres à l'Union européenne. Vous avez vous-même développé l'idée que l'interpénétration du civil et du militaire n'avait jamais été aussi grande. Or, vous savez qu'au sein même de l'Union européenne, il y a une sorte de division des tâches entre différents pôles de compétence, entre la Commission européenne et ceux qui s'occupent de la sécurité intérieure, et ceux qui s'occupent avec M. Solana, de la politique de défense et de sécurité. Et ce alors que l'Union européenne est précisément un acteur qui a à sa disposition toute la gamme des moyens possibles pour que cette sécurité soit tournée vers les citoyens européens. Est-ce que vous voyez une possibilité de surmonter ces divisions, structurelles, au sein de l'Union, de façon à rentrer dans une stratégie globale ?

Bronislaw Geremek — Pensez qu'à la fin de l'année 2008, il y aura une union réelle entre le poste qu'occupe M. Solana et celui de Mme Ferrero Waldner. Ceci est déjà un immense progrès, car il n'y aura pas de partage et de compétition dans le même domaine. Deuxièmement, je crois important de reprendre le projet lancé par M. Barnier, qui s'appelait Aide européenne. Ce projet voulait fournir à l'Union européenne toute une structure de secours en cas de crise, quand le peuple attend que quelque chose soit fait au nom de l'Europe et par l'Europe. C'est une chose capitale. Nous voyons que le citoyen européen est une notion qui se concrétise. Qu'est-ce que cela veut dire, puisque nous sommes citoyens européens dès lors que nous naissons dans un État membre ? Cela pose la question des droits acquis du fait que l'on devient citoyen européen, mais aussi, des obligations. Avec le traité de Lisbonne, je crois possible, malgré les difficultés de ces différentes structures communautaires et intergouvernementales, que nous fassions des progrès immédiat dans un laps de temps. Mais cela va nécessiter l'approbation des citoyens et des gouvernements.

Benoît d'Aboville — Monsieur le Ministre, j'ai bien compris que cette Europe douce est surtout une Europe incomplète. Incomplète sur le plan de la sécurité et de la défense civile. Je voudrais m'adresser au Polonais : du point de vue de la Pologne, l'Europe n'est-elle pas inachevée ? Je pense à tout le poids qu'a mis la diplomatie polonaise dans la crise ukrainienne, ainsi que l'intérêt actif de la Pologne pour les situations dans le Caucase. À une certaine époque, vous étiez favorable à l'entrée rapide de la Turquie. Pourriez-vous nous dessiner votre vision de l'Europe dans 15 ans ?

Bronislaw Geremek — Je suis pour l'entrée de la Turquie dans l'Union européenne, mais pas pour son entrée rapide. Et je suis donc reconnaissant que vous proposiez des échéances plus éloignées. Je pense que l'Europe est fatiguée des élargissements. Nous n'avons pas assez bien expliqué que l'élargissement renforce l'Europe. Pour cela, il faut compter avec les états de fatigue. Bertrand Russel disait que le grand malheur de l'Europe viendra de la fatigue des européens. Il y a une certaine fatigue aujourd'hui, et il faut y faire face. Devant l'Europe se trouve la nécessité d'accueillir la Croatie, puis ensuite de décider comment les Balkans occidentaux vont entrer dans l'architecture européenne. Quand on pense aux problèmes que la Bosnie, l'Albanie et la Macédoine posent, il va de soi que cela sera une tâche difficile, délicate, mais nécessaire et ayant la priorité.

Pour les Polonais, il est important de dire à l'Ukraine qu'elle est candidate à l'entrée dans l'Union européenne. Il ne faut jamais dire « non » à ce genre de situation. Parfois, nous ne pouvons pas dire oui et il est bien de se taire. Mais il ne faut pas dire ce « non » qui est mortel à l'égard des espérances humaines. Les Ukrainiens se sont battus pour prouver leur identité européenne et chercher une place dans l'Europe. Ils devraient avoir le soutien entier de la France, à qui ils ont donné une reine, au *x^e* siècle. C'était il y a longtemps, mais cela prouve que les racines de l'Ukraine sont européennes et que son identité pourrait le devenir. Mais pas aujourd'hui. Il n'est pas question que l'Union européenne puisse, maintenant, dire un oui à l'Ukraine. Mais la faute de l'Europe est de lui avoir dit non. On a présenté la politique de voisinage comme une sorte de remplacement à l'accession européenne. Il faut que la politique de voisinage soit une sorte d'« apprivoisement » de nos voisins, qu'elle permette la construction des meilleurs rapports possibles, mais aussi, parfois, qu'elle revête la forme d'une salle d'attente à l'accession. Il ne faudrait pas que la politique de voisinage passe pour un remplacement et une façon de dire « non ».

Concernant la Turquie, nous avons décidé de mener les négociations. Je me rappelle très bien qu'en 1999, le Président de la République française et le chancelier d'Allemagne ont salué de façon fraternelle le Président turc en lui disant : « Vous venez d'entrer dans notre famille. » Je dis qu'on ne peut pas faire oublier cela. Il faut seulement dire les choses comme elles sont. Un grand pays comme la Turquie doit montrer qu'il est capable, sur tous les plans, d'entrer dans les structures européennes sans les affaiblir. Cela n'est pas le problème de deux ou dix ans. Il me

semble que les négociations avec l'Ukraine prendraient douze ans et que les négociations avec la Turquie prendraient de quinze à vingt ans. Mais quelle sera l'Europe dans vingt ans ? Nous ne savons pas. Quelle sera la Turquie dans vingt ans ? Nous ne savons pas non plus. Alors, la décision qui sera prise le sera dans un autre contexte. Je crois de toute façon qu'avant de penser à cet élargissement, il nous faille procéder au renforcement stratégique de l'Union européenne, ainsi qu'à celui de ses capacités économiques et sociales.

Benôit d'Aboville — Vous venez de parler du renforcement de la capacité stratégique de l'Union européenne. Les citoyens sont préoccupés par des menaces extérieures. Nous parlons beaucoup de la menace balistique. Que pensez-vous de l'implantation d'intercepteurs à la fois dans votre pays et en République tchèque voisine ?

Bronislaw Geremek — Je voulais justement répondre à cette question qui ne m'avait pas été posée. Je crois que la question n'est pas celle d'un oui ou d'un non, car la question technique des intercepteurs ne se pose pas encore. Le Congrès des États-Unis n'a pas voté les financements de cette entreprise. Ce qui est plus important encore, c'est que les analyses technologiques ne donnent pas de réponse affirmative claire. Maintenant, c'est une question qui est devenue politique.

Est-ce que deux pays membres de l'Union européenne peuvent prendre une décision qui pourrait mettre en danger l'Europe tout entière ? Ma réponse est non. Je crois que les pays qui veulent faire partie d'une communauté doivent penser à l'intérêt de la communauté, donc poser la question et ne pas prendre la décision seuls. Le problème tient au fait que lorsque les Polonais ont posé la question via les médias, ils se sont entendus répondre par l'Union européenne que cela ne la concernait pas. Du côté de l'OTAN, la réponse était la même. Je pense que cette question a une importance stratégique. Il faut donc qu'il y ait un processus de décision européen. En revanche, je ne voudrais pas voir l'Union européenne céder à la pression russe, qui n'a pas de solides bases d'arguments. Je ne voudrais pas voir l'Union européenne reprendre une politique de ralliement. Cela serait une politique nuisible à la Russie, qui peut devenir un grand partenaire du jeu global, à condition qu'elle cesse d'être une puissance menaçante.

Amiral Édouard Scott de Martinville — Monsieur le Ministre, les Balkans sont une région dans laquelle nous avons fait beaucoup d'efforts de stabilisation. Comment voyez-vous évoluer à court et moyen terme la situation au Kosovo ?

Bronislaw Geremek — Je suis persuadé qu'il faudrait voir ensemble la réponse à la question : « Qu'allons-nous faire avec la Serbie ? » Il y avait une certaine faiblesse des réponses de l'Europe et de l'Occident concernant l'avenir de la Serbie. Cela a compliqué la situation sociale : il est aujourd'hui impossible de penser que le Kosovo puisse rester une province de l'État serbe. Il est impensable, lorsque l'on se souvient de la situation du Kosovo, d'oublier l'accumulation de la haine, mais aussi des malentendus

et des mauvaises décisions politiques. En ces circonstances, la proposition d'Ahtisaari était la plus raisonnable, car elle affirmait l'indépendance du Kosovo en introduisant une période de transition surveillée sous responsabilité internationale. Ce que nous pourrions obtenir, dans quelques semaines, serait une déclaration unilatérale du Kosovo sur son indépendance, sous surveillance internationale. Je suis navré de dire que la déclaration unilatérale est tout aussi inacceptable que le refus d'accepter l'indépendance du Kosovo. Là, il y a la responsabilité des grandes puissances de l'Union européenne. Mais l'Union n'en a pas encore conscience, c'est le sentiment que j'ai en regardant les politiques qui ne sont pas très cohérentes dans leurs déclarations. Lorsqu'on cherche à ne pas employer le mot, on oublie la chose. L'Union européenne a produit un immense effort pour ne pas introduire la reconnaissance de « l'indépendance ». Alors nous n'avons pas utilisé le mot indépendance.

Désormais, je crois que ce qui est le plus important, c'est de nous poser la question de savoir ce que nous allons faire avec un peuple qui veut être indépendant. Il est trop tard pour penser comment nous aurions pu satisfaire les demandes serbes. Maintenant, il nous faudrait retrouver le projet d'Ahtisaari, avec la reconnaissance, la surveillance internationale, et une période de transition, avant que les Kosovars ne déclarent leur pays indépendant.

Jean-Claude Mallet — Merci beaucoup monsieur le Ministre. Vous avez rappelé au début de votre intervention les traumatismes qu'a connus votre pays, en donnant cet élément de fond pour l'explication de votre position sur la sécurité. C'est quelque chose que nous partageons d'une certaine façon avec la France, qui a également connu des traumatismes au cours du xx^e siècle. Nous partageons cette perception, ce qui crée un lien particulier entre la France et la Pologne. Maintenant, nous pouvons partager quelque chose qui ressemble vraiment à une communauté de destin, au sens de l'Union européenne, avec une solidarité commune. Nous espérons pouvoir l'exprimer le mieux possible dans le Livre blanc que nous préparons. Merci beaucoup.

AUDITION
DE M. JAKOB KELLENBERGER

JEUDI 22 NOVEMBRE 2007

Jean-Claude Mallet

Monsieur Kellenberger, nous vous remercions vivement de nous faire l'honneur d'être présent à cette audition. Nous cherchons à bénéficier du regard des personnalités qui sont personnellement engagées dans la gestion des crises et du droit international. Avec vous, nous allons beaucoup parler de droit humanitaire. Depuis 2000, vous présidez le Comité international de la Croix-Rouge (CICR). Nous savons quels sont les rôles qu'exerce le Comité dans toutes les zones de conflits à travers le monde, mais aussi celui qu'il joue en matière de droit international et de droit de la guerre. Vous avez embrassé très tôt une carrière de diplomate et avez été coordonnateur entre la Suisse et l'Union européenne entre 1994 et 1998. Outre vos compétences de diplomate, vous avez une grande expérience de la relation entre les États et l'Union européenne. Nous avons souhaité bénéficier de votre expérience sur l'évolution des conflits, qu'il s'agisse du rôle des forces armées, de la gestion des crises internationales, ou du rôle des grands acteurs internationaux qui se sont multipliés ces vingt dernières années.

Jakob Kellenberger

Mesdames, messieurs, je tiens également à vous remercier pour votre invitation. Je vais commencer par vous lire un texte sur les points du droit international humanitaire (DIH) qui m'importent. Au cours de mon intervention, il est clair que je n'évoquerai pas nos grandes opérations de protection et d'assistance sur le terrain, mais me consacrerai à définir certains aspects du DIH.

J'aborderai tout d'abord brièvement les évolutions récentes en terme de typologie des conflits, puis les principaux défis liés au DIH. Enfin, je ferai quelques remarques sur la vision et la pratique du CICR dans les relations entre acteurs humanitaires et militaires.

Lorsque nous observons les conflits dans le monde, ce qui me frappe le plus concerne la prévalence des conflits armés non internationaux. Dans la plupart des cas, un gouvernement, parfois soutenu par d'autres, fait face à un ou plusieurs groupes armés qui ont tendance à se fractionner avec le temps. Les lignes sur lesquelles les parties s'affrontent sont souvent peu claires et changent très vite. Ces conflits sont marqués par :

- une très forte déstructuration ;
- la multiplication des acteurs ;
- des alliances variables.

Lorsque le conflit du Darfour a commencé en 2003, celui-ci opposait le gouvernement et les milices à deux groupes rebelles. Au cours de cet été, nous avons compté une vingtaine de groupes armés identifiables. S'y trouvent également des troupes africaines de maintien de la paix, qui elles-mêmes, se font parfois attaquer.

Contrairement aux conclusions de certains instituts de recherche académiques, nos observations sur le terrain ne nous permettent pas de conclure à une diminution du nombre de conflits. Certes, le nombre de conflits directs, c'est-à-dire le nombre de personnes blessées ou tuées pendant les combats, est en diminution. C'est souvent ce que ces instituts retiennent comme critère exclusif. Néanmoins, il nous apparaît nécessaire de mettre en évidence le nombre de victimes indirectes des conflits qui ont endeuillé la Somalie, la République démocratique du Congo ou encore le Soudan. Par victimes indirectes, j'entends, par exemple, une femme enceinte qui meurt en couche, parce que l'hôpital où elle aurait pu être sauvée a été détruit ou lui est devenu inaccessible. Ces évolutions sont liées à la nature de plus en plus fragmentée des conflits, et le fait qu'ils se déroulent dans des États faibles ou déstructurés.

J'ajouterai trois observations :

- En tous temps, les conflits ont opposé des belligérants ayant des capacités militaires inégales. Certains conflits récents ont montré une asymétrie particulièrement prononcée.

- L'implication des civils dans les conflits a augmenté : la population civile a toujours contribué à l'effort général de guerre, mais ses activités ont toujours été menées à distance du champ de bataille, et seule une faible minorité participait aux opérations militaires. Or les dernières opérations militaires ont vu les champs de bataille inclure des zones peuplées de civils. Plus récemment encore, les tâches des forces armées ont été transférées à des civils. Certaines activités militaires complexes font intervenir une grande variété de ressources humaines et techniques interdépendantes, par exemple les systèmes d'armes actionnés à distance.

- L'importance des périodes de transition, c'est-à-dire la période de stabilisation qui suit un conflit, mais dont on ne sait pas encore si elle va suivre une période de paix consolidée ou une reprise, comme l'histoire l'a trop souvent montré, ou le montre encore aujourd'hui, avec les conflits de l'est de la République démocratique du Congo. Dans ces périodes, les défis humanitaires sont grands. Qu'il s'agisse de démobilisation des soldats, de la libération des détenus ou du retour des déplacés. Le CICR reste actif dans ces contextes, comme actuellement au Rwanda, au Liberia, en Sierra Leone, au Sud-Soudan, ou au Népal. Je ne saurai terminer ce bref panorama sans rappeler que les menaces qui pèsent sur le bien-être des hommes et des femmes ne relèvent pas exclusivement des conflits armés.

Comme le souligneront les débats de la trentième réunion internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge de la semaine prochaine, les conséquences humanitaires des dégradations environnementales, des migrations, de la violence urbaine ou des pandémies, doivent également être pris en compte dans une analyse globale de la sécurité humaine. Ces phénomènes, qui marqueront le *xxi*^e siècle, interagissent avec les conflits armés. Ils peuvent servir de catalyseur des tensions et constituer un élément dans les conflits souvent multiples et interdépendants. Réciproquement, les conflits peuvent provoquer ces phénomènes, en particulier le déplacement des populations.

Faire en sorte que tous les belligérants respectent mieux le DIH constitue, à mon avis, le défi principal auquel celui-ci doit faire face. Ce défi est particulier pour les conflits non internationaux, parce qu'ils sont beaucoup plus fréquents, mais surtout parce que c'est dans ces conflits qu'il est le plus difficile de faire respecter le droit humanitaire. Outre les caractéristiques précédemment mentionnées, c'est souvent l'absence de volonté politique de mettre en œuvre le droit humanitaire qui constitue un obstacle majeur. Ce défi doit d'abord être relevé par les belligérants eux-mêmes. Il doit aussi être relevé par tous les États, parties aux conventions de Genève, et seul un engagement diplomatique très ferme de leur part permettra de se rapprocher de cet objectif. Cet engagement doit s'exercer au niveau national et au niveau multilatéral, ainsi qu'au niveau européen. Cela pourrait notamment se traduire par l'adoption de la version révisée du code de conduite sur l'exportation d'armes par l'Union européenne, qui contient des critères plus contraignants que la version actuelle quant à l'examen du respect du droit humanitaire par le destinataire des armes, avant autorisation de leur exportation.

En 2004, le CICR a publié une étude dont le but est d'identifier les facteurs qui conditionnent le comportement des porteurs d'armes dans les conflits armés. Une de ses principales conclusions est que l'encadrement rigoureux des combattants, des ordres stricts et des restrictions effectives sont les leviers les plus efficaces pour obtenir un meilleur respect du DIH. Le CICR est d'ailleurs très actif, tant dans des programmes de formation du DIH que pour encourager la création, au sein des armées elles-mêmes, de mécanismes d'enquête et de sanctions. Le CICR a en effet observé que la probabilité que la sanction soit appliquée importe autant, voire plus, que sa sévérité pour prévenir les comportements incriminés. Des progrès non négligeables ont été faits ces dernières années, dans la mise en place de mécanismes internationaux reconnaissant la responsabilité pénale individuelle. Certains États ont également montré la volonté d'exercer la compétence universelle pour les crimes de guerre, afin de punir les auteurs de violations graves au DIH devant leurs propres tribunaux nationaux. Cette évolution doit être encouragée et poursuivie. Il serait bienvenu que la France reconnaisse ces droits en adaptant sa législation nationale au statut de Rome.

Un développement marquant ces dernières années concerne la prédominance de la question du terrorisme, plus particulièrement du terrorisme transnational et des mesures prises – y compris militaires – pour

faire face à cette menace. Le DIH interdit les actes de terrorisme contre les personnes parties au conflit, ou encore les actes ou menaces de violence dont le but principal est de répandre la terreur parmi la population civile. En vertu du principe de distinction, les belligérants doivent, en tout temps, distinguer les civils des combattants et les biens de caractère civil des objectifs militaires. Je suis bien conscient que cette distinction n'est pas une tâche toujours facile. Il en découle des règles spécifiques destinées à protéger les civils, telles l'interdiction des attaques délibérées contre des civils, l'interdiction des attaques sans discrimination, de l'utilisation de boucliers humains, de la prise d'otage, etc. Dès lors, les actes habituellement qualifiés de terroristes constituent, dans le cadre d'un conflit armé où le DIH est applicable, des crimes de guerre. Le droit humanitaire exige que leurs auteurs soient sanctionnés. Le problème en l'occurrence n'est pas le manque de définition des règles, mais le manque de respect de ces règles.

Par ailleurs, des États engagés dans des conflits armés non internationaux qualifient de plus en plus régulièrement tous les actes commis par les insurgés d'actes de terrorisme. Même ceux qui ne sont pas illicites selon le droit humanitaire, comme par exemple les attaques contre le personnel des installations militaires. Rappelons que les groupes armés sont eux-mêmes liés par le droit humanitaire, avec ses droits et ses devoirs. Qualifier de terroristes tous leurs actes de guerre peut les décourager de respecter le droit humanitaire, voire constituer une entrave à un éventuel processus politique visant à résoudre le conflit. Il s'agit, dès lors, de bien distinguer les actes de guerre licites selon le droit humanitaire, des actes de terrorisme, afin de ne pas amalgamer des régimes juridiques, et ce, tout en rappelant que le droit humanitaire n'octroie aucune reconnaissance politique aux parties à un conflit armé. Telle est l'une des préoccupations du CICR dans les discussions autour du projet de Convention générale sur le terrorisme international.

Un certain nombre de voix se sont élevées pour déclarer le droit humanitaire inadapté aux nouvelles formes des conflits, en référence à la lutte contre le terrorisme et aux conflits asymétriques. J'ai déjà indiqué comment le droit humanitaire traite les actes terroristes. Quant aux conflits asymétriques, le déséquilibre militaire peut encourager la partie la plus faible à compenser son infériorité en ignorant les règles existantes sur la conduite des hostilités. Son adversaire peut donc avoir l'impression que les interdictions qui continuent de s'imposer à lui bénéficient essentiellement à la partie la plus faible. Le danger existe que l'application du droit humanitaire soit perçue comme préjudiciable par toutes les parties au conflit. La réponse à ce danger n'est pas à chercher dans le domaine juridique. Faire abstraction des règles régissant la conduite des hostilités peut déjà être constitutif de crime de guerre et entraîner une responsabilité pénale individuelle, par exemple en cas d'attaques menées contre des civils ou de recours aux boucliers humains. On voit mal comment le droit pourrait interdire plus fermement ces comportements. Une dérogation de la partie militaire suppléant à ces obligations, par réaction aux violences commises par l'autre camp, n'est pas non plus une option. Une telle

démarche entraînerait l'érosion des divers types de protection pour lesquels la communauté internationale lutte depuis longtemps. Elle conduit à de graves violations contre la vie, l'intégrité et la dignité des personnes. Aucune proposition concrète n'a été faite par ceux qui posent publiquement l'inadéquation du droit humanitaire. Nous sommes alors en droit d'espérer que ce débat soit bientôt clos. Après avoir dressé une analyse approfondie de la question, le CICR est arrivé à la conclusion que le droit humanitaire est globalement resté adéquat pour les situations qui constituent effectivement des conflits armés. Mais qu'il ne faut pas non plus vouloir étendre son applicabilité à des situations pour lesquelles il n'est pas prévu. Le DIH n'est pas statique. Quant aux traités, il me suffit de rappeler l'adoption de la convention d'Ottawa ou du statut de Rome, bien que ce ne soit pas les seuls exemples.

Particulièrement importantes pour les conflits armés non internationaux, les règles coutumières se sont également développées ces dernières décennies, comme l'a montré l'étude de droit international humanitaire coutumier réalisée sous les auspices du CICR et qui a fait l'objet d'un séminaire international à Paris, le 12 mars dernier. Le droit doit également s'adapter aux nouvelles technologies et à l'approfondissement des connaissances en matière de conséquences humanitaires des armes, y compris à long terme. Le CICR dispose à cet égard d'une expertise, par la combinaison de l'observation sur le terrain des effets des armes sur les hommes et les femmes, et de l'expertise multidisciplinaire des services de son siège à Genève. Ces services sont en relation étroite avec les services gouvernementaux compétents dans ces domaines. Les États se sont en effet engagés, à travers l'article 36 du premier Protocole additionnel aux Conventions de Genève, à examiner la légalité des armes nouvelles. Compte tenu, en particulier, de leurs effets désastreux longtemps après la fin du conflit dans lequel elles ont été utilisées, j'ai appelé, il y a un mois, les États à conclure un traité international bannissant les armes à dispersion imprécise et non fiable.

Mais le champ des améliorations souhaitables du droit ne s'arrête pas là. La plupart des violations du droit humanitaire sont effectuées au moyen d'armes légères et de petits calibres. Une meilleure appréciation de leur production et de leur transfert ne pourrait qu'avoir des effets démultipliés. Dans un tout autre registre, les recherches récentes en matière de biotechnologies sont extrêmement stimulantes quant aux possibles implications en faveur de la santé humaine. La prévention de leur détournement à des fins militaires devrait être résolue parallèlement aux développements techniques.

Monsieur le Président, mesdames, messieurs, le DIH n'a pas pour but de mettre fin à la guerre. Il vise à limiter les souffrances engendrées par elle. Néanmoins, ces deux finalités interagissent très fortement entre elles. Le respect du droit humanitaire pendant le conflit, en évitant que trop d'abus n'engendrent trop de haine et d'envie de vengeance, rend moins aléatoire une réconciliation une fois le conflit terminé. De même, des dispositions s'appliquent après la fin du conflit. Les réponses sur le plan politique et concret apportées aux besoins humanitaires pen-

dant les périodes de transition – comme le rapatriement des prisonniers ou la recherche de personnes disparues – participent à la condition de la paix en diminuant les tensions. Je suis convaincu que le respect du droit humanitaire est un investissement à long terme pour la paix et la sécurité. Cette dimension devrait être prise en compte par toute doctrine de défense.

Selon nous, ces relations doivent être analysées sous deux angles différents.

Les acteurs militaires sont d'abord des belligérants. Le CICR cherche à être en contact avec tous les porteurs d'armes, qu'il s'agisse des armées officielles, des groupes armés non étatiques ou encore des compagnies militaires privées. Ces contacts sont nécessaires pour la sécurité des opérations du CICR ; ils sont également nécessaires pour développer un dialogue visant à renforcer le respect du droit humanitaire par toutes les parties d'un conflit, notamment en attirant leur attention sur les violations du droit dont ils se sont rendus coupables. Concernant les compagnies militaires et de sécurité privées, phénomène qui s'est tant développé au cours de ces dix dernières années, permettez-moi de rappeler l'initiative du gouvernement suisse prise avec l'appui du CICR et à laquelle la France est associée. Cette initiative vise à réaffirmer les obligations de ces compagnies privées, tout comme la responsabilité des différents États concernés : celui où ces compagnies sont enregistrées, celui qui fait appel à leurs services, ou celui sur le territoire duquel elles opèrent. Tous ont, à un degré ou à un autre, la responsabilité de s'assurer que ces compagnies sont organisées de manière à pouvoir respecter le droit humanitaire lorsqu'elles sont engagées dans les hostilités, et que des mécanismes sont mis en place lorsqu'elles portent la responsabilité de crimes de guerre.

Le second aspect des relations entre les acteurs humanitaires et militaires surgit lorsque les acteurs militaires s'impliquent dans l'action humanitaire. Ce peut être lorsque des troupes distribuent directement de la nourriture ou creusent des puits. Cela peut également se situer dans le cadre d'une mission intégrée, lorsqu'il a été choisi de donner à l'action militaire d'autres finalités. Le CICR coordonne ses opérations avec tous les acteurs qui ont des capacités réelles sur le terrain, de manière à éviter les doublons ou les trous dans la couverture de l'assistance. Que cela soit des composantes du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, des ONG, des agences onusiennes, ou encore des forces militaires qui réalisent le travail, le CICR reconnaît qu'il y a des situations où l'utilisation des troupes et moyens militaires pour des activités humanitaires permet de sauver des vies. En particulier dans des situations où les organisations humanitaires ne peuvent pas être actives, pour des raisons de sécurité ou par manque de moyens logistiques. Mais lorsque les organisations peuvent être actives, il est nécessaire de les laisser faire ce travail, pour lequel elles disposent d'une expertise professionnelle et spécifique. Si le CICR est prêt à coordonner ces opérations, il n'est en revanche pas prêt à se faire intégrer dans des opérations dont les finalités ne seraient pas exclusivement humanitaires, et dont ceux qui les dirigent sont responsables d'organes politiques. Cela serait totalement contraire à

nos principes de base, qui sont l'indépendance et la neutralité. Le CICR exerce son activité de manière strictement neutre et indépendante, caractéristique que ne sauraient revendiquer des acteurs militaires gouvernementaux déployés en zone de conflit, même sous mandat international. L'expérience a montré que le respect de ces principes est crucial pour obtenir et conserver l'accès inégalé aux zones de conflit dont dispose le CICR. Cela permet aussi à l'institution de jouer le rôle d'intermédiaire neutre pour toute question humanitaire. C'est un mandat qu'il nous incombe de défendre, et que les États ont tout bénéfice à respecter.

Je vous remercie.

AUDITION
DE SIR DAVID OMAND

JEUDI 22 NOVEMBRE 2007

Jean-Claude Mallet

Sir David Omand, merci de nous rejoindre pour contribuer à ce travail. Vous avez une carrière longue et brillante dans l'administration britannique. Je vous ai connu directeur des affaires politiques du ministère de la Défense britannique. Vous avez ensuite été à la tête de l'agence qui gère le renseignement technique britannique, puis vous avez été secrétaire général du Home Office au ministère de l'Intérieur. Enfin, vous avez été conseiller auprès de Tony Blair pour les questions de sécurité, de lutte antiterroriste et de renseignements. Vous êtes donc actuellement un expert reconnu, en particulier parce que vous êtes l'un des pères de la stratégie de défense contre le terrorisme du Royaume-Uni, un acteur efficace de la coopération entre nos deux pays, ainsi qu'un acteur de la construction européenne en matière de défense. Nous vous sommes donc très reconnaissants de venir nous apporter vos réflexions sur ces sujets.

Sir David Omand

Merci pour votre invitation et l'accueil chaleureux que vous m'accordez. En ouverture, je vais me pencher sur l'importance de la redéfinition de la sécurité nationale, afin de me concentrer sur la protection du citoyen par rapport à toute la gamme de menaces graves et de risques naturels auxquels nous devons nous attendre au XXI^e siècle. Je souhaite mettre en évidence l'impact de cette analyse pour la formulation d'une stratégie du renseignement des forces de l'ordre pour la gestion des crises, de la capacité de résistance nationale, et des priorités nécessaires pour que le gouvernement puisse assurer la sécurité nationale.

Je parle en tant que haut fonctionnaire britannique à la retraite, à partir de mon expérience sur les travaux récents adressés au ministre sur le sujet. Toutes les opinions que je vous livre aujourd'hui sont les miennes, elles ne doivent pas être prises comme des intentions politiques du gouvernement britannique.

Beaucoup d'intérêt se manifeste autour de la stratégie de sécurité nationale au Royaume-Uni aujourd'hui. Le Premier ministre, Gordon Brown, a promis que, pour la toute première fois, le gouvernement publierait, au cours des prochaines semaines, une stratégie de sécurité

nationale britannique. Nous avons un institut de réflexion à Londres, DEMOS, qui publiera un rapport le mois prochain à ce propos. Par ailleurs, l'Institut indépendant de la recherche en politique publique a mis sur pied une commission, dont je suis membre, pour définir une stratégie de sécurité nationale. Cette résurgence actuelle de la sécurité nationale est due au fait qu'assurer la sécurité publique est fondamental dans le contrat qui lie le peuple et le gouvernement, et la nature de ce contrat est en train de changer.

La sécurité est un concept qu'il est difficile de définir. Je vois la sécurité comme un objet de la politique : c'est savoir que les risques, liés à des menaces humaines ou impersonnelles, sont gérés. Je cite : « Ces risques doivent être gérés de façon satisfaisante afin que les gens puissent vivre une vie normale en liberté et en confiance », fin de citation. Comme monnaie d'échange pour cette protection, le peuple confie au gouvernement des moyens coercitifs, y compris le monopole de la force armée létale et le pouvoir de prélever des impôts pour la payer. Au cours des derniers siècles, ce concept était vu comme l'assurance de la sécurité de la nation par rapport aux invasions étrangères et aux menaces subversives pesant sur la Constitution et sur la démocratie parlementaire. J'établis le contraste entre cela et la sécurité personnelle, au niveau individuel de la famille : ne pas avoir peur lorsqu'on se déplace dans la rue le soir ou lorsque l'on va au travail, en temps de paix, ces points sont considérés comme une question de communauté. Pour cela, nous avons au Royaume-Uni des services de police indépendants qui produisent des résultats au niveau local. Cette définition, un peu caricaturale, fait passer un message : au cours de la dernière décennie, il est apparu de plus en plus clairement que les aspects importants de la sécurité des personnes sont devenus des questions de politique nationale. Le gouvernement britannique fixe des cibles ambitieuses pour réduire la criminalité et la peur de la criminalité. Mais aujourd'hui, nous assistons à un changement : le besoin d'agir à l'échelle nationale relève de plus en plus de la dimension internationale des menaces. Comme nous l'avons déjà dit, l'étranger, c'est maintenant chez nous. Je crois que les exemples vous sont bien connus : la sécurité personnelle du public est directement affectée par les bandes criminelles internationales, qui se livrent au trafic de drogues, de personnes, ... Par ailleurs, la fraude à la consommation se déplace *via* Internet sur l'échelle internationale, et l'idéologie très dangereuse du jihad islamiste existe, ici, en Europe.

Nous sommes une population qui voyage beaucoup, et comme les attaques récentes de Bali l'ont montré, même des vacances idylliques peuvent s'avérer dangereuses. Il y a également des dangers latents, tels que la biotechnologie, ou le fait que du savoir-faire chimique, nucléaire ou cybernétique se retrouve entre des mains malveillantes. Les risques d'insécurité sont également présents pour l'approvisionnement en énergie et en matières premières, ainsi que la présence des États voyous, ou en déliquescence, qui risquent de provoquer des conflits.

Pour moi, une approche stratégique de la sécurité nationale doit partir du devoir qui incombe au gouvernement de promouvoir la sécu-

rité du public. Le point de départ se situe au niveau du citoyen et de l'entreprise en tant que consommateurs de sécurité, et non pas au niveau de ceux qui assurent la sécurité comme la défense, la politique étrangère et les forces de l'ordre. Bien sûr, nous appliquons un principe de subsidiarité, où les problèmes locaux peuvent être abordés localement avec des autorités locales qui sont en mesure de le faire. Nous n'avons pas besoin d'élargir indûment le concept de sécurité nationale. Il y a cependant des modifications réelles dans les dimensions internationales que revêtent les risques majeurs en matière de sécurité et qui donnent lieu à un besoin de redéfinir la sécurité nationale. Je sais que vous avez reçu un certain nombre de témoignages sur les grands défis du *xxi*^e siècle et nous considérons ces défis comme mondiaux plutôt que nationaux. Je vais en mettre quelques-uns en lumière.

Les asymétries fluctuantes entre les États et les groupes non étatiques font qu'il est impératif de se pencher sur la vulnérabilité des sociétés avancées lorsque les groupes terroristes menacent d'acquérir des moyens extrêmement destructeurs. Un autre exemple est celui du passage du centre de gravité économique du bassin atlantique vers l'Asie et le Pacifique : l'énorme besoin en matières premières, ajouté à l'attitude de la Russie, fait que la sécurité énergétique occupe le devant de la scène pour l'Europe. Ensuite, nous pouvons ajouter les conflits et les instabilités dans les régions fragiles où l'Europe a des intérêts. La troisième évolution est celle du passage vers une plus grande interdépendance des systèmes économiques et des systèmes sociaux dans la vie de tous les jours. Le phénomène de la fabrication à flux tendus, le fait que l'on achète des produits dans le monde entier, la migration internationale du travail... tous ces facteurs font que les solutions traditionnelles nationales ne sont pas suffisantes, que nous ayons à faire face au terrorisme international, à la prolifération ou à des pandémies.

En plus des menaces que je viens d'évoquer, il y a également des risques susceptibles de bouleverser de façon importante notre vie de tous les jours. Ici, je parle de risques non intentionnels, tels que les catastrophes naturelles ou les accidents. Je réserve le mot « menace » pour les risques d'origine humaine, puisque la gestion de ces deux types de risques est très différente. Si nous nous penchons sur les risques naturels, nous faisons face à la perspective de voir l'impact irréversible des changements climatiques et des conflits de plus en plus importants entre les États sur les accès énergétiques tels que l'eau douce. Cela stimulera de grands mouvements de migration qui auront surtout lieu vers l'Europe.

En établissant cette liste, je ne suis pas particulièrement pessimiste. Je suis sûr que l'avenir nous réserve plus de chances que de risques. Mais il est important de noter qu'un grand nombre de ces risques représente pour les personnes ce que le secteur de l'assurance appelle « des événements à probabilité faible mais à impact important ». Ces risques sont le produit de la probabilité, de la vulnérabilité et de l'impact. La probabilité qu'une personne soit soumise à ces événements est très faible, cependant, cette probabilité augmente considérablement pour la société si l'on tient compte de la vulnérabilité et de l'impact sur la confiance économique,

sociale et les conséquences politiques. Nous devons donc rassurer le public, qui doit savoir qu'il peut vivre sa vie de tous les jours. Mais en même temps, ce public doit comprendre que, pour le gouvernement, la volonté est de réduire le niveau général de risque. Cette dynamique dans la formation du public, par rapport aux risques individuels et nationaux, est importante.

Nous devons ainsi rechercher une capacité améliorée d'analyse stratégique pour mettre en place des campagnes qui relient les actions nationales et internationales pour gérer les risques. Tous les éléments du gouvernement ont leur rôle à jouer, aussi bien la défense, les renseignements, que la diplomatie. Face à ces risques, il n'y a pas de solutions simples, et nous ne pouvons pas simplement nous fonder sur la justice pénale ou les canaux diplomatiques conventionnels, même si ces canaux restent importants. Il faut les intégrer dans un concept différent de sécurité nationale, qui couvre toutes les menaces de la vie au *xxi*^e siècle.

Au cœur de cette stratégie, nous devrions placer la responsabilité majeure du gouvernement dans l'action par anticipation : agir par anticipation pour réduire le niveau de risque et la vulnérabilité croissante de la société par rapport aux types de perturbation auxquels nous devons faire face. Cela m'amène à une première conclusion : par rapport aux grandes menaces, notre capacité à agir dépend de l'obtention de renseignements et de notre capacité à utiliser ces renseignements. Bien sûr, les renseignements secrets seront toujours incomplets, fragmentaires ou parfois erronés. Le renseignement à lui seul ne permettra pas d'éliminer les menaces. Mais le renseignement peut aider le gouvernement à offrir une meilleure protection aux citoyens, à l'échelle nationale et à l'étranger. La démarcation entre les mondes du renseignement et de la sécurité est floue. Au Royaume-Uni, il y a une grande augmentation du budget du renseignement, et nous avons maintenant une coopération renforcée entre toutes nos agences, qui travaillent de façon de plus en plus étroite avec les forces de police et leurs homologues étrangers. Au Royaume-Uni, nous avons mis en place le centre commun d'analyse sur le terrorisme et nous avons prévu de gros investissements dans la gestion de données, notamment sur les domaines clés de la vérification de l'identité et des contrôles aux frontières. Nous avons également des propositions visant à créer une force intégrée aux frontières, pour contrôler les personnes. Un autre résultat de cette analyse est le besoin, de la part du gouvernement, d'investir dans la capacité de résistance nationale, dans la « résilience », c'est-à-dire la capacité de réduire la vulnérabilité du pays par rapport aux perturbations, afin que le pays puisse revenir à la normale, aussi rapidement que possible, après des événements perturbateurs. Ceci est un élément clé de la sécurité nationale pour les pays dont les économies ouvertes sont liées de façon étroite à l'économie mondiale, et où la confiance des marchés internationaux est la clé de la prospérité nationale. Par exemple, l'investissement dans la capacité de résistance de l'infrastructure critique nationale (électricité, télécommunications, transports, santé, services d'urgence, services de l'eau, etc.) améliore la protection et la

capacité de survie contre toute la gamme de risques naturels auxquels nous sommes confrontés en ce début du XXI^e siècle.

La capacité de résistance a une composante morale aussi bien que physique : c'est la capacité des peuples d'Europe à vivre leur vie malgré les bouleversements ou les perturbations. Un élément clé de cette capacité est le pouvoir du gouvernement à fournir des orientations stratégiques en temps de crise. Le gouvernement a besoin d'être équipé, organisé et entraîné à la gestion de crise collective avec ses nombreux partenaires de l'Union européenne, les pôles nationaux, régionaux et locaux, ainsi qu'avec les exploitants de l'infrastructure critique. Nous avons donc besoin d'une formation commune fondée sur des principes fondamentaux de commandement et de contrôle stratégique, quelle que soit l'origine de la crise, qui peut aller du terrorisme jusqu'aux pandémies. Cet enseignement doit bien sûr pouvoir s'appliquer au niveau européen. Évidemment, les services de défense demeurent les garants ultimes de l'indépendance nationale. Je sais que vous avez auditionné Sir Michael Quinlan ainsi que d'autres, sur la décision du gouvernement britannique de garder son arme de dissuasion nucléaire, je n'en dirai donc pas plus.

Les forces armées doivent conserver leur capacité à se doter de la puissance nécessaire, avec leurs alliés et leurs partenaires, pour faire face aux situations qui se présentent. Cela inclut la capacité à projeter des forces agiles, légères et flexibles à l'étranger pour soutenir la stratégie de sécurité. Partant des éléments que j'ai donnés, je pense qu'il faut réexaminer le rôle des forces armées en Europe, au titre d'une nouvelle stratégie de sécurité, à la lumière de la gestion des espaces aérien et maritime et dans le soutien qu'ils peuvent assurer aux autorités civiles lors de situations d'urgence.

Enfin, en ce qui concerne le concept d'action préventive, j'aimerais mentionner les liens entre la sécurité et le développement de pays étrangers. Avec le déploiement de forces armées à l'étranger, nous devons également mettre en place des mesures pour renforcer les capacités des États et leur développement économique, par la coordination des ressources civiles et militaires. Bien sûr, je pourrais vous donner la liste des autres conséquences de la sécurité dans le monde : le besoin de renforcer les institutions internationales et leur légitimité, le besoin d'améliorer notre capacité à gérer les instruments militaires, économiques, diplomatiques et culturels afin que nous puissions gagner les conflits armés mais aussi que nous puissions gagner la paix. Je vais cependant m'arrêter là. J'espère avoir commencé à jeter les bases d'une approche de la sécurité nationale fondée sur le citoyen.

LES « STRATÈGES »

AUDITION
DE M. JAMES DOBBINS

JEUDI 18 OCTOBRE 2007

Jean-Claude Mallet

Monsieur l'Ambassadeur, merci d'être venu spécialement des États-Unis pour cette audition publique. Vous êtes actuellement directeur à la RAND Corporation, responsable de la sécurité nationale et de la défense. Je rappellerai simplement que, dans le passé, vous avez occupé dans l'administration américaine des postes extrêmement importants, au Département d'État. Secrétaire adjoint pour les questions européennes, vous avez été un interlocuteur familier de l'administration française pendant des années. Vous avez été également assistant spécial du Président américain pour le monde occidental, mais aussi envoyé spécial à plusieurs reprises du Président Clinton dans des zones de crises comme la Somalie, Haïti, la Bosnie, le Kosovo. Enfin, vous avez été le premier envoyé spécial du Président Bush pour l'Afghanistan. Vous connaissez donc parfaitement les questions internationales, la politique étrangère des États-Unis. Vous avez par ailleurs beaucoup travaillé ces dernières années sur ce que l'on appelle le « Nation Building ». Il s'agit de reconstruction des États pendant et après les crises que ceux-ci peuvent traverser. Monsieur Dobbins, je vous laisse la parole.

James Dobbins

Merci beaucoup, monsieur le Président, de m'avoir invité. Je suis très impressionné par cet esprit d'ouverture vis-à-vis du public. Il m'a été demandé de répondre à trois questions que je vais aborder, brièvement. Premièrement, quels sont les types de menaces auxquelles vont devoir faire face l'Europe et les États-Unis au cours des quinze prochaines années ? Deuxièmement, quelles doivent être leurs réactions ? Troisièmement, quelles sont les implications pour la coopération en matière de défense américaine, transatlantique et intra-européenne ?

La France, les États-Unis et le reste de l'Europe ont à faire face à deux types de menaces. Tout d'abord, nous avons de potentiels adversaires étatiques, des pays aspirant à devenir des puissances régionales – comme l'Iran, la Corée du Nord –, et des puissances émergentes comme la Russie et la Chine. La deuxième catégorie de menaces provient d'acteurs non étatiques, souvent basés dans des zones où aucun État n'exerce de contrôle. Ceux-ci peuvent présenter une menace directe pour

les sociétés occidentales, leur environnement régional et peuvent également imposer un coût aux systèmes internationaux. L'Irak de Saddam Hussein faisait partie du premier type de menaces, soit géopolitique ; l'Irak d'aujourd'hui présente le second type de menaces puisque le territoire n'est plus contrôlé par personne. Aucun de ces deux types de menaces n'est particulièrement nouveau. Les États-Unis et l'Europe ont pu faire face à toute une série de défis géopolitiques au cours des soixante dernières années. Il n'y a aucune raison de ne pas pouvoir continuer à le faire si nous revenons aux modèles de coopération, de retenue, si nous engageons à nouveau des actions unifiées réussies.

La dispersion de l'arme nucléaire vers les puissances régionales comme la Corée du Nord et l'Iran modifie la dimension de la menace que représentent ces puissances. Cependant, le développement du nucléaire n'est pas nouveau : l'entrée de la Chine et celle de l'Union soviétique dans le « club » nucléaire ont présenté de beaucoup plus grands dangers à l'époque pour les États-Unis que des petits États aujourd'hui, même si, bien sûr, nous ne souhaitons pas que ceux-ci possèdent l'arme nucléaire. La menace que présente des territoires sans gouvernement pour la sécurité internationale n'est pas nouvelle non plus. Pendant la guerre froide, de telles menaces ont existé pour le monde. Un certain nombre de guerres par procuration ont eu lieu entre les États-Unis et l'Union soviétique, en Angola, au Mozambique, au Salvador, au Nicaragua, au Cambodge, en Afghanistan. Depuis 1989, la plupart de ces guerres ont pris fin et, malgré une plus grande volatilité au Moyen-Orient et une fragilité persistante d'un certain nombre de régimes africains, le nombre de conflits dans le monde a beaucoup diminué au cours des quinze dernières années. Je tiens à souligner l'ironie de la situation concernant la guerre contre l'insurrection : une attention croissante y est accordée aux États-Unis, dans les établissements de défense américains et européens, alors que cela décroît en réalité. En revanche, l'agitation dans le monde islamique a augmenté et les mouvements islamiques tels qu'Al-Qaida, qui ciblent les sociétés occidentales, sont davantage soutenus. L'existence de ce qu'on pourrait appeler « un mouvement insurrectionnel mondial » a beaucoup accru la difficulté pour la communauté internationale face aux mouvements insurrectionnels locaux. Quand, dans le monde islamique, ces insurrections sont en quelque sorte infectées par ce parasite, elles deviennent beaucoup plus difficiles à gérer. L'invasion américaine de l'Irak a beaucoup accentué ce problème.

Concernant le terrorisme dirigé contre les sociétés occidentales, le manque de contrôle gouvernemental sur les zones à la frontière nord du Pakistan présente une menace beaucoup plus importante que tout ce qui se passe en Irak. Cette menace devrait d'ailleurs être bien davantage surveillée par les gouvernements que ce qu'ils ont fait jusqu'à présent. Nous avons tous une minorité islamique croissante dans nos pays qui peut devenir la proie d'idéologies extrémistes. En intégrant ces minorités dans nos nations, nous devons absolument nous assurer qu'elles ne sont pas impliquées dans l'extrémisme violent. Nous avons tous des choses à apprendre, y compris les uns des autres. La coopération en matière de

défense est bien sûr un des moyens de relever ces défis dans le cadre du terrorisme, même si ce n'est pas le plus efficace. Les gouvernements européens ont très sagement choisi de ne pas s'engager dans la « guerre mondiale contre le terrorisme ». Nous espérons que l'administration américaine à venir va abandonner cette terminologie, comme le Département d'État et le Département de la défense l'ont prôné, il y a quelques années. La coopération en matière de défense est cependant essentielle pour relever les défis géopolitiques que constituent des adversaires potentiels régionaux ou mondiaux. La dissuasion nucléaire reste un concept valable et une composante essentielle de toute stratégie conçue pour faire face aux adversaires nucléaires dont le nombre potentiel s'accroît. S'agissant du contrôle des armements, l'histoire ne s'est pas terminée en 1989 et n'a pas repris en 2001. Même si de tels instruments sont démodés à Washington aujourd'hui, ceux qui ont permis de mettre un terme à la guerre froide restent un élément essentiel de tout pacte transatlantique. L'expérience en Irak a eu tendance à discréditer la préemption et le changement de régime comme outil de la contre-prolifération. Nous devons relever le défi iranien de la même façon que celui de la Corée du Nord, ce qui signifie un engagement direct et multilatéral, un contrôle des armements, une assurance en matière de sécurité et une assistance économique. Les alliés de l'Amérique ne doivent pas avoir recours à la force tant que les États-Unis n'ont pas épuisé tous leurs autres moyens pour résoudre le problème.

L'institution la plus importante pour encadrer les efforts de défense européens et américains doit rester l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord. D'autres organisations, telles que l'Union européenne, ont un rôle important à jouer pour user d'autres types d'influence. La collaboration entre l'OTAN et l'UE pendant le conflit du Kosovo ainsi que le rôle prééminent diplomatique de l'UE montrent combien ces deux organisations peuvent agir ensemble efficacement. La coopération en matière de défense est également importante pour les territoires sans gouvernement. Le maintien de la paix a prouvé son efficacité pour que les guerres civiles ou les conflits régionaux, dès lors qu'ils sont arrêtés, ne se relancent pas. Cependant, le maintien de la paix ne stoppe pas le génocide, les armes de destruction massive, la famine ou l'agression. La recherche menée par la RAND montre que l'imposition de la paix dans un pays donné – en pratique, une opération impliquant une entrée en force – nécessite en général dix fois plus de personnel et d'argent que les opérations de maintien de la paix pour une région de même taille. Les opérations de maintien de la paix sont beaucoup plus nombreuses et réussies que les opérations d'imposition de la paix, et moins onéreuses. L'OTAN, l'UE et l'ONU ont tous un rôle à jouer dans ce contexte. L'OTAN a monté les opérations les plus puissantes et les plus coûteuses. L'UE a récemment monté un certain nombre d'opérations de moindre envergure, mais réussies, en Macédoine, au Congo et en Bosnie – tout en relevant que le coût unitaire du soldat n'est pas moindre que dans le cas d'une opération de l'OTAN. En pratique, l'invasion est une chose que l'ONU ne fait pas. S'il est nécessaire d'entrer de force dans un territoire, une alliance ou une force organisée

par une nation-cadre doit être constituée, agissant comme une alliance – rôle que l'Union européenne peut assumer. Même si cette opération peut être organisée ainsi, l'ONU s'avère de loin l'organisation la plus expérimentée pour de telles interventions.

Depuis les années 1990, les contributions militaires américaines et européennes aux opérations de maintien de la paix des Nations unies ont été extrêmement réduites. Pour l'Amérique, le chiffre est proche de zéro. Les pays européens n'ont quasiment rien fourni, à l'exception limitée de la FINUL. Les opinions publiques européenne et américaine ont été beaucoup plus négatives à propos des opérations de paix de l'ONU à la fin de la guerre froide. Les échecs cuisants au Rwanda, en Somalie et en ex-Yougoslavie restent encore dans les esprits. Cependant, des dizaines de millions de personnes y vivent en paix aujourd'hui, avec des gouvernements pour la plupart librement élus, comme en Namibie, au Mozambique, au Cambodge, au Salvador, au Timor-Oriental, en Sierra Leone, au Liberia, en Albanie, en Macédoine, en Bosnie et au Kosovo. Tout ceci a pu être accompli parce que l'ONU, l'OTAN, l'UE et des troupes américaines sont allés dans ces pays, ont séparé les combattants, organisé des élections et se sont assurés que les gouvernements issus des élections pouvaient s'établir.

Pendant quarante ans, la France et les États-Unis se sont opposés sur le rôle que devrait jouer l'OTAN dans la collaboration transatlantique en matière de sécurité. Depuis les années 1990, cette querelle concerne aussi l'équilibre à établir entre l'OTAN et l'UE. Lorsque j'étais encore au gouvernement, j'étais parfois très frustré de la nature mesquine de ce débat. Certaines de nos divergences ont été réelles et importantes, mais la plupart résultent de la méfiance, injustifiée à cette époque-là, et encore moins justifiée aujourd'hui. La France et l'Europe doivent savoir si elles souhaitent une alliance mondiale avec les États-Unis ou bien se contenter d'être une alliance régionale. Ce n'est pas un choix facile. La décision américaine de passer outre les conseils de certains de ses alliés les plus proches en Irak montre les difficultés qu'auraient les deux côtés à étendre leur partenariat au-delà de l'Europe et de sa périphérie. Les deux côtés ne sont pas prêts à le faire. L'Irak sera un obstacle à cette coopération plus large pendant encore un certain temps. Il y a pourtant une logique à ce partenariat plus étendu, l'Afghanistan en est une preuve. Les deux côtés de l'Atlantique devront faire beaucoup plus d'efforts qu'aujourd'hui en matière de défense.

La question de savoir qui de l'UE ou des États-Unis doit occuper le premier rang en matière de défense est sans objet. Il est inconcevable que l'Europe décide de se battre contre un adversaire sérieux sans les États-Unis. De même, il est peu vraisemblable que les États-Unis émettent des objections contre des tâches que l'UE a la capacité d'effectuer. À chaque fois qu'il y a eu une opération très coûteuse et très risquée, chaque organisation a tenté de faire porter le fardeau à l'autre. Ce comportement remet en question cette conception américaine dépassée selon laquelle l'OTAN devrait avoir le droit de premier refus, comme si ces organisations allaient se battre pour effectuer les missions les plus dangereuses.

Le fait que la France soit prête à envisager de revenir dans les structures militaires de l'OTAN est un point positif qui a une valeur symbolique forte (et non pratique, la France participant depuis longtemps dans les faits aux opérations militaires). Des responsables français ont posé comme condition au retour de la France dans le commandement militaire de l'OTAN, un renforcement des capacités de l'UE. Mais ce n'est pas un prix que les États-Unis doivent payer, c'est au contraire un bénéfice qu'ils vont tirer de cette nouvelle coopération avec leur allié le plus ancien. Nous espérons que les deux alliés entameront les négociations dans cet esprit.

AUDITION
DE M. LEE CHUNG MIN

JEUDI 18 OCTOBRE 2007

Jean-Claude Mallet

Monsieur Lee Chung Min, nous vous remercions sincèrement d'avoir fait le déplacement depuis la Corée du Sud jusqu'à Paris spécialement pour cette audition. Vous êtes professeur de relations internationales à l'école des études internationales de l'Université de Yang Se à Séoul, et je me permettrais de dire que vous êtes un universitaire émérite dans ces questions de relations internationales. Vous avez été analyste à la RAND Corporation pendant plusieurs années, et conseiller au sein du Conseil national de sécurité de la République de Corée du Sud. Enfin, actuellement, vous êtes le conseiller de hautes personnalités de la vie politique de votre pays. Il nous a semblé essentiel d'avoir votre point de vue sur l'évolution de l'environnement international de sécurité, des relations entre l'Europe et le reste du monde, et en particulier avec l'Asie, que vous connaissez bien, et votre vision de l'importance du jeu des puissances dans la construction de la sécurité internationale pour les dix ou quinze années à venir.

Lee Chung Min

Merci, monsieur le Président. Lorsque j'étais enfant, je vivais en France, et en 1965, mon père travaillait à l'ambassade de France, mais malheureusement, je n'ai pas réussi à conserver un français correct, et je m'en excuse, c'est donc pourquoi je ferai ma présentation en anglais. J'espère que la Commission me posera quelques questions par la suite.

Tout d'abord, je souhaiterais, monsieur le Président, mesdames et messieurs les membres de la Commission, vous dire que c'est un très grand honneur de m'exprimer devant la Commission chargée d'élaborer une nouvelle feuille de route quant à la politique de sécurité française ; faire appel à des intervenants étrangers pour ce type de travail, me semble sans précédent au plan international. Je voudrais commencer par dire que mes positions sont totalement personnelles et ne reflètent en aucun cas, directement ou indirectement, celles d'un point de vue officiel ou d'un parti quelconque. J'aimerais centrer mes remarques sur trois sujets principaux. D'une part, les perspectives géostratégiques de l'Asie, les évaluations de la menace jusqu'en 2020, et leurs implications sur la sécurité européenne et française. D'autre part, l'éveil de la Chine et de l'Inde, et les

ramifications et réponses stratégiques qui en découlent. Enfin, les implications politiques pour la France, y compris dans le domaine des transferts de technologies, d'évaluation du renseignement et des modalités de coopération de sécurité, qu'elles soient bilatérales ou multilatérales.

Depuis 1988, je travaille à divers titres sur la sécurité coréenne et asiatique, y compris à différents postes au sein du gouvernement et de diverses agences gouvernementales. Ma recherche a été centrée sur la sécurité du nord-est de l'Asie, y compris la péninsule coréenne, sur la politique de sécurité américaine vis-à-vis de l'est asiatique, et sur le renseignement. J'aimerais insister sur le fait qu'aucune de mes remarques ne doit être interprétée comme le reflet de l'opinion des agences avec lesquelles j'ai pu travailler par le passé.

Tout d'abord, je voudrais dire que les conséquences directes des développements en matière de sécurité en Asie sur la sécurité européenne ou sur la sécurité nationale française peuvent échapper à une première observation. Du point de vue européen, les dynamiques de sécurité en Asie peuvent être interprétées comme étant des phénomènes « hors champ ». Dans la mesure où l'empreinte de sécurité européenne et française dans la *Greater Asia* (Grande Asie au sens large) est limitée – surtout lorsqu'on la compare à la présence américaine dans le théâtre Asie-Pacifique – et qu'elle est très sensible aux cas particuliers, on peut dire que les événements à l'est de Suez n'ont qu'un impact limité sur les politiques de sécurité européenne et, par extension, française, et sur les choix qui en découlent.

Toutefois, je suis convaincu que les impératifs de sécurité asiatiques ont par le passé exercé une influence importante sur la sécurité européenne et qu'ils continueront à le faire, et ce bien au-delà du XXI^e siècle.

Tandis que l'Asie se lève comme troisième pilier stratégique aux côtés des États-Unis et de l'Europe, les destinées qu'on lui prête reposent nécessairement sur des ramifications globales, allant de pair avec la croissance économique de la Chine, et plus récemment de l'Inde. Ce qui se passe en Asie a forcément des conséquences globales, puisque c'est là qu'on retrouve à la fois les plus grandes croissances et innovations, d'une part, discontinuités et ruptures, d'autre part. Tout comme l'Asie ne saurait divorcer du reste du monde, le monde ne peut divorcer de l'Asie.

Il s'agit d'une phase entièrement nouvelle dans l'histoire de l'Asie. Pour la première fois, le destin mondial et celui de l'Asie sont étroitement liés. Tous les problèmes majeurs, que ce soit le réchauffement de la planète, la grippe aviaire, l'épuisement des ressources énergétiques, la dégradation de l'environnement, la prolifération des armes de destruction massive ou le terrorisme, ont des empreintes majeures en Asie. Tout aussi important, cette zone est le moteur principal de la croissance économique mondiale. Couplé à l'affirmation croissante des identités nationales et à une renaissance culturelle correspondante, l'éveil de l'Asie est tout sauf un phénomène éphémère. Néanmoins, l'aube du siècle de l'Asie, voire même de la *Pax Asiana*, n'est ni automatique ni garantie : l'Asie s'est éveillée, mais elle est loin de régner. Ainsi, cet éveil du début du XXI^e siècle est marqué par l'influence de trois forces-clés ambivalentes.

Tout d'abord, l'éveil de la Grande Asie avec ses membres les plus puissants, la Chine, le Japon et l'Inde, pourrait donner lieu à une version asiatique de la « Longue Paix » ou déclencher de nouveaux dilemmes de sécurité.

Vient ensuite l'émergence de l'Asie comme principale source de prospérité mondiale, mais également comme le lieu concentrant les problèmes socio-économiques mondiaux de la plus grande ampleur.

Enfin, apparaissent des liens et des réseaux accélérés avec le système mondial, fruit d'une Asie de plus en plus mondialisée, plus libérale, plus tournée vers le monde extérieur, mais aussi pénalisée par des défis internes sans précédent.

Comprendre et s'adapter à ces visages de l'Asie est l'impératif politique premier pour l'Asie elle-même et le système international dans son ensemble. Répondre à ce défi implique un degré jamais atteint de coopération régionale, une vision du monde dénuée de préjugés, la maîtrise du nationalisme outrancier, et la réussite de certains rendez-vous décisifs.

Comprendre la nature des discontinuités potentielles de l'Asie permet de démystifier certaines prévisions parmi les plus exubérantes.

Parmi les dichotomies mondiales les plus présentes aujourd'hui, trois méritent une attention particulière, non seulement du fait de leur effet cumulatif, mais parce qu'elles existent toutes les trois en Asie. Dans quelle mesure les gouvernements asiatiques sauront atténuer, gérer et, autant que possible, surmonter ces dichotomies sera décisif pour façonner le futur de l'Asie.

Nonobstant l'absence de guerre majeure en Asie depuis les années 1970, le tableau de la sécurité régionale fait apparaître la plus forte concentration de modernisations dans le domaine militaire, l'acquisition des systèmes d'armes les plus avancés et asymétriques, le plus récent des États nucléaires (la Corée du Nord) et le fait que cinq des plus grandes armées y sont stationnées.

Certes, la modernisation militaire, l'acquisition d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive et de plates-formes de projection de puissance de plus en plus sophistiquées ne sont pas à elles seules des conditions suffisantes au déclenchement d'un conflit.

Toutefois, la Grande Asie est le foyer de lignes de fracture géopolitiques majeures : le détroit de Taiwan, la péninsule coréenne, le Cachemire. Il y a quelques progrès, telles que les mesures de confiance indo-pakistanaïses et la reprise des négociations à six visant à dénucléariser la Corée du Nord. Ceci étant dit, le risque d'un renversement brutal des situations n'est pas dissipé ; il est dû à la rencontre des intérêts divergents de certaines grandes puissances et de régimes à très haute instabilité, et enfin de conditions socio-économiques fragiles.

Dans le domaine économique, les conséquences de « l'escalier roulant » du développement asiatique ont été porteuses de transformations systémiques durables. Avant le milieu du siècle, la Chine devrait afficher le PIB le plus élevé du monde avec 50 000 milliards de dollars, suivie par les États-Unis avec 40 000, l'Inde avec 30 000, et le Japon avec 10 000 milliards de dollars. Cependant, du fait même de cette croissance sans pré-

cèdent, la Grande Asie, et plus particulièrement la Chine et l'Inde, seront confrontés à des défis socio-économiques d'une ampleur jamais connue par aucun État-nation et encore moins par une région.

D'un point de vue politique, l'augmentation des régimes démocratiques, un accès plus large à des informations non filtrées et l'émergence de contre-pouvoirs ont conduit à une expansion sans précédent des gouvernements démocratiques. Selon Freedom House, 64 % des pays du globe ont été répertoriés comme des démocraties électorales. En Asie Pacifique, 41 % étaient classés comme libres. À travers l'Asie, la tendance à la démocratisation est indéniable même s'il subsiste de larges écarts entre États asiatiques. Toutefois, parallèlement à l'augmentation du nombre des démocraties, le nombre des États défaillants a considérablement augmenté. Plus pertinent encore en matière de sécurité asiatique, toutes les sous-régions comportent des États qui se trouvent à des étapes différentes de déclin et de défaillance, comme la Birmanie, la Corée du Nord, le Pakistan, le Népal, le Kirghizstan, et un ensemble de pays qui connaissent de sérieux problèmes de sécurité interne, comme le Népal, le Cambodge et les Philippines. La gestion d'États faillis a déjà émergé comme sujet majeur de sécurité transnationale en Asie, compte tenu de la probabilité de transition extrêmement instable en Corée du Nord.

Deuxième point : l'émergence de la Chine et de l'Inde.

Pour la première fois, la Chine, l'Inde et le Japon partagent la scène en tant que grandes puissances. Un affrontement entre les « titans asiatiques » est très peu probable compte tenu de la primauté des liens économiques et des conséquences systémiques d'une conflagration politique majeure. Néanmoins, il serait naïf de présupposer que les relations entre les grandes puissances de la région seront essentiellement déterminées par des exigences économiques.

Dans le cas de la Chine, et nonobstant ses priorités internes, on ne peut préjuger de ce que le soi-disant « éveil pacifique » de Pékin sera exempt de toute compétition stratégique avec les États-Unis et leurs alliés proches dans la région, tels que le Japon.

Les préoccupations de sécurité de l'Inde prendront plus d'importance à mesure de la croissance de la capacité de projection de puissance chinoise. Bien que ces deux géants aient tout à gagner d'une coopération économique et stratégique, tant que la Chine continuera à soutenir le Pakistan et qu'elle poursuivra sa pénétration économique en Asie septentrionale, elle demeurera l'une des préoccupations de sécurité majeure, « par-delà l'horizon », pour l'Inde.

Au début du XXI^e siècle, l'est asiatique est très important d'un point de vue militaire pour de nombreuses puissances régionales, du fait que « la tyrannie de la géographie » a été surmontée par les technologies militaires avancées.

Nonobstant la probabilité décroissante d'une guerre majeure en Asie, la moyenne des dépenses militaires rapportées au PIB y est bien plus haute que dans toute autre région : 1,83 % pour la période 1993-2003, au-dessus de 2 % après 2000.

Le plus pertinent dans ce domaine est l'accumulation rapide d'équipements militaires par la République populaire de Chine ainsi que cela apparaît dans l'accélération des dépenses de défense de la Chine depuis la fin des années 1980 à un taux moyen d'environ 11 %.

Bien que les comparaisons historiques doivent être faites avec précaution, l'Histoire a été une source latente de rivalités et de conflits en Asie, et particulièrement dans l'Asie du Nord-Est. Comme Ashley Tellis l'a déclaré, ici même, il y a deux semaines, « les instruments militaires ne vont sûrement pas manquer de pertinence dans le futur proche ». La menace d'une guerre majeure entre les grandes puissances asiatiques n'a jamais été aussi faible mais les frictions à la marge restent très vivaces. La possibilité d'une transition brutale dans la péninsule coréenne, ou d'affrontements dans le détroit de Taiwan ou dans la mer de Chine du Sud, ont pour conséquence que l'accumulation d'équipements militaires demeurera un facteur clé dans le paysage stratégique asiatique.

Pour le moment, le Japon, et aussi la Chine, concentrent leurs préoccupations sur la gestion de la menace nucléaire nord-coréenne, mais à plus long terme, les deux puissances vont tourner leur attention vers des stratégies de contrepoids alors qu'elles cherchent à tirer les dividendes de liens économiques en renforcement constant.

Dans ce contexte, la recherche de la sécurité en Asie comparée au cas de l'Europe est un des éléments clés de la stratégie post-guerre froide. Bien que les canons soient restés silencieux, ils sont devenus plus puissants, plus précis et plus présents.

Troisième point : les implications pour les politiques de sécurité française et européenne.

Le Président Sarkozy a chargé cette Commission de définir les politiques de défense et de sécurité pour les quinze prochaines années. Parmi les récentes évolutions politiques de la France, sa volonté de revenir dans les structures militaires de l'OTAN, après une absence de quarante et un ans, tout en restant un pilier solide de la défense européenne, est un indicateur parmi d'autres de la « pensée nouvelle » qui devrait l'emporter – je l'espère – au sein de la communauté de défense française.

Au moment où la France envisage une refonte complète de sa posture de sécurité, le problème le plus important est sa capacité à répondre le plus rapidement possible et de façon intégrée aux défis et aux menaces sécuritaires clés. L'héritage des engagements stratégiques issus de la période coloniale, le désir d'une posture militaire indépendante, pour l'un des avocats les plus fervents de l'euro-péanisation de la sécurité européenne, ont été les éléments clés de la politique de sécurité française pendant presque toute la guerre froide. Mais l'émergence d'un tableau de sécurité global appelle à une rupture conceptuelle avec les politiques du passé.

La France, comme d'autres grandes puissances, n'a d'autre choix que de travailler avec des ressources déclinantes pour affronter un spectre de menaces élargi. Comme nous l'avons vu dans les opérations en Bosnie, au Kosovo, et plus récemment en Afghanistan et en Irak, l'accélération du tempo des opérations a eu pour résultat une raréfaction des forces. Les

opérations hors zone, les opérations autres que la guerre, et les interventions humanitaires de plus en plus récurrentes ont démontré l'importance croissante de ce que j'ai appelé les défis des « conflits hybrides ». Les événements tels que le 11 Septembre, Bali, Londres et Madrid ont changé la nature même des opérations militaires et de renseignement. Le spectre d'un autre 11 Septembre, encore plus dévastateur par sa portée et qui impliquerait l'utilisation d'armes radiologiques ou d'autres armes de destruction massive, doit être considéré comme une possibilité parfaitement crédible, non seulement par les États-Unis mais aussi par toutes les puissances majeures, y compris la France.

À cet égard, la capacité de projeter la puissance plus rapidement pour défendre les intérêts stratégiques français majeurs, l'efficacité de ses forces armées pour répondre à une série de menaces asymétriques et conduire des opérations interarmées – tant pour des opérations nationales qu'en coalition – sont des éléments qui vont prendre de plus en plus de place dans les années à venir. En même temps, les conceptions traditionnelles de la dissuasion, qui incluent la dissuasion nucléaire, peuvent s'avérer totalement inefficaces, non seulement dans un contexte de guerre asymétrique, mais aussi vis-à-vis des « conflits hybrides ».

Encore plus problématique pour les planificateurs de la défense en France et dans d'autres nations nucléaires, apparaît l'inefficacité croissante de la dissuasion, non seulement dans la guerre en cours contre le terrorisme mais aussi contre un spectre croissant de menaces asymétriques. Les notions conventionnelles de dissuasion ont une efficacité voisine de zéro contre les attentats-suicides ou des terroristes très déterminés.

Les opérations militaires *stricto sensu*, avec la puissance militaire conventionnelle correspondante, ne perdront pas toute pertinence dans le futur proche. Néanmoins, leur valeur opérationnelle réelle est susceptible de dépendre, de façon croissante, de leur capacité à briser certaines barrières entre armées, entre les armées et les agences civiles, entre les communautés nationales de sécurité et de renseignement.

Ce qui est appelé « conscience de la situation 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 », est totalement impossible conceptuellement. Aucun gouvernement n'a la possibilité de rester sur ses gardes en permanence. Le système national de sécurité au sens large doit intégrer le facteur « échec du renseignement » comme un paramètre parmi d'autres.

Dans ce domaine, pour les forces françaises, il faudra renforcer la coordination du renseignement et, plus important encore, le partage en temps réel et la prise en compte opérationnelle du renseignement critique. S'assurer que les forces françaises, leur système de commandement et de contrôle ainsi que les éléments clés de la communauté de sécurité nationale disposent d'un renseignement de première qualité, extérieur comme intérieur, sera sans doute la condition *sine qua non* de la guerre du XXI^e siècle.

Quant à la façon dont le paysage de la sécurité en Asie influencera le développement des politiques de défense de l'Europe et de la France, je conclurai en relevant les points suivants.

Tout d'abord, nonobstant d'autres facteurs déterminants globaux comme le terrorisme mondial, les menaces à la sécurité non traditionnelles, et la prolifération nucléaire, la naissance de la Grande Asie est le facteur déterminant stratégique le plus important jusqu'aux années 2020.

Aujourd'hui et encore pour un certain temps, l'Europe aura à traiter, non seulement avec l'Alliance Atlantique, mais aussi avec une Asie plus puissante, plus compétitive, et plus assurée.

Il est fort heureux pour l'Europe et pour la France qu'aucune puissance asiatique aujourd'hui ou dans un futur prévisible ne soit un adversaire naturel, ni même un adversaire en puissance, mais il importe aussi de noter qu'au fur et à mesure que les intérêts économiques et commerciaux de l'Europe croîtront sur les marchés asiatiques, l'Europe et la France devront consacrer plus de moyens stratégiques vis-à-vis des puissances asiatiques.

À cet égard, quasiment toutes les questions de sécurité à l'échelle du monde seront influencées, de plus en plus, par les actions et les choix des États asiatiques stratégiquement significatifs, c'est-à-dire la Chine, l'Inde, le Japon, la Corée et les plus importants des pays de l'ASEAN. Au minimum, ces changements entraîneront des évolutions dans les politiques étrangères et de renseignement des principaux pays européens tels que la France, le Royaume-Uni et l'Allemagne.

En dépit des fondements gaullistes de la politique de sécurité française sur les quarante ans passés, la réalité brutale du *xxi*^e siècle est qu'aucune puissance solitaire, ni la France, ni les États-Unis ou la Russie, ne peut résoudre ses problèmes de sécurité, seule. Même les États-Unis qui sont au sommet de leur influence stratégique sont enlisés dans la lutte contre l'insurrection en Irak, les opérations en Afghanistan, les déploiements en temps de paix dans les zones stratégiques et les opérations de circonstance.

Dans ce contexte, assurer une évolution stratégique pacifique de la Grande Asie pour les deux ou trois décennies à venir – c'est-à-dire durant la période de plus forte contradiction que connaîtra l'Asie – nécessitera le développement de nouveaux réseaux de défense et de sécurité, surtout parmi les pays aux valeurs proches, ceux qui ont une économie florissante, pleinement démocratiques, et disposant d'une expérience avérée dans la gestion d'alliance et l'interopérabilité.

Si la réintégration de la France dans les structures militaires de l'OTAN se concrétise dans les années à venir, il n'est pas insensé d'envisager des exercices OTAN-Asie, la création de conférences « deux plus deux » (ministres de la Défense et des Affaires étrangères), et un partage du renseignement qui irait bien au-delà de la simple routine.

Troisièmement, la politique de défense et de sécurité française sera bien sûr centrée sur des considérations transatlantiques et continentales, associée à des interventions ciblées hors-zone, au cas par cas. Mais, à proportion de la montée de l'Asie et de ses promesses et périls, la préservation des intérêts économiques français – dont les exportations d'armement – signifie qu'au niveau stratégique, la France devra prêter beaucoup plus d'attention au développement du théâtre Asie-Pacifique.

De ce point de vue, une relation de sécurité plus formelle avec les États-Unis apparaît comme l'un des facteurs clés servant au mieux les intérêts stratégiques français dans la région Asie-Pacifique.

Pour conclure, monsieur le Président, il est temps que la France ouvre une fenêtre de sécurité à des partenaires clés de l'Asie, parce que sa sécurité globale dépendra de plus en plus de la coopération entre les États-Unis, l'Asie et l'Europe. La façon dont ce triangle stratégique sera géré par ces puissances laissera des traces bien au-delà du milieu du siècle. Dans les deux ou trois décennies à venir, les questions asiatiques auront des ramifications mondiales. L'établissement d'une relation de sécurité plus solide, apportera en retour des dividendes économiques et politiques pour la France.

Encore une fois, monsieur le Président, permettez-moi d'exprimer ma gratitude pour m'avoir permis de partager mes vues avec vous. Au moment où la France s'est engagée dans une expérience hardie et nouvelle sous l'égide du Président Sarkozy, j'espère que dans le futur les circonstances permettront à un nouveau gouvernement de la République de Corée de développer une coopération nouvelle au niveau stratégique et de sécurité avec la France, les autres membres de l'OTAN et les États-Unis. Merci beaucoup.

AUDITION
DE M. SERGUEÏ ROGOV

JEUDI 18 OCTOBRE 2007

Jean-Claude Mallet

Professeur Sergueï Rogov, nous sommes très heureux de vous accueillir ce matin. Je vous remercie personnellement au nom de la Commission de vous être déplacé depuis Moscou. Je voudrais rappeler que vous êtes directeur de l'Institut des États-Unis et du Canada à Moscou, de l'Académie des sciences de Russie, que vous êtes un expert reconnu notamment dans les questions internationales touchant les relations entre la Russie et l'Europe, la Russie et l'OTAN, la Russie et les États-Unis. Vous avez publié de nombreux ouvrages dans ces domaines et vous avez été le conseiller régulier de nombreux très hauts responsables de la Russie, en particulier depuis 1990-1991. La Commission s'intéresse tout particulièrement aux questions qui peuvent naître de l'évolution de la relation entre la Russie et l'Union européenne, entre la Russie et l'Organisation Atlantique, de la perception, qu'avec votre expérience, vous avez de l'évolution à venir des grandes questions touchant à l'environnement de notre sécurité, environnement commun à la Russie et à l'Europe.

Sergueï Rogov

Monsieur le Président, c'est un grand plaisir pour moi d'être là, aujourd'hui, car c'est extrêmement important pour nos deux pays de comparer leur vision et de réussir à étudier des solutions communes à leurs problèmes.

Je voudrais préciser tout d'abord que je ne parle pas au nom du gouvernement russe, je parle en tant qu'académicien, intellectuel et je donne un avis tout à fait libre. Le système international, aujourd'hui, est confronté à des défis nouveaux et sans précédent. Je n'ai pas l'intention de vous conseiller quant à la manière dont la France doit traiter tout cela, mais je voudrais partager avec vous ma vision des défis les plus importants qui nous concernent aujourd'hui. Parler des nouvelles menaces et défis comme le terrorisme international, le crime organisé, les catastrophes naturelles, etc., est très à la mode. Ce sont des problèmes très sérieux mais il ne faut pas oublier que nous entrons dans une période de très grande incertitude en ce qui concerne la stabilité du nouveau système international de l'après guerre froide. Je vais employer

un langage peu diplomatique, sans intention d'offenser qui que ce soit. Le monde unipolaire est fini, nous retournons à un système multipolaire. Mais cette multipolarité du *xxi*^e siècle va être très différente de ce qu'elle a été après la Seconde Guerre mondiale. Il y a trois différences fondamentales entre ce polycentrisme et le précédent. Tout d'abord, il n'est plus fondé sur la civilisation occidentale mais sur la multiplicité des civilisations. Je ne vais pas entrer dans les détails, mais il est évident que le monde occidental ne crée plus, à lui seul, la bipolarité. Ensuite, et c'est quelque chose qui n'a jamais existé auparavant, tous les acteurs ou presque, possèdent l'arme nucléaire. Je pense que le Brésil et le Japon suivront si nous ne trouvons pas de solutions aux problèmes actuels. Le pouvoir *soft* devrait s'efforcer d'éviter les conflits entre les puissances majeures. Souvenez-vous, il n'y a pas si longtemps, nous disions que la mondialisation n'était pas en cours mais que l'interdépendance entre les Anglais, les Français, les Allemands et tous les pays impliqués dans le commerce international et les échanges, donnait l'impression que la guerre était impossible. Malheureusement, ce n'était pas vrai. Imaginez ce qui se serait passé si pendant la seconde partie de la Seconde Guerre mondiale, les acteurs principaux avaient eu l'arme nucléaire.

Enfin, la troisième distinction est que nous ne possédons pas de règles communes, à l'exception de celles qui existent entre les acteurs majeurs. Les institutions comme les Nations unies, la Banque mondiale, l'Organisation mondiale du commerce, etc., ne sont pas très efficaces. Et le régime de contrôle des armements, qui, depuis plusieurs décennies a été considéré comme l'épine dorsale de la sécurité internationale, est sur le point de s'effondrer totalement. J'appartiens à une minorité qui a essayé de soulever ce problème en expliquant que si nous continuons à agir de la sorte, ce régime de contrôle des armements va disparaître. Depuis que les Américains, il y a cinq ans, ont décidé de se retirer du traité ABM, il n'existe plus. Vous savez aussi ce qui s'est passé en 1998, et de même, le traité Start I a expiré en 2005. La semaine dernière, à Moscou, nous avons négocié sur une base bilatérale avec Condoleezza Rice et le secrétaire d'État à la Défense Robert Gates et nous avons accepté de continuer les discussions et de reprendre la suite de Start I. Il n'y a pas très longtemps encore, les États-Unis refusaient l'extension ou la continuité de ce traité. Ce qui signifie que sans cette extension, sans les règles de comptage des armements, le système de contrôle et le traité de réduction des armes stratégiques qui avait été signé par le Président Bush, ce traité n'aurait jamais été mis en œuvre. Il y a quelque temps, le gouvernement russe a abordé la question du traité sur les forces conventionnelles en Europe (FCE) avec la volonté de se retirer de ce traité le 12 décembre 2007. Dans deux mois exactement, le régime de contrôle des armements en Europe, risque donc de passer à la trappe. Dans ce traité il reste des problèmes pour les forces nucléaires intermédiaires. Nous savons qu'il y a des missiles de moyenne portée au Pakistan, en Inde, en Iran qui peuvent atteindre la Russie et que nous voudrions éradiquer par l'intermédiaire de ce traité. Mais le problème principal reste

la défense contre les missiles balistiques. La Russie s'oppose fortement au projet américain qui consiste à déployer des systèmes de défense antimissiles dans ce qui était autrefois l'Europe de l'Est et qui est aujourd'hui, l'Europe centrale. La Russie est très contrariée de voir le déploiement prochain de missiles antimissiles en Europe centrale.

Je voudrais donc vous faire part de ce qui pourrait être fait pour modifier et étendre le régime de contrôle des armements. Ces modifications concernent six couches : les armes spatiales, la défense antimissiles, les armes nucléaires stratégiques offensives, les armes nucléaires intermédiaires, les armes nucléaires tactiques et les armements conventionnels. Je ne suis pas en train de suggérer que nous essayons de préserver le contrôle des armements tel qu'il existait au moment de la guerre froide, c'est-à-dire fondé sur la bipolarité entre l'Est et l'Ouest. Nous pouvons débattre sur la multipolarité, mais il est clair que le régime de contrôle des armements fondé sur la bipolarité entre l'Union soviétique et les États-Unis ne peut pas survivre. De même, les régimes de non-prolifération ne pourront pas survivre si le régime de contrôle des armements actuel s'effondre. Donc, si les puissances nucléaires officielles ne font pas leur travail, d'autres pays suivront l'exemple de l'Inde et du Pakistan. Comme je n'aurai pas le temps d'évoquer toutes les couches, je vais en aborder deux ou trois. Permettez-moi de commencer par le niveau six c'est-à-dire les armements conventionnels. Selon moi, aucun pays ne fait assez pour moderniser ou réinventer les régimes de contrôle des armements en fonction de la multipolarité du XXI^e siècle. Il faut se remémorer qu'historiquement, il n'y a jamais eu de régime de contrôle des armements dans un système multipolaire, même s'il y a eu quelques conventions, d'ailleurs restées sans succès. Par conséquent, le traité qui était censé maintenir une parité symétrique entre les deux superpuissances, entre les deux blocs militaires, a perdu de son efficacité. Comment est-il possible de maintenir une parité entre les anciens pays membres du Pacte de Varsovie et les États-Unis alors que ces pays se sont séparés ? Comment adapter le traité FCE ? Les données chiffrées qu'il contient n'ont rien d'objectif. Je ne veux pas vous offenser mais pouvez-vous m'expliquer pourquoi la Russie est autorisée à avoir 1 800 chars alors que l'Italie et la France sont autorisées à en avoir davantage ? Il n'y a aucune raison à cela. Mais ce n'est pas non plus une raison pour se retirer du traité FCE. Je juge les plafonds du traité FCE irrationnels. Chacun a donc choisi ce qui l'intéressait. Tous les pays, excepté la Turquie et la Grèce, sont en dessous du seuil permis. En ce qui concerne la Russie, 25 % de marge existe au sein de ce traité. Celui-ci permettrait donc de refaire une course aux armements. Pouvez-vous également m'expliquer pourquoi la Suède, la Finlande, la Suisse ne font pas partie de ce traité ? Comment ce traité peut-il exclure une douzaine de pays de l'Union européenne ? Cela devrait être universel et s'appliquer à tous les Européens. Il y a plusieurs années, nous avons débattu sur la zone centrale, qui a aujourd'hui disparu, mais la Russie subit toujours ces contraintes. Pourquoi pas les États-Unis ? L'Ukraine et la Turquie ont aussi des contraintes. La Russie avec l'Ukraine, la Roumanie, la Bulgarie vont-ils envahir la Turquie ? Il s'agit

d'un non-sens. Je pense que nous devons essayer de développer le concept d'un FCE libre. Le FCE qui a adopté les plafonds d'Istanbul, que j'appelle le « FCE 2 », pourrait comprendre l'engagement de toutes les parties – y compris mon pays et le vôtre – et considérer que toutes les possessions d'armement actuel seront les plafonds, puisque les armements sont chers et que nous n'allons pas construire des milliers de chars ou d'avions de combat.

En ce qui concerne la défense antimissiles, les États-Unis ont l'intention d'avoir quatorze intercepteurs en Alaska, quatre en Californie et dix en Pologne en 2012. Et le déploiement va continuer jusqu'à développer des systèmes de défense non seulement au sol et navals, mais aussi des systèmes de défense basés dans l'espace, d'ici une vingtaine d'années. Ceci constitue une perspective réellement menaçante dans la mesure où cela va donner à un pays une sécurité absolue. La France n'a jamais essayé d'atteindre la parité avec les États-Unis et la Russie, mais la Russie a une vision différente de la stabilité stratégique. Dix intercepteurs en Pologne ne peuvent pas remettre en cause la dissuasion russe, mais c'est ce qui suivra qui pourra créer un problème. En 2012, le Pentagone a l'intention de commencer à déployer des intercepteurs à énergie cinétique qui seront cinq à six fois plus rapides que ceux qui existent à l'heure actuelle. Les missiles qui passeront par le pôle ne pourront pas être interceptés, mais avec les nouveaux intercepteurs qui sont plus rapides, les Américains pourront aussi avoir une interception au niveau de la phase propulsée. Quand la commission Rumsfeld a annoncé le déploiement par l'Iran de missiles à tête nucléaire dans trois ans, les États-Unis ont utilisé ce prétexte pour se retirer du traité ABM. Nous savons que le résultat de la négociation de ces six parties va aboutir : il y a 90 % de probabilité que d'ici quelques années, le nombre de missiles nucléaires et intercontinentaux n'augmente pas. Mais le déploiement américain en Californie, dans la mer du Japon, en Pologne continuera de se développer, mais contre qui, même s'il n'y a pas de nouvelle menace ? De toute évidence, ce sera contre la Chine et la Russie. Et la Chine répondra de façon très violente en déployant une nouvelle génération de missiles intercontinentaux dans la mesure où elle se sentira menacée d'un côté par la défense antimissiles américaine, de l'autre par les ambitions indiennes. Sans oublier le problème iranien qui a peu de chance d'être résolu, en particulier depuis hier, puisque le dalaï-lama s'est rendu à Washington. Mais si nous trouvons une solution au problème iranien, les Américains abandonneront-ils leur idée de déploiement de défense antimissiles ? La réponse doit être liée à la menace : l'Iran possède des missiles à moyenne portée, la défense contre ces missiles peut être nécessaire, mais les intercepteurs en Pologne ne sont pas une solution contre ces missiles moyenne portée dans la mesure où nous parlons d'interception à mi-course.

La Russie a abordé depuis des années, sous la supervision de notre conseil, le problème de la protection contre les missiles balistiques. Nous possédons quatre cents nouveaux intercepteurs, de nouveaux radars de surveillance du champ de bataille, nous pouvons donc nous aussi avoir une défense antimissiles balistiques. La Russie et l'Occident peuvent construire

non pas une défense conjointe, mais une défense avec des recouvrements qui permettraient une défense générale ; les responsabilités seraient ainsi partagées de façon verticale et horizontale. Je viens d'aborder deux domaines qui posent des problèmes sérieux. La Russie, seule, ne peut pas résoudre ces problèmes. De toute évidence, les États-Unis ne fournissent aucun leadership pour la résolution de ce problème. Nous sommes engagés dans un débat stupide sur l'élargissement de l'OTAN alors qu'il y a des problèmes pour lesquels la Russie devrait coopérer avec les États-Unis, comme l'Afghanistan, par exemple. Il y a quatre mois, la Douma a ratifié l'accord de statut des forces qui est une base légale de mouvement des troupes de l'OTAN, mais il n'y a eu aucune réponse. La question est de savoir quand les États-Unis vont le faire. Il n'y a pas de victoire possible pour les États-Unis dans ce domaine et de plus, il pourrait y avoir des conséquences terribles parce que tout ce que l'on essaie de faire au Moyen-Orient va se désintégrer. Est-ce que l'OTAN va rester en Afghanistan quand les Américains vont se retirer ? À mon avis, l'Afghanistan est l'endroit unique dans le monde, où la Russie, l'Inde, la Chine, les États-Unis, etc., ont un ennemi commun. Nous devrions joindre nos forces politiques et militaires pour empêcher Al-Qaïda de gagner. J'espère vraiment que vous allez analyser tous ces problèmes quand vous allez développer vos idées propres sur la nouvelle politique de sécurité et de défense de la France. Je pense que votre pays peut jouer un rôle beaucoup plus important que dans le système bipolaire antérieur. Il avait en effet très peu d'influence dans ce système, puisque les deux superpuissances ne voulaient aucun avis de quiconque. Mais dans un monde multipolaire dans lequel il y a un groupe d'acteurs majeurs, même si les États-Unis sont encore numéro un, votre pays pourrait avoir une contribution beaucoup plus grande et devenir leader. Il y a en effet très peu d'exemples où votre pays a fait la proposition d'idées nouvelles sur la défense antimissiles, sur les forces conventionnelles en Europe ; vous avez simplement réagi à ce qui semblait être l'évolution du monde multipolaire. Et sur cette note optimiste, je vais m'arrêter.

AUDITION
DE SIR LAWRENCE FREEDMAN

MERCREDI 31 OCTOBRE 2007

Jean-Claude Mallet

Professeur Freedman, vous êtes professeur au King's College de Londres, et un expert réputé au sein de la communauté stratégique. Vous avez écrit plusieurs ouvrages concernant les questions stratégiques. Vous êtes aussi l'historien officiel de la guerre des Malouines. Vous avez publié un ouvrage sur l'évolution des stratégies nucléaires. Et, surtout, vous êtes un interlocuteur de choix pour les responsables de la défense au Royaume-Uni et chez nous en France.

Sir Lawrence Freedman

D'abord je tiens à vous signaler que je suis honoré d'avoir cette expertise en face de moi. Je me réjouis d'avance du débat qui va être mené.

Je voudrais surtout m'attarder sur le contexte politique dans lequel nous devons aborder les questions de défense. Le débat des années 1990, basé sur la transition entre les guerres dites de nécessité et les guerres fondées sur le choix, constitue le point de départ.

Les premières portaient sur les conflits entre les États généralement en rapport avec des puissances émergentes. La menace était existentielle et le destin d'un pays pouvait se jouer sur le champ de bataille. Par conséquent, tout était consacré au développement des ressources militaires qui étaient décisives. On pouvait prévenir la guerre par les alliances et la dissuasion. Puis, à la fin de la guerre froide et le risque d'une guerre de nécessité, nous sommes passés à des guerres liées à un choix, en corrélation avec des conflits préexistants. Celles-ci étaient guidées par des raisons altruistes, des besoins humanitaires, des préoccupations de réfugiés, ou encore des efforts pour éviter le chaos. On avait des États faibles, des sociétés fragmentées, des institutions politiques fragiles. L'intervention avait un caractère expéditionnaire et nécessitait des effectifs considérables, une puissance de feu supérieure, ce qui marquait une rupture par rapport aux opérations de maintien de la paix, fondées sur le consensus des parties et engageant des forces limitées à la légitime défense. On en est donc venu à des forces plus robustes visant à remodeler la situation sur le terrain. Les pays occidentaux se manifestaient irrégulièrement. En effet, la principale difficulté était de se désengager. Les

problèmes provenaient des structures politiques, économiques et juridiques de ces pays. On ne pouvait retirer la force avant d'avoir stabilisé la situation, sous peine d'une résurgence du conflit. D'opérations militaires de basse intensité, nous sommes passés à des opérations de sécurité de haute intensité dont l'objet est de protéger la population. Cette guerre discrétionnaire donnait le choix de la négliger.

Les forces conventionnelles d'intervention, disposant de la supériorité militaire et de la puissance de feu, intégrant les armées de l'air, de mer, de terre ont fait place à d'autres forces plus légères, d'infanterie sur le terrain, collaborant avec les populations locales, les ONG et les médias.

Cette distinction entre guerre de nécessité et guerre de choix est remise en question par des conflits qui reprennent les caractéristiques des deux types de combat. Nos pays sont soumis à nouveau à des menaces existentielles : terrorisme, prolifération... Il faut prendre en compte également les dangers climatiques et la pauvreté des pays. On doit aussi mentionner les conflits futurs liés à la démographie et à l'appropriation des matières premières. Malgré les gestes du Président Poutine, la menace de conflit entre puissances majeures n'est pas vraiment d'actualité. Ces menaces ne sont pas comparables à celles que faisaient peser les grandes puissances dans le passé. Il me semble important que les pays occidentaux aient des capacités de l'emporter dans des guerres conventionnelles. Il ne faut pas négliger l'aspect dissuasif qui en résulte, même si les guerres conventionnelles ne sont plus d'actualité. Il apparaît que les États agresseurs pourraient attaquer les pays occidentaux, en profitant de leurs points de vulnérabilité supposée : le prix accordé à la vie humaine, la crainte des pertes civiles ou militaires, la destruction de masse.

Voilà où nous en sommes aujourd'hui. La prise de conscience des risques incite à des interventions moins discrétionnaires que par le passé. Ces conflits nécessitent les mêmes techniques que les interventions humanitaires des années 1990. La mise en place du développement et de la sécurité dans un pays me semble être conçue comme la phase quatre, après la fin des phases militaires. Je pense qu'il s'agit d'une erreur. En effet, l'on pense que les questions doivent être transmises à des ONG, des organisations internationales, à des agences chargées de l'aide. Les Américains ont fait cette erreur, en Afghanistan et encore plus en Irak. Pourtant les préoccupations de la phase quatre sont implicites à la phase une. Des opérations militaires doivent être précédées par une réflexion sur les conséquences politiques de ce que vous faites. Ceux qui s'opposent à l'Occident savent qu'ils perdraient des guerres conventionnelles contre les pays occidentaux.

Il y a des guerres asymétriques où le rôle de l'opposition est de réaliser des guerres d'insurrection. Au vu de l'histoire récente, cette stratégie peut porter ses fruits.

En conclusion, nous pouvons retenir plusieurs éléments de la façon dont nous pouvons nous positionner sur ce point.

Premièrement, nous avons affaire à des mouvements politiques, ce qui est une idée utile même lorsque nous sommes confrontés au terrorisme, qui n'en est qu'une forme particulièrement violente. Il ne s'agit pas

seulement de neutraliser les éléments violents, mais de comprendre leurs idées politiques pour mieux les perturber. L'essence de la lutte contre-insurrectionnelle est de séparer les militants de leur base, à partir de quoi on appliquera avec succès la forme militaire ou policière, ou le renseignement. Ils ne doivent pas avoir de sanctuaire, de ressources ou de recrues.

Pour cela il faut comprendre leur vision du monde, leur « narratif » qui leur sert de cadre d'analyse, qui explique les injustices dont ils sont victimes. L'action sur les cœurs et les esprits, ce n'est pas distribuer des bonbons aux enfants, mais comprendre comment les insurgés opèrent.

Deuxièmement, il existe un risque de surestimer l'adversaire, qui connaît des divisions, des faiblesses internes, par opposition à l'image d'homogénéité que nous en avons. D'où l'importance du renseignement, pour fournir des occasions de perturbation. C'est un problème à envisager.

Enfin, il faut souligner l'importance pour la France et le Royaume-Uni de travailler ensemble sur ce point. Alors que j'ai peu d'espoir dans une coopération européenne efficace, j'ai de grandes espérances dans ce travail bilatéral. Notre coopération dans les années 1990 dans les Balkans a été efficace. Je ne pense pas qu'on puisse établir une politique de défense commune en Europe, mais le leadership de la France et du Royaume-Uni devrait créer une différence. Nos deux pays ont une connaissance des pièges inhérents à ce type d'opération, grâce à leurs passés impériaux.

AUDITION
DE ASHLEY J. TELLIS

MERCREDI 31 OCTOBRE 2007

Jean-Claude Mallet

Professeur Tellis, merci de nous avoir rejoints depuis l'autre côté de l'Atlantique. Nous sommes particulièrement heureux de vous accueillir ce matin. Je souhaite rappeler qu'avant d'occuper vos fonctions actuelles à la Fondation Carnegie, vous avez été en poste au Département d'État dans plusieurs affectations. En particulier, vous avez été conseiller spécial et conseiller principal auprès des sous-secrétaires d'État chargés des questions politiques. Vous avez conseillé également le Président des États-Unis pour tout ce qui concerne les sujets relatifs à l'Asie du Sud-Ouest.

Vous êtes, par ailleurs, un grand spécialiste des questions stratégiques, en particulier de l'Asie.

Ashley J. Tellis

Merci monsieur le Président de m'avoir invité à témoigner devant votre Commission dont je remercie tous les membres pour leur participation à cette réflexion de ce matin.

Je vais utiliser les quinze minutes qui me sont imparties à parler de l'Asie et des défis que celle-ci va faire peser sur nous, soit les États-Unis et le reste de la communauté mondiale.

Je souhaite commencer mon propos en énonçant deux ou trois hypothèses ou propositions pour l'Asie.

Cette partie du monde va devenir très importante en terme de poids géopolitique. Il s'agit d'une région qui va voir apparaître des puissances très importantes comme l'Inde et le Japon. Ces pays sont appelés à dominer le système économique mondial dans les prochaines années.

Ceci dit, il est essentiel de reconnaître que l'Asie ne sera pas une région marquée par la réussite, mais par un mélange délicat de réussites et d'échecs. Le plus grand défi qui se pose à nous à long terme est de gérer la montée en puissance de l'Asie et les difficultés qu'elle rencontrera. Il nous faut donc avoir une stratégie qui nous permettra de gérer les deux côtés (réussites et échecs) de cette histoire et le fait que ce continent sera ancré soit dans la paix, soit dans des rivalités dangereuses, lesquelles risquent de dominer l'ensemble de la planète.

Je vais vous indiquer quels sont les quatre grands défis que les États-Unis auront à relever et qui auront un effet sur l'ensemble de la communauté internationale.

Le premier défi consiste à savoir comment il est possible de gérer l'émergence de puissances nucléaires en Asie. Il existe deux puissances importantes à cet égard : la Chine et l'Inde. Les États-Unis pensent que la gestion de l'Inde sera beaucoup plus facile que la gestion de la Chine. Ils estiment en effet que l'Inde va croître beaucoup plus lentement que la Chine et n'a pas envie de se positionner immédiatement face à l'Occident. Il reste à voir si ce diagnostic se concrétise.

L'enjeu est d'intégrer la Chine dans le système international et, alors que les États-Unis et la Chine sont très intégrés d'un point de vue économique, cette tâche s'avère très compliquée, surtout si nous comparons ce défi à celui que nous proposait l'Union soviétique. Dans le cas de l'Union soviétique, il n'y avait pas d'interdépendance économique. Avec la Chine, l'environnement est complètement différent. La compétition politique va s'accroître en même temps que l'interdépendance économique. Nous devons donc trouver la stratégie qui va nous permettre de régler cette compétition politique, étant entendu que nous sommes très liés à la Chine sur un plan économique. Seul le temps nous dira si nous allons réussir.

Le deuxième ensemble de défis a trait aux faiblesses de la région asiatique. Il en existe plusieurs :

- les faiblesses sociales. Celles-ci sont très profondes dans des pays clés de l'Asie et se manifestent à travers la guerre contre le terrorisme. Elles touchent des pays importants comme l'Arabie Saoudite, le Pakistan, l'Iran, l'Irak ;

- les potentiels de conflits entre États sont nombreux : entre le Japon et la Chine, Taiwan et la Chine, l'Inde et la Chine, l'Iran et l'Irak, l'Inde et le Pakistan, la Corée du Nord et la Corée du Sud et la liste ne s'arrête pas là. Il est nécessaire de gérer ces conflits entre États ;

- la prolifération nucléaire. Elle ne va pas disparaître et renvoie à deux défis. D'une part, pouvons-nous nous obtenir que des pays, qui détiennent des armes de destruction massive, empêchent leur dissémination dans des pays étrangers ? D'autre part, à plus long terme, la prolifération d'armes de destruction massive va-t-elle transformer une demande pour ces armes aujourd'hui latente en demande déclarée, pouvant émaner par exemple de l'Iran et de la Corée du Nord aujourd'hui, demain du Japon, de Taiwan ou de l'Arabie Saoudite, ces trois derniers étant susceptibles de considérer qu'ils ont besoin d'armes de destruction massive pour garantir leur sécurité ?

Le troisième sujet dont je souhaite parler concerne les problèmes liés aux actions collectives qui vont apparaître en Asie. Je souhaite très brièvement les passer en revue. Est-ce que le développement économique du continent asiatique s'inscrira dans un système de commerce mondial ouvert ou mènera-t-il à l'émergence d'un bloc régional ?

Ainsi, les pandémies, même si elles naissent en Asie, peuvent très rapidement affecter nos intérêts dans le monde entier. Un autre exemple

porte sur l'environnement. L'Asie, avec les États-Unis, sont les plus grands responsables de la pollution de l'environnement. Est-il possible de réduire cette pollution sans compromettre les intérêts économiques ?

L'Asie deviendra la zone géographique mondiale la plus demandeuse d'énergie. Aussi pourrons-nous maintenir un accès ouvert à l'énergie tout en gardant notre système de marché économique ? Par ailleurs, notre liberté à naviguer sur les océans perdurera-t-elle à l'avenir et pourrons-nous avoir accès aux ressources de l'espace ?

Voilà un ensemble de défis qu'il va falloir relever dans les prochaines années.

Je souhaite terminer mon propos en identifiant la quatrième catégorie de défis particulièrement importants pour les États-Unis. Les pays asiatiques seront-ils des partenaires avec lesquels il sera possible de travailler dans le cadre d'objectifs communs ? Sur le long terme, c'est une question très ouverte. Nous ne savons pas si la Chine, tout comme la Russie par ailleurs, sera un partenaire des États-Unis. Le Japon est un partenaire aujourd'hui. Mais le sera-t-il encore dans le futur ? Qu'en sera-t-il de l'Inde ?

Nous pensons que le besoin d'avoir des « coalitions de volontaires » perdurera. À mes yeux, les institutions internationales ne traiteront pas des problèmes mondiaux. Plus il y aura une coalition des gens de même esprit, plus nous devons nous demander quels sont les pays en Asie disposés à collaborer avec les États-Unis et l'Occident de manière générale. Cette question devra être étudiée.

Je ne vois pas comment il sera possible de maintenir un système en Asie relativement stable et connaissant la réussite sans établir des partenariats entre les pays asiatiques et les États-Unis et l'Europe. Il s'agit d'un grand défi à relever, lequel nécessite pour les États-Unis et l'Europe d'avoir une vision commune de l'avenir. Si cette vision commune existe, le reste suivra. Je vous remercie de votre attention.

* *
*

Jean-Claude Mallet — Professeur, je vous remercie de cette introduction et du large panorama que vous avez dressé sur les questions que nous pose l'évolution stratégique de l'Asie. Si vous me le permettez, une première question me frappe à l'écoute de votre exposé. Vous avez insisté à juste titre sur les problèmes importants qui entourent les développements possibles de l'Inde et de la Chine. Vous avez évoqué très fugitivement un sujet comme la prolifération des armes nucléaires et l'ensemble très imbriqué de problématiques susceptibles de déboucher sur des scénarios pouvant être soit positifs, soit négatifs. Mais vous n'avez pas parlé du Pakistan. Est-ce un acteur qui vous semble ne pas jouer le même rôle que la Chine et l'Inde ? Ce pays, en raison de sa puissance nucléaire, de sa proximité avec l'Afghanistan et de ses problèmes frontaliers, encore non

résolus, avec l'Inde, pays avec lequel il est en rivalité, apparaît aujourd'hui comme une zone très sensible en terme de sécurité intérieure et internationale. Comment voyez-vous l'évolution du Pakistan ?

Ashley J. Tellis — Ce qui se passe au Pakistan est un bon exemple de la manière dont le développement dans des parties assez lointaines de l'Asie peut avoir des implications bien au-delà de cette région.

L'avenir du Pakistan est aujourd'hui complètement ouvert. Nous ne savons pas dans quelle direction ce pays va s'engager et quels seront les résultats de son développement politique. La tendance n'est pas bonne. Il y a eu une radicalisation progressive de ce pays au cours des vingt dernières années. Les personnes modérées dans la société pakistanaise sont de plus en plus assaillies. Il existe une absence de leader dans ce pays dont le Président a été un allié des États-Unis, mais n'a pas réussi à sortir son pays de la pente dangereuse sur laquelle il glisse. L'avenir à long terme du Pakistan devrait tous nous concerner.

Nous n'avons pas été capables de trouver une solution politique nous permettant de mettre un terme à ce qui se passe au Pakistan et qui est très dangereux. Aussi ce pays sera-t-il vraisemblablement assailli par les évolutions suivantes. Il va continuer à augmenter ses capacités militaires et à acquérir des armes de destruction massive et, en même temps, il verra sa société civile se détériorer et se radicaliser de plus en plus. Je ne vois pas un retour à la normale dans cet État à court terme et donc je suis très pessimiste sur son avenir. Il n'y a pas de consensus au sein de la société pakistanaise sur le rôle que les militaires doivent y jouer. Tant que les militaires vont continuer à dominer la politique et la société au Pakistan et seront considérés comme les gardiens aptes à protéger leur pays de l'Inde, il n'y aura pas de solution.

Thérèse Delpech — Sur ce sujet, j'ai deux questions à vous poser. La première porte sur le rôle des militaires au Pakistan. Depuis 1947 et la création de cet État, les militaires ont eu la réalité du pouvoir, qu'il y ait ou non des pouvoirs civils en place. Nous avons le sentiment aujourd'hui qu'il y a, pour la première fois depuis 1947, un vrai défi adressé aux militaires, lesquels détiennent, non pas seulement le pouvoir militaire et le pouvoir politique, mais aussi le pouvoir économique. Il y a ainsi, depuis longtemps, une sorte de pacte faustien entre les militaires et les islamistes au Pakistan : avez-vous le sentiment que ce pacte est en train de se briser ?

Ma deuxième question porte sur le réseau d'Abdul Kadeer Khan, qui représente l'un des éléments permettant aux Européens de bien comprendre l'importance des affaires asiatiques pour leur propre sécurité. Ce réseau avait des bases en Asie, en Malaisie, coopérait avec la Corée du Nord, mais avait aussi des activités beaucoup plus proches de l'Europe et en particulier en Libye. Malgré les déclarations du gouvernement américain assurant qu'il n'existe plus, avez-vous le sentiment que ce réseau est vraiment démantelé ?

Ashley J. Tellis — Je vais répondre d'abord à votre première question. Selon moi, la confiance que les gens avaient dans les militaires et non pas dans

les islamistes résidait dans un pacte très durable mais qui a disparu aujourd'hui. La raison en est que, pour la première fois depuis les années 1990, l'accord que les militaires avaient avec les islamistes s'effrite et se détruit. Ces derniers commencent à percevoir les militaires comme une menace. Il s'agit vraiment d'un moment de vérité et il faut que les militaires prennent une décision et choisissent si cela sert leurs propres intérêts de maintenir leur proximité avec les islamistes. Les islamistes commencent à considérer que les militaires représentent le principal obstacle à la réalisation de leurs missions. C'est ce que nous pouvons voir à travers les attentats que le pays et les militaires ont subis dernièrement. Les militaires doivent reconnaître qu'ils ne peuvent pas avoir une relation à long terme avec les islamistes qui serve à la fois le Pakistan et les militaires.

S'agissant de votre seconde question, selon moi, les Pakistanais ont fait des progrès dans le démantèlement du réseau d'Abdul Kadeer Khan. Toutefois, ce démantèlement n'est pas encore total et ne satisfait pas la communauté internationale. Ceci s'explique par le refus du gouvernement de donner un accès aux données et tant que cet accès ne sera pas autorisé, personne ne pourra être sûr que le réseau a été démantelé. Le problème est que ce réseau est constitué de plusieurs couches, à plusieurs niveaux de secret, et s'est étendu dans beaucoup de pays. Tant que nous n'aurons pas une connaissance claire de la réalité, personne ne pensera que ce réseau a été démantelé.

Olivier Debouzy — Monsieur le Professeur, je souhaite vous poser une question sur un problème collatéral, portant sur la prolifération nucléaire, en particulier concernant l'Inde.

L'Inde est un grand pays, une puissance régionale et, en même temps, une puissance proliférante qui, d'une façon très ouverte, a violé les règles internationales en matière de prolifération nucléaire.

Ma question s'applique à l'Inde mais a une portée beaucoup plus générale. Je souhaite savoir comment, dans cette région, il est possible de gérer la prolifération et de trouver, s'il en existe, des institutions, des alliances militaires, des systèmes de garantie permettant d'effectuer cette mesure.

Ashley J. Tellis — Le cas de l'Inde est très complexe et très difficile à comprendre. Mais je souhaiterais tout d'abord vous indiquer quel est le point de vue de l'administration américaine sur le sujet. Celle-ci ne pense pas que l'Inde a violé les obligations internationales en ce qui concerne la prolifération. Elle a un programme d'armement nucléaire depuis au moins 1974, mais ce programme a été mis en place sans qu'aucun traité international, notamment le traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, ait été violé. Nous estimons que l'Inde se distingue des autres pays qui ont violé le traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, comme la Corée du Nord par exemple.

Ceci étant dit, le programme nucléaire indien impose des défis relevant de deux catégories. Le premier défi consiste à savoir si l'Inde gardera un régime fort en ce qui concerne le contrôle de ses exportations de capacités stratégiques. Le deuxième enjeu est le suivant : au fur et à mesure

que l'Inde développera son arsenal nucléaire, cet arsenal provoquera-t-il des réactions de la part du Pakistan et de la Chine ? Verrons-nous une course aux armements en Asie qui détruira en fait cette région ?

Jusqu'à très récemment, le régime de contrôle des exportations de l'Inde n'était pas aussi bon qu'il aurait dû l'être. L'application par l'Inde de son régime de contrôle des exportations était assez bonne. Des progrès ont été réalisés au cours des cinq dernières années et l'Inde a aujourd'hui de bonnes performances en matière de contrôle des exportations, même si celui-ci n'est pas encore très strict. Dans les trois ou cinq prochaines années, l'Inde aura un contrôle des exportations aussi bon que celui des pays occidentaux.

Sur le programme d'armement nucléaire de l'Inde et son impact sur la région, nous pouvons affirmer que, sur les trois pays dont il est question ici, soit la Chine, le Pakistan et l'Inde, c'est le programme nucléaire de l'Inde qui se développe le plus lentement. Les progrès accomplis par l'Inde au titre de son programme sont beaucoup plus lents que ceux réalisés en Chine et au Pakistan. La conséquence stratégique à laquelle nous devons nous attendre est que, si une course aux armements se produit, ce sera l'Inde qui devra rattraper son retard et la Chine et le Pakistan qui seront les moteurs de la course.

Amiral Édouard Scott de Martinville — Monsieur le Professeur, vous avez insisté dans votre présentation sur les risques de pandémie dans la région et la façon dont ces risques peuvent peser sur la santé de la population mondiale. La maîtrise de ces risques suppose que se mette en place une coopération internationale basée sur le partage d'un certain nombre de technologies et de moyens qui peuvent avoir des applications aussi bien civiles que militaires. Comment voyez-vous l'équilibre entre maîtrise des risques de prolifération et réponse aux grands problèmes de santé publique ? L'Organisation mondiale de la santé a-t-elle les moyens de s'assurer que l'ensemble de ces objectifs sont satisfaits ?

Ashley J. Tellis — Vous avez mis le doigt sur certains équilibres auxquels il faut parvenir dans des pays quand il est question d'actions collectives comme la santé. Comme vous l'avez souligné, les capacités qui seront mises en place pour traiter les catastrophes en matière de santé publique ont également des implications militaires. Celles-ci peuvent permettre de se défendre contre des armes biologiques et d'échafauder votre programme de réponses stratégiques nationales, lesquelles suscitent logiquement des interrogations.

Je pense qu'il existe deux séries de problèmes. La première d'entre elles consiste à savoir quelles sont les technologies que nous sommes prêts à partager quand il s'agit d'aider des pays dans la gestion de leurs problèmes de santé publique. Il est plus facile de partager ces technologies, contrairement à ce que l'on peut penser habituellement. Nous ne nous sommes pas assez penchés sérieusement sur la question. Avec l'épidémie de SRAS qui a eu lieu il y a quelques années, les États-Unis avaient failli devoir le faire. Fort heureusement, cette épidémie a été vaincue. Mais le problème demeure.

Le deuxième problème, encore plus difficile à régler que le premier, est le suivant. Les pays asiatiques préfèrent garder le secret sur les problèmes de santé publique qu'ils rencontrent. Beaucoup d'entre eux considèrent que les problèmes de santé publique font partie des sujets relevant de la souveraineté nationale et non pas des problèmes de santé mondiaux. Si les pays asiatiques ne changent pas d'attitude en la matière, il nous sera impossible de mettre en place l'élément clé de la lutte contre les pandémies, autrement dit le partage des informations sur les populations touchées, les mécanismes institutionnels instaurés pour contrer la menace, etc. Nous avons besoin d'une transparence sur ces questions pour permettre au système mondial de santé de fonctionner. En l'absence de cette transparence, toutes les questions secondaires, portant notamment sur les choix technologiques, deviendront caduques.

Nous devons aborder le problème à deux niveaux. D'une part, nous devons travailler avec les États asiatiques afin qu'ils élaborent un mécanisme d'information sur les infections déclarées ou les catastrophes sanitaires qui se déclenchent ; mécanisme qui fonctionnerait de manière permanente. D'autre part, nous, qui vivons dans des pays avancés, avons des systèmes de développement perfectionnés et devons trouver les moyens de permettre à ces pays de relever les défis en matière de santé publique lorsqu'ils se produisent.

Jean-Claude Mallet — Professeur, je souhaiterais revenir à ce que nous avons évoqué tout à l'heure à propos du Pakistan. Vous avez parlé de l'Inde. Je crois qu'il nous faudrait aussi parler de la Chine. L'évolution du triangle constitué de l'Inde, du Pakistan et de la Chine sera déterminante pour la sécurité du continent asiatique dans les années qui viennent. En quoi cette évolution pose-t-elle un défi à la sécurité des États-Unis ? De votre point de vue, qu'en est-il de ces impacts possibles sur la sécurité européenne ?

Ashley J. Tellis — Vous avez soulevé une question très difficile à traiter. Je souhaite parler du triangle que vous avez mentionné. Je crois que ce triangle connaît des transformations très importantes. S'il a été dominé par l'Inde et le Pakistan au cours des trente dernières années, l'avenir semble indiquer que les relations entre l'Inde et la Chine deviendront le volet le plus important des relations pouvant exister au sein de ce triangle. Mon point de vue est que la relation restera difficile, mais de moins en moins, entre l'Inde et le Pakistan. Les relations entre l'Inde et la Chine sont celles qui posent le plus de problèmes. La bonne nouvelle est que ces deux pays vont se développer rapidement en termes économiques et que leurs relations commerciales bilatérales augmenteront très vite. Nous espérons que cette évolution sera un facteur de stabilité.

La mauvaise nouvelle est que les performances économiques de ces deux pays se développeront en même temps que la défiance qu'ils auront l'un envers l'autre. Je pense qu'il n'y aura pas de solution proposée par les régimes pour réduire la défiance que la Chine et l'Inde éprouvent l'un vis-à-vis de l'autre. Nous devons accepter ce fait et essayer de réduire cette défiance par la diplomatie. Il s'agit d'un problème sur le long terme.

Vous m'avez demandé quelle sera l'attitude des États-Unis face aux relations qui existeront au sein de ce triangle. Je pense que l'administration américaine actuelle ne tente même plus de gérer les relations dans ce triangle, car personne n'a mis au point une solution permettant de le faire. Elle essaie de traiter avec chaque pays individuellement tout en s'efforçant de réduire toutes les conséquences néfastes qui pourraient découler des relations entre les trois pays constituant le triangle. Pour l'instant, l'administration américaine a surtout concentré son action sur l'Inde. La raison en est qu'elle estime que le défi qui se posera à long terme aux États-Unis réside dans le rôle de la Chine et l'émergence de ce pays en Asie. Aussi a-t-elle dû prendre une décision sur la manière de faire face à la Chine dans les prochaines années. La solution conventionnelle prônée par Machiavel et ses successeurs est d'amoindrir et d'endiguer la puissance de la Chine. Cette ambition est très difficile à mettre en œuvre. Il n'y a pas de consensus aux États-Unis, pas plus qu'au niveau international, pour agir en la matière. C'est pourquoi, il a été décidé de faire autrement en aidant d'autres pays à accroître leur puissance. L'administration américaine a choisi de soutenir l'Inde, car il s'agit d'une démocratie, d'un pouvoir émergent et de stabilité dans la région. Elle a donc mené des efforts concertés pour mettre en place de nouvelles relations avec l'Inde. Elle mise sur le fait que, si ces relations sont bonnes, la place de la Chine, automatiquement, diminuera. Cet investissement sur l'Inde offre aussi aux États-Unis une option de rechange pour le cas où son partenariat avec le Pakistan viendrait à s'éteindre. Nous ne savons pas ce que nous réserve l'avenir. Mais je crois que l'option retenue est une bonne option, la meilleure solution que nous pouvions mettre en œuvre.

Thérèse Delpech — La Chine a des difficultés apparemment à convaincre un certain nombre de ses voisins, indépendamment de ce que pensent les États-Unis sur le sujet, que son développement est un développement pacifique. Elle a un discours tout à fait opposé à celui de la Russie qui affirme, depuis quelques temps et de façon parfois un peu brutale, ses capacités, la Chine cherchant à diminuer l'importance de ses capacités et notamment de son armée.

Vous avez évoqué la question de l'espace très brièvement, mais un événement n'a pas échappé à tous ceux qui s'intéressent à ce sujet. Il s'agit du test antisatellite qui a été réalisé par la Chine le 11 janvier 2007 et a montré que ce pays a une capacité antisatellitaire. Cet événement est un message très direct adressé notamment aux États-Unis dans le cadre de conflits asymétriques et je souhaite savoir comment vous analysez l'attitude de la Chine dans son discours sur le développement pacifique et ce test du 11 janvier 2007.

Ashley J. Tellis — Ces deux questions sont en effet très importantes pour les États-Unis et l'Europe. Je pense que la Chine aura toujours des difficultés à convaincre d'autres pays de ses intentions purement pacifiques. D'abord, dans l'Histoire, très peu de puissances émergentes ont eu un développement pacifique et il est légitime que des pays doutent que la

Chine fasse exception à cette règle, d'autant plus que le programme militaire de cet État est de plus en plus conséquent.

Comme vous l'avez indiqué à juste titre, les Chinois ont tout fait pour minimiser l'ampleur de leur modernisation militaire. Mais ceux qui étudient de près leur politique n'ont aucune illusion. La modernisation des capacités militaires de la Chine dépasse de beaucoup ce qui est nécessaire à ce pays pour contrer Taiwan. Cette modernisation est liée à l'émergence de ce pays comme grande puissance. Il est naturel que la Chine estime cette modernisation essentielle pour protéger ses propres intérêts. Mais les pays situés à la périphérie de la Chine voient les choses différemment et s'inquiètent de plus en plus, comme c'est le cas de l'Inde et du Japon. La Russie, elle, est de plus en plus ambivalente. Elle fournit, dans une large mesure, la technologie militaire à la Chine. L'Asie du Sud-Est s'inquiète aussi de la modernisation de la Chine.

S'agissant du test antisatellite qui a été réalisé, il représente la capacité technologique que la Chine doit acquérir puisqu'elle est entourée d'États très puissants (États-Unis, Japon et Inde). Les Chinois considèrent qu'ils n'ont d'autres solutions que de développer des stratégies asymétriques étant donné la nature de leur voisinage. Cette vision a des conséquences. Ainsi, il devient naturel pour la Chine d'acquérir des capacités asymétriques dans l'espace, lesquelles deviennent très menaçantes pour les autres pays et ne diminueront pas dans le temps.

La Chine développe un programme très complexe dans l'espace, sa crainte étant d'avoir à faire face un jour à un conflit militaire avec les États-Unis. Les militaires chinois pensent que la façon la plus facile de contrer les États-Unis consiste à l'attaquer au niveau de ses faiblesses, c'est-à-dire ses capacités spatiales. Le problème est que, lorsque vous lancez dans une guerre dans l'espace, vos voisins et non pas seulement vos adversaires sont affectés par votre politique. Ce test antisatellite a montré clairement que, si vous détruisez un satellite dans l'espace, vous risquez non seulement de détruire celui-ci mais aussi ceux qui gravitent autour de lui.

Je souhaite simplement faire deux observations sur l'espace.

Il est peu vraisemblable que la Chine ralentisse ou mette fin à ses investissements dans le domaine, ces derniers étant pour elle nécessaires pour gagner des conflits contre une grande puissance. Par ailleurs, la politique spatiale de la Chine aura des conséquences qui iront bien au-delà d'un simple conflit avec les États-Unis. Elle affectera ses relations avec tous les pays ayant une présence dans l'espace, y compris les États européens qui ont investi dans ce domaine pour des raisons économiques et militaires.

Jean-Claude Mallet — J'observe que, sur ce point, vous mettez en jeu les intérêts européens. De quelle manière les problèmes de sécurité en Asie peuvent-ils avoir un impact sur la sécurité de l'Europe ? Peut-être estimez-vous qu'en raison du face-à-face possible entre les États-Unis et les grands pays asiatiques, ce risque en termes de sécurité pour l'Europe est négligeable ?

Ashley J. Tellis — L'impact de ces relations sur l'Europe est en fait très profond car, dans le système mondial actuel, les interdépendances économiques et sécuritaires sont de plus en plus grandes. Vous ne pouvez pas avoir une relation purement bilatérale entre les États-Unis et la Chine ou entre l'Inde et la Chine. Ces relations bilatérales ont des conséquences sur l'ensemble des pays et notamment les pays européens.

Le rôle direct de l'Europe dans cette zone se manifeste dans deux domaines.

En matière technologique, en dehors du Japon et des États-Unis, l'Europe occidentale représente la plus forte concentration de technologies de pointe aussi bien civiles que militaires. Il est donc tout à fait logique que, lorsque des pays comme la Chine, l'Inde ou tout autre pays asiatique se voient refuser l'accès à des technologies par les États-Unis, ceux-ci se tournent vers d'autres États pour avoir cet accès. Le rôle que l'Europe joue en matière de dissémination de la technologie est un défi important pour la relation transatlantique. La Chine voudra avoir un accès libre à la technologie européenne, ce qui préoccupe beaucoup les États-Unis.

Sur le long terme, ce sont les relations politiques qui dominent. Je pense que beaucoup d'États asiatiques se tourneront vers l'Europe pour compenser la difficulté de leurs relations avec les États-Unis. Il serait regrettable que l'Europe accepte de jouer ce rôle. Les États-Unis et l'Europe ont en effet un intérêt commun au renforcement de la stabilité de l'Asie. La croissance de l'Asie et son ouverture au commerce sont dans leur intérêt. Toutefois, il faut faire attention à ne pas permettre aux États asiatiques de diviser pour régner. Il n'est pas dans notre intérêt d'être instrumentalisés par ces pays asiatiques pour qu'ils parviennent à leurs fins en rééquilibrant leurs relations avec les États-Unis.

La technologie représente un défi à court terme. À long terme, un autre défi se pose. Il s'agit de l'alignement politique. L'Europe a un rôle important à jouer pour le développement pacifique de l'Asie.

Le rôle de l'Europe quant aux questions asiatiques est donc très important.

Jean-Claude Mallet — Ni les uns, ni les autres ne doivent être instrumentalisés. Vous avez parlé des « *coalition of the willing* ». Mais dans cette description que vous nous faites de l'Asie, une chose nous frappe. Le système institutionnel de règlement des conflits qui existe aujourd'hui en Europe est absent en Asie et ceci pour de fortes raisons historiques qui prévalent encore. Vous avez parlé tout à l'heure du Japon. Comment faisons-nous pour remédier à cette situation ?

Olivier Debouzy — Les termes de « *coalition of the willing* » que vous avez employés nous demandent de savoir comment l'Europe peut jouer un rôle. Vous avez parlé de la nécessité pour nous de ne pas être instrumentalisés par les pays asiatiques. De façon plus positive, quelle contribution et quelle organisation les États-Unis et les Européens pourraient-ils adopter avec ou contre certains États asiatiques pour faire progresser la sécurité en Asie ? Y a-t-il un rôle possible pour l'OTAN sur ce théâtre ?

Pourrait-il y avoir des relations bilatérales entre l'Europe et les États-Unis dans certains domaines militaires ou sécuritaires et lesquelles pourraient-elles être ? Enfin d'une manière générale, j'aimerais avoir votre avis sur la façon dont nous pouvons nous organiser pour faire face aux problèmes qui secouent l'Asie en matière de prolifération d'armes de destruction massive ou de risques de conflits qui bouillent tranquillement pendant des années avant d'exploser subitement avec un temps d'alerte extrêmement bref ?

Ashley J. Tellis — Je souhaite lancer deux ou trois idées. La première, importante, est d'avoir les idées très claires. Nous devons comprendre quels sont les problèmes. Or, très souvent, nous n'avons pas pu avoir entre les États-Unis et l'Europe, entre les États-Unis et l'Asie et entre l'Europe et l'Asie ce que je considère être une conversation franche et honnête pour savoir quels sont les défis importants à relever. Il nous faut avoir une vision commune de ce qui doit être un ordre mondial acceptable. Je ne pense pas que nous ayons eu une conversation de ce type. Elle est difficile à mener. Car elle met en avant des intérêts et il est compliqué de développer l'idée d'un certain ordre si les principaux pays ont des intérêts qui rentrent en concurrence les uns avec les autres.

Nous devons inventer un dispositif qui nous permette d'avoir une telle conversation. Autrement, la défiance et les procès d'intentions marqueront les relations entre ces pays, ce qui ne sera pas bon. Il nous faut donc avoir un dialogue.

Ensuite je ne pense pas que nous en sommes à un stade où nous pouvons avoir des dialogues institutionnels. Il n'existe pas de mécanisme institutionnel en Asie et notre seule possibilité d'agir passe par des initiatives nationales. Il n'y a pas de substitut à court terme. Nous pouvons utiliser les instruments diplomatiques mis à notre disposition et qui se traduisent par des conversations entre civils ou entre militaires.

Avant cela, peut-être pourrions-nous façonner la pensée des États asiatiques ? Je pense que les initiatives nationales ont beaucoup plus de chance de réussir que des initiatives multilatérales au moment où nous nous trouvons. Je ne crois pas, par exemple, qu'une conversation entre l'Union européenne et l'Inde ou la Chine aurait un caractère autre que superficiel. Une conversation entre la France et la Chine ou entre la France et l'Inde aurait plus de profondeur et de résultats. Les institutions ne sont pas encore suffisamment puissantes pour parler au nom de tous les États qu'elles représentent.

Quels sont les objectifs sur lesquels nous devrions nous concentrer ?

Il y en a deux ou trois. D'abord, au moins à court terme, il faudrait penser à construire une position commune parmi les États démocratiques. Un tel scénario est possible du fait de l'existence d'une certaine solidarité entre les pays démocratiques. Pourraient y participer d'autres pays que les États européens et les États-Unis. Il serait donc opportun d'examiner quelle sorte de coalition nous pouvons mettre en place pour aboutir à cette position commune.

Le deuxième projet qui me semble prioritaire consiste à essayer de faire partager à certains pays asiatiques des expériences européennes en matière de créations d'institutions destinées à gérer des relations multilatérales. Pareilles organisations n'existent pas en Asie. Elles pourraient être mises en place et il est dans notre intérêt de les développer, notamment pour aider les pays asiatiques à ne pas avoir des attentes exagérées et à leur faire comprendre la valeur de ces institutions, ce qu'elles peuvent apporter.

Par exemple, je crois que l'OTAN peut avoir un autre rôle que celui qu'il a en Europe. Les puissances européennes devraient se mettre d'accord sur le rôle que l'OTAN peut assumer dans le monde, même si les débats actuels ne me rendent pas optimistes sur ce point. À mon avis, le moment de vérité est venu. Si l'Europe pense qu'elle peut contribuer à la stabilité mondiale au-delà de ses frontières, il est urgent de sortir de la situation absurde dans laquelle nous sommes aujourd'hui où l'Europe, la plus grande puissance économique du monde après les États-Unis, ne peut fournir quelques hélicoptères supplémentaires en Afghanistan, et où le débat sur les règles d'engagement est paralysant. Soit nous pensons qu'il est dans l'intérêt de tous d'instaurer la stabilité et la sécurité en Afghanistan et dans ce cas-là, il faut trouver les moyens d'y parvenir. Soit nous pensons le contraire et alors nous devons tout arrêter et partir.

La manière dont nous agissons en Afghanistan est un test très important pour notre crédibilité en tant qu'alliance commune. Si nous ne pouvons pas relever les défis afghans, très modestes par rapport à ceux qui nous attendent en Asie, alors nous ne devons pas espérer pouvoir utiliser l'OTAN ou l'Europe dans la gestion des prochains défis.

Je ne veux pas être trop brutal. Mais c'est une question à laquelle nous devons réfléchir.

Jean-Claude Mallet — Merci beaucoup pour votre contribution.

AUDITION
DE M. ARIEL LEVITE

JEUDI 8 NOVEMBRE 2007

Jean-Claude Mallet

Monsieur Ariel Levite, nous vous remercions d'avoir accepté de participer à cette audition. Vous avez été directeur général adjoint, en particulier pour les missions politiques et stratégiques, de l'équivalent israélien du Commissariat à l'énergie atomique en France. Vous avez aussi été un acteur décisif, d'abord au ministère de la Défense puis auprès du Premier ministre israélien, des questions de sécurité internationale et de défense dans votre pays. Vous avez en particulier participé à l'équipe du Premier ministre et ministre de la Défense Rabin au milieu des années 1990, à une époque où la France renouait, au niveau du ministère de la Défense, des relations de dialogue et d'échanges très nourris.

L'ensemble de vos connaissances comme expert international, notamment dans les questions de prolifération et aussi de stratégie internationale, de défense mais aussi de sécurité, nous a amenés à vous demander d'accepter de témoigner, aujourd'hui, et de nous présenter votre vision de l'évolution des grandes questions stratégiques, notamment dans le domaine de la prolifération. Nous nous intéressons également à la vision que vous pouvez avoir de la région du monde dans laquelle vous vous situez. Nous vous remercions et vous donnons la parole.

Ariel Levite

Je suis extrêmement honoré d'être parmi vous ce matin, afin d'être en mesure d'apporter ma modeste contribution au travail très important de la Commission. Ce groupe m'a impressionné de par sa composition, mais également par son mandat très large qui couvre toutes les questions de sécurité et de défense qui, à mon avis, sont indissolublement liées.

Je commencerai par vous faire une brève déclaration introductive sur trois questions, d'abord au sujet des grands défis qui se posent en matière de défense ; ensuite, au sujet de la façon dont ces défis caractéristiques se manifestent lorsque l'on se place dans les réalités du Moyen-Orient ; enfin, je vous parlerai de la façon dont je perçois les missions clés de la défense à l'avenir.

LES GRANDS DÉFIS

Tout d'abord, quelques mots sur les défis qui se posent actuellement à la défense. Nous avons en effet coutume de dire qu'il y a des défis importants qui se présentent, mais je pense qu'ils recouvrent toute une série d'éléments qui font que la planification en matière de défense est particulièrement difficile. C'est pourquoi, compte tenu de cette difficulté, nous devons intégrer énormément de souplesse et faire preuve d'adaptabilité dans notre planification. Je crois que la volatilité est caractéristique de l'environnement de sécurité dans lequel nous vivons. En effet, la situation peut varier du tout au tout, très rapidement.

Ainsi, il est possible de se trouver dans une situation où nous ne pensons pas qu'il y ait de préoccupations en matière de prolifération, puis très rapidement, cette préoccupation émerge sans qu'il y ait eu de longues périodes de maturation. Cela est vrai pour la prolifération mais aussi en terme d'acquisition de capacités militaires. Ce phénomène se reflète également dans le défi que représente le terrorisme dans une région dont vous pensiez qu'elle ne présentait pas de risque. Or vous vous rendez compte subitement que de graves menaces terroristes couvaient sous la surface.

Nos ressources sont limitées, qu'il s'agisse des ressources que nous accordons au renseignement ou bien à la défense et ce fait a un impact considérable.

Je pense que la volatilité s'accompagne d'incertitudes et je vous donnerai un autre exemple pour illustrer mon propos. Je pense que vous êtes particulièrement intéressés par la prolifération. Auparavant, nous pensions que les pays les plus à même de s'engager dans la prolifération nucléaire étaient ceux possédant déjà une infrastructure. Nous avons donc une liste des pays sur lesquels nous nous concentrons. Cependant, nous nous sommes aperçus que la Libye pourrait fort bien avoir une capacité nucléaire alors qu'elle ne possède pas d'infrastructures. Cet exemple illustre à la fois l'incertitude et la difficulté d'y faire face.

Le troisième paramètre que j'évoquerai est celui de la complexité résultant de l'interdépendance entre les régions géographiques et leurs différentes problématiques. Malheureusement, le Moyen-Orient est devenu lié de façon indissoluble avec l'Asie, l'Inde et la péninsule coréenne. Ceci a engendré une énorme complexité ; il n'y a plus de distance géographique ; les problèmes ont tendance à se recouper.

Le quatrième paramètre est celui de la vitesse du changement. Auparavant, pour la planification en matière de défense, nous pensions que nous avions le luxe du temps ; c'est-à-dire que les menaces émergeraient lentement et que nous aurions le temps de réagir. Nous nous apercevons maintenant que ces changements peuvent au contraire intervenir extrêmement rapidement. Nous pouvons voir certaines capacités acquises en peu de temps. À titre d'exemple, en Irak, la transformation de l'insurrection s'est produite très rapidement. En effet, les frontières sont poreuses

et nous avons vu apparaître des éléments nouveaux. La situation au Liban est très semblable. De même, il y a peu de temps, on estimait que la Russie n'était pas vraiment un acteur dans ces problèmes qui nous préoccupent, alors qu'elle en est devenue un acteur majeur au cours des dernières années, beaucoup plus rapidement que nous ne l'aurions pensé.

L'intensité et la variété possible des changements sont sans précédent. De plus, nous devons faire face à un fanatisme, à une radicalisation et à l'émergence de factions bien intégrées possédant des réseaux mondiaux. Elles ont des points locaux de concentration mais sont aussi largement disséminées un peu partout. L'idée selon laquelle vous pouvez, d'une façon ou d'une autre, les attaquer assez rapidement et les défaire, parce qu'elles ont de faibles effectifs, est fallacieuse.

Une autre tendance se dessine au Moyen-Orient. Ceux qui ont toujours adopté la théorie militaire stratégique ou opérationnelle, s'aperçoivent que le lien entre le stratégique et le tactique peut être beaucoup plus rapide et beaucoup plus direct que nous ne le pensions dans le schéma de guerre traditionnel. Par exemple, si un problème se produit à Guantanamo, cela aura un impact non seulement à Moscou, à Washington ou à Bruxelles mais aussi à Islamabad. Les courroies de transmission dans certains domaines sont des courroies virtuelles qui relient les événements entre eux et leur donnent de la signification, qu'il s'agisse de médias ou d'autres moyens de communication. Elles ont un impact très large.

LES GRANDS DÉFIS TELS QU'ILS SE MANIFESTENT AU MOYEN-ORIENT

Je pense que le Moyen-Orient illustre un certain nombre de ces tendances à l'heure actuelle. Malheureusement, il pourrait servir de foyer d'incubation de ces phénomènes qui pourraient ensuite s'installer ailleurs. Permettez-moi de vous expliquer la raison pour laquelle le Moyen-Orient rassemble ces deux caractéristiques.

Tout d'abord, le Moyen-Orient est caractérisé par des problèmes de gouvernance du fait de l'instabilité de la plupart des régimes. Il s'agit d'un contraste marqué avec la stabilité des régimes que nous avons connu depuis les années 1970. Notre époque rappelle la période des années 1950 durant laquelle la stabilité des régimes était tout à fait incertaine. Ensuite, nous constatons le rejet des gouvernements par une grande partie de la population, pour des raisons économiques, politiques, religieuses, sociales et culturelles. Je crois que le Moyen-Orient rencontre un problème du fait que les régimes pro-occidentaux battent en retraite et sont très peu populaires. Par conséquent, la situation empire.

Un troisième élément lié aux deux premiers, et qui a son propre impact, réside dans l'affaiblissement du contrôle des gouvernements sur leur territoire national et sur ses frontières poreuses. Ainsi, la possibilité d'influer sur les gouvernements de l'extérieur par le biais d'Internet, des médias ou des chaînes de télévision, est mince. C'est une raison importante pour laquelle les gouvernements ont pu se stabiliser dans les années

1970. Mais ces gouvernements ne sont plus en mesure de contrôler efficacement ce qui se passe sur leur territoire. Ce que nous avons pu observer au Liban ou en Irak de même que ce que nous observons maintenant à la frontière avec l'Égypte constitue trois illustrations de ce phénomène.

Un quatrième événement auquel nous assistons, réside dans une dissension croissante en fonction de convictions religieuses, éthiques ou idéologiques. Des groupes organisés d'opposition ne respectent plus les normes traditionnelles, ont un impact à l'extérieur, par exemple en Afghanistan ou en Somalie et ont accès à des armements en grande quantité. Ce phénomène est accompagné d'une légitimité accordée à l'usage de la violence comme façon de régler les différends. Or je crois qu'il existe en la matière une tradition européenne depuis la fin de la guerre froide et durant la période post-guerre froide mais qui n'a malheureusement pas eu d'influence sur notre région. Nous constatons également une diffusion très large des munitions conventionnelles performantes et un accès croissant à des technologies non conventionnelles, y compris des technologies nucléaires. Cet accès est accordé aux États et même parfois aux acteurs non étatiques. En fait, au Liban, nous avons eu à faire face à de petites formations possédant une énorme capacité de guerre asymétrique.

LES MISSIONS DE LA DÉFENSE

J'aimerais tirer des conclusions à la lumière de ces évolutions. Les conclusions que je tire de la réflexion sur la défense à laquelle nous nous sommes livrés dans notre pays, un an avant vous, sont qu'elle doit faire face à plusieurs défis simultanément et que nous devons donc pouvoir utiliser nos forces dans des missions très diverses. Nous devons pouvoir à la fois aider les agences civiles du gouvernement, participer à des opérations de soutien de la paix, lutter contre le terrorisme, lutter contre la prolifération, participer à des missions de stabilisation, faire de la dissuasion, rassurer nos alliés et éventuellement, partir en guerre. Le défi qui se présente, au niveau de la participation à ces actions, de la coordination des efforts, de la mise en place des budgets et des ressources nécessaires pour acquérir toutes ces capacités, est véritablement énorme.

AUDITION DE GHASSAN SALAMÉ

JEUDI 8 NOVEMBRE 2007

Jean-Claude Mallet

Monsieur Ghassan Salamé, merci d'être avec nous. Vous êtes ancien ministre de la Culture du gouvernement libanais et professeur à l'École des sciences politiques, où vous enseignez depuis plusieurs années, en particulier dans les domaines qui concernent les relations internationales et la sécurité internationale. Vous avez mené des réflexions au sujet des grands rapports de force internationaux. Vous êtes l'auteur de plusieurs ouvrages dans ce domaine et l'un des créateurs de la notion d'« appel d'empire », à travers certains de vos ouvrages. Vous avez également été plusieurs fois consulté dans les travaux sur les stratégies de défense. C'est la raison pour laquelle, à tous ces titres, il nous a semblé intéressant de vous demander votre contribution. Je vous laisse la parole en vous remerciant d'être venu.

Ghassan Salamé

Merci beaucoup, monsieur le Président, merci mesdames, merci messieurs de m'avoir invité. Je pense que nous vivons, dans le système international, une période transitoire, ce qui n'est pas grave. Je pense aussi que nous vivons une période réactive, ce qui me paraît plus sérieux. Pendant les années 1990, nous avons connu ce que nous pouvons appeler l'après-guerre froide, marquée par l'effondrement du Mur, avec tous les espoirs que cela avait soulevés à l'époque, à savoir une espèce de foi dans les vertus de la mondialisation, de la démocratisation généralisée et dans les vertus pacifiques du commerce international, mais aussi une confiance dans l'avenir marquée par plusieurs grands projets institutionnels et politiques sur la scène internationale. Depuis l'effondrement du World Trade Center, nous sommes entrés dans une nouvelle phase qui n'est plus l'après-guerre froide mais l'après-après-guerre froide. Je crois que nous sommes encore dans cette phase, et mon espoir est que nous puissions y voir de plus en plus clair dans une phase qui ne serait pas réactive mais dans une phase qui serait idoine pour tirer des conclusions et construire des synthèses. J'espère que nous ne connaîtrons pas de troisième effondrement pour que nous ne parlions pas d'après-après-après-guerre froide mais que la phase qui s'annonce pourra enfin avoir son nom propre.

Je voudrais m'arrêter sur six points à propos de l'architecture du système mondial tel que je le perçois à l'heure actuelle avant de tirer des conclusions en ce qui concerne la France.

L'UNIMULTIPOLARITÉ

Je suis de ceux qui pensent, avec la doctrine militaire chinoise, mais également avec d'autres auteurs, que le système international est marqué par une superpuissance et plusieurs grandes puissances. C'est le terme qu'utilisent les Chinois. Samuel Huntington utilise la fameuse expression d'« unimultipolarité ». Nous ne sommes pas vraiment dans un système unipolaire ni dans un système multipolaire mais dans un système unimultipolaire. Cette expression me paraît bien dessiner la distribution de forces dans le système international à l'heure actuelle, dans le sens où il existe une superpuissance mais aussi des grandes puissances et que le système est un système de tension comme Huntington, avant de se convertir à la culture l'avait bien écrit. La superpuissance n'est pas suffisante pour pouvoir établir une hégémonie et les autres grandes puissances ne possèdent pas assez de moyens pour véritablement s'élever à son niveau. C'est pourquoi ce système est à la fois composite et tendu.

Seulement, à partir de ce constat, existent deux façons de considérer l'avenir immédiat. La première façon consiste à dire qu'en dépit de cette composition un peu hybride, la superpuissance sera toujours en état de jouer un rôle de régulation et même d'hégémonie dans les différentes entités régionales qui marquent le monde d'aujourd'hui (il s'agit de la thèse de Kagan), que ce soit en Asie du Sud-Est, au Moyen-Orient, en Afrique, en Amérique latine, bien sûr en Europe et en Asie centrale. D'autres, dont moi-même, sont plus sceptiques. Ils considèrent qu'en réalité, et en dépit des 500 milliards de budget militaire régulier des États-Unis auxquels s'ajoutent les 100 milliards en supplément pour les guerres en Irak et en Afghanistan, la prééminence de la superpuissance n'équivaut pas du tout à une omnipotence. En réalité, si nous considérons d'un peu plus près les différentes structures régionales, nous nous apercevons que la capacité d'influence et de régulation des États-Unis dans ces structures est très inégale d'un endroit à l'autre. En effet, il me semble que le monde n'est pas un échiquier à une seule face mais un échiquier à plusieurs faces. Cet échiquier est un échiquier militaire qui comporte une forme d'unipolarité, un échiquier économique à travers lequel nous vivons une phase de multipolarité, avec l'Union européenne, le Japon et, bien sûr, la Chine, mais également un échiquier de *soft powers* pour lequel l'idée même de polarisation paraît difficile à utiliser.

Ensuite, il me semble que la puissance elle-même possède un sens un peu différent, ce qui marque cette phase de transition. Traditionnellement, la puissance est définie comme avoir une influence sur d'autres États. Aujourd'hui, la puissance continue d'être la capacité d'avoir de l'impact sur d'autres États (*hard power*) mais elle est également faite d'une capacité à peser sur les « questions », comme l'environnement (*soft*

power). Or je ne pense pas que la superpuissance aujourd'hui a cette double capacité de puissance sur les États et de puissance sur les résultats.

Enfin, il me semble que pour avoir un impact dans ces structures régionales, il ne faut pas seulement disposer de la puissance militaire, ni même de la puissance économique, mais aussi disposer de l'autorité morale. Dans la phase d'antiaméricanisme durable qui agite aujourd'hui une bonne partie de la planète, il me semble que cette autorité morale est quelque peu chahutée.

Pour toutes ces raisons, si je suis d'accord avec l'idée d'un système composite en matière de distribution des puissances, à la fois unipolaire et unimultipolaire, je pense que l'impact est très variable d'une structure régionale à une autre.

LES RISQUES ATTACHÉS AUX ÉTATS

La deuxième observation que je voudrais faire est que dans l'après-guerre froide, nous avons particulièrement été touchés par un nouveau phénomène qui est celui des menaces induites de la faiblesse des États. Vous citez, monsieur le Président, mon ouvrage *Appels d'empire*, expression qui signifie que les vides de pouvoirs étaient créés à travers le monde du fait de la fragilité, de la faiblesse voire de l'effondrement total des appareils d'État dans le monde. Ces dernières années, dans l'après-après-guerre froide, nous sommes revenus à l'idée classique selon laquelle la puissance des États doit attirer notre attention, et pas seulement leur faiblesse, du fait de la prolifération nucléaire, du fait de la guerre pour les ressources et du fait de l'augmentation du budget militaire de certains pays comme la Chine, et même peut-être le Japon.

Je suis de ceux qui pensent que l'avenir sera marqué par la permanence des deux problèmes. Il faudra en effet rester vigilants à la montée de certaines puissances, de certains pôles régionaux, particulièrement ambitieux, avec ce que cela implique en matière de prolifération, d'augmentation de budgets militaires, de recrutements, de manipulation d'acteurs non étatiques, etc. Il faudra aussi rester vigilants face au problème de la faiblesse des États, de leur fragilité ou de leur effondrement. Il me semble qu'un bon quart des appareils des États dans le monde restera un problème dans les années qui viennent. C'est pourquoi à l'avenir, il me semble qu'une réflexion sur la défense doit comporter les deux dimensions, à savoir une réflexion qui suit la puissance des États qui montent mais aussi une réflexion qui continue de s'intéresser à la faiblesse d'autres acteurs du système international, et notamment d'autres entités étatiques particulièrement fragiles.

L'IDÉOLOGIE

La troisième observation concerne l'idéologie. Nous avons trop vite sans doute, annoncé dans l'après-guerre froide, la fin des idéologies. Il

me semble que le système international fonctionne toujours avec des idéologies. Quelle sera l'idéologie dominante des années qui viennent ? Je l'ignore mais je dirais qu'il faut rester très vigilant sur le nationalisme. Il me semble qu'en Europe notamment, du fait de la construction européenne, nous avons été peu vigilants en matière de montée des nationalismes.

J'entends par nationalisme au moins trois dimensions différentes. D'abord, le « micronationalisme », qui est le nationalisme subétatique, que certains appellent le nationalisme sécessionniste et que d'autres appellent le nationalisme ethnique, qui a notamment ravagé les Balkans ainsi que d'autres régions du monde et qui ne disparaîtra pas de la scène. Ensuite, j'évoquerai un nationalisme que nous pourrions nommer le « mésonationalisme » qui correspond à l'État, c'est-à-dire le nationalisme des États-nations. Enfin, existe le « macronationalisme » que nous appelions au XIX^e siècle les pan- (panslavisme, panarabisme). Pour ma part, je place le « binladenisme », idéologie revendiquée notamment par un mouvement comme Al-Qaida, exactement dans cette catégorie du macronationalisme, à savoir un macronationalisme xénophobe, territorial, dans le sens où il ne veut pas d'influence dans le territoire de la communauté de l'Islam, et qui s'exerce avec un vocabulaire religieux. Pour moi, il s'agit d'une forme fondamentale de nationalisme xénophobe.

LES RESSOURCES STRATÉGIQUES : LA QUESTION DU PÉTROLE

La quatrième observation concerne précisément la question des ressources. Depuis longtemps, nous avons découvert que Malthus avait tort et que sa thèse sur la croissance démographique en termes géométriques par rapport à la croissance des ressources à un rythme arithmétique était fausse.

Le Club de Rome a été une espèce d'expression, il y a quelques décennies, d'une nouvelle forme de néomalthusianisme et nous nous sommes très vite aperçus que cette thèse ne fonctionnait pas non plus. En effet, le Club de Rome s'est trompé en affirmant dans son premier rapport, que la plupart des produits alimentaires ou minéraux devaient disparaître. Nous avons fait de plus importantes découvertes et la technologie a permis de remplacer beaucoup de produits minéraux par des produits de substitution. Seulement, il me semble que nous devrions redevenir vigilants dans les années qui viennent, non pas tant que l'expansion démographique soit menaçante mais parce qu'il me semble que certains produits peuvent devenir, ou redevenir, cette fois, pour de bon, des produits stratégiques. Ce sont en effet des produits pour lesquels la compétition sera féroce.

Nous assistons peut-être pour la première fois de l'Histoire à quelque chose comme cela, en ce qui concerne le pétrole. Nous avons dit souvent que le pétrole était une denrée stratégique, mais à l'exception peut-être de la Seconde Guerre mondiale, lorsque nous avons tenté de prévenir le Japon d'avoir des ressources énergétiques, ce qui l'a d'ailleurs poussé à

l'époque à envahir l'Indonésie, cela n'a pas été le cas. Nous l'avons vérifié une seconde fois lors de la guerre de 1973 lorsque certains producteurs de pétrole ont décidé de boycotter certains consommateurs. Or il me semble qu'à l'heure actuelle, le pétrole est redevenu une denrée stratégique et peut-être pour la première fois. En effet, nous ne faisons plus beaucoup de grandes découvertes depuis quelques années. De plus, la marge entre l'offre et la demande, comme le montre le rapport publié hier par l'Agence internationale de l'énergie, a tendance à se rétrécir énormément. Les projets liés aux découvertes dans le Caucase et en Russie mettent beaucoup plus de temps et coûtent beaucoup plus chers que cela n'avait été prévu lorsqu'ils ont été lancés, il y a quelques années. De plus, des pays comme la Chine ou comme l'Inde ont une demande véritablement exponentielle.

Il me semble que la grande différence avec la phase de la guerre froide est que pendant l'essentiel de la guerre froide, les deux pôles étaient autosuffisants en matière pétrolière. L'Union soviétique comme les États-Unis étaient des exportateurs nets de pétrole. Si nous considérons les puissances actuelles, les puissances anciennes, les puissances nouvelles, les puissances émergentes comme les puissances établies, nous découvrons dans la liste des dix puissances, qu'à l'exception d'un seul pays, la fédération de Russie, toutes les autres puissances sont devenues des importateurs nets de pétrole, qu'il s'agisse des États-Unis, depuis le début des années 1980, ou de la Chine, depuis les années 1990, alors que d'autres pays peuvent importer pratiquement tout le pétrole qu'ils consomment. Cela a déjà des effets sur la diplomatie chinoise, en ce qui concerne le Soudan, sur la diplomatie russe, en ce qui concerne les relations avec l'Europe occidentale, sur certaines positions ukrainiennes, sur les positions russes et chinoises, en ce qui concerne d'éventuelles sanctions contre l'Iran.

L'odeur du pétrole émane de ces quelques impasses que nous pouvons constater aujourd'hui dans la diplomatie internationale. Le pétrole est ainsi en train d'alimenter certains conflits, comme nous l'avons constaté récemment dans le conflit pour la région d'Abyei comprise entre le sud et le nord du Soudan, qui peut mettre en jeu l'accord de paix signé il y a quelques années. Mais, nous l'avons remarqué aussi autour de la question de Kirkouk, qui reste une des questions les plus délicates pour stabiliser éventuellement l'Irak. Nous retrouvons ce problème dans d'autres pays, et notamment en ce qui concerne la question du fédéralisme en Irak et les idées que les Iraniens peuvent avoir sur les réserves importantes de l'Irak dans le sud de ce pays. L'Amérique latine est confrontée au même problème, notamment dans la diplomatie de M. Chavez.

La question des ressources en pétrole peut devenir stratégique, surtout lorsque dans des régions comme le Moyen-Orient, n'existe aucun système de sécurité idoine qui aille avec cette production de pétrole. Aujourd'hui, au Moyen-Orient, il n'y a pas de situation hégémonique extérieure pour réguler la situation. Les États-Unis n'ont pas cette capacité et l'Europe encore moins. À cela s'ajoute le fait qu'il n'existe pas de concert des nations moyen-orientales, ni de communauté de sécurité et que certains conflits ne

sont pas réglés. De plus, pour transporter le pétrole et le gaz, il faut construire des pipelines et des gazoducs qui passent par certains pays et qui peuvent donner lieu à des captations de puissance dont nous avons vu quelques traces au cours de l'hiver dernier en Europe orientale et centrale. Enfin, il se trouve que 70 % des réserves mondiales de pétrole se trouvent dans des pays islamiques, ce qui n'est pas un détail. Certes, le cuivre se trouve dans le Chili catholique et cela ne change pas la situation du cuivre. Cependant, il se trouve que nous sommes dans une situation où cette dimension-là n'est plus tout à fait neutre dans la diplomatie internationale et que cela rend cette ressource particulièrement intéressante pour les années qui viennent.

LA STABILITÉ PAR LE COMMERCE ET LA DÉMOCRATIE

La cinquième observation concerne les deux grands piliers sur lesquels, dans l'après-guerre froide, nous avons beaucoup investi pour imaginer une paix mondiale, à savoir, d'un côté, le commerce, qui croît aujourd'hui à un rythme pratiquement trois fois supérieur à celui de la production mondiale, et, de l'autre côté, la démocratie, dans une espèce de reformulation de la proposition kantienne. Ces deux facteurs sont présents. En ce qui concerne le commerce, il existe une différence capitale entre les relations américano-russes pendant la guerre froide et les relations américano-chinoises à l'heure actuelle, qui tient précisément au commerce. En effet, les deux pays étaient largement autarciques en matière de commerce et par conséquent, cette dimension n'entraînait pas en ligne de compte dans leurs relations alors que les relations sino-américaines sont soumises à un système financier avec le déficit commercial que vous connaissez. Cette dimension est importante pour comprendre l'avenir et peut-être pour continuer à éviter les conflits à travers le commerce.

En ce qui concerne la démocratie, force est de constater que depuis quelques années, nous assistons à une sorte de tassement car le nombre de démocraties dans le monde est resté approximativement le même, à raison de 115 pays. En réalité, nous assistons même à une régression, subtile dans certains cas et beaucoup plus évidente dans d'autres cas, avec des formes de populisme nationaliste, qui laisse croire que nous avons peut-être investi un peu trop généreusement dans cette idée que les démocraties allaient se multiplier à travers le monde et qu'elles allaient être l'autre grand bouclier contre l'ouverture de nouveaux conflits.

LES MENACES ET LES RISQUES

Ma sixième et dernière intervention concerne les menaces et les risques. La différence entre les deux réside dans l'absence d'intention hostile pour le risque alors que la menace découle d'une intention hostile. Comme je le disais tout à l'heure au sujet de la fragilité et de la puissance des États, je crois qu'à l'avenir, toute réflexion stratégique doit comporter

à la fois, comme par le passé, une vigilance par rapport aux menaces, c'est-à-dire à la mise en marche d'intentions hostiles, mais elle doit également intégrer les risques. En me permettant d'être extrêmement simpliste, je dirais que nous vivons dans un monde où les menaces ont eu quelque peu tendance à devenir moins menaçantes et moins pesantes sur le système international. Mais les risques, notamment ceux qui peuvent provoquer énormément de dégâts, comme les risques de fléaux internationaux, les risques climatiques ou les risques liés au différentiel démographique international, sont des risques qui peuvent, au contraire, avoir des effets extrêmement importants à l'heure actuelle. Toute réflexion stratégique, me semble-t-il, ne peut plus ignorer les risques et doit à la fois intégrer les menaces, ce qui est sa discipline classique, et les risques.

Que cela signifie-t-il pour la France ?

Il me semble que la France, en réfléchissant à sa défense, doit d'abord garder à l'esprit son image d'indépendance qui constitue un élément essentiel de son autorité morale dans le monde. Elle doit également s'attacher à son rang, ce qui n'est pas une réflexion creuse pour un membre permanent du Conseil de sécurité et une puissance nucléaire et économique importante.

Ensuite, dans sa réflexion sur la défense, la France doit avoir un souci réel des accords bilatéraux qu'elle a tissés à travers le monde, dont certains sont publics et d'autres ne le sont pas. Ce souci peut l'amener à des interventions en application de ces accords, non pas seulement en Afrique, mais peut-être aussi dans d'autres régions du monde. Cela conduit à une priorité à accorder plus que jamais à ses capacités de projection lointaine.

Le troisième trait concerne l'intégration en Europe. La France a joué un rôle capital au cours de ces dernières années, et elle doit continuer plus que jamais à jouer son rôle de locomotive, pour que l'Europe ait une politique de défense et dispose des moyens pour projeter cette politique de défense.

Le quatrième trait consiste, notamment face aux velléités unilatéralistes de certains, à valoriser le multilatéralisme et à s'opposer à l'usure ou à la marginalisation des institutions multilatérales universelles, à commencer par l'Organisation des Nations unies.

Enfin, dans une dimension plus culturelle, je pense que la France, dans sa réflexion sur sa défense, doit rester fidèle à la philosophie des Lumières et son refus classique des guerres de culture et des guerres de religion qui sont des guerres qu'elle ne peut que perdre, dans son tissu social interne, autant que dans son image à travers le monde. Il me semble en particulier, que le religieux introduit dans notre lecture des conflits une dimension d'absolu très difficile à gérer, et que la France gagnerait, comme elle l'a fait depuis 1789, à toujours chercher à séculariser sa lecture des conflits pour être en mesure de contribuer à les résoudre.

Merci, monsieur le Président.

AUDITION
DE M. JAMES B. STEINBERG

JEUDI 15 NOVEMBRE 2007

M. Jean-Claude Mallet

Monsieur Steinberg, vous êtes le doyen, depuis 2006, de la faculté des affaires publiques, Lyndon Johnson, d'Austin au Texas. Vous venez spécialement du Texas pour cette audition et nous vous en remercions chaleureusement. Vous êtes un expert reconnu dans les questions internationales, en particulier de sécurité internationale. Pendant quatre années, vous avez été un très proche conseiller du Président Clinton, son conseiller adjoint pour la sécurité nationale. Vous vous êtes spécialisé, ces dernières années, sur les questions asiatiques. Votre vision d'ensemble des questions stratégiques concerne plus particulièrement la sécurité des États-Unis et, plus largement, les rapports entre puissances. Nous vous remercions de votre contribution à nos travaux.

James B. Steinberg

(En français) Merci à tous pour l'opportunité qui m'est offerte de contribuer à cet effort très important pour tous les pays et certainement pour les États-Unis. Si vous le permettez, je continuerai en anglais.

(En anglais) Je suis très heureux de pouvoir traiter les sujets relatifs aux défis de sécurité confrontant la France et ses partenaires ; cela représente une grande aventure pour moi. Nous nous rencontrons dans une période de grande incertitude et de changement. Malgré la fin de la guerre froide depuis une décennie et demie, il n'y a guère d'accord entre chercheurs et acteurs en ce qui concerne la nature des menaces et des défis qui nous confrontent et les stratégies à adopter pour façonner notre avenir. Il apparaît primordial que les partenaires démocratiques de l'Alliance Atlantique établissent une vue commune de l'environnement stratégique, si nous voulons travailler ensemble pour répondre aux défis que nous ne pouvons traiter seuls.

Depuis la fin de la guerre froide, certains, particulièrement aux États-Unis, ont cherché à identifier une nouvelle menace succédant au communisme, et apparaissant comme le principe organisateur de la stratégie de sécurité nationale. Depuis le 11 Septembre, on a suggéré que le terrorisme et le fascisme islamiste représenteraient ce nouveau défi bipolaire, une nouvelle menace posant un danger mortel (comme le communisme) face

à nos valeurs et à notre façon de vivre, nous, sociétés démocratiques. C'est une menace contre laquelle les sociétés libres doivent rassembler leurs ressources militaires, politiques, et économiques de façon à vaincre. D'autres, avec une vue plus traditionnelle des relations internationales, considèrent l'émergence de nouvelles puissances, particulièrement celle de la Chine, comme le défi central pour notre avenir. Ceux-ci considèrent que l'histoire de l'homme est une saga sans fin de luttes entre les puissances établies et les puissances émergentes, menant inévitablement à des périodes de troubles et de conflits, au fur et à mesure que les pouvoirs émergents appellent, et que les pouvoirs établis résistent, un réarrangement de l'ordre global du monde. Histoire familière aux personnes ici présentes.

Ces perceptions de l'environnement international sont très séduisantes, en ce qu'elles désignent une menace uniforme, ce qui simplifie grandement la tâche des stratèges, même si les débats sur les tactiques à adopter demeurent sujets à controverse.

Une conception simpliste de l'environnement n'a jamais, par le passé, été pertinente. Je dirai qu'à l'heure actuelle, c'est une vue erronée et même dangereuse de l'environnement international. Cette perspective accroît indûment la possibilité de conflits et d'instabilité plutôt que de fournir la possibilité de les éviter. C'est un sujet complexe et je serai heureux de le discuter en détail pendant la conversation. Mais, compte tenu du peu de temps qui m'est imparti, je préfère concentrer mes remarques sur ce que je considère être une approche plus prometteuse.

Nous sommes confrontés à des défis et des opportunités croissants, ayant des racines communes en ce qui concerne l'évolution d'un système d'interdépendance conduit par la croissance exponentielle des technologies de l'information.

C'est au prix d'une compréhension de ces défis et de cette diversité, et en développant une stratégie multidimensionnelle et souple, que nous pouvons espérer obtenir les bénéfices de la paix, la liberté, la prospérité, pour les générations futures. L'interdépendance est nourrie par la technologie et a eu des répercussions positives. Elle a accru les possibilités économiques, non seulement pour les pays riches mais aussi pour les centaines de millions de pauvres des pays en voie de développement qui ont pu participer au marché mondial. Elle a aussi permis le développement de la liberté et de l'expression humaine dans des sociétés fermées qui n'avaient pas d'autres moyens de s'ouvrir vers l'extérieur et en limitant le pouvoir de censure de leurs oppresseurs. Elle a favorisé notre ouverture à d'autres cultures, d'autres histoires, et ainsi contribué à créer un monde cosmopolite. Elle a suscité des avancées scientifiques dans la lutte contre la maladie, a aidé à découvrir de nouvelles technologies plus favorables à l'environnement, à étendre le savoir.

Parallèlement, elle crée aussi des menaces. Par exemple, Internet, qui apporte des outils de liberté, peut devenir un véhicule d'expression pour ceux qui prêchent des idées de haine et de mort, et diffuser l'information sur des technologies mortelles, telles que le nucléaire et le biologique. Les mouvements des marchandises et des peuples répandent la maladie, le crime, le terrorisme aussi bien que la prospérité.

La croissance pose un défi sans précédent à l'environnement planétaire. De même, les bénéfices de la globalisation ne se sont pas répandus de façon égale. Des centaines de millions de personnes en ont bénéficié mais des centaines d'autres n'en ont pas profité. Quant à ceux qui sont restés sur le bord du chemin, ils sont un sujet de préoccupation pour tous, non seulement pour des raisons humanitaires mais aussi parce que, dans le monde d'aujourd'hui, ce qui arrive aux uns, quelle qu'en soit la distance, importe à tous.

Et l'ignorance apporte les maladies et les dommages auxquels j'ai fait allusion précédemment.

La sinistre formule de Neville Chamberlain : « Une querelle dans un pays lointain, entre des gens que nous connaissons peu », formulait une doctrine de non-implication. Aujourd'hui, cela devient un commandement d'en savoir davantage et de s'impliquer. Cela constitue un défi très important pour la dimension de la stratégie car les ressources sont limitées et la capacité, même du mieux intentionné, est limitée. Cela est d'une importance particulière pour la stratégie militaire, car la plupart des problèmes sérieux que nous rencontrons seront mal traités si nous utilisons seulement la stratégie militaire. Ces outils ont une utilité limitée pour traiter et résoudre l'épidémie, le réchauffement, et la protection des esprits vulnérables, empoisonnés par la théologie de la haine.

Toutefois, les instruments plus larges de la stratégie ont leur place, à commencer par les instruments politiques, comme la diplomatie et la coopération internationale.

Si l'interdépendance est le facteur dominant de la stratégie de notre temps, le besoin de moyens pour une coopération internationale efficace semble plus pressant que jamais. À la suite de la Seconde Guerre mondiale, les institutions et les structures créées ont peu évolué pour répondre aux besoins de la guerre froide. Lorsque j'ai participé à l'administration Clinton, l'un des problèmes les plus importants sur lesquels j'ai travaillé, avec des collègues des deux côtés de l'Atlantique, a consisté dans le rôle futur de l'OTAN. Bien qu'il y ait eu des gens pour dire que l'OTAN n'était plus nécessaire et devait être dissoute avec l'effondrement de l'Union soviétique, beaucoup d'entre nous ont fait remarquer que les défis de l'ère post-guerre froide continueraient à nécessiter la collaboration étroite des démocraties de part et d'autre de l'Atlantique dans les domaines militaire et politique. Je pense que l'histoire a justifié ce jugement et nos efforts communs pour la stabilisation des démocraties de l'Europe centrale et de l'Est, dans l'effort de mettre fin au conflit des Balkans et dans notre effort persistant d'aider le gouvernement de l'Afghanistan.

Mais l'adaptation de l'OTAN demeure incomplète. Nous nous demandons actuellement comment faire évoluer les institutions et les procédures de l'OTAN pour nous adapter à l'intégration continue de l'Europe. Bien que ce problème reste un sujet de débat aux États-Unis, je considère, pour ma part, qu'une coopération de sécurité plus étroite entre les pays de l'Union européenne représente un bénéfice pour les États-Unis et pour l'Alliance. Compte tenu de la portée et de la diversité des défis auxquels nous sommes confrontés, aucun d'entre nous n'a les moyens ou la

volonté d'agir seul en tout lieu. La mise en commun de nos ressources, ainsi que la flexibilité offerte à des groupes d'alliés et partenaires d'agir ensemble, bénéficiant des ressources de la structure de l'Alliance sans nécessairement impliquer la participation de tous sont essentiels pour relever les défis de demain. Nous avons vu le rôle critique de la France au Congo, celui de la Grande-Bretagne en Sierra Leone, et ce ne sont pas les seuls.

Dans les années 1990, comme mes amis le savent bien, j'ai travaillé pour la réintégration de la France dans la structure militaire de l'OTAN. Cet effort n'a pas abouti. Mais je crois que l'intégration de la sécurité de l'Union européenne offre une nouvelle opportunité d'atteindre ce but, dans le contexte d'une intégration plus profonde de l'Union européenne, et pas seulement des nations européennes en tant que nations individuelles, en tant que partenaire des États-Unis. Pour le dire simplement, la France doit prendre sa place comme nation leader dans une structure militaire de l'Union européenne renforcée qui lui permettra d'assumer un rôle de commandement dans les structures de l'OTAN qui correspond, de façon croissante, au rôle croissant de l'Union européenne dans la structure de l'Alliance. Je suis, par conséquent, heureux des discussions actuelles entre la France, les États-Unis et nos partenaires européens et des initiatives prises par le Président Sarkozy. Cette nouvelle approche de l'intégration doit être accompagnée par un examen précis de nos missions.

Un débat a eu lieu, durant plusieurs années, des deux côtés de l'Atlantique, sur le bien-fondé d'une extension des missions de l'OTAN hors zone ou bien si elle devait rester concentrée sur les défis de la sécurité européenne. Ce débat a été conclu pour deux bonnes raisons :

- l'interdépendance, impliquant que la zone transatlantique était menacée par des événements lointains, comme l'a démontré l'invocation historique de l'article V, après le 11 Septembre ;

- les capacités uniques de l'OTAN constituent un bien commun qui peut et doit être mis au service d'intérêts de sécurité plus globaux, comme par exemple une capacité disponible au soutien des actions du Conseil de sécurité des Nations unies au titre du chapitre VI ou VII de la Charte, et même en l'absence de menace immédiate à la paix et à la sécurité affectant directement les partenaires atlantiques.

Si l'OTAN doit jouer un rôle accru, elle doit résoudre de façon pressante la question de ses relations avec les non-membres, tant à la périphérie de l'Europe que plus loin.

L'élargissement de l'OTAN a été controversé depuis les années 1990. Je pense que l'Alliance doit rester ouverte à l'égard des pays qui sont cruciaux en terme de cohésion territoriale et politique de l'Europe. Je pense notamment à l'Ukraine ou aux pays baltes. Mais nous devons aussi penser de façon créative sur des façons alternatives d'associer d'autres types de pays, même très lointains, comme le Japon et l'Australie, de façon à renforcer notre capacité à agir ensemble sur le plan militaire dans le règlement des conflits, le processus permanent de consultation

militaire, et dans le cadre d'un processus de décision plus formel, si, et quand, ces nations choisissent d'agir avec l'OTAN, même si elles n'ont pas vocation à devenir membres à part entière de l'Alliance.

Je me souviens qu'un grand homme politique français nous rappelait que l'OTAN n'était pas la Sainte Alliance. Nous devons rassurer les pays qui ne sont pas membres de l'OTAN et entretiennent des soupçons à notre égard, notamment la Russie ou la Chine. Pour les rassurer, nous devons leur signifier que l'OTAN n'est pas une alliance contre qui que ce soit, mais que cette organisation est là pour renforcer les capacités globales et pour traiter les menaces qui nous affectent tous. Nous avons le devoir de soutenir aussi les structures de coopération de sécurité telles que l'ASEAN ou l'Union africaine qui peuvent, dans certains cas, offrir un cadre plus adapté à la coordination.

Mais comme l'a montré la dispute récente sur l'embargo des armes vers la Chine, les États-Unis et leurs partenaires transatlantiques doivent développer les moyens de coopérer à travers tout le spectre, et pas seulement sur les sujets concernant uniquement le continent européen, au fur et à mesure que l'Europe aspire à un rôle international plus important.

Adapter les institutions et les accords de coopération internationale est une tâche qui n'incombe pas qu'à l'OTAN. Il est essentiel que le Conseil de sécurité soit réformé pour jouer un rôle efficace à l'avenir. Le rapport de la Commission de haut niveau des Nations unies sur les défis, les menaces et les opportunités, sous l'autorité du secrétaire général, doit en être le point de départ. Nous avons aussi besoin de revigorer certains accords informels – tels que le G8 – en essayant de faire en sorte que les nouvelles puissances émergentes clés, comme la Chine, l'Inde, le Brésil et l'Afrique du Sud jouent un rôle conséquent.

Mais, du fait du caractère de plus en plus multidimensionnel des défis imposés à la France et ses partenaires, et du fait qu'ils ne peuvent plus être simplement traités comme des problèmes de politique étrangère ou de politique interne, les processus de décisions politiques doivent évoluer pour refléter la réalité. Et ce que nous appelons, aux États-Unis, une « coordination interagence » doit être renforcée pour englober un éventail complet de capacités importantes, passant des organes de sécurité nationale traditionnels, comme les ministères de la Défense, des Affaires étrangères et les services de renseignement, jusqu'aux agences responsables de la sécurité interne et, plus loin, celles en charge de l'économie et celles responsables de dimensions d'importance croissante que sont la santé, l'environnement, l'énergie. Nous devons de même renforcer la coordination, non seulement au sein des nations prises individuellement, mais aussi entre partenaires américains et européens.

Je souhaiterais, dans le temps court qui m'est imparti, faire un commentaire sur d'autres traits de la politique sécuritaire affectant la France et les États-Unis dans les années à venir, concernant notamment les armes nucléaires.

Pendant quarante ans, les États-Unis, la France, ainsi que le Royaume-Uni, la Chine et la Russie ont joué un rôle unique dans l'ordre nucléaire mondial. Le traité de non-prolifération nucléaire s'appliquait

d'ailleurs à ces pays. Les capacités nucléaires ont été élaborées dans le contexte de la guerre froide, mais, à l'époque, nous avons bien compris que les dangers posés par la prolifération nucléaire étaient énormes. Nous nous sommes donc engagés sur la voie d'un désarmement complet, y compris dans l'intention éventuelle de renoncer à nos propres armes nucléaires. Nos arsenaux ont survécu à la survenue puis à l'éclipse de la guerre froide, et ont été quelque peu réduits et reconfigurés. Ils sont, malgré tout, restés suffisamment robustes pour avoir un rôle sur le plan international. La fin de la guerre froide a entraîné non pas le désintérêt vis-à-vis des armes nucléaires, mais, au contraire, d'autres pays ont eu aussi envie d'acquérir ces armes. Ai-je besoin de préciser à cet auditoire pourquoi ce processus pose un problème vis-à-vis de la paix et de la sécurité dans le monde.

À ce propos, j'applaudis la fermeté du Président Sarkozy concernant le programme nucléaire de l'Iran. Je reconnais aussi que le génie nucléaire est sorti de sa lampe et qu'il n'y retournera pas. Le renoncement des États-Unis et de la France aux armes nucléaires est peu plausible. De plus, je pense que même si nous poursuivions nos efforts dans ce sens, je doute que l'Iran et la Corée du Nord nous suivent. La possession même d'un petit arsenal nucléaire peut constituer un atout intéressant pour ces États. Je suis convaincu que, en justifiant la détention d'armes nucléaires, en entretenant la doctrine qui les accompagne, en poursuivant nos recherches sur les armes nucléaires nouvelles, nous les légitimons comme outils de guerre, et non de dissuasion. Nous pouvons accomplir certains pas concrets pour dévaluer l'intérêt des armes nucléaires, même s'il paraît peu plausible de les éradiquer. En ce sens, le remarquable article publié par différents secrétaires d'État, Kissinger, Schulz, Perry et autres, dans le *Wall Street Journal*, a permis d'identifier plusieurs actions qui pourraient être entamées, dont la ratification du traité d'interdiction des essais nucléaires, l'adoption du Fissile Material Cutoff Treaty, et la réduction ou la restructuration de notre arsenal. Il est aussi nécessaire de rouvrir le débat sur la défense antimissile, qui a pour conséquence non désirée de maintenir un déploiement nucléaire de haut niveau. Bien que la Russie et les États-Unis devraient en montrer la voie, il est temps pour les trois autres puissances nucléaires de devenir des participants actifs de ce processus, plutôt que d'attendre dans les coulisses que les deux super-puissances détentrices du nucléaire réduisent leurs ressources dans ce domaine. Il faut aussi trouver le moyen d'impliquer d'autres puissances, comme l'Inde et le Pakistan.

Il reste d'autres questions majeures à traiter, telles que les niveaux de forces militaires ou la prise en compte des grands défis de sécurité.

J'attends avec impatience de pouvoir répondre à vos questions sur les sujets que je viens d'évoquer. Je vous remercie encore de m'avoir invité aujourd'hui.

AUDITION
DE M. HITOSHI TANAKA

JEUDI 15 NOVEMBRE 2007

Jean-Claude Mallet

Monsieur Tanaka, je vous remercie d'être venu de Tokyo. Diplomate de formation, vous avez travaillé trente-cinq ans au ministère des Affaires étrangères du Japon. Vous y avez été directeur des affaires politiques, puis secrétaire d'État. Vous êtes aujourd'hui chercheur indépendant et un interlocuteur privilégié de certains de nos intervenants traitant ces questions dans le monde. Nous vous remercions de nous livrer votre vision d'un monde asiatique en plein mouvement.

Hitoshi Tanaka

Ma vision stratégique de l'Asie du Sud-Est est plus pratique qu'académique. Paradoxalement, la menace pesant sur l'Asie vient de la région elle-même, et non pas de l'extérieur. Elle concerne la péninsule de Corée ainsi, à plus long terme, que l'émergence de la Chine et le basculement des puissances en Asie de l'Est. L'avenir de ces zones reste incertain.

Concernant le développement nucléaire de la Corée du Nord, considéré comme une vraie menace pour la région, nous craignons les escalades de tensions. Quand j'étais diplomate, j'ai consacré beaucoup de temps aux discussions avec la Corée du Nord. Ces négociations ont abouti à la déclaration de Pyongyang, reconnue comme un progrès. Cependant, les Nord-Coréens croient que leur système s'applique au reste du monde. Je m'en suis rendu compte à chaque fois qu'ils devaient négocier avec de grandes nations dans le monde, dont les États-Unis. Faute de connaissance et de compréhension du reste du monde, cette attitude pourrait les pousser à des imprudences et déboucher sur un conflit majeur.

La deuxième dimension liée à cette menace tient à la crainte que les armes nucléaires ne créent un « effet domino » qui conduirait à l'effondrement du régime de non-prolifération. Cet « effet domino » pourrait concerner Taiwan, la Corée du Sud, et le Japon, et avoir plus largement un effet déstabilisateur sur l'environnement asiatique. Je ne crois pas que le Japon souhaite se doter d'armes nucléaires, à cause du coût international et intérieur ; mais le débat pourrait ressurgir en cas de maintien d'armes nucléaires en Corée du Nord. La question est de savoir si les six pays vont parvenir à un accord. Je veux croire à l'aboutissement de ces

négociations. La clé du succès repose à mon avis dans une approche globale. Elle se décline d'abord concernant la participation des six participants. La réalité de la sécurité dans la région nous oblige à une unité totale dans nos discussions avec la Corée du Nord, car celle-ci cherche à profiter des divergences entre les autres membres. Il faut aussi une unité dans le règlement qu'on cherche à atteindre. L'accord de cette année mentionne cinq groupes de travail, qui aborderont le sujet de la dénucléarisation de la péninsule de Corée, la normalisation des relations avec la Corée du Nord ou encore la coopération dans le domaine de l'économie et de l'énergie. Cette globalité est rendue nécessaire par le sentiment d'insécurité qui règne en Corée du Nord. Outre les promesses des États-Unis, il faut une assurance de sécurité globale.

En raison de la mentalité du système nord-coréen, utilisant toutes les failles entre les partenaires, le panorama est assez chaotique et il nous faut rester patient dans notre processus de dénucléarisation de la péninsule. Je veux croire au renoncement par la Corée du Nord à ses équipements nucléaires, si tous ces éléments globaux sont réunis au fil du temps. Nous devons attacher de l'importance à la concertation entre les six parties, dans la perspective d'un retour de confiance dans la région. La création de cette confiance sera un processus extrêmement long.

J'aborderai maintenant l'émergence de la Chine et ses implications. Je ne considère pas la Chine d'aujourd'hui comme une menace. Mais le futur demeure incertain. Nous percevons tous la gigantesque croissance économique en Asie de l'Est, dans les pays de l'ASEAN... et nous verrons bientôt trois puissances mondiales dans la région : la Chine, le Japon et l'Inde.

L'émergence de la Chine est source d'interdépendances, utiles et nécessaires à la région, sans compter les retombées positives sur le commerce ou l'investissement étranger. Mais, dans le même temps, elle apporte sa part de problèmes. Un nationalisme émerge, comme on le voit autour des jeux Olympiques, avec ses retombées amères à Taiwan ou en Corée du Sud. La gouvernance chinoise pose aussi des problèmes liés à la liberté, aux Droits de l'homme. Les disparités entre l'intérieur du pays et les régions côtières peuvent aussi amener à l'instabilité. Enfin, la Chine connaît une dépendance énergétique extérieure aussi élevée que celle du Japon, avec des conséquences environnementales.

Nous avons donc en ce moment une occasion unique, qui est aussi source de problèmes. Il faut maximiser la première et minimiser les seconds. Ces derniers ne concernent pas seulement la région, mais intéressent le monde entier, y compris l'Europe. Une politique très déterminée, d'abord au niveau régional, mais aussi au niveau mondial, doit être suivie afin que la Chine et l'Asie de l'Est deviennent des entités constructives.

Je voudrais recommander qu'on renforce les relations stratégiques entre l'Europe, les États-Unis et le Japon. Il peut y avoir, à cet égard, un certain mérite à recourir à l'OTAN pour contribuer à la stabilité mondiale. Mais il nous faut faire des efforts bien plus importants pour une représentation équilibrée au sein du Conseil de sécurité des Nations unies ou encore pour réformer le G-8 au-delà de ce que la France a déjà fait. Mais comment peut-on traiter la question de l'énergie ou celle de l'environnement ?

ronnement efficacement sans associer d'autres pays que ceux qui sont actuellement au G-8 ? Au sein du G-5, comprenant la Chine, le Brésil, l'Inde, l'Afrique du Sud, le Mexique, un processus est en cours.

Pour la sécurité de l'Asie de l'Est, le traité entre le Japon et les États-Unis reste important, mais l'expansion militaire de la Chine doit être prise en compte par un mécanisme trilatéral, notamment afin d'assurer la transparence des dépenses militaires chinoises. Ensuite, un mécanisme régional pourrait traiter la question très aiguë des problèmes de sécurité tels que le terrorisme, la prolifération des armes de destruction massive, les pandémies ou la piraterie. Il nous faut un schéma stratégique multilatéral, efficace et rapide. Je souhaiterais un format comme celui du Forum de sécurité de l'Asie du Sud-Est auquel se joindraient l'Australie, la Nouvelle-Zélande, l'Inde, ainsi que les États-Unis ; ce genre de mécanisme est nécessaire pour traiter ces intérêts de sécurité non traditionnels. Sur le plan économique, il est nécessaire d'avoir un réseau bien plus important de libre-échange.

Avant de finir cette introduction, je tiens à préciser que nous ne considérons pas du tout la Chine comme une menace, mais il y a des problèmes énormes qui nous font face pour le futur ; j'espère que la France et l'Europe auront une juste connaissance de ces problèmes.

* *
*

Jean-Claude Mallet — Ma première question concerne la Corée du Nord, et le processus engagé entre celle-ci et les États-Unis. Pouvez-vous être un peu plus spécifique sur l'incertitude concernant la sincérité de la Corée du Nord de se débarrasser de ses armes nucléaires ?

Hiroshi Tanaka — Ces deux pays ont un accord cadre traitant des capacités nucléaires (1994), mais la Corée du Nord l'a violé en se livrant à des essais nucléaires ; de plus, elle lance des missiles balistiques. Va-t-elle tenir sa promesse de soumettre tout son programme nucléaire à cet accord ? Personnellement, j'ai des doutes sur sa sincérité, car elle voit les choses de sa lorgnette. Un processus de dénucléarisation est en cours, mais je ne crois pas que cette décision stratégique ait été vraiment prise. L'unité des membres du groupe de contact est essentielle.

Benoît d'Aboville — Qu'attendez-vous de l'OTAN à l'égard d'une structure de sécurité asiatique bien consolidée par le groupe des six pays que vous avez cités ?

Hiroshi Tanaka — Le processus de mise en œuvre des accords prendra beaucoup de temps, mais il contribue en soi, au développement de la confiance en Asie du Sud-Est.

À plus long terme, l'analyse de la situation stratégique laisse entrevoir un changement de l'équilibre des forces dans la région : la Chine a besoin

de stabilité pour son développement. Il en résulte la nécessité de discussions plus fréquentes et intenses entre les démocraties, l'Europe, les États-Unis et le Japon.

Je souhaite une structure de sécurité régionale entre la Chine, le Japon, la Corée du Sud, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, l'ASEAN et aussi les États-Unis. Concernant les questions de sécurité non traditionnelles, elles vont constituer un intérêt commun pour toute la région.

Jean-Claude Mallet — Nous travaillons sur une perspective de quinze ans. Le Japon a été témoin de surprises stratégiques dans le passé, notamment avec le test des missiles coréens, et le test nucléaire nord-coréen. Comment les autorités japonaises ont-elles perçu ces événements ? Comment y ont-elles répondu ?

Hiroshi Tanaka — La menace perçue remonte aux années 1993-1994. Nos tentatives de mise en œuvre de sanctions ont été alors reçues comme une déclaration de guerre contre la Corée du Nord. Nous avons réagi en instaurant des mesures de dissuasion et de surveillance pour mieux répondre à toute offensive. Étant maintenant mieux préparés, nous sommes mieux à même de répondre à toute surprise. Toutes les actions d'intimidation de la Corée du Nord ont conduit à une élévation de notre niveau de préparation.

Amiral Édouard Scott de Martinville — Vous avez mentionné les questions découlant d'une transparence insuffisante de la Chine dans plusieurs domaines. Pourriez-vous préciser lesquels ? Que peut faire la communauté internationale pour obtenir une amélioration de cette transparence ? Pensez-vous que l'Europe peut jouer un rôle en la matière ?

Hiroshi Tanaka — Les démocraties publient des livres blancs et documents équivalents qui prouvent une certaine transparence sur le budget et la doctrine. Or, depuis vingt-cinq ans, le budget militaire de la Chine connaît une très forte croissance, y compris avec des ressources extra-budgétaires. Cet accroissement de dépenses militaires doit s'accompagner d'une plus grande transparence. D'autant plus qu'il y a des incidents, par exemple, il y a quelques années, un sous-marin chinois a pénétré dans les eaux territoriales japonaises, ce qui a suscité de la tension. Vu leur proximité, le Japon et la Chine devraient avoir plus d'échanges. Mais c'est réciproque. Le Japon et les États-Unis appellent à plus de transparence. J'espère que les Européens enverront le même message, une sorte de norme internationale de transparence. Il y a eu des discussions au sujet de l'embargo, dont il apparaît qu'il y a un besoin de mesures de confiance. En attendant, nous en sommes réduits à une surveillance attentive.

Jean-Claude Mallet — Quelle est votre position sur la question de l'embargo et l'éventualité d'une évolution de la position européenne ? Pourriez-vous nous livrer votre sentiment aussi sur le sujet de la transparence concernant d'autres domaines comme la santé publique par exemple ?

Hiroshi Tanaka — N'étant pas en fonction au sein du gouvernement à ce jour, je ne peux pas vous décrire sa position actuelle. Toutefois, je pense qu'il ne peut toujours pas accepter que l'embargo vis-à-vis de la Chine soit levé. Cela intensifierait le commerce d'armements entre l'Europe et la Chine et troublerait l'équilibre stratégique en Asie orientale. C'est pourquoi, le gouvernement japonais préconise des consultations avec l'Europe et les États-Unis.

En ce qui concerne la transparence, un système régional serait souhaitable pour résoudre les problèmes militaires, économiques, de sécurité alimentaire et de propriété intellectuelle.

J'ai parlé d'un mécanisme régional pour traiter de ces sujets de sécurité « non traditionnels », qui, en même temps, contribuerait à développer un sentiment de communauté en Asie orientale. La transparence pourrait porter, par exemple, sur les normes de sécurité alimentaire.

Benôit d'Aboville — L'essai antisatellite chinois vous est-il apparu comme un élément de surprise ? L'avez-vous interprété comme un signal vis-à-vis des États-Unis ? Vous sentez-vous concerné par la sécurité de vos communications ? Vous avez insisté sur la nature régionale des questions sur la sécurité. Par ailleurs, le Japon est candidat au Conseil de sécurité des Nations unies. Comment envisagez-vous la conciliation de ces vœux et d'une éventuelle fonction au sein du Conseil de sécurité ?

Hiroshi Tanaka — Oui, il y a eu des surprises, plusieurs d'ailleurs, ce qui renforce le consensus sur la transparence. Cela demanderait un dialogue constant, une communication plus intense avec la Chine, pour créer de la confiance dans la région.

En réponse à votre deuxième question, je peux identifier le besoin d'un ensemble politique très complexe. Tenant compte de la montée en puissance de la Chine, qui égalera peut-être les États-Unis en termes économiques dans quinze ans, de la position forte du Japon qui se maintiendra probablement, je pense qu'une structure telle que le Conseil de sécurité des Nations unies doit refléter l'évolution de la communauté internationale. Le monde ne s'est pas arrêté il y a soixante ans. Les équilibres nouveaux doivent être pris en compte dans la gouvernance internationale. Des mécanismes régionaux y contribuent.

Olivier Debouzy — L'Asie me semble être aujourd'hui dans le même état que l'Europe avant la Première Guerre mondiale. Nous avons des puissances émergentes, d'autres stationnaires, reliées par de forts échanges économiques, et des relations plus ou moins bonnes. Les conflits actuels en Asie trouvent leur origine dans des problèmes remontant à une période lointaine, notamment la relation difficile avec le Japon. Comment le Japon pourrait-il améliorer ces relations en matière de sécurité ? L'Europe a-t-elle un rôle à jouer dans la mise en œuvre de ce mécanisme de sécurité ?

Hiroshi Tanaka — Je tiens d'abord à préciser que j'envie la position de l'Europe, qui est passée à un cadre démocratique depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Nous souhaitons une évolution similaire en Asie de l'Est, même si nous ne pouvons pas envisager une société fondée

sur des valeurs démocratiques communes. Vu le temps nécessaire à cet idéal, nous préférons nous concentrer sur des fonctions économiques et commerciales, afin de partir de nos intérêts communs et pas nécessairement de valeurs communes. La confiance est cruciale. La question de l'histoire reste présente, malgré les regrets exprimés à répétition par le Premier ministre du Japon.

La question qui vient à l'esprit est : « Aurons-nous la possibilité de développer un intérêt commun dans le futur ? » Le Japon a beaucoup d'efforts à faire pour créer cette communauté. Certes, l'approche fonctionnelle, évoquée auparavant, est un bon moyen. Un mécanisme régional de coopération sur les sujets de sécurité « non traditionnels » doit aussi inclure les États-Unis, ne serait-ce que parce qu'ils disposent de moyens conséquents dans la région. Il faut un lien plus étroit entre les pays d'Asie de l'est et l'Europe. Il y a déjà le G8, l'ASEAN et le dialogue ASEAN-Union européenne ; l'OTAN aussi pourrait fournir un cadre de consultation.

L'Union européenne est un acteur global, la France aussi. Ils ont un rôle à jouer. L'Europe a créé des mécanismes régionaux, comme on le voit dans les Balkans, au Moyen-Orient... Le groupe de contact des six pays (sur la Corée du Nord) pourrait ainsi évoluer. Le Japon s'associe à l'Europe à chaque fois, en apportant des ressources financières, mais aussi sa forme de sagesse.

Jean-Claude Mallet — Je vous remercie.

AUDITION
DE M. RAUL BENITEZ MANAUT

JEUDI 22 NOVEMBRE 2007

Jean-Claude Mallet

Monsieur Raul Benitez Manaut, bonjour. Vous arrivez de Mexico, où vous exercez au Centre de recherche de l'Amérique du Nord de l'Université nationale autonome de Mexico. Vous avez à plusieurs reprises écrit et enseigné sur les questions de sécurité générale et de stratégie. Vous avez également écrit à plusieurs reprises sur les défis propres qui attendent l'Amérique centrale et le Mexique, en terme de sécurité internationale et de stratégie.

Raul Benitez Manaut

Bonjour à tous. Je remercie les membres de la Commission qui ont bien voulu m'inviter et me permettre de partager quelques idées sur les problèmes géostratégiques relatifs à l'Amérique latine. Le fait que les hauts fonctionnaires du gouvernement français organisent des consultations et écoutent des personnes qui viennent de différents endroits du monde est pour moi quelque chose de très positif. La France et l'Europe jouent un rôle important dans la définition de l'équilibre géopolitique international, je pense qu'elles font figure de contrepoids par rapport à d'autres influences extrêmement importantes qui se font jour dans d'autres parties du monde. Je vous ai fait parvenir un document intitulé *Géopolitique – Sécurité nationale : nouvelles menaces dans l'hémisphère américain*.

Divers éléments font conflit, d'autres font coexistence, d'autres encore conjuguent ces deux aspects. Il est évident que l'Amérique latine supporte l'hégémonie américaine, et cette hégémonie ne va pas sans problèmes : elle associe un unilatéralisme stratégique avec des éléments nombreux de coopération. Stratégiquement, notre hémisphère est autosuffisant mais également très isolé. Au Mexique, nous avons une doctrine nationaliste de défense du territoire. Le Mexique a signé un traité de libre-échange avec les États-Unis et son économie s'est internationalisée. Toutefois, en matière de défense, le Mexique est un pays très isolé du reste du continent. Un autre fait important touchant notre continent est celui qui concerne les pays du Cône sud (Argentine, Brésil, Uruguay, Chili...) et la façon dont ils s'expriment.

Ces pays partagent des doctrines de coopération et une certaine confiance mutuelle : ils rédigent conjointement des documents politiques de défense qui leur permettent de renforcer leurs liens. Néanmoins, ces pays ont des États relativement faibles. Nous pouvons ainsi remarquer que les pays andins ne sont pas parvenus à se démocratiser avec beaucoup de succès, du fait de mouvements de déstabilisation interne qui ne reconnaissent pas le système politique représentatif. Je citerai la Colombie, victime d'un vaste conflit interne, le Venezuela, dont le gouvernement en place est en train de réformer les structures en profondeur, et qui jouit de nombreuses ressources économiques. Je citerai encore la situation haïtienne, dont la mission de paix est appuyée par l'Équateur, le Pérou, le Guatemala. Ce fait est très important, puisque c'est la première fois que l'Amérique latine participe pleinement à la responsabilité d'une opération de paix. Cela sera très important pour la suite des événements : si la mission en Haïti échoue, ce sera l'échec de l'Amérique latine.

Dans l'hémisphère Nord de notre continent, le Canada a une influence importante en matière de coopération. C'est un pays qui participe aux opérations de paix et qui organisera la prochaine conférence des ministres de la Défense des Amériques. Toujours dans la partie nord de l'hémisphère, nous savons qu'une coopération de défense est en cours de construction entre les États-Unis, le Mexique et le Canada. Après le 11 Septembre, la sécurité du *Homeland* a été considérablement renforcée. Cela a donné lieu à de nombreux accords de coopération en matière de sécurité aux frontières.

Ces mouvements de coopération ne vont pas sans problèmes pour le Mexique et l'Amérique latine en général, car ils s'accompagnent de cette tentative de freiner la migration des citoyens du Mexique du Sud vers le Nord. Là, nous trouvons un véritable point de friction et de conflit. Certains pays extérieurs au continent commencent également à développer leur puissance en Amérique latine : l'Europe, traditionnellement, mais aussi et surtout la Chine qui commence d'exercer une influence tout à fait importante.

Par ailleurs, de nouveaux projets politiques se font jour. Ils visent à établir plus de leadership des institutions nationales et du Président, comme au Venezuela par exemple. Cela ne va pas sans confrontation avec d'autres pays d'Amérique latine et, bien évidemment, avec les États-Unis.

Je pense que l'Europe peut être un contrepoids important aux hégémonies naissantes en Amérique latine. Je pense notamment à ces pays européens qui ont une influence historique sur notre continent, comme la Grande-Bretagne, la France et l'Espagne.

De ces différentes stratégies découle un enchevêtrement de conflits, d'alliances et de cohabitations. Il y a une mondialisation en matière de sécurité, mais elle s'accompagne de mouvements de nationalisation. Les États-Unis ont ainsi donné une impulsion nouvelle à leur doctrine de sécurité de la patrie et les autres pays ne sont pas forcément d'accord avec les conséquences qu'entraîne cette doctrine. De la même façon, la guerre contre le terrorisme livrée au Moyen-Orient n'est pas appuyée par

les États d'Amérique latine. Seul le Salvador a soutenu l'effort américain, pour ensuite essuyer les plus vives critiques des forums multilatéraux, et tout particulièrement de celui des Nations unies.

Notre sécurité et notre défense sont divisées en cinq « sous-régions » : Amérique du Nord, Amérique centrale, région des Caraïbes, pays andins et Cône sud. Ces régions ont chacune leur agenda sécuritaire propre.

Au Nord, nous avons l'agenda américain, avec la doctrine de la sécurité de la patrie et l'aspect tiers-mondiste du Mexique avec les problèmes de migration que j'ai évoqué. Les phénomènes de migration du Mexique et des États du Nord de l'Amérique latine vers les États-Unis ou l'Europe ne peuvent être significativement contrôlés : ceux du Mexique et de l'Amérique latine du Nord vers les États-Unis, ou ceux de la Bolivie, du Pérou et de l'Amérique centrale en général vers l'Europe.

Il existe une menace très forte, relative au crime organisé et au narcotrafic. Ce sont les principales menaces qui se présentent pour les pays d'Amérique latine. Ces menaces forment un substitut du terrorisme, et les gouvernements considèrent qu'ils sont devenus le problème de sécurité numéro un. Le crime organisé est la menace qui dispose de la plus grande capacité d'infiltration et de sclérose des États. Ce phénomène, qui est transnational, justifie de plus en plus de coopération.

Pour notre région, le terrorisme d'origine islamiste n'est pas très important, à l'exception de noyaux à la triple frontière. La plupart des pays concernés ne considèrent pas le terrorisme islamiste comme une menace nationale primordiale. Elle est considérée comme le résultat de la mondialisation et, à ce titre, les pays d'Amérique latine collaborent avec l'initiative nationale en matière de terrorisme, sans pour autant être à la source de projets de lutte.

Une autre menace très forte concerne l'environnement. Les catastrophes naturelles sont de plus en plus importantes et ont des conséquences de plus en plus lourdes. Au Mexique, nous faisons face à l'inondation de l'un de nos États, qui entraîne la perte de foyer et de l'emploi de 70 % de sa population, soit plus de 2 millions de personnes. Cette menace environnementale s'étend à la région des Caraïbes, à l'Amérique centrale et à la côte nord de l'Amérique du Sud, avec des ouragans ayant une terrible force de destruction.

Enfin, les pays d'Amérique latine partagent l'inquiétude internationale face aux menaces sur les systèmes informatiques des entreprises et des gouvernements. Sur ce point l'Amérique latine a peu d'outils de défense. Elle a besoin de la coopération des experts des pays développés.

Nous sommes donc dans une situation qui joue de contrepois. Nous avons l'hégémonie américaine et ses systèmes de défense, mais nous recherchons également des systèmes de construction de sécurité sous-régionaux, en coopération. Des accords très importants entre l'Amérique du Nord, le Canada et les États-Unis se font jour (accord de frontière intelligente). En 2005, nous avons signé l'accord pour la prospérité et la sécurité de l'Amérique du Nord.

Par ailleurs, nous sommes également en train de travailler à un accord de coopération États-Unis/Mexique pour le combat contre le

crime organisé, appelé « Initiative Mérida ». Enfin, le plan « Colombie » apparaît comme le plan le plus important de lutte contre le narcotrafic et la narcodélinquance.

À leur tour, les pays d'Amérique du Nord ont développé des mesures de confiance mutuelle avec beaucoup de succès dans le domaine militaire. Ces pays sont présents au niveau international dans les opérations de paix des Nations unies et des projets de modernisation des armements sont en cours de développement. Le Chili dispose ainsi des ressources financières nécessaires à l'acquisition de frégates et d'avions de combat. Le Brésil projette la construction d'un sous-marin nucléaire... Une certaine forme de course aux armements frappe aujourd'hui notre hémisphère.

En ce qui concerne l'Amérique centrale, nous pouvons observer qu'elle a commencé sa transition vers la démocratie avec succès, après une période importante de guerres civiles. Cependant, nous avons assisté à une forme de décomposition sociale et à l'apparition d'une délinquance transfrontalière : les Maras, des bandes formées par des jeunes très pauvres, font preuve d'une organisation extrêmement efficace. Ce mouvement, qui passe par les États-Unis et le Mexique, se déplace vers les autres pays d'Amérique latine. Les gouvernements ont peu de moyens de lutte efficaces, face à ce nouveau type de délinquance. Les polices nationales ont souvent été dépassées par le phénomène et ont fait appel à l'armée.

C'est dans les pays andins que nous voyons apparaître la crise de gouvernance la plus forte. Les régimes politiques de ces pays ont tenté de basculer vers un système démocratique et, finalement, le pays qui a assuré la transition la plus performante est celui qui traverse la crise intérieure la plus grave : la Colombie. Le conflit civil colombien est très grave et comporte également un risque d'expansion. C'est depuis la Colombie que le narcotrafic s'exporte majoritairement vers l'Europe et les États-Unis : 70 % du trafic de cocaïne va vers le Nord et 30 % vers l'Est – l'Afrique du Nord servant de tremplin pour l'Europe.

Par ailleurs, nous voyons émerger des tendances politiques contre la mondialisation, fondées sur la pauvreté et le mécontentement des populations indigènes. Leur absence d'intégration à la vie et à l'économie nationale provoque la faiblesse des systèmes politiques.

Sur ce point, le cas du Venezuela apparaît ainsi comme un échec majeur, avec la présence d'un leader populiste charismatique jouissant d'une domination politique totale à travers ses forces armées. Cela aboutit à une situation de confrontation très forte. Si les leaderships de notre continent sont en cours de redéfinition, il demeure une grande incertitude quant à ce qui peut se produire à l'avenir. À ce titre, l'exemple cubain est tout aussi emblématique, avec un risque d'expulsion massive de population en cas de changement brutal de système politique (même si l'État cubain n'a, à ce jour, pas montré de signes de rupture nette). L'armée cubaine est un facteur de stabilité, mais nous ignorons si nous parviendrons à changer les conditions du leadership post-Castro. Nous

pourrions faire face à une impossibilité de gouverner, qui ne manquerait pas d'avoir de lourdes conséquences sur toute la région des Caraïbes.

À la suite de tous ces éléments, je pense qu'une position d'écoute de la France et de l'Union européenne peut nous apporter beaucoup. Cela peut s'orienter vers un effort en matière de construction d'institutions collectives : l'Europe peut aider l'Amérique latine à mettre sur pieds des institutions et des États forts. En Amérique latine, le recours aux forces armées est très important, faute d'une institution policière forte – au contraire de l'Europe, qui a su agencer la distinction entre l'usage de ces deux forces. De la même manière, les services de renseignement et de justice criminelle européens peuvent être d'excellents exemples de coopération pour les pays d'Amérique latine. En Amérique latine, la démocratie est encore jeune et faible ; elle a besoin d'exemples en matière de Constitution. Les pays européens peuvent à ce titre apparaître comme de bons modèles.

À ce jour, l'influence dominante en matière de modèle reste celle des États-Unis. Or cela ne débouche pas toujours sur des succès. En Europe, nous voyons de nombreux exemples de coexistence de communautés nationales, linguistiques ou religieuses. Les formules d'intégration ont fonctionné. En Amérique latine, l'intégration pose problème, et ce problème ne cesse de s'intensifier. Car, si la diversité religieuse n'est pas très nette, la diversité ethnique reste très importante. Cette diversité pourra un jour donner lieu à des problèmes de gouvernance ; les pays latino-américains ont besoin de développer un système juridique légal qui permette de faire face, le jour venu, à ce type de situation.

En terme de sécurité et de stratégie, l'Europe peut servir de modèle pour le développement de capacités multilatérales de médiation de conflit. En Amérique latine, il n'y a pas beaucoup de conflits, mais il y a quelques potentialités : entre la Bolivie et le Chili, le problème du désenclavement vers la mer, aujourd'hui à l'ordre du jour, pose un certain nombre de questions. L'implication du Venezuela à l'égard du Guyana, lié à la communauté des Caraïbes, et voisin des intérêts français en Guyane, pourrait aboutir à une situation de tension. D'autres conflits au Guatemala (conflit de Belize) et au Pérou ont été gérés par des organismes internationaux.

Les conflits et les enjeux d'Amérique latine sont moins importants que ceux d'autres régions du globe, comparés à ceux d'Afrique ou d'Europe centrale. Cela ne soustrait pas l'Amérique latine à la potentialité d'un conflit dans un avenir proche. L'Amérique latine n'a pas construit d'institutions multilatérales fortes, et je pense que l'organisation des États latino-américains a besoin d'être renforcée. Un point de référence est la façon dont l'Union européenne a mis sur pieds ses propres institutions. Je souhaite signaler que la mission de paix en Haïti figure parmi les opportunités de coopération. Véritable défi pour la communauté internationale, la crise haïtienne concerne de nombreux pays. Certaines de leurs interventions ont abouti à des échecs, mais l'action multinationale actuelle de l'Amérique latine en Haïti est très importante.

Enfin, l'Amérique latine et l'Europe ont encore des opportunités de convergence en matière d'échanges commerciaux susceptibles de renforcer les économies. Si la législation européenne gouverne correctement ces flux, cela ne pourra apporter que de la stabilisation dans notre région. Merci pour votre attention.

COMPOSITION DE LA COMMISSION DU LIVRE BLANC SUR LA DÉFENSE ET LA SÉCURITÉ NATIONALE

Président

M. Jean-Claude Mallet, conseiller d'État.

Secrétariat général

M. Francis Delon, secrétaire général de la défense nationale.

Membres

AU TITRE DE LA REPRÉSENTATION NATIONALE

Mme Patricia Adam, députée du Finistère¹ ;

M. Didier Boulaud, sénateur de la Nièvre² ;

M. André Dulait, sénateur des Deux-Sèvres³ ;

M. Guy Teissier, député des Bouches-du-Rhône, président de la commission de la défense nationale (Assemblée nationale) ;

M. Serge Vinçon, sénateur du Cher, président de la commission des affaires étrangères et de la défense (Sénat)⁴.

1. Démissionnaire le 7 avril 2008.

2. Démissionnaire le 7 avril 2008.

3. Successeur de Serge Vinçon, sénateur du Cher, président de la commission des affaires étrangères et de la défense (Sénat), décédé.

4. Décédé le 16 décembre 2007.

AU TITRE DES ADMINISTRATIONS**Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer
et des Collectivités territoriales**

La secrétaire générale du ministère, Mme Bernadette Malgorn ;
Le directeur général de la police nationale, M. Frédéric Péchenard ;
Le directeur général de la gendarmerie nationale, le général d'armée
Guy Parayre.

Ministère des Affaires étrangères et européennes

Le directeur général des affaires politiques et de sécurité, M. Gérard
Araud.

Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Emploi

Le directeur général du trésor et de la politique économique,
M. Xavier Musca.

Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Le directeur de la stratégie à la direction générale de la recherche et
de l'innovation, Mme Laure Reinhart.

Ministère de la Défense

Le chef d'état-major des armées, le général d'armée Jean-Louis
Georgelin ;
Le délégué général pour l'armement, M. François Lureau ;
Le secrétaire général pour l'administration, le contrôleur général des
armées Christian Piotre ;
Le directeur général de la sécurité extérieure, M. Pierre Brochand ;
Le directeur chargé des affaires stratégiques, M. Michel Miraillet.

**Ministère du Budget, des Comptes publics
et de la Fonction publique**

Le directeur du budget, M. Philippe Josse.

AU TITRE DES PERSONNALITÉS QUALIFIÉES

M. Benoît d'Aboville, conseiller maître à la Cour des comptes, ancien
ambassadeur de France à l'OTAN et en République tchèque ;

M. Nicolas Baverez, avocat ;
M. Olivier Darrason, président de l'IHEDN ;
M. Olivier Debouzy, avocat ;
M. Alain Delpuech, directeur, conseiller de l'administrateur général du Commissariat à l'énergie atomique ;
Mme Thérèse Delpech, directrice des affaires stratégiques au Commissariat à l'énergie atomique ;
M. Jean-Martin Folz, ancien président directeur-général de PSA Peugeot Citroën ;
Le général de corps d'armée Pierre Garrigou-Grandchamp, commandant de la formation de l'armée de terre ;
M. François Heisbourg, conseiller spécial, Fondation pour la recherche stratégique ;
Mme Danièle Hervieu-Léger, président de l'École des hautes études en sciences sociales ;
Le général de corps aérien Patrice Klein, commandant de la région aérienne Sud et directeur central du matériel de l'armée de l'air ;
M. Thierry de Montbrial, président de l'IFRI ;
M. Bernard Pêcheur, conseiller d'État, ancien secrétaire général du ministère des Finances, ancien directeur général de la Fonction publique ;
M. Maurice Quénet, recteur de l'académie de Paris ;
Mme Christine Roger, ambassadrice, représentante permanente de la France auprès de l'Union de l'Europe occidentale et représentante permanente de la France au Comité politique et de sécurité de l'Union européenne à Bruxelles ;
M. Bruno Racine, conseiller maître à la Cour des comptes, président de la Bibliothèque nationale de France ;
L'amiral Édouard Scott de Martinville, chargé de mission auprès du ministre de la Défense ;
M. François Sureau, avocat, écrivain¹ ;
M. Bruno Tertrais, maître de recherche à la Fondation pour la recherche stratégique et chercheur associé au Centre de recherches et d'études internationales.

1. Démissionnaire le 26 novembre 2007.

TABLE

Introduction	9
--------------------	---

1

LES « ACTEURS DE TERRAIN »

Lieutenant-colonel Foussard , commandant d'escadron de l'armée de l'air – <i>Audition le 04/10/2007</i>	15
Colonel Serge Delaigue , directeur du SDIS du Rhône – <i>Audition le 11/10/2007</i>	31
Capitaine de vaisseau Martin Flepp , commandant du bâtiment de projection et de commandement <i>Siroco</i> – <i>Audition le 11/10/2007</i>	43
Général de corps d'armée Antoine Lecerf , commandant de la force d'action terrestre, ancien commandant des forces françaises engagées dans l'opération Licorne (Côte d'Ivoire) – <i>Audition le 11/10/2007</i>	57
Colonel Christophe Abad , commandant le 31 ^e régiment du génie (Castelsarrasin) – <i>Audition le 25/10/2007</i>	71
Commissaire Bernard Petit , chef de la division relations internationales à la direction de la police judiciaire, ancien chef de l'Office des stupéfiants – <i>Audition le 25/10/2007</i>	85
Colonel Bruno Jockers , commandant du groupement de gendarmerie du Bas-Rhin – <i>Audition le 22/11/2007</i>	97

2

LES PARTIS POLITIQUES

Le Nouveau Centre (Philippe Folliot, député du Tarn et secrétaire de la commission de la défense de l'Assemblée nationale) – <i>Audition le 18/10/2007</i>	113
---	-----

Le Front national (Jean-Marie Le Pen, président du Front national ; Michel Hubault, député européen ; Hubert de Beaufort, géopoliticien) – <i>Audition le 31/10/2007</i>	125
Le MoDem (Général Philippe Morillon, 2S) – <i>Audition le 08/11/2007</i>	139
Le Parti communiste français (Michèle Demessine, sénatrice du Nord, maire-adjoint de Lille ; Jean-Claude Sandrier, député du Cher, président du groupe GRD ; Vincent Bony, secrétaire de la commission défense nationale du Parti communiste) – <i>Audition le 08/11/2007</i>	147
Le Parti socialiste (Paul Quilès, ancien ministre, ancien député ; François Lamy, député et secrétaire national en charge des questions de défense du Parti socialiste ; Louis Gautier, délégué national pour les questions stratégiques et de défense du Parti socialiste) – <i>Audition le 08/11/2007</i>	161
L'Union pour un mouvement populaire (UMP) (Pierre Lellouche, député de Paris, membre de la commission de la défense nationale et des forces armées de l'Assemblée nationale) – <i>Audition le 15/11/2007</i>	175
Les Verts (Cécile Duflot, secrétaire nationale des Verts ; Jérôme Gleizes, membre du collège exécutif des Verts) – <i>Audition le 15/11/2007</i>	181

3

LES REPRÉSENTANTS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Patricia Allémonière , journaliste (TF1) – <i>Audition le 11/10/2007</i>	199
Jean Guisnel , journaliste (<i>Le Point</i>) – <i>Audition le 11/10/2007</i>	199
Benoît Miribel , directeur général de la Fondation Mérieux, coordinateur international d'Action contre la faim – <i>Audition le 11/10/2007</i>	207
Monseigneur Emmanuel Adamakis , président de l'assemblée des évêques orthodoxes de France – <i>Audition le 25/10/2007</i>	215
Professeur Mohamed Aïouaz , adjoint au recteur de la Grande Mosquée de Paris – <i>Audition le 25/10/2007</i>	215
Pasteur Claude Baty , président de la Fédération protestante de France – <i>Audition le 25/10/2007</i>	215
Père Antoine Hérouard , secrétaire général de la conférence des évêques de France – <i>Audition le 25/10/2007</i>	215
Rabbin Haïm Korsia , aumônier israélite des armées – <i>Audition le 25/10/2007</i>	215

Souleymane Bachir Diagne , chercheur et philosophe, professeur à l'Université Northwestern d'Evanston (États-Unis) (Sénégalais) – <i>Audition le 31/10/2007</i>	243
Bernard Manin , philosophe, directeur d'études à l'École des hautes études en sciences sociales, professeur à l'Institut d'études politiques de Paris – <i>Audition le 31/10/2007</i>	247

4

LES RESPONSABLES EUROPÉENS

Javier Solana , secrétaire général du Conseil de l'Union européenne et de l'Union de l'Europe occidentale, haut représentant pour la politique étrangère et de sécurité commune (PESC), ancien secrétaire général de l'OTAN (Espagnol) – <i>Audition le 04/10/2007</i>	257
Hubert Védrine , ancien ministre des Affaires étrangères, ancien secrétaire général de la présidence de la République – <i>Audition le 04/10/2007</i>	263
Général d'armée Henri Bentégeat , président du Comité militaire de l'Union européenne, ancien chef d'état-major des armées françaises, ancien chef de l'état-major particulier du Président de la République – <i>Audition le 04/10/2007</i>	269
Joachim Bitterlich , ancien conseiller européen, diplomatique et de sécurité (sherpa) du Chancelier Kohl, ancien ambassadeur auprès de l'OTAN puis à Madrid, membre du MEDEF européen (Allemand) – <i>Audition le 18/10/2007</i>	283
Anne Lauvergeon , présidente du directoire d'AREVA, ancienne secrétaire générale adjointe de la présidence de la République – <i>Audition le 18/10/2007</i>	287
Ake Svensson , président de l'association des industries spatiales et de défense européenne (ASD), président et directeur général de SAAB (Suédois) – <i>Audition le 08/11/2007</i>	301
Karl-Theodor Freiherr von und zu Guttenberg , député CSU, membre de la commission des affaires de défense du Bundestag (Allemand) – <i>Audition le 15/11/2007</i>	307
Sir Michael Quinlan , membre de l'IISS, ancien sous-secrétaire d'État au ministère de la Défense (Britannique) – <i>Audition le 15/11/2007</i>	311
Bronislaw Geremek , député au Parlement européen, ancien ministre des Affaires étrangères, membre fondateur de Solidarnosc (Polonais) – <i>Audition le 22/11/2007</i>	315

Jakob Kellenberger, diplomate, président du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) (Suisse) – *Audition le 22/11/2007* 325

Sir David Omand, ancien *security and intelligence coordinator* auprès du Premier ministre et ancien coordinateur de la gestion civile de crise du gouvernement britannique, ancien chef du GCHQ, ancien directeur politique du ministère de la Défense, et ancien secrétaire général du ministère de l'Intérieur (Britannique) – *Audition le 22/11/2007* 333

5

LES « STRATÈGES »

M. James Dobbins, directeur de l'International Security and Defense Policy Center de la RAND Corporation, ancien ambassadeur des États-Unis auprès de l'Union européenne et *Assistant secretary of state* pour l'Europe (Américain) – *Audition le 25/10/2007* 341

M. Lee Chung Min, enseignant et chercheur dans plusieurs instituts asiatiques, notamment en Corée du Sud et à Singapour (Sud-Coréen) – *Audition le 18/10/2007* 347

M. Sergueï Rogov, directeur de l'Institut des États-Unis et du Canada de l'Académie des sciences de Russie (Russe) – *Audition le 18/10/2007* 355

Sir Lawrence Freedman, membre de l'International Institute for Strategic Studies (IISS), professeur d'études sur la guerre et vice-principal pour la recherche au King's College de Londres (Britannique) – *Audition le 31/10/2007* 361

M. Ashley J. Tellis, *senior associate* du Carnegie Endowment for International Peace (Américain) – *Audition le 31/10/2007* 365

M. Ariel Levite, ancien membre du cabinet du président Rabin, ancien directeur général adjoint du Commissariat à l'énergie nucléaire (Israélien) – *Audition le 08/11/2007* 377

M. Ghassan Salamé, ancien ministre de la Culture, de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du Liban, directeur de recherche au CNRS/CERI et membre de plusieurs commissions et conseils scientifiques (Libanais) – *Audition le 08/11/2007* 381

M. James B. Steinberg, *senior fellow* à la Brookings et doyen de la LBJ School of Public Affairs de l'Université du Texas, chercheur et diplomate, ancien *Deputy national security adviser* de l'administration Clinton (Américain) – *Audition le 15/11/2007* 389

M. Hitoshi Tanaka , <i>senior fellow</i> du Japan Center for International Exchange, ancien ministre adjoint des Affaires étrangères (Japonais) – <i>Audition le 15/11/2007</i>	395
M. Raul Benitez Manaut , enseignant et chercheur au centre de recherches sur l'Amérique du Nord de l'Université nationale autonome de Mexico, ainsi qu'au Woodrow Wilson Center du Smithsonian Institute (Mexicain) – <i>Audition le 22/11/2007</i>	401

Cet ouvrage a été transcodé et mis en pages
chez NORD COMPO (Villeneuve-d'Ascq)

N° d'impression :
N° d'édition : 7381-2183-X
Dépôt légal : juin 2008

Imprimé en France